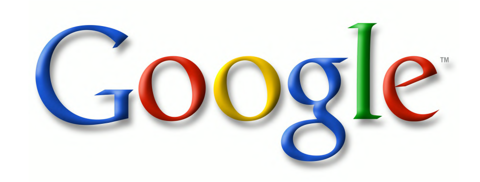
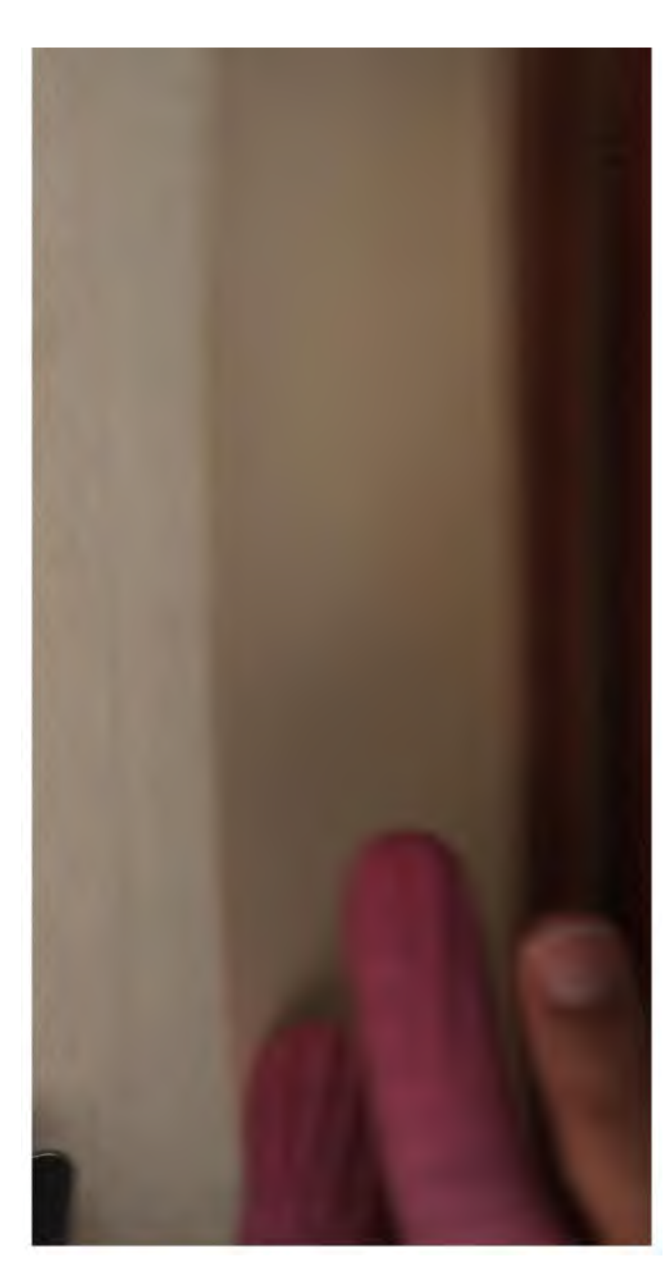
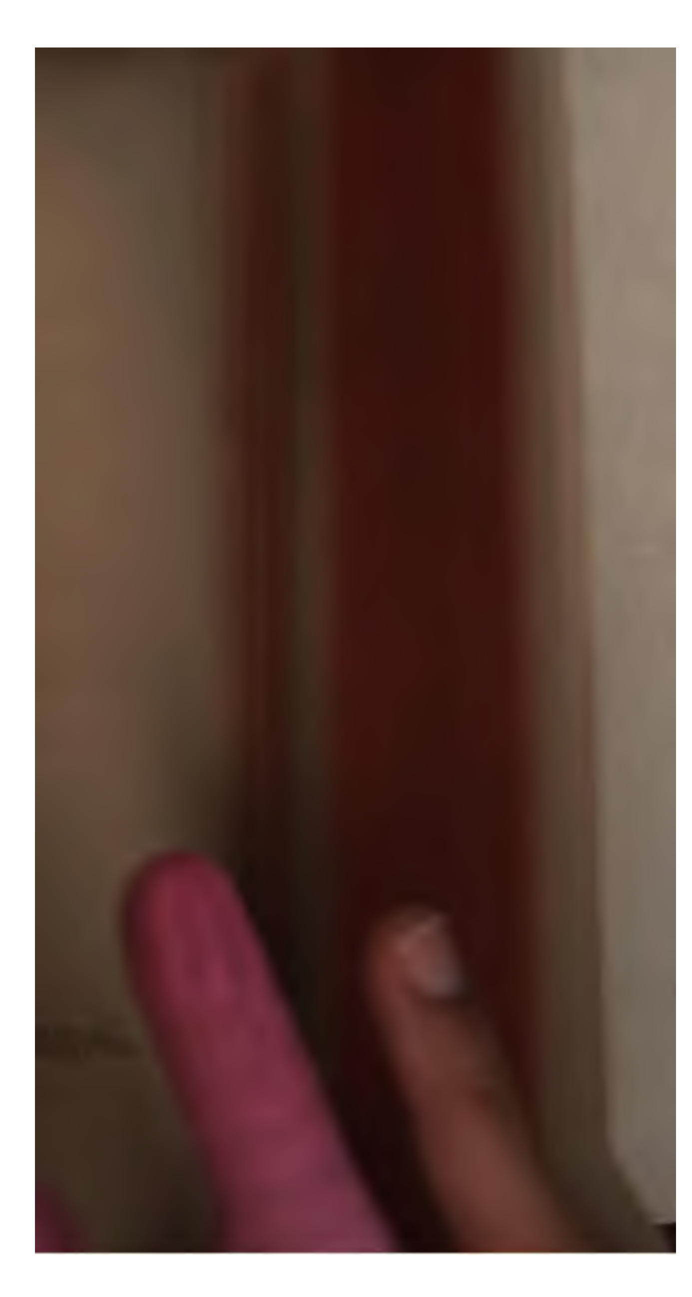






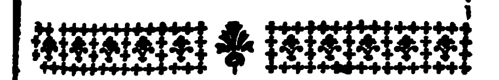


TABLE DES ARTICLES

Du cinquiéme Volume.

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

TREIZIÉME SIÉCLE.

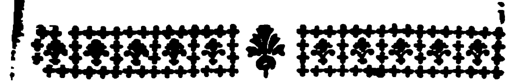


TABLE DES ARTICLES

Du cinquiéme Volume.

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

TREIZIÉME SIÉCLE.

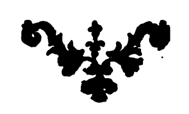
Nous avions espéré pouvoir renfermer ce Volume l'Histoire entiere du treiziém[e sié]cle, mais l'abondance de la matiere n[ous a] trompés, & nous sommes forcés de ren[voyer] les six derniers Articles au commenceme[nt du] sixiéme Volume.



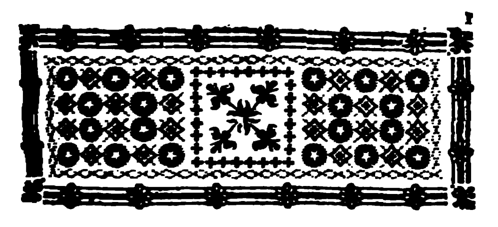
FAU

après n'attire *ôtez* la virgule. *p.* 389, *l.* 17, *lif.* quatre-vingt. *p.* 392, *l.* 17, avoit toujours, *ajoutez* avec lui des. *p.* 395, *l.* 16, *après* Palestine *ôtez* la virgule. *p.* 407, *l.* 6, accordé, *lif.* accordée. *p.* 437, *l. pénult.* fûrce, *lif.* parce &c. *lig. dern.* pareté, *lif.* fûreté. *p.* 438. *l.* 19, autorifoit *lif.* autoriferoit. *p.* 447, *l.* 31, de ce Pape, *lif.* du Pape. *p.* 459, *l.* 27, *lif.* fecoureroit. *p.* 461, *l.* 3 & 4. venus voir, *lif.* venu voir. *p.* 466, *l.* 7, *lif.* malades. *p.* 495, *l.* 19, *après* perfonne *mettez* une virgule. *p.* 498, *l.* 4, *après* dit-il, *ôtez* la virgule. *p.* 510, *l.* 7, *lif.* ou humaine n'a. *p.* 534, *l.* 8, *lifez ainfi :* Lorfque S. Dominique étoit à Rome en 1217. Renaud &c. *p.* 545, *l.* 9, *lif.* quoiqu'affoibli. *p.* 560, *l.* 18, *après* Pape *mettez* un point. *p.* 561, *l.* 23, le Roi, *ajoutez* de Maroc.

Il y a quelques autres fautes aufquelles le Lecteur fuppléera aifément.



ABRE'GE'



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE *ECCLÉSIASTIQUE.*

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

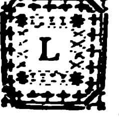
ARTICLE VI.

Eglises d'Allemagne & d'Italie. Suite des Papes. Eglise d'Espagne.

I.

Eglise d'Allemagne.

Suite du Regne de l'Empereur Henri IV.



Empereur Henri IV. aiant conçu de la haine contre Adelaïde son épouse, la fit mettre en prison, permit à plusieurs hommes de lui faire violence, & exhorta même son fils Conrad à une action si détestable.

Révolte de son fils Conrad.

Mort de ce jeune Prince.

Comme ce jeune Prince eut horreur de commettre un pareil crime avec sa belle-mere, Henri dit qu'il n'étoit pas son fils, mais d'un Seigneur de Suaube à qui en effet il ressembloit fort. Conrad irrité se retira d'auprès de son pere, & se joignit au parti de ceux qui l'avoient abandonné. Les villes de Milan, Cremone, Lodi & Plaisance se déclarerent pour lui, & firent une ligue de vingt ans contre Henri. Conrad fut couronné Roi par Anselme Archevêque de Milan ; & l'Empereur Henri son pere, réduit à s'enfermer dans une forteresse sans porter les marques de sa dignité, se seroit tué de désespoir, si ceux qui l'accompagnoient ne l'en eussent empêché. Le Pape Urbain II. favorisa Conrad, & lui promit tous les secours qui dépendroient de lui, pour le mettre en état d'ôter à son pere la Couronne Impériale. Le Roi Conrad de son côté fit au Pape serment de fidélité, & s'engagea à lui être soumis en toutes choses. Il mourut au commencement du douziéme siécle, neuf ans après qu'il eut quitté la Cour de l'Empereur son pere. Il avoit tenu la sienne en Italie, où il avoit gouverné par les conseils du Pape & de la Princesse Mathilde. Après la mort de Conrad, Henri son pere vouloit aller en Italie faire reconnoitre son autorité, & solliciter sa paix avec le Pape Pascal II. Mais le zéle avec lequel ce Pape renouvella l'excommunication que Grégoire VII. avoit prononcée contre lui, l'arrêta & fit continuer le schisme, même après la mort de l'Anti-Pape Guibert. II.

S. Otton Evêque de Bamberg.

L'an 1102. l'église de Bamberg envoïa des Députés à l'Empereur Henri pour lui demander un Evêque. Ce Prince leur dit, qu'il ne pouvoit leur donner un meilleur sujet qu'Ot-

ton son chapelain. Ce saint homme qui étoit présent se jetta aux pieds de l'Empereur, fondant en larmes,& le conjura d'avoir égard à son indignité, & de faire un meilleur choix. Voiez-vous, dit l'Empereur, quelle est son ambition ? c'est le troisiéme Evêché qu'il refuse: je crois que Dieu l'a reservé pour l'église de Bamberg. Il lui mit aussi-tôt l'anneau Episcopal au doigt & la crosse à la main, & lui aiant ainsi donné l'investiture, il le renvoia avec les Députés. Il le fit conduire à Bamberg par quelques Evéques, plusieurs Seigneurs & une suite nombreuse. Dès qu'Otton apperçut l église Cathédrale, il descendit de cheval, se déchaussa, quoiqu'il fit très-froid, & fit le reste du chemin, marchant nuds pieds sur la neige & sur la glace, au milieu du clergé & du peuple qui l'étoient venu recevoir solemnellement en procession. Peu de jours après, & avant toute autre affaire, il envoia à Rome des Députés avec une lettre au Pape Pascal, où il lui déclaroit sa soumission & lui demandoit conseil. J'ai passé, disoit-il, quelques années au service de l'Empereur mon maître, & il m'honore de ses bonnes graces : mais ne sçachant pas s'il a droit de donner l'investiture, j'ai refusé deux fois des Evéchés qu'il vouloit me donner. Il m'a forcé d'accepter celui de Bamberg ; mais je ne le garderai point, si Votre Sainteté refuse de m'investir & de me sacrer elle-même.

Cette lettre fit grand plaisir au Pape, parce qu'il y avoit alors peu d'Evêques en Allemagne qui fussent soumis à ceux de Rome. Il fit donc réponse à Otton, le reconnut pour Evéque élu de Bamberg, loua sa conduite, & l'invita à venir à Rome. Otton s'y rendit; mais considérant la difficulté des temps, les obliga-

Il est par le P quoique le à l'E reur ex munié.

j'apprens que vous êtes toujours diſpoſé à toute bonne œuvre, je vous prie de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du voiage ; je vous donnerai une eſcorte, des interpretes, des prêtres pour vous aider, & tout ce qui ſera néceſſaire.

Sa Miſſion dans la Pomeranie.

Otton reçut cette lettre comme une voix du ciel, & rendit graces à Dieu de ce qu'il vouloit bien ſe ſervir de ſon miniſtere pour une ſi ſainte entrepriſe. Il prit le conſeil de ſon clergé, & envoia à Rome pour obtenir la permiſſion & la bénédiction du Pape Calliſte ; & l'aiant reçue, il communiqua l'affaire à l'Empereur & aux Seigneurs dans une diete qui ſe tint à Bamberg au mois de Mai 1124. La Cour & toute l'aſſemblée y conſentit avec joie : il n'y eut que l'égliſe de Bamberg qui pleura ſon Paſteur, comme s'il étoit déja mort. Il ſe prépara donc au voiage. Comme il ſçavoit qu'en Pomeranie il n'y avoit point de pauvres, qu'ils y étoient fort mépriſés, & que pluſieurs ſerviteurs de Dieu y étant entrés en cet état, n'avoient pas été écoutés, parce qu'on les regardoit comme des miſérables qui ne cherchoient qu'à ſoulager leur indigence, il crut devoir montrer aux barbares de ce païs, qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs ames à Dieu. Il prit avec lui des eccléſiaſtiques capables de ſeconder ſon zéle, avec des proviſions ſuffiſantes pour le voiage : il prit de plus des miſſels & d'autres livres, des calices, des ornemens, & tout ce qui étoit néceſſaire pour le ſervice de l'autel, & qu'il ſçavoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des païens. Il emporta auſſi des étoffes précieuſes, & d'autres préſens convenables, pour les principaux de la nation. Il partit le vingt-quatriéme

d'Avril de l'an 1125. & aiant traversé la Bohême, il entra en Pologne & arriva à Gnesne, qui en étoit alors la capitale. On le reçut partout en procession, comme un homme apostolique, & le Duc de Pologne avec tous les Grands, vinrent nuds pieds au devant de lui à deux cens pas de la ville. Le Duc le retint une semaine, & lui donna pour l'accompagner, des hommes qui sçavoient les deux langues, la Polonoise & la Teutonique, trois de ses chapelains, & un capitaine nommé Paulicius capable de l'aider même dans la prédication. Après avoir traversé avec beaucoup de peine pendant six jours une forêt immense, ils s'arrêterent sur le bord d'une riviere, qui séparoit la Pologne de la Pomeranie; & le Duc de ce païs qui étoit informé de leur arrivée, étoit campé de l'autre côté avec cinq cens hommes. Il passa la riviere & vint saluer l'Evêque, plus par ses gestes que par ses paroles, & ils se tinrent long-temps embrassés. Car ce Prince étoit Chrétien; mais par la crainte des païens, il n'avoit pas encore osé faire profession ouverte du Christianisme.

Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius qui leur servoit d'interprête, les barbares qui accompagnoient le Duc, voiant les clercs étonnés, prenoient plaisir à augmenter leur crainte: ils tiroient des coûteaux pointus dont ils faisoient semblant de vouloir les écorcher: ils paroissoient aussi vouloir les enterrer jusques à la téte, & leur faire souffrir divers autres tourmens, ensorte que ces pauvres ecclésiastiques se préparoient au martyre. Mais le Duc les rassura bien-tôt en leur faisant entendre, que lui & tous ceux qu'il avoit amenés, étoient Chrétiens; & cette vaine fraieur servit

ensuite de divertissement aux uns & aux autres. L'Evêque fit des présens au Duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de son obéissance, & lui fournit toutes choses abondamment, lui donnant des guides & des gens pour le servir : ainsi l'Evêque & ceux de sa suite passerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

Ils allerent d'abord à Pirits, & ils trouverent sur le chemin quelques bourgades ruinées par la guerre. Aiant demandé au petit nombre d'habitans qui y restoient, s'ils vouloient être Chrétiens, ils se jetterent aux pieds de l'Evêque, le prierent de les instruire & de les baptiser. Il en baptisa trente, qu'il compta pour les prémices de sa mission. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes, qui s'y étoient assemblés de toute la Province pour une fête des païens, qu'ils célébroient en se réjouissant à grand bruit. Comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de se montrer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie & par la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députés allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venue de l'Evêque, & leur ordonner de la part du Duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & de l'écouter avec respect. Il ajouta que c'étoit un homme considérable, qui étoit riche dans son païs, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur salut. Il leur dit aussi de se souvenir de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de souffrir, & de ne pas s'attirer de nouveau la colere de Dieu; que tout le monde étoit Chrétien, & qu'ils ne pouvoient resister seuls à tous les autres.

Les païens embarrassés demanderent du temps pour déliberer, attendu l'importance de l'affaire: mais Paulicius & les députés croiant que c'étoit un artifice, leur dirent qu'il falloit se déterminer promptement : que l'Evêque étoit arrivé, & que s'ils le faisoient attendre, les Ducs se tiendroient offensés de ce mépris. Les païens surpris que l'Evêque fût si proche, se déterminerent aussi-tôt à le recevoir : disant, qu'ils ne pouvoient résister à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs mesures, & qu'ils voioient bien l'impuissance de leurs dieux. Ils communiquerent leur résolution au peuple qui étoit encore assemblé ; & tous criérent à haute voix que l'on fît venir l'Evêque, afin qu'ils pussent le voir & l'entendre avant que de se séparer. Otton vint donc avec toute sa suite, & campa dans une grande place qui étoit à l'entrée de la ville : les barbares vinrent en foule au-devant d'eux, regardant ces nouveaux hôtes avec beaucoup de curiosité ; & ils les logerent avec de grands témoignages d'affection. Comme ce peuple desiroit fort entendre parler l'Evêque, Otton monta sur un lieu elevé, revêtu de ses habits pontificaux, & leur parla par interprête. Que Dieu, leur dit-il, vous bénisse & vous récompense, pour nous avoir si bien reçus. Vous sçavez peut-être déja pourquoi nous sommes venus de si loin : c'est pour travailler à vous sauver & à vous procurer un véritable bonheur. Car vous serez éternellement heureux, si vous voulez reconnoître & servir votre Créateur. Comme il les exhortoit ainsi avec simplicité, ils déclarerent tout d'une voix qu'ils vouloient recevoir ses instructions. Otton emploia sept jours à les catechiser avec grand soin, étant aidé de ses

ensuite de divertissement aux uns & aux autres. L'Evêque fit des présens au Duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de son obéissance, & lui fournit toutes choses abondamment, lui donnant des guides & des gens pour le servir : ainsi l'Evêque & ceux de sa suite passerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

Ils allerent d'abord à Pirits, & ils trouverent sur le chemin quelques bourgades ruinées par la guerre. Aiant demandé au petit nombre d'habitans qui y restoient, s'ils vouloient être Chrétiens, ils se jetterent aux pieds de l'Evêque, le prierent de les instruire & de les baptiser. Il en baptisa trente, qu'il compta pour les prémices de sa mission. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes, qui s'y étoient assemblés de toute la Province pour une fête des païens, qu'ils célébroient en se réjouissant à grand bruit. Comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de se montrer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie & par la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députés allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venue de l'Evêque, & leur ordonner de la part du Duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & de l'écouter avec respect. Il ajouta que c'étoit un homme considérable, qui étoit riche dans son païs, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur salut. Il leur dit aussi de se souvenir de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de souffrir, & de ne pas s'attirer de nouveau la colere de Dieu ; que tout le monde étoit Chrétien, & qu'ils ne pouvoient resister seuls à tous les autres.

cens & d'autres odeurs; & c'est ainsi que l'on baptisoit par immersion, gardant en tout l'honnêteté & la modestie chrétienne. Otton & ses disciples demeurerent à Pirits environ trois semaines, instruisant les Neophytes de tous les devoirs de la Religion: de l'observation des fêtes, du Dimanche & du Vendredi, des jeûnes du caréme, des quatre-temps & des vigiles. Ne pouvant si promptement bâtir une église, il se contenta de dresser un sanctuaire & d'y consacrer un autel, où il ordonna de célébrer la Messe en attendant qu'il y eût une église, & il leur donna un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles nécessaires: ce que les nouveaux fidéles, qui étoient environ sept mille, reçurent avec beaucoup de joie & une dévotion merveilleuse, rejettant toutes leurs anciennes superstitions. Avant que de les quitter, le saint Evêque leur fit un sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, sans jamais retourner à l'idolâtrie; & leur expliqua en abregé la doctrine des sept Sacremens, qu'il met en cet ordre: le Baptéme, la Confirmation, l'Onction des malades, l'Eucharistie, la Pénitence, le Mariage, l'Ordre. Il récommande de faire baptiser les enfans par des Prêtres à Pâques & à la Pentecôte: parce que quiconque meurt sans baptême, est privé du Roiaume de Dieu, & souffre éternellement la peine du péché originel. Il recommande d'entendre souvent la Messe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

prêtres & de ses clercs : il leur ordonna ensuite de jeûner pendant trois jours, de se baigner, & de se revêtir d'habits blancs, pour se préparer au batéme. Il fit faire trois baptisteres ; l'un où il devoit baptiser lui-même les jeunes garçons ; dans les deux autres, des prêtres devoient baptiser séparément les hommes & les femmes. Ces baptisteres étoient de grandes tonnes enfoncées en terre. Leur bord venoit au genou de ceux qui étoient dehors, & il étoit aisé d'y descendre quand elles étoient pleines d'eau. Elles étoient entourées de rideaux soutenus de petites colonnes ; & à l'endroit où devoit être le prêtre avec ses ministres, il y avoit encore un linge soutenu d'un cordon, afin que dans une action si sainte il ne se passât rien qui pût choquer la bienséance, ni en détourner les personnes les plus modestes.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le baptême, l'Evêque leur fit une exhortation ; & aiant mis les hommes à droite, & les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catechumenes, & les envoia aux baptisteres. Chacun y venoit avec son parrain seulement, à qui, en entrant sous le rideau, il donnoit son cierge & l'habit dont il étoit revêtu que le parrain tenoit devant son visage, jusques à ce que le baptisé sortît de l'eau. Le prêtre de son côté, aussi-tôt qu'il s'appercevoit que quelqu'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le rideau, & baptisoit le catéchumene en lui plongeant trois fois la tête : ensuite il lui faisoit l'onction du saint chrême, lui présentoit l'habit blanc, & lui disoit de sortir de l'eau : après quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il tenoit, & l'emmenoit. En hiver le baptême se donnoit avec de l'eau chaude dans des étuves parfumées d'en-

cens & d'autres odeurs ; & c'est ainsi que l'on baptisoit par immersion, gardant en tout l'honnêteté & la modestie chrétienne. Otton & ses disciples demeurerent à Pirits environ trois semaines, instruisant les Neophytes de tous les devoirs de la Religion : de l'observation des fêtes, du Dimanche & du Vendredi, des jeûnes du caréme, des quatre-temps & des vigiles. Ne pouvant si promptement bâtir une église, il se contenta de dresser un sanctuaire & d'y consacrer un autel, où il ordonna de célébrer la Messe en attendant qu'il y eût une église, & il leur donna un prétre avec des livres, un calice & les autres meubles nécessaires : ce que les nouveaux fidéles, qui étoient environ sept mille, reçurent avec beaucoup de joie & une dévotion merveilleuse, rejettant toutes leurs anciennes superstitions. Avant que de les quitter, le saint Evêque leur fit un sermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, sans jamais retourner à l'idolâtrie ; & leur expliqua en abregé la doctrine des sept Sacremens, qu'il met en cet ordre : le Baptéme, la Confirmation, l'Onction des malades, l'Eucharistie, la Pénitence, le Mariage, l'Ordre. Il récommande de faire baptiser les enfans par des Prêtres à Pâques & à la Pentecôte : parce que quiconque meurt sans baptême, est privé du Roiaume de Dieu, & souffre éternellement la peine du péché originel. Il recommande d'entendre souvent la Messe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. Il les exhorte à donner de leurs enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

sa chambre, & se mit en priere jusques au soir: ensuite il commanda à un de ses gens de fermer toutes les portes, & de ne laisser entrer personne sans ordre. Alors il prit ses habits de voiage, mit ses ornemens, son calice & les autres meubles d'autel dans un sac qu'il chargea sur ses épaules; & sortit seul la nuit prenant le chemin de Stetin. Ravi de se trouver en liberté, il commença à dire matines, & marcha si bien, qu'il fit tout le chemin le reste de la nuit. Cependant ses clercs s'étant levés pour dire matines, allerent à la chambre de l'Evêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement consternés: ils partirent les uns à pied, les autres à cheval pour le chercher de tous côtés; & le jour étant venu ils le trouverent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournassent pas de son dessein. Ils se jetterent à ses pieds; il se prosterna de son côté: ils fondoient en larmes de part & d'autre; & comme il vouloient les renvoier, ils lui protesterent qu'ils ne l'abandonneroient jamais, & le suivroient par-tout, soit à la mort soit à la vie.

Etant arrivés à Stetin, ils logerent dans une église qui étoit à l'entrée de la ville. Or le peuple étoit divisé; quelques-uns avoient gardé la foi, mais la plûpart étoient retournés au paganisme. Ceux-ci furent troublés de l'arrivée du saint Evêque; mais les plus furieux étoient les sacrificateurs des idoles, qui vinrent avec une troupe de gens armés environner l'église, criant qu'il falloit l'abattre & tuer ceux qui y étoient enfermés. Le saint Evêque qui désiroit ardemment le martyre, se revêtit pontificalement; & prenant la Croix & les Reliques pour ses au-

me au commencement du douziéme siécle, pour témoigner au Pape le desir qu'il avoit de recevoir le pallium, & d'avoir son amitié. *Le Pape* lui fit une réprimande sévere, de ce qu'il avoit reçu l'investiture par l'anneau & la crosse, de la main d'un laïque, c'est-à-dire de l'Empereur Henri. Il lui imposa pour pénitence de ne point porter de dalmatique à la Messe pendant trois ans. Mais il ne paroît pas qu'il lui ait fait aucun reproche de son attachement à l'Empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit; quoique Brunon ait toujours reconnu ce Prince pour son Souverain. L'historien remarque même, qu'aucun Seigneur n'avoit plus d'autorité que lui dans les Conseils, & que l'Empereur l'appelloit son pere. Néanmoins l'excommunication de l'Empereur fut le prétexte de la révolte de son fils Henri, & ce jeune Prince y fut excité par les artificieuses lettres du Pape Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'Eglise de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un moine auteur du temps qui ajoute, que ce fils ambitieux & ravi de se voir autorisé, s'arma fierement contre son pere. Cette révolte étoit d'autant plus odieuse, que dès la fin de l'année 1102. L'Empereur Henri avoit désigné Roi ce même Prince à Mayence où il célébroit la fête de Noël. Deux ans après, Henri qui étoit en Baviere, se révolta & prit le titre d'Henri V.

jeune Ro
Henri co
l'Empere
Henri IV.
pere.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le schisme, & qu'il vouloit rendre au Pape l'obéissance qui lui étoit dûe. Aiant ensuite fait entrer dans son parti les Seigneurs de la Baviere, de la Haute-Allemagne, & de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, se soumit toutes les villes, & fut reconnu Roi

veau la Religion Chrétienne. On vint aussitôt apporter à l'Evêque cette agréable nouvelle, & le lendemain le Prélat les trouva tous disposés & soumis : il réconcilia les apostats par l'imposition des mains, baptisa les autres, & confirma leur foi par plusieurs miracles. De Stetin il passa à Julin, dont il réduisit tous les habitans sans aucun obstacle, tant ils étoient frappés de l'exemple de la capitale. S. Otton fut peu de temps après obligé de retourner à Bamberg, où il arriva la veille de saint Thomas vingtiéme de Décembre. Il s'acquitta avec un nouveau zéle de tous les devoirs d'un véritable Pasteur. Etant enfin épuisé de vieillesse & de maladie il sentit que sa fin approchoit. Son dernier soin fut celui des pauvres, dont il remplit la ville & les villages voisins pour les faire secourir. Il pourvut aussi aux besoins des églises & des monasteres de son Diocèse, & dans ces saintes occupations il mourut le vingt-neuviéme de Juin 1139. On le porta pendant trois jours dans toutes les églises de la ville, où l'on offrit le saint Sacrifice & des prieres continuelles accompagnées d'aumônes pour le repos de son ame. Le quatriéme jour qui étoit le second de Juillet, Imbricon Evêque de Virsbourg son ami, arriva pour faire ses funerailles ; & y prononça une Oraison funébre, où il représenta la perte que faisoient les pauvres, l'Empereur & le Pape, l'Eglise & l'Etat. Saint Otton fut ainsi enterré dans l'église du monastere de saint Michel qu'il avoit fondé, & canonisé cinquante ans après par le Pape Clément III. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa sépulture.

[margin: ...i retour ...llema- ... mort.]

III.

[margin: ...évolte du]

Brunon Archevêque de Treves alla à Ro

me au commencement du douziéme siécle, pour témoigner au Pape le desir qu'il avoit de recevoir le pallium, & d'avoir son amitié. Le Pape lui fit une réprimande sévere, de ce qu'il avoit reçu l'investiture par l'anneau & la crosse, de la main d'un laïque, c'est-à-dire de l'Empereur Henri. Il lui imposa pour pénitence de ne point porter de dalmatique à la Messe pendant trois ans. Mais il ne paroît pas qu'il lui ait fait aucun reproche de son attachement à l'Empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit; quoique Brunon ait toujours reconnu ce Prince pour son Souverain. L'historien remarque même, qu'aucun Seigneur n'avoit plus d'autorité que lui dans les Conseils, & que l'Empereur l'appelloit son pere. Néanmoins l'excommunication de l'Empereur fut le prétexte de la révolte de son fils Henri, & ce jeune Prince y fut excité par les artificieuses lettres du Pape Pascal, qui l'exhortoit à secourir l'Eglise de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un moine auteur du temps qui ajoute, que ce fils ambitieux & ravi de se voir autorisé, s'arma fierement contre son pere. Cette révolte étoit d'autant plus odieuse, que dès la fin de l'année 1102. L'Empereur Henri avoit désigné Roi ce même Prince à Mayence où il célébroit la fête de Noël. Deux ans après, Henri qui étoit en Baviere, se révolta & prit le titre d'Henri V.

jeune Ro[i] Henri cor[ntre] l'Empere[ur] Henri IV. pere.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le schisme, & qu'il vouloit rendre au Pape l'obéissance qui lui étoit dûe. Aiant ensuite fait entrer dans son parti les Seigneurs de la Baviere, de la Haute-Allemagne, & de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçu avec honneur, se soumit toutes les villes, & fut reconnu Roi

par les Seigneurs. Suivant le conseil de l'Archevêque de Maïence & de l'Evêque de Constance Légats du Pape, il réunit toute la Saxe à la communion du S. Siége, & indiqua un concile à une maison Roiale qui étoit en Turinge. On y renouvella les Décrets des Conciles précédens ; on condamna la simonie & l'incontinence des clercs ; on confirma la Tréve de Dieu. Le jeune Roi Henri ne venoit au Concile que quand il étoit appellé. Il faisoit paroître beaucoup de respect pour les Evêques, & disoit en pleurant & en prenant Dieu à témoin, que si son pere vouloit se soumettre à saint Pierre & à ses successeurs, il étoit prêt de lui céder le Roiaume, & de lui obéir comme le dernier de ses serviteurs. L'assemblée approuva cette proposition, & pria avec larmes pour la conversion du pere & la prospérité du fils. Le jeune Roi marcha quelque temps après avec des troupes vers Maïence pour y rétablir l'Archevêque que l'Empereur avoit chassé. Mais comme son pere de son côté l'y attendoit bien armé, le fils fut obligé de se retirer. Il vint à Virsbourg d'où il chassa l'Evêque Erlong que son pere y avoit mis, & y établit Robert Prevôt de la même église. Mais quand il en fut parti, le pere chassa Robert & rétablit Erlong. Les deux armées se rencontrerent près de Ratisbonne. Pendant trois jours qu'elles demeurerent en présence des deux côtés de la riviere, le fils gagna le Duc de Bohéme & le Marquis Léopold, dont les troupes faisoient la principale force du pere. L'Empereur se voiant abandonné fut réduit à se sauver secretement avec très-peu de suite. Enfin le pere & le fils se virent à Bingen sur le Rhin, & convinrent que pour terminer

leur différends, on tiendroit à Noël une diette ou assemblée générale à Maïence. Comme le prétexte de la révolte du jeune Henri, étoit le dessein de ramener tout le Roiaume Teutonique à l'obéissance du S. Siége, on conseilla à l'Empereur d'envoier au Pape Pascal l'assurer de sa soumission; & il le fit par une lettre respectueuse.

Le Cl… de Liége s'… pose aux …treprises … Pape co… l'Empere…

Le Pape Pascal exhorta Robert Comte de Flandre, à se déclarer contre le Clergé de Liége qui avoit été excommunié, & l'excita ensuite contre l'Empereur en ces termes: Poursuivez par-tout selon vos forces Henri chef des hérétiques & ses fauteurs; vous ne pouvez offrir à Dieu de sacrifice plus agréable, que de combattre celui qui a été chassé de l'Eglise, par un jugement que le Prince des Apôtres & leurs Vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entreprise à vous & à vos vassaux, pour la rémission de vos péchés, & comme un moien d'arriver à la Jerusalem céleste. Le Clergé de Liege répondit à cette lettre par un Ecrit adressé à tous les hommes de bonne volonté, qui est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient Henri le pere pour Empereur légitime. Dès le titre ils se déclarent Catholiques & attachés inviolablement à l'unité de l'Eglise; & ils le montrent encore mieux dans le corps de l'Ouvrage, où ils nomment l'église de Rome leur mere, le Pape Pascal leur pere, à qui appartient la sollicitude de toutes les églises. Ils reconnoissent aussi pour vrai Pape Grégoire VII. & déclarent qu'ils n'ont jamais suivi aucun Anti-Pape, & qu'ainsi on ne peut sans injustice les traiter de Schismatiques.

Ils soutiennent ensuite qu'on les a excom-

muniés très-injustement ; puisque tout leur crime est de rendre à César ce qui est à César selon l'Evangile, en s'opposant aux nouveautés introduites par Grégoire VII. Ils rapportent les préceptes de saint Pierre & de saint Paul touchant l'obéissance dûe aux Souverains, & ils concluent ainsi : C'est donc par ce que nous honorons le Roi, parce que nous servons nos maitres dans la simplicité de notre cœur, que l'on nous traite d'excommuniés. Ils insistent sur la sainteté du serment, que les Evêques, comme les autres, ont fait aux Princes, en recevant d'eux les terres qui dépendent de leurs Couronnes. Ils ajoûtent que ce serment étant légitime, ne peut être violé sans parjure, & que la prétention d'en dispenser est une nouveauté introduite par Grégoire VII. Si l'Empereur Henri est hérétique, comme le Pape le prétend, nous n'en sommes pas moins obligés de lui obéir. Nous ne devons pas chercher à nous en délivrer en prenant les armes contre lui, mais nous devons adresser à Dieu pour lui nos prieres. Les Rois pour qui S. Paul conjuroit les fidéles de prier, n'étoient pas chrétiens ; & il dit qu'on doit prier pour eux, afin que nous menions une vie tranquille. Le Pape devroit imiter l'Apôtre ; mais au lieu de prier pour le Roi pécheur, il excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne soit tranquille. Tous les Papes depuis saint Grégoire, & à son exemple, se sont contentés du glaive spirituel jusqu'à Grégoire VII. qui le premier s'est armé contre l'Empereur du glaive militaire, & en a armé les autres Papes par son exemple. Sur le dernier article de la lettre, où le Pape ordonnoit au Comte de Flandre de faire la guerre à

l'Empereur pour la rémission de ses péchés, le défenseur de l'église de Liége dit : J'ai beau feuilleter l'Ecriture & tous ses interprétes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. On ne peut lier ni délier personne sans observer certaines regles. D'où vient donc cette nouvelle maxime, selon laquelle on accorde aux coupables le pardon des péchés passés & la liberté d'en commettre à l'avenir ? Quelle porte n'ouvre-t-on point par-là à la licence & au libertinage ?

IV.

On force l'Empereur de renoncer à la Couronne. Il reclame contre cette violence.

L'assemblée générale du Roiaume Teutonique indiquée à Maïence pour la fête de Noël 1105. fut la plus nombreuse qu'on eût vû depuis long-temps. Les Légats du Pape y vinrent, & y confirmerent l'excommunication contre l'Empereur Henri. Ce Prince étoit gardé à Bingues, où son fils l'avoit fait arrêter par surprise. On l'obligea de se reconnoître coupable, & de renoncer au Roiaume & à l'Empire. On lui fit même dire que sa renonciation étoit volontaire, & qu'il ne vouloit plus songer qu'au salut de son ame. Il se jetta aux pieds des Légats pour obtenir d'eux l'absolution des censures, mais ils répondirent qu'elle étoit réservée au Pape & à un Concile général. Henri renonça donc à l'Empire, & remit à son fils toutes les marques de sa dignité, la croix, la lance, le sceptre, la pomme, & la couronne ; & son fils fut élu pour la seconde fois Roi de Germanie. Il reçut le serment des Evêques & des Seigneurs laïcs, & les Légats confirmerent son élection par l'imposition des mains. Si tout cela se fit licitement ou non, c'est ce que nous ne décidons point, dit Otton de Frisingues. Après

Sa mort

que l'on eut repréſenté au nouveau Roi & à toute l'aſſemblée les maux ſans nombre des égliſes d'Allemagne, tous promirent unanimement d'y remédier, & pour cet effet on envoia à Rome des députés capables de pourvoir en tout à l'utilité de l'Egliſe.

Henri le pere ſe retira à Cologne, & enſuite à Liége où il fut reçu comme Empereur. Il ſe plaignit de l'artifice & de la violence que l'on avoit emploiés pour exiger ſa renonciation; & il écrivit ſur ce ſujet une lettre au Roi de France, où il ſe plaint du Siége Apoſtolique comme de la ſource de la perſécution qu'il ſouffre. Quoique, dit-il, j'aie ſouvent offert de rendre à ce Siége toute ſorte d'obéiſſance & de ſoumiſſion, à condition que l'on me rendroit auſſi le même honneur qu'à mes prédéceſſeurs, la haine des Papes les a portés juſqu'à cet excès de violer le droit de la nature, & d'armer contre moi mon fils, qui s'eſt emparé de mes Etats, qui a ſoutenu mes ennemis, & qui, je voudrois pouvoir le cacher, a même attenté à ma vie. Après avoir raconté tout ce qui s'étoit paſſé, il ajoute: Je vous prie donc par la parenté & l'amitié qui eſt entre nous, & par l'intérêt de toutes les Couronnes, de venger l'injure que j'ai ſoufferte, & de ne pas laiſſer ſur la terre l'exemple d'une ſi noire trahiſon. L'Empereur Henri écrivit une lettre ſemblable à Hugues Abbé de Cluni & à toute ſa communauté. Il y raconte tout au long la trahiſon de ſon fils, & la maniere dont on l'a forcé de renoncer à l'Empire; & il conclut en priant l'Abbé de lui donner conſeil, & promettant d'éxécuter tout ce qu'il jugera à propos pour le réconcilier avec le Pape. Il avoit une confiance particuliere

tirent de la ville, attaquerent les gens du Roi Henri, en tuerent plusieurs dont ils prirent les dépouilles, firent tomber le Roi lui-même de son cheval, & le blesserent au visage. Le Comte de Milan lui donna son cheval, afin qu'il se sauvât; mais ce Comte fut pris lui-même par les Romains, qui le mirent en piéces, & le firent manger par des chiens. Le Roi aiant appris que les Romains s'étoient engagés par serment à s'exposer à tout pour délivrer le Pape, sortit la nuit avec précipitation de l'église de saint Pierre, emmenant avec lui le Pape, qu'il fit deux jours après dépouiller de ses ornemens & lier de cordes, comme plusieurs autres tant clercs que laïques que l'on traînoit avec lui, sans permettre à aucun Italien de lui parler; mais il étoit gardé & servi avec honneur par les Seigneurs Allemans. Le Roi assura ensuite qu'il mettroit le Pape en liberté, pourvû qu'il lui laissât le droit des investitures, assurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'Eglise, mais seulement les domaines dépendans de la Couronne.

Le Pape résista long-temps; mais voiant la désolation de l'église de Rome & le schisme dont on étoit menacé, il dit fondant en larmes: Je suis contraint de faire pour la paix de l'Eglise ce que j'aurois voulu éviter aux dépens de mon sang. On fit donc un Traité; & le Roi voulut avant que de délivrer le Pape, avoir la bulle touchant les investitures. L'Empereur fut ensuite couronné par le Pape dans l'église de saint Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que personne ne pût assister à cette cérémonie. Aussi-tôt que la Messe fut finie, le Roi retourna à son camp,

Traité du Pape Pascal II. avec Henri V. qu'il couronne Empereur.

tu par ordre du Pape : & le Roi étant descendu de cheval, ils se mirent tous sur les degrés de saint Pierre, où le Pape l'attendoit avec plusieurs Evêques & les Cardinaux. Le Roi se prosterna & baisa les piés du Pape ; & s'étant levé ils s'embrasserent trois fois. Après être entrés dans l'église, ils s'assirent, & le Pape demanda que le Roi renonçât aux investitures. Ce Prince se retira à part vers la sacristie avec les Evêques & les Seigneurs de sa Cour, & ils conférerent long-tems. On dit au Pape qu'il falloit qu'il couronnât l'Empereur, comme ses prédécesseurs avoient couronné Charles, Louis & Pepin. Comme le Pape déclara qu'il ne pouvoit le faire, le Roi entra en colere : & par le conseil des Evêques qui l'accompagnoient, il fit environner le Pape de gens armés, & le fit ensuite conduire à un logis hors de l'enceinte de l'église. Les Allemans pillerent tous les meubles précieux exposés pour honorer l'entrée du Roi. On prit avec le Pape une grande multitude de clercs & de laïques, des enfans & des hommes de tout âge, qui avoient été au-devant de l'Empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns, battre ou emprisonner les autres. Les Evêques de Tusculum & d'Ostie voïant le Pape pris, s'habillerent en laïques & se retirerent à Rome. Tout cela se passa le Dimanche de la Quinquagésime douziéme Février de l'an 1111. & le Pape demeura prisonnier pendant deux mois entiers.

Quand les Romains eurent appris que le Pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignés, qu'ils commencerent à faire main basse sur tous les Allemans qui se trouverent à Rome, pélerins ou autres. Le lendemain ils som-

& le Pape enfin délivré avec les Evêques & les Cardinaux, rentra dans Rome où il fut reçu avec une joie incroiable. L'Empereur, qui avoit fait de grands présens au Pape, aux Evêques, aux Cardinaux & au reste du clergé, s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Quelque temps après, il assembla à Spire un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs, & fit faire à l'Empereur son pere des funerailles magnifiques. Le schisme qui duroit depuis trente-cinq ans sembloit etre terminé, & la paix rétablie entre le Pape & l'Empereur: mais à Rome on fut menacé d'un nouveau schisme.

Plusieurs Evêques condamnerent ouvertement le traité que le Pape avoit fait avec l'Empereur, comme contraire aux décisions de ses prédecesseurs. Ils firent un decret contre le Pape & contre sa bulle, & l'obligerent de promettre qu'il corrigeroit ce qu'il avoit fait trop légerement. Géofroi Abbé de Vendôme écrivit à ce sujet au Pape Pascal une lettre fort vive: Celui, dit-il, qui étant assis sur la Chaire des saints Apôtres, a renoncé à leur bonheur en se conduisant autrement qu'eux, doit casser ce qu'il a fait & pleurer sa faute, comme un autre Pierre. Comme cette faute est inexcusable, il faut la réparer sans délai, de peur que l'Eglise qui semble prête à rendre le dernier soupir, ne périsse entiérement. Il soutient que l'investiture est une hérésie, selon la Tradition des Peres, & que celui qui l'autorise est hérétique. Or, ajoute-t-il, quand le Pasteur erre dans la foi, le dernier des fidéles a droit de s'elever contre lui. L'on eût fort embarrassé l'Abbé de Vendôme, si on l'eût obligé de spécifier distinctement l'hérésie dont il accu-

soit le Pape Pascal. Le Concile de Vienne fut très-éloigné d'accuser le Pape d'hérésie ; il se contenta de condamner le Traité, en disant que le Roi Henri avoit extorqué du Pape par violence cet écrit déteftable. Il anathématisa le Roi Henri, & dit qu'il le séparoit du sein de l'Eglise, jusqu'à ce qu'elle reçut de lui une entiere satisfaction. S. Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cette excommunication. Le Roi Henri fut aussi excommunié dans d'autres Conciles, à cause de son attachement au droit des investitures, & l'on ne peut dire combien cette malheureuse affaire causa de maux & de désordres. L'Empereur Henri fit avant sa mort un accord avec le Pape Calliste II. On démêla ce qui avoit été si long-temps confondu. L'Empereur laissa la liberté entiere des élections: & le Pape assûra à ce Prince les droits qu'il avoit sur le temporel des églises. Cette paix fut solemnellement conclue sur la fin du régne de Henri V. qui mourut à Utrecht l'an 1125. sans laisser d'enfans, & fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne Maison de Saxe, qui avoit régné plus de 200. ans depuis l'élection d'Henri l'Oiseleur.

VI.

On élut à sa place Lothaire, qui avoit pris le titre de Duc de Saxe, à cause de son épouse qui descendoit d'un oncle de saint Henri. Pour lui, il étoit fils du Comte de Supplimbourg. Il fut élu à Mayence dans l'assemblée des Evêques & des Seigneurs, & couronné à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne en présence des Légats du Pape, & il régna douze ans. On le nomma Lothaire II. par rapport au petit-fils de Charlemagne, qui s'appelloit aussi Lothaire. Il fut un des premiers

Regne de Lothaire II.

Princes qui reconnut le Pape Innocent II. Il étoit à Liége lorsque le Pape y vint; & comme on alloit en procession le recevoir, le Roi s'avança à pied dans l'église Cathédrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple, & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le Pape, à qui il servoit ainsi d'écuier. Il voulut engager le Pape de lui rendre les investitures, que l'Empereur Henri son prédécesseur avoit été contraint de céder; mais les Romains pâlirent à cette proposition, & saint Bernard s'opposant à la prétention du Roi, appaisa le différend avec une autorité merveilleuse. Lothaire fut couronné Empereur à Rome par le Pape Innocent, & il travailloit à affoiblir le parti d'Anaclet protégé par Roger Roi de Sicile, mais il n'en put venir à bout. Son régne fut fort agité, par la guerre qu'il eut presque toujours avec Roger, qui étoit le plus grand ennemi de l'Empire. En retournant en Allemagne du Mont-Cassin, où il avoit été faire déposer l'Abbé qui tenoit pour le Roi Roger, il mourut dans un village âgé de près de cent ans. Pendant qu'il faisoit la guerre en Italie, il entendoit à la pointe du jour une Messe pour les morts, puis une pour l'armée, & ensuite la Messe du jour: ensuite avec l'Impératrice il lavoit les pieds à des veuves & à des orphelins, & leur distribuoit abondamment à boire & à manger: il écoutoit après cela les plaintes que l'on faisoit contre les Ministres de l'Eglise, & enfin il s'appliquoit aux affaires de l'Empire. Il avoit toujours avec lui un grand nombre d'Evêques & d'Abbés pour recevoir leurs conseils; il étoit le pere des pauvres & le protecteur de tous les misérables: il veilloit pendant une

partie de la nuit, prioit souvent & avec beaucoup de larmes.

Après sa mort, les Seigneurs élurent Roi des Romains, Conrad Duc de Suabe fils de la sœur d'Henri V. & cette élection se fit en présence du Cardinal Légat du saint Siége, qui promit le consentement du Pape, des Romains & de toutes les villes d'Italie. S. Bernard persuada à ce Prince de se croiser & d'aller en Orient, d'où il revint après le mauvais succès dont nous parlerons dans l'article des Croisades. Il mourut après avoir régné treize ans sans avoir été couronné Empereur. Il fut enterré à Bamberg près du tombeau de l'Empereur saint Henri, qui venoit d'être canonisé par le Pape Eugene III. sur le rapport de deux Légats, qui s'étoient informés sur les lieux de la vie & des miracles du saint Empereur. Le Pape marque dans sa Bulle, que la canonisation ne se doit faire réguliérement que dans les Conciles généraux. Regne Conrad.

VII.

Le Roi Conrad, avant que de mourir, voiant que son fils étoit en trop bas âge pour être élu Roi, désigna pour son successeur Frideric fils de son frere, & il fut élu en effet à Francfort dans une très-grande assemblée, où se trouverent même quelques Seigneurs Italiens. Ce Prince régna trente-sept ans. Il étoit brave, magnanime, juste & prudent, mais fier & porté à la colere. Il est connu sous le nom de Frideric Barberousse. Il donna avis de son élection au Pape Eugene, aux Romains & à toute l'Italie, & aussi-tôt après, le Pape & le Roi Frideric firent ensemble un Traité par leurs députés. Quelques années après, Frideric vint à Pavie où il fut couronné Roi des Lom- Regne Frideric I. Barberousse.

bards, & marcha vers Rome en diligence. Le Pape Adrien IV. l'aiant appris, envoia trois Cardinaux au-devant de ce Prince, & ne voulut point entrer en conférence avec lui, qu'il ne lui eût donné ses suretés. On apporta donc en présence des Cardinaux les Reliques, la Croix & l'Evangile, sur lesquels un Chevalier choisi pour cela, jura au nom du Roi, de conserver au Pape Adrien & aux Cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. Le Pape promit en conséquence de couronner le Roi. Il fut reçu par plusieurs Seigneurs Allemans, qui le conduisirent jusqu'à la tente du Roi avec les Evêques & les Cardinaux de sa suite. Mais comme le Roi ne vint point tenir l'étrier au Pape, les Cardinaux se retirerent très-indignés. Le Pape ne laissa pas de descendre de cheval, & de s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Alors le Roi vint se prosterner devant lui, & après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de paix; mais le Pape lui dit, qu'il ne le lui donneroit point, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que les Empereurs avoient coutume de rendre aux successeurs de saint Pierre. Le Roi soutint qu'il ne devoit point se rabaisser jusques-là, & tout le jour suivant se passa en diverses conférences sur ce sujet. Enfin le Roi fut obligé de céder, & consentit, malgré son extrême répugnance, à faire auprès du Pape la fonction d'écuier. Le lendemain à la vue de toute l'armée, il tint l'étrier au Pape, qui ensuite lui donna le baiser de paix.

Démélés entre l'Empe-

Les Romains aiant appris l'arrivée du Roi, lui envoierent des députés, qui dans leur ha-

rangue lui parlerent ainsi ; Nous venons, grand Roi, de la part du Sénat & du peuple Romain, vous offrir la Couronne Impériale. Nous espérons que vous nous délivrerez du joug injuste des clercs, & que vous rendrez à Rome l'Empire du monde, & son ancienne splendeur, en rétablissant le Sénat & l'Ordre des Chevaliers. Nous vous avons fait notre citoien, & notre Prince, d'étranger que vous étiez : vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes, & donner à nos officiers qui vous recevront dans le Capitole, la somme de cinq mille livres d'argent. Le Roi surpris & indigné, les interrompit en disant : Rome n'est plus ce qu'elle a été ; sa puissance a passé d'abord aux Grecs, & ensuite aux François. Il n'est pas vrai que vous m'aiez appellé, ni fait votre citoien & votre Prince ; nos Rois Charles & Otton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie sur les Grecs & les Lombards. Je ne suis pas votre prisonnier pour me demander de l'argent ; je ferai mes libéralités comme il me plaira. Je suis votre maître par une possession légitime, & personne ne vous affranchira de mon pouvoir. Les députés s'étant retirés, le Pape conseilla au Roi d'envoier ses meilleures troupes se saisir de l'église de saint Pierre, ce qui fut éxécuté. Le Pape s'y rendit pour y attendre le Roi, qui suivit accompagné d'une multitude de gens armés marchant en bon ordre. Il fut couronné Empereur au milieu des cris de joie que poussoient les Allemans, & se retira ensuite à son camp sous les murs de la ville. Mais les Romains irrités de ce que Frideric avoit été couronné Empereur sans leur consentement, se jetterent en furie sur quel-

reur & le Romains.

ques-uns des écuiers de l'Empereur qui étoient demeurés à saint Pierre, & les tuerent dans l'église même. L'Empereur vint avec ses troupes: on combattit pendant quatre heures, & les Romains furent battus. On en tua près de mille, & on en prit deux cens dont le Pape obtint la liberté.

iffèrend
: Fride-
t e Pape
en IV.

Deux ans après, lorsque l'Empereur Frideric tenoit sa Cour à Besançon en Bourgogne, il reçut une lettre du Pape Adrien IV. qui lui faisoit divers reproches. Frideric en fut choqué, & sur-tout de ce que le Pape disoit qu'il lui avoit donné la Couronne Impériale, & qu'il voudroit encore lui avoir accordé de plus grands bienfaits. L'Empereur prenoit ces expressions à la rigueur, sçachant que les Romains soutenoient, que les Rois d'Allemagne n'avoient possédé jusques-là l'Empire de Rome & le Roiaume d'Italie, que par la libéralité des Papes, & qu'ils vouloient transmettre à la postérité cette opinion, non-seulement par les paroles & les Ecrits, mais encore par les peintures. On voioit dans le Palais de Latran un tableau de l'Empereur Lothaire, qui recevoit à genoux la couronne de la main du Pape, avec cette inscription : Le Roi s'arrête aux portes de la ville, & après avoir juré les droits de Rome, il devint vassal du Pape de qui il recevoit la couronne. L'Empereur Frideric s'étoit plaint de cette peinture & de cette inscription, & le Pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer, ce qui n'avoit pas été exécuté. Tout cela donc joint à la lecture de la lettre aiant excité un grand bruit parmi les Seigneurs Allemans, on dit qu'un des Légats les irrita encore plus en disant : De qui donc tient-il l'Empire, s'il ne le tient pas du Pape?

& que le Comte Palatin de Baviere le menaça de lui couper la tête. L'Empereur appaisa le tumulte par son autorité; mais il renvoia les Légats à leur logis avec escorte, & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin, & de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part. Le Pape voulant appaiser l'Empereur, lui envoia d'autres Légats plus prudens que les premiers, qui donnerent à ce Prince toute la satisfaction qu'il pouvoit désirer. L'Empereur leur donna le baiser de paix, leur déclara qu'il rendoit son amitié au Pape & au clergé de Rome, leur fit des présens & les renvoia pleins de joie.

Privilege en faveur des étudians.

L'Empereur Frideric fit cette même année 1158. plusieurs loix pour établir la paix & la sûreté publique. Il en publia une en particulier pour les étudians, à l'occasion sans doute de l'école de Bologne, qui étoit déja célébre. Cette loi porte que les écoliers qui voiagent à cause de leurs études, auront une entiere sûreté, que personne ne pourra leur faire injure; que si quelqu'un leur intente un procès, ils auront le choix de plaider devant leur Seigneur, ou leur Professeur, ou l'Evêque de la ville. C'est le premier privilege qui ait été accordé aux étudians. Cette Constitution de l'Empereur spécifie l'étude des loix Divines & Impériales, qui est en effet ce que l'on étudioit le plus à Bologne. L'étude du droit civil, c'est-à-dire, des loix de Justinien, s'y étoit renouvellée dès le siécle précédent; & celle du droit canonique y étoit devenue commune depuis quelques années par la publication du Décret de Gratien.

Nouvel querelle e

L'année suivante il s'éleva une nouvelle querelle entre le Pape & l'Empereur. Ce Prin-

Empe- ce fut piqué de ce que le Pape refusoit de con-
& le firmer celui qu'il avoit élu Archevêque de Ravenne. On s'écrivit réciproquement des lettres fort vives, & le Pape voulant punir l'Empereur de la hauteur avec laquelle il lui écrivoit, le menaça de le priver de la Couronne, s'il ne devenoit plus sage. L'Empereur répliqua, qu'il ne tenoit sa Couronne que de ses prédécesseurs, & il ajoûta : Du temps de Constantin, saint Sylvestre avoit-il part à la dignité Roiale? C'est ce Prince qui a rendu à l'Eglise la liberté & la paix ; & tout ce que vous avez comme Pape, vient de la libéralité des Empereurs. Lisez les Histoires, vous y trouverez ce que nous disons. Pourquoi n'éxigerons-nous pas l'hommage de ceux qui possédent nos terres, puisque celui qui n'avoit rien reçu des hommes, paia le tribut à César pour lui & pour saint Pierre? Qu'ils nous laissent donc les terres qui relevent de notre Couronne ; ou s'ils jugent qu'elles leur sont utiles, qu'ils rendent a Dieu ce qui est à Dieu, & à César ce qui est à César. Nos églises & nos villes sont fermées pour vos Cardinaux, parce que nous ne voions pas qu'ils viennent annoncer l'Evangile & procurer la paix, mais piller par-tout, & amasser de l'or & de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'Eglise voudroit qu'ils fussent, nous ne leur refuserons pas ce qui est nécessaire pour les faire subsister. Il est fâcheux que l'orgueil, cette bête si détestable, se soit glissée jusques sur la Chaire de saint Pierre. Quand l'Empereur dit que le Pape tient tout ce qu'il a de la libéralité des Princes, il ne veut parler que du temporel, comme la suite du discours le fait assez voir. On voit qu'il suppose toujours la prétendue donation de Constantin.

Les esprits s'échauffoient de plus en plus, & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du Pape, par lesquelles il excitoit à la révolte Milan & quelques autres villes. Alors Eberard Evêque de Bamberg écrivit au Pape une lettre, dans laquelle il lui dit avec une liberté respectueuse : Il est à craindre que les paroles dures de part & d'autre, n'allument un feu qu'on ne pourra plus éteindre. Il vaut mieux se hâter de détruire le mal, que de disputer de quel côté il est venu. Ecrivez de nouveau à l'Empereur avec douceur, & ramenez-le avec votre bonté paternelle. Il est disposé à vous rendre toute sorte de respect. L'Evêque qui parloit ainsi au Pape, étoit autant recommandable par sa science que par la pureté de ses mœurs. Il méditoit continuellement les divers sens de l'Ecriture-sainte, & en faisoit sa consolation au milieu des occupations dont il étoit accablé. L'Empereur avoit une confiance particuliere en ses conseils, & partageoit avec lui la conduite de l'Empire. Pendant que l'on prenoit des moiens pour réconcilier le Pape avec l'Empereur, le Pape mourut, & la plus grande partie des Cardinaux nomma pour lui succéder Alexandre III. Mais l'Empereur Frideric refusa de le reconnoître, & favorisa Octavien qui avoit été élu contre toutes les regles par quelques Cardinaux, & à qui son parti donna le nom de Victor III. Ce schisme dura long-temps, & fut la source d'une infinité de maux. Nous en parlerons ailleurs.

VIII.

L'an 1176. l'Empereur ravagea les terres des Milanois, qu'il croioit surprendre; mais

L'Empere[ur] Frideric s[...]

oncilie ec le Pape exandre.

a mort.

ils étoient si-bien sur leurs gardes, qu'ils marcherent contre lui & donnerent une sanglante bataille. L'Empereur aiant eu son cheval tué sous lui, disparut, & pendant quelque temps on le crut mort. Son armée fut entiérement défaite, & les Milanois firent un butin immense Cette victoire assûra la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puissance des Empereurs Allemans. Frideric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les Seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, qui l'avoient suivi jusques-là, le menacerent de l'abandonner s'il ne renonçoit au schisme. Il résolut donc de se réconcilier sincérement avec le Pape Alexandre. L'on comprit dans le Traité de paix le Roi de Sicile, les Lombards & tous les autres alliés du Pape. Ce fut à Venise que l'Empereur & le Pape se virent & se réconcilierent. L'Empereur se prosterna devant le Pape, lui baisa les pieds, & lui servit d'huissier dans l'église, & d'écuier lorsqu'il monta à cheval ; & il conduisit quelque temps le cheval par la bribe, jusqu'à ce que le Pape lui permît de se retirer. Le Pape fit part de la paix aux principaux Evéques de la Chrétienté, & au Roi de France Il est remarquable que l'absolution donnée en cette occasion par le Pape à l'Empereur, ne tomboit que sur l'excommunication à cause du schisme, sans qu'il ait été fait aucune mention de réhabiliter l'Empereur comme déposé par le Pape. Aussi avonsnous vu que pendant le schisme, ses sujets Catholiques, méme les Ecclésiastiques, ne lui obéissoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'est qu'on avoit peine à se soumettre aux nouvelles prétentions de Grégoire VII. touchant la déposition des Sou-

verains; au lieu qu'on regardoit comme une chose très-sérieuse, l'excommunication fondée sur l'Ecriture & la Tradition.

Il y eut quelques différends entre le Pape Urbain III. & l'Empereur Frideric, au sujet des terres que la Comtesse Matilde avoit laissées à l'église de Rome, & sur la dépouille des Evêques après leur mort. L'Empereur tint en 1186. une assemblée en Allemagne pour soutenir ses droits. Le Pape irrité de la Lettre que cette assemblée lui avoit écrite, auroit excommunié l'Empereur, s'il n'avoit été prévenu par la mort. Quelques années après, l'Empereur partit pour la Terre-sainte. Il étoit accompagné de son fils Frideric Duc de Suabe; & s'étant embarqué sur le Danube, il arriva à Presbourg où il rassembla son armée. Il fut parfaitement bien reçu par Bela III. Roi de Hongrie qui régnoit depuis deux ans. L'Empereur traversa ensuite la Bulgarie, où il fut souvent obligé de s'ouvrir le passage l'épée à la main. Il trouva aussi beaucoup de résistance sur les terres de l'Empereur de Constantinople Isaac l'Ange, qui lui avoit néanmoins promis la liberté du passage; mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le dessein de le dépouiller de l'Empire, & de faire son fils Frideric Empereur de Constantinople. L'Empereur Frideric se voiant ainsi trompé par Isaac, fit le dégat sur ses terres, & prit Philippople qu'il trouva abandonnée, & où il n'y avoit que quelques Arméniens, qui n'avoient pas pour les Latins la même aversion que les Grecs. Frideric alla ensuite à Andrinople, & passa l'an 1190. le détroit des Dardanelles & entra sur les terres du Sultan d'Iconie. Quoique ce Prince eût promis passage à l'Empereur Fri-

deric, il ne laissa pas de le faire attaquer dans les défilés des montagnes: mais l'Empereur battit deux fois les Turcs, ensuite assiégea le Sultan dans Iconie sa Capitale qu'il prit d'assaut. Il passa aussi-tôt après sur les frontieres d'Arménie, pour se rendre à la Terre-sainte. Mais la chaleur l'aiant invité à se baigner dans une petite riviere de Cilicie ou Caramanie, il s'y noia, après avoir régné 37. ans. Frideric son second fils, prit la conduite de l'armée, mais il mourut six mois après devant Acre.

IX.

egne de ri VI.

Henri VI. fils ainé de l'Empereur Frideric étoit resté en Allemagne, & avoit deja été reconnu Roi. Dans la cerémonie de son couronnement, le Pape Célestin III. étant assis dans sa chaire Pontificale, poussa du pied la couronne Impériale, qu'il tenoit entre ses pieds, & la fit tomber à terre, pour montrer qu'il avoit le pouvoir de déposer l'Empereur, s'il le méritoit. Mais aussi-tôt les Cardinaux prirent la couronne & la mirent sur la tête de l'Empereur. Il mourut en Sicile dont il s'étoit fait reconnoitre Roi, extrémement haï des gens du païs, même de l'Impératrice Constance son épouse, a cause des cruautés qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut qu'elle l'avoit fait empoisonner. Il avoit régné sept ans depuis la mort de son pere. Comme il étoit encore excommunié pour avoir pris Richard Roi d'Angleterre, & en avoir exigé une rançon, le Pape defendit de l'enterrer, & l'Archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome en demander la permission Le Pape ne l'accorda qu'à condition que le Roi d'Angleterre y consentiroit, & que l'argent seroit rendu. L'Archevêque de Messine demandoit encore

le consentement du Pape, pour faire couronner Roi de Sicile Frideric fils de l'Empereur Henri. Mais pour l'obtenir, il fallut donner au Pape mille marcs d'argent & autant aux Cardinaux. Ce Prince n'avoit pas encore trois ans. On lui donna pour tuteur son oncle Philippe Duc de Suabe, frere de l'Empereur Henri, qui fut élu Roi des Romains par la haute Allemagne, & par la Pouille & la Sicile : mais la basse Allemagne élut Otton Duc de Saxe ; & cette division dans l'Empire en attira une grande dans l'Eglise.

X.

Le Pape Pascal II. qui occupoit le S. Siége au commencement du douziéme siécle, étoit né en Toscane, & avoit été mis dès l'enfance à Cluni, où il avoit embrassé la vie monastique. Quand il sçut qu'on l'avoit élu Pape, il s'enfuit & se cacha, mais il fut découvert & forcé de se soumettre à la volonté de Dieu. On le revêtit de la chape rouge, qui étoit alors un ornement particulier du Pape; car les Cardinaux ne portoit que le violet: on lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval, & fut conduit en chantant & avec une nombreuse suite au Palais de Latran. On lui mit alors une ceinture où pendoit sept clefs & sept seaux, qui marquoient les sept dons du Saint-Esprit; & on lui donna la férule ou bâton pastoral. Dès le commencement de son Pontificat, il s'opposa de tout son pouvoir aux investitures, il écrivit à ce sujet plusieurs lettres, dans lesquelles il confond perpétuellement l'autorité spirituelle, que les Rois ne prétendoient pas donner, avec les fiefs & les domaines temporels qu'ils vouloient conférer, comme relevans de leur Couronne. Le Pape Pascal favo-

Eglise d'Italie.

Pascal.

risa la révolte du jeune Henri contre l'Empereur son pere, & excita le Comte de Flandre contre cet Empereur. Comme il ne se fioit pas trop aux Allemans, il passa en France pour y délibérer en sûreté sur les affaires de l'Église. Il célébra à Cluni la fête de Noël de l'an 1106. alla ensuite à Tours & à S. Denys en France, où il fut reçu avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de fort remarquable, dit Suger qui étoit présent, c'est que, contre la coutume des Romains, le Pape ne désira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monastere, comme on le craignoit; il ne daigna pas même les regarder. Il se prosterna humblement devant les Reliques & pria avec larmes. Le Roi Philippe & le Prince Louis son fils vinrent trouver le Pape & se prosternerent à ses pieds. Pascal les releva & confera avec eux sur les affaires de l'Église, les priant de la protéger à l'exemple de Charlemagne & de ses prédécesseurs. Le Roi lui promit son amitié & lui offrit son Roiaume.

Nous avons vu comment le Pape Pascal, malgré toutes ses précautions contre Henri V. fut arrèté & forcé d'accorder à ce Prince les investitures; & avec quelle vivacité il fut blâmé par plusieurs personnes, qui osoient même l'accuser pour cela d'hérésie. Son repos fut ensuite troublé par une sédition qui s'éleva contre lui, & qui fut la source d'un grand nombre de maux. Il faisoit faire des préparatifs pour réduire par la force ceux qui allumoient la guerre civile, & qui vouloient mettre à Rome un Préfet malgré lui, lorsqu'il tomba malade des fatigues qu'il avoit eu à essuier. Il mourut l'an 1118. après avoir tenu le saint Siége dix-huit ans & cinq mois. Parmi ses lettres nous en avons une à

l'Abbé de Cluni, où il ordonne de donner à la communion les deux espéces séparément, & non le pain trempé dans le vin, comme on faisoit à Cluni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain, ce qui prouve qu'on communioit encore les petits enfans.

XI.

Gelase II. Bourdin Anti-Pape. Schisme.

Après la mort du Pape Pascal, les Evêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Ostie s'assemblerent avec ving trois Prêtres, dix-huit diacres, un grand nombre d'autres clercs, & plusieurs Sénateurs; & ils élurent Jean de Gaëte Chancelier de l'église de Rome, le nommerent Gélase, & l'introniserent malgré sa résistance. Il avoit toujours été attaché au Pape Pascal, & l'avoit aidé à supporter toutes ses afflictions. Cencio Frangipane qui étoit pour l'Empereur, aiant appris cette élection, accourut à l'église, prit le Pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, le mit tout en sang, & le traînant par les cheveux, il le mena chez lui & l'y enchaîna. Les Cardinaux & ceux qui avoient concouru à l'élection, furent aussi maltraités par les gens de Frangipane. Au bruit de cette violence le peuple s'assembla, & obligea les Frangipanes de rendre le Pape. Il fut aussi-tôt couronné, mis sur un cheval blanc & mené à saint Jean de Latran, précédé & suivi de banieres selon la coutume. Son Pontificat paroissoit devoir être paisible; & comme il n'étoit que diacre, on se disposoit à l'ordonner & à le sacrer, lorsqu'on apprit que l'Empereur Henri étoit en armes à saint Pierre. Gélase se leva la nuit & s'étant fait mettre sur un cheval malgré son grand âge & ses infirmités, se retira

dans la maison d'un particulier, où il demeura caché le reste de la nuit. Ensuite il s'embarqua sur le Tibre & alla à Porto. Les Allemans qui étoient sur le rivage, tiroient sur les gens du Pape des traits empoisonnés. Un Cardinal prit le Pape sur ses épaules, & à la faveur de la nuit l'emporta dans un château. On jura alors aux Allemans que le Pape s'étoit enfui, & ils se retirerent. Mais on ramena le Pape, qui s'embarqua avec les siens, & alla à Gaëte sa patrie où il fut très-bien reçu. L'Empereur le fit prier de revenir à Rome se faire sacrer, mais Gélase ne voulut pas s'y fier. Il fut ordonné Prêtre & ensuite sacré Evêque à Gaëte, en présence d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs qui lui préterent serment de fidélité.

Cependant l'Empereur Henri fit un autre Pape, & choisit Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui étoit né en Limousin, & qui avoit fait de grands voiages dans lesquels il s'étoit acquis beaucoup d'autorité. On donna à cet Antipape le nom de Grégoire VIII. Il passa à Rome le reste de l'année, & le jour de la Pentecôte il couronna, comme Pape, l'Empereur Henri V. qui se retira ensuite en Allemagne. Bourdin envoioit des Bulles de tous côtés, & il fut reconnu en quelques endroits. En d'autres on ne reconnoissoit ni Gélase, ni Grégoire; mais en France & dans la plûpart des autres Roiaumes, on s'attachoit à Gélase. Quand il sçut que l'Empereur s'étoit retiré, il revint sécrétement à Rome & se cacha dans une petite église. Mais les Frangipanes le vinrent attaquer avec une troupe de gens armés. Il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le Pape s'enfuit dans un état qui

faisoit compassion. Son porte-croix tomba de cheval en le suivant, & une pauvre femme qui le trouva, le cacha jusqu'au soir avec sa croix & son cheval. On trouva dans la campagne le Pape accablé de fatigues & de tristesse. Suivons, dit-il alors à ses amis qui l'étoient venu trouver, l'exemple de nos Peres & le précepte de l'Evangile: Puisque nous ne pouvons vivre dans cette ville, allons dans une autre, & fuions cette Sodome & cette Egypte. Il s'embarqua donc & alla en Provence où il fut très-bien reçu. Il tint ensuite un Concile à Vienne, & passa à Cluni où il fut attaqué d'une pleurésie qui le réduisit à l'extrémité. Il fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le Corps & le Sang de notre Seigneur, se fit coucher à terre & expira après un an de Pontificat. Il fut enterré à Cluni.

XII.

Callifte [...] Suite d[u] schisme. Fin mise[ra]ble de l'A[nti] Pape.

Gui Archevêque de Vienne fut élu Pape, & nommé Calliste II. par les Cardinaux qui étoient à Cluni. Il étoit parent des Empereurs, des Rois de France & d'Angleterre. Cette élection fut approuvée des Romains, qui louerent Dieu de leur avoir donné un Pape d'un si grand mérite. Il donna à l'église de Vienne qui avoit été son premier Siége, le privilege d'avoir la primauté sur sept Provinces, & permit à l'Archevêque de se nommer Primat des Primats. Ce fut un simple titre sans effet, n'étant fondé que sur de fausses suppositions & sans le consentement des parties intéressées. Il alla à Rome où il fut reçu avec une joie incroiable. La milice de Rome vint jusqu'à trois journées au-devant de lui. Les enfans portoient des branches d'arbres, les rues étoient richement tapissées, les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs mê-

me y applaudissoient. Les processions étoient si nombreuses, qu'elles durerent depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi. Comme il avoit besoin de troupes pour forcer l'Antipape à se soumettre, il alla en Pouille demander du secours aux Normans. Il passa à Bénévent, où il demeura long-temps sans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de sûreté. Les schismatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Il trouva quelque temps après le moien de retourner à Rome, où il leva une grande armée & alla attaquer l'Antipape Bourdin à Sutri. Les habitans voiant abattre leurs murailles, prirent Bourdin & le livrerent aux soldats de Calliste. Après l'avoir chargé d'injures, ils le firent monter sur un chameau à rebours, lui faisant tenir la queue au lieu de bride, & lui mirent sur le dos une peau de mouton toute sanglante, voulant par cette dérision représenter le Pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté sur un grand cheval. Ils firent ainsi entrer Bourdin dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oseroient à l'avenir usurper le saint Siége. Le peuple l'auroit fait mourir, si le Pape Calliste ne l'eût délivré de leurs mains, & envoié dans un monastere pour faire pénitence. Telle fut la triste fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de Pape, & qui d'ailleurs avoit plusieurs bonnes qualités. Pour conserver la mémoire de cet événement, le Pape fit faire un tableau dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit représenté sous ses pieds.

Le Pape Calliste rétablit à Rome la paix & la sûreté publique. Il fit abattre les tours des

Frangipanes, & des autres petits tyrans qui pilloient les biens de l'Eglise, & devant qui les Papes précédens n'osoient ouvrir la bouche. Pendant l'Avent de l'année 1124. il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta promptement, & fut enterré le jour de sainte Luce. Il avoit tenu le S. Siége près de six ans; & pendant ce peu de temps il rétablit la paix dans l'Eglise & dans Rome en particulier.

XIII.

Les Frangipanes firent élire Pape l'Evêque d'Ostie sous le nom d'Honorius II. Comme son élection ne paroissoit pas fort canonique, sept jours après il quitta la mitre & la chape en présence des Cardinaux, qui réhabiliterent ce qui avoit été mal fait. Il fit la guerre à Roger Comte de Sicile & Duc de Pouille & de Calabre: mais comme Roger étoit plus habile guerrier que le Pape, il l'obligea de faire avec lui la paix. Il mourut l'an 1130. après cinq ans de Pontificat. Sa mort fut suivie d'un schisme funeste dont nous parlerons. Une partie des Cardinaux choisit le Cardinal de Saint Ange qui fut nommé Innocent II. & les autres élurent Pierre de Léon sous le nom d'Anaclet II. Le Pape Innocent tint le S. Siége près de quatorze ans, & après lui fut élu Pape Celestin II. qui mourut au bout de cinq mois. Il eut pour successeur Lucius II. qui termina le différent qui duroit depuis si long-temps entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, touchant la jurisdiction sur les Evêques de Bretagne, que le Pape Urbain II. avoir adjugée à l'Archevèque de Tours cinquante ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce jugement par une Bulle, dans laquelle il ordonna que l'Evêque de Dol & tous les autres

Honorius II. Innocent II. L'Anti-Pape Anaclet II. Lucius II.

Evêques de Bretagne seroient soumis à l'église de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius mourut, n'aiant tenu le S. Siége que 11. mois. Il eut pour successeur Bernard Abbé de saint Anastase à Rome, qui étoit né à Pise, étoit entré dans l'Ordre de Citeaux & avoit passé quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

XIV.

Eugene III. Lettres de S. Bernard sur son élection.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes: Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du Pape, sur un homme rustique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pourpre & l'élever sur la chaire Pontificale? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des Princes, commander aux Evêques, disposer des Empires? Je ne suis pas sans inquiétude: je crains qu'étant modeste & accoutumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions Pontificales avec toute l'autorité nécessaire. Quels doivent être les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur comme un enfant du sein de sa mere, pour le produire en public, & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & désagréables? Hélas! si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau formidable aux Anges mêmes. Saint

Bernard

Bernard n'écrivit pas si-tôt au Pape même, croiant qu'il lui écriroit le premier, pour lui apprendre les circonstances de son élection. Enfin pressé par ses amis, il lui écrivit à l'occasion de l'Archevêché d'Yorc dont un intrus s'étoit emparé. Mon fils Bernard, dit-il au Pape est devenu par un changement heureux mon pere Eugene: je souhaite que l'Eglise aussi change en mieux, & que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je serois heureux, si avant que de mourir je voiois l'Eglise telle qu'elle étoit dans son premier âge, quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or & de l'argent, mais pour prendre des ames! Le saint Abbé voulant prémunir le Pape contre l'avarice de la Cour de Rome, ajoûte: Je désire ardemment que vous disiez comme celui dont vous occupez la Chaire: que ton argent périsse avec toi. Parole admirable, parole foudroiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'Eglise attend de vous: vous êtes établi sur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes: La cognée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage, faites sentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu: mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. Pensez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & souvenez-vous que comme vous occupez leur Siége, vous les suivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans la premiere, saint Bernard dit: Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis Pape & non pas vous; ceux qui ont des

affaires viènnent fondre sur moi de toutes p
& dans cette multitude d'amis, il y en a à q
ne puis en conscience refuser mes services.

Révolte des Romains. Le Pape Eugene fut sacré au monastere Farfe, craignant la fureur des Romains, demandoient la confirmation du Sénat n vellement établi. Cette même crainte l'o gea de passer après son sacre dans des ces fortes. Il alla ensuite à Viterbe où i quelque séjour. Cependant le fameux Arn de Bresse vint à Rome, & y échauffa la ré te qui n'étoit déja que trop allumée. Il p posoit au peuple les exemples des anc Romains, qui par les conseils du Sénat valeur & la discipline de leurs armées voient soumis toute la terre à leur dom tion. Il disoit qu'il falloit rebâtir le Cap le, & rétablir la dignité du Sénat & l'O des Chevaliers : que le gouvernement de l me ne regardoit point le Pape, & qu'il voit se contenter de la jurisdiction Ecclé stique. Les Romains avec Jourdain leur Pa ce, excités par ces discours, abolirent la gnité du Préfet de Rome, & contraigni tous les principaux des nobles & des citoi de se soumettre au Patrice. Ils abattirent n seulement les tours de quelques laïcs dis gués, mais encore les maisons des Cardin & des Ecclésiastiques, & firent un butin i mense. Ils fortifierent l'église de S. Pierr où à force de coups, ils contraignirent pélerins de faire des offrandes, pour ien pr ter. Ils en tuerent même quelques-uns dan vestibule de l'église parce qu'ils le refusoie

Eugene voulant réduire les Romains reb les, commença par excommunier leur Patri Il se servit ensuite des troupes des Tiburti & par leur moien il réduisit les Romains à

demander la paix. Mais il ne la leur acccorda qu'à condition d'abolir le Patriciat, & de reconnoître que les Sénateurs ne tenoient leur autorité que du Pape. Il rentra donc à Rome, & le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, & se prosterna à ses pieds. Toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres ; les Juifs mêmes y vinrent avec le livre de la Loi qu'ils portoient sur leurs épaules. Le Pape ne demeura pas long-temps à Rome. Comme on le sollicitoit chaque jour de ruiner Tibur, il passa au-delà du Tibre, pour éviter les importunités des Romains. Ce fut pendant cette retraite que le Pape Eugene termina l'affaire du rétablissement de l'Evêché de Tournai. Elle avoit commencé cinquante ans auparavant. Depuis la décision du Pape Eugene, l'Evêché de Tournaï a été séparé de celui de Noion, après lui avoir été joint pendant six cens ans depuis le temps de saint Médard.

Le Pape Eugene en France.

Enfin le Pape fatigué de toutes les séditions des Romains vint en France. Le Roi & l'Evêque de Paris allerent au-devant de lui, & l'amenerent à l'église de Notre-Dame. Quelques jours après il voulut aller dire la Messe à sainte Genevieve. Les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie où il se prosterna pour faire sa priere. Ensuite il entra dans la sacristie, & aussi tôt ses officiers prirent le drap, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume. Les Chanoines voulurent le leur arracher, & en tirant des deux côtés ils le mirent en piéces. On en vint après cela aux coups de poings & de bâtons. Le Roi lui-même voulant appaiser le tumulte f[illegible] frappé dans la foule. Les officiers d[illegible]

tienne parle comme le public, je n'oſe le contredire. Il ſoutient qu'il y a dans l'égliſe de Rome, un fonds de duplicité & d'avarice, qui eſt la ſource de tous les maux; & il le dit un jour publiquement dans l'aſſemblée des Cardinaux, où préſidoit le ſaint Pape Eugene. Au reſte, j'ai vu à Rome des Eccléſiaſtiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puiſque vous me preſſez, je vous parlerai librement Tout le monde vous donne le titre de pere : pourquoi faut-il donc que tous vos enfans vous offrent des préſens ? Vous êtes, ſaint Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le Pape ſourit, & loua ſon ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Enſuite pour juſtifier les contributions que l'égliſe de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il allégua la fable de l'eſtomac & des membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail, & qui trouverent enſuite par expérience qu'il ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais, ſelon la remarque judicieuſe de M. Fleuri, pour faire l'application juſte, il eût fallu que l'égliſe de Rome eût répandu ſur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différens du Pape Adrien avec l'Empereur Fridéric. Ce Pape mourut l'an 1159. après avoir tenu le ſaint Siége près de cinq ans, pendant leſquels il augmenta le patrimoine de ſaint Pierre de pluſieurs acquiſitions : mais il étoit ſi éloigné d'enrichir ſes parens, qu'il ne laiſſa rien à ſa mere qui vivoit encore ; & elle ſubſiſta [illegible] les aumônes que lui fit l'égliſe de (

XVI.

Après ses funérailles les Evêques & les Cardinaux s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, Cardinal & Chancelier de l'église Romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Cette élection fut suivie d'un schisme dont nous parlerons ailleurs; & nous rapporterons en même-temps les principaux événemens qui arriverent sous son Pontificat, qui fut de vingt deux ans. Il passoit pour un des plus sçavans Papes qui eût été depuis un siécle: Aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles. Il mourut l'an 1181. Son successeur fut Hubaud Evêque d'Ostie, qui étoit fort âgé & fort expérimenté dans les affaires. Il fut nommé Lucius III. A cette élection on commença à éxécuter le Décret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages, & les Cardinaux commencerent à s'attribuer à eux seuls le droit d'élire le Pape, à l'exclusion du peuple & du reste du Clergé. Le Pape Lucius jura de ne jamais observer certaines coutumes que ses prédecesseurs avoient suivies. Les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillerent & brulerent les terres du Pape; ensorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Voiant qu'il ne pouvoit leur résister, il envoia des Nonces aux Rois & aux Seigneurs pour demander de l'argent. On aima mieux en Angleterre donner une somme considérable une fois paiée, que de laisser imposer un subside dont les Papes [illegible] pu ensuite se faire [illegible] droit. [illegible] Pape reçut de tous [illegible] paix avec

Alexandre III.
Lucius III.
Urbain III.
Grégoire VIII.

Evêques de Bretagne seroient soumis à l'église de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius mourut, n'aiant tenu le S. Siége que 11. mois. Il eut pour successeur Bernard Abbé de saint Anastase à Rome, qui étoit né à Pise, étoit entré dans l'Ordre de Cîteaux & avoit passé quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

X IV.

Eugene III. Lett. [illegible] de S. Bernard sur son élection.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes: Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du Pape, sur un homme rustique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pourpre & l'élever sur la chaire Pontificale? Ne semble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au-dessus des Princes, commander aux Evêques, disposer des Empires? Je ne suis pas sans inquiétude: je crains qu'étant modeste & accoutumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions Pontificales avec toute l'autorité nécessaire. Quels doivent être les sentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du secret de la contemplation & de la solitude du cœur comme un enfant du sein de sa mere, pour le produire en public, & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & désagréables? Hélas! si la main de Dieu ne le soutient, il faut qu'il succombe sous ce fardeau formidable aux Anges mêmes. Saint Bernard

Bernard n'écrivit pas si-tôt au Pape même, croiant qu'il lui écriroit le premier, pour lui apprendre les circonstances de son élection. Enfin pressé par ses amis, il lui écrivit à l'occasion de l'Archevèché d'Yorc dont un intrus s'étoit emparé. Mon fils Bernard, dit-il au Pape est devenu par un changement heureux mon pere Eugene: je souhaite que l'Eglise aussi change en mieux, & que vous vous regardiez comme étant obligé de donner votre vie pour elle. Que je serois heureux, si avant que de mourir je voiois l'Eglise telle qu'elle étoit dans son premier âge, quand les Apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or & de l'argent, mais pour prendre des ames! Le saint Abbé voulant prémunir le Pape contre l'avarice de la Cour de Rome, ajoûte: Je désire ardemment que vous disiez comme celui dont vous occupez la Chaire: que ton argent périsse avec toi. Parole admirable, parole foudroiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'Eglise attend de vous: vous êtes établi sur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes: La cognée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage, faites sentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu: mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. Pensez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & souvenez-vous que comme vous occupez leur Siége, vous les suivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans la premiere, saint Bernard dit: Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis Pape & non pas vous; ceux qui ont des

affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes services.

Révolte des Romains.

Le Pape Eugene fut sacré au monastere de Farse, craignant la fureur des Romains, qui demandoient la confirmation du Sénat nouvellement établi. Cette même crainte l'obligea de passer après son sacre dans des places fortes. Il alla ensuite à Viterbe où il fit quelque séjour. Cependant le fameux Arnaud de Bresse vint à Rome, & y échauffa la révolte qui n'étoit déja que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du Sénat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoit qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétablir la dignité du Sénat & l'Ordre des Chevaliers: que le gouvernement de Rome ne regardoit point le Pape, & qu'il devoit se contenter de la jurisdiction Ecclésiastique. Les Romains avec Jourdain leur Patrice, excités par ces discours, abolirent la dignité du Préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoiens de se soumettre au Patrice. Ils abattirent non-seulement les tours de quelques laïcs distingués, mais encore les maisons des Cardinaux & des Ecclésiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'église de S. Pierre, où à force de coups, ils contraignirent les pélerins de faire des offrandes, pour en profiter. Ils en tuerent même quelques-uns dans le vestibule de l'eglise parce qu'ils le refusoient.

Eugene voulant réduire les Romains rebelles, commença par excommunier leur Patrice. Il se servit ensuite des troupes des Tiburtins, & par leur moien il réduisit les Romains à lui

le fils du Roi attaqua le Pape par derriere, le prit & l'amena à son pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape son prisonnier dans les termes les plus soumis ; & le Pape se voiant abandonné, sans forces & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile ; à un de ses fils le Duché de Pouille ; & à l'autre, la Principauté de Capouë. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur & de tyran. C'est ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

Le Pape vient son sonnier.

Le Roi Roger perdit vers le milieu du douziéme siécle son fils aîné, après en avoir déja perdu trois autres. C'est pourquoi il fit couronner le seul qui lui restoit, qui étoit Guillaume Prince de Capoue. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Messes & distribuer des aumônes. Il dit ensuite qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce Prince & le Roi d'Allemagne ; mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous & tous les François, & ce qui nous fait désirer que vous soyiez en paix, c'est la trahison des Grecs contre nos pelerins. Allez, marchez au secours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de sang injustement rép
Ces Grecs néanmoins contre lesquels
de Cluni animoit le Roi Roger étoien
tiens, & ce Prince n'avoit pas besoi
exhorté à leur nuire ; il étoit d'
grand & leur plus terrible enne

L'Abb Cluni l' horte à a querles Gi

vinrent montrer leurs habits déchirés & leurs visages ensanglantés. Le Pape en demanda justice au Roi; & comme d'ailleurs la vie des chanoines de Ste Genevieve étoit peu réguliere, on prit la résolution de les réformer. Le premier dessein fut de faire venir huit moines de Cluni de la maison de saint Martin des champs; mais à la priere des anciens chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de S. Victor, ce qui fut exécuté par l'Abbé Suger. Odon Prieur de S. Victor fut le premier Abbé de Sainte Genevieve depuis cette réforme.

Le Pape Eugene à Clairvaux. Le Pape Eugene alla quelque temps après à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par son humilité & sa régularité. Il portoit sur sa chair une tunique de laine, & couchoit sur la dure. Il assista au Chapitre général des Abbés de Cîteaux comme un d'entre eux. Il retourna en Italie, & mourut à Tibur l'an 1153. après avoir tenu le S. Siége huit ans & *Sa mort.* près de cinq mois. Il fut porté à Rome & enterré dans l'église de Saint Pierre. On élut pour lui succéder, Conrad Evêque de Sabi- *Anastase IV.* ne qui fut nommé Anastase IV. C'étoit un vieillard pieux & qui avoit beaucoup d'expérience dans les usages de la Cour de Rome; mais il ne vécut que seize mois & vingt-quatre jours après son élection.

XV.

Adrien IV. Son entretien avec Jean de Sarisberi. Il eut pour successeur Adrien IV. qui étoit Anglois, & s'étoit élevé par son mérite. Un Cardinal aiant été blessé en passant dans une rue par quelques séditieux de la faction d'Arnaud de Bresse, le Pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y cessa les offices divins jusqu'au Mercredi

l'instruisit : il étoit en même-temps le Garde de son sceau & le second de ses Ministres. Quelques courtisans en étant jaloux, le firent élire Archevêque de Naples, ville alors peu considérable, afin de l'éloigner d'auprès du Roi sous un prétexte honnête. Pierre refusa cette dignité; & voiant les troubles de Sicile, il voulut quitter le païs pour mettre sa vie en sûreté, & ni les prieres ni les promesses du Roi ne purent le retenir. Il sortit de Sicile la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire l'an 1169. Gautier fut élu Archevêque de Palerme à force d'argent. La Reine voulant engager le Pape à casser cette élection, envoia à Rome sept cens onces d'or. Mais le parti de Gautier en envoia beaucoup plus, & obtint du Pape ce qu'il vouloit. Son parti disoit hautement, que dans l'état où se trouvoit la Cour de Rome, elle n'oseroit s'opposer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuseroit pas les sommes immenses qu'on lui offriroit pour la gagner. Guillaume le Bon mourut l'an 1189. à l'âge de trente-six ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le Roiaume devoit appartenir à Constance sa tante, par conséquent au Roi des Romains Henri VI. qui l'avoit épousée à cette condition; & tous les Comtes du Roiaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais après la mort de Guillaume, le Chancelier Matthieu eut le crédit de faire déclarer Roi Tancrede, fils naturel de Roger premier Roi de Sicile, aieul de Guillaume le Bon.

Tancrede perdit l'an 1193. Roger son fils aîné, qu'il avoit fait couronner Roi, & fit couronner à sa place Guillaume son second fils.

Fin du regne des Normans en Sicile.

tienne parle comme le public, je n'ose le contredire. Il soutient qu'il y a dans l'église de Rome, un fonds de duplicité & d'avarice, qui est la source de tous les maux ; & il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des Cardinaux, où présidoit le saint Pape Eugene. Au reste, j'ai vu à Rome des Ecclésiastiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puisque vous me pressez, je vous parlerai librement. Tout le monde vous donne le titre de pere : pourquoi faut-il donc que tous vos enfans vous offrent des présens ? Vous êtes, saint Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le Pape sourit, & loua son ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Ensuite pour justifier les contributions que l'église de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il allégua la fable de l'estomac & des membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail, & qui trouverent ensuite par expérience qu'il ne pouvoient subsister sans lui. Mais, selon la remarque judicieuse de M. Fleuri, pour faire l'application juste, il eût fallu que l'église de Rome eût répandu sur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différens du Pape Adrien avec l'Empereur Fridéric. Ce Pape mourut l'an 1159. après avoir tenu le saint Siége près de cinq ans, pendant lesquels il augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions : mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parens, qu'il ne laissa rien à sa mere qui vivoit encore ; & elle subsista par les aumônes que lui fit l'église de Cantorberi.

vé plusieurs clercs hors de la ville, leur creverent les yeux & les renvoierent au Pape qui anathématisa ceux qui avoient commis ce crime, & alla à Verone où il demeura jusqu'à sa mort. Elle arriva l'an 1185. Il avoit tenu le saint Siége quatre ans & trois mois. Son successeur fut Hubert Crivelli Archevêque de Milan, dont le Pontificat fut de deux ans, & qui fut nommé Urbain III. Ce Pape eut plusieurs différends avec l'Empereur Frideric, & le jeune Roi Henri contribua par ses violences à fomenter cette division. La paix aiant été faite entre le Pape & l'Empereur, Urbain quitta Verone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la Terre sainte. Comme il étoit déja consumé de veillesse, il tomba malade & mourut l'an 1187. On élut après lui Albert, qui fut nommé Grégoire VIII. Il étoit sçavant & éloquent, menoit une vie pure & austere, & avoit un grand zéle; mais son Pontificat ne fut que d'environ deux mois. Dans ce peu de temps il fit tout ce qui lui fut possible, pour animer les fidéles au recouvrement de la Terre sainte. Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Genois, dont les villes étoient alors très-puissantes par terre & par mer. Le Pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour recouvrer la Terre sainte. Pour cet effet il se rendit à Pise, où on lui rendit de grands honneurs. Il y fit venir les principaux d'entre les Genois, & parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir & à se rapprocher; mais la fiévre le prit & il mourut en très-peu de jours. On élut à Pise pour lui succéder, Paul Romain de naissance, & Cardinal Evêque de Palestri-

de la Croisade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'Evêque de Brague & ses suffragans obéissent à l'Archevêque de Tolede comme à leur Primat, & l'Evêque de Brague est suspens pour ce sujet. On trouve aussi une lettre du Pape Eugene, adressée au Clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit Mosarabes, suivoient dans la célébration de la Messe & de l'Office divin, leurs anciens usages, différens de ceux de l'Eglise Romaine. Le Pape ordonne qu'on les oblige de se conformer au reste de l'Eglise. Ces Mosarabes étoient les anciens Chrétiens qui étoient demeurés en Espagne sous la domination des Musulmans; & l'on voit ici combien ils étoient attachés à leurs usages, malgré ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant. *Tom. IV. p. 227.*

XX.

On institua en Espagne dans le douziéme siécle deux Ordres militaires, celui de Calatrave & celui de S. Jacques. Mais avant que d'en parler, il est à propos d'en faire connoître un autre très-fameux, qui avoit été établi à Jerusalem l'an 1118. Quelques Chevaliers, qui avoient de la piété, voulurent se consacrer au service de la Religion, & promirent solemnellement en présence du Patriarche de Jerusalem, de vivre dans la continence parfaite, dans l'obéissance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni église, ni demeure fixe, le Roi de Jerusalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit près du Temple, d'où leur vint le nom de Templ[illegible] Les chanoines du Temple leur donnerent [illegible] suite une place près de ce Palais, pour y [illegible] les lieux reguliers. Le Roi & les Seign[illegible] le Patriarche & les Evêques leu[illegible]

Ordres Militaires.

Chevaliers du Temple.

dinal Baronius. Le ſaint Siége ne vaqua que quelques heures. On élut le Cardinal Lothaire qui n'avoit que trente-ſept ans, mais qui étoit recommandable par la pureté de ſes mœurs & par ſa doctrine. Il fut nommé Innocent III. & tint le S. Siége dix-huit ans & ſix mois. Son Pontificat qui préſente des événemens importans, appartient à l'Hiſtoire du treiziéme ſiécle.

XVIII.

Roiaume de Sicile.
Roger II.

Nous croions pouvoir renfermer dans cet article ce qui regarde le Roiaume de Sicile. Roger I. en avoit fait la conquête à la fin du onziéme ſiécle. Son fils Roger II. qui avoit comme ſon pere, le titre de Comte de Sicile, fut reconnu Duc de Pouille & de Calabre, après la mort de ſon oncle Guillaume qui n'avoit pas laiſſé d'enfans, & il en conſerva la poſſeſſion malgré les efforts du Pape Honorius qui la lui diſputoit. Quelque temps après, l'Anti-Pape Anaclet accorda à Roger le titre de Roi de Sicile, lui donna la Principauté de Capoue & la Seigneurie de Naples, à condition qu'il paieroit tous les ans au Pape une certaine ſomme d'argent. On croit que la bulle d'Anaclet eſt le premier titre du Roiaume de Sicile. Le Roi Roger fut publiquement excommunié au Concile de Latran avec tous ſes partiſans, parce qu'il ſoutenoit tous les ſchiſmatiques. Mais le Concile étoit à peine fini, que ce Prince étant parti de Sicile, arriva à Salone & parcourut la Pouille, dont preſque toutes les villes ſe ſoumirent à lui. Le Pape Innocent II. l'aiant appris, ſortit de Rome avec les troupes qu'il put aſſembler, & s'avança juſques au pied du Mont-Caſſin. On envoia des Députés de part & d'autre pour négocier la paix, & cependant

le fils du Roi attaqua le Pape par derriere, le prit & l'amena à son pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape son prisonnier dans les termes les plus soumis ; & le Pape se voiant abandonné, sans forces & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile ; à un de ses fils le Duché de Pouille ; & à l'autre, la Principauté de Capouë. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur & de tyran. C'est ce qui paroit par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

Le Pape vient ... ionnier.

Le Roi Roger perdit vers le milieu du douziéme siécle son fils aîné, après en avoir déja perdu trois autres. C'est pourquoi il fit couronner le seul qui lui restoit, qui étoit Guillaume Prince de Capoue. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Messes & distribuer des aumônes. Il dit ensuite qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce Prince & le Roi d'Allemagne ; mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous & tous les François, & ce qui nous fait désirer que vous soyiez en paix, c'est la trahison des Grecs contre nos pelerins. Allez, marchez au secours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de sang injustement répandu. Ces Grecs néanmoins contre lesquels l'Abbé de Cluni animoit le Roi Roger étoient Chrétiens, & ce Prince n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire ; il étoit déja leur plus grand & leur plus terrible ennemi. Il mourut

L'Abbé ... Cluni l'e... horte à a... quer les Gr...

l'an 1154. après avoir regné vingt-deux ans. Son fils Guillaume qu'il avoit fait couronner, lui succéda & regna encore douze ans : il est connu sous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au Pape Adrien la confirmation de son Roiaume ; & ne l'aiant pas obtenue, il attaqua les terres de l'église Romaine. Le Pape l'excommunia, & l'obligea par ce moien de proposer des conditions qui étoient très-avantageuses au Pape, mais que la plûpart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines espérances, ne voulurent point accepter. Le Roi Guillaume fut donc forcé de continuer la guerre ; & l'année suivante il remporta sur le Pape des avantages considérables, qui le mirent en état de faire une paix fort avantageuse. Il mourut à Palerme sa Capitale l'an 1166. & laissa pour successeur son fils âgé de douze ans, nommé aussi Guillaume & depuis surnommé le bon. Le pere en mourant laissa au Pape quarante mille sterlings, & le fils lui en envoia encore autant l'année suivante. C'étoit une monnoie d'Angleterre dès-lors très-connue.

Guillaume le mauvais.

Guillaume le bon.

L'Eglise de Sicile dans un triste etat.

L'Eglise de Sicile fut dans un triste état sous le jeune Roi Guillaume II. comme on le voit par les lettres de Pierre de Blois. Le païs étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards & de Normans, & ceux-ci étoient les maîtres. Sous le nom du jeune Roi, c'étoit la Reine Marguerite sa mere qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pierre né à Blois, dont le surnom lui demeura, fut précepteur de ce Prince, après Gautier depuis Archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la Grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étendues, pendant un an qu'il

Pierre de Blois.

Schismes & hérésies. XII. [illegible]
fort au long les prétentions [illegible]
preuves dont ils les appuioient [illegible]
beaucoup servir pour l'histoire [illegible]
églises d'Espagne.

ARTICLE [illegible]

Schismes [illegible]

I.

LE Pape Honorius [illegible]
trémité, les premiers [illegible]
l'église de Rome, pour [illegible]
qui pourroient arriver [illegible]
cesseur, convinrent [illegible]
étant réunis tous ensemble [illegible]
Mais les Cardinaux [illegible]
le Pape Honorius [illegible]
le Chancelier [illegible]
des Romains [illegible]
[illegible]
[illegible]
Grégoire [illegible]
ment Innocent II. & le revêtirent [illegible]
ment Pontificaux. Quelque bonne [illegible]
intention, ne devoient-ils pas prévoir & crain-
dre les suites d'une conduite si étrange, &
d'une précipitation si contraire à toutes les re-
gles ? Les autres aiant sçu la mort du Pape,
s'assemblerent le même jour à l'heure de Tier-
ce à saint Marc, comme on en étoit convenu,
& élurent Pierre de Leon, Prêtre Cardinal
qu'ils nommerent Anaclet II. Il étoit peti

Mais Tancrede ne survêcut pas long-temps à cette perte. Il tomba malade d'affliction, & mourut l'année suivante laissant pour successeur Guillaume III. encore enfant. L'Empereur Henri qui avoit toujours regardé Tancrede comme usurpateur, entra l'été même dans la Pouille, passa en Sicile où il se fit reconnoître Roi, & fut couronné à Palerme. Ainsi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du Comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II. prit le titre de Roi. Cette même année à Noël l'Empereur tint une Cour générale à Palerme, où il fit arrêter Sibile veuve de Tancrede le jeune, Guillaume son fils, & plusieurs autres tant Evêques que Comtes, qu'il accusoit de trahison. Il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & en envoia d'autres en exil en Allemagne. L'Empereur revint lui-même à Palerme l'année suivante 1195. & emmena la Reine Sibile & son fils. Il les condamna l'un & l'autre à une prison perpétuelle, & fit crever les yeux au jeune Prince.

L'An 1198. l'Imperatrice Constance envoia à Rome l'Archevêque de Naples & l'Archidiacre de Syracuse, avec des magistrats, qui après une longue négociation obtinrent enfin l'investiture du Roiaume de Sicile pour elle & pour son fils. Le Pape adressa une Bulle à l'Imperatrice, qui regle ainsi la forme des élections en Sicile. Le Siége étant vacant, le Chapitre vous fera savoir la mort de l'Evêque: ensuite ils s'assembleront, & éliront canoniquement une personne capable. Ils publieront l'élection sans différer, & vous la dénonceront, requerant votre consentement, avant lequel l'Evêque élu ne pourra être mis sur le Siége: il

ne commencera à gouverner le Diocèse, qu'après avoir été confirmé par l'autorité du saint Siége. L'Imperatrice Constance mourut la même année. Se voiant à l'extrémité, elle fit un testament par lequel elle déclara le Pape Bail du Roiaume, c'est-à-dire Regent, suivant le langage du temps; ordonnant que pendant la Regence il recevroit tous les ans des revenus du Roiaume une certaine somme d'argent, & seroit de plus remboursé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la défense du Roiaume.

XIX.

Alfonse VI. Roi de Castille, par les libéralités duquel saint Hugues avoit bâti la magnifique église de Cluni qui subsiste encore aujourd'hui, mourut l'an 1109. Il laissa la Couronne à sa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les Seigneurs de Castille, à Alfonse Roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé aussi Alfonse de son premier mariage avec Raimond de Bourgogne. Après la mort d'Alfonse VI. les Seigneurs & la Princesse elle-même soutinrent que son mariage avec le Roi d'Arragon étoit nul, parce qu'ils étoient parens, descendans l'un & l'autre de Sanche le Grand, Roi de Navarre. Le Pape Pascal prit connoissance de l'affaire, & ordonna à l'Evêque de Compostelle d'obliger la Princesse de se séparer, sous peine d'être excommuniée & de perdre sa puissance temporelle. Alfonse d'Arragon fit sentir aux Evêques les effets de son indignation. Ceux de Burgos & de Léon furent chassés; & l'Archevêque de Tolede, quoique Légat du saint Siége, fut banni de son Diocèse pendant deux ans. Alfonse prit le titre de Roi de Castille sous le nom d'Alfonse VII. pendant le bas âge d'Alfonse VIII. fils de

Eglise d'Espagne.

son épouse Urraque & de son premier mari Raimond. Mais en 1122. ce jeune Prince fut reconnu Roi de Castille & y regna trente-cinq ans. Son beau pere se trouva ainsi réduit comme auparavant au Roiaume d'Arragon, qu'il avoit considérablement augmenté en 1118. par la prise de Sarragoce sur les Mores. Il envoia conjointement avec le Roi de Castille, des lettres d'obedience au Pape Innocent II. qui présidoit à un Concile de Reims l'an 1131. Les Evêques députés demanderent en même-temps du secours contre les infidéles, particulierement contre les Marabouts, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne, sous la conduite de Joseph fils de Tessefin fondateur de Maroc.

L'An 1148. Raimond Archevêque de Tolede vint en France, trouver le Pape Eugene qui tenoit alors un Concile à Reims. Il se plaignit de la part du Roi de Castille son maître, de ce que le Pape avoit accordé le titre de Roi de Portugal à Alfonse Henriquès, moiennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la Couronne de Castille. L'Archevêque de Tolede se plaignit aussi de ce que celui de Brague & ses suffragans, refusoient de reconnoître sa primatie : ce qui sans doute étoit une suite de l'érection du nouveau Roiaume de Portugal. Pour satisfaire à ces plaintes, le Pape Eugene écrivit au Roi de Castille Alfonse VIII. une lettre par laquelle il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien son autorité ni les droits de sa Couronne, & lui promet de favoriser dans son Roiaume l'expédition contre les infidéles, c'est-à-dire apparemment d'y établir l'indulgence

de la Croisade. Nous voulons, ajoute-t-il, que l'Evêque de Brague & ses suffragans obéissent à l'Archevêque de Tolede comme à leur Primat, & l'Evêque de Brague est suspens pour ce sujet. On trouve aussi une lettre du Pape Eugene, adressée au Clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir appris que ceux que l'on nommoit Mosarabes, suivoient dans la célébration de la Messe & de l'Office divin, leurs anciens usages, différens de ceux de l'Eglise Romaine. Le Pape ordonne qu'on les oblige de se conformer au reste de l'Eglise. Ces Mosarabes étoient les anciens Chrétiens qui étoient demeurés en Espagne sous la domination des Musulmans; & l'on voit ici combien ils étoient attachés à leurs usages, malgré ce qui s'étoit passé soixante ans auparavant. Tom. I p. 227.

XX.

On institua en Espagne dans le douziéme siécle deux Ordres militaires, celui de Calatrave & celui de S. Jacques. Mais avant que d'en parler, il est à propos d'en faire connoître un autre très-fameux, qui avoit été établi à Jerusalem l'an 1118. Quelques Chevaliers, qui avoient de la piété, voulurent se consacrer au service de la Religion, & promirent solemnellement en présence du Patriarche de Jerusalem, de vivre dans la continence parfaite, dans l'obéissance & la pauvreté, à l'exemple des Chanoines. Comme ils n'avoient ni église, ni demeure fixe, le Roi de Jerusalem leur donna un logement dans le Palais qu'il avoit près du Temple, d'où leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du Temple leur donnerent ensuite une place près de ce Palais, pour y bâtir les lieux reguliers. Le Roi & les Seigneurs, le Patriarche & les Evêques leur assignerent

Ordres militaires.

Chevaliers du Temple.

quelques revenus pour leur nourriture & leur vétement. Leur premiere promesse, & le premier devoir qui leur fut imposé par le Patriarche & par les autres Evêques, pour la rémission de leurs péchés, fut de garder les chemins contre les voleurs, principalement pour la sûreté des pélerins. Ils n'étoient encore que neuf, lorsque six d'entre eux partirent de Jerusalem pour aller en France. Y étant arrivés ils se présenterent au Concile de Troies qui se tint l'an 1128. Ce Concile jugea à propos de leur donner une Regle par écrit. Saint Bernard fut chargé de la dresser, & il la fit écrire par un nommé Jean de S. Michel.

Elle est divisée en soixante & douze articles; mais plusieurs ont été ajoutés depuis la multiplication de l'Ordre, & même long-temps après. Le Pape Honorius & le Patriarche de Jerusalem leur ordonnerent de prendre des habits blancs. Voici quelques articles de leur Regle. Les Chevaliers du Temple entendront l'Office divin tout entier du jour & de la nuit: mais quand leur service militaire les empêchera d'y assister, ils réciteront treize fois l'Oraison Dominicale pour Matines, sept fois pour chacune des petites heures, & neuf fois pour Vêpres. C'est que ces Chevaliers ne sçavoient pas lire. Ils pourront manger gras trois fois la semaine; le Dimanche, le Mardi, & le Jeudi: les quatre autres jours ils feront maigre; & le Vendredi ils ne mangeront ni œufs, ni laitage, comme en Carême. Il ne leur sera point permis d'aller à la chasse. Tels furent les commencemens de l'Ordre des Templiers, le premier de tous les Ordres militaires; & c'est la premiere fois que l'on a entrepris d'allier la vie religieuse avec la profession des armes.

Environ trente ans après, un nouvel Ordre militaire s'éleva en Espagne. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Castille, les Templiers craignirent de ne la pouvoir défendre, & en remirent la forteresse à Sanche III. Roi de Castille. Un Abbé de l'Ordre de Citeaux, qui étoit avec un de ses moines à la Cour de ce Prince, demanda au Roi cette citadelle & l'obtint. L'Archevêque de Tolede favorisant le dessein des deux moines, fit publier que tous ceux qui iroient au secours de Calatrave, auroient le pardon de tous leurs péchés. C'est le premier exemple d'indulgence pleniere accordée par un autre Evêque que par celui de Rome. Les Arabes n'attaquerent point Calatrave, & néanmoins vingt mille hommes y vinrent pour faire de cette ville un monastere de l'Ordre de Citeaux. Ils prirent un habit plus convenable aux exercices militaires qu'à des moines, & remporterent sur les Arabes des avantages considérables dans des courses qu'ils firent sur eux, & dans divers combats qu'ils leur livrerent. L'Ordre de Calatrave fut confirmé l'an 1163. par le Pape Alexandre III.

Ordre Calatrav[e]

Douze ans après le même Pape approuva un autre Ordre militaire, qui est celui de S. Jacques, composé de clercs & de Chevaliers. Ceux-ci étoient mariés, & leurs femmes étoient appellées les Sœurs de l'Ordre. Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne. Ces Chevaliers avoient un Grand-Maître & plusieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun, & n'avoient rien en propre : ils ne

Ordre [de] S. Jacque[s]

pouvoient retourner au siécle, ni passer à un autre Ordre sans la permission du Grand-Maître ; mais les veuves des Chevaliers pouvoient se marier. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, administrer les Chevaliers, & instruire leurs enfans. Tout l'Ordre étoit exempt des interdits généraux, & avoit obtenu d'autres priviléges, pour lesquels ils donnoient tous les ans au Pape une certaine somme d'argent.

XXI.

Différend entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle.

La derniere année du douziéme siécle, le Pape Innocent III. jugea un grand différend qui étoit entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle. Le Pape Calliste avoit donné occasion à cette dispute, en érigeant Compostelle en Archevêché vers l'an 1123. Il lui avoit accordé la dignité de l'ancienne ville de Merida, qui étoit Métropole de toute la Luzitanie avant qu'elle eût été ruinée par les Mores ; & néanmoins il avoit confirmé à l'Archevêque de Brague les droits de Métropolitain de Galice. Or il étoit difficile de reconnoître les bornes de ces deux anciennes Provinces, après tant de révolutions arrivées en Espagne depuis la chûte de l'Empire Romain, premierement par la domination des Barbares du Nord, Goths, Vandales, & autres ; & ensuite par celle des Mores. Les Archevêques de Compostelle & de Brague vinrent donc à Rome au commencement du Pontificat d'Innocent III. Ils produisirent tous leurs titres, les Bulles des Papes, les Canons des Conciles d'Espagne, les anciennes divisions du païs, les histoires même profanes, & alléguerent de part & d'autre ce qu'ils jugerent favorable à leur cause. Le Pape décida le procès par plusieurs bulles, où l'on voit

hisme: ... [illegible]

[illegible]

... d'Espagne.

ARTICLE VII

[illegible]

[illegible]

Rome [illegible]

[illegible]

d'E- canoniquement. Saint Bernard fut appellé à ce Concile par le Roi & par les principaux Evêques. Il y vint en tremblant, connoissant l'importance de cette affaire. Quand le Concile fut assemblé, après le jeûne & les prieres, le Roi s'assit avec les Evêques & les Seigneurs, & ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'Abbé Bernard & de s'en tenir à son avis. Le serviteur de Dieu accepta la commission par le conseil de quelques amis fidéles, mais avec beaucoup de crainte & d'humilité. Il examina avec beaucoup de soin la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élu le premier. Il déclara qu'Innocent devoit être reconnu Pape, & toute l'assemblée y applaudit.

-rnard -lare -ano-

Cependant le Pape Innocent qui étoit parti de Rome avec les Cardinaux de son parti, arriva à Pise où il fut reçu avec tout l'honneur possible. De-là il alla à Genes, & ensuite en Provence. Enfin il vint à Cluni où les moines le retinrent onze jours. L'honorable réception qu'on lui fit en ce célébre monastere, lui donna une grande autorité dans tout l'Occident, quand on vit que les moines de Cluni le préféroient à Pierre de Leon qui avoit été leur confrere. S. Bernard alla en Angleterre pour le faire reconnoitre, & il y réussit. L'Empereur Lothaire s'attacha aussi à Innocent, de même que les Rois d'Espagne & de Jérusalem. Saint Bernard écrivoit de tous côtés pour éteindre le schisme, & détacher d'Anaclet ceux qui lui étoient favorables. C'est avec justice, disoit-il, que l'Eglise reçoit celui dont la réputation est plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le mérite de ceux q

Travaux de S. Bernard pour faire reconnoître Innocent II.

tres. Alors Octavien, l'un des trois Cardinaux qui n'avoient point conſenti à l'élection d'Alexandre, ſe voiant fruſtré de l'eſpérance qu'il avoit eue d'être Pape lui-même, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un Sénateur qui étoit préſent, indigné de cette violence, la lui ôta des mains. Octavien fit ſigne qu'on lui donnât une chape rouge qu'il avoit fait apporter, & il s'en revêtit avec tant de précipitation, qu'il mit le devant derriere, ce qui fit rire tous les aſſiſtans. Auſſi-tôt on ouvrit les portes de l'égliſe, que les Sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armés entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien que ſon parti nommoit le Pape Victor III.

Le Pape Alexandre, & les Cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, ſe retirerent dans la fortereſſe de ſaint Pierre, où ils demeurerent neuf jours renfermés & gardés jour & nuit par des gens armés, du conſentement de quelques Sénateurs gagnés par Octavien. Enſuite preſſés par les cris du peuple, ces Sénateurs les tirerent de la fortereſſe, mais ce fut pour les transferer dans une priſon plus étroite, où ils furent trois jours. Toute la ville en fut émue, & le peuple obligea les Sénateurs d'en ouvrir les portes, & de mettre en liberté Alexandre & les Cardinaux qui lui étoient attachés. Ils traverſerent la ville au milieu des acclamations de joie & au ſon de toutes les cloches, & ils allerent à quatre lieues de Rome. Le Pape Alexandre y fut ſacré ſelon la coutume par l'Evêque d'Oſtie, aſſiſté de cinq autres Evêques, de pluſieurs Cardinaux Prêtres & diacres, de pluſieurs Abbés & d'une

Violences exercées par le parti de Victor III.

& par sa réputation, qui ne soit du même avis ? Si on compare les personnes, je dirai sans médisance & sans flatterie, ce que l'on dit par-tout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même les discours de ses ennemis, & que celle de l'autre n'est point à couvert de la censure même de ses amis. Si vous examinez les élections en elles-même, celle d'Innocent est la plus réguliere & la premiere. Elle a été faite par la plus saine partie des Evêques, des Cardinaux Pretres & diacres. Le sacre a été fait par l'Evêque d'Ostie à qui il appartient de droit.

Le Pape Innocent à S. Denys.

Il est est bon de marquer ici de quelle maniere le Pape Innocent fut reçu à S. Denys & à Clairvaux. Il arriva à saint Denys le mercredi de la semaine-sainte, & l'Abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le Pape officia le jeudi, le vendredi & le samedi-saint. Le jour de Pâques après avoir veillé toute la nuit, il sortit sécretement avec ses gens, & alla à saint Denys de l'Estrée afin de faire à saint Denys une entrée magnifique. Ceux de sa suite s'habillerent à la Romaine ; & alloient à cheval deux à deux avec des manteaux. Le Pape étoit monté sur un cheval blanc, orné d'une riche housse ; il avoit sur la tête une tiare en broderie avec un cercle d'or. Les Barons vassaux de saint Denys marchoient à pied, & servoient d'écuiers au Pape, menant son cheval par la bride : quelques-uns marchoient devant & jettoient de l'argent. La rue étoit tapissée ; les nobles venoient au-devant suivi d'un peuple innombrable. Les Juifs mêmes étoient venus de Paris pour prendre part à cette cérémonie. Ils présenterent au Pape le Livre de la Loi en rouleau & couvert

ce fut lui qui décida en faveur du Pape Symmaque. Mais le Pape Alexandre III. ignoroit fans doute ces faits. Si fa prétention avoit lieu, il feroit impoffible de terminer un fchifme, puifque chacun des contendans fe difant Pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé fur la terre. Le Concile fe tint à Pavie, où les Evéques attendirent quelque temps l'Empereur occupé au fiége de Crémone, qu'il prit enfin & brûla l'an 1160. Il alla auffi-tót après à Pavie, & exhorta les Evêques à fe préparer au Concile par le jeûne & par la priere. Les aiant affemblés, & s'étant affis, il leur dit: Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'eft point à nous à vous juger en ce qui regarde la Religion. Conduifez-vous dans cette affaire, comme n'aiant à rendre compte qu'à Dieu. L'Empereur fortit auffi-tòt du Concile, qui étoit compofé de cinquante Archevêques & Evêques, d'un grand nombre d'Abbés & de députés de divers païs. Ce Concile jugea en faveur d'Octavien, déclara nulle l'élection d'Alexandre, & l'excommunia lui & fes adhérans.

Concile de Pavie où Alexandre eft excommunié

L'Empereur Frideric publia enfuite en Italie & en Allemagne un Edit, par lequel il ordonnoit à tous les Evêques de reconnoître le Pape Victor fous peine de banniffement perpétuel. Plufieurs choifirent l'éxil plûtôt que de participer au fchifme, & on mit à leur place par violence des partifans de l'Antipape, ce qui caufa un grand trouble dans l'Eglife. Alexandre de fon côté excommunia l'Empereur à Anagni le Jeudi-faint, étant affifté des Evéques & des Cardinaux; & en même-temps, felon la coutume de fes prédéceffeurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fi-

Progrès du Schifme.

Alexandre excommunie l'Empereur.

mes ; & il ne se trouva pour le Pape que quelques petits poissons.

Mort d'Anaclet. Fin du schisme.

L'Antipape Anaclet mourut au commencement de l'année 1138. après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les Cardinaux de son parti élurent pour tenir sa place Grégoire, Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Mais deux mois après il alla se jetter aux pieds du Pape Innocent, & les clercs schismatiques suivirent son exemple. Alors Innocent reprit l'autorité toute entiere à Rome. On fit par-tout des processions solemnelles ; le peuple quitta les armes, pour venir écouter la parole de Dieu. Le Pape rétablit le service des églises & en répara les ruines : il rappella les exilés & repeupla les colonies désertes. Le Concile général de Latran acheva d'éteindre entiérement le schisme, qui avoit donné à S. Bernard tant d'exercice, & causé à l'Eglise de si grands maux.

II.

Schisme de l'Anti Pape Victor III. An 1159.

Election d'Alexandre III.

Après la mort du Pape Adrien IV. les Evêques & les Cardinaux s'assemblerent à saint Pierre pour l'élection d'un successeur ; & aiant délibéré trois jours, ils s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, Cardinal & Chancelier de l'église de Rome. Il étoit né à Sienne, avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Ceux qui l'avoient élu le revêtirent aussi-tôt de la chape d'écarlate qui étoit l'habit particulier du Pape, & cette cérémonie étoit l'investiture du Pontificat. Alexandre refusoit & s'enfuioit, déclarant qu'il étoit indigne de cette place ; mais il fut enfin revêtu de la chape par le premier des dia-

pour cela de grandes sommes d'argent, que donnerent ceux qui étoient demeurés fidéles au Pape. Les schismatiques étoient aussi devenus plus faciles à ramener, depuis que l'Antipape Octavien étoit mort, & que le crédit de l'Empereur en Italie étoit diminué. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui, & attirerent presque toutes les villes de Lombardie. Alexandre résolut donc de retourner à Rome. Il y arriva l'an 1165. & y fut reçu avec une grande solemnité. Il n'y fut pas long-temps paisible. L'Empereur Frideric revint en Italie l'année suivante, pour établir à Rome l'Antipape Pascal. Il se rendit maître de toutes les villes voisines; & n'aiant pu prendre Rome par force, il essaia de la gagner par argent. Les Romains voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, résolurent de traiter avec lui, & promirent de reconnoître Pascal pour Pape légitime.

Le Pape Alexandre retourne à Rome. Est forcé d'en sortir.

C'est ainsi que le parti des schismatiques triomphoit, lorsque tout d'un coup il fut humilié & déconcerté par une mortalité effroiable qui arriva dans l'armée de l'Empereur. On ne pouvoit suffire à enterrer ceux qui mouroient tous les jours. Cette maladie qui emporta un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs schismatiques, obligea l'Empereur de se retirer de devant Rome. Il retourna en Allemagne déguisé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs pour s'opposer aux premiers efforts des Allemans. Ce dessein fut promptement éxécuté, & on nomma la nou-

Mortalité dans l'armée de l'Empereur.

Fondation d'Alexandrie de la paille.

délité à ce Prince, absous de leur serment. C'est ainsi que parle l'Auteur de la vie du Pape Alexandre : mais nous avons vû que cette coutume n'a commencé qu'à Grégoire VII. environ quatre-vingts ans auparavant ; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéi, ni moins reconnu Empereur après cette excommunication qu'auparavant. Alexandre excommunia aussi de nouveau Octavien & ses sectateurs ; & pour dissiper les mensonges qu'ils avoient répandus de tous côtés, il envoia des Légats en diverses Provinces. Il fut reconnu publiquement en France & en Angleterre. Les Rois de ces deux Roiaumes reçurent ensemble le Pape à Couci sur Loire, le conduisirent à sa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de son cheval. Il s'arrêta quelque temps à Clermont en Auvergne, à Tours, à Paris, à Sens.

Le Pape Alexandre en France.

Mort de l'Anti-Pape Victor.

Pascal III. élu.

L'Antipape Victor mourut à Luques l'an 1164. & fut enterré dans un monastere hors de la ville. Les schismatiques élurent pour Pape le Cardinal Gui de Crême, sous le nom de Pascal III. L'Empereur confirma cette élection, & jura sur les Evangiles, qu'il reconnoîtroit pour Pape légitime, Pascal & ses successeurs, & regarderoit comme schismatiques Alexandre & ses partisans. Il fit faire le même serment à tous les ecclésiastiques qu'il y put engager. Pascal fut sacré par l'Evêque de Liége, & porta le nom de Pape trois ans. Alexandre pleura la mort d'Octavien, considérant la perte de son ame, & reprit sévérement des Cardinaux qui s'en mocquoient. Jean Prêtre & Cardinal qui étoit Vicaire du Pape Alexandre à Rome, ramena à son obéissance la plus grande partie du peuple Romain, emploiant

pour cela de grandes sommes d'argent, que donnerent ceux qui étoient demeurés fidéles au Pape. Les schismatiques étoient aussi devenus plus faciles à ramener, depuis que l'Antipape Octavien étoit mort, & que le crédit de l'Empereur en Italie étoit diminué. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui, & attirerent presque toutes les villes de Lombardie. Alexandre résolut donc de retourner à Rome. Il y arriva l'an 1165. & y fut reçu avec une grande solemnité. Il n'y fut pas long-temps paisible. L'Empereur Frideric revint en Italie l'année suivante, pour établir à Rome l'Antipape Pascal. Il se rendit maître de toutes les villes voisines; & n'aiant pu prendre Rome par force, il essaia de la gagner par argent. Les Romains voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, résolurent de traiter avec lui, & promirent de reconnoître Pascal pour Pape légitime.

Le Pape Alexandre retourne à Rome. Est forcé d'en sortir.

C'est ainsi que le parti des schismatiques triomphoit, lorsque tout d'un coup il fut humilié & déconcerté par une mortalité effroiable qui arriva dans l'armée de l'Empereur. On ne pouvoit suffire à enterrer ceux qui mouroient tous les jours. Cette maladie qui emporta un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs schismatiques, obligea l'Empereur de se retirer de devant Rome. Il retourna en Allemagne déguisé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs pour s'opposer aux premiers efforts des Allemans. Ce dessein fut promptement exécuté, & on nomma la nou-

Mortalité dans l'armée de l'Empereur.

Fondation d'Alexandrie de la paille.

eu de Chrétiens, ni par conséquent d'Eglise. La seconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni églises matérielles. La troisiéme, de dire qu'il ne falloit pas honorer la croix, mais la briser. La quatriéme, d'enseigner que le sacrifice de la Messe n'étoit rien, & que les Evêques & les Prêtres ne consacroient point le corps & le sang de Jesus-Christ. Enfin la cinquiéme étoit de rejetter les prieres pour les morts. Pierre de Bruis prêcha ses erreurs pendant près de 20. ans. Il fut brûlé à S. Gilles par les Catholiques, pour le punir d'avoir brûlé les croix.

Henri disciple de Pierre de Bruis, combattu par S. Bernard.

Miracles du saint Abbé.

Henri disciple de Pierre de Bruis, fit beaucoup de mal dans le diocèse du Mans. En aiant été chassé, il passa à Toulouse & infecta toute la Province de ses erreurs. Le Pape Eugene y envoia le Légat Alberic, qui prit avec lui Geofroi Evêque de Chartres, & persuada aussi à saint Bernard de l'accompagner en ce voiage, malgré ses infirmités. Le saint Abbé fut par-tout reçu comme un Ange envoié du ciel. Comme il faisoit beaucoup de miracles, il étoit accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit sa bénédiction. Le plus éclatant de tous ces miracles, est celui qu'il fit à Sarlat. Après le Sermon on lui présenta plusieurs pains à bénir, comme on faisoit par-tout. En les bénissant il éleva la main, fit le signe de la croix & dit: Vous connoîtrez la vérité de ce que nous vous prêchons, & la fausseté de ce que les hérétiques vous annoncent, si vos malades guérissent, après avoir goûté de ce pain. L'Evêque de Chartres qui étoit auprès du saint Abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta: S'ils le prennent avec foi, ils seront guéris. Mais saint Bernard re-

prit: Ce n'est pas ce que je dis; mais certainement ceux qui en goûteront seront guéris, afin qu'ils sçachent que nous sommes véritablement envoiés de Dieu. Tous les malades furent guéris après avoir goûté de ce pain; & une si grande merveille se répandit par toute la Province, de sorte que le saint homme en revenant n'osa passer à Sarlat, à cause du concours prodigieux du peuple.

Les hérétiques du Périgord & du Languedoc que saint Bernard alla combattre, étoient aussi une branche de Manichéens. Ils prétendoient mener la vie des Apôtres, ne mangeoient point de chair & ne bûvoient point de vin, faisoient cent génuflexions par jour & ne recevoient jamais d'argent. Ils avoient perverti un grand nombre de personnes nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens; & ils avoient aussi séduit des ecclésiastiques, des moines, des religieux. Albi étoit la ville de tout le païs la plus infectée de cette hérésie, d'où vint ensuite le nom d'Albigeois à toute la secte. Le peuple alla au-devant du Légat Alberic avec des ânes & des tambours pour se mocquer de lui. Mais saint Bernard, qui arriva deux jours après, fut reçu avec respect. Il réfuta toutes les erreurs de ces nouveaux Manichéens, & ramena toute la multitude qu'ils avoient séduite. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle que l'homme de Dieu ait fait en ce voiage. Pour déraciner toutes les erreurs qui avoient cours en ce païs, il auroit fallu qu'il y fit un plus long séjour; mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & il ne pouvoit se refuser aux lettres fréquentes, par lesquelles ses chers freres de Clairvaux le pressoient de revenir.

Albigeois. S. Bernard convertit [illegible] sieurs.

retirer à Argenteuil dans une Abbaïe de filles où elle avoit été élevée pendant son enfance. Les parens d'Héloïse croiant qu'Abailard vouloit la faire religieuse pour se débarrasser d'elle, lui firent un traitement indigne qui l'engagea à embrasser la vie monastique; & il persuada à Héloïse de l'imiter. Il entra à saint Denys, & elle demeura à Argenteuil où elle prit le voile, mais plûtôt en héroïne paienne qu'en chrétienne pénitente. Dans le moment où elle alloit recevoir à l'autel le voile béni par l'Evéque, elle récita des vers de Lucain, dont elle faisoit l'application à ses avantures avec Abailard.

Une multitude d'écoliers vint aussi-tôt trouver Abailard, pour le prier de recommencer ses leçons. L'Abbé & les moines y consentirent, pour se débarasser d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuse. Ils l'envoierent donc au Prieuré de Deuil dépendant de leur monastere. Quand il y eut ouvert son école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres. Il en venoit de tous les païs, de Rome méme. Il composa vers ce temps-là un Livre de la Trinité, qui fut condamné dans un Concile de Soissons. On l'accusoit d'enseigner qu'il y a trois Dieux; & d'autres au contraire le blâmoient de ne pas distinguer assez les Personnes de la sainte Trinité. Les termes obscurs de la dialectique, qu'il emploioit pour expliquer ce mystere, donnoient lieu à ces diverses accusations. On l'obligea de jetter lui-méme son Livre dans le feu, & ensuite on l'enferma dans le monastere de saint Médard de Soissons, d'où il fut peu de temps après renvoié à son monastere de saint Denys. Comme

il témoigna être peu convaincu de la verité de l'hiſtoire de ſaint Denys compoſée par Hilduin, les moines lui en firent un crime. Abailard s'enfuit, & ſe retira dans une ſolitude prés de Nogent ſur Seine dans le Diocéſe de Troies, où il bâtit de roſeaux & de chaume un oratoire où il vécut quelque tems. Ses écoliers l'aiant appris, vinrent le trouver de tous côtés, & bâtirent des cabanes autour de ſon hermitage, lui fourniſſant tout ce qui lui étoit neceſſaire pour ſa ſubſiſtance. Alors Abailard donna à ſon oratoire le nom de Paraclet, parce qu'il y avoit trouvé ſa conſolation. Pour éviter les pourſuites dont il étoit menacé, il paſſa en Bretagne & fut élu Abbé de S. Gildas au Diocéſe de Vannes, mais les déréglemens des moines & la brutalité du peuple l'obligerent de quitter la Bretagne & de retourner en France.

L'Abbé Suger vint à bout alors de réunir l'Abbaïe d'Argenteuil à celle de ſaint Denys, & depuis ce temps-là elle eſt demeurée Prieuré dépendant de l'Abbaïe de ſaint Denys. Les religieuſes qui en furent chaſſées, avoient pour Prieure Héloïſe, qu'Abailard mit dans ſa petite maiſon du Paraclet. Quelques religieuſes d'Argenteuil l'y ſuivirent. Elles y vécurent d'abord dans une grande pauvreté; mais Héloïſe s'étant fait aimer par ſon eſprit, ſa douceur & ſa patience, attira les bienfaits des Evêques & des Seigneurs voiſins; & le Paraclet devint une Abbaïe de filles, qui ſubſiſte encore. Depuis l'an 1121. qu'Abailard avoit été obligé de brûler ſon Livre de Théologie, il n'avoit point été inquiété ſur ſa doctrine. L'an 1139. Guillaume de ſaint Thierri aiant lu deux nouveaux livres d'Abailard, & y aiant trouvé des

propositions qui le choquerent, il les dénonça à saint Bernard. Le saint Docteur exhorta en particulier Abailard de rétracter ses erreurs; & ne pouvant l'y déterminer, il le déféra au Pape Innocent II. Il l'accusoit de ne pas s'exprimer exactement sur la Trinité, & de donner atteinte à la doctrine de l'Eglise par les vaines subtilités de sa dialectique; de relever le libre-arbitre aux dépens de la grace de Jesus Christ; de ne pas reconnoître qu'en Jesus-Christ les deux natures ne sont qu'une seule personne; de regarder comme une disposition naturelle la concupiscence, au lieu d'enseigner avec l'Eglise, qu'elle est mauvaise par elle-même; de soutenir que le but de l'Incarnation du Fils de Dieu avoit été seulement de nous instruire par sa parole & par son exemple, ce qui étoit renouveller l'hérésie de Pélage; d'avoir parlé avec peu de respect des saints Peres; d'avoir écrit que le démon ne tenoit point l'homme sous sa puissance depuis le péché d'Adam.

On tint un Concile à Sens l'an 1140. où saint Bernard accusa Abailard, produisit ses Livres, rapporta les propositions erronées qu'il en avoit extraites; & pressa Abailard, ou de nier qu'il les eût écrites; ou, s'il les reconnoissoit, de les prouver ou de les rétracter. Abailard au lieu de se défendre, en appella à Rome. Les Evêques du Concile condamnerent ses sentimens, & écrivirent au Pape pour lui demander la confirmation de ce jugement. Le Pape leur fit réponse qu'il condamnoit les propositions d'Abailard, qu'il lui imposoit un silence perpétuel, & qu'il jugeoit que les partisans de ces erreurs méritoient d'être excommuniés. Abailard composa pour se justifier une

apologie, dans laquelle il désavouë en général tout ce qu'il pouvoit avoir écrit de mauvais; mais venant ensuite à chacun des articles condamnés, il dit qu'ils lui ont été imputés par ignorance ou par malice, quoique la plûpart se trouvent encore dans ses Ouvrages. On y trouve aussi les propositions contraires, parce que cet Auteur n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Dans cette apologie sa confession de foi est catholique sur tous les articles condamnés. Il partit ensuite pour aller à Rome poursuivre son appel: mais étant arrivé à Cluni, il fut retenu par Pierre le Vénérable, Abbé de ce monastere. Il fit sa paix avec saint Bernard, & resta à Cluni. Etant à la fin de sa vie accablé d'infirmités, il fut envoié au monastere de S. Marcel près de Châlons-sur-Saone, qui est dans une situation très-agréable, & il y mourut l'an 1142. agé de soixante-trois ans.

V.

Arnaud né à Bresse en Italie, étoit simple lecteur, & fut disciple d'Abailard. Il avoit de l'esprit, parloit aisément, & aimoit les opinions nouvelles & singulieres. Après avoir étudié long-temps en France, il retourna en Italie, où il se revêtit d'un habit religieux pour se faire mieux écouter. Il declamoit sans cesse contre le Pape, les Evêques, les ecclésiastiques & les moines. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut à espérer pour des clercs qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient au Prince; que le Clergé devoit vivre des dimes & des oblations volontaires des fidéles, & se contenter de ce

Arnaud de Bresse.

qui ſuffit pour une vie frugale. N'aiant aucune autorité dans l'Egliſe, ſon devoir étoit de gémir en ſecret ſur les maux auſquels il n'étoit pas chargé de remédier, & non pas de s'élever avec emportement contre tout ce qui lui paroiſſoit mauvais. On l'accuſoit d'avoir des ſentimens dangereux ſur le ſaint Sacrement de l'autel & ſur le baptême des enfans. Par ſes déclamations il troubloit l'égliſe de Breſſe, & animoit les laiques déja mal diſpoſés contre le
L. 68. n. 55. clergé. Car, dit M. Fleuri, le faſte des Evêques & des Abbés, & la vie molle & licentieuſe des clercs & des moines, ne lui donnoit que trop de matiere; mais il ne ſe renfermoit pas dans les bornes de la vérité. Ses diſcours firent tant d'impreſſion, qu'à Breſſe & dans pluſieurs autres villes, le Clergé tomba dans le dernier mépris & devint l'objet de la raillerie publique. Il fut accuſé dans le Concile de Latran, & le Pape lui impoſa ſilence. Il s'enfuit de Breſſe, paſſa les Alpes & ſe retira à Zuric, où il recommença à dogmatiſer. Saint Bernard écrivit à l'Evêque de Conſtance pour l'avertir de ſe donner de garde de cet homme dangereux, à qui ſa vie très-auſtere donnoit du crédit pour inſinuer ſes erreurs & ſoutenir celles d'Abailard. Etant à Rome l'an 1155. il y tint publiquement des diſcours ſéditieux, étant ſoutenu par les Sénateurs. Il fut arrêté, & ſur le jugement du Clergé, le Préfet de Rome le fit attacher à un poteau & brûler publiquement. On jetta enſuite ſes cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ſes reliques comme d'un martyr.

VI.

Erreurs de Gilbert de la Porrée.

Gilbert de la Porrée né à Poitiers, après avoir enſeigné la Théologie dans cette ville,

en fut élu Evêque l'an 1141. Il avoit eu pour maîtres les plus habiles Théologiens de son temps. Mais comme il est difficile, quand on veut raisonner sur les mysteres, de ne pas s'égarer, il avança dans ses commentaires sur les Pseaumes, les Epîtres de saint Paul, & sur les Œuvres de Boëce, des propositions téméraires sur la Divinité. On lui reprochoit principalement d'avoir enseigné que l'essence divine n'étoit pas Dieu; que les propriétés des personnes divines n'étoient pas les personnes mêmes; que la nature divine ne s'étoit pas incarnée; qu'il n'y avoit que les élus qui fussent véritablement baptisés. Gilbert aiant continué d'enseigner ses erreurs dans un discours qu'il fit à son clergé, les deux Archidiacres de son église le déférerent au Pape Eugene. L'examen de cette affaire fut commencé à Auxerre, dans une assemblée qui s'y tint au commencement de l'an 1147. & continué dans une autre assemblée tenue à Paris quelques mois après. Gilbert comparut à celle-ci en présence du Pape. Saint Bernard fut le principal de ses accusateurs. Le jugement de cette contestation fut renvoié au Concile de Reims, qui se tint vers le carême de l'année suivante.

Il étoit composé du Pape, des Cardinaux, d'Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne. Saint Bernard fit avouer à Gilbert qu'il enseignoit que l'essence de Dieu, sa Divinité, sa sagesse, n'est pas Dieu, & le saint Abbé attaqua fortement cette proposition. Après que l'on eut disputé long-temps, les Cardinaux qui étoient favorables à Gilbert, dirent qu'ils jugeroient cette affaire. Les Archevêques & les Evêques indignés avec raison, de ce que les Cardinaux vouloient s'attribuer

Pape & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il louoit & remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri; & ajoutoit, que s'il les trouvoit aussi bien disposés qu'on le lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du Pape comme les anciens Empereurs. Les Romains lui manderent par ses Ambassadeurs, qu'ils étoient prêts à le recevoir; & au mois de Mai de la même année 1112. ils choisirent environ six cens hommes qu'ils envoierent à l'Empereur pour l'accompagner. On ne sçait à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite. Il mourut à Constantinople l'an 1118. après avoir régné trente-sept ans & en avoir vecu soixante & dix.

Bonnes qualités de cet Empereur.

Malgré les différends qu'il eut avec les Princes Latins, il paroît avoir toujours été Catholique & en communion avec l'église Romaine, par les lettres qu'il écrivit aux Papes, & par les offrandes qu'il envoioit aux différens monasteres du Mont-Cassin, & même à celui de Cluni, quoique beaucoup plus éloigné. Il étudioit la Religion dans l'Ecriture sainte, & en conféroit dans tous ses momens de loisir avec les personnes éclairées, dont il y avoit toujours grand nombre à Constantinople. Il fit paroître pendant son régne un grand zéle pour convertir divers hérétiques, dont les erreurs avoient beaucoup de rapport à celles des Manichéens. Nous avons plusieurs Constitutions de cet Empereur touchant les matieres ecclésiastiques. Dans une de ces Constitutions il permet à ceux qui sont élus pour les Evêchés d'Orient, de garder les bénéfices qu'ils avoient. C'est que ces Evêchés avoient été dépouillés de leurs revenus par les infidéles. C'est

ces

ce qui faisoit que ceux qui en [illegible]
refusoient de les accepter. [illegible]
quer de subsistance. [illegible]
qui leur étoit assurée. [illegible]
reur leur permet de garder [illegible]
attendant le [illegible]
rientales. La vie de cet Empereur [illegible]
crite par sa fille Anne Comnene [illegible]
Cesar Nicephore Bryenne [illegible]
mais dont le [illegible]
que l'histoire.

II.

Son successeur fut [illegible] Comnene [illegible]
qui régna [illegible]
Irene Ducas [illegible]
tantinople [illegible]
donna des Constitutions [illegible]
Grecs, qui [illegible]
L'on voit dans ces [illegible]
sieurs particularitez [illegible]
vance des religieuses [illegible]
re étoit [illegible]
de pleine [illegible]
quatre religieuses [illegible]
ter le nombre [illegible]
toient. Elles [illegible]
ment, mais [illegible]
volontairement [illegible]
fut choisie par l'Impératrice [illegible]
être élues, par la [illegible]
voient être [illegible]
leur [illegible]
des autres. [illegible]
& pendant [illegible]
l'Ecriture sainte. Les [illegible]
voient entrer [illegible]
pour les hommes, la religieuse [illegible]

à la porte, accompagnée d'une ancienne. Il y a plusieurs distinctions marquées pour la nourriture pendant le Carême & les autres jours de jeûne, à cause des fetes qui se peuvent rencontrer, & qui font diminuer l'abstinence, suivant l'usage de l'Eglise Grecque: mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou du poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'exclusion de toute propriété.

Dispute entre un Grec & un Latin en présence de l'Empereur Lothaire.

L'an 1137. l'Empereur Jean envoia des Ambassadeurs en Allemagne à l'Empereur Lothaire, pour le féliciter sur la victoire qu'il avoit remportée sur le Roi Roger. Entre ces Grecs étoit un Philosophe, qui commença à déclamer contre le S. Siége & toute l'Eglise d'Occident: disant, que le Pape étoit un Empereur & non pas un Eveque, & traitant le Clergé Romain d'excommuniés & d'Azymites. Un diacre nommé Pierre entreprit de lui répondre, & l'Empeur Lothaire les fit disputer devant lui. Le Grec déclara qu'il regardoit les Latins comme excommuniés pour avoir ajouté au symbole; & il dit ensuite: Nous voions maintenant l'accomplissement de ce
Is. 24.
que Dieu dit par le prophéte: Le prêtre sera comme le peuple; puisque les Evêques vont à la guerre, comme fait votre Pape Innocent. Ils assemblent des troupes, ils distribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. Les Grecs en étoient d'autant plus choqués, qu'ils ne voioient rien de semblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la dispute, le Grec en envoia la relation au Patriarche & à l'Empereur de Constantinople, & donna par écrit au diacre Pierre les autorités par lesquelles les Grecs soutenoient les mariages de leurs prêtres.

Cinq ou six ans après mourut l'Empereur Jean Comnene. Aiant essaié en vain de reprendre Antioche sur les Latins, il passa l'hiver en Cilicie, où chassant un sanglier, il se blessa à la main d'une fléche empoisonnée, & le mal aiant été d'abord négligé devint mortel, parce que l'Empereur ne voulut point se faire couper le bras. Se voiant à l'extrémité, il désigna pour son successeur, Manuel le plus jeune des deux fils qui lui restoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques & mourut quelques jours après, aiant régné environ vingt-cinq ans. Plusieurs années avant sa mort, aiant remporté une victoire sur les Perses, il entra en triomphe à Constantinople. Les rues étoient tapissées; son char, orné, de cloux d'argent & de pierreries, étoit tiré par quatre chevaux blancs: mais l'Empereur n'y monta pas; il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit sa victoire, & marchoit devant à pied portant une croix. Nous avons de cet Empereur une Constitution, par laquelle il est défendu aux Gouverneurs des Provinces, aux juges, aux receveurs, & à toutes sortes de personnes, de rien enlever de ce qui se trouve dans l'Evêché après la mort de l'Evêque. Cette défense prouve que l'abus de piller les églises vacantes, regnoit en Orient comme en Occident.

Mort de Jean Comnene.

III.

Le nouvel Empereur Manuel Comneno étant arrivé à Constantinople, commença par remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Leon. Manuel mit à sa place Michel, qui étoit bien instruit de la doctrine de l'Eglise, &

Regne de Manuel Comnene.

qui avoit toujours mené une vie irréprochable. Ce fut lui qui couronna Manuel, & ce Prince regna trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, & tous les ans il en envoia deux cens au Clergé. Deux ou trois ans après, le Patriarche Michel renonça à l'Episcopat, & retourna au monastere où il avoit été élevé. On mit à sa place Cosme, qui avoit plusieurs bonnes qualités, mais qui se laissa séduire par un moine Manichéen, qu'il ne voulut jamais condamner. Il fut déposé dans un Concile & déclaré indigne de l'Episcopat, n'aiant tenu que dix mois le Siége de Constantinople, qui vaqua ensuite dix autres mois.

L'Année suivante 1148. l'Empereur Manuel, voulant attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes contre Roger Roi de Sicile, donna une Bulle d'or, pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs immeubles, & suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir eu de défectueux dans leurs titres. Peu de temps après il envoia au Pape Eugene un Evêque en qualité d'Ambassadeur, qu'il avoit chargé d'une lettre écrite en grec. Cet Evêque proposa au Pape plusieurs objections touchant la procession du Saint-Esprit & les Azymes. Le Pape chargea Anselme Evêque d'Avelberg en Basse-Saxe, qui se trouvoit auprès de lui à Tusculum, de réfuter les objections de l'Evêque Grec. Ce qui porta le Pape à donner cette commission à Anselme, c'est que l'Empereur Lothaire l'avoit envoié en Ambassade à Jean Comnene, & qu'étant à Constantinople il avoit eu plusieurs conférences publiques & particulieres, au sujet des différends qui étoient entre les Grecs &

les Latins. Anselme composa donc à la priere du Pape, un Ouvrage en forme de Dialogue, où il rapporta, autant que sa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs, mais sans leur en imposer, comme faisoient plusieurs, qui leur attribuoient des sentimens qu'ils n'avoient pas. A la tête de cet Ouvrage, Anselme mit un petit Traité de la perpétuité & de l'uniformité de l'Eglise, pour répondre à ceux qui étoient scandalisés de la multitude des Ordres religieux, qui s'introduisoient dans l'Eglise, & de la diversité de leurs observances.

Conférence entre les Grecs & les Latins.

Voici comment Anselme entre en matiere sur les différends des Grecs avec les Latins. Lorsque j'étois à Constantinople, l'Empereur Jean & le Patriarche m'inviterent à une Conférence publique, où l'on fit venir des huissiers pour procurer du silence, & des notaires pour rédiger fidélement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Il y avoit une multitude de Grecs & plusieurs Latins qui se trouvoient à Constantinople : on avoit choisi pour disputer avec moi l'Archevêque de Nicomédie, l'un des douze principaux docteurs qui gouvernoient les études, & qui étoient consultés sur les questions difficiles. On traita la question du Saint-Esprit. Le Grec pressé par les autorités de l'Evangile, convint que le Saint-Esprit est envoié par le Fils, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit ; mais il ne vouloit pas dire qu'il procede du Fils, parce que l'Evangile ne le dit pas formellement. Mais, répondoit Anselme, l'Evangile ne dit pas non plus expressément le contraire. Vous croiez, comme les Conciles l'ont décidé, que le Fils est Consubstantiel au Pere, que Ma-

rie est Mere de Dieu, & qu'il faut adorer le Saint-Esprit, quoique ces expressions ne soient pas dans l'Ecriture. L'Archevêque Grec témoigna être persuadé ; mais il représenta que ces paroles, le Saint-Esprit procede du Fils, scandalisoient les églises Grecques. C'est pourquoi, dit-il, il faudroit assembler un Concile général d'Occident & d'Orient par l'autorité du Pape & du consentement des Empereurs, pour décider cette question & plusieurs autres. Anselme fit le même souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'assemblée.

On tint quelques jours après une autre Conférence dans l'église de sainte Sophie, où l'on parla de la primauté de l'église de Rome. L'Archeveque Grec dit entre autres choses : Nous ne lui refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire, les églises Patriarcales, & nous reconnoissons qu'elle préside au Concile général ; mais elle s'est séparée de nous par sa hauteur, & elle a excédé son pouvoir en divisant l'Empire, & en même-temps les Eglises d'Occident & d'Orient. C'est pourquoi lorsqu'elle tient un Concile sans nous avec les Evêques d'Occident, ceux-ci doivent recevoir avec respect, & observer les Décrets qui ont été faits par leur conseil & de leur consentement. Mais pour nous, quoique nous ne soyions pas divisés de l'église Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses Décrets qui sont faits à notre insçu ? Si le Pape prétend nous envoier ses ordres en tonnant du haut de son trône, juger & disposer de nous & de nos églises selon son bon plaisir, nous ne serons donc plus que ses esclaves & non ses freres. Que si nous nous soumettions à un pareil joug, il n'y auroit plus que l'égli-

se de Rome qui seroit en liberté, & qui donneroit des loix à toutes les autres, sans s'assujettir à aucune. Le Pape seroit donc le seul Evéque, le seul Docteur, le seul Pasteur, qui rendroit compte à Dieu seul du troupeau qui ne seroit confié qu'à lui seul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conserver sa primauté sans mépriser ses freres. Nous ne trouvons dans aucun symbole, qu'il nous soit ordonné de confesser en particulier l'église de Rome, mais une Eglise, Sainte, Catholique & Apostolique. Je révere avec vous l'église de Rome, mais je ne crois pas avec vous devoir la suivre nécessairement en tout, ni marcher après elle les yeux fermés, par-tout où elle ira, conduite par son propre esprit.

Anselme interrompit ce discours, & dit : Si vous connoissiez comme moi l'équité, la sagesse, & l'humilité de l'église de Rome, vous embrasseriez de vous-même sa communion, & lui rendriez l'obéissance. Il remarqua ensuite que le Patriarcat de Constantinople n'avoit d'autre origine, que l'entreprise des Evéques du troisiéme Concile général & de ceux du Concile de Calcédoine, à laquelle S. Leon s'opposa vigoureusement; & après avoir traité du pouvoir des Apôtres & de la primauté du Pape, on vint à la question des azymes. On convint que cette diversité de pratique étoit en soi indifférente, & ne pourroit étre abolie que par un Concile universel. Anselme demanda ensuite pourquoi les Grecs consacroient le vin pur, & n'y méloient l'eau qu'après la consécration. L'Archevêque Grec rapporta plusieurs raisons de cet usage ; mais il rejetta comme une pure calomnie, le reproche que

Fêtes des Grecs.

l'Empereur Manuel publia une Constitution touchant les fêtes ausquelles les tribunaux de la justice devoient vaquer, distinguant celles du premier ordre où ils doivent être entierement fermés, & celles du second ordre où l'on pouvoit rendre la justice après le service Divin. Toutes les fêtes marquées dans cette Constitution, se trouvent encore à présent dans le Ménologe des Grecs; & il y en a que l'Eglise Latine ne célébroit pas alors, & qu'elle a reçues depuis, par exemple, la Présentation de la Vierge, sa Conception, sainte Anne. Mais de ce que les Grecs célébroient dés-lors la Conception de la sainte Vierge, il ne faut pas en conclure qu'ils crussent la conception, immaculée, puisqu'ils célébrent aussi la conception de saint Jean-Baptiste le vingt-trois de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'Abbaie de Prune en Allemagne, qui écrivoit dix ou douze ans auparavant, se plaint des nouvelles dévotions que l'on introduisoit dans les monasteres, & dit: Quelle raison nous a portés à célébrer de nouvelles fêtes, ausquelles quelques-uns ajoutent la conception de sainte Marie, qui paroît plus absurde?

Fleuri liv. 71. n. XXXVI.

Conciles à Constantinople.

La même année l'Empereur Manuel fit tenir à Constantinople un grand Concile, qui fit neuf Canons contre ceux qui corrompoient la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation de Jesus-Christ. Ces Canons furent souscrits par l'Empereur, & gravés sur des pierres que l'on mit dans l'église de sainte Sophie. Quelques mois après, Manuel publia une Constitution dont voici l'occasion. Un soldat avoit commis un homicide volontaire, & l'Evêque du lieu lui avoit donné l'absolution après une

épreuve assez courte. L'Empereur fut indigné de voir un Evéque si relâché dans l'administration de la pénitence. Il ordonna que l'affaire seroit examinée dans un Concile. Ce Concile se tint; le coupable y fut condamné à faire la pénitence prescrite par les Canons, & l'Evêque interdit pour un temps de ses fonctions.

Manuel tomba dangereusement malade l'an 1180. Théodose Patriarche de Constantinople alla le trouver aussi-tôt, & lui conseilla de mettre ordre aux affaires de l'Empire, & de chercher un homme capable de conduire son fils qu'il laissoit en bas âge. Mais l'Empereur répondit qu'il étoit assuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croioit à des Astrologues, qui lui promettoient une prompte guérison & de grandes conquêtes. La maladie néanmoins augmentant toujours, il vit enfin évanouir ses espérances; & par le conseil du Patriarche, il signa un petit Ecrit contre l'astrologie. Ensuite s'étant trouvé plus mal, il se frappa la cuisse en jettant un grand cri, & demanda l'habit monastique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette surprise, & on l'en revêtit par dessus ses habits ordinaires. Il mourut ainsi, après avoir regné trente-sept ans & demi, & fut enterré à Constantinople dans le monastere du Pantocrator, c'est-à-dire, du Tout-puissant. L'Impératrice Irene sa mere avoit fondé ce monastere, où étoient des moines de saint Antoine jusqu'au nombre de sept cens. On y transporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephese, & que l'on prétendoit être

Fin de l'Empereur Manuel.

celle sur laquelle le corps de Jesus-Christ avoit été embaumé à la descente de la Croix.

L'Empereur Manuel avoit lui-même fondé à l'entrée du Pont Euxin un monastere en l'honneur de saint Michel, où il rassembla les moines qu'il croioit les plus parfaits. Pour leur ôter tout sujet de dissipation, il n'avoit voulu leur donner ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, & avoit assigné tous leurs revenus sur le trésor impérial. Il avoit renouvellé une Constitution de Nicéphore Phocas, qui défendoit aux monasteres d'augmenter leurs acquisitions; & il blâmoit les fondations de son pere & de son aïeul, qui avoient donné aux moines des terres fertiles & des prairies agréables. Il disoit qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres; que les moines doivent habiter des déserts, des cavernes & des lieux écartés, & ne se pas montrer dans les places publiques, puisqu'ils avoient renoncé entierement au monde. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique; qui ne consistoit presque plus que dans la singularité de l'habit de ceux qui l'embrassoient. Guillaume Archevêque de Tyr, qui revenant du Concile de Latran, passa à Constantinople l'hiver de la même année que l'Empereur Manuel mourut, loue extrémement la magnificence de ce Prince, & sur-tout ses aumônes. Il dit que son ame est allée au Ciel, & que sa mémoire est en bénédiction. Ce qui montre, dit M. Fleuri, que ce Prélat, tout Latin qu'il étoit, le regardoit comme Catholique. Aussi avons-nous vu que Manuel étoit en commerce avec le Pape Alexandre; & on ne peut pas dire que de son temps le schisme des Grecs fût encore consommé. Cette remarque de M. Fleuri est très-importante.

Alexis Comnène âgé d'environ treize ans succéda à Manuel son père, sous la conduite de sa mère Marie fille de Raimond Prince d'Antioche. Elle étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnène, neveu du défunt Empereur & Grand Maître de sa maison. Il y avoit alors à Constantinople un grand nombre de Latins que l'Empereur Manuel y avoit attirés. Il leur confioit les plus grandes affaires, & répandoit sur eux ses libéralités. Les Grecs en furent jaloux, & crurent que la mort de l'Empereur étoit une occasion favorable pour satisfaire leur animosité, & pour exterminer les Latins dans tout leur Empire. Ils ne purent exécuter leur mauvais dessein, tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, qui gouvernoit l'Impératrice & le jeune Empereur son fils; parce qu'il se servoit aussi du conseil & du secours des Latins. Mais son orgueil & son insolence le rendirent odieux: & les mécontens appelèrent Andronic de la même famille des Comnènes, homme inquiet & perfide, que feu l'Empereur Manuel avoit tenu en prison, & [illegible] gé [illegible] dans [illegible]. Enfin l'Manuel trois mois avant sa mort [illegible], & pour le tenir [illegible] lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont devant Constantinople. Tout lui céda. Il prit Alexis, qu'il fit enfermer & lui fit crever les yeux. | Latins [illegible]

Enfin il fit passer à Constantinople ses troupes contre les Latins. Plusieurs s'embarquèrent sur quarante quatre galères & plusieurs | Massacre des Latins à Constantinople.

vaisseaux qu'ils trouverent sur le port, emmenant avec eux leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter. Ceux qui étoient restés furent attaqués dans leurs quartiers, par les troupes d'Andronic & par le peuple de Constantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes, résisterent long-temps & vendirent cherement leur vie. Les autres, c'est-à-dire les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brulés impitoiablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendres. Les Grecs n'épargnerent pas même les églises & les autres lieux de piété, qui furent brulés avec ceux qui s'y étoient réfugiés, & ils ne distinguerent les prêtres & les moines d'avec les laïcs, qu'en les traitant plus cruellement.

Parmi eux se trouva Jean Cardinal soûdiacre, que le Pape, à la priere de l'Empereur Manuel, avoit envoié travailler à la réunion des deux églises. Comme il étoit dans son logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise, dit-il, je suis ici pour l'union de l'Eglise & par l'ordre du Pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queue d'un chien, & la traînerent ainsi par les rues. Ils traînerent aussi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrés; ils entrerent dans l'hopital de saint Jean appartenant aux Chevaliers Hospitaliers de Jerusalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardents à exciter le massacre: ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maisons & dans les lieux les plus cachés, de

peur que quelqu'un n'échapât; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & autres infidéles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les sauver: on en comptoit plus de quatre mille, de tout âge, de tout sexe & de toute condition, réduits ainsi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'Avril 1182.

Les Latins qui s'étoient sauvés par mer, en tirerent une cruelle vengeance. Ils s'assemblerent près de Constantinople, & s'y arrêterent quelque temps pour voir ce qui arriveroit: mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammés de colere; & faisant le tour de l'Hélespont, depuis l'embouchure de la mer Noire jusqu'à celle de la Méditéranée, ils descendirent dans les villes & les places, & firent main basse sur tous les habitans. Ils attaquerent aussi les monasteres de ces côtes & des isles voisines, tuerent les moines & les prêtres, & brulerent les monasteres avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enleverent des richesses immenses, dont ils réparerent leurs pertes. Car outre ce que les citoiens de Constantinople avoient donné depuis long-temps à ces monasteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent; & ils firent les mêmes ravages aux côtes de Thessalie & des autres Provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les

Les Latin[s] vengē[s] c[ruel]lement.

bourgades. Ils rassemblerent aussi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns aiant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent sur un vaisseau avec leurs femmes & leurs enfans, & se retirerent en Syrie.

Cependant les principaux citoiens de Constantinople passoient le détroit pour aller saluer Andronic. Le Patriarche Théodose y alla le dernier avec les principaux du Clergé. Andronic apprenant qu'il approchoit de sa tente, alla au-devant de lui, se prosterna devant le Patriarche qui étoit à cheval, & s'étant relevé, lui baisa les pieds, l'appellant un homme de bien, un défenseur de la vérité, un autre Chrysostome pour l'éloquence. Le Patriarche voiant Andronic pour la premiere fois, le trouva tel que l'Empereur Manuel le lui avoit dèpeint: la taille extraordinairement grande, le regard farouche, l'air d'un homme haut & dissimulé, la démarche fiere, & les manieres artificieuses & affectées. Andronic entra à Constantinople, où il étoit absolument le maître aussi-bien que par-tout l'Empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner aussi-bien qu'Agnés sœur de Philippe Auguste Roi de France, avec laquelle Alexis étoit fiancé. Andronic vouloit obliger le Patriarche Théodose a éxécuter ses ordres les plus injustes. Mais le Patriarche demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic ; & voiant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien & que le mal devenoit incurable, il renonça au Siége de Constantinople qu'il avoit rempli pendant six ans, & se retira à l'Isle Terebinte où il s'étoit bâti un logement

& un sepulcre. Andronic ravi de cette retraite, qui n'étoit pas fort conforme aux regles, mit sur le Siége de Constantinople, un homme disposé à se conformer à toutes ses volontés dans l'exercice de son ministere.

Ce fut par ce nouveau Patriarche nommé Basile, qu'Andronic fit couronner l'Empereur Alexis le jour de la Pentecôte 1182. & pour témoigner plus de respect à ce jeune Prince, il le porta sur ses épaules à la grande église, en versant beaucoup de larmes. Mais quelque temps après il le fit consentir à l'associer à l'Empire, & ils furent couronnés ensemble. Dans cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, sous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. A la communion, quand Andronic eut reçu le pain céleste, il étendit les mains pour prendre le calice, & jura par les mysteres terribles, qu'il n'acceptoit l'Empire que pour soulager Alexis. Peu de jours après, son Conseil aiant décidé qu'il étoit dangereux pour un Etat d'avoir plusieurs maitres, la mort d'Alexis fut résolue : on l'étrangla pendant la nuit, & on porta le corps à Andronic, qui lui donna des coups de pieds, lui fit couper la tête qu'il voulut avoir ; & il fit jetter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Telle fut la fin de l'Empereur Alexis fils de Manuel, qui n'avoit pas encore quinze ans accomplis.

Androni[c] fait associ[er] à l'Empir[e]. Sa barba[rie].

V.

Audronic quoique fort âgé épousa Agnès sœur du Roi de France, qui avoit été fiancée au jeune Empereur Alexis, & qui avoit à peine onze ans. Il se fit ensuite absoudre dans un concile, lui & tous ses complices, d'avoir violé le serment qu'ils avoient prêté à l'Empereur

Regne d'A[n]dronic. Révolte co[n]tre lui. Sa fin fun[e]ste.

Manuel, & à son fils. Les Evêques accorderent l'absolution par des décrets qu'ils publierent; & pour les récompenser de cette prévarication, Andronic leur accorda quelques petites graces, entre autres, la permission de s'asseoir sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme son regne ne fut que de deux ans, ils ne jouirent pas long-temps de cet honneur. En effet Andronic s'attira une infinité d'ennemis par ses soupçons & par ses cruautés. Le plus formidable fut Isaac l'Ange, qui aiant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre. On s'assembla pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour Empereur: on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit, & avant qu'Isaac sortit de sainte Sophie, on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin, qui étoit suspendue sur l'autel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'Empereur qui passoit par hazard, & on le promena ainsi par la ville, suivi du Patriarche Basile, que le peuple y traîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé Empereur & mis en possession du Palais, que le peuple pilla sans épargner les ornemens de la chapelle Imperiale, & le reliquaire où l'on prétendoit conserver la lettre de Jesus-Christ à Abgar.

Le malheureux Andronic s'enfuit par mer; mais il fut pris, chargé de chaînes & présenté à Isaac, qui permit à tout le monde de lui faire toutes sortes d'insultes. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui cassa les dents, il fut le jouet du

peuple, & sur-tout des femmes dont il avoit fait mourir les maris. Ensuite on lui coupa la main droite, & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau, & on le promena dans la place publique, la tête nue & le corps couvert d'un méchant haillon. La populace lui fit sentir toute sa fureur: on lui disoit les injures les plus grossieres & les plus infâmes: on lui remplissoit le nez d'ordures, on lui en couvroit le visage, on lui jettoit des pierres, & quelques-uns le perçoient avec des broches; une femme lui versa de l'eau bouillante sur la tête: c'étoit à qui l'outrageroit davantage. Il soutint tous ces cruels traitemens avec beaucoup de fermeté, ne disant autre chose que ces mots Kyrie eleison, Seigneur aiez pitié de moi. Pourquoi, disoit-il au peuple, achevez-vous de briser un roseau cassé? il faisoit allusion aux paroles de l'Ecriture, dont il étoit très-bien instruit, quoiqu'il n'en eût point fait usage pour le reglement de ses mœurs. Enfin on le mena au théatre, & on le pendit par les pieds: ce qui donna occasion de l'outrager de nouveau jusqu'à ce qu'il expirât. Tel fut la fin misérable d'Andronic, qui n'avoit regné que deux ans.

VI.

Isaac l'Ange en regna près de dix, & commença par reprendre les villes dont les Siciliens s'étoient emparés. Il fit déposer le Patriarche Basile, quoiqu'il eût beaucoup contribué à le faire Empereur. La cause de sa déposition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monastique, qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. Regne d' Isaac l'Ang

L'Empereur Isaac fit mettre à sa place Nicétas qu'il n'y laissa que trois ans & demi. Il n'avoit d'autres reproches à lui faire que sa trop grande vieillesse. Il donna le Siége de Constantinople à un moine nommé Léonce, après avoir fait serment devant tout le monde, qu'il ne le connoissoit point auparavant, mais que dans une vision la sainte Vierge lui avoit fait connoître son mérite. Il le représentoit comme un homme merveilleux; & néanmoins il ne le laissa pas un an sur le Siége de Constantinople; & en 1193. il y mit Dosithée Patriarche de Jérusalem. Mais comme il sçavoit que cette translation étoit contre les Canons, il consulta artificieusement Théodore Balzamon Patriarche Grec d'Antioche, qui résidoit à Constantinople, & qui étoit le plus habile Jurisconsulte de son siécle. L'Empereur le prit en particulier, & lui dit: Il est triste que l'Eglise soit tellement dépourvue d'hommes de mérite, que nous ne puissions en trouver un qui soit digne de remplir le Siége de Constantinople. Il y a long-temps, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante: mais je suis retenu par la sévérité des Canons contre les translations. Si par la profonde connoissance que vous avez, vous pouviez prouver que cette translation est permise, je la regarderois comme un grand avantage. Théodore répondit que la chose étoit faisable; & en aiant conferé avec plusieurs Evêques, on ne manqua pas de décider que la translation étoit permise. L'Empereur en fit un Décret; mais ce fut Dosithée qui fut transféré de Jérusalem à Constantinople. Il fut mis sur ce Siége avec une pompe extraordinaire. Les Evêques fâchés d'avoir violé les Canons pour un si in-

[illegible], [illegible] que l'Em-[illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Cependant [illegible] l'Ange [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'Ange [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pas encore [illegible] [illegible] la Couronne [illegible] & des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] celui de l'Ange, & [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ARTICLE IX.

Plusieurs Saints du douzième siècle.

I.

Saint Malachie [illegible] d'une mere [illegible] [illegible] siècle. Il fut [illegible] [illegible] d'Armach, où il fit ses études. [illegible] [illegible] d'un saint homme [illegible] [illegible] Quelque-temps après [illegible] Archevêque d'Armach [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les Canons, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vingt-cinq ans [illegible] [illegible]. & [illegible] pour la [illegible] l'Archevêque [illegible] [illegible]

S. Malachie Archevêque d'Armach.

Il est sacré Archevêque.

les [illegible]

fait ſon vicaire, Malachie commença à travailler avec fruit à l'inſtruction de ce peuple encore barbare. Il abolit les ſuperſtitions, établit le chant des Heures Canoniales, l'uſage de la confeſſion, & fit faire des réglemens utiles. Pour s'inſtruire lui-même de plus en plus, il prit conſeil de Malc Evêque de Leſmor, célébre non-ſeulement par ſa ſcience & ſa vertu, mais encore par ſes miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui ; & aiant enſuite été rappellé en Ultonie, il rétablit le célébre monaſtere de Bancor, où avoit vécu ſaint Colomban cinq cens ans auparavant. Ce monaſtere avoit été ruiné par des Pirates & étoit demeuré long-temps déſert.

Son Epiſcopat.

Triſte état du Chriſtianiſme en Irlande.

Le Siége Epiſcopal de Conoret dans la même Province d'Ultonie, étant venu à vaquer, Malachie fut élu malgré lui pour le remplir. Quand il voulut commencer l'exercice de ſes fonctions, il trouva des barbares plus ſemblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne contractoient point de mariages légitimes, ne ſe confeſſoient point & ne demandoient point de pénitence. Auſſi perſonne ne ſongeoit à la leur impoſer. Les Eccléſiaſtiques étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïcs dans l'oiſiveté : il n'y avoit dans les égliſes ni offices ni inſtructions. Le ſaint Evêque ne perdit point courage : il exhorta en public & en particulier, il viſita le Diocèſe, il ſouffrit toutes ſortes de fatigues, les mépris & les mauvais traitemens ; il paſſa des nuits en priere devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple, & y établit la diſcipline, la fréquentation des égliſes, l'uſage des Sacremens, les mariages légitimes.

Il eſt nommé Archevêque d'Armac.

Quelques années après, Celſe Archevêque d'Armac étant tombé malade, & ſe voiant près

de sa fin, ordonna que l'Evéque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne; & il l'ordonna par l'autorité de saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Son dessein en nommant Malachie pour lui succéder, étoit de détruire un horrible abus qui régnoit depuis long-temps dans l'église d'Armac. Le Siége en étoit devenu héréditaire, & on n'y souffroit point d'Archevêque qui ne fût d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette famille, on y mettoit des laics, & il y en avoit eu déja huit avant Celse. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet oubli de la Religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les Evêchés étoient changés & multipliés sans régle & sans raison, selon la fantaisie du Métropolitain; en sorte que l'on mettoit des Evêques presque en chaque église. C'étoit afin de rémédier à ces maux, que Celse vouloit avoir Malachie pour successeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celse; mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en possession de ce Siége, s'en empara & s'y maintint par violence pendant cinq ans. Malachie profita de l'occasion pour refuser cette dignité, représentant d'ailleurs qu'il étoit lié a une autre église; mais il fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il se rendit, en disant qu'il n'obéissoit que dans l'espérance du martyre, & à condition que quand l'église d'Armac seroit délivrée des usurpateurs & que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier Siége. Pendant les deux années que Maurice vécut encore, Malachie n'entra point dans la ville,

de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel ; mais le Roi, les Evêques & tout le peuple fidéle, firent prendre possession à Malachie. Nigel obligé de s'enfuir, emporta les marques de la dignité, qui étoient l'Evangile de saint Patrice, & le bâton de Jesus. Les Irlandois donnoient ce nom à un bâton orné d'or & de pierreries, qu'ils croioient que Notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces Reliques, Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant par-tout où il alloit.

Il quitte le Siége d'Armac.

Malachie aprés avoir rétabli la paix & la liberté dans l'église d'Armac, & réformé la conduite & les mœurs de ses diocésains, quitta ce Siége suivant la déclaration qu'il en avoit faite en l'acceptant, & mit à sa place Gélase, homme de mérite & digne de lui succéder. Il retourna ensuite à son ancien Diocèse, où il forma une communauté de Chanoines réguliers, avec lesquels il auroit voulu pouvoir vivre en retraite. Mais sa grande réputation ne le lui permit pas ; tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissans du païs : on le regardoit comme un Apôtre, & ses décisions passoient pour des oracles. Il résolut ensuite d'aller à Rome ; & aiant passé en Ecosse & en Angleterre, il vint en France & séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec saint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le Pape Innocent II. & il lui demanda avec larmes & avec instance la liberté de se retirer & de mourir à Clairvaux. Mais le Pape n'y voulut jamais consentir, jugeant avec raison, que ce saint Evêque seroit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome

Sa réputation

Il se lie avec S. Bernard.

à visiter

[illegible] viñes [illegible] . & [illegible] le Pape [illegible] [illegible] & [illegible] de [illegible] . & l'[illegible] des [illegible] . [illegible] choses que Dieu avoit [illegible] [illegible]. Quand il [illegible] & [illegible] il [illegible] [illegible] de [illegible] . [illegible] il [illegible] toutes [illegible] & marques [illegible] & [illegible] [illegible].

A son retour il [illegible] . [illegible] Il fut [illegible] & [illegible] mais il [illegible] & [illegible] & la regle & [illegible] Etant arrivé en [illegible] d'autres, dont il [illegible] après, pour fonder [illegible] de Dieu [illegible] l'Abbaye de Meilliton [illegible] tres monasteres [illegible] Conciles & divers [illegible] pour [illegible] qui la negligence des Evêques avoit laissé avoir. [illegible] comme venant de [illegible] & [illegible] par [illegible] pour en conserver la [illegible] paroles [illegible] & la vie & par la vertu des miracles [illegible] disant & [illegible] . [illegible] accompagnée d'une [illegible] & [illegible] l'amour [illegible] il y avoit rien de propre à vivre pauvrement [illegible] pouvoir assister plus abondamment les pauvres. Il visitoit très-souvent [illegible] & [illegible] les villes à pied. Il logeoit [illegible] pouvoit dans les monasteres [illegible] il avoit [illegible] servoit la regle [illegible] il mourut [illegible]. C'est saint Bernard qui nous [illegible] particularités de la vie [illegible] & il raconte aussi en détail un grand nombre de ses miracles, des propheties, des [illegible]

tions, des punitions d'impies, des guérisons de malades, & des conversions miraculeuses : mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers à ce qui peut être imité, qu'à ce qui n'est qu'un objet d'admiration.

Il retourne à Clairvaux & y tombe malade.

Saint Malachie désiroit depuis long-temps le pallium pour honorer son Siége. Le Pape Innocent le lui avoit promis, & il étoit affligé de ne l'avoir pas reçu de son vivant. Mais sçachant que le Pape Eugene étoit en France, il voulut profiter de l'occasion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chere maison de Clairvaux. Il assembla donc son Concile; & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui se présentoient, il déclara son dessein touchant le pallium; & les Evêques l'approuverent, à condition qu'il l'enverroit demander par un autre. Voiant néanmoins qu'il étoit résolu d'y aller lui-même, & que d'ailleurs le voiage n'étoit pas fort long, ils n'oserent s'y opposer. Lorsque Malachie arriva à Clairvaux, saint Bernard le reçut avec une joie incroiable. Mais le Pape étoit déja à Rome ou près d'y arriver. Malachie s'arrêta quelque temps dans cette sainte maison pour se préparer au voiage de Rome. Quatre ou cinq jours après son arrivée, aiant célébré la Messe conventuelle le jour de saint Luc, la fiévre le prit & il se mit au lit. Toute la communauté s'empressoit à le servir, & à lui donner tous les soulagemens possibles; mais il leur disoit : Vos soins sont inutiles; je fais néanmoins pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il sçavoit que sa fin étoit proche, & il assuroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il désiroit depuis si long-temps, qui étoit celui de la commémoration des morts, aiant

III.

S. LAURENT de Dublin.

Laurent nâquit en Irlande. Son pere nommé Maurice, étoit Seigneur d'une des principales Provinces de cette Isle. Laurent fut le dernier de ses fils. On l'éleva d'une maniere convenable à sa naissance, & il répondit parfaitement aux soins que l'on prenoit de lui. Il n'avoit que dix ans, lorsque son pere l'envoia en ôtage au Roi d'Irlande, dont il étoit devenu l'ennemi. Ce Prince cruel traita cet enfant avec beaucoup d'inhumanité, & l'envoia dans un lieu stérile & désert où il manquoit de tout. Maurice en fut averti & vint à bout de délivrer son fils. Voulant consacrer à Dieu un de ses enfans, il pria l'Evêque de Glindalac de les tirer au sort. Le jeune Laurent que Dieu avoit destiné à son service, dit aussi-tôt à son pere : Il n'est pas besoin de tirer au sort : je me consacre de tout mon cœur au service de Dieu ; je ne veux point d'autre héritage, & j'abandonne le monde à ceux qui l'aiment. Il fit des progrès étonnans dans la vertu, aussi-bien que dans les sciences ; & dans un âge peu avancé on voioit en lui la sagesse des vieillards. N'aiant encore que 25. ans, il fut élu pour gouverner des religieux qui composoient le Clergé de l'église Cathédrale de Glindalac. Il s'appliqua à y maintenir une régularité exacte, & il en donna toujours l'exemple à ses religieux. Pendant les quatre premieres années, il y eut dans le pais une disette extraordinaire, & Laurent n'épargna rien pour le soulagement des pauvres.

Son éducation

Son Episcopat.

Après la mort de l'Evêque de Glindalac, tout le monde jetta les yeux sur lui. Son humilité s'en défendit ; mais Dieu le réservoit à un plus grand Siége. Ce fut celui de Dublin, qui vaqua peu de temps après. Laurent

gers, il arriva en Allemagne dans un monastere de son Ordre, où il étoit entiérement inconnu. Il y vivoit comme un simple moine, & goûtoit le repos qu'il avoit tant désiré. Mais dans le temps qu'il s'y attendoit le moins, un jeune homme de son Diocèse, qui avoit été instruit sous sa discipline, entra dans le lieu de sa retraite. Ce voiageur s'étant mis à considerer tous les freres qui sortoient de l'église pour aller au travail, reconnut son Evêque, & le fit connoître à toute la communauté. Les religieux fort surpris, se jetterent aussi-tôt à ses pieds fondant en larmes, & lui demanderent sa bénédiction.

Il retourne à son église. Ses dernieres actions. Sa mort.

Le saint Prélat inconsolable de se voir découvert, versa des torrens de larmes; & il méditoit quelque nouvelle retraite, mais on ne lui en laissa pas la liberté; de sorte qu'il fut contraint de retourner à son Diocèse. Il reprit ses fonctions, pour obéir à Dieu qui lui marquoit sa volonté d'une maniere si sensible. Il acheva pour lors de consacrer à Dieu le reste de sa famille. Il avoit coutume de faire copier les Livres de saint Augustin pour en faire présent à diverses églises. Il fut presque le seul des Evêques relevans de l'Empire, qui eut le courage de s'opposer à l'Antipape Victor, que l'Empereur soutenoit. Le Pape Alexandre le fit venir auprès de lui, afin qu'il prêchât publiquement contre les schismatiques. Quelque temps après, il l'envoia en France pour travailler à réconcilier les Rois de France & d'Angleterre. Son voiage fut accompagné de miracles, & les deux Princes firent la paix. A son retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monastere de Belleval au Diocèse de Besançon. Il y mourut l'an 1174. âgé de 73. ans.

Messe solemnelle, un homme qui étoit fou, & qui avoit ouï dire que Laurent étoit un Saint, s'imagina qu'il feroit une belle action, s'il le rendoit martyr comme saint Thomas. C'est pourquoi il lui déchargea un grand coup sur la tête. Laurent tomba au coin de l'autel. Tout le monde crut qu'il étoit blessé à mort. Mais un peu après il leva la tête, & s'étant fait apporter de l'eau, il dit l'Oraison Dominicale, fit le signe de la croix sur l'eau, & après en avoir fait laver sa plaie, il se trouva guéri & chanta la Messe.

Diverses affaires de son église l'obligerent d'aller à Rome. Il y soutint généreusement les libertés de l'église d'Irlande; & il se fit tellement estimer par sa sagesse, que lorsqu'il retourna en son païs, le Pape le fit son Légat dans toute l'Irlande. Il ne se servit de ce nouveau pouvoir, que pour travailler à corriger tous les abus & pour réformer le Clergé. La famine s'étant fait sentir dans toute l'Irlande, il fit des aumônes extraordinaires. Beaucoup de femmes qui ne pouvoient nourrir leurs enfans, les portoient à sa porte, assûrées qu'il ne les abandonneroit pas. Laurent en prenoit soin en effet, & il en avoit quelquefois jusqu'à deux cens. La charité l'aiant obligé d'aller en Angleterre, pour tâcher de terminer un grand différend qui s'étoit élevé entre Henri II. Roi d'Angleterre & le Roi d'Irlande, il passa en Normandie, où Henri s'étoit retiré parce qu'il ne vouloit point entendre parler d'accommodement; mais à peine étoit-il entré dans cette Province, qu'il fut attaqué d'une fiévre violente. En arrivant à Eu, à la vue [illegible]lise de Nôtre-Dame, il dit: C'est ici le [illegible] me reposer pour toujours. Il y

ne put éviter ce fardeau, dont le poids lui étoit si redoutable, & il fut sacré par Gélase Primat d'Irlande. Son premier soin fut de veiller sur toute sa conduite, afin d'être un parfait modéle pour le peuple que Dieu lui avoit confié. Il s'appliqua à l'instruire de tous ses devoirs. Il rétablit la régularité parmi les Chanoines de son église. Non-seulement il portoit l'habit de Chanoine régulier, mais il en menoit lui-même la vie, mangeant au réfectoire, gardant le silence dans les temps marqués, & assistant aux Offices de la nuit. Depuis qu'il eut embrassé cet institut, il ne mangea point de viande. Il examinoit toutes ses actions avec un grand soin, & punissoit rigoureusement ses moindres fautes. Il exerçoit l'hospitalité avec magnificence, & ses libéralités envers les pauvres étoient extraordinaires. Il se retiroit souvent dans une affreuse solitude; & après y avoir contemplé la vérité, il en sortoit plein d'un zéle & d'une ardeur toute divine, & alloit attaquer avec courage les déréglemens ausquels son peuple n'étoit que trop abandonné. Il en avoit souvent prédit la punition, & il eut la douleur d'en être témoin. La ville de Dublin fut assiégée par le Roi d'Irlande, qui fut soutenu par les troupes qu'il avoit fait venir d'Angleterre. La ville fut prise & abandonnée au pillage. On vit alors ce digne Pasteur courir de tous côtés, s'exposer à la mort pour tâcher d'en délivrer quelques-uns, consoler les affligés, soulager ceux qui étoient dans le besoin, assister les mourans, faire enterrer les morts. Quelque temps après, il fut obligé d'aller en Angleterre, où il fut bien reçu par le Roi Henri qui étoit à Cantorberi. Après avoir passé la nuit au tombeau de saint Thomas; comme il alloit à l'autel dire une

Messe solemnelle, un homme qui étoit fou, & qui avoit oui dire que Laurent étoit un Saint, s'imagina qu'il feroit une belle action, s'il le rendoit martyr comme saint Thomas. C'est pourquoi il lui décharge un grand coup sur la tête. Laurent tombe au coin de l'autel. Tout le monde crut qu'il étoit blessé à mort. Mais un peu après il leva la tête, & s'étant fait apporter de l'eau, il dit l'Oraison Dominicale, fit le signe de la croix sur l'eau, & après en avoir fait laver sa plaie, il se trouva guéri & chanta la Messe.

Diverses affaires de son église l'obligerent d'aller à Rome. Il y soutint généreusement les libertés de l'église d'Irlande, & il se fit tellement estimer par sa sagesse, que lorsqu'il retourna en son païs, le Pape le fit son Legat dans toute l'Irlande. Il ne se servit de ce nouveau pouvoir, que pour travailler à corriger tous les abus & pour réformer le Clergé. La famine s'étant fait sentir dans toute l'Irlande, il fit des aumônes extraordinaires. Beaucoup de femmes qui ne pouvoient nourrir leurs enfans, les portoient à sa porte, assûrées qu'il ne les abandonneroit pas. Laurent en prenoit soin en effet, & il en avoit quelquefois jusqu'à deux cens. La charité l'aiant obligé d'aller en Angleterre, pour tâcher de terminer un grand différend qui s'étoit élevé entre Henri II. Roi d'Angleterre & le Roi d'Irlande, il passa en Normandie, où Henri s'étoit retiré parce qu'il ne vouloit point entendre parler d'accommodement; mais à peine étoit-il entré dans cette Province, qu'il fut attaqué d'une fiévre violente. En arrivant à Eu, à la vue de l'église de Nôtre-Dame, il dit : C'est ici le lieu, où je dois me reposer pour toujours. Il y

mourut en effet après une courte maladie l'an 1181.

IV.

S. ETIENNE d'Obazine. Etienne nâquit dans le Limoufin & reçut une éducation chrétienne. Aiant été élevé au Sacerdoce, il fe crut obligé à une vie plus parfaite que celle qu'il avoit menée auparavant.
Ses vertus. Il renonça aux fatisfactions les plus innocentes, & il portoit fous fes habits un rude cilice. Ses jeûnes devinrent prefque continuels, & fes prieres étoient accompagnées de larmes. Il avoit reçu de Dieu le don de la parole, & fes difcours étoient fi touchans, qu'on ne fe laffoit point de l'entendre. Il étudioit avec beaucoup d'affiduité l'Ecriture fainte & les Ouvrages des faints Peres. Cette étude lui apprenant de plus en plus le néant des chofes du monde, il réfolut d'y renoncer, & d'entrer dans la carriere d'une pénitence plus rigoureu-
Sa retraite. fe. Un de fes amis s'unit à lui : ils donnerent l'un & l'autre aux pauvres tout ce qu'ils poffédoient, & chercherent un lieu folitaire où ils puffent vivre féparés de tous les hommes. Plufieurs perfonnes attirés par l'odeur de la piété d'Etienne, fe mirent fous fa conduite ; & avec l'approbation de l'Evêque de Limoges, ces pieux folitaires bâtirent un monaftere, qui n'étoit proprement qu'un amas de cabanes. Leurs auftérités étoient extraordinaires. Tout leur temps étoit partagé entre la priere, la lecture, & le travail des mains.

Il fonde plufieurs monafteres qu'il unit à l'Ordre de Citeaux. Comme le nombre des folitaires augmentoit tous les jours, Etienne fe crut obligé d'agrandir fon monaftere, qu'il nomma Obazine du nom de la forêt où il étoit fitué. Un grand nombre de femmes chrétiennes voulut fe mettre auffi fous la conduite d'Etienne, qui

fit bâtir pour elles un monastere. Leur nombre alla en peu de temps jusqu'à cent cinquante. Lorsqu'elles parloient à quelqu'un, elles ne pouvoient ni voir, ni être vues. Etienne craignant que la régularité qu'il avoit établie dans ses monasteres, ne s'affoiblit après sa mort, parce qu'il n'avoit point écrit de Regle, consulta le Prieur de la Chartreuse qui étoit alors le Vénérable Guigues, sur l'institut qu'il devoit choisir; & le Prieur lui conseilla de s'attacher à celui de Citeaux, parce que les Chartreux étoient bornés dans le nombre des personnes qu'ils devoient recevoir. Etienne alla donc trouver le Pape Eugene qui étoit à Citeaux, pour le prier d'unir à cet Ordre les monasteres qu'il avoit fondés. Le Pape approuva son dessein; & aiant fait appeller Rainard Abbé de Citeaux, homme d'un mérite singulier, il lui recommanda Etienne, & lui dit de le regarder comme son fils & de l'associer à l'Ordre. Rainard le présenta aux Abbés assemblés en Chapitre général, & leur dit: Vous voiez cet Abbé de petite taille & de mauvaise mine: c'est un homme plein de l'Esprit de Dieu. Leur aiant en même-temps déclaré l'ordre du Pape, ils le reçurent tout d'une voix & unirent à Citeaux les monasteres qu'Etienne avoit établis. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la Maison d'Obazine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Citeaux, mais Rainard dit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Etienne retourna plein de joie à Obazine avec deux moines prêtres & deux freres lais de Citeaux, que Rainard lui avoit donnés pour l'instruire de la Regle de Citeaux. Le changement qui fit le plus de peine à l'Abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la

viande aux malades. Depuis cette association le monastere d'Obazine ne fit qu'augmenter, & il continua d'en produire plusieurs autres.

Son désintéressement. Sa mort.

Etienne fut donc obligé d'augmenter les bâtimens de la maison d'Obazine; & comme l'Evêque lui permettoit d'accorder des indulgences à ceux qui feroient des offrandes à ce monastere, Etienne répondit : Nous ne voulons point introduire une coutume qui scandaliseroit les peuples, & qui nous couvriroit de confusion, en donnant des indulgences que nous n'avons pas le pouvoir d'accorder. La même chose arriva à ce saint Abbé dans un autre Diocèse, où il fondoit un nouveau monastere. L'Evêque lui aiant demandé combien il souhaitoit d'indulgences pour ceux qui contribueroient aux bâtimens, il répondit : Comment pourrions-nous décharger les autres de leurs iniquités, nous qui sommes accablés du poids de nos propres péchés ? Bien loin d'attirer à son monastere les biens des riches, il donnoit aux pauvres quelquefois même ce qui étoit nécessaire à la maison. Etant allé dans un de ses monasteres pour l'élection d'un nouvel Abbé, il y tomba malade & mourut en priant avec ses freres. Ce fut l'an 1159.

V.

Le B. Pons de Laraze.

Un Gentilhomme de Languedoc donna dans le douziéme siécle un exemple mémorable de pénitence. Il se nommoit Pons, & étoit Seigneur de Laraze château très-fortifié dans le Diocèse de Lodève. Il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur. Mais n'aiant d'autre regle de sa conduite que ses passions, il s'abandonna à toutes sortes de déreglemens. Il étoit très-incommode à ses voisins, surprenoit les uns par ses discours artificieux, dé-

Ses désordres.

pouilloit les autres de leurs biens par violence, & ne s'occupoit jour & nuit qu'à exercer un honteux brigandage. Il mépriſoit les loix les plus ſacrées, & ne parloit de la Religion qu'avec mépris. Dieu fit éclater en cet inſigne pécheur les richeſſes inépuiſables de ſa grace. Il perça le cœur de Pons d'une crainte ſalutaire, & lui fit rompre toutes ſes mauvaiſes habitudes. Il fit part à ſon épouſe de la réſolution qu'il prenoit, de ne s'occuper que des moiens d'expier ſes péchés. Elle s'en réjouit, ſe mit avec ſa fille dans le monaſtere de Drinacre. & Pons plaça ſon fils à ſaint Sauveur de Lodeve. Ses voiſins & ſes amis ſurpris d'un tel changement, vinrent trouver Pons, qui leur parla ſi fortement du mépris du monde, de la vanité de ſes biens, de ſes honneurs & de ſes plaiſirs, des avantages de la pénitence, & du prix ineſtimable d'une ſincere piété, que pluſieurs en furent touchés. Six de ſes amis ſe joignirent à lui, aſſurant qu'ils ne s'en ſépareroient ni à la vie, ni à la mort.

Sa conversion.

Pons de Laraze prit de ſages meſures pour venir à bout de reſtituer tous les biens qu'il avoit uſurpés, & pour rendre à chacun les mêmes choſes qu'il leur avoit enlevées. Il ſe jettoit aux pieds de tous ceux à qui il avoit fait quelque tort, leur demandoit humblement pardon, & leur remettoit ce qui leur étoit dû. Après cette action de juſtice, il fit des œuvres de charité, & donna aux pauvres ce qui lui reſtoit. Le Dimanche des Rameaux pendant que l'on faiſoit la proceſſion, il ſe preſenta à l'Evêque de Lodève avec ſes ſix compagnons. Il étoit en chemiſe & nuds pieds, avoit au cou une corde par laquelle un homme le menoit comme un criminel, en le frappant continuel-

Sa pénitence.

trouva la communauté de Nogent réduite à six moines, & les bâtimens en ruine; mais il les releva & établit une si exacte discipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de sujets, & que deux Abbés quitterent leurs monasteres, pour vivre sous sa conduite.

Il est ordonné Evêque.

Sa grande réputation fit qu'on lui offrit des Abbaïes plus considérables, qu'il refusa; & qu'enfin on le nomma à l'Evêché d'Amiens. Il vouloit s'enfuïr, mais on l'arrêta, & on le sacra à Reims l'an 1104. Il travailla pendant dix ans à la sanctification de son troupeau; mais ne pouvant plus supporter l'indocilité de son peuple, les violences exercées par les nobles, & les désordres dont son Diocèse étoit rempli, il résolut de tout quitter, & se retira en effet dans le désert de la Chartreuse. Guigues en étoit Prieur, & il bénit Dieu en voiant le désir qu'avoit ce saint Evêque de mener une vie pénitente. Mais il craignoit que le Pape & les Evêques de France ne trouvassent mauvais qu'il le reçût. Il lui donna néanmoins une cellule, où le saint Evêque ravi de se trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur, que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu. Peu de temps après la retraite de S. Godefroi, on tint à Beauvais un concile auquel se présenterent des députés d'Amiens, qui se plaignirent que leur Evêque les avoit abandonnés. Raoul Archevêque de Reims leur dit: Comment osez-vous vous plaindre, vous qui par votre indocilité avez chassé de son Siége, un homme orné de toutes sortes de vertus? Allez le chercher, & tâchez de le ramener avec vous. Il y vint en même-temps des députés de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles

Il se retire dans le desert de la Chartreuse.

il déclaroit qu'il ne sortiroit point de sa solitude, qu'il se sentoit incapable de l'Episcopat ; qu'à la vérité il avoit instruit son troupeau par ses discours, mais qu'il l'avoit perdu par son mauvais exemple. A ces paroles les Evêques du concile ne purent retenir leurs larmes, en voiant combien l'humilité rendoit ce saint Evêque petit & méprisable à ses propres yeux. Ils remirent à délibérer sur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soissons l'année suivante 1115.

Le concile de Soissons envoia deux députés aux freres de la Chartreuse, pour les prier & leur ordonner de renvoier au plutôt Godefroi à son église. Les Peres du concile lui écrivirent aussi à lui-même, lui représentant qu'il n'avoit pas dû quitter son troupeau pour travailler à sa perfection particuliere, & qu'on ne mettroit personne à sa place. Godefroi aiant reçu cette lettre, fut sensiblement affligé, & se jetta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & tâchoient en méme-temps de le consoler. Mais ne pouvant résister à l'autorité du Roi & des Evêques, ils le renvoierent en paix. Godefroi sortant de la Chartreuse, se retournoit souvent pour la regarder, les yeux baignés de larmes, déplorant son malheur de n'avoir pu y finir ses jours. Il alla d'abord à Reims, où le Légat Conon tenoit un autre concile. L'Archevêque de Reims y amena Godefroi, tellement affoibli par ses jeûnes, ses veilles & d'autres austérités, qu'à peine pouvoit-il se soutenir. Le Légat lui reprocha un peu durement d'avoir quitté son troupeau, & d'avoir préféré au salut de plusieurs son utilité particuliere. Godefroi retourna à

Il est for[cé] de remon[ter] sur son S[iège].

Sa mort.

ſon égliſe ; mais il mourut la même année à Soiſſons en allant à Reims. Il fut enterré dans l'Abbaïe de ſaint Creſpin. Il étoit dans la cinquantiéme année de ſon âge & dans l'onziéme de ſon Epiſcopat. L'Egliſe honore ſa mémoire le huit Novembre jour de ſa mort.

VII.

SAINTE HILDEGARDE.

Hildegarde nâquit l'an 1098. de parens nobles & vertueux qui la conſacrerent à Dieu dès ſon enfance, parce qu'auſſi-tôt qu'elle put parler, elle fit entendre ſoit par ſes diſcours, ſoit par ſignes, qu'elle voioit des choſes extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée avec une fille fort pieuſe nommée Jutte, qui la forma à l'humilité & à la pratique des vertus chrétiennes, & lui apprit ſimplement à lire le pſeautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle ſouffroit des maux de tête & d'autres infirmités preſque continuelles, en ſorte qu'elle étoit rarement en état de marcher. Elle vécut néanmoins quatre-vingts-deux ans. A l'âge de quarante-deux ans & ſept mois, elle eut une viſion, & reçut en même-temps l'intelligence des ſaintes Ecritures. Après pluſieurs années, elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la modeſtie, ſi convenable à ſon ſexe, & la crainte des diſcours du peuple & des jugemens téméraires la retenoit. Se ſentant néanmoins preſſée intérieurement d'obéir, & aiant été long-temps malade, elle découvrit ſa peine à un moine qui étoit ſon directeur, & par lui à ſon Abbé.

Ses révélations approuvées par le Pape Eugene.

L'Abbé aiant conſulté les plus éclairés de ſa communauté & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire. Quand elle l'eut fait, elle ſe trouva guérie & ſe leva de ſon lit. Cette gué-

rison parut à l'Abbé si miraculeuse, qu'il vint à Maïence faire le rapport de ce qui s'étoit passé, à l'Archevêque & aux principaux de son clergé, & leur montra les Ecrits d'Hildegarde. C'est ce qui donna lieu à l'Archevêque de consulter le Pape Eugene qui étoit alors a Treves. Le Pape voulant approfondir cet événement, envoia au monastere d'Hildegarde Alberon Evêque de Verdun avec plusieurs personnes éclairées, pour examiner la chose sans bruit, & interroger cette pieuse fille. Elle leur répondit avec beaucoup de simplicité: & aprés que l'Evêque eut fait son rapport, le Pape se fit apporter les Ecrits d'Hildegarde, & les lut lui-même publiquement en présence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Il raconta aussi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoiés, & tous les assistans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit présent, & il rendit aussi témoignage de ce qu'il sçavoit de cette sainte fille. Car il l'avoit visitée dans un voiage qu'il avoit fait a Francfort; & il lui écrivit une lettre pour la féliciter de la grace qu'elle avoit reçue, & pour l'exhorter a y être fidéle. Le saint Abbé pria donc le Pape, & tous les assistans le prierent avec lui, de publier une si grande faveur que Dieu avoit faite de son temps à l'église, & de la confirmer par son autorité. Le Pape suivit leur conseil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conserver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce que Dieu lui découvriroit. Il lui permit aussi de s'établir avec ses sœurs, après en avoir demandé permission a son Eveque, dans le lieu qui lui avoit été revelé, & d'y vivre en clôture suivant la Regle de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S.

Rupert près de Bingue sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Maience ; & il étoit ainsi nommé d'un Seigneur qui vivoit au neuviéme siécle, & qui est honoré comme saint le quinziéme de Mai. Hildegarde s'y retira avec dix-huit filles nobles, qu'elle avoit attirées par sa réputation, & elle en fut la premiere Abbesse.

Sainte Hildegarde y vécut plus de trente ans. Elle écrivit ses révélations avec un homme fidéle qui l'aidoit à rendre ses pensées en latin, suivant les regles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses révélations sont recueillies en trois livres, & commencent ordinairement par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les significations. Elle en tire des instructions morales exprimées d'un style vif & figuré ; elle reprend les vices de son temps & exhorte fortement à la pénitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient. Il y en a entre autres une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on croioit qu'elle avoit le don de prophétie ; & Richer moine de Senones en Loraine, qui écrivoit quelque temps après l'établissemẽt des freres mineurs & des freres prêcheurs, dit qu'elle avoit parlé des uns & des autres. Car, ajoute-t-il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsure & un habit extraordinaire, qui dans le commencement seroient reçus du peuple comme Dieu même, qu'ils n'auroient rien en propre, & ne vivroient que d'aumônes, sans en rien réserver pour le lendemain ; qu'ils iroient prêcher dans les villes & les villages, & seroient d'abord chéris de Dieu & des hommes ; mais que tombant bien-tôt dans le relâchement,

ils se rendroient méprisables ; & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer. Sainte Hildegarde avoit aussi le don des miracles. Elle en fit un grand nombre, & l'auteur de sa vie en rapporte jusqu'à vingt. Elle mourut le 17. Septembre 1178. âgée de 80. ans. Sa vie fut écrite par Thierri Abbé Bénédictin environ trente ans après sa mort, sur les Mémoires d'un nommé Godefroi, ausquels il ajouta les révélations & les miracles. L'Eglise l'honore le jour de sa mort.

Voici comment elle s'explique sur les maux de l'Eglise dans sa lettre au clergé de Treves. La loi divine, dit-elle, est maintenant oubliée & négligée par le peuple chrétien, qui ne se met plus en peine, ou de pratiquer ou d'enseigner le bien. Les Supérieurs mêmes & les Prélats aiant abandonné la justice, sont comme endormis ; c'est pourquoi j'ai entendu une voix du ciel qui disoit : O fille de Sion, la couronne que vous portez sur votre tête, vous sera enlevée, & le manteau sous lequel vous étendiez vos grandes richesses, sera coupé. Votre peuple sera réduit à un petit nombre, & vous serez chassée de pais en pais. Mais j'ai vû en-même-temps, qu'au milieu de toutes les prévarications quelques-uns demeureront fidéles à Dieu & soupireront après lui, comme il arriva du temps d'Elie ; & ces personnes s'acquereront beaucoup d'honneur par leur persévérance, & seront comme des holocaustes agréables à Dieu, aiant eu soin de s'éloigner du mal à l'éxemple de Noé & de Loth.

VIII.

L'an 1156. on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que STE. ELI- BETH de Schonaug

c'étoient ceux de Ste. Urſule vierge & martyre &de ſes compagnes, que l'on y honoroit au moinsde puis trois cens ans. Gerlac Abbé de Duits envoia les plus remarquables de ces inſcriptions à Eliſabeth religieuſe à Schonauge, eſpérant qu'elle auroit à ce ſujet quelque révélation; car il craignoit que ceux qui avoient trouvé ces corps n'euſſent fait faire ces inſcriptions par le déſir du gain. C'eſt ainſi qu'en parle Eliſabeth elle-même. Elle étoit née l'an 1130. & à l'âge de dix ou douze ans, elle entra dans le monaſtere de Schonauge ſitué au dioceèſe de Treves. Il étoit proche d'un monaſtere d'hommes, fondé en 1125. & dédié à S. Florin confeſſeur qui vivoit à Coblents au commencement du ſeptiéme ſiécle. Ce monaſtere de Benedictins eut pour premier Abbé Hildelin. Il prit le nom de Schonauge du lieu de ſa ſituation, ainſi nommé à cauſe de ſa belle vue; & le monaſtere de filles qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit.

Eliſabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extaſes & des viſions; ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches & les Fêtes aux heures de l'office divin. Comme pluſieurs perſonnes deſiroient de ſçavoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit par ordre de l'Abbé Hildelin, à un frere qu'elle avoit, nommé Ecbert chanoine de l'égliſe de Bonn. Mais elle eut beaucoup de peine à s'y réſoudre, craignant de paſſer dans l'eſprit des uns pour une ſainte, & dans l'eſprit des autres pour une folle ou pour une hypocrite. Enfin appréhendant d'un autre côté de réſiſter à la volonté de Dieu, elle racontoit à ſon frere ce qu'elle voioit & entendoit chaque jour; & il l'écrivoit d'un ſtile ſimple, où

il ne paroît rien ajouter du ſien. Il en compoſa quatre livres, dont le troiſiéme intitulé, Des voies du Seigneur, contient pluſieurs exhortations utiles pour les différens états des Chrétiens. Eliſabeth y fait de terribles reproches aux Prélats de ſon temps, qui vivoient la plûpart dans le faſte & la pompe ſéculiere, dans les richeſſes & les délices, oubliant leurs devoirs eſſentiels, & paroiſſant avoir oublié qu'ils étoient les Vicaires de Jeſus-Chriſt & les ſucceſſeurs des Apôtres.

Juſques ici il n'y a point lieu de ſoupçonner la fidélité d'Ecbert : mais les viſions contenues dans le quatriéme livre forment de grandes difficultés ; car preſque tout regarde ſainte Urſule & ſes compagnes. Eliſabeth y raconte au long l'hiſtoire de ſainte Urſule, de ſes compagnes & de ſes compagnons ; & cette hiſtoire eſt ſi fabuleuſe, qu'il faudroit être bien peu raiſonnable pour vouloir la ſoutenir. L'on y trouve des fautes groſſieres contre l'hiſtoire, quoiqu'Eliſabeth prétende corriger celle des onze mille vierges déja écrite depuis quelque temps. Je ne vois, dit M. Fleuri, que deux manieres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Eliſabeth aiant lu attentivement ou entendu raconter ces hiſtoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre par révélation ce que ſa mémoire lui fourniſſoit ; & qu'Ecbert n'a pas ſçu diſcerner ce que l'imagination échauffée de ſa ſœur produiſoit naturellement, d'avec les révélations ſurnaturelles. Ou bien il faut reconnoître, comme dit le Cardinal Baronius ſur un ſemblable ſujet, que cette partie des révélation eſt ſuppoſée, & qu'Ecbert ou quelque autre, voulant autoriſer cette hiſtoire de ſain-

te Ursule, l'a attribuée à Elisabeth, la faisant parler comme il a voulu. Mais il faut avouer que l'une & l'autre explication donne une grande atteinte à toutes ces révélations: car qui nous assurera que les autres soient plus fidéles? En général il faut convenir qu'on ne peut faire aucuns fonds sur ces révélations de saintes, pour établir des dogmes théologiques ou des faits historiques, puisque l'on trouve des révélations contradictoires; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les histoires authentiques, suivant les regles de la critique la plus judicieuse. Outre les visions on a quinze lettres d'Elisabeth, dont la plus considérable est à sainte Hildegarde, qu'elle visitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160. étant supérieure, ou, comme elle se nomme, maîtresse des religieuses de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais discours que tenoient d'elle les religieux mêmes, & de quelques fausses lettres que l'on faisoit courir sous son nom; & elle assure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un Ange plusieurs fois réitéré. Elle mourut le vendredi dix-huitiéme de Juin 1165. étant dans sa trente-sixiéme année; & quoiqu'elle n'ait point été canonisée, elle a été mise dans le martyrologe Romain en 1584. & depuis elle est honorée au monastere d'hommes de Schonauge, car celui des filles a été ruiné par les Suédois. Ecbert frere d'Elisabeth s'y rendit moine à sa persuasion, & en fut Abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne, dont elle fait aussi mention dans ses exhortations.

ARTICLE X.

ARTICLE X.

Auteurs Eccléſiaſtiques du douziéme ſiecle.

I.

IVes nâquit dans le diocèſe de Beauvais d'une famille noble. Après ſes premieres études & celle de la Philoſophie, il fut mis dans l'Abbaie du Bec, dont le célébre Lanfranc étoit Abbé. Ives profita tellement ſous un ſi ſçavant maître, qu'il devint capable d'enſeigner lui-même la Théologie aux autres. L'étude ſérieuſe qu'il fit des Ouvrages des Peres & des Conciles, lui fit connoître combien les mœurs des chanoines de ſon temps, étoient oppoſées à la régularité qui leur eſt preſcrite par les ſaints Canons. Il en gémiſſoit dans le ſecret, lorſque Gui Evêque de Beauvais fit bâtir dans ſa ville un monaſtere en l'honneur de ſaint Quentin, y attacha des revenus, & y mit des chanoines à qui il donna Ives pour ſupérieur. Ives y renouvella la pratique des regles ſaintes qui avoient été données aux chanoines pluſieurs ſiécles auparavant, enſorte qu'on peut le regarder comme le reſtaurateur de la vie Canoniale.

Ives de Chartres.

Son éducation.

Il eſt fait Abbé.

Le Pape Urbain II. dépoſa Geoffroi Evêque de Chartres, convaincu de pluſieurs crimes, & Ives fut élu & ſacré par le Pape malgré ſa réſiſtance. L'Archevêque de Sens & d'autres Evêques s'oppoſerent à cette entrepriſe du Pape, dépoſerent Ives & rétablirent Geoffroi. Ils au-

Son Epiſcopat.

roient dû plutôt confirmer le bien que le Pape avoit fait, & faire en même-temps les démarches que la prudence demandoit, pour maintenir leurs droits, & empêcher que les Papes n'y donnassent atteinte. Ives aiant été ensuite rétabli, ne trouva que trop d'occasions de faire paroître son zéle parmi les désordres qui régnoient alors. Il éclata particulierement à l'égard du Roi Philippe I. qui avoit contracté un mariage scandaleux avec Bertrade. Tandis que plusieurs Evêques flattoient le Roi dans ses désordres, & qu'aucun n'osoit lui montrer la loi de Dieu, Ives eut le courage de lui écrire pour lui représenter l'énormité de son crime; & il tâcha en même-temps par ses lettres d'animer le zéle du Pape & des Evêques de France. Cette conduite lui attira la haine du Roi & de Bertrade. Il y eut même à la Cour des Evêques qui eurent la bassesse de parler au Roi de leur confrere, comme d'un imprudent dont il falloit punir la hardiesse. On saisit les revenus de son Evêché, & on le tint long-temps enfermé dans un château, pour l'obliger d'approuver le mariage illégitime du Roi. Mais rien ne fut capable d'affoiblir son courage; & comme on le trouva inébranlable, on le mit en liberté. Toujours fidéle observateur des regles de l'Eglise, il parla avec zele contre ceux qui les violoient, sans même en excepter les Papes. Il gouverna son Diocèse pendant vingt-trois ans parmi des persécutions & des traverses presque continuelles. Il alla goûter le repos dont il est rare qu'un ministre du Seigneur jouïsse en cette vie, lorsqu'il veut remplir ses devoirs avec fidélité. Il mourut à la fin de l'an 1115.

Ecrits. Lorsqu'il gouvernoit le Chapitre de saint

Quentin à Beauvais & qu'il y enseignoit la Théologie, il composa son grand recueil de Canons, connu sous le nom de Décret. Il en explique ainsi le dessein dans la préface. J'ai, dit-il, travaillé à rassembler en un seul corps d'ouvrage les extraits des regles de l'Eglise, tant des Lettres des Papes que des Actes des Conciles, des Traités des Peres & des Ordonnances des Rois catholiques, afin que ceux qui ne peuvent se procurer tous ces Ecrits, trouvent dans ce recueil ce qui peut leur être utile. Nous commençons, continue ce grand homme, par ce qui regarde la foi, qui est le fondement de la Religion chrétienne. Nous mettons ensuite sous différens titres ce qui regarde les Sacremens, la morale & la discipline, ensorte que chacun pourra trouver aisément ce qu'il voudra connoître. Tout l'Ouvrage est divisé en dix-sept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, quelquefois même deux ou trois cens. L'auteur fait usage des fausses décrétales, comme des vraies. Parmi les loix des Princes chrétiens, il rapporte les capitulaires de nos Rois, & cite le Code de Justinien & le Digeste retrouvé depuis peu. Au reste il copie ordinairement Bouchard de Vormes, comme Bouchard lui-même avoit copié Réginon, & conserve les mêmes fautes, sur-tout dans les titres des articles. Mais il étoit impossible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où sont tirés tant de passages. Outre ce grand Ouvrage d'Ives de Chartres, on lui attribue un autre recueil de Canons nommé Panormie, dont il n'est pas aussi certain qu'il soit l'auteur. Nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons; mais le plus précieux

de ses Ouvrages sont ses lettres, qui contiennent plusieurs faits importans & plusieurs décisions sur des points de discipline ecclésiastique. Il nous en reste deux cens quatre-vingt-huit. Nous allons en rapporter quelques extraits.

Pendant que les Légats du Pape Pascal étoient en France, il leur écrivit au sujet d'Etienne de Garlande, que le Roi Philippe avoit fait élire Evêque de Beauvais. Cette église, dit-il, est si accoutumée à avoir de mauvais Pasteurs, qu'elle paroît en droit d'en élire de tels. Elle vient de prendre par la volonté du Roi & de la femme dont ce Prince est esclave, un clerc ignorant qui n'est occupé que du jeu & de la bagatelle, & que l'Archevêque de Lyon Légat du S. Siége a autrefois chassé de l'Eglise pour sa vie déréglée. Si jamais il parvient à l'Episcopat par l'autorité du Pape, c'en est fait de l'autorité des saints Canons. Je vous en avertis, afin que vous soyiez sur vos gardes; car ce mauvais sujet se hâtera d'aller à Rome, où d'y envoier, de gagner cette Cour par des promesses & par des présens, & de surprendre le Pape par tous les artifices possibles. Nous vous disons la vérité, afin que vous puissiez prendre vos précautions, pour ne point nuire à l'autorité du saint Siége & à votre réputation. Car si dans cette occasion nous sommes trompés dans notre espérance, nous ne saurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église de Rome.

Il parle ainsi au Pape Pascal au sujet des appellations: Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés & mal intentionnés, qui veulent faire examiner de nouveau une affaire décidée, & de ne plus permettre que je sois fatigué

dans ma vieilleſſe par des appellations inutiles. L'oppoſition que nous trouvons dans la puiſſance ſupérieure affoiblit notre autorité ; parce que nous n'oſons ſuivre les regles de la diſcipline, contre ceux qui s'adreſſent à vous, non par la confiance qu'ils ont dans la bonté de leur cauſe, mais parce qu'ils eſperent en éloigner le jugement. Si vous n'apportez quelque remede à ces inconvéniens, & ſi vous m'expoſez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, il ne me reſtera d'autre parti à prendre que de me retirer dans la ſolitude. Il marque dans la même lettre, qu'il avoit réglé une diſtribution de pain pour les chanoines de Chartres, afin de les rendre aſſidus à l'office, mais que ce moïen n'avoit point produit l'effet qu'il en attendoit. On voit ici l'origine des diſtributions manuelles.

Il ſe plaint ainſi des Légats étrangers dans une autre lettre à Paſcal II. Quand vous nous [illegible]iez vos Cardinaux ; comme ils ne ſont chez n[illegible] qu'en paſſant, bien loin de pouvoir rémédier aux m[illegible] ils ne peuvent pas même les connoître ; ce qui [illegible] dire à ceux qui aiment à médire des ſupérieu[illegible] que le S. Siége ne cherche pas l'avantage de ceux qu[illegible] ſont ſoumis, mais ſon utilité propre, ou celle de ſes miniſtres. C'eſt pourquoi nous vous conſeillons de faire vos Légats ceux qui ſont en état de voir les maux de près. Il y a pluſieurs perſonnes qui ne peuvent aller à Rome, ſoit à cauſe de la difficulté des chemins, ſoit à cauſe de leur pauvreté & de leur mauvaiſe ſanté. Je connois, dit-il ailleurs, la coutume de l'égliſe de Rome, qui ne veut pas revenir ouvertement ſur ſes décrets ; mais quand les choſes ſont faites, elle les ſouffre par dif-

pense en considération des personnes & des lieux. Le même auteur condamne dans une de ses lettres l'épreuve du Fer chaud, & dit que c'est tenter Dieu, & que par-là on a souvent absous des coupables & condamné des innocens : il la permet néanmoins au défaut des autres preuves, ainsi que le serment.

II.

Pierre le Vénérable.

Pierre étoit de la premiere noblesse d'Auvergne : ses parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & saint Hugues Abbé de Cluni le reçut vers la fin de sa vie dans son monastere. Il n'avoit que 30. ans lorsqu'il en fut élu Abbé. Son élection fut confirmée par le Pape, & l'Archevêque de Besançon lui donna la bénédiction Abbatiale. Il est connu sous le nom de Pierre le Vénérable, & a gouverné l'Abbaïe de Cluni près de trente-cinq ans. Il y en avoit à peine trois qu'il étoit Abbé, quand il se forma dans cet Ordre un schisme scandaleux. Pons prédécesseur de Pierre, ne pouvant supporter les justes plain[illegible] son gou-

Schisme à Cluni.

l'on faisoit de tous côtés [illegible] Rome donner la vernement, avoit [illegible] au Pape, & s'étoit démission de [illegible] [illegible]alem, où il se proposoit de passer le reste de ses jours. Mais s'ennuiant bientôt du séjour de la Palestine, il revint en France, où ses partisans voulurent le faire passer pour un saint. Il profita de l'absence de l'Abbé Pierre, pour entrer à Cluni avec quelques moines vagabonds, & quelques laïques armés. Il chassa le prieur Bernard vieillard vénérable, & ses moines, qui se disperserent de côté & d'autre. Il se rendit maître de tout, obligea ceux qu'il y trouva par les plus fortes menaces & les plus indignes traitemens,

de lui prêter ſerment de fidélité, & il chaſſa ou mit en priſon ceux qui le refuſerent. Il prit les croix, les calices & les reliquaires, les fit fondre & en tira une ſomme conſidérable, qu'il emploia à gagner les gentilshommes du voiſinage, & tous ceux qu'il put attirer par l'eſpérance du butin. Avec leur ſecours il ſe rendit maître des châteaux & des fermes du monaſtere, & ravagea tout par le feu. Ce ſcandale dura depuis le commencement du carême de l'année 1125. juſqu'à la ſaint Remi.

Le Pape Honorius aiant appris ce déſordre, fit excommunier Pons & ſes aſſociés par l'Archevêque de Lyon. Enſuite le Pape appella devant lui les parties pour juger leur différend. Le parti de l'Abbé Pierre obéit auſſi-tôt; il alla lui-même à Rome, & entre tous les Prieurs de l'Ordre il choiſit pour l'accompagner, Matthieu Prieur de S. Martin des champs, qui fut depuis Evêque d'Albane & Cardinal. Pons alla auſſi à Rome; & le Pape lui aiant envoié dire de ſe mettre en état d'être abſous de ſon excommunication, pour pouvoir comparoître en jugement, il répondit que nul homme ſur la terre ne pouvoit l'excommunier; & qu'il n'y avoit que ſaint Pierre même qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le Pape fut fort irrité de cette réponſe inſolente & inſenſée; & après avoir mûrement examiné les raiſons des deux parties, il dépoſa Pons pour toujours de toute dignité & fonction eccléſiaſtique, l'excommunia comme uſurpateur, ſacrilege, & ſchiſmatique, & rétablit l'Abbé Pierre dans l'exercice de ſa charge. La ſentence étant prononcée, ceux qui s'étoient ſéparés ſe réunirent à l'Abbé

Pierre, & dans le moment le schisme fut éteint. Pons mourut à Rome peu de temps après, sans avoir voulu donner le moindre signe de repentir ; & quoiqu'il eut été excommunié si canoniquement, le Pape le fit enterrer honorablement en considération du monastere de Cluni.

emiere logie de .e de i.

Le relâchement introduit à Cluni avoit donné occasion à la lettre ou Apologie de saint Bernard, dont nous avons rapporté des extraits. Ce relâchement, dont sans doute la mauvaise conduite de l'Abbé Pons fut la principale cause, fit naître la grande dispute dont nous avons déja parlé, entre les moines de Cluni & ceux de Cisteaux touchant l'observation de la Regle de S. Benoît, dont ils faisoient profession les uns & les autres, quoique sous des habits différens & avec différentes pratiques. Pierre de Cluni fit l'apologie de son Ordre par une lettre écrite à saint Bernard, où il témoigne avoir pour lui beaucoup d'estime & d'amitié. On nous reproche, dit-il, de ne point éprouver nos moines assez long-temps : c'est que nous craignons de leur faire perdre leur vocation. On dit que nous recevons les fugitifs plus de trois fois, ce qui est contraire à la regle. C'est que nous ne mettons point de bornes à la miséricorde de Dieu. A l'égard des fourrures, & de l'augmentation de la nourriture, ces pratiques, dit Pierre, sont à la discrétion du supérieur. On se plaint de ce que nous négligeons le travail des mains. Mais la Regle ne l'ordonne que pour éviter l'oisiveté, que nous évitons, en remplissant notre temps par de saints exercices, la priere, la lecture, la psalmodie. Il allegue à ce sujet l'exemple de saint Maur, tiré de sa Vie apocryphe. Il a-

joute que les moines, vivans d'herbes & de légumes peu nourrissans, n'auroient pas la force de travailler à la campagne; & qu'il seroit indécent de voir occupés à des travaux si bas, ceux qui doivent garder la clôture & le silence, vaquer à la priere & à la lecture, & faire les fonctions ecclésiastiques; enfin il faudroit être insensé, pour dire qu'il ne soit pas meilleur de prier, que de couper un arbre.

Vous n'avez point, nous reproche-t-on, d'Evêque propre, contre l'usage non-seulement des moines, mais de tous les Chrétiens. Mais, répond l'Abbé Pierre, nous avons le Pape le premier des Evêques, qui a gardé notre église, à la priere des fondateurs, pour n'être soumise qu'à lui seul. Au reste nous ne sommes pas les seuls à qui les Papes ont accordé de semblables privilèges, & nous en voions des exemples même dans saint Grégoire. Il cite ici les privileges accordés aux moines, pour empêcher les Evêques de troubler le repos de leur solitude, ou de disposer de leurs biens; & il en conclut, que comme les Papes précédens ont exempté en partie les moines de la dépendance des Evêques, leurs successeurs ont pu les en exempter entierement. On murmure de ce que nous possédons des églises paroissiales, & des dîmes destinées au Clergé à cause des fonctions ecclésiastiques qu'il exerce. Mais n'est-il pas plus juste que des moines, qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui leur font des oblations, reçoivent ces offrandes, que des Clercs dont la vie est toute séculiere, comme nous voions maintenant, & qui négligent le salut des ames? On dit que nous possédons des châteaux, des villages, des serfs, des péages, des tributs; & que

pour défendre ces biens, nous plaidons, & rentrons dans le monde. Je répons que comme toute la terre est au Seigneur, nous recevons indifféremment toutes les offrandes des fidéles, soit en meubles, soit en immeubles. Nous usons de ces biens mieux que les séculiers, qui accablent leurs serfs d'éxactions injustes, au lieu que nous n'en tirons que des services légitimes. Puisqu'il nous est permis de posséder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice. Pierre de Cluni finit par une réponse générale, en distinguant deux sortes de commandemens de Dieu; celui de la charité qui est éternel & immuable, & les préceptes particuliers qui peuvent changer selon les temps & les circonstances. De ce genre sont les observances monastiques, dont les supérieurs ont droit de dispenser. Il ajoute, selon le préjugé commun, que la nature humaine est affoiblie depuis le temps de saint Benoît. Le Lecteur judicieux jugera laquelle est la plus solide, de cette Apologie de Pierre Abbé de Cluni, ou de celle de saint Bernard.

econde Apologie.

Pierre de Cluni écrivit encore à saint Bernard une grande lettre, où il parle des différends entre Cluni & Cisteaux, avec plus de modération qu'il n'avoit fait dans sa premiere défense. Il marque dans celle-ci avec les expressions les plus énergiques, son affection pour saint Bernard & pour tout l'Ordre de Cisteaux, & il ajoute: Il faut que cette charité soit bien ardente, puisqu'elle n'a pu être éteinte pour l'affaire des dîmes. Les Papes avoient exempté du droit de dîme les terres que cultivoient les moines de Cisteaux; & ce fut le sujet d'une grande querelle de la part des moines de Cluni. L'Abbé Pierre dit ensuite

que la premiere source de la division, est la diversité des coutumes entre ceux qui sont profession d'observer la même Regle de saint Benoît. Il dit que comme dans l'Eglise, les diverses nations & les églises particulieres gardent leurs usages différens, en tout ce qui n'est point contraire à la foi, de même les différentes pratiques de Cluni & de Cisteaux ne doivent point altérer l'union & la charité. Une autre source de division étoit la couleur des habits. Pierre dit que cela est indifférent, puisque la regle n'en parle point; mais il soutient que le noir convient mieux aux moines, par l'exemple des anciens, particulierement de saint Martin. Il dit en passant, qu'en Espagne on portoit le deuil en noir, ce qui étoit alors particulier à ce païs.

Quoique l'Abbé Pierre défendit, autant qu'il lui étoit possible, les pratiques de son Ordre, il ne laissoit pas de s'appliquer sérieusement à en corriger les abus. Dès l'année 1132. il tint un Chapitre général à Cluni, où se trouverent deux cens Prieurs & douze cens moines. Il y augmenta le nombre des jeûnes, & retrancha les conversations, & quelques soulagemens accordés par ses prédécesseurs. Cédant ensuite aux remontrances des freres, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette réforme. Quatorze ans après, il recueillit les Statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit Abbé, & les rédigea en soixante & seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Cluni; & sur chaque article, il rend la raison du changement.

Ses Stat[uts] pour la [ré]forme.

L'Abbé Pierre étant en Espagne pour visiter les maisons de son Ordre, y fit tradui-

re en latin une réfutation des erreurs de Mahomet composée en Arabe. Il fit ensuite traduire l'Alcoran même par un Anglois & un autre savant qu'il trouva en Espagne. Son intention étoit de suivre l'exemple des Peres, qui ne laissoient de leur temps aucune hérésie sans la combatre de tout leur pouvoir, & sans la réfuter par leurs discours & par leurs Ecrits. L'Abbé de Cluni voulut de même combattre la Religion de Mahomet, qui occupoit près de la moitié du monde connu alors. Il exhorta d'abord saint Bernard, à écrire sur ce sujet; & enfin voiant que personne ne le faisoit, il l'entreprit & l'exécuta lui-même en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il espérât beaucoup d'utilité de ce travail pour la conversion des Mahométans; mais il croioit qu'il serviroit du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'absurdité de cette Religion, & pour préserver de la séduction ceux qui s'y trouvoient exposés.

mort. de l'Ordre Cluni. Ce vénérable Abbé mourut le jour de Noël de l'année 1156. que l'on comptoit alors pour le premier jour de l'année suivante. Il avoit gouverné l'Ordre de Cluni avec beaucoup de sagesse pendant 35. ans, & il fut enterré au chevet de la grande église, par Henri Evêque de Vinchestre frere d'Etienne Roi d'Angleterre, qui se retira à Cluni & y donna des sommes considérables. Du temps de l'Abbé Pierre il y avoit dans ce monastere environ quatre cens moines. L'Ordre étoit composé de plus de trois cens maisons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoient. On en trouvoit dans les païs les plus éloignés, comme par exemple l'Abbaïe qui étoit près de Jerusalem dans la vallée de Josaphat, où l'on croioit qu'étoit le sépulcre de la sainte Vierge,

& un autre monastere [illegible]
Pierre le Venerable [illegible]
Docteur de son temps [illegible]
le Livre [illegible]
mort de Pierre de Bruis [illegible]
des miracles, dont il avoit [illegible]
rapporte plusieurs [illegible]
conserve sa lettre [illegible]
vingt-quatre. [illegible]
voir quelle [illegible]
L [illegible]
neur. [illegible]
ge le Roi de Jerusalem [illegible]
établi en Orient [illegible]
leur fortune [illegible]
ne, un monastere [illegible] Constanti-
nople. Et [illegible]
des étrangers [illegible]
offre et recommende [illegible]
nie de l'Ordre [illegible]
aux Rois de France [illegible]
d'Allemagne & [illegible]
meme lieu au [illegible]
Cela prouve [illegible]
somme avec l'Eglise [illegible]
rine. Dans une lettre [illegible]
à le Prince [illegible]
pe. Il lui recommande [illegible]
l'Ordre de Cluni [illegible]
a été donné [illegible]
Royaume. [illegible]
grandes [illegible]
d'[illegible]
Cluni [illegible]
nent plus [illegible]
fruits [illegible]
a des dépenses [illegible]

mandoit rien de pareil dans ses lettres. Pierre le Vénérable est le dernier homme célébre de l'Ordre de Cluni, qui tomba depuis dans une grande obscurité.

III.

Guigues auteux.

Guigues homme distingué par sa science & par sa piété, écrivit vers l'an 1128. les usages de la Chartreuse, qui avoit été fondée environ quarante-cinq ans auparavant, & dont il étoit Prieur depuis dix-huit ans. Avant que de rapporter les Constitutions de ce saint Ordre, il est bon de voir quelle odeur il répandoit dans l'Eglise. S. Bruno son illustre fondateur mourut la premiere année du douziéme siécle. Il n'avoit songé qu'à se cacher, & avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité & du silence. Personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son Ordre; & ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cens ans après par le Pape Leon X. Voici ce qu'en dit Pierre le Vénérable, dans un Ouvrage composé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un Ordre monastique, plus saint & plus régulier que beaucoup d'autres, institué de notre temps par quelques saints Docteurs; sçavoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres hommes véritablement grands & craignant Dieu. Instruits par la négligence & la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs disciples contre tous les artifices du demon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus méprisables que ceux de tous les autres religieux. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certai-

...it de l'Ordre des Chartreux.

que Pierre le Vénérable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit pour ainsi dire sous ses yeux.

Recueil des usages des Chartreux.

Guigues adressa le recueil des usages de la Chartreuse aux Prieurs de trois autres maisons. Nous avons écrit, dit ce saint homme, les coutumes de notre maison, pour satisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues Evêque de Grenoble, à la volonté duquel nous n'avons pu résister. Nous avons long-temps différé pour des raisons qui nous paroissoient solides; mais nous avons cédé à de si vives prieres & à une si grande autorité. Il commence, comme saint Benoît dans sa Regle, par exposer ce qui regarde l'Office divin, & passe ensuite aux autres articles. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable. Le Prieur devoit être prêtre. Après son élection il demeuroit un mois en haut avec les moines. Il descendoit ensuite dans la maison d'en-bas, & passoit une semaine avec les freres convers; mais il ne sortoit point de l'enceinte de la Chartreuse. Il établissoit un procureur dans la maison d'en-bas, pour avoir soin des affaires temporelles & pour instruire les freres convers. En recevant les hôtes, on logeoit & on nourrissoit leurs personnes seulement & non leurs chevaux : la maison qui étoit pauvre, n'auroit pu soutenir cette dépense. Nous avons en horreur, ajoute le pieux Auteur, la coutume d'aller de côté & d'autre, & de quêter, & nous la regardons comme très-dangereuse. Nous voions avec douleur qu'elle s'est établie chez plusieurs personnes, dont d'ailleurs nous estimons la vertu. Les Chartreux se contentoient de donner l'aumône, sans loger les pauvres, de peur de nuire à leur profonde solitude, & de

[illegible]

terrer chez eux aucun autre mort que leurs freres, & de se charger d'aucun anniversaire. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixé à treize, & celui des freres lais à seize, parce qu'ils avoient pour regle, de ne point s'engager à une plus grande dépense que le lieu ne pouvoit porter. Si nos successeurs, ajoute l'Auteur, ne pouvoient conserver même ce petit nombre, sans être réduits à l'odieuse nécessité de quêter & de courir de côté & d'autre, nous leur conseillons de diminuer plutôt leur nombre, que de s'exposer à de si grands dangers. Notre Institut se soutient par le petit nombre de ceux qui l'embrassent car il est vrai, selon la parole de Notre Seigneur, que la voie qui mene à la vie est étroite & que peu la trouvent, l'Ordre religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur, & celui qui en admet le plus est le moins estimable. Ainsi finissent les Constitutions du Vénérable Guigues, qui mourut l'an 1136. après avoir été vingt-sept ans Prieur de cette sainte maison.

IV.

ALGER. Alger né à Liége se donna dès l'enfance tout entier à l'étude, sous les grands hommes dont la science & la vertu faisoient alors l'ornement de cette église. Pendant vingt ans qu'il fut attaché au service de la Cathédrale, il écrivit pour les affaires ecclésiastiques plusieurs lettres, que l'on conservoit avec grand soin: mais elles ne sont pas venues jusques à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'église de Liége. L'Ouvrage qui l'a rendu célébre, est son Traité de l'Eucharistie, contre les diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste Sacrement. Les uns, dit-il, croient que le pain & le vin ne sont

point changés, non plus que l'eau du baptéme: d'autres croient l'impanation, & que Jesus-Christ est dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'Incarnation : d'autres, que le pain & le vin sont changés en la chair & au sang non de Jesus-Christ, mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres, que les prêtres indignes ne consacrent point : d'autres, que le Corps de Jesus-Christ ne demeure point en ce Sacrement pour ceux qui communient indignement. Alger réfute solidement toutes ces erreurs, & traite à fond toute la matiere de l'Eucharistie. Nous en rapporterons un passage qui nous paroit fort important.

Si le Sacrifice, dit-il, que nous offrons tous les jours étoit différent de celui que Jesus-Christ a offert une fois, il ne seroit point véritable, & il seroit superflu ; car l'oblation que Jesus-Christ a faite de lui-méme une fois, étant véritablement la vie, puisqu'elle est la vie éternelle, & qu'elle suffit elle seule pour nous la communiquer; quelle autre vie pourroit-on nous promettre, ou nous procurer par une autre oblation, s'il étoit vrai qu'il y en eût une autre? Car il faut nécessairement qu'une autre oblation nous communique un autre salut, ou qu'elle soit inutile & superflue, si elle n'a d'autre effet que de nous procurer le méme salut, que l'unique oblation de Jesus-Christ nous a méritée, & qu'il est en son pouvoir de nous communiquer. Comme donc il est impossible qu'il y ait un autre salut que celui que Jesus-Christ nous a merité en s'offrant pour nous, il est d'une évidente nécessité que le Sacrifice que Jesus-Christ a fait de lui-méme une fois, & celui que nous offrons tous les jours, soit absolument le méme; & que par ce moien,

il ſoit toujours également ſuffiſant & également néceſſaire, & qu'il ne ſoit jamais ſuperflu. Alger fut toute ſa vie exempt d'ambition & d'avarice. Pluſieurs Evêques d'Allemagne lui offrirent des revenus & des dignités conſidérables, à cauſe de la réputation qu'il avoit d'être bon Philoſophe & bon Théologien : mais il préféra toujours ſon état médiocre. Enfin en 1121. il embraſſa la vie monaſtique à Cluni. Il y edifia les moines par ſon humilité, la pureté de ſa vie & la douceur de ſes mœurs, & y mourut ſaintement l'an 1131.

V.

HILDEBERT Archevêque de Tours.

Hildebert nâquit à Lavardin dans le Vendômois. Dès ſa jeuneſſe il s'appliqua à l'étude des Lettres avec beaucoup de ſuccès. Un de ſes maîtres fut le fameux Berenger, dont il ne ſuivit point les erreurs, quoiqu'il paroiſſe avoir toujours conſervé une grande eſtime pour ſa perſonne. Hoël Evêque du Mans lui donna la conduite de ſon Ecole & le fit ſon Archidiacre, & après ſa mort il fut élu pour lui ſuccéder. L'Evêque Hildebert eut beaucoup à ſouffrir des Rois d'Angleterre, qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit. Il fut un an en priſon & alla pluſieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverſes, il alla trouver le Pape Paſcal II. & il vouloit renoncer à l'Epiſcopat; mais le Pape n'y voulut pas conſentir. Dans ce voiage, Hildebert fut témoin de la déſolation du monaſtere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infidéles le jour de la Pentecôte 1107. A ſon retour il fut encore mis en priſon par le Comte du Perche. Etant enfin rentré dans les bonnes graces du Roi d'Angleterre, il s'appliqua à réformer ſon clergé qui étoit tombé dans un grand relâche-

ment, à rebâtir & orner ses Eglises & surtout sa cathedrale. Il menoit une vie austere, aimoit le jeûne, les veilles & la priere, & [illegible] [illegible]

L'an 1125. l'Archevêque de Tours étant mort, Hildebert, comme premier suffragant, fut obligé d'aller prendre soin de cette Eglise pendant la vacance du Siége. Il en fut élû Archevêque, par un consentement unanime du clergé & du peuple. Il avoit alors soixante-[illegible] ans, & il n'accepta cette place qu'avec beaucoup de répugnance. Il continua de tenir des Synodes & d'instruire son clergé comme il avoit fait étant Evêque du Mans. Il visita sa Province, où il trouva tous ses suffragans soumis, excepté l'Evêque de Dol, qui se prétendoit Métropolitain. Il fut même invité par le Comte de Bretagne & des Evêques de la Province, à y venir réformer plusieurs abus. Il assembla pour cela un concile à Nantes, & en envoia les décrets au Pape Honorius qui les confirma. Saint Bernard lui écrivit pour l'attacher au Pape Innocent, & sa lettre ne fut pas sans effet. Il mourut dans une heureuse vieillesse vers l'an 1134.

Les Ecrits d'Hildebert [illegible] au nombre de cent [illegible] mons; la Vie de [illegible] de Hugues de Cluni [illegible] logie & de Morale, & [illegible] sies. Il avoit aussi [illegible] Canons, & [illegible] préface qui [illegible] de Chartres.

Le Comte [illegible] pelerinage [illegible] écrivit aussi [illegible]

ſein ; mais quand on eſt chargé de la conduite des autres, on ne peut quitter ſon emploi, que pour quelque choſe de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le Pere de famille diſtribue à ſes ſerviteurs, aucun Docteur ne compte celui de courir par le monde. S. Hilarion qui demeuroit près de Jeruſalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriſer les Lieux ſaints. Vous me direz peut-être : J'ai fait un vœu, & je me rends coupable ſi je ne l'accomplis point. Mais conſidérez que c'eſt vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'eſt Dieu qui vous a confié le gouvernement de votre Etat. Voiez ſi le fruit que vous retirerez de ce pélerinage, pourra compenſer le mal que produira votre abſence. Demeurez donc dans votre Palais ; conſacrez-vous au bien de vos ſujets, rendez la juſtice, protegez les pauvres & les égliſes.

Dans une autre lettre il parle ainſi au Pape Honorius II. Je vous ſupplie de ne pas prendre en mauvaiſe part, ce que je vous écris par néceſſité & pour la juſtice. Nous ne trouvons point dans les regles de l'Egliſe, qu'on doive recevoir à Rome toutes ſortes d'appellations. Si on établit cette nouveauté, l'autorité des Evêques périra, & la diſcipline s'affoiblira de plus en plus. Quel ſera le prêtre qui ne continuera pas ſa vie ſcandaleuſe, en ſe mettant à l'abri de toute pourſuite par une appellation à Rome ? Les ſacriléges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les Evêques auront la bouche fermée & les mains liées. L'Evêque de Chartres avoit interdit un prêtre, pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui vouloit attenter à ſa vie. Après que ce prêtre eut été ſéparé ſept ans du ſaint autel,

l'Evêque de Chartres demanda à Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie, & il allégua sur ce sujet l'autorité de S. Ambroise.

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine & de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Berenger, il parle très-correctement de l'Eucharistie. Nous ne devons pas douter, dit-il, que par les paroles sacrées de la bénédiction du prêtre, le pain ne soit changé au vrai corps de Notre Seigneur, ensorte que la substance du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de Transsubstantiation ; & on ne trouve personne qui l'ait emploié avant lui. Sur la pénitence il dit, que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre, que de punir les péchés avant que de les confesser. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Morts.

Entre les Traités d'Hildebert, le plus considérable est celui qui contient en abregé un corps entier de Théologie, & qui semble avoir servi de regle & de modele, à ceux qui ont ensuite traité cette science par méthode. Il est divisé en quarante-un chapitres ; & l'Auteur y traite premierement de la foi, puis de l'existence & de l'unité de Dieu, de la Trinité, & des principaux attributs. De-là il passe à l'Incarnation, puis aux Anges & à l'ouvrage des six jours : ensuite à la création de l'homme, à son premier état & à sa chûte, & au péché en général. Enfin il vient aux Sacremens : mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit dit des Sacremens en particulier. Ce Traité est composé avec beaucoup de netteté

baut. Il composa alors un grand Ouvrage; qu'il intitula Policratique, ou des amusemens des courtisans & des vestiges des Philosophes, & il l'adressa en 1159. au principal Ministre de Henri II. Roi d'Angleterre, c'est-à-dire, au Chancelier Thomas Bequet. Dans cet Ouvrage Jean de Sarisberi commence par décrire & blâmer les amusemens frivoles des Grands: la chasse, le jeu, la musique, les bouffons, les astrologues, les devins. Il paroît qu'il croioit lui-même un peu trop aux illusions de ces imposteurs. Il parle fortement contre les flateurs, & dit qu'il est non-seulement permis, mais juste de tuer un tyran, parce que celui qui ne poursuit pas l'ennemi public, péche contre soi-même & contre l'Etat. Il insiste encore à la fin de son Ouvrage sur cette dangereuse maxime, & prétend même l'appuier sur les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith. Il dit que le Prince reçoit de la main de l'Eglise le glaive & la puissance coactive, & qu'il n'est que le ministre du Sacerdoce, pour exercer cette partie de la puissance, qui est indigne de la main des Prêtres. Il en conclut qu'il leur est inférieur, & que le Prêtre peut ôter au Prince la puissance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles & pernicieuses maximes de Gregoire VII.

L'Auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement l'Episcopat, & contre ceux qui obtenoient des privileges, pour se soustraire à la jurisdiction de leurs supérieurs légitimes. Il marque que parmi les moines il y avoit un grand nombre d'hypocrites, & se plaint des privileges qu'ils obtenoient de Rome. Mais il loue entre tous les

autres, les Chartreux & les moines de Grandmont, à cauſe de leur piété & de leur déſintéreſſement. Cet Ouvrage eſt comme un corps de Morale & de Politique, où l'Auteur montre une vaſte érudition, par les citations d'un grand nombre d'Ecrivains, dont quelques-uns ne ſont pas venus juſqu'à nous. Mais cette érudition n'eſt pas aſſez digérée: il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & beaucoup d'affectation dans le ſtyle. L'Auteur ne paroit pas avoir fait attention a la différence des mœurs & des temps; il parle de l'art & de la diſcipline militaire, par exemple, & de l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé.

Peu de temps après, Jean de Sariſberi adreſſa au Chancelier Thomas un autre Ouvrage, qu'il intitula Métalogique, & qui eſt une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence. Il témoigne que de ſon temps la Logique étoit fort recherchée; mais il ſe plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que pluſieurs y paſſoient leur vie ſans utilité. Ils s'arrétoient ſur l'introduction de Porphyre, & enſeignoient toute la Logique dans le Traité des Univerſaux: d'autres s'arrêtoient ſur la premiere catégorie, & y faiſoient entrer toutes les autres. Ils ſubtiliſoient ſans fin ſur les mots & ſur les négations multipliées: ils vouloient traiter toutes les queſtions imaginables, même les plus inutiles, & toujours renchérir ſur les docteurs précédens; ſe faire admirer de leurs diſciples & embarraſſer leurs adverſaires: ce n'étoit qu'oſtentation. Il releve extrémement l'uſage des Topiques & l'étude des vérités probables: préten-

dant qu'il y a peu de démonstrations & de vé-rités certaines qui nous soient connues. *L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plus en usage parmi nous; parce qu'il ne convient guéres qu'à la Géométrie, à laquelle on s'applique peu, si ce n'est en Espagne & dans le voisinage de l'Afrique. Car ces nations étudient la Géométrie à cause de l'Astronomie; de même que l'Egypte & quelques peuples d'Arabie.* Quoiqu'il soit grand admirateur d'Aristote, il ne veut pas néanmoins qu'on le suive aveuglément, & il marque plusieurs de ses erreurs.

Nous avons parlé ailleurs d'un entretien important que Jean de Sarisberi eut avec le Pape Adrien. Il écrivit contre le Concile de Pavie, & se déclara pour Alexandre III. Il fut élu Evêque de Chartres, tant à cause de son mérite personnel, qu'en considération de S. Thomas de Cantorberi, qu'il avoit accompagné dans son éxil & dont il avoit toujours eu la confiance. Il ne tint ce Siége que quatre ans, & mourut l'an 1180. Outre les deux Ouvrages dont nous avons parlé, il composa la vie de S. Thomas de Cantorberi son maître, & un grand nombre de Lettres dont il nous reste plus de trois cens.

VIII.

re Lom- Maître enten-

Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie. Après avoir étudié à Bologne, il vint en France, étant recommandé à saint Bernard par l'Evêque Luques, qui le prioit de pourvoir à sa subsistance, pendanr le peu de temps qu'il demeureroit en ce Roiaume pour ses études. S. Bernard y pourvut pendant que Pierre fut à Reims; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin Abbé de S.

aujourd'hui peu néceſſaires : comme la plûpart de celles qui regardent la nature des Anges & leur péché, & qu'il ne réſout que par des vraiſemblances. Quand il explique l'Ouvrage des ſix jours, il ſuit les principes de la mauvaiſe Phyſique qui régnoit alors, ſuppoſant, par exemple, le firmament ſolide, & les petits animaux produits de corruption. Il eſt vrai que ſur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'Auteur ne touche point : il ne parle point de l'Egliſe, de la primauté du Pape, de l'Ecriture, de la Tradition, des Conciles. En rapportant les autorités de l'Ecriture, l'Auteur ſe fonde ſouvent ſur des ſens figurés tirés de ſaint Gregoire ou d'autres Peres. L'Auteur ſuppoſe ordinairement ces ſens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des Sacremens, il cite les fauſſes Décrétales comme les autres.

On s'étonnera moins que le Maître des Sentences ait traité des queſtions qui nous paroiſſent inutiles, ſi l'on conſidere l'état des études de ſon temps. Depuis plus d'un ſiécle on étudioit avec ardeur la Philoſophie d'Ariſtote, particuliérement ſa Logique ; & l'application que quelques Docteurs voulurent faire des principes de ce Philoſophe aux Myſteres de la Religion, en fit tomber pluſieurs dans des erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roſcelin, d'Abailard & de Gilbert de la Porrée. Le Maître des Sentences prit une autre route ; & ſans citer Ariſtote ni s'abandonner au raiſonnement humain, il s'appliqua a rapporter les ſentimens des Peres : renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour

épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même. Il dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs propres pensées au préjudice de la vérité. Son Ouvrage eut un grand succès. Pendant les siécles suivans ceux qui enseignerent la Théologie, ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le Livre des Sentences; & l'on compte jusqu'à deux cens quarante-quatre Auteurs qui y ont fait des commentaires, entre lesquels sont les plus fameux Théologiens de chaque siécle. Le Maître des Sentences n'est pas néanmoins regardé comme infaillible, & on a marqué jusqu'à vingt-six articles sur lesquels il n'est pas suivi. On a aussi de lui un Commentaire sur les Pseaumes & un sur les Epîtres de S. Paul. Il fut élu Evêque de Paris en 1159. mais il ne tint pas ce Siége long-temps. Il est enterré à saint Marcel près de Paris. Son successeur immédiat fut Maurice né à Sulli sur la Loire, dont il prit le nom. D'Archidiacre de Paris il en fut fait Evêque l'an 1160. & tint ce Siége 36. ans. C'étoit le pere des pauvres; & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre Abbaïes dans son Diocèse: deux de Chanoines réguliers, Herivaux & Hermieres; & deux de filles, Hiere & Gif.

IX.

Gratien étoit un Bénédictin du monastere de saint Félix de Bologne, natif de Clusium ou Chiusi en Toscane; qui, à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recueil de Canons, qu'il intitula: La Concorde des Canons discordans; parce qu'il y rapporte Gratian

plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueil sont les Canons des Conciles anciens & nouveaux, les Décrétales des Papes, entre autres les fausses Décrétales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des Peres: comme de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Isidore de Seville, Bede; mais sous les noms des Peres, il cite souvent les Ouvrages qui leur étoient faussement attribués, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des loix tirées du Code & du Digeste, & des Capitulaires de nos Rois.

Gratien a divisé son Recueil en trois parties: la premiere comprend cent-une distinctions. Il y parle premiérement du Droit en général & de ses parties: ensuite des Ministres de l'Eglise, depuis le Pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six Causes, qui sont autant d'espéces ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions: & à la trente-troisiéme, il insere par digression sept questions sur la pénitence. La troisiéme partie est intitulée: De la Consécration, & traite des trois Sacremens, d'Eucharistie, de Baptême & de Confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'Ouvrage l'Auteur examine par occasion quelques questions de Théologie. On dit que le Pape Eugene III. l'approuva, & ordonna de l'enseigner publiquement à Bologne. Ce qui est certain, c'est que depuis on ne connut presque plus d'autre Droit canonique que celui qui étoit compris dans ce Livre; & on le nomma simplement le Décret.

Il favorise par-tout les nouvelles préten-

tions de la Cour de Rome, fondées ſur les fauſſes Décrétales, en faveur deſquelles il ne manque pas de citer la Lettre du Pape Nicolas I. Après avoir rapporté pluſieurs autorités des Papes mêmes, qui ſe reconnoiſſent obligés à garder les Canons & les Décrets de leurs prédéceſſeurs, il ajoûte : A cela on répond ainſi : La ſainte Egliſe Romaine donne l'autorité aux Canons, mais elle n'eſt pas liée par les Canons, & ne s'y ſoumet pas elle-même. Comme Jeſus-Chriſt qui a fait la Loi, l'a accomplie pour la ſanctifier en lui-même ; & enſuite, pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en eſt diſpenſé & en a affranchi ſes Apôtres : ainſi les Pontifes du premier Siége reſpectent les Canons faits par eux, ou par d'autres de leur autorité, & les obſervent par humilité, pour les faire obſerver aux autres. Mais quelquefois ils montrent, ſoit par leurs ordres, ſoit par leurs déciſions, ſoit par leur conduite, qu'ils ſont les maîtres & les auteurs de ces Décrets. Les chapitres précédens, dit Gratien, impoſent donc aux autres la néceſſité d'obéir : mais ils montrent que les ſouverains Pontifes ont l'autorité d'obſerver les Canons, pour faire voir qu'ils ne ſont pas mépriſables : à l'exemple de Jeſus-Chriſt qui a reçu le premier les Sacremens qu'il avoit ordonnés, pour les ſanctifier en ſa perſonne. Ainſi parle Gratien, mais de ſon chef, & ſans alléguer aucune autorité pour prouver cette doctrine inouïe juſqu'alors : & néanmoins les ſiécles ſuivans l'ont embraſſée ſur ſa parole : tout ce qui ſe trouve dans ſon Décret a paſſé pour la plus pure diſcipline de l'Egliſe, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois ſiécles ſuivans.

X.

Hugues de Victor. Richard son disciple, & autres Auteurs.

Hugues de saint Victor étoit d'Ypres en Flandre. Il quitta son païs dès sa premiere jeunesse; & étant venu à Paris, il se fit Chanoine régulier de saint Victor, où il enseigna long-temps, & y fut enfin Prieur. C'étoit un des plus grands Théologiens de son temps; & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Augustin, parce qu'il avoit particuliérement étudié les Ouvrages de ce Pere. Il a laissé un grand nombre d'Ecrits, dont la plûpart sont des explications de l'Ecriture-sainte. Il s'y trouve plusieurs Traités de piété & plusieurs Sermons; des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine & leurs définitions; un abrégé de Géographie tiré des anciens sans y rien ajoûter de la moderne, comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siécles; un abrégé d'histoire universelle, qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene, c'est-à-dire, vers l'an 800. Ces deux Ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite en France; & on le voit encore par un abrégé d'histoire naturelle, toute remplie de fables. Le plus grand Ouvrage de Hugues est son Traité des Sacremens, où il marque que l'on donnoit encore l'Eucharistie aux enfans en les baptisant, c'est-à-dire, l'espéce du vin, qu'on leur faisoit succer au bout du doigt. Il ajoûte, que quelques Prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux sang; & qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a du danger à le réserver, ou à le donner a l'enfant. Hugues de S Victor mourut l'an 1142. âgé seulement de 44. ans, & témoigna de grands sentimens de piété, particuliérement à la réception du Viatique.

Il eut pour successeur le célébre Richard son

disciple, qui nous a laissé un grand nombre d'Ouvrages de piété & d'autres Ecrits. Il mourut l'an 1178. Gautier qui lui succéda, & qui fut le sixiéme Prieur de cette Abbaïe, compofa aussi plusieurs Ouvrages, mais qui ne sont pas imprimés. Il y a entre autres quatre Livres qui portent ce titre : Contre les héréfies manifestes & condamnées, méme dans les Conciles, que soutiennent les sophistes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Porrée. Il les nomme les quatre labyrinthes de la France, & dit qu'ils se sont égarés en suivant Aristote dans sa dialectique, & en traitant avec la légéreté scholastique les Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'Ecriture & des Peres. Gautier de S. Victor.

Otton Evêque de Frisingue en Baviere, étoit fils de Léopold Marquis d'Autriche, & d'Agnès fille de l'Empereur Henri IV. Il avoit fait ses études à Pavie, & avoit embrassé la vie monastique à Morimont Abbaïe de Cîteaux. L'Empereur Conrad son frere de mere, le fit nommer à l'Evêché de Frisingue, & l'engagea à l'accompagner dans son voiage de la Terre-sainte. Après avoir occupé le Siége de Frisingue près de vingt ans, il se retira à Morimont où il mourut l'an 1158. au milieu d'une multitude d'Evêques & d'Abbés. Nous avons de lui une Histoire chronologique divisée en sept Livres, qui commence à la création du monde & qui finit au milieu du douziéme siécle. L'Auteur y a ajoûté un huitiéme Livre, qui est un Traité de la fin du monde. Il entreprit ensuite l'histoire de l'Empereur Frideric, dont il composa deux Livres. Otton Evêque de Frisingue.

L'Abbé Rupert, que ses Ecrits ont rendu célébre, passa sa vie à étudier & à composer L'Abbé Rupert.

des livres, dont le ptemier fut celui des Offices divins écrit en 1111. Il fit ensuite des Commentaires sur l'Ecriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé, de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois Personnes de la sainte Trinité. Il dédia ce grand Ouvrage à Cuno Abbé de Sigeberg, & depuis Evêque de Ratisbonne son protecteur, qui le fit connoître à Frideric Archevêque de Cologne; & ce Prélat le fit Abbé de Duits vis-à-vis de la même ville. Quelques-uns se plaignoient que Rupert & les autres Sçavans du temps écrivoient trop; & ils disoient, comme il le rapporte lui-même: Les Ecrits des Saints nous suffisent: nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit; nous pourrons beaucoup moins lire ce que ces Docteurs inconnus & sans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir parlé peu correctement de la sainte Eucharistie dans cet Ouvrage. Mais ailleurs il dit clairement: Croions sur la parole du Sauveur ce que nous ne voions pas, c'est-à-dire, que le pain & le vin a passé dans la vraie substance de son corps & de son sang. Il s'en explique encore en plusieurs autres endroits de ses Ouvrages. Il mourut l'an 1135.

[...]bert Pul-

Robert Pullus Anglois, qui professa la Théologie en France & en Angleterre, & qui fut nommé Cardinal l'an 1144. a composé un Livre des Sentences divisé en huit parties. Il ne cite presque aucun témoignage des Peres, & décide les questions ou par des raisonnemens ou par des passages de l'Ecriture. Pierre de Poitiers qui succéda à Pierre Lombard dans la chaire des écoles de Théologie de Paris, a fait aussi un Ouvrage des Sentences, où il ne résout les questions que par des principes de la Philosophie, & propose les vérités de la Re-

[...]ierre de [...]iers.

ligion par des argumens en forme & d'une maniere très-séche. Pierre surnommé de Celles, du nom de sa premiere Abbaïe, qui fut ensuite Abbé de saint Remi de Reims, & enfin Evêque de Chartres, nous a laissé plusieurs Sermons sur toutes les Fêtes de l'année, des Traités de morale & des Lettres. Brunon Evêque de Segni en Italie, est Auteur de plusieurs Ouvrages qui ont été attribués à saint Bruno, à cause de la conformité du nom. On a de lui des Discours moraux & des Commentaires sur l'Ecriture.

Pierre de Celles.

Brunon de Segni.

XI.

Nous avons des Lettres, des Sermons & des Opuscules de Pierre de Blois. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de cet Auteur : mais nous croions devoir rapporter quelques passages de ses Ecrits, par lesquels on verra avec quelle force s'élevoient contre les abus, ceux qui étoient touchés des maux de l'Eglise. Sa Lettre au Cardinal Octavien son ami, Légat du saint Siége, commence ainsi : O vaine gloire ! O ambition aveugle ! O faim insatiable des honneurs de la terre ! Comment a prévalu cette éxécrable présomption, que ce soient les plus indignes qui ambitionnent les dignités ; & que moins ils sont dignes de monter aux honneurs, plus ils se portent avec ardeur à y parvenir ? Aujourd'hui ces misérables courent à la Chaire pastorale par toutes sortes de voies ; ne considérant pas qu'ils sont à eux-mêmes & aux autres la cause de leur ruine. Autrefois, du temps de nos anciens, les sages étoient souverainement estimés, aujourd'hui ils sont foulés aux pieds : & par un renversement inconcevable, on releve les insensés & on les comble d'honneur. Aujourd'hui on éleve à la dignité Episcopale de jeunes gens efféminés. Quel est au-

Pierre de Blois.

jourd'hui l'homme qui s'excuse de porter la charge pastorale ? Qui est-ce qui allégue aujourd'hui son incapacité ? Qui est-ce aujourd'hui qu'on traine à l'Episcopat, & qui réclame contre la violence qu'on lui fait ? Je vois aujourd'hui, dit encore Pierre de Blois dans une Lettre à l'Evêque de Londres, un nombre infini d'ignorans, & qui vivent d'une maniere charnelle, usurper les fonctions du Sacerdoce, de sorte que la majesté du Sacrement tombe dans l'avilissement & le mépris, à cause du grand nombre de Ministres indignes. C'est à cause de cette multitude déréglée de Prêtres, que le Sacrement vénérable de notre Rédemption est tombé dans le mépris. Ceux qui devoient être les Vicaires des Apôtres & les enfans de Pierre, sont devenus les compagnons de Judas & les avant-coureurs de l'Antechrist, *præambuli Antichristi.*

C'est à cause de nos péchés, dit-il dans un de ses Sermons, que la sainte Eglise de Jésus-Christ est dans l'opprobre. C'est ce mépris où sont tombés les Prêtres, que déplore Jérémie par ces paroles : *Comment les enfans de Sion qui étoient si éclatans & couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des vases de terre, comme l'ouvrage des mains du potier ?* Ceux qui devoient être des vases de gloire, sont devenus semblables à des vases de terre. Qui est-ce aujourd'hui qui obtient gratuitement un bénéfice ecclésiastique ? Qui est-ce qui le sert gratuitement ? Tous les Sacremens de l'Eglise ne sont-ils pas aujourd'hui honteusement trafiqués ? Ce grand Sacrement de la piété, ce prix inestimable, ce prix qui n'a point de prix, est aujourd'hui vendu & offert pour le prix d'une vile obole. Outre les

Lament. IV. 2.

autres péchés & les autres excès, la peste du luxe déshonore aujourd'hui ignominieusement le Sacerdoce : soit que ce luxe consiste dans un certain air efféminé, dans des habits ou des emmeublemens précieux, ou dans des manieres mondaines, l'opprobre en retombe sur le Clergé. Il n'arrive que trop souvent que le Prêtre est plus méchant que tout son peuple. Ceux qui devoient être les lumieres du firmament, sont devenus des taches dans la lune : le soleil s'est obscurci par la fumée qui sort du puits ; le sel de la terre est affadi, & la lumiere du monde s'est changée en ténébres ; & c'est pour cela, que selon la parole de Jérémie, *le Seigneur a donné sa malédiction à son Sanctuaire.* Ibid. II
Nous voions que les menaces des Prophétes se sont accomplies de nos jours ; car vous que *le Seigneur a établis sur sa famille pour lui distribuer dans le temps la nourriture dont elle a besoin*, vous la faites périr de faim & de misere. *Les petits ont demandé du pain, & il n'y avoit personne pour leur en donner.* La parole du Seigneur est dans votre bouche comme dans une prison, & vous ne voulez point distribuer le pain de vie à ceux qui en sont affamés, contre ce qui est écrit : *Celui qui cache le bled sera maudit des peuples.* C'est à cause de la négligence des Prêtres, qu'aujourd'hui une infinité d'erreurs pernicieuses fourmillent de toutes parts. C'est ce qui fait que la sainte Eglise a reçu presque par toute la terre de profondes blessures, & *qu'il n'y a point de baume dans Galaad, & qu'il ne s'y trouve point de Médecin.* Le Sermon suivant est rempli des mêmes plaintes contre le Clergé de son temps. Aujourd'hui, dit-il, la fréquentation des Prêtres est la ruine des peuples. Il n'y a aujour-

Luc. XII. Lament. IV. 4. Proverb. 26. Jerem. V 22.

d'hui perſonne qui avertiſſe, qui enſeigne, qui exhorte au bien : tous les Prêtres ſont des chiens muets qui ne veulent & qui ne ſçauroient aboier.

Suite des Ecrivains Ecléſiaſtiques.

Pierre Comeſtor.

Pierre ſurnommé Comeſtor, c'eſt-à-dire le mangeur, dédia à Guillaume Archevêque de Sens, ſon fameux Ouvrage intitulé : L'Hiſtoire ſcholaſtique. Il prend la qualité de Prêtre de Troies, & dit qu'il a entrepris ce travail aux vives inſtances de ſes amis. C'eſt l'hiſtoire ſainte ſuivie depuis le commencement de la Geneſe juſqu'à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'Ecriture & des Gloſes. L'Auteur dit par occaſion quelque choſe de l'hiſtoire profane. Cet Ouvrage au reſte n'eſt pas purement hiſtorique. L'Auteur mêle à l'hiſtoire de la création, les opinions des Théologiens & des Philoſophes de ſon temps, touchant le ciel empyrée, les quatre élémens, la maniere dont l'homme a été formé, & l'état du premier homme. Ainſi de temps en temps il joint à ſa narration diverſes explications, qu'il ſuppoſe ſolides ſans ſe mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Ariſtote, Joſephe l'Hiſtorien, & rapporte pluſieurs Hiſtoires profanes, ſans nommer les Auteurs. Le texte des Livres hiſtoriques de l'Ecriture eſt rapporté dans cet Ouvrage preſque tout entier. Mais l'Auteur s'écarte ſouvent du ſens littéral, pour ſuivre des ſens arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaiſes étymologies. Il raconte pluſieurs fables d'une maniere fort affirmative. Cependant cet Ouvrage, tout défectueux qu'il eſt, fut reçu avec un tel applaudiſſement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme un excellent corps de Théologie Poſitive. On croioit qu'en poſſédant bien

cet Ouvrage, avec le Livre des Sentences de Pierre Lombard & le Décret de Gratien, on avoit tout ce qu'il falloit pour être habile dans le Droit Canon, dans la Théologie scholastique & dans la Positive. Comme ces trois Ouvrages paroissoient concourir à composer une Théologie universelle, on s'est imaginé pendant long-temps par une conséquence assez peu naturelle, que ces trois Auteurs étoient freres. Pierre Comestor après avoir été Doien de l'église de Troies, fut Chancelier de celle de Paris en 1164. & aiant gouverné quelque temps l'Ecole de Théologie, il se retira à S. Victor & mourut en 1179. laissant par son testament aux pauvres & aux églises tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore son épitaphe.

Hugues Eterien. Hugues Eterien étoit de Pise en Toscane, & demeuroit à Constantinople avec son frere Leon interpréte de la Cour Impériale. L'Empereur Manuel Comnene le fit venir un jour, & lui demanda si les Latins avoient quelques autorités des Peres, qui assurassent que le Saint-Esprit procéde du Fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase & de saint Cyrille, qui prouvoient cette vérité; & voiant que l'Empereur s'appliquoit sérieusement à l'examen de la question, il résolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois Cardinaux. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins sur ce sujet, tant par raisonnement que par les passages des Peres qu'il avoit recueillis pendant un long séjour à Constantinople. L'Ouvrage est divisé en trois Livres : la question du Saint-Esprit y est traitée fort au long & avec beaucoup de subtilité. L'Auteur dans ses rai-

sonnemens suit les principes d'Aristote : mais il seroit à désirer qu'il y eût plus d'ordre & de choix dans ses preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans son style. Il adressa cet Ecrit au Pape Aléxandre III. par un de ses amis, & le Pape l'en remercia par une Lettre où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'Empereur de Constantinople avec l'Eglise Romaine.

Pierre le Chantre.

Pierre le Chantre, recommandable par sa science & sa vertu, a composé plusieurs Ouvrages dont il n'y a que la Somme d'imprimée. Il avoit été Chantre de l'église de Paris, & le surnom lui en est demeuré. Il se retira dans une maison de l'Ordre de Cîteaux, où il mourut à la fin du douziéme siécle. Quoiqu'il fût un des plus célébres Théologiens de son temps, il donna dans une erreur au sujet de l'Eucharistie. Il croioit que la consécration des deux espéces étoit indivisible, & que le pain n'étoit changé au corps de Jesus-Christ qu'après la consécration du vin. Il paroît que l'usage n'étoit point alors d'adorer & d'élever la sainte hostie avant la consécration du calice, & M. Fleuri dit que jusques vers la fin du douziéme siécle, il n'a trouvé aucun vestige de cette sainte cérémonie. Il ajoûte, qu'on peut croire qu'elle a été introduite, pour empêcher qu'on ne doutât à l'avenir du changement du pain au corps de notre Seigneur avant la consécration du vin.

Geofroi de Vendome.

Géofroi Abbé de Vendôme nous a laissé des Lettres, des Opuscules & quelques Sermons.

Sigebert.

Sigebert moine de Gemblour, a composé en prose & en vers les Vies de plusieurs Saints. Il a continué l'Ouvrage des hommes illustres de saint Jérôme & de Gennade, & la Chronique de saint Jérôme depuis la fin du quatriéme siécle jusqu'au commencement du douziéme. Il

défendit fortement les Empereurs Henri IV. & Henri V. contre les Papes, & on le croit Auteur de la Lettre du Clergé de Liége dont nous avons donné un extrait. Honoré Maitre de l'Ecole d'Autun a fait un abrégé de l'histoire des Auteurs Ecclésiastiques de saint Jérôme & de ses continuateurs, & un Catalogue chronologique des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Innocent II. Il a aussi composé un Traité de la Prédestination & du Libre-arbitre, une Explication du Cantique des Cantiques, & plusieurs Discours moraux. Guillaume de Champeaux fut un des plus célébres Docteurs du douziéme siécle, & le premier qui enseigna publiquement la Théologie scholastique. Anselme Doien de l'église de Laon, qui forma tant de disciples, passe pour être Auteur en partie de la glose ordinaire sur l'Ecriture-sainte. Il y a eu aussi dans le douziéme siécle plusieurs Auteurs d'histoires particuliéres. Les Croisades ont été le sujet auquel les Historiens de ce temps-là se sont le plus attachez. La plûpart avoient été témoins [illegible] écrivoient. Le plus connu est Guillaume Archevêque de Tyr. Il fut [illegible] négociations que les Rois de [illegible] avec les Empereurs Grecs [illegible] Concile de Latran [illegible]

Joachim né en Calabre [illegible] fit dans sa jeunesse le voyage de [illegible] habit de religieux. [illegible] il fit profession dans [illegible] de l'Ordre de Cîteaux [illegible] aiant inutilement [illegible] cette charge par [illegible] de Cosence [illegible] rables du pays. [illegible]

tout singulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des saintes Ecritures, il alla trouver le Pape Lucius III. l'an 1182. & en obtint la permission d'expliquer l'Ecriture-sainte; & quelque temps après il lui présenta son Ouvrage de la Concorde de l'ancien & du nouveau Testament. Il travailla aussi dès-lors à l'explication de l'Apocalypse, & continua ces Ouvrages par l'autorité du Pape. Enfin Clément III. l'exhorta à les achever & à venir ensuite les lui apporter, & les soumettre à l'examen du saint Siége. Il déchargea Joachim de l'Abbaïe de Curace, & lui permit de se retirer où il voudroit pour travailler plus librement à la composition de ses Livres. Alors l'Abbé Joachim se retira avec Rainier son disciple, dans les montagnes de Calabre aux environs de Cosence en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire & une cellule.

Le nombre de ses disciples s'étant ensuite augmenté, il y fonda vers l'an 1189. un nouveau monastere dont l'observance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, & qui devint Chef d'une Congrégation particuliere. Luc, depuis Archevêque de Cosence qui avoit connu particuliérement l'Abbé Joachim & lui avoit servi de sécrétaire, dit qu'il menoit une vie très-pure, & qu'il pratiquoit avec zéle tous les exercices de la vie religieuse. Richard Roi d'Angleterre, qui avoit beaucoup entendu parler de l'Abbé Joachim, l'emmena avec lui à Messine & l'écoutoit avec plaisir, sur-tout dans ses explications de l'Apocalypse. Car cet Abbé avoit une grande réputation de science & de vertu, & passoit pour avoir le don de prophé-

tie. Les sentimens ont été depuis fort partagés à son sujet : les uns l'ont regardé comme un Prophète, & les autres comme un visionnaire. Dans le IV. Concile general de Latran qui se tint l'an 1215. on examina ses Ouvrages, & entre autres un petit Traité qu'il avoit composé sur la Trinité contre le Maître des Sentences. Le Concile aiant trouvé dans cet Ecrit une mauvaise proposition, la condamna comme hérétique, & la condamnation en est insérée dans le Droit canonique.

Dans le siécle dernier, un Abbé de son Ordre nommé Grégoire de Laure, Docteur en Théologie, aiant entrepris d'écrire sa vie & d'éclaircir ses prédictions, a crû qu'il le devoit justifier de cette heresie qui lui a été attribuée par ce Concile general de Latran : il l'exécute dans le chapitre [illegible], page [illegible]. de son Livre imprimé à Naples in-folio en 16[illegible]. où il parle ainsi : *Afin que personne ne soit choqué de ce que nous avons à dire, il faut sçavoir qu'il y a une extrême difference entre défendre une opinion condamnée & contraire à la foi Catholique, & soutenir que Joachim Abbé de Fiore n'a point enseigné cette opinion condamnée. Le premier seroit préjudiciable à l'Eglise & à moi-même, & le second nullement. Car il y a bien de la difference entre dire que les Conciles généraux peuvent errer dans le droit, en condamnant une opinion qui ne mériteroit pas d'être condamnée, & dire qu'ils peuvent errer dans le fait, en jugeant que telle ou telle proposition a été enseignée par un Auteur. L'erreur des Conciles dans le fait n'apporteroit à l'Eglise aucun préjudice; mais l'erreur d'un Concile dans le droit, seroit très-préjudiciable à l'Eglise. C'est pour-*

quoi nous ne prétendons point défendre l'erreur attribuée à Joachim par le Concile de Latran ; mais nous prétendons bien défendre l'innocence de l'Abbé Joachim, & le décharger de cette tache & de cette ignominie. Ce Livre où la distinction du fait & du droit est établie avec tant de clarté, fut déféré à l'Inquisition, & il y fut examiné avec un soin extraordinaire, sur-tout à cause des prophéties qu'il autorise. La page 281. qui renferme l'endroit que nous venons de rapporter, n'a point échappé aux Inquisiteurs : ils y ont fait une singuliere attention, & n'y ont rien trouvé de répréhensible. Ils ordonnerent seulement qu'au lieu de ces mots : Nous prétendons bien défendre l'innocence de Joachim ; on mettroit, Nous tâcherons de défendre, s'il se peut, l'innocence de Joachim.

XII.

Auteurs Ecclésiastiques Grecs.

Euthymius Zigabénus.

L'Eglise Grecque eut aussi pendant le douziéme siécle plusieurs Auteurs qui écrivoient sur la Théologie, sur le Droit canonique, sur la Morale & sur l'Histoire. L'un des plus sçavans fut un moine nommé Zigabénus. Il étoit très instruit de la doctrine de l'Eglise, & composa par ordre de l'Empereur une exposition de toutes les héréfies, avec la réfutation de chacune, tirée des Peres. L'Empereur nomma ce Livre Panoplie dogmatique., c'est-à-dire, armure complette de doctrine. Il emploia contre les Paulitiens, qui étoient de vrais Manichéens, mais qui se couvroient du nom de S. Paul & qui nioient la vérité de la chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il emploia, dis-je, contre eux les célébres passages de S. Gregoire de Nysse & de saint Jean de Damas, que nous avons rapportés ailleurs. Il dit avec

le premier de ces Peres, que nos corps ſont joints avec le corps immortel de Jeſus-Chriſt : que ce corps étant un, eſt diſtribué tous les jours à une infinité de perſonnes ; que chacun le reçoit tout entier, & qu'il demeure tout entier en ſoi ; que le pain ſanctifié est changé par la parole de Dieu, & qu'il devient tout d'un coup le corps du Verbe, étant changé par cette parole : Ceci eſt mon corps.

Il dit avec ſaint Jean de Damas, que ſi l'on demande, comment le pain eſt fait le corps de Jeſus-Chriſt & le vin ſon ſang, il n'y a rien à répondre, ſinon que le Saint-Eſprit deſcend & opere des choſes qui ſurpaſſent la raiſon & l'intelligence des hommes ; que ce corps joint à la Divinité, eſt le corps même qui eſt né de Marie ; & que le pain & le vin étant changés par l'invocation & l'avénement du Saint-Eſprit, au corps & au ſang de J.C. ne ſont pas deux corps, mais un même corps. Euthymius réfuta auſſi les Muſulmans. Il rapporte d'abord en abrégé l'hiſtoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune prophétie, & n'a donné aucune preuve de ſa prétendue miſſion. Il rapporte ſes principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles, & il releve les abſurdités contenues en ce Livre : comme d'avoir confondu Marie ſœur de Moyſe avec Marie Mere de Jeſus, & d'avoir mêlé à des diſcours qu'il donne pour divins, pluſieurs fables impertinentes.

Nicolas Evêque de Methone.

Nous avons quelques Ouvrages de Nicolas Evêque de Méthone, maintenant Modon dans la Morée. Voici comme il parle contre ceux qui doutoient de la réalité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie : Pourquoi, dit-il, attribuez-vous l'impuiſſance à celui qui

est tout-puissant ? N'est-ce pas lui qui a fait toutes choses de rien ? Pourquoi cherchez-vous les causes & l'ordre de la nature, dans le changement du pain au corps de Jesus-Christ & du vin mêlé d'eau en son sang, puisque ce corps même est né d'une Vierge d'une maniere qui surpasse la nature, & qui est au-dessus des pensées, de la raison & de l'intelligence des hommes ? Vous ne croiez donc pas aussi sa Résurrection d'entre les morts, ni son Ascension au Ciel, ni les autres merveilles de Jesus-Christ, puisqu'elles surpassent de même & la nature & les pensées & l'intelligence. La cause de cette incrédulité est que vous ne confessez pas que Jesus-Christ est le Dieu véritable & qu'il est le Fils de Dieu ; mais que vous êtes ou Juif ou Arien dans le cœur. Il est bon de remarquer avec quelle force cet Evêque s'éleve contre les recherches inquiétes d'une raison peu soumise à la foi, & contre le téméraire dessein d'allier les Mysteres de la Religion avec notre intelligence naturelle. C'est en attaquer le fondement, que de les soumettre à son éxamen : c'est les nier tous que de prétendre les expliquer par cette voie.

Michel Glycas. Nous avons les Annales de Michel Glycas depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnene. Zonare. Zonare a aussi fait des Annales depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1118. Constantin Manassés. Constantin Manassés a laissé un Abregé historique depuis le commencement du monde jusques vers la fin du onziéme siécle.

Théodore Balsamon. Mais celui des Auteurs Grecs dont les Ecrits poroissent plus remarquables, est Théodore de Balsamon, qui a fait un recueil très-ample des Canons de l'Eglise Grecque, avec un Commentaire

triarche de Constantinople ne se pare d'aucun des privileges du Pape, & ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcumenique, je laisse cette question comme inutile, & je réponds à ceux qui osent soutenir qu'on doit refuser les honneurs de Patriarches à celui d'Antioche, & à celui de Jerusalem. Car, disent-ils, il est ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'exposent pas à toutes sortes de périls pour se rendre à leurs Siéges occupés par les Barbares, & gagner la couronne du martyre. Il y répond par le trente-septiéme Canon du Concile de Trulle, qui porte que les incursions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques qu'elles empêchent de prendre possession des Siéges pour lesquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laisseront pas de faire validement les ordinations & les autres fonctions Episcopales. Il est remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépossédés par les infidéles, quoique toute l'Egypte fût sous la puissance des Mahometans : mais seulement les Patriarches d'Antioche & de Jerusalem, dont les Siéges depuis près d'un siécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jerusalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Constantinople comme celui d'Antioche.



Théodore en étoit instruit & quelle étoit sa critique. Car il répete encore ensuite que saint Silvestre fut le premier Pontife de Rome. Il ajoute : le Siége de l'Empire aiant été transferé de l'ancienne Rome à la nouvelle qui est Constantinople, cette ville en a eu les priviléges. Le Concile de Trulle a déclaré le Siége de Constantinople, le second après celui de Rome, & a mis ensuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem. C'est pourquoi, continue toujours Théodore, les Evêques de ces grands Siéges sont ainsi honorés par toute la terre jusqu'à présent. Car quoique le Pape de l'ancienne Rome ait été retranché des églises, c'est sans préjudice du bel ordre établi par les Canons. Nous ne voions point par quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement ; & c'est ici le premier témoignage que l'on en trouve, & la premiere preuve de l'entiere consommation du schisme des Grecs. Or on ne sçait point la date de cet Ecrit, & Théodore Balsamon a vécu jusqu'à la prise de Constantinople par les Latins. Il ajoute peu après, que cette séparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la conversion du Pape.

Il s'étend sur les marques extérieures de la dignité des Patriarches : le flambeau qu'ils faisoient porter devant eux, l'habit semé de Croix, & leurs autres ornemens, dont il rapporte les significations mysterieuses. Il demande ensuite pourquoi l'on donne le titre d'œcumenique au Pape de Rome & au Patriarche de Constantinople, & dit : Mais puisque le démon de l'amour propre a séparé le Pape de la compagnie des autres Patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident ; & que le Pa-

triarche de Constantinople ne se pare d'aucun des privileges du Pape, & ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcumenique, je laisse cette question comme inutile, & je réponds à ceux qui osent soutenir qu'on doit refuser les honneurs de Patriarches à celui d'Antioche, & à celui de Jerusalem. Car, disent-ils, il est ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'exposent pas à toutes sortes de périls pour se rendre à leurs Siéges occupés par les Barbares, & gagner la couronne du martyre. Il y répond par le trente-septiéme Canon du Concile de Trulle, qui porte que les incursions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques qu'elles empêchent de prendre possession des Siéges pour lesquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laisseront pas de faire validement les ordinations & les autres fonctions Episcopales. Il est remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépossédés par les infidéles, quoique toute l'Egypte fût sous la puissance des Mahometans : mais seulement les Patriarches d'Antioche & de Jerusalem, dont les Siéges depuis près d'un siécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jerusalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Constantinople comme celui d'Antioche.



ARTICLE XI.

Conciles & Discipline.

I.

Conciles de Valence & de Poitiers.

An 1101.

LE principal sujet du Concile de Valence fut d'éxaminer les plaintes des chanoines d'Autun contre leur Evêque, qu'ils accusoient d'être monté sur ce Siége par simonie, & d'en dissiper les biens. Les Légats du Pape citerent l'Evêque d'Autun au Concile qu'ils assemblerent à Valence, malgré la protestation des Chanoines, qui déclarerent qu'on ne pouvoit les traduire hors de leur Province; & malgré l'opposition de l'Archevêque de Lion, qui n'étoit pas content que les Légats lui ôtassent le jugement d'un Evêque de sa Province. L'affaire fut agitée, mais non terminée; & on en remit la décision au Concile que les mêmes Légats devoient tenir à Poitiers. Cependant l'Evêque d'Autun fut déclaré suspens de toute fonction Episcopale & Sacerdotale.

Le Concile de Poitiers commença le jour de l'octave de saint Martin dix-huitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingts, tant Evêques qu'Abbés, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea l'affaire de Norgand Evêque d'Autun, qui fut condamné à rendre l'étole & l'anneau Pastoral. Il se retira derriere l'autel avec ceux qui lui étoient attachés, & ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée.

C'est pourquoi il fut déposé de l'Episcopat & du Sacerdoce, & on excommunia tous ceux qui lui obéiroient comme Evêque. Il ne se soumit point, & garda l'étole & l'anneau ; mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'Evêché malgré l'Archevêque de Lion qui désapprouvoit le jugement des Légats, comme aiant été rendu contre les Canons au préjudice de son autorité. Dans ce concile on fit seize Canons, qui portent que les Evêques seuls donneront la tonsure aux clercs & les Abbés aux moines, & qu'on n'éxigera pour cela ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'éxiger aucun repas de ceux à qui l'on confere une prébende ; ni des chappes, des tapis, des bassins, ou des serviettes, pour le sacre des Evêques ou la bénédiction des Abbés. L'Evêque seul bénira les ornemens sacerdotaux & les vases sacrés. Les moines ne porteront point de manipules, s'ils ne sont Soûdiacres. Les clercs ne recevront d'un laïc aucun bénéfice ecclésiastique. Les chanoines réguliers pourront par l'ordre de leur Evêque baptiser, prêcher, donner la pénitence & la sépulture, mais les moines ne pourront faire ces fonctions.

L'Affaire la plus importante que l'on traita au Concile de Poitiers, fut celle de Philippe Roi de France, qui, comme nous l'avons dit, avoit épousé Bertrade. Après le Concile de Valence les Légats l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour l'engager à faire cesser le scandale qu'il causoit. N'aiant pu l'obtenir, ils l'excommunierent à la fin du Concile de Poitiers. Guillaume IX. Duc d'Aquitaine qui y étoit présent, s'opposa tant qu'il put à cette censure, tant pour l'honneur du Roi que pour son propre intérêt ; car sa vie étoit encore plus

ſcandaleuſe. Il pria donc les Légats de n'en pas venir à cette extrémité, & pluſieurs Evêques les en prierent avec lui. Ne pouvant les toucher, il ſortit du Concile avec ſes gens, faiſant de grandes menaces. Quelques Evêques ſortirent auſſi avec pluſieurs clercs & un grand nombre de laïques, ce qui cauſa un grand tumulte. Alors les Légats, les Evêques & Abbés qui reſtoient, prononcerent l'excommunication contre Philippe & contre Bertrade. Pendant que l'on faiſoit les acclamations ordinaires pour la concluſion du Concile, le tumulte augmenta; & un homme du peuple, qui étoit ſur les galeries hautes de l'égliſe, jetta une pierre pour bleſſer les Légats. Mais elle tomba ſur un clerc, qui eut la tête caſſée & tomba ſur le pavé où l'on vit couler ſon ſang. Il s'éleva de grands cris dans l'égliſe, & le bruit étoit encore plus grand au dehors. Les Légats néanmoins demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres, pour montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloient de toutes parts Cette fermeté arrêta la fureur des ſéditieux. Les Comtes mêmes & les autres qui avoient inſulté les Légats leur firent ſatisfaction. On remarqua en cette occaſion le courage de Bernard de Tiron alors Abbé de ſaint Cyprien de Poitiers, & de Robert d'Arbriſſelles. Cette excommunication fit une telle impreſſion ſur les eſprits, que le Roi étant venu quelque temps après à Sens avec la Reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y ſéjournerent, on tint fermées toutes les égliſes de la ville, & on ne les admit à aucun acte de religion. Bertrade en étant irritée, envoia rompre la porte d'une égliſe, & y fit dire la Meſſe par un de ſes chapelains.

II.

Vers la fin du Carême de l'an 1102. Le Pape Pascal II. tint à Rome un grand concile où se trouverent tous les Evêques de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, & les députés de plusieurs églises d'au-de-là des monts. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques : J'anathematise toute heresie & tout schisme, & je promets obéissance au Pape Pascal & à ses successeurs. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'Empereur Henri IV. par Grégoire VII. & Urbain II. & Pascal la prononça lui-même le jeudi saint dans l'église de Latran, en présence d'un peuple innombrable de diverses nations. On rapporte au serment dressé dans ce concile, une lettre du Pape Pascal à l'Archevêque de Pologne, c'est-à-dire de Gnesne, où il blâme la répugnance que le Roi & les Seigneurs de Pologne avoient à autoriser le serment que le Pape exigeoit. Le Pape soutient dans cette lettre, que les Conciles n'ont point fait de loi pour l'église de Rome, puisque c'est elle qui donne l'autorité aux Conciles. Mais avant les fausses *Décretales* on ne connoissoit pas cette étrange maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais en abregé, adressée à l'Archevêque de Palerme. Conc. Rome. An 1

La même année il y eut à Londres un Concile National, auquel saint Anselme présida. On y condamna la simonie, & on déposa plusieurs Abbés qui en furent convaincus. On défendit aux Evêques de s'habiller comme les Laïques. On ordonna à tous les clercs de porter des habits d'une même couleur. C'est que les laïques en portoient de bigarés. On renouvella l'Ordonnance de la continence des clercs. Concil. Londres. An 11

I iv

On déclara nulle la promesse de mariage faite sans témoins. On anathématisa les jeunes gens qui commettoient des crimes infâmes, & on leur défendit la parure & les ajustemens par lesquels ils s'efforçoient de se rendre agréables.

Conciles de Troies, de Beaugenci, de Paris.
An 1104.

Le Pape Pascal envoia pour Légat en France Richard Evêque d'Albane, pour absoudre le Roi Philippe de l'excommunication à certaines conditions. Il indiqua à Troies un Concile qui fut nombreux. On y accusa Hubert Evêque de Senlis de vendre les Ordres sacrés, mais le Concile ne jugea point la preuve suffisante, & l'accusé se purgea par serment. On y approuva l'élection que le peuple d'Amiens avoit faite de l'Abbé Godefroi pour son Evêque; & comme ce saint Abbé résistoit, le Concile le força de se rendre au desir du Clergé & du peuple d'Amiens. L'absolution du Roi fut renvoiée à un autre Concile, que le Légat Richard tint la même année à Beaugenci. Mais l'affaire ne put point encore y être décidée, & il fallut indiquer une autre assemblée pour dégager le Roi des liens de l'excommunication. Le Concile se tint à Paris; & comme le Légat n'étoit plus en France, le Pape Pascal chargea Lambert Evêque d'Arras, de donner l'absolution au Roi. Quand on eut lu les lettres du Pape, on envoia demander au Roi s'il vouloit prêter serment. Il répondit qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à l'église Romaine, à l'ordre du Pape & au conseil des Evêques. Il vint donc au Concile nuds pieds & avec de grandes démonstrations d'humilité, & reçut l'absolution de l'excommunication. Il toucha ensuite les Evangiles, & promit par serment de n'avoir plus

de commerce criminel avec Bertrade, & de ne la voir jamais qu'en presence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment, & Lambert les aiant absous, envoia au Pape la relation de ce qui s'étoit passé. Pendant que le Légat Richard étoit en France, on lui dit qu'Ives de Chartres laissoit exercer publiquement la simonie dans son église. Le Legat lui en aiant fait une forte réprimande, Ives répondit ainsi: J'ai toujours eu horreur de ce crime, je l'ai aboli autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que les Officiers exigent de ceux qui sont reçus chanoines, ils se défendent par l'usage de l'église de Rome, où ils disent que les ministres du Palais exigent plusieurs choses à la consécration des Evêques & des Abbés, & que l'on n'y donne rien gratuitement, non pas même la plume & le papier. A quoi je n'ai autre chose à leur répondre que cette parole de l'Evangile : Faites ce qu'ils disent, & non ce qu'ils font.

Le Pape Pascal II. s'étant mis en chemin pour aller en Allemagne, arriva à Florence & y tint un Concile, où l'on disputa beaucoup avec l'Evêque de cette ville, qui disoit que l'Antechrist étoit né. La nouveauté du sujet attira une si grande foule de peuple pour entendre cette dispute, & le tumulte fut tel, qu'on ne put décider la question ni terminer le Concile. Le Pape continuant son voiage vint en Lombardie, & tint un grand Concile à Guastalle sur le Pô, où l'on fit un reglement par lequel on usoit d'indulgence à l'égard de ceux qui avoient été ordonnés par les schismatiques. Concil. Guastalle An 11

Enfin le Pape vint en France & tint un Concile à Troies, pour exciter au voiage de la Terre sainte & affermir la Trêve de Dieu. Concil. Troies. An 11

On y rétablit la liberté des élections, & on confirma la condamnation des investitures. Plusieurs Evêques d'Allemagne y furent suspendus de leurs fonctions pour diverses causes. Pendant ce Concile l'église de Dol en Bretagne envoia au Pape des députés, qui en sa présence élurent pour leur Evêque Vulgrin Chancelier de l'église de Chartres; & le Pape y consentit, sans avoir égard aux répugnances de Vulgrin qui étoit présent. Ils s'en plaignit fortement à Ives son Evêque, qui en écrivit au Pape en ces termes: Quoiqu'il soit instruit & qu'il ait de bonnes mœurs, il allegue néanmoins plusieurs bonnes raisons de son incapacité, & dit qu'il est prêt à tout souffrir, plutôt que de se charger, dans un temps comme celui-ci, du fardeau de l'Episcopat. Il me semble qu'on ne doit engager personne malgré lui. Je dois m'intéresser particulierement à son salut, puisque c'est moi qui l'ai levé des fonts du Baptême.

III.

Concile [de L]atran. [A]n. 1112.

Pascal aiant été contraint par l'Empereur Henri de lui accorder les investitures, assembla un Concile dans l'église de Latran, pour prévenir le schisme dont l'Eglise étoit menacée. Il y eut environ cent Evêques, plusieurs Abbés, & une multitude innombrable de clercs & de laïcs. Le Pape raconta à tout le Concile, comment il avoit été pris par le Roi Henri, & forcé d'accorder les investitures. Je reconnois, dit-il, que l'Ecrit qu'on m'a contraint de faire sans le conseil de mes freres & sans leurs souscriptions, n'est pas bon, & je desire qu'on le corrige dans cette assemblée, afin que ni l'Eglise, ni mon ame n'en souffre aucun préjudice. Il se purgea du soupçon d'hérésie,

dont on accusoit ceux qui approuvoient les investitures, & il fit sa profession de foi en présence de tout le Concile. Il vouloit renoncer au Pontificat, s'en jugeant indigne à cause de la concession faite à l'Empereur, mais le Concile ne voulut point recevoir sa démission.

Le même Pape tint quatre ans après dans la même église un Concile, auquel on a donné le titre d'universel. Il s'y trouva des Evêques, des Abbés, des Seigneurs & des députés de divers Roiaumes & de diverses Provinces. Le Pape dit qu'il n'avoit accordé au Roi Henri le droit des investitures, qu'afin de délivrer l'Eglise & le Peuple de Dieu d'une infinité de maux. Je l'ai fait comme homme, ajouta-t-il, parce que je ne suis que poussiere & que cendre : J'avoue que j'ai fait une faute, mais je vous conjure tous de prier Dieu de me la pardonner. Je condamne à un anathême éternel ce maudit Ecrit qui a été fait dans le camp du Roi, & je vous prie de le condamner aussi. Tous s'écrierent : Ainsi soit-il. Brunon Evêque de Segni dit : Rendons graces à Dieu de ce que nous avons entendu le Pape Pascal condamner de sa propre bouche ce privilege accordé au Roi, qui contenoit une hérésie. Quelqu'un de l'assemblée ajouta : Si ce privilege contenoit une hérésie, celui qui l'a accordé étoit donc hérétique. L'Evêque de Gaete se plaignit de ce qu'on paroissoit accuser le Pape d'hérésie, & dit que l'Ecrit étoit mauvais, mais non hérétique. Le Pape perdit patience à ce reproche d'hérésie, & dit que l'église de Rome n'avoit jamais enseigné d'hérésie, & qu'au contraire c'étoit contre elle que toutes les hérésies venoient se briser. La conclusion du Concile fut de défendre sous peine d'anathême de donner ou recevoir l'investiture.

Conc. de Latran An. 11[illegible]

Concile de Toulouse. An. 1119.

Callifte II. tint un Concile à Touloufe avec des Evêques & des Abbés de Languedoc, de Gafcogne, d'Efpagne & de Bretagne. On y fit dix Canons dont le troifiéme eft le plus remarquable. Nous ordonnons, dit le Concile, que l'autorité féculiere reprime ceux qui affectant une piété apparente, condamnent le Sacrement du corps & du fang de Notre-Seigneur, le baptême des enfans, le Sacerdoce & les autres Ordres ecclefiaftiques, & les mariages légitimes; & nous les chaffons de l'Eglife comme hérétiques. Ces hérétiques étoient les fectateurs de Pierre de Bruis, qui, comme nous l'avons dit, étoient une fecte de Manichéens, de même que ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Touloufe même, à Arras & à Orléans.

Concile de Reims. An. 1119.

Le même Pape défirant rétablir la paix entre l'Eglife & l'Empire, indiqua un Concile à Reims où il fit venir des Evêques de toutes les Provinces d'Occident. Il s'y en trouva plus de deux cens, avec un grand nombre d'Abbés & d'autres Eccléfiaftiques conftitués en dignité. Après la Meffe le Pape s'affit fur un trône élevé vis-à-vis de la porte de l'églife. Les Evêques Cardinaux étoient au premier rang. Un Cardinal diacre étoit debout auprès du Pape, revêtu d'une dalmatique, & tenant à fa main le livre des Canons, pour les lire quand il étoit néceffaire. Six autres miniftres revêtus de dalmatiques étoient tout autour, & faifoient faire filence quand il s'élevoit du tumulte. Après les Litanies & les oraifons folemnelles, le Pape expliqua en latin, mais d'un ftile fimple, l'Evangile où il eft dit que la barque, figure de l'Eglife, étoit agitée

par les fois. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ftime, & [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avoir des [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] dit dans [illegible] Genese [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] l'Evêque [illegible] [illegible] laquelle le Concile [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible]

Le Concile [illegible] [illegible] rence de [illegible] [illegible] pereur [illegible] [illegible] cette Conference [illegible] [illegible] vint à Reims [illegible] [illegible] cinq decrets : le premier [illegible] le second contre [illegible] [illegible] des Abbayes : le troisiéme [illegible] [illegible] parens des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] saintes Eglises. [illegible] [illegible] ction des mariages. [illegible] [illegible] le commence [illegible] [illegible] Concile un decret [illegible] [illegible] Tréve de Dieu. Le [illegible] [illegible] Concile, aprés que l'on eut [illegible] [illegible] Esprit, le Pape [illegible] [illegible]

D'autres Evêques [illegible] [illegible] porta quatre cens [illegible] cierges [illegible], que l'on distribua à tous les Evêques & aux Abbés. On leur ordonna de se lever tous avec les cierges à la main, & [illegible] [illegible] [illegible] sieurs personnes [illegible] [illegible] d'excommunier [illegible] [illegible] premiers étoient l'Empereur [illegible] & l'Anti-Pape Bourdin. Enfin le Pape donna la benediction, chacun se retira, & ainsi finit le Concile.

Un mois après Geoffroi Archevêque de Rouen, voulant faire éxécuter les Decrets du Concile de Reims auquel il avoit assisté, assembla un synode où il défendit absolument aux prêtres de son Diocèse tout commerce avec les femmes. Les prêtres qui assistoient au synode murmurerent contre cet ordre, le regardant comme un joug insupportable; & un d'entre eux aiant voulu s'en plaindre, l'Archevêque qui étoit un Breton indiscret & emporté, le fit arrêter & mettre en prison. Les autres prêtres voiant la maniere indigne dont on traitoit leur confrere, délibérerent entre eux, s'ils prendroient le parti de se défendre ou de s'enfuir. Alors le Prélat en fureur se leva de sa chaire, & appella ses gens, qui frapperent une troupe d'ecclésiastiques qui parloient ensemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes, d'autres se défendirent avec les pierres qu'ils trouverent, & avec les bancs de l'église. Les gens de l'Archevêque appellerent du secours, & il y eut dans l'église beaucoup de sang répandu. Le Roi fut informé de ce scandale; mais les affaires dont il étoit occupé l'empêcherent de faire justice. Après le Concile de Reims, le Pape Calliste confirma les reglemens de l'Ordre de Cisteaux, qui sont sans doute ceux de la célébre Constitution nommée la Carte de charité, qui fut faite la même année 1119. & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet Ordre. Elle défend tous les privileges contraires à l'institut, & elle ordonne que tous les Abbés viendront au Chapitre général qui se tiendra tous les ans. L'Ordre de Cisteaux est le premier qui ait établi ces Chapitres généraux, & ils ont depuis servi de modéle à tous les autres.

Le Légat du Pape présida a un Concile de Beauvais, dont nous ne sçavons que ce qui regarde la canonisation de saint Arnoul Evéque de Soissons, mort environ quarante ans auparavant. Arnoul Abbé du monastere d'Oudembourg fondé par ce saint Evêque, étoit présent & tenoit entre ses mains le livre de sa vie & les relations de ses miracles. L'Evêque de Soissons le prit, & le présenta tout ouvert aux autres Evéques en disant: Seigneurs, voila le livre que j'ai fait écrire de sa vie : je certifie que ce qui y est rapporté est véritable; & à l'égard des miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & il y en a encore un plus grand nombre à Soissons. Je vous prie d'examiner ce livre, pour voir ce que l'on doit faire : pour moi, s'il étoit dans mon Diocèse, il y a longtemps qu'il ne seroit plus en terre. Une des manieres de canoniser alors les saints, étoit de tirer leurs corps de terre. L'Evéque de Chartres dit alors : Je vous assure en vérité que si Dieu avoit fait un seul de ces miracles à l'invocation d'un de mes prédécesseurs, je ferois publiquement honorer sa mémoire, sans consulter ni Pape, ni Légat, ni Archevêque. Quelques-uns des plus éclairés du Concile prirent le livre, & parcoururent quelques chapitres de la vie du serviteur de Dieu, & dirent aux Evêques avec beaucoup d'assurance : Il faudroit n'avoir point l'Esprit de Dieu, pour s'opposer au culte de ce saint homme. Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons-sur-Marne, que l'historien appelle la colomne des Docteurs, dit : En vérité il est honteux que nous doutions d'une chose si claire. Il faut marquer un jour pour lever le corps de ce Serviteur de Dieu & le placer honorablement.

Concil. Beauvais. An 11[illegible]

Alors on marqua à l'Abbé d'Oudembourg le jour auquel on s'assembleroit dans son monastere, pour lever solemnellement le corps saint: Ce qui fut éxécuté le premier de Mai de l'année suivante 1121. avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Telle fut la canonisation de saint Arnoul de Soissons.

IV.

I. Concile général de Latran. An. 1123.

Pendant le carême de l'anné 1123. Le Pape tint à Rome un Concile, que l'on compte pour le neuviéme Œcuménique & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de six cens Abbés : mais il ne nous reste de ce Concile que les Canons au nombre de vingt-deux. La plûpart ne font que répéter ceux des Conciles précédens. On ordonna à ceux qui avoient mis des croix sur leurs habits pour le voiage de Jerusalem ou d'Espagne, & qui les avoient quittées, de les reprendre sous peine d'excommunication. On défendit aux Abbés & aux moines d'administrer publiquement la pénitence, de visiter les malades, de faire les onctions & de chanter des Messes publiques. Pendant la tenue de ce Concile, les Evêques se plaignirent fortement des moines en disant : Il ne leur reste qu'à nous ôter la crosse & l'anneau : ils possédent les églises, les terres, les châteaux, les dîmes, les oblations des vivans & des morts. Adressant ensuite la parole au Pape, ils dirent : Les chanoines & les clercs sont comptés pour rien, depuis que les moines oubliant qu'ils ne doivent désirer que les biens célestes, usurpent les droits des Evêques avec une ambition insupportable, au lieu de vivre dans l'humilité selon l'intention de saint Benoît.

Le Pape [illegible] Concile à [illegible] d'Occident. [illegible] nombre [illegible] François, Allemans, Anglois & [illegible] Bernard [illegible] lement [illegible] même. On [illegible] discipline [illegible] ceux des Conciles [illegible] fend aux moines & [illegible] d'exercer les [illegible] gagner de l'argent [illegible], c'est l'avarice qui les engage [illegible] ces, & à exercer [illegible] vivent dans le [illegible] contre ces moines [illegible] qu'ils [illegible] mêlent les [illegible] néalogies ; qu'ils [illegible] de papiers, pour [illegible] se d'un Prince seculier. [illegible] que le Concile de Reims ne [illegible] religieux profés d'être [illegible] & qu'il le permet [illegible] liers. En effet l'ignorance des laïcs rendoit ce mal néceſſaire, puiſque ces profeſſions ne peuvent être exercées que par des gens de Lettres. Un autre Canon de ce Concile défend les fêtes où les Chevaliers s'aſſembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adreſſe, c'eſt-à-dire, les Tournois. La raiſon de les défendre eſt qu'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames : c'eſt pourquoi on refuſe la ſépulture eccleſia-

Concil. [illegible]

lui qui jugeroit les vivans & les morts. Quelque absurde que fût cette imagination, ce fanatique gagna beaucoup de monde, & l'on publioit même qu'il faisoit des prodiges. On l'interrogea dans le Concile, & il ne répondoit au Pape que des impertinences, qui le firent juger plutôt insensé qu'hérétique. On le mit en prison où il mourut peu de temps après. Quelques-uns de ses disciples furent livrés au bras séculier, & se laisserent brûler plûtôt que de renoncer à leur folie. Ce concile de Reims fit plusieurs Canons. Les Evêques & les clercs éviteront dans leurs habits la variété des couleurs & les vains ornemens. On ne mettra point dans les églises des prêtres par commission, mais chacune aura son prêtre particulier, qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'Evêque, & on lui assignera sa subsistance convenable sur les biens de l'Eglise. Voilà les Curés titulaires clairement marqués dans ce Concile.

V.

L'Empereur Frideric tint une Cour pleniere à Aix-la-Chapelle l'an 1165. à la priere du Roi d'Angleterre, & du consentement & par le conseil de tous les Seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques. Il fit lever le corps de l'Empereur Charlemagne pour la canonisation duquel il avoit assemblé cette Cour. Il en fit expédier une Bulle d'or, & l'on dit que Frideric mit le corps de Charlemagne dans une châsse d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un Saint, par l'autorité de l'Archevêque de Cologne. Cent soixante-cinq ans auparavant, pendant qu'Otton III. étoit à Aix-la-Chapelle, il avoit eu la curiosité de faire ouvrir le tom-

l'an 1179. un Concile général à Rome, auquel il appella tous les Evêques de l'Eglise Latine & les principaux Abbés. Comme il y en eût plusieurs à qui il étoit impossible de faire le voiage, on les en dispensa pour de l'argent. Cela donna lieu de croire, que cette convocation étoit une invention intéressée de la Cour de Rome. Il y eut à ce Concile trois cens deux Evêques. Il se tint dans l'église de Latran, & l'on y fit vingt-sept canons, dont le premier porte que pour prévenir les schismes, si dans l'élection du Pape les Cardinaux ne sont point assez d'accord pour la faire avec unanimité, on reconnoîtra pour Pape celui qui aura les deux tiers des voix. Personne ne sera élu Evêque à moins qu'il n'ait trente ans accomplis, qu'il ne soit né de légitime mariage, & qu'il ne soit recommandable par la pureté de ses mœurs & de sa doctrine. A l'égard des dignités inférieures, & de tous les bénéfices à charge d'ames, personne ne pourra en être pourvu, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. Puisque l'Apôtre se nourrissoit du travail de ses mains, afin de n'être point à charge aux fidéles, nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos freres les Evêques, obligent les inférieurs par les grands frais des visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister long-temps. Si un Evêque ordonne un prêtre ou diacre, sans lui assigner un titre fixe dont il puisse subsister, il lui donnera de quoi vivre, jusqu'à ce qu'il lui procure un revenu des biens de l'Eglise; à moins que le clerc ne puisse subsister de son patrimoine. C'est le premier canon qui parle de patrimoine au lieu de titre ecclésiastique. An 1179.

On condamna dans ce Concile plusieurs abus, que les appellations si fréquentes avoient introduits. On défendit en particulier aux moines, d'interjetter appel des coups de discipline, ausquels leurs Supérieurs les condamnoient. Le Concile défendit aussi comme de grands abus, de rien exiger pour la prise de possession des Evêques, des Abbés, des Curés & des autres ecclésiastiques; pour les sepultures, les mariages & les autres sacremens. Et il ne faut point, dit le Concile, alléguer la longue coutume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Les Evêques firent de grandes plaintes contre les nouveaux Ordres militaires des Templiers & des Hospitaliers. On condamna tous les abus qui s'étoient glissés chez eux & chez les autres religieux. On défendit aux religieux de quelque institut qu'ils fussent, de recevoir aucun novice pour de l'argent, d'avoir aucun pecule sous peine d'excommunication. On renouvella les reglemens pour la continence des clercs, & les défenses à ceux qui sont dans les Ordres sacrés, de se charger d'affaires temporelles. On défendit la pluralité des bénéfices. Cet abus étoit devenu si criant, que quelques-uns en avoient jusqu'à six, tandis que plusieurs dignes ministres manquoient du nécessaire. Les biens que les ecclésiastiques ont acquis dans l'Eglise, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament ou non. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs, en chaque église Cathédrale il y aura un maître à qui on assignera un bénéfice suffisant, & qui enseignera gratuitement : Ce que l'on rétablira dans les autres églises & dans les monasteres, où il y a eu autrefois quelques fonds déstinés à

cet effet. On n'éxigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable : autrement ce seroit s'opposer à l'utilité de l'Eglise.

On renouvella la défense des tournois & l'ordre d'observer la Treve de Dieu. On défendit d'établir de nouveaux impôts sans la permission des Souverains, parce que chaque petit Seigneur s'en attribuoit l'autorité. On excommunia de nouveau les usuriers, & on condamna la dureté de quelques ecclésiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des églises particulieres. C'est la premiere Ordonnance que l'on remarque, touchant les léproseries.

Concile de Verone. An 1184.

Le Pape Lucius III. étant à Vérone où les insultes des Romains l'avoient obligé de se retirer, y tint l'an 1184. un grand Concile auquel se trouva l'Empereur avec plusieurs Seigneurs. Le Pape y fit une Constitution où il parle ainsi : Il faut empêcher le progrès de diverses hérésies qui se répandent par-tout. C'est pourquoi en présence de notre cher fils l'Empereur Frideric, de l'avis de nos freres les Cardinaux, des Patriarches, Archevêques & Evêques, & de plusieurs Seigneurs assemblés de diverses parties du monde, nous condamnons par ce Décret toutes les hérésies, & les soumettons à un anathême perpetuel. Il est inutile de rapporter ici ce Décret qui est fort long : mais il est bon de remarquer que l'on y voit le concours des deux Puissances pour l'extirpation des hérésies. L'Eglise emploie l'excommunication & les autres censures ; l'Empereur, les Seigneurs & les Magistrats, emploient les peines temporelles. On y voit aussi l'origine de l'Inquisition contre les hérétiques : en ce que

l'on ordonne aux Evêques de s'informer par eux-mêmes, ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant le bruit commun & les dénonciations particulieres.

Les hérétiques dont il est parlé dans ce Décret, sont les Cathares, qu'il ne faut point distinguer des nouveaux Manichéens dont nous avons parlé. On y parle aussi des Humiliés & des Pauvres de Lyon, dont il est à propos de dire un mot. Les Humiliés parurent d'abord en Lombardie. Ils vivoient en commun dans une grande pauvreté, témoignant dans tout leur extérieur & leurs discours beaucoup d'humilité. Ils vivoient du travail de leurs mains, & ne possédoient rien en propre. Ils disoient l'Office du jour & de la nuit, & menoient une vie fort austere. Les femmes de cet institut avoient si peu de commerce avec les hommes, qu'elles ne les voioient pas même à l'église, où un mur les séparoit d'eux. Le Pape avoit approuvé cette association de personnes qui ne se distinguoient du commun des Chretiens que par leur régularité. Il avoit même permis aux clercs & aux laïques bien instruits, de prêcher non-seulement dans leurs maisons, mais même dans les places publiques & dans les églises, sans doute du consentement des Evêques. Ils avoient fait un grand nombre de conversions, & s'étoient multipliés en peu de temps: car outre ceux qui vivoient en commun, plusieurs à leur persuasion vivoient saintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliés étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement. Ils découvroient leurs artifices & en convertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces Humiliés, qu'il faut entendre le Decret du

Pape Lucius, mais de ceux qui prenant ce nom mal à propos, entreprenoient sur le ministère ecclésiastique. Fleuri liv. 73 N. LI.

Les Pauvres de Lyon sont plus connus sous le nom de Vaudois, à cause de Pierre Valdo leur maître, qui attiroit à sa suite beaucoup de pauvres à qui il distribuoit de l'argent. Il leur expliquoit le Nouveau Testament en langue vulgaire, & les exhortoit à aimer la pauvreté. Les ecclésiastiques l'accuserent de témérité, & voulurent l'empecher d'instruire; mais il méprisa leurs murmures, & il disoit à ses disciples, qu'on ne les persécutoit que parce que leur vie édifiante étoit une censure du déréglement du Clergé. Il ne faut pas les confondre avec les Albigeois beaucoup plus anciens; & on ne voit pas, dit M. Fleuri, que les Vaudois *ibid.* eussent encore d'autre erreur, que l'estime de la pauvreté oisive & le mépris de l'autorité du Clergé.

VII.

Réunion des Maronites.

Vers la fin du douziéme siécle les Maronites, qui étoient de zélés Monothelites, se réunirent à l'Eglise Romaine. Cette nation étoit composée d'environ quarante mille ames, dispersées sur le mont Liban & aux environs. Comme ils étoient gens de guerre & très-utiles aux Latins contre les infidéles, leur conversion causa beaucoup de joie. Ils embrasserent non-seulement la Foi catholique, mais encore les traditions de l'église de Rome, à laquelle ils se réunirent avec leur Patriarche & quelques-uns de leurs Evêques, qui pour se conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des crosses. Ils introduisirent aussi chez eux l'usage des cloches, que l'on n'y connoissoit pas: car les Grecs & les Orientaux ne

se servent que de tables de bois sur lesquelles ils frappent pour appeller à l'office, à peu-près comme nous faisons le vendredi saint. Aussi les Orientaux en parlant de cette réunion, disent que les Maronites se rendirent Francs. Au reste ils continuerent de se servir, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'Office divin, & l'Arabe est leur langue vulgaire.

Condamnation de la fête des fous.

Ce fut aussi à la fin du douziéme siécle, que le Légat du Pape ordonna d'abolir à Paris une réjouissance profane, que l'on y faisoit tous les ans le premier iour de Janvier, & que l'on appelloit la fête des fous. On y commettoit des crimes, & l'on s'abandonnoit à toutes sortes d'excès. Le Légat touché de cet abus, si mal placé le jour de la Circoncision de Notre Seigneur, & dans un temps où l'on auroit dû s'affliger de la désolation de la Terre sainte, fit un Mandement qu'il adressa à Eudes de Sulli Evêque de Paris, au Doien, & aux autres dignités du Chapitre, par lequel il défendit de solemniser à l'avenir cette prétendue fête, sous peine d'excommunication; & ordonna à l'Evêque & au Chapitre de célébrer la Circoncision avec la décence convenable. En conséquence, l'Evêque de Paris fit une Ordonnance, par laquelle il regla en détail les cérémonies qui devoient être observées à la fête de la Circoncision dans la célébration de l'Office divin, & ordonna aux chanoines de se tenir pendant toute la fête modestement dans leurs stalles. Il assigna des distributions pour les chanoines & les autres clercs, qui assisteroient aux Matines & à la Messe les jours de S. Etienne & de la Circoncision, déclarant que ces distributions cesseroient, si on recommençoit les anciens désordres. On peut croire qu'ils furent suspendus

pour quelque temps ; mais il est certain qu'ils ne furent pas abolis, & que la fête des fous duroit encore deux cens quarante ans après.

ARTICLE XII.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le douziéme siécle.

I.

IL est étonnant que l'affaire des investitures ait causé tant de troubles dans l'Eglise. Il paroît que pendant toute cette dispute, si longue & si vive, on ne s'entendoit pas assez, & que la plûpart de tous les raisonnemens rouloient sur des équivoques. Les Papes & les Evêques avoient raison de soutenir la liberté des élections. Mais les Princes en donnant la crosse à l'Evêque ou à l'Abbé, supposoient toujours l'élection canonique. Ils ne prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre ; mais ils vouloient seulement les mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels qui relevoient de leur Couronne. On auroit épargné à l'Eglise une infinité de maux, si l'on eût évité les équivoques, & si cette affaire eût été mise dans un certain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit alors, la confusion des droits des deux Puissances, qui étoit un mal déja ancien, empêchoit qu'on ne fixât assez nettement ce qui ap-

Réflexion sur l'affaire des Investitures.

partenoit à l'une & à l'autre. Il paroît que la plus forte raison qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux Investitures, étoit la crainte que la Puissance Ecclésiastique déja si redoutable, & qui s'étoit attribué tant de droits qui paroissent n'appartenir qu'à la Puissance séculiere, ne voulût enfin soustraire à l'autorité Roiale le temporel des églises. D'un autre côté, le Pape & les Evêques vouloient abolir cette cérémonie des Investitures, parce qu'ils appréhendoient avec raison, qu'insensiblement les Princes ne se rendissent maitres des élections, & n'abusassent, pour mettre l'Eglise en servitude, d'une cérémonie qui dans son origine avoit un objet fort différent. Ce qui est arrivé dans les siécles suivans, n'a que trop justifié les allarmes des Papes & des Evêques.

II.

Maux de l'Eglise.

Maux en Angleterre.

L'Eglise d'Angleterre fut une de celles qui furent plus troublées par la malheureuse affaire dont nous venons de parler. Cette dispute empêcha saint Anselme de faire ce qui étoit nécessaire pour rémédier aux maux dont les gens de bien gémissoient. Ces maux étoient si invétérés, qu'il ne fut pas possible de les guérir, lors même que saint Anselme se fut réconcilié avec le Roi Henri, & que ce saint Evêque se vit appuié de l'autorité Roiale, dans les moiens qu'il prenoit pour arrêter le cours des désordres. La mort de ce grand homme replongea cette église dans des malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle avoit été auparavant affligée. Henri I. laissa le Siége de Cantorberi vacant pendant plusieurs années, afin de profiter de ses revenus. Quand cette église eut un Pasteur, son état ne fut pas plus heureux. La jalousie qui divisa les Archevêques

d'Yorc & de Cantorberi, causa des troubles qui firent un grand tort à la discipline.

La persécution qu'Henri II. fit souffrir à S. Thomas, eut des suites encore beaucoup plus funestes. Que ne devoit-on point attendre d'un Prélat si saint & si zélé pour les interets de l'Eglise? Les gens de bien pouvoient esperer que l'église d'Angleterre changeroit de face, sous l'Episcopat d'un homme qui étoit au-dessus de toutes les craintes & de toutes les esperances humaines. Mais le démon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce saint Pasteur, en lui suscitant toutes les traverses qui l'obligerent de se retirer en France. Cette facheuse affaire qui scandalisa toute l'Eglise, fit connoitre les dispositions des Chrétiens d'Angleterre. Les Seigneurs irrités de se voir troublés dans leurs usurpations & leurs injustices, bien loin de prendre le parti de cet illustre persécuté, ne travaillerent qu'à fomenter l'aversion du Roi contre lui. Les Evêques qui trouvoient dans la conduite de S. Thomas une censure de leur vie peu édifiante, furent assez lâches pour l'abandonner, & plusieurs même se joignirent à ses persécuteurs. Le Roi donna des preuves de son injustice, en confisquant les biens de tous ceux qui avoient quelque liaison avec ce saint Evêque: de sa bassesse, en s'irritant contre ceux qui lui faisoient l'aumône & qui lui donnoient retraite: enfin de sa fureur, en maudissant ceux qu'il avoit comblés de bienfaits, & se plaignant qu'aucun d'eux ne le délivroit de Thomas: & faisant plusieurs plaintes, qui porterent enfin quelques uns de ses courtisans à assassiner un si grand homme au pied même des saints Autels.

Persécution excitée contre S. Thomas de Cantorberi.

Nous ne prétendons point au reste justifier

l'attachement que saint Thomas avoit pour tous les privileges de l'église d'Angleterre. La cause pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point aussi glorieuse que celle pour laquelle les saints défenseurs de la foi ont versé leur sang : cette remarque doit avoir lieu dans l'article des Maux de l'Eglise. Mais ce défaut de lumiere, qui comme nous l'avons dit ailleurs, n'étoit point particulier à ce saint Evêque, devoit-il lui attirer une si cruelle persécution, surtout de la part d'un Prince qui se dégrada lui-même depuis, par les basses soumissions qu'il fit à la Cour de Rome ?

itres Maux Ang'eter- sous le Re- e d'Henri

La guerre civile qui s'alluma ensuite entre le Roi & ses enfans, fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas. Le Roi voiant que les Ecossois prenoient contre lui le parti de ses enfans, s'adressa au Pape Alexandre, & souffrit que Pierre de Blois qui lui servoit de Sécrétaire, déclarât en son nom que le Roiaume d'Angleterre étoit de la jurisdiction du Pape. Est-il étonnant que saint Thomas de Cantorberi n'ait point assez connu l'étendue de la puissance temporelle, puisque Henri II. lui-même en certaines occasions soumettoit au S. Siége sa Couronne, & donnoit lieu à plusieurs de douter de son indépendance ? Dans la guerre civile dont nous parlons, ont vit des horreurs qui paroissent sans exemple. Les Ecossois & les peuples du païs de Galles, exercerent en Angleterre des cruautés inouïes. Ils massacroient les Prêtres jusques sur les autels, ouvroient les femmes enceintes, & en tiroient les enfans avec la pointe de leurs lances. La vengeance divine qui éclatoit dans cet événement, poursuivit jusqu'à la mort le pere & les enfans. Le jeune Henri s'efforça

plusieurs [illegible] fit [illegible] malade [illegible] ses [illegible] sans [illegible] de lui [illegible] mourir avec [illegible] pénitence; ce [illegible] qui régn[illegible] encore respect[illegible] & que les Chrétiens étoient [illegible] de cette extinction de foi que nous aurons lieu de remarquer dans les siécles postérieurs.

Le Regne de Richard nous a présenté [illegible] objets aussi tristes & [illegible] affligeans que dont nous venons de parler. Le jour [illegible] de son sacre, on vit Londres remplie [illegible] des Juifs que les Anglois [illegible] qui brûla leurs maisons [illegible] aux Chrétiens, qui [illegible] affreux désespoir. Ils [illegible] des rapines de ce malheureux [illegible] xerçant contre lui un [illegible] en commettant les plus [illegible] Les Anglois se préparoient [illegible] & leur Roi Richard [illegible] en faisant des dignités [illegible] merce indigne qui lui [illegible] menses. Ce Prince [illegible] rance; car il fut [illegible] reproches très vifs [illegible] dés, sur le [illegible]

Le Christianisme [illegible] tat le plus déplorable [illegible] & barbare. L[illegible] régnoient [illegible] plus aucune trace de [illegible]

mac Capitale du païs, étoit occupé par une même famille depuis deux cens ans. Souvent des laïcs s'en emparoient jusqu'à ce qu'il y eût des clercs de cette race. On multiplioit ou l'on abolissoit les Evêchés sans régle & sans raison. La discipline y étoit entiérement inconnue, & les pratiques extérieures de Religion les plus essentielles étoient négligées.

III.

Maux de différens genres en Italie.

On traitoit dans la plûpart des Conciles de choses peu importantes, au lieu d'y prendre des mesures efficaces pour abolir les plus grands abus. Les Papes n'étoient presque occupés que d'affaires temporelles. La Comtesse Matilde renouvella la donation qu'elle leur avoit faite de tous ses biens. Quand on fait attention aux suites qu'ont eues les richesses temporelles de l'Eglise, on ne peut que s'affliger de les voir augmenter. Nous avons vu à quoi aboutirent les démêlés des Papes avec l'Empereur Henri IV. Le Pape Pascal favorisa & anima le fils de ce Prince dans l'entreprise criminelle qu'il forma de détrôner son pere, & le Légat obligea l'Empereur à se confesser indigne de la Couronne Impériale. Combien toute cette manœuvre est-elle étonnante & contraire à toutes les loix ! On ne pouvoit presque nommer un Pape sans qu'il y eût des factions & des séditions, qui souvent produisoient un schisme. L'Empepereur Alexis envoioit de temps en temps à Rome : il paroît même qu'il étoit Catholique. Comment ne profita-t-on pas d'une occasion si favorable, pour tâcher de ramener les Grecs? Mais le soin & l'application des Papes & les Evêques étoient comme absorbés par les affaires temporelles, & on les voioit fort peu occupés des vrais intérêts de l'Eglise.

L'on vit de plus en plus pendant le douziéme siécle, les suites des fausses Décrétales. Une des plus grandes plaies qu'elles aient faites à l'Eglise, c'est d'avoir étendu à l'infini les appellations au Pape. On n'entendoit parler que d'appellations dans toute l'Eglise Latine. Saint Bernard qui ignoroit la fausseté de ces Décrétales & de la donation de Constantin, ne laissoit pas d'être effraié à la vue des maux que produisoient toutes ces appellations sans régle & sans mesure. La description qu'il fait des Romains de son temps est affreuse. Ce qu'il dit aussi de la Cour de Rome, nous fait voir combien ce nouveau Droit avoit été préjudiciable au S. Siége, en paroissant étendre son autorité. Ce grand homme, si ennemi de l'exagération, nous représente le Consistoire des Cardinaux, comme un Parlement ou un Tribunal souverain, occupé à juger des procès depuis le matin jusqu'au soir; & le Pape qui y présidoit, tellement accablé d'affaires, qu'à peine avoit-il un moment pour respirer. La Cour de Rome étoit pleine d'Avocats, de solliciteurs, de plaideurs passionnés, artificieux, intéressés, cherchant à se surprendre l'un l'autre, & à s'enrichir aux dépens d'autrui. Comment un Pape chargé de tant d'affaires, pouvoit-il trouver du temps pour la priere, pour l'étude des saintes Ecritures, pour la prédication & les autres devoirs essentiels de l'Episcopat? On s'imaginoit sans doute lui procurer un grand avantage, & faire valoir sa primauté. Mais il falloit donc qu'on eût entiérement perdu de vue l'histoire de l'Eglise, la conduite des plus grands Papes, & les régles observées pendant les six premiers siécles.

Suites fi stes des f ses Decr les.

Appellati à Rome n tipliées.

Fl. IV. E

Ces régles défendoient que les Evêques, &

ſur-tout leur Chef, fuſſent détournés de leurs fonctions ſpirituelles & eſſentielles ; & elles preſcrivoient que chacun demeurât fixe dans l'égliſe où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à inſtruire & à ſanctifier ſon troupeau. Peut-on comparer, dit M. Fleuri, à des biens ſi ſolides, le triſte avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tous côtés les Evêques & les clercs, ſoit par la crainte des cenſures, ſoit par l'eſpérance des graces ? Il eſt vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers, que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richeſſes, & que ſon peuple s'engraiſſoit aux dépens de tous les autres ; mais il ſeroit honteux de parler d'un tel avantage, quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la ſanctifier ? Ces Papes qui enrichiſſoient Rome, ne la ſanctifioient pas. Il ſemble même qu'ils déſeſpéroient de pouvoir jamais le faire, ſuivant l'effroiable peinture que ſaint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir d'un Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

IV.

Décret de Gratien ſource de plusieurs maux.

Le Décret de Gratien, dont nous avons donné une idée dans l'article des Ecrivains Eccléſiaſtiques, acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fauſſes Décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-long-temps on ne puiſa plus la connoiſſance des Canons que dans ce recueil. Gratien avoit même enchéri ſur les fauſſes Décrétales, en ſoutenant que le Pape n'étoit point ſoumis aux Canons. Ainſi il ſe forma dans l'Egliſe une idée con-

suse, que la puissance du Pape étoit sans bornes. Les maux que produisit le Décret de Gratien, font voir sensiblement l'importance de la critique, que la plûpart des scolastiques méprisoient comme un amusement vain & frivole. La paresse détournoit d'une étude longue & pénible. Mais cette étude est nécessaire pour s'assûrer de la vérité des faits. On ne la trouvera jamais par le seul raisonnement; & cependant de ces faits dépend souvent toute la conduite de la vie. On est tombé dans des inconvéniens terribles, pour avoir ajoûté foi à des piéces fausses. D'ailleurs on s'est accoutumé à recevoir sans discernement toutes sortes d'histoires; & de-là sont venues tant de légendes fabuleuses, tant de faux miracles, tant de visions ridicules & de prétendues révélations.

Rigu[eur e]xercée [con]tre les [héré]tiques.

De tous les changemens arrivés dans la discipline, il n'y en a aucun qui ait plus décrié l'Eglise parmi ses ennemis, que la rigueur éxercée contre les hérétiques & les autres excommuniés. Quelque grand que soit le mal qu'on veut faire quitter, dit saint Augustin, & le bien qu'on veut faire embrasser, c'est un travail plus onéreux qu'utile, d'y contraindre au lieu d'instruire. Les Evêques des beaux siécles de l'Eglise ont réglé leur conduite sur cette maxime si sage. Mais on n'y faisoit plus attention dans le douziéme siécle. On eut raison de condamner Arnaud de Bresse, qui révoltoit les Romains contre le Pape, soutenant en général qu'il n'étoit pas permis au Clergé de posséder ni Seigneuries ni terres, & qu'il ne devoit subsister que d'aumônes & d'offrandes volontaires. Mais ne pouvoit-on le punir autrement qu'en le faisant brûler vif? Il ne pa-

gneuries ; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en personne, & porter les armes. On ne sçauroit croire combien cette fausse maxime de la Puissance de l'Eglise sur le temporel, fut pernicieuse dans ses conséquences, ni combien elle eut de suites funestes.

V.

Inconvéniens terribles de la réunion de la Puissance temporelle avec la spirituelle.
Fl. IV. Disc.

Un Prince est occupé à prévenir des séditions contre sa Personne & son Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occasions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amasser des trésors pour fournir à tant de dépenses. Il faut avoir des correspondances avec les Princes voisins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un politique trouve ces occupations grandes & sérieuses : les fonctions ecclésiastiques lui paroissent en comparaison de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une église, pratiquer des cérémonies, faire un catéchisme, lui semblent des occupations dont le premier venu est capable. L'important, selon lui, & le solide, est de maintenir sa puissance & d'affoiblir ses ennemis. Il regarde la priere, la lecture & la méditation de l'Ecriture-sainte, comme plus propres à occuper un moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de temps à y donner. Nous avons vu combien saint Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de faire les réflexions nécessaires sur ses devoirs & sur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurcissement.

Peut-être croirons nous qu'un Evêque Prince se réservera les fonctions spirituelles, & se déchargera sur quelque laic du gouvernement de son Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que

ce laïc ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plûtôt à d'autres le ſpirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque ſuffragant. Il leur laiſſera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons, la prédication, le ſoin des ames, dont il ſe fera tout au plus rendre un compte général. Nous ſçavons comment ſont gouvernés les Diocèſes de ces Prélats ſi puiſſans d'Allemagne & de Pologne. Cet éxemple montre combien les Anciens étoient ſages, & combien l'union de la puiſſance temporelle avec la ſpirituelle, étoit nuiſible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion qui eſt l'objet dans lequel nous nous renfermons, il eſt évident qu'elle étoit mieux ſoutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du ſpirituel, comme ſaint Ambroiſe & ſaint Auguſtin. Ils préſidoient aux aſſemblées des fidéles, offroient le ſaint Sacrifice, faiſoient des inſtructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs égliſes. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, ſoutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de ſimples Prêtres ſouvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus ſérieuſement & plus noblement par ces Paſteurs ſi occupés, que par des Docteurs oiſifs, qui ne cherchoient qu'à ſubtiliſer, & à renchérir les uns ſur les autres par de nouvelles queſtions.

Les Peres n'écrivoient ſur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit poſſible, dans le détail de l'inſtru[illegible] des Catéchumenes, de la converſion de[illegible] cheurs, & de la conduite des pénitens. [illegible]

oient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les personnes divisées. C'étoit à eux que demandoient conseil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voions dans leurs Lettres. Il est vrai qu'il n'y avoit que des biens spirituels à attendre de ces saints Evêques, & qu'ils ne faisoient la fortune de personne: mais c'étoit encore là un grand avantage pour la Religion. Ce n'est pas sans de puissantes raisons, que Jesus-Christ la Sagesse même, a voulu naître pauvre & privé de tous les biens qui attirent la cupidité des hommes: il falloit que ses disciples ne fussent attachés à lui que par la force de la vérité & par l'amour de la vertu. Il a voulu que ses disciples lui fussent semblables, & qu'on fût attiré à les suivre, uniquement par le désir de devenir meilleur & par l'espérance des biens éternels. Quiconque s'imagine que les biens temporels, quels qu'ils soient, richesses, honneurs, faveurs des Grands, sont des moiens propres à établir l'Evangile, se trompe certainement, & n'a pas l'esprit de l'Evangile.

La raison en est évidente. Si en prêchant la Religion on a des richesses ou des honneurs à distribuer, on ne peut discerner par quel motif on s'attache à la Religion; si c'est pour devenir plus riche, ou meilleur: il est donc presque sûr qu'on ne fera que des hypocrites, parce que la plûpart des hommes ne sont touchés que des intérêts temporels. Qu'on ne dise point qu'il est bon d'attirer par toutes sortes de moiens les hommes dont on connoît la foiblesse. Jesus-Christ la connoissoit mieux que nous, & n'a jamais emploié de pareils moiens. C'est donc une illusion de l'amour propre.

fond c'est que les ministres de l'Evangile sont bien aises de jouir de ces richesses & de ces honneurs, dont ils prétendent se servir pour gagner des ames. Mais en général, si l'union des deux Puissances étoit utile à la Religion, ce devroit être pour établir & maintenir la pureté des mœurs, qui sont le fruit de la doctrine Chrétienne. Jesus-Christ n'est pas venu seulement nous enseigner des vérités spéculatives; il est venu, comme dit saint Paul, se former un peuple saint & appliqué aux bonnes œuvres. Si c'est le but de la vraie politique & le premier devoir des Princes Chrétiens, c'est à plus forte raison celui des Ecclésiastiques, qui par état sont obligés de travailler à la sanctification des autres. Ceux qui ont voiagé chez les Princes Ecclésiastiques, sçavent si l'on y voit moins de vices scandaleux, si l'on y commet moins de crimes, s'il y a plus de sûreté sur les chemins & de fidélité dans le commerce; en un mot si leurs sujets se distinguent par la pureté de leurs mœurs, de ceux des Princes séculiers.

La puissance temporelle du Pape s'étant fort étendue par les conséquences tirées des fausses Décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs. De-là vinrent les Légations qui commencerent dans le douziéme siécle à être si fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs Siéges; & ceux qui venoient de Rome, se nommoient [illegible]

marquer que le Pape [illegible]

sa personne. Le Pape [illegible]

dans ceux qu'il avoit [illegible]

lui: mais ceux qu[illegible]

lieux, étoient [illegible]

ſur-tout leur Chef, fuſſent détournés de leurs fonctions ſpirituelles & eſſentielles ; & elles preſcrivoient que chacun demeurât fixe dans l'égliſe où Dieu l'avoit placé, continuellement appliqué à inſtruire & à ſanctifier ſon troupeau. Peut-on comparer, dit M. Fleuri, à des biens ſi ſolides, le triſte avantage de rendre le Pape terrible par toute la terre, & de faire venir à Rome de tous côtés les Evêques & les clercs, ſoit par la crainte des cenſures, ſoit par l'eſpérance des graces ? Il eſt vrai que cette foule de Prélats & d'autres étrangers, que divers intérêts attiroient à Rome, y apportoit de grandes richeſſes, & que ſon peuple s'engraiſſoit aux dépens de tous les autres ; mais il ſeroit honteux de parler d'un tel avantage, quand il s'agit de la Religion. Le Pape étoit-il donc établi à Rome pour l'enrichir ou pour la ſanctifier ? Ces Papes qui enrichiſſoient Rome, ne la ſanctifioient pas. Il ſemble même qu'ils déſeſpéroient de pouvoir jamais le faire, ſuivant l'effroiable peinture que ſaint Bernard fait des Romains. C'étoit néanmoins le premier devoir d'un Pape, & il y étoit bien plus obligé, qu'à juger tant de procès entre des étrangers.

IV.

[D]écret de [Gra]tien four-[nit] le plu[s de]s maux.

Le Décret de Gratien, dont nous avons donné une idée dans l'article des Ecrivains Eccléſiaſtiques, acheva d'affermir & d'étendre l'autorité des fauſſes Décrétales, que l'on y trouve à chaque page. Car pendant très-longtemps on ne puiſa plus la connoiſſance des Canons que dans ce recueil. Gratien avoit même enchéri ſur les fauſſes Décrétales, en ſoutenant que le Pape n'étoit point ſoumis aux Canons. Ainſi il ſe forma dans l'Egliſe une idée con-

Des Légats étrangers, qui ne connoissoient ni les mœurs ni la langue d'un païs, & qui n'y étoient qu'en passant, étoient-ils plus propres que les Pasteurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la discipline? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils ne se plaignoient pas de ces fréquentes Légations, & qu'ils les recherchoient eux-mêmes avec empressement. Il sembloit qu'ils ne pouvoient plus rien par eux-mêmes, si l'autorité du Pape ne les soutenoit. Il en est de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voions encore que trop, dit M. Fleuri, les suites funestes de ces anciens désordres. Les héréfies qui déchirent l'Eglise depuis plus de deux cens ans; l'ignorance & la superstition qui régnent dans plusieurs païs Catholiques; la corruption de la Morale par de nouvelles maximes, en sont des effets trop sensibles. Il est utile de connoître la source d'où sont venus de si grands maux. [illegible]N. XIII

VI.

Schisme dans toute l'Eglise.

L'Eglise fut divisée dans le douziéme siécle par des schismes qui eurent de terribles suites. L'Antipape Anaclet avoit pour lui un parti très-nombreux: & ce ne fut qu'après plusieurs années que le Pape Innocent II. fut reconnu universellement. Que de maux pendant tout ce temps-là! Le schisme de l'Antipape [illegible] ne fit pas moins gémir l'Eglise. Son par[illegible] si considérable, qu'il fut reconnu par le [illegible] cile de Pise, qui étoit fort nombreux. [illegible] fort remarquable que les schismes ne son[illegible] venus si fréquens à Rome, que depuis le[illegible] digieux accroissement de la puiss[illegible]

gneuries ; & pour les défendre, lever des troupes, les conduire en personne, & porter les armes. On ne sçauroit croire combien cette fausse maxime de la Puissance de l'Eglise sur le temporel, fut pernicieuse dans ses conséquences, ni combien elle eut de suites funestes.

V.

Inconvéniens terribles de la réunion de la Puissance temporelle avec la spirituelle.
Fl. IV. Disc.

Un Prince est occupé à prévenir des séditions contre sa Personne & son Etat. Il travaille à le défendre contre les ennemis du dehors, & à profiter des occasions de l'agrandir. Pour cet effet il faut lever & entretenir des troupes, fortifier des places, amasser des trésors pour fournir à tant de dépenses. Il faut avoir des correspondances avec les Princes voisins, faire des traités de commerce & d'alliance. Un politique trouve ces occupations grandes & sérieuses : les fonctions ecclésiastiques lui paroissent en comparaison de celles de Prince, petites & frivoles. Chanter dans une église, pratiquer des cérémonies, faire un catéchisme, lui semblent des occupations dont le premier venu est capable. L'important, selon lui, & le solide, est de maintenir sa puissance & d'affoiblir ses ennemis. Il regarde la priere, la lecture & la méditation de l'Ecriture-sainte, comme plus propres à occuper un moine qu'un homme d'Etat, & il n'a jamais de temps à y donner. Nous avons vu combien saint Bernard craignoit que l'accablement des affaires n'empêchât le Pape Eugene de faire les réflexions nécessaires sur ses devoirs & sur lui-même, & qu'il ne tombât enfin dans l'endurcissement.

Peut-être croirons nous qu'un Evêque Prince se réservera les fonctions spirituelles, & se déchargera sur quelque laïc du gouvernement de son Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur que

ce laïc ne devienne le véritable Prince. Il abandonnera plûtôt à d'autres le spirituel, parce qu'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire, d'un Evêque suffragant. Il leur laissera volontiers l'étude de la Théologie & des Canons, la prédication, le soin des ames, dont il se fera tout au plus rendre un compte général. Nous sçavons comment sont gouvernés les Diocèses de ces Prélats si puissans d'Allemagne & de Pologne. Cet éxemple montre combien les Anciens étoient sages, & combien l'union de la puissance temporelle avec la spirituelle, étoit nuisible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion qui est l'objet dans lequel nous nous renfermons, il est évident qu'elle étoit mieux soutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du spirituel, comme saint Ambroise & saint Augustin. Ils présidoient aux assemblées des fidéles, offroient le saint Sacrifice, faisoient des instructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs églises. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, soutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de simples Prêtres souvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus sérieusement & plus noblement par ces Pasteurs si occupés, que par des Docteurs oisifs, qui ne cherchoient qu'à subtiliser, & à renchérir les uns sur les autres par de nouvelles questions.

Les Peres n'écrivoient sur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit possible, dans le détail de l'instruction des Catéchumenes, de la conversion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils é-

miner les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre non plus qu'en France qui n'eût été demandé par le Roi. Les Evêques n'aimoient pas à se voir présider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats *à latere* plus odieux, étoit le faste, le luxe, l'avarice. Par tout où ils passoient, ils se faisoient défraier magnifiquement, & ruinoient les églises & les monasteres. Ce n'est pas tout: il falloit encore leur faire de riches présens. Saint Bernard parle avec admiration d'un Légat désintéressé. Il paroît certain, que ce sont les fréquentes Légations qui ont procuré un rang si distingué aux Cardinaux de l'église de Rome: car chaque église avoit les siens, c'est-à-dire, des Prêtres & des diacres attachés à certains titres. Mais comme on voioit que ces Légats avoient dans les Conciles qu'ils convoquoient, le rang au-dessus même des Patriarches, on s'accoutuma à joindre au titre même de Cardinal Romain, l'idée d'une dignité qui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'habit de cérémonie des Cardinaux confirme cette pensée. La chape & le chapeau étoient l'habit de voiage qui convenoit aux Légats. Le rouge étoit la couleur du Pape, & c'étoit pour le mieux représenter que les Légats la portoient.

C'est à ces légations si fréquentes, qu'il faut attribuer un des plus grands changemens qu'ait souffert la discipline de l'Eglise, c'est-à-dire, la cessation des Conciles Provinciaux & la diminution de l'autorité des Métropolitains. Ce bel ordre si sagement établi dès la naissance de l'Eglise, & si utilement pratiqué pendant tant de siécles, devoit-il donc être renversé sans délibération, sans examen, sans connoissance de cause? Mais quelle raison en auroit-on pu alléguer?

Des Légats étrangers, qui ne connoissoient ni les mœurs ni la langue d'un pais, & qui n'y étoient qu'en passant, étoient-ils plus propres que les Pasteurs ordinaires, à y juger les affaires & à y rétablir la discipline? Les Evêques & les Métropolitains ignoroient tellement leurs droits, qu'ils ne se plaignoient pas de ces fréquentes Légations, & qu'ils les recherchoient eux-mêmes avec empressement. Il sembloit qu'ils ne pouvoient plus rien par eux-memes, si l'autorité du Pape ne les soutenoit. Il en est de même à proportion des Souverains, qui étoient forcés de rendre au Pape des honneurs, dont nous avons honte maintenant. Nous ne voions encore que trop, dit M. Fleuri, les suites funestes de ces anciens désordres. Les hérésies qui déchirent l'Eglise depuis plus de deux cens ans; l'ignorance & la superstition qui régnent dans plusieurs païs Catholiques; la corruption de la Morale par de nouvelles maximes, en sont des effets trop sensibles. Il est utile de connoître la source d'où sont venus de si grands maux. I i. N. X.

VI.

L'Eglise fut divisée dans le douziéme siécle par des schismes qui eurent de terribles suites. L'Antipape Anaclet avoit pour lui un parti très-nombreux: & ce ne fut qu'après plusieurs années que le Pape Innocent II. fut reconnu universellement. Que de maux pendant tout ce temps-là! Le schisme de l'Antipape Victor ne fit pas moins gémir l'Eglise. Son parti fut si considérable, qu'il fut reconnu par le Concile de Pise, qui étoit fort nombreux. Il est fort remarquable que les schismes ne sont devenus si fréquens à Rome, que depuis le prodigieux accroissement de la puissance du Pape. Schisme d... oute l'E... se.

dens qu'il adressoit à Dieu pour la réformation de l'Eglise, peuvent nous donner une idée des maux dont elle étoit affligée. Il est bon d'entendre ce grand homme, ce Saint si merveilleux, ce Docteur si éclairé & si rempli de l'Esprit de Dieu, déplorer les maux dont il étoit témoin Personne ne sera assez téméraire, pour accuser son zele d'indiscrétion & d'amertume.

Peinture que fait S. Bernard de l'état déplorable de l'Eglise dans le douziéme siécle.

p. 1,92. du I. Vol.

L'Eglise, dit ce Pere, est toute défigurée par les crimes qui s'y commettent. La corruption & la pourriture s'étend aujourd'hui dans tout le corps de l'Eglise: & plus elle s'étend, plus la guérison en est désespérée; & elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle a pénétré plus avant dans les entrailles. Si c'étoit une persécution ouverte, on pourroit s'en mettre à couvert. Mais qui l'Eglise chasseroit-elle maintenant ? Tous sont amis, & tous sont ennemis; tous sont pour elle, & tous sont contre elle; tous sont ses domestiques, & tous lui font la guerre; tous doivent prendre part à ce qui la touche, & tous cherchent leurs propres intérêts; ils sont les Ministres de Jesus-Christ, & ils servent l'Ante-christ. Ce qui a été prédit autrefois, nous le voions s'accomplir aujourd'hui: au milieu de la paix, nous éprouvons la guerre la plus amere: amere autrefois dans la mort des Martyrs; plus amere ensuite dansles combats contre les hérétiques; mais la plus amere de toutes, c'est dans les mœurs de ceux de sa maison. L'Eglise ne peut ni les fuir ni les chasser: ils se sont trop multipliés, le nombre en est innombrable; en un mot les plaies de l'Eglise sont incurables, parce qu'elles sont intestines: *Intestina & insanabilis est plaga Ecclesiæ.*

p. 472. 493. du même vol.

On court de tous côtés aux saints Ordres, &

& les hommes prennent [illegible] fonctions spirituelles aux Anges mêmes [illegible] mes en qui dominent [illegible] l'orgueil & l'impureté. O malheur ! [illegible] a fait valoir [illegible] malheureux restes de [illegible] consume les villes abominables : [illegible] le corps de l'Église [illegible]. Hélas ! Race choisie. Sacerdoce royal. Nation sainte, Peuple conquis [illegible] en voiant vos commencemens [illegible] mirant la Religion Chrétienne [illegible] ce, lorsqu'elle [illegible] spirituelles, qui [illegible] fent se trouver en vous [illegible] lous le faint Docteur. [illegible] d'ambitieux. On [illegible] mais comme les [illegible] plus contre les [illegible].

La suite de l'histoire [illegible] mœurs ont diminué depuis [illegible] Bernard s'exprimoit ainsi.

[illegible]

Rien n'égale la [illegible] que [illegible] cercent à l'égard des Latins qui [illegible] Constantinople. [illegible] étoient depuis si long-temps [illegible] que Dieu les [illegible] reur, dont des [illegible] Les Latins n'auroient [illegible] que la patience à la barbarie des Grecs : mais [illegible] rendirent peu [illegible] avec la même [illegible] cru que des Chrétiens pussent prendre [illegible] plaisir à s'égorger les uns les autres ? Dans les premiers siècles de l'Église, les mœurs des Chrétiens attiroient dans son sein les infidéles :

[illegible]

dans le douziéme, leur violence & leur corruption éloignoient du Christianisme ceux que l'on invitoit à l'embrasser. Nous avons vû ce qu'un Prince infidéle dit à saint Otton de Bamberg : Nous ne voulons pas d'une Religion dont des scélérats font profession. Le païen qui parloit ainsi, ne sçavoit pas que l'Eglise renfermoit dans son sein un grand nombre de Justes & de saints ; qu'elle condamnoit tous les méchans qu'elle étoit forcée d'y porter ; & que ces méchans étoient la matiere de ses gémissemens & de ses larmes, & l'objet de sa douleur.

IX.

Subventions pécuniaires éxigées par les Papes.

Fleuri IV. Disc. N. XII.

Les Papes furent souvent obligés de quitter Rome depuis l'onziéme siécle, soit à cause des révoltes des Romains, qui ne pouvoient s'accoutumer à les reconnoître pour Seigneurs, soit par le schisme des Anti-Papes. Ils résidoient dans les villes voisines, & toute leur Cour les y suivoit. Nous ne voions pas qu'avant ce temps-là on parlât de Cour, pour signifier la suite du Pape ou d'un autre Evêque : ce nom eût paru trop profâne. Quelquefois les Papes ne pouvoient pas même demeurer en Italie, & alors ils se réfugioient en France, comme firent dans le douziéme siécle Innocent II. & Alexandre III. Car jamais les Papes persécutés n'ont trouvé d'asile plus assûré. Et comme dans cet espéce d'éxil ils ne jouïssoient pas de leurs revenus, ils étoient obligés de subsister par la libéralité des Rois, ou par les contributions volontaires du Clergé. Ainsi commencerent les subsides d'argent, que les Papes demanderent souvent ensuite aux Princes & aux églises, soit pour soutenir leurs guerres, soit pour d'autres causes. Aiant com-

mencé par des secours charitables & par des aumônes, ils dégénérerent en exactions forcées. Quelle différence entre cette conduite & celle de saint Grégoire-le-Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces; du Pape saint Denys, qui assistoit jusqu'en Cappadoce les églises affligées; &, pour remonter encore plus haut, du Pape saint Soter, à qui saint Denys de Corinthe rend un si glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les églises de la Grece! On avoit bien oublié dans le douziéme siécle dont nous exposons les malheurs, la noble indépendance de la pauvreté chrétienne, & cette maxime du Sauveur, qu'on est plus heureux de donner que de recevoir.

X.

C'est dans le douziéme siécle qu'on a commencé à faire usage dans l'étude de la Théologie, d'une nouvelle méthode qui est celle des Scholastiques, laquelle nous est venue des Arabes ou Musulmans. Il y a des personnes qui soutiennent que cette nouvelle méthode est préférable à celle des Peres. Mais il est difficile de se persuader que jusqu'au douziéme siécle, on ait ignoré dans l'Eglise la meilleure méthode d'enseigner la doctrine chrétienne. Il est vrai que la plûpart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de S. Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laissé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier de la Religion: comme saint Augustin, qui dans son *Enchiridion* ou Manuel, montre tout ce que l'on doit croire; & la maniere de l'enseigner, dans

Introduction de la Methode des Scolastiques.

F. V. Disc.

le Livre de la Doctrine Chrétienne. Nous voions encore l'abrégé de toute la doctrine chrétienne, dans les Expositions du Symbole, & les Catécheses ; & l'abrégé de la Morale, dans quelques autres Traités, comme dans le Pédagogue de saint Clément d'Alexandrie.

L'effet le plus sensible de la méthode des Scholastiques, en donnant chacun leur cours entier de Théologie, a été d'avoir rempli le monde d'une infinité de volumes, qui demeurent en repos dans les grandes Bibliothéques, parce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'utilité, ni par l'agrément. Ils se sont proposé pour modéle la méthode des Géometres : ils devoient donc établir des principes autant incontestables que leurs définitions & leurs axiomes, c'est-à-dire, en matiere théologique, des passages formels de l'Ecriture ou des propositions évidentes par la lumiere naturelle. Mais la plûpart des Scolastiques ont souvent posé pour principes, des axiomes d'une mauvaise Philosophie, ou des autorités peu respectables. Ils ont aussi voulu imiter le stile sec & uniforme des Géométres. Il est vrai que le stile dogmatique doit être simple, & qu'on y doit sur-tout chercher la clarté & la précision ; mais cette simplicité n'est point dépourvue de grace & de noblesse : le bas & le rampant ne sont jamais bons à rien. Comment les Docteurs du douziéme siécle ont-ils pu s'imaginer, que leur méthode devoit être préférée à celle des saints Peres, qui s'expliquoient naturellement, comme on fait en conversation, & qui emploioient les figures propres à persuader & à toucher ceux qui les écoutoient ? Comment n'ont-ils pas compris que les figures & les

tours ingénieux, épargnent beaucoup de paroles; & que souvent par un mot bien placé, on prévient, ou on détourne une objection, qui les occuperoit long-temps? Ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût, inséparable d'un stile sec, décharné & toûjours sur un même ton? Est-il essentiel aux études sérieuses, d'être pénibles & désagréables; & ne devoit-on pas sentir que le point de la perfection, étoit de mêler en instruisant, l'agréable à l'utile? C'est cette dureté du stile scolastique qui rebute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuse pour toute leur vie; après qu'ils ont passé quelques années à écouter ce langage, & à disputer sur des questions abstraites dont ils ne voient pas l'utilité. Quelle différence entre ces Docteurs qui ont introduit dans l'Eglise la scolastique, & les saints Peres, qui à la solidité des pensées joignoient la délicatesse des tours, & l'agrément des expressions; qui ne proposoient jamais des questions frivoles & puériles, mais les plus fortes objections des hérétiques de leur temps; qui ne repaissoient point leurs disciples de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines; qui sçavoient mettre de l'onction jusques dans les matieres les plus abstraites! Qu'il est triste qu'une méthode si admirable & si digne de la Religion Chrétienne, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des Scolastiques! l'époque d'un changement si remarquable est fixée au douziéme siécle.

XI.

Les Croisades sont une partie considérable de l'histoire de l'Eglise pendant le douziéme siécle, & sont une des principales sources du changement de la discipline. Nous en avons

Croisades. Elles occasionnent plusieurs maux. *Fl. VI. Di[illegible]*

vu le commencement dans l'histoire du onziéme siécle ; il faut maintenant en considérer le progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre prêchoient la Croisade, ne cessoient de la représenter à la Noblesse & aux peuples, comme le meilleur moien d'assûrer leur salut. Il faut, disoit-on, venger la cause de Jesus-Christ, & retirer d'entre les mains des infidéles, cette Terre qui est son héritage acquis au prix de son sang, & qu'il a promis à son peuple. Il a donné sa vie pour vous, n'est-il pas juste que vous donniez la vôtre pour lui ? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maisons, tandis que ses ennemis blasphêment son saint nom, profanent son Temple & les lieux qu'il a honorés de sa présence visible, par le culte abominable de Mahomet, & insultent aux fidéles qui n'ont pas le courage de les en chasser ? Que répondrez-vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à sa gloire, vos plaisirs & votre commodité particuliere ; & d'avoir négligé un moien si facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre ? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, représentoient avec les expressions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit M. Fleuri, que les esprits ne sont plus échauffés sur cette matiere, & que nous la considérons de sang-froid, nous ne trouvons dans ces discours ni solidité, ni justesse de raisonnement. On vouloit venger la cause de Jesus-Christ ; mais ce qui le déshonnore véritablement, c'est la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plûpart des croisés, beaucoup plus que la profanation des créatures insensibles, des bâtimens

consacrés à son nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a souffert pour nous. Quelque respect qui soit dû à ces saints Lieux, sa Religion n'y est pas attachée : il nous l'a déclaré lui-même, en disant que le temps étoit venu, où Dieu ne seroit plus adoré ni à Jérusalem ni à Samarie, mais par toute la terre; en esprit & en vérité. C'est une équivoque d'appeller la Palestine, l'héritage du Seigneur & la terre promise à son peuple : ces expressions ne convenoient qu'à l'ancien Testament dans le sens littéral, & ne peuvent être appliquées au nouveau que dans le sens figuré. L'héritage que Jesus-Christ s'est acquis par son sang, est son église, rassemblée de toutes les Nations ; & la terre qu'il lui a promise, est la patrie céleste. Nous devons être disposés à donner notre vie pour lui : mais c'est en souffrant toutes sortes de persécutions, de tourmens, & la mort même, plutôt que de l'offenser & de perdre sa grace. Il ne nous a pas commandé d'exposer notre vie, en attaquant les infidéles les armes à la main.

On examine si les Croisades étoient justes en elles-mêmes.

Ces réflexions nous conduisent à l'examen de la grande question que l'on a coutume de proposer au sujet des Croisades. Ces entreprises étoient-elles légitimes, ou illégitimes? Etoient-elles conformes, ou contraires à la loi de Dieu ? En un mot, la guerre dans laquelle les Princes Chrétiens s'engageoient en attaquant les infidéles, étoit-elle juste ou injuste ? Je n'ai ni les lumieres, ni l'autorité nécessaire pour décider une question si délicate, & sur laquelle les sçavans sont partagés. Je me contenterai d'exposer les raisons des uns & des autres, sans oser même trop insister sur celui des deux sentimens qui me paroît le mieux fondé.

Ceux qui ſoutiennent que l'entrepriſe des Croiſés étoit injuſte, raiſonnent ainſi : Il s'étoit paſſé plus de 500. ans, depuis que les Muſulmans avoient conquis la Paleſtine, juſques à la premiere Croiſade. Quelle horrible confuſion verra-t-on dans le monde, s'il eſt permis de conteſter à un Souverain un païs dont il eſt depuis ſi long temps en poſſeſſion ? Les Muſulmans avoient d'abord été des uſurpateurs : mais ſi cinq ſiécles ne ſuffiſoient pas pour les rendre légitimes poſſeſſeurs, quel Prince pourra ſe promettre qu'on le laiſſera tranquille ſur ſon Trône ? Eſt-il permis de remonter au premiers temps où un peuple s'eſt rendu maître d'un païs, où une famille s'eſt emparée d'une Couronne ? Si une longue poſſeſſion eſt un titre inſuffiſant, pour faire regarder comme injuſtes les entrepriſes que l'on forme contre eux, il faut s'attendre à voir des troubles & des ſéditions s'élever dans tous les Roiaumes ; ou du moins chaque Souverain ſe croira en droit d'attaquer ſon voiſin, ſous prétexte de la différence de Religion, ou d'une ancienne uſurpation faite par ſes ancêtres. Si les Princes Chrétiens s'imaginoient être en droit d'attaquer les Muſulmans, parce qu'ils avoient autrefois uſurpé la Paleſtine ; comment ne voioient-ils pas qu'on auroit pu leur oppoſer les mêmes raiſons ; & qu'en conteſtant aux infidéles un païs dont ils étoient maîtres depuis pluſieurs ſiécles, ils ébranloient eux-mêmes leur propre autorité ?

Que ſi l'on prétend qu'il étoit permis d'attaquer les Muſulmans, parce que c'étoit des infidéles, & qu'ils étoient ennemis déclarés du Chriſtianiſme, il eſt aiſé de répondre, diſent ceux dont nous expoſons le ſentiment, que la différence de Religion n'eſt pas une raiſon ſuffi ſan

pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient sous la domination des Musulmans, ne pouvoient s'accoutumer à leur obéir; ils les regardoient comme une nation maudite, & traitoient les Princes infidéles de tyrans éxécrables. Mais comment reconnoître en cela le premier esprit du Christianisme, & cette soumission parfaite aux Empereurs païens pendant trois cens ans de persécution? Les Princes Chrétiens eux-mêmes étoient-ils en droit d'attaquer d'autres Souverains, qui ne leur faisoient aucun tort, & qui ne leur avoient donné aucun sujet de leur déclarer la guerre?

Les Croisés ne pouvoient marcher contre les Musulmans, que comme alliés des Empereurs de Constantinople: mais ces Empereurs n'avoient-ils pas fait des traités de paix avec les Princes Musulmans? & examina-t-on serieusement en Occident, si les plaintes des Grecs contre les Musulmans étoient fondées? D'ailleurs les Empereurs de Constantinople, qui avoient d'abord demandé du secours aux Latins, n'en vouloient plus ensuite, & firent tous leurs efforts pour éloigner d'eux des troupes qui leur étoient fort à charge, qui leur faisoient beaucoup de tort, & dont ils prévoioient qu'ils avoient tout à craindre. Ce qui arriva après la quatriéme Croisade, ne justifie que trop les allarmes & les inquiétudes des Grecs, & doit mettre en état de juger, si l'on peut soutenir la justice de l'entreprise des Croisés par leur union avec les Grecs, & par le désir qu'ils avoient de les secourir. Enfin, disent encore ceux qui regardent les Croisades comme illicites, y a-t-il rien qui soit plus contraire à l'esprit de la Religion Chrétienne, que les entreprises des Croisés? Les fidéles des beaux

ſiécles de l'Egliſe n'en auroient-ils pas eu horreur ? Faut-il autre choſe que la lecture de l'Evangile, pour condamner ſeverement des guerres qui lui paroiſſent ſi contraires? Les Chrétiens qui vouloient étendre leur Religion en tuant, ne ſe rapprochoient-ils pas de la conduite de Mahomet, qui avoit fait embraſſer la ſienne par le même moien ? N'enlevoient-ils pas au Chriſtianiſme une des preuves les plus claires de ſa divinité, & un de ſes titres les plus glorieux, qui eſt de s'étendre & de ſe perpétuer par les armes ſpirituelles qui ont ſervi à l'établir ? Au reſte, ajoute-t-on, Dieu en abandonnant la plûpart des Croiſés à la fureur de leurs paſſions, en les laiſſant donner dans les excès les plus crians, & en permettant que les Croiſades euſſent un ſi malheureux ſuccès, & des ſuites ſi funeſtes par rapport à la diſcipline, ſemble avoir aſſez clairement décidé la queſtion, & avoir appris à tous les ſiécles ſuivans ce qu'il faut penſer de ces entrepriſes.

D'autres perſonnes, auſſi fort éclairées, ne croient pas devoir abſolument condamner les Croiſades, & les regarder comme étant en elles-mêmes contraires à la loi de Dieu. Comment en effet, diſent ces perſonnes, n'être point arrêté par l'autorité de ſaint Bernard qui a cru ces guerres légitimes, & ſur-tout par les miracless ſi éclatans qu'il a faits pour prouver que c'étoit par l'Eſprit de Dieu qu'il exhortoit les Chrétiens à ſe croiſer ? Il ne paroît pas croiable que Dieu eût autoriſé la prédication de ce grand homme par tant de guériſons miraculeuſes, ſi l'objet de cette prédication avoit été une choſe injuſte en elle-même. Ce feroit affoiblir la preuve des miracles, & s'expoſer à tomber dans de terribles inconvéniens. Il n'eſt pas aiſé, ajoute-t-on, de donner une ré-

XII. [illegible] ponse satisfaisante à [illegible] miracles de saint Bernard, en [illegible] les Croisades comme injustes en elles-mêmes. Mais ces miracles [illegible] le sentiment de ceux qui [illegible] que les Croisades étoient légitimes, [illegible] en elles-mêmes, & en [illegible] que les hommes [illegible] écrivoit dans le [illegible] Croisades étoient encore [illegible] ne doit pas contraindre les [illegible] ser la foi, mais [illegible] vent, quand ils le peuvent, [illegible] pour les empêcher de nuire à la Religion. C'est pour cela, [illegible] que les Chrétiens [illegible] infidéles, non pour les contraindre à [illegible], mais pour les contraindre à ne pas mettre d'obstacle à la foi. [illegible] les Princes Chrétiens [illegible] de protéger les Chrétiens [illegible] par leurs Souverains.

Il paroît que ce fut là [illegible] premiere Croisade. Mais, pour nous [illegible], à une raison qui concerne également la seconde, peut-on regarder comme une chose injuste en soi & illégitime, que les Rois Chrétiens s'unissent pour tirer des mains des infidéles, un pays sanctifié par la présence visible du Sauveur? Peut-on dire que le désir de posséder cette terre pour la conserver à la Religion, étoit déréglé dans ces Princes? [illegible] la Palestine ne devoit point être regardée, comme remplissant [illegible] les promesses de l'Ecriture touchant l'héritage acquis par Jesus-Christ. Il est vrai encore qu'une terre temporelle n'est pas dans un sens propre le véri-

table héritage des Chrétiens. Mais il n'en eſt pas moins certain, que la piété chrétienne porte à regarder avec reſpect, une terre ſanctifiée par la préſence de Jeſus-Chriſt, & dans laquelle il a opéré ſes plus grands myſteres. Un cœur fidéle ne ſçauroit ſe dépouiller des ſentimens de vénération, qu'il a naturellement pour ces ſaints lieux. Etoit-il donc défendu à des Princes Chrétiens, de reprendre par la voie des armes cette Terre ſi privilegiée ? Dieu leur défendoit-il de faire une conquête de cette eſpece ? Peut-on ſe le perſuader, quand on voit une foule de miracles autoriſer ſaint Bernard dans la prédication des Croiſades ?

Si le droit des Princes Chrétiens ſur la Terre ſainte a quelque choſe de douteux, ce doute ne doit-il pas ſe lever par l'autorité des miracles ? Il ſemble au contraire que Dieu ait voulu en autoriſant les Croiſades, (quant au fond & non par rapport à tous les abus qu'on y joignit,) il ſemble, dis-je, qu'il ait voulu accorder aux Princes Chrétiens la permiſſion de retirer la Judée des mains des infidéles ; faire ceſſer par là les cruelles guerres qu'ils ſe faiſoient les uns aux autres, tourner leurs armes vers un objet tout différent, & en faveur duquel la piété même mettoit une exception particuliere. Car la conquête de la Terre ſainte ne doit pas tirer à conſéquence pour toutes les autres guerres, où les Princes veulent envahir let Etats les uns des autres. On ne peut douter que la longue poſſeſſion d'une Couronne & d'un certain païs, ne donne un titre légitime, & ne doive arrêter les entrepriſes des autres Princes, qui voudroient troubler l'ordre & la paix que la divine Providence a établis. Mais encore une fois, le

desir de reprendre sur les infidéles la Terre sainte, est un cas singulier, & où l'autorité des miracles jointe au zéle des plus grands Docteurs de l'Eglise, nous porte à juger de l'entreprise par des vues différentes. Lon voit par les actes qui nous restent de ces temps-là, que c'étoit par le titre particulier de Terre santifiée par J.C. & arrosée de son sang, que l'on vouloit rentrer en possession de la Judée. C'est cette vue, disent ceux dont nous exposons le sentiment, que Dieu n'a point condamnée & qu'il a même aprouvée. Le mauvais succès des Croisades a seulement fait voir, que les Chrétiens n'étoient pas dignes de chasser des saints Lieux les Musulmans, & que les lieux les plus sacrés, comme le Calvaire, le tombeau de Jesus-Christ, & les autres, sont moins profanés par des hommes étrangers à la Religion, que par les Chrétiens mêmes qui déshonorent cette Religion par leurs crimes.

Quelque jugement que l'on porte, & quelque sentiment que l'on ait sur les croisades, on ne peut s'empêcher d'adorer la profondeur des jugemens de Dieu dans un événement si surprenant. Qui ne se seroit attendu que la Croisade prêchée par saint Bernard, auroit eu un heureux succès, en voiant que Dieu paroissoit l'autoriser par des miracles éclatans? Combien saint Bernard lui-même, qui étoit si éclairé & dans un commerce si intime avec Dieu, fut-il étonné & affligé, lorsqu'il apprit le malheureux succès d'une guerre, dans laquelle la gloire de Jesus-Christ paroissoit intéressée! Plus on étudiera ce grand événement, plus on aura lieu d'admirer combien les voies de Dieu sont élevées au dessus de nos pensées, & combien ses vuës sont impénétrables & ses desseins incompréhensibles.

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur les maux de l'Eglise, dont la vuë portoit saint Bernard à former des vœux si ardens pour sa réformation. J'aime mieux tourner l'attention du Lecteur vers un spectacle plus consolant, en mettant sous ses yeux les biens dont l'Eglise jouissoit encore dans le douziéme siécle.

XII.

Biens de l'Eglise.

Biens en Angleterre.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite extraordinaire, saint Thomas de Cantorberi, saint Guillaume d'Yorc & saint Hugues de Lincolne. S. Thomas réunissoit en sa personne toutes les vertus Episcopales dans le plus éminent dégré. Il étoit plein de zele pour la beauté de la maison de Dieu : il travailloit à rétablir la discipline, & à réformer tous les états, après avoir commencé la réforme par sa propre maison. Il joignoit une fermeté & un courage inébranlable, à une piété tendre & à une admirable simplicité. Il possédoit toutes les qualités d'un défenseur de la foi, & il sacrifia tout au moindre de ses devoirs. Que n'eût point fait ce grand Evêque pour une cause plus importante, puisqu'il aima mieux tout souffrir, que de céder la moindre chose aux Puissances du siécle, dans une affaire qui ne regardoit pas la foi? S'il a montré tant de magnanimité pour maintenir quelques droits temporels de l'Eglise, & quelques immunités qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans des siécles plus éclairés, avec quelle intrépidité auroit-il combattu pour conserver à l'Eglise sa doctrine & sa foi? Quelle leçon pour ceux qui devoient dans la suite, défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en sont l'ame! S. Thomas n'étoit pas soutenu par l'importance de la

cause pour laquelle il combattoit. Il croioit que ce qu'on exigeoit de lui n'étoit pas juste, & cette seule considération lui suffit pour le porter à sacrifier sa dignité, ses biens, sa liberté & sa vie même. Combien un tel exemple est-il propre à confondre ceux à qui le moindre sacrifice paroît trop grand, quand il est question de rendre témoignage à des vérités capitales & essentielles ? Ce généreux Evêque est un parfait modéle pour ceux qui souffrent persécution pour la justice. Sa conduite pendant son éxil est admirable. Etant forcé par l'injustice des hommes de renoncer à ses fonctions Postorales, il se consacra à la pénitence, & édifia l'église de France par sa piété, lorsque la violence l'eut mis hors d'état d'être utile à celle d'Angleterre par l'éxercice du ministere. Heureux ceux qui à l'exemple de ce grand homme injustement persécuté, travaillent à servir l'Eglise dans leur éxil par la pénitence & par la priere, quand ils ne peuvent plus la servir dans les fonctions de leurs ordres, qui leur sont interdites !

L'histoire de S. Guillaume d'Yorc, prouve combien on respectoit encore les Loix saintes de l'Eglise à l'égard de l'élection des Evêques. On nomma d'abord pour remplir ce Siége, Henri neveu du Roi Etienne : mais le Pape Innocent II. éxigea qu'il commençât par renoncer à l'Abbaie de S. Etienne de Caen dont il étoit pourvu. Dans une seconde élection le plus grand nombre des voix fut pour Guillaume, aussi neveu du Roi. Il n'étoit point étranger à l'égard de l'église d'Yorc : il en étoit trésorier, & par conséquent il y étoit très-connu. Il avoit des mœurs très-pures, les qualités les plus estimables, & un grand fonds de vertu : mais

parce qu'un Seigneur étoit venu déclarer en plein Chapitre, que le Roi ſeroit fort aiſe qu'on élût Guillaume dont on connoiſſoit le mérite, les plus gens de bien jugerent qu'une telle démarche de la part du Souverain, donnoit atteinte à la liberté des élections. Ils firent part de leurs allarmes à S. Bernard, qui s'unit à eux, & ils eurent aſſez de crédit pour faire caſſer dans un Concile, malgré l'avis de la plûpart des Cardinaux, une élection qui ne leur paroiſſoit pas aſſez réguliere. En réuniſſant toutes les circonſtances de cet événement, peut-on s'empêcher d'admirer combien la regle étoit encore reſpectée dans le douziéme ſiécle, & combien les ſaints avoient encore d'autorité ? Guillaume n'eut garde d'appeller d'une ſentence, qui le déchargeoit d'un fardeau dont il connoiſſoit tout le poids & le danger. Il ſouffrit avec patience cette eſpece de diſgrace, qui lui parut une inſigne faveur : il ſe conſacra à la pénitence, à la retraite, à la priere, à la lecture des ſaintes Ecritures ; & il ne ſouffroit pas qu'on parlât mal en ſa préſence de ceux qui s'étoient laiſſés prévenir contre lui. Dieu voulut manifeſter par un grand nombre de miracles un ſi rare exemple de modération.

S. Hugues de Lincolne avoit une piété plus éclairée que la plûpart des bons Evêques de ſon temps. Il corrigea l'abus des amendes pécuniaires, & s'appliqua à faire impoſer aux pécheurs des pénitences vraîment médicinales & ſatisfactoires. Ce ſaint Evêque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'oppoſoit à toute injuſtice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple eſt une

preuve de ce que peut un Evêque, dont la sainteté est connue. Si tous les Prélats, disoit le Roi Richard à ses courtisans, ressembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit si absolu! Qu'il est propre à confondre ceux qui s'imaginent que l'éclat extérieur, qui sert à relever les Grands du siécle, peut aussi contribuer à faire respecter les Evêques!

Biens de l'église de France.

Il y avoit dans l'église de France plus de bien que dans aucune autre pendant le douziéme siécle. Louis VI. & Louis VII. étoient pleins de zéle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs sujets par leur piété, & emploioient leur autorité à soutenir les intérêts de l'Eglise & à protéger les gens de bien. Nous avons vu comment saint Thomas de Cantorberi fut reçu dans ce Roiaume, qu'on regardoit comme l'azile de ceux qui étoient persécutés pour la justice; & combien Louis VII. désiroit ardemment, que la Couronne de France ne perdît pas de son temps un privilege si honorable. Ces Rois véritablement Chrétiens favorisoient tous les saints établissemens, qui produisirent alors en France une espéce de renouvellement. L'Ordre de Cisteaux fut pour l'Eglise une source de bénédictions On ne peut lire sans être rempli d'admiration, l'histoire des premiers habitans de ce désert. La piété que Dieu leur communiquoit avec tant d'abondance, montre bien que son bras n'étoit pas racourci, & qu'il étoit assez puissant pour opérer dans un temps si malheureux, des merveilles aussi éclatantes que celles des plus beaux siécles. Quelle consolation pour l'Eglise au milieu de ses maux, de voir se former une maison, qui devoit être le berceau de tant de

ſaints monaſteres ! Quels hommes que S. Robert, S. Etienne, & les autres fondateurs de ce ſaint Ordre ! Ceux qui ont une piété tendre & ſolide, ne peuvent ſe rappeller quel fut l'eſprit de Ciſteaux dans ſon premier âge, ſans s'affliger de ce qu'un ſi beau ſpectacle a duré ſi peu.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leur origine des pépinieres de ſaints pénitens. Chacun s'empreſſoit d'embraſſer la vie pauvre & auſtere, à laquelle exhortoient les fondateurs de ces établiſſemens. Il y eut dans la ſeule maiſon de Fontevraud juſqu'à trois mille perſonnes, que le ſeul déſir de ſe ſanctifier y avoit attirées Ce fut la bonne odeur que répandit cet Ordre dans ſes commencemens, qui engagea les Rois & les Princes à lui faire des préſens conſidérables. Bernard de Tiron ſe voiant injuſtement condamné à Rome, eut le courage de citer le Pape Paſcal & ſon Conſeil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette hardieſſe, le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il refuſa. Ce trait eſt fort honorable pour ce Pape, & montre combien il étoit touché des juſtes remontrances qu'on lui faiſoit. Bernard vit dans ſa communauté de Tiron juſqu'à cinq cens moines, trois ans après ſa fondation. En peu de temps cette maiſon devint chef d'une très-nombreuſe Congrégation. Les moines vivoient dans une extrême pauvreté, travailloient de leurs mains en ſilence, pratiquoient les plus grandes auſtérités. L'Angleterre & l'Ecoſſe voulurent poſſéder quelques-uns de ces moines dont la vie étoit ſi pénitente. Les Rois les honoroient & les combloient de biens. Louis le Gros voulut que les Abbés de Ti-

[illegible] XII. siecle. [illegible]

[illegible] plus [illegible] ceux [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] l'Allemagne [illegible] fa converfion [illegible] par [illegible] penitence. [illegible] [illegible]

Cet homme merveilleux [illegible] Dieu pour [illegible] Chrétiens [illegible] [illegible] [illegible] La [illegible] ceux qui [illegible] faint, y trouvoient [illegible] [illegible] roit à Grandmont [illegible] ce. S. Etienne Inftituteur de [illegible] cinquante ans [illegible] fervant Dieu [illegible] jeûnes & [illegible] Grandmont. [illegible] juftes, [illegible] La parfaite [illegible] fonde [illegible] qui animoit [illegible] que leur cauferent les miracles par [illegible]

Dieu manifestoit la sainteté de leur illustre fondateur, & par la priere si extraordinaire qu'ils lui firent, de ne point leur enlever par ses miracles le trésor de la vie pauvre & retirée, dont il leur avoit inspiré l'amour.

Mais la grande merveille du douziéme siécle, c'est S. Bernard. Cet illustre Saint a été un de ces hommes extraordinaires que Dieu donne de temps en temps à son Eglise, soit pour la défendre contre les hérétiques & les schismatiques, soit pour instruire les fidéles par leurs discours & par leurs Ecrits, soit pour les édifier par la sainteté de leurs actions. Tout cela se trouve dans saint Bernard. Il semble en effet, que Dieu a voulu renfermer dans ce grand homme, les divers dons de sa grace qu'il a répandus dans les autres, & qu'il a partagés entre les plus célébres Peres de l'Eglise. On le regarde comme le dernier d'entre eux par rapport au temps où il a vécu; mais il a paru animé de l'esprit des anciens, afin que la sublimité de son génie, la solidité de sa doctrine, la sainteté de sa conduite & la discrétion de son zéle, étant plus proches des derniers siécles, fussent opposées aux fausses lumieres, aux dévotions peu reglées, & aux erreurs qui s'introduiroient après lui. Il a été la langue de l'Eglise dans ses combats contre les hérétiques; il a éteint les schismes; il a été plein de zéle pour soutenir les droits de le Grace de Jesus-Christ. Lorsque les Evêques ont eu à soutenir la liberté de l'Eglise, ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes, & il n'y a point eu de son temps de grande affaire, dans laquelle on ne l'ait choisi ou désiré pour conseiller ou pour arbitre. Dieu voulant emploier saint Bernard dans les plus importantes entre-

sur l'état de l'Eglise. [illegible] prises, & [illegible] sé sur les [illegible] res, [illegible] degré [illegible].

Rien n'est plus [illegible] idée de la sublime vertu [illegible] que la perfection [illegible] les religieux de Chartreux [illegible] étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Saints [illegible] noient [illegible] & faisoient [illegible] grace, qu'ils [illegible] cles les plus [illegible]. Quel [illegible] pour l'Eglise de France [illegible] dans un temps [illegible] jour plus [illegible] aziles, a ceux [illegible] de leur salut, & qui [illegible] à l'abri de la corruption du siecle !

Nous avons vu par les [illegible] Guignes, en quoi [illegible] l'Ordre des Chartreux : leur pauvreté, leur [illegible], leurs mortifications, leur [illegible] à ne point introduire chez eux des [illegible], leur humilité, leur amour pour la solitude : les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus que de Dieu seul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richesses, l'oisiveté, & les autres pestes des monasteres ne pénétrassent dans les leurs.

S. Gilbert de Sempringan forma en Angleterre une Congrégation qui édifia tout ce Roiaume, & il eut l'humilité de la faire entrer dans l'Ordre de Cisteaux, ne voulant pas s'attribuer la qualité de chef ou fondateur d'Ordre. S. Etienne d'Obasine donna le même e-

Biens de différens genres dans les différentes portions de l'Eglise.

xemple d'humilité. On ignore le païs & les commencemens de la vie d'un autre saint solitaire, qui est saint Guillaume de Malaval. Il fut ermite en Toscane, & se fixa près de Sienne au lieu nommé depuis Malaval à cause de sa stérilité. Peu après sa mort, il s'y forma une Congrégation de moines sous la Regle de saint Benoît. L'Ordre des Trinitaires fut aussi utile à l'Eglise; & les premiers qui y entrerent, avoient un vrai zéle pour soulager les Chrétiens qui étoient en captivité chez les Infidéles.

Boleslas Duc de Pologne s'étant rendu maître de la Poméranie, qui est au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la rendre Chrétienne. Il invita les Evêques & les prêtres voisins à travailler à cette bonne œuvre; mais chacun préférant son repos aux fatigues d'une mission qui paroissoit si périlleuse, il trouva S. Otton Evêque de Bamberg disposé à entrer dans ses pieux desseins. Cet Evêque si accompli, devint l'Apôtre de la Pomeranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de Dannemarc attaqua l'Isle de Rugen, aussi dans le dessein d'y établir le Christianisme. Il y avoit long-temps que dans les missions, on joignoit les armes matérielles aux spirituelles. Le Prince des Rugiens demanda le Baptême, dès qu'il fut instruit de la Religion Chrétienne, & exhorta ses sujets à suivre son exemple. Il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener par la raison ou par les menaces à embrasser le Christianisme. De toute la nation des Sclaves, les Rugiens seuls étoient demeurés jusques alors dans les ténébres de l'Idolatrie, leur habitation dans une Isle étant d'un accès difficile, & aiant effraié ceux qui auroient pu y

r l'Evangile. Les Maronites dispersés sur ont-Liban & aux environs, se réunirent glise Catholique, & renoncerent au Mo-lisme. Ces conquêtes que fit l'Eglise dans uziéme siécle, la dédommageoient des s que les schismes & les hérésies lui cau-t.

y avoit dans les différentes portions de ise, de saints Evèques qui s'appli-nt à réformer les abus, à corriger les dres, & à instruire solidement les peu-S. Norbert de Magdebourg, S. Hugues renoble, S. Malachie d'Irlande, S. An-ne de Bellai, S. Pierre de Tarantaise, odefroi d'Amiens, S. Laurent de Dublin, aldin de Milan, S. Ives de Chartres. Ces s Pasteurs menoient une vie plus capa-ncore que leurs discours, de faire impres-sur les peuples. Dieu augmenta leur au-é par le don des miracles qu'il commu-oit à plusieurs d'entre eux. Ce don fut accordé à sainte Hildegarde, à S. Ho-on de Cremone, & à d'autres saints, qui ient la consolation de l'Eglise dans le iéme siécle. S. Godric ermite en Angle-avoit le don de prophétie, & pratiquoit mortifications étonnantes. Il guérissoit auss malades, & découvroit les plus secretes ées des cœurs.

se tint un très-grand nombre de Conci-lans le douziéme siécle. On s'efforçoit établir la discipline : on faisoit un hum-iveu des maux de l'Eglise, & l'on étoit in-nent éloigné de désapprouver ceux qui en ient connoître la grandeur & l'étendue. eut trois Conciles généraux, le neuviéme, ixiéme & l'onziéme, tous trois de Latran.

On n'y dissimuloit aucun des abus, & l'on y rappelloit toujours les saintes regles.

Dieu opéra des conversions éclatantes qui firent admirer la toute-puissance de sa grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine, qui avoit été plus courtisan que religieux, & qui avoit scandalisé l'Eglise par son faste & sa conduite séculiere, se convertit & réforma son Abbaïe de saint Denys. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence, & consola autant l'Eglise par sa conversion & la sainteté de sa vie, qu'il l'avoit affligée par ses désordres. Guillaume Duc d'Aquitaine céda aux menaces de S. Bernard, & suivit en tout ses conseils. Le Pape Eugene mit à sainte Geneviéve des chanoines de saint Victor, pour réformer cette Abbaïe qui étoit déréglée.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les saints ecclésiastiques étoient respectés, & on les recherchoit pour les élever aux premieres places, les établissemens les plus utiles se faisoient sans contradiction. Les Princes & les Seigneurs favorisoient le bien, & secondoient les serviteurs de Dieu qui entreprenoient quelque œuvre avantageuse à la Religion. Ceux qui vouloient se sauver, trouvoient de grandes facilités & de puissans moïens de salut. L'état monastique, bien-loin de déshonorer l'Eglise, faisoit sa ressource & sa consolation.

Fin du douziéme siécle.

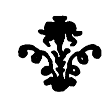


TABLE CHRONOLOGIQUE

Pour le treiziéme siécle.

1200. COncile de Londres. On prêche la Croisade en Angleterre.

1201. Commencement de l'Ordre du Val des écoliers.

1202. Mort de Foulques de Neuilli & de l'Abbé Joachim. Départ des Croisés François.

1203. Les Croisés prennent Constantinople. Mort d'Etienne Evêque de Tournai. Le Pape Innocent III. veut se rendre arbitre souverain de tous les différends qui sont entre les Princes. Concile de Meaux.

1204. Les Croisés prennent une seconde fois Constantinople. Baudouin en est élu Empereur. Le Roi d'Arragon vient à Rome se faire couronner par le Pape.

1205. L'Empereur Baudouin est pris par le Roi des Bulgares. Réunion des Arméniens à l'Eglise Romaine. Double élection pour le Siége de Cantorberi.
Naissance d'Albert le Grand.

1206. Mort de Baudouin. Henri Empereur Latin de Constantinople. Théodore Lascaris Empereur Grec.
S. Dominique commence à prêcher en France.
Conversion de saint François.

1207. Le Christianisme s'étend en Livonie.

1208. Le Pape met en interdit le Roiaume d'Angleterre.

1209. Il excommunie le Roi Jean sans

1218. Travaux de S. Dominique.

1219. S. François tient le premier Chapitre général des Freres Mineurs.

Martyrs de Maroc. Damiete prise par les Croisés.

1220. S. Dominique tient le premier Chapitre des Freres Prêcheurs.

Fridéric couronné Empereur par le Pape Honorius.

Robert de Courtenai Empereur de Constantinople.

1221. Tiers Ordre de S. François. Mort de S. Dominique.

Damiete reprise par les Sarrasins.

S. Engelbert Régent en Allemagne.

Naissance de S. Bonaventure.

1222. Concile d'Oxford.

Théodore Lascaris Empereur Grec meurt. Jean Ducas Vatace son gendre lui succede.

1223. Mort de Philippe-Auguste. Son fils Louis VIII. lui succéde.

Commencem. de l'Ordre de la Merci.

Gengiscan Empereur des Tartares fait des conquêtes immenses.

1224. Concile de Montpellier.

Progrès de la Religion dans la Prusse & dans la Livonie.

Différend entre le Pape & l'Empereur.

1225. Le Légat du Pape insulté à Paris.

Conciles de Melun & de Bourges.

Meurtre d'Engelbert Archevêque de Cologne.

Naissance de S. Thomas d'Aquin.

1226. Louis VIII. se croise contre les Albigeois. Mort de S. François.

M

Concile de Besiers. Etablissement de l'Université de Toulouse.

1234. Mort de S. Guillaume Pinchon Evêque de saint Brieuc.

S. Edme ou Edmond sacré Archevêque de Cantorberi.

Concile de Nymphée. Concile d'Arles.

Mariage de S. Louis célébré à Sens.

Le Pape Grégoire IX. publie une collection de Decretales. Les Romains se révoltent contre lui.

1235. Concile de Narbonne. Inquisition en Languedoc contre les hérétiques.

Les François écrivent au Pape, contre les Evêques & les Ecclésiastiques.

Robert Grosse-tête est fait Evêque de Lincolne.

1236. La B. Agnès de Boheme renonce au monde.

Les Juifs sont massacrés en divers lieux.

Concile de Tours. Mort du B. Jourdain.

1237. Otton Cardinal Légat en Angleterre.

Ermites de saint Augustin.

Réunion des Jacobites & des Nestoriens.



1238.

1239.

S. Louis reçoit à Paris la sainte Couronne d'Epines.

Concile de Tours. Manichéens brûlés.

1240. Le Pape excite tous les Princes contre l'Empereur. L'Empereur fait son Apologie. Le Pape offre l'Empire aux François. Il demande le cinquiéme des revenus ecclésiastiques d'Angleterre.

Mort de Jacques de Vitri. Synode de Vorchestre.

Mort de S. Edme de Cantorberi.

1241. Désolation de la Hongrie par les Tartares.

Mort de Grégoire IX. Celestin IV. est élu, & meurt quelques mois après.

1242. Vacance du S. Siége pendant plus d'un an.

1243. Mort de sainte Hedvige de Pologne.

Innocent IV. est élevé sur le S. Siége.

1244. Il fait avec l'Empereur un Traité qui ne subsiste pas long-temps. Il demande de l'argent aux Anglois. S. Richard est fait Evêque de Chichestre.

1245. Mort d'Alexandre de Halès.

I. Concile général de Lyon. Déposition de l'Empereur Frideric.

Mission chez les Tartares.

1246. Concile de Besiers. Inquisition.

Conciles en Catalogne.

Le Pape interdit Sanche II. Roi de Portugal.

Plaintes contre le Pape & contre les religieux mendians.

College des Bernardins, fondé à Paris.

1247. Mission chez les Armeniens. Daniel Duc de Russie reconnoît l'autorité du Pape.

[illegible]

1248. [illegible]

1249. [illegible]

1250. [illegible]

1251. [illegible]

1252. [illegible]

1253. [illegible]

1254. [illegible]

1255. [illegible]

Concile de Bordeaux. Inquisition en France.

Jean Vatace Empereur Grec meurt. Théodore Lascaris lui succéde.

1256. Troubles dans l'Université de Paris.

Ermites de S. Augustin.

1257. Double élection pour l'Empire.

Premiers Ecrits de S. Thomas d'Aquin & de S. Bonaventure.

1258. Mort de Seval Archevêque d'York.

Conciles de Ruffec & de Montpellier.

Prise de Bagdad par les Tartares, Extinction des Califes.

1267. Seconde Croiſade de S. Louis. Déci-
me en France.
Concile de Vienne en Autriche.

1268. Concile de Londres. Mort de Cle-
ment IV.

1269. Pragmatique de S. Louis.
Les Grecs font des démarches pour la
réunion.

1270. Mort de la B. Iſabelle de France,
ſœur de S. Louis. Départ de ce ſaint Roi
pour la Croiſade.
Mort de S. Louis. Son fils Philippe
lui ſuccéde.

1271. Funérailles de S. Louis. Grégoire X.
eſt élu Pape.

1272. Mort d'Henri III. Roi d'Angleterre.
Son fils Edouard regne après lui.

1273. Rodolfe élu Empereur.

1274. Mort de S. Thomas d'Aquin.
II. Concile général de Lyon. Réunion
des Grecs.
Mort de S. Bonaventure.
Concile de Salſbourg.

1275. Mort de S. Raimond de Pegnafort.
Bulle contre le Roi de Portugal.
Veccus Patriarche de Conſtantinople.

1276. Mort de Grégoire X. Innocent V. &
Adrien V. Papes. Concile de Bourges.
Jean XXI. eſt élevé ſur le S. Siége.

1277. Mort de Jean XXI. Le Patriarche
Veccus travaille à réunir les Grecs. Ni-
colas III. eſt élu Pape.

1278. Concile de Compiégne. Le Pape en-
voie des Légats aux Grecs.

1279. Retraite du Patriarche Veccus. Son
rappel.
Conciles en France, en
en Hongrie.

1280. Concile de Constantinople. Mort du Pape Nicolas III. Synodes de Poitiers, de Cologne.

Mort d'Albert le Grand.

1281. Martin IV. élevé sur le S. Siége.

Conciles en Angleterre, en Allemagne & en France.

1282. Vêpres Siciliennes. Conciles en France.

Mort de Michel Paléologue. Andronic Empereur. Il renonce à l'union avec les Latins.

1283. Le Pape dépose le Roi d'Arragon.

Concile de Constantinople. Condamnation du Patriarche Veccus.

1284. Mort d'Alfonse le Sage.

1285. Martin IV. meurt. Honorius IV. est élu Pape.

Mort de Philippe le Hardi Roi de France.

Son fils Philippe le Bel lui succéde.

1286. Conciles en Angleterre, en Italie, en France.

1287. Différens Conciles. Mort du Pape Honorius.

1288. Nicolas IV. est élevé sur le S. Siége.

Concile d'Arles.

1289. Concordat du Roi de Portugal avec le Clergé.

Université de Montpellier.

1290. Apostoliques condamnés. Concile en Armagnac.

Miracle du Juif des Billettes.

1291. Prise d'Acre. Perte de la Terre-Sainte.

Le Pape excite les Princes à une nouvelle Croisade.

Concile de Milan.

1292. Mort de Nicolas IV.

1293. Vacance du S. Siége.

1294. Célestin V. élu Pape. Réforme des Religieux. Cession du Pape Célestin. Boniface VIII. lui succéde.

1295. Boniface entreprend de réconcilier les Princes par voie d'autorité.

1296. Célestin V. meurt en prison.

Démélé de Philippe le Bel avec le Pape Boniface. Mort de Guillaume Duranti Evéque de Mende.

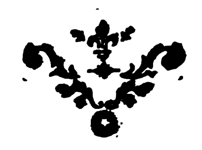
1297. Canonisation de S. Louis. Mort de S. Louis Evéque de Toulouse. Ordre de S. Antoine.

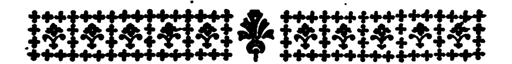
1298. Mort de Jacques de Voragine & du Patriarche Veccus.

1299. Publication du Sexte des Décrétales. Concile de Rouen.

1300. Institution du Jubilé.

Fin de la Table Chronologique du treiziéme siécle.





TREIZIEME SIECLE.

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

ort du Roi hard. Regne de n sans e.

LE Roi Richard fils du Roi Henri II. mourut l'an 1199. Le Vicomte de Limoges aiant trouvé un trésor dans une terre de son Domaine, en envoia une grande partie à ce Prince son Souverain : mais Richard prétendit que le trésor lui appartenoit tout entier, & assiégea le Vicomte dans le Château de Chastelus, où il s'étoit retiré. En reconnoissant la place, il fut blessé d'un coup d'arbalétre dont il mourut. Il pardonna à celui qui l'avoit tué, & ordonna que l'on enterrât ses entrailles à Charroux, son cœur à Rouen, & son corps à Fontevraud aux pieds du Roi son pere. Il étoit âgé de quarante-deux ans, & en avoit régné dix. Comme il n'avoit point d'enfans, son frere Jean, Comte de Mortain, succéda à la Couronne d'Angleterre. Il reçut à Rouen l'épée & la couronne comme Duc de Normandie, des mains de l'Archevêque Gautier. Il fut sacré Roi solemnellement par Hubert Archevêque de Cantorberi. Le même jour de son sacre il fit cet Archevêque son Chancelier ; & comme ce Prélat en témoignoit de la joie, &

se vantoit d'avoir la confiance du Roi, un Gentilhomme lui dit: Seigneur, permettez-moi de vous dire, que si vous consideriez bien votre pouvoir & votre dignité, vous ne devriez point vous imposer une telle servitude: nous avons bien vû un Chancelier devenir Archevêque, mais nous n'avons jamais ouï dire qu'un Archevêque soit devenu Chancelier. L'ignorance des laïcs faisoit qu'il n'y avoit que des clercs qui pussent être Chanceliers des Princes, & souvent leur récompense étoit un Evêché. Hubert étoit alors non-seulement Archevêque de Cantorberi, & en cette qualité Primat de l'Angleterre; mais encore Légat du saint Siége & grand Justicier du Roiaume. Il avoit eu quelque envie, trois ans avant que d'être nommé Chancelier, de quitter la charge de grand Justicier, & il en avoit même fait demander la permission au Roi, disant qu'il ne pouvoit suffire au gouvernement de l'Eglise & de l'Etat. Mais ensuite le Prélat considérant les profits immenses qui lui revenoient de cette place, jugea à propos de la garder; & il écrivit au Roi, que si ses services lui étoient encore nécessaires, il ne refuseroit pas le travail. Ainsi il continua de gouverner le Roiaume, faisant peu de cas des devoirs du saint ministere. Cependant les Seigneurs d'Anjou, du Maine & de Touraine, reconnurent pour Seigneur le jeune Artus, fils de Géofroi frere aîné du Roi Jean, mort en 1186. soutenant que suivant la coutume de ces Provinces, le fils de l'aîné devoit lui succéder dans la part de la succession qu'il auroit dû avoir.

Le Roi Jean trouva moien de se rendre maître de son neveu Artus. Il le mena à Rouen, & l'enferma dans la Tour. Quelque temps a-

près, il vint en batteau au pied de la Tour, qui donnoit sur la riviere ; & aiant fait descendre Artus, il le mena à l'écart ; & le regardant d'un œil farouche, lui fit entendre que sa derniere heure étoit venue. Artus se jetta aux pieds de son oncle, pour tâcher de désarmer sa colere. Mais ce Roi barbare sans lui répondre, le perça de plusieurs coups d'épée, fit porter son corps mort à quelques lieues de-là, & le fit jetter dans la riviere. Le Roi de France Philippe-Auguste fit citer Jean comme son vassal, pour répondre à sa Cour sur ce crime ; & n'aiant point comparu, la Cour des Pairs jugea tout d'une voix, que ce que le Roi Jean avoit en-deçà de la mer appartenoit au Roi Philippe. En exécution de cet Arrêt, le Roi Philippe entra en Aquitaine, puis en Normandie & y fit plusieurs conquêtes. Le Pape Innocent III. voulut se mêler de cette guerre, & envoia des Légats pour la terminer par autorité. Le Roi Philippe leur répondit, qu'il n'appartenoit point au Pape de se mêler des différends des Rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux.

L'Abbé Eustache prêche la Croisade en Angleterre.

Eustache Abbé de saint Germer au Diocèse de Beauvais, alla en Angleterre l'an 1200. pour y prêcher la Croisade, & il le fit avec assez de succès. Il vint à bout d'abolir la mauvaise coutume qui étoit à Londres & en plusieurs autres lieux, de tenir marché les Dimanches ; & il établit que dans les églises qui en avoient le moien, il y auroit une lampe continuellement allumée devant le Saint Sacrement. Il persuada encore à plusieurs familles, d'avoir tous les jours à leur table un plat où ils mettroient une partie de leur viande pour les pauvres. Quelques Evêques d'Angleterre

s'étant plaint que cet étranger osât ainsi prêcher sans mission dans leurs Diocèses, Eustache prit le parti de retourner en Normandie. Mais il revint l'année suivante en Angleterre, & recommença à prêcher par-tout, pour empêcher que l'on ne tint marché le Dimanche. Il publioit une Lettre que l'on disoit etre venue du Ciel. On y faisoit parler Dieu même, pour exhorter le peuple avec des menaces terribles, à faire pénitence & a célébrer le Dimanche. On s'imaginoit que la bonne intention que l'on avoit, rendoit légitime la fiction à laquelle on avoit recours. L'Abbé Eustache vint à Yorc, où il fut reçu honorablement par l'Archevêque qui lui permit de prêcher. Le Roi & les Seigneurs s'opposerent aux établissemens qu'Eustache vouloit faire, & ordonnerent qu'on tint marché les Dimanches comme auparavant. Il y avoit alors en Angleterre des Docteurs qui prêchoient que les mille ans marqués dans l'Apocalypse étoient accomplis, que le dragon alloit être délié, & le monde accablé de toutes sortes de malheurs.

L'an 1205. Hubert Archevêque de Cantorberi étant mort, quelques moines de la Cathédrale élurent secrétement Renaud leur Soûprieur; & à minuit, aiant chanté le TE DEUM, ils le mirent sur l'autel & ensuite dans la Chaire Pontificale. Ils lui firent prêter serment, qu'il ne publieroit point son élection, sans une permission par écrit de la communauté, & la nuit même il partit pour Rome avec quelques-uns de ses confreres. Tout cela se faisoit pour cacher l'élection au Roi, jusqu'à ce qu'ils vissent s'ils pourroient la faire confirmer à Rome. Mais à peine Renaud fut-il arrivé en Flandre, qu'il déclara hautement son élection & Double élection pour Siége de Cantorberi.

le sujet de son voiage. Etant arrivé à Rome, il sollicita le Pape Innocent III. de confirmer son élection; mais le Pape répondit qu'il vouloit s'informer de tout ce qui s'étoit passé. Les Evêques suffragans de Cantorberi se plaignirent de ce que l'élection avoit été faite sans eux, & le Pape leur écrivit qu'ils ne devoient pas attaquer les droits de l'église de Cantorberi leur mere. Comme si c'eût été un plus grand avantage pour cette église, que ses Evêques fussent élus par de simples moines que par des Evêques, selon l'ancien usage de toute l'Eglise. Cependant les moines de Cantorberi furent indignés de ce que leur Soûprieur avoit publié son élection, & ils envoierent demander au Roi la permission d'élire un Archevêque. Le Roi la leur accorda volontiers, & témoigna désirer qu'ils nommassent l'Evêque de Norvic. Les moines l'élurent aussi-tôt, le firent venir, le porterent sur le grand autel, & le mirent sur le Siége Pontifical. On voit ici que l'on observoit à Cantorberi la cérémonie de mettre sur l'autel l'Evêque élu, comme on le fait encore à Rome. Cette double élection eut de longues & fâcheuses suites. L'année suivante 1206, le Pape envoia en Angleterre un Légat qui amassa bien-tôt de grandes richesses. Peu de temps après le Pape décida le différend entre les moines de Cantorberi & les Evêques suffragans, touchant l'élection de l'Archevêque. Il déclara que les Evêques n'y avoient aucun droit, & leur imposa à cet égard un perpétuel silence. Il cassa ensuite les deux élections que les moines avoient faites, & rejetta les présens qu'on lui offroit, qui alloient à 11. mille marcs d'argent.

Le Roi Jean avoit envoié à Rome à ses dépens douze moines, à qui il avoit déclaré qu'il approuveroit celui qu'ils éliroient. Les moines de leur côté avoient promis de nommer l'Evêque de Norvic. Mais le Pape aiant cassé les deux élections, dit à ces moines d'élire Etienne de Langton. C'étoit un homme de mérite, qui avoit long-temps étudié à Paris, y avoit été Chanoine de la Cathédrale & Chancelier de l'Université. Le Pape l'avoit attiré à Rome & l'avoit fait Cardinal. Les moines dirent au Pape qui le leur proposoit, qu'ils ne pouvoient faire d'élection sans le consentement du Roi & de leur communauté. Mais le Pape leur ordonna sous peine d'excommunication, d'élire celui qu'il leur avoit marqué. Les moines intimidés obéirent en murmurant, & il n'y en eut qu'un qui résista. Le Pape sacra de sa main Etienne de Langton, & écrivit au Roi d'Angleterre pour l'exhorter à le reconnoître. Le Roi en fut indigné, & envoia chasser les moines de Cantorberi, qui passerent en Flandre. Il écrivit ensuite au Pape une Lettre où il parloit ainsi: Je ne puis assez admirer que vous & toute la Cour de Rome, ne considériez pas combien mon amitié vous a été nécessaire jusqu'à présent, & que mon Roiaume vous donne plus de revenus que tous les autres. Je reconnoîtrai toujours l'Evêque de Norvic pour Archevêque de Cantorberi; & si vous persistez à le refuser, j'empêcherai mes sujets d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai besoin pour repousser mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques suffisamment instruits, je n'irai point davantage consulter des étrangers.

Le Pape Innocent III fait élire Etienne de Langton.

Jean Roi d'Angleterre s'y oppose.

Le Pape écrivit aux Evêques de Londres, d'Eli, & de Vorchestre, pour se plaindre de

Le Pape fait jetter un in[terdit]

terdit sur l'Angleterre.

l'ingratitude du Roi, & leur ordonner d'aller le trouver, & de l'exhorter à recevoir Etienne de Langton. S'il le refuse, ajoute le Pape, vous prononcerez une sentence d'interdit général sur toute l'Angleterre. Il menaçoit le Roi d'une plus grande peine, s'il n'étoit pas touché de celle-là. Il écrivit aussi à tous les Evêques d'Angleterre & de Galles, de soutenir en cette occasion les libertés de l'église Anglicane. Les trois Evêques exécuterent la commission du Pape, allerent trouver le Roi Jean, & le prierent avec larmes de rappeller l'Archevêque & les moines de Cantorberi, pour éviter l'interdit, & pour assûrer sa puissance temporelle & son salut. Cette proposition mit le Roi en fureur; il parla très-mal du Pape & des Cardinaux, & jura que si l'on jettoit un interdit sur ses terres, il enverroit aussi tôt au Pape tous les Evêques & le Clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens. Il ajoûta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses Etats, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les autres nations. Enfin il commanda aux trois Evêques de se retirer promptement de sa présence s'ils vouloient mettre leur personne en sûreté. Ils se retirerent aussi-tôt; & le Carême suivant en 1208. ils mirent toute l'Angleterre en interdit, & il fut éxactement observé comme le Pape l'avoit prescrit. On cessa donc toute fonction ecclésiastique: on baptisa néanmoins les enfans, & on donna le viatique aux mourans. On emportoit les corps morts hors des villes & des villages, & on les enterroit dans les fossés sans prieres & sans le ministere des Prêtres. Les trois Evêques qui avoient prononcé

l'interdit, se retirerent avec deux autres Evêques, & demeurerent long-temps en-deçà de la mer, vivant sans toutes sortes de delices.

Le Pape [illegible]

La rigueur de l'interdit causoit de grands embarras. Comme on ne disoit point de Messes, on n'avoit point d'hostie pour donner le viatique aux mourans: sur quoi le Pape dit que leur foi pourroit y suppléer. L'interdit aiant duré deux ans, le Pape chargea les Evêques qui l'avoient prononcé, de déclarer le Roi excommunié, si dans trois mois il ne satisfaisoit à l'Eglise. Comme ils n'oserent faire par eux-mêmes la commission, ils en chargerent ceux de leurs confreres qui étoient demeurés sur les lieux, mais ceux-ci n'oserent pas non plus s'en acquitter. Néanmoins en peu de temps tout le monde en fut informé, en sorte que dans les [illegible] publiques, chacun se disoit [illegible] étoit excommunié. Le Roi [illegible] diacre de Norwic qui avoit [illegible] le mit en prison chargé [illegible] chape de plomb [illegible] de nourriture [illegible] Le Pape alors [illegible] Il déclara tous [illegible] absous du serment [illegible] l'avis des Cardinaux [illegible] qui pourroit [illegible] & qu'il [illegible] en successeur [illegible] roïaume. Pour [illegible] cette [illegible] charger [illegible] fion [illegible] Roi Jean [illegible] perpetuelle [illegible]

auſſi à tous les Seigneurs & les Chevaliers de diverſes nations, de ſe croiſer pour dépoſſéder le Roi d'Angleterre, & de travailler ſous la conduite du Roi de France, à venger l'injure faite à l'Egliſe. Le Pape déclara de plus, que quiconque contribueroit de ſes biens ou autrement à la perte de ce Roi rebelle, recevroit de l'Egliſe la même protection, que ceux qui viſitoient le ſaint Sépulcre. Comme le Roi Jean s'étoit rendu odieux par ſes violences & par ſes débauches, pluſieurs de ſes ſujets reçurent avec joie l'abſolution que le Pape leur offroit du ſerment de fidélité.

Le Pape ordonne au Roi de France de détrôner le Roi d'Angleterre.

Le Roi de France s'y prépare.

Philippe Auguſte Roi de France entreprit la guerre contre le Roi Jean par ordre du Pape, & en conſéquence de l'excommunication de ce Prince. Car l'an 1213. pluſieurs Evêques d'Angleterre étant revenus de la Cour de Rome, tinrent conſeil en France, & publierent ſolemnellement la ſentence prononcée contre le Roi Jean, & la notifierent au Roi Philippe, aux Evêques de France, au Clergé & au peuple. Ils ordonnerent enſuite de la part du Pape au Roi & à tous les François pour la rémiſſion de leurs péchés, d'entrer à main armée en Angleterre, de détrôner le Roi Jean, & de mettre à ſa place par l'autorité du Pape, un autre qui fût digne de régner. Le Roi Philippe qui attendoit cette occaſion depuis long-temps, ſe prépara à la guerre, & ordonna à tous ſes vaſſaux de ſe rendre à Rouen avec leurs armes & leurs chevaux. Il fit auſſi armer tout ce qu'il put de vaiſſeaux avec toutes ſortes de munitions. Le Roi d'Angleterre étant averti de l'armement du Roi de France, fit de grands préparatifs de ſon côté, aſſembla ſoixante - mille hommes de bonnes troupes, & équipa une

flotte supérieure à celle de France. Mais pendant qu'il se préparoit ainsi à se défendre contre Philippe Auguste, un soûdiacre de Rome nommé Pandolfe, lui fit demander une conférence qu'il obtint, & persuada au Roi Jean de se soumettre au Pape, en lui faisant envisager tous les maux dont il alloit être accablé, l'assurant sur-tout que le Roi de France se vantoit d'avoir des lettres de presque tous les Seigneurs d'Angleterre, qui promettoient de le reconnoître. Alors le Roi Jean fut pénétré de douleur, & se trouva dans un embarras terrible, voiant les périls dont il étoit menacé de toutes parts. Il étoit excommunié depuis cinq ans, il voioit le Roi de France prêt à entrer dans son Roiaume pour l'en chasser; & s'il en venoit à une bataille, il craignoit d'être abandonné par les Seigneurs d'Angleterre, ou livré à ses ennemis.

Le Roi Je[an] se soumet [au] Pape, & l[ui] donne son Roiaume.

Le Roi Jean se trouvant donc réduit au désespoir, se rendit à tout ce que voulut Pandolfe. Il eut avec lui une conférence à Douvres, où se trouverent plusieurs Seigneurs & un peuple nombreux. Ils convinrent d'un traité de paix dont le Pape avoit envoié le modéle, & où l'on faisoit dire au Roi : Nous promettons de nous soumettre aux ordres du Pape devant son Légat ou son Nonce, sur tous les articles pour lesquels il nous a excommunié. Nous restituerons à Etienne Archevêque de Cantorberi, aux Evêques bannis, & aux autres tant clercs que laïcs, intéressés dans cette affaire, tout ce qui leur a été enlevé, & nous les dédommagerons de toutes les pertes qu'ils ont souffertes. Pour cet effet aussi-tôt après l'arrivée de celui qui nous doit absoudre, nous ferons remettre huit mille livres sterlings pour

partie de la restitution. S'il y a quelque difficulté sur les autres articles, nous nous en rapporterons à l'arbitrage du Pape. Cette promesse fut confirmée par le serment de plusieurs Seigneurs. Deux jours après, le Roi Jean déclara par une charte autentique, que pour l'expiation de ses péchés, il donnoit à l'église de Rome, au Pape Innocent III. & à ses successeurs, le Roiaume d'Angleterre & le Roiaume d'Irlande avec tous leurs droits; qu'il ne le tiendroit plus que comme vassal du Pape: & que pour marque de sujétion, outre le denier de saint Pierre, il paieroit tous les ans au Pape mille marcs de sterlings, obligeant tous ses successeurs à maintenir cette donation sous peine d'être déchus de la Couronne. Le Roi donna cette charte à Pandolfe pour la porter à Rome; & aussi-tôt, en sa présence & devant tous les assistans, il fit hommage au Pape & serment de fidélité.

Ensuite Pandolfe passa en France chargé des Lettres du Roi Jean & des huit mille livres sterlings, pour partie de la restitution qui devoit être faite aux Prélats, ausquels il persuada de passer en Angleterre pour recevoir le reste Puis il alla trouver le Roi de France, & l'exhorta fortement à se désister de son entreprise sur l'Angleterre; disant qu'il ne pouvoit pas attaquer ce Roiaume sans offenser le Pape, puisque le Roi Jean étoit prêt à satisfaire à Dieu & à l'Eglise, & à faire ce que le Pape lui ordonneroit. A ce discours le Roi Philippe répondit fort en colere: qu'il avoit entrepris cette guerre par ordre du Pape, & avoit déja dépensé plus de soixante mille livres pour armer des vaisseaux, & faire ses provisions d'armes & de vivres. Les soixante mille

livres valoient alors trente mille marcs d'argent ; qui seroient aujourd'hui un million cinquante mille livres, à compter trente-cinq livres pour un marc.

Alors le Roi Jean reprenant courage, résolut de faire la guerre au Roi Philippe, & de descendre en Poitou : mais les Seigneurs refuserent de le suivre, qu'il ne se fût fait absoudre de l'excommunication. Il envoia donc des lettres de vingt-quatre Seigneurs à l'Archevêque de Cantorberi & aux Evêques éxilés avec lui, pour les assûrer qu'ils pouvoient revenir en Angleterre en toute sûreté. Ainsi s'étant embarqués ils arriverent à Douvres, & vinrent trouver le Roi Jean à Vinchestre. Le Roi alla au-devant des Evêques & se jetta à leurs pieds fondant en larmes, & les priant d'avoir pitié de lui & du Roiaume d'Angleterre. Les Evêques le releverent en pleurant, & le prenant au milieu d'eux, le menerent à la porte de l'église Cathédrale, où ils réciterent le Pseaume *Miserere*, & lui donnerent l'absolution dans le Chapitre. Le Roi jura de protéger l'Eglise & le Clergé, de faire observer les justes loix de ses prédécesseurs, & d'achever dans peu l'entiere restitution qu'il avoit promise. Ensuite l'Archevêque le mena à l'église & célébra la Messe, qui fut suivie d'un festin, où les Evêques & les Seigneurs mangerent avec le Roi. Quoique l'interdit ne fût point encore levé, l'Archevêque permit aux communautés régulieres & aux Curés, de réciter l'Office divin à voix basse dans leurs églises.

En même-temps que le Roi Jean traitoit avec le Pape, il envoia très-sécrétement & en grande diligence au Roi de Maroc, deux che- Le Pape reçoit la donation du Roi,

& envoie en Angleterre un Légat qui y fait beaucoup de mal.

valiers en qui il avoit une entiere confiance. Ils lui présenterent une lettre du Roi Jean, par laquelle il lui déclaroit, que s'il vouloit le secourir, il lui soumettroit volontiers son Roiaume, pour le tenir de lui moiennant un certain tribut, & même renonceroit à la Religion Chrétienne, qu'il croioit fausse, & embrasseroit celle de Mahomet. Le Roi de Maroc, à qui la lecture des Epîtres de saint Paul avoit inspiré de l'estime & du respect pour la Religion Chrétienne, dit aux Envoiés : que le Roi leur maître étoit indigne de son alliance, puisqu'il vouloit quitter une Religion si pure, qu'il n'hésiteroit pas lui-même d'embrasser, s'il avoit un choix à faire. Cependant le Pape aiant reçu les Lettres du Roi d'Angleterre que Pandolfe lui avoit envoiées, lui fit une réponse qui commence ainsi : Nous rendons graces à celui qui sçait tirer le bien du mal, de vous avoir inspiré, non-seulement de recevoir la forme de satisfaction que nous avons dressée avec beaucoup de maturité, mais encore de soumettre à l'Eglise Romaine votre personne & votre Roiaume. Car qui a pu vous y porter, sinon l'Esprit de Dieu qui souffle où il veut ? Vous possédez maintenant votre Roiaume d'une maniere plus excellente qu'auparavant, puisqu'il est devenu un Roiaume Sacerdotal, suivant les paroles de l'Ecriture. Nous vous envoions donc un Légat *à latere*, qui connoît nos intentions, & à qui nous avons donné une pleine autorité. Ce Légat qui étoit Evêque de Tusculum, fut reçu par-tout en procession avec le chant & les ornemens, quoique l'interdit durât encore. Le Légat étoit entré en Angleterre avec sept chevaux : mais il en eut bien-tôt cinquante avec un grand nombre

bre de domestiques à sa suite. On tint à Londres une assemblée générale, où l'on parla du dédommagement que le Roi devoit donner aux Evêques, & de la levée de l'interdit.

Le Roi qui étoit présent à l'assemblée, renouvella devant le grand autel, l'acte par lequel il avoit soumis au Pape l'Angleterre & l'Irlande. Le Roi avoit envoié à Rome des députés, porter les lettres par lesquelles il marquoit sa soumission aux ordres du Pape, & la donation de son Roiaume. Le Pape les renvoia avec plusieurs lettres, dont la seconde est la Bulle d'acceptation solemnelle de la donation des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande. Il y en avoit une autre par laquelle le Pape ordonnoit au Légat Nicolas, de pourvoir aux Evêchés & aux Abbaïes qui vaquoient alors en Angleterre; d'y faire élire des sujets dignes, après avoir demandé le consentement du Roi & pris bon conseil; & il lui donnoit pouvoir de contraindre par censures ceux qui s'y opposeroient. En vertu de cette commission, le Légat méprisant le conseil de l'Archevêque & des Evêques, alla aux églises vacantes, & y ordonna des personnes peu capables, selon l'ancien abus d'Angleterre. Et comme quelques-uns se plaignirent de cette entreprise & en appellerent au Pape, le Légat les suspendit de leurs fonctions. Le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi, voulant s'opposer au mal que faisoit le Légat, tint un Concile qui défendit au Légat en vertu de l'appel, d'établir des Evêques dans les églises vacantes, au préjudice de l'Archevêque à qui le droit appartenoit : mais le Légat n'eut point égard à cet appel; & du consentement du Roi, envoia à Rome, où il obtint tout ce qu'il

voulut, tant la donation du Roi avoit fait d'impression sur l'esprit du Pape. Le jour de saint Pierre 1214. le Légat, à la priere du Roi, leva solemnellement l'interdit. Il avoit assemblé pour cette cérémonie un grand Concile à Londres dans l'église de saint Paul qui est la Cathédrale. On chanta le *Te Deum*, on sonna les cloches, & la joie fut universelle dans tout le païs. L'interdit avoit duré six ans & près de quatre mois, & avoit produit des maux infinis.

Guerre civile en Angleterre. Le Pape soutient le Roi Jean. Mort de ce Prince.

A la fin de la même année, les Seigneurs demanderent au Roi la confirmation de leurs libertés. Ce Prince craignant ces Seigneurs, qu'il voioit disposés à lui faire la guerre pour ce sujet, leur demanda quelque temps pour déliberer sur une affaire si importante. Mais au commencement de l'année suivante 1215. il prit la croix de pélerin, afin de se mettre en sûreté par le privilege de la croisade. Il demanda ensuite quelles étoient les libertés dans lesquelles ils vouloient être maintenus. Ils en envoierent le Mémoire au Roi, qui dit en colere: Que ne me demandent-ils aussi le Roiaume? En même-temps il jura qu'il ne leur accorderoit jamais de telles libertés, qui le rendroient leur esclave. Sur ce refus les Seigneurs qui agissoient de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, se choisirent un Chef, qu'ils nommerent Maréchal de l'Armée de Dieu & de la sainte Eglise, & commencerent à faire la guerre au Roi, attaquant & prenant quelques-uns de ses châteaux. Ils entrerent même dans Londres, dont ils se rendirent maîtres: & le Roi se trouva tellement abandonné, qu'il lui restoit à peine quelques Chevaliers. Dans cette extrémité, il envoia dire aux Seigneurs,

que pour le bien de la paix, il consentoit à leur accorder les libertés qu'ils demandoient. Il en fit dresser une charte qui contenoit plusieurs articles. Le premier étoit pour la liberté des élections, tant dans les églises Cathédrales que dans les conventuelles. Cet article important fut depuis confirmé par une Bulle du Pape. Les autres articles accordés par le Roi Jean, ne contienent rien non plus qui ne paroisse juste, & contraire à divers abus. Il s'en repentit néanmoins bien-tôt, étant animé par les reproches & les railleries de ceux qui l'environnoient, & qui lui disoient qu'il n'étoit plus Roi que de nom, & qu'il s'étoit réduit à une honteuse servitude.

Il donna donc des ordres secrets pour soutenir la guerre contre les Seigneurs, & il envoia à Rome demander au Pape la cassation des chartes qu'on l'avoit contraint de dresser. Les Envoiés du Roi firent entendre au Pape, que le Roiaume d'Angleterre appartenant au S. Siége, les Seigneurs avoient eu tort de rien éxiger d'un Roi qui s'étoit mis sous la protection de l'église Romaine. Alors le Pape dit avec indignation: Par saint Pierre, nous ne laisserons pas cet attentat impuni. Il adressa donc à tous les fidéles une Bulle, par laquelle il cassa tout ce que le Roi avoit été contraint d'accorder, & déclara excommuniés tous ceux qui ne s'y soumettroient pas. La Sentence aiant été apportée en Angleterre, les habitans de Londres la méprisérent: car, disoient-ils, elle a été rendue sur un faux exposé, & par conséquent elle est nulle, d'autant plus qu'il n'appartient pas au Pape de régler les affaires temporelles. Dieu n'a donné à saint Pierre & à ses successeurs la conduite que de ce qui regarde l'Eglise. Pourquoi la

cupidité insatiable des Romains s'étend-elle sur-nous ? Nos différends regardent-ils les Evêques qui occupent le Siège Apostolique ? Ils paroissent plûtôt les successeurs de Constantin que de saint Pierre, à qui ils ne ressemblent ni par le mérite ni par les œuvres. Ces lâches Romains, ces usuriers, ces simoniaques, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications. Tels étoient les murmures du peuple de Londres.

Cependant le Roi Jean ravageoit les Provinces septentrionales d'Angleterre, prenant & ruinant les châteaux des Seigneurs, & pillant le plat païs avec des troupes composées de ses sujets de deçà la mer, qui enlevoient les bestiaux & toute sorte de butin, désoloient tout par le fer & par le feu, & commettoient des cruautés inouïes pour avoir de l'argent ; sans épargner les églises, ni les personnes consacrées à Dieu. Les Barons dépouillés de tout & outrés de douleur, maudissoient le Roi Jean comme le dernier des hommes, pour s'être rendu sujet & son Roiaume tributaire, même par écrit. Ils n'épargnoient pas le Pape dans leur désespoir, & lui disoient, comme s'il eût été présent : Vous qui devriez être le protecteur de la justice, le miroir de la piété, & éclairer tout le monde par votre exemple, pouvez-vous approuver & protéger un tel homme ? Après qu'il a épuisé les richesses de l'Angleterre & en a chassé la Noblesse, vous le soutenez, parce qu'il se soumet à vous, afin que tout vienne fondre dans le gouffre de l'avarice Romaine. Enfin les Seigneurs Anglois résolurent d'élire pour Roi, quelque Prince assez puissant pour les rétablir dans leurs biens, & jetterent les yeux sur Louis fils du Roi de

France Philippe Auguste, âgé d'environ 29. ans. Ils envoierent donc des Ambassadeurs au Roi Philippe & au Prince son fils; & après que le Roi eut reçu d'eux des ôtages, le Prince, pour s'assûrer encore plus de leur fidélité, envoia dix Seigneurs François, qui furent reçus à Londres avec beaucoup de joie. Mais environ cinq semaines après, ils furent excommuniés par les Commissaires du Pape, qui voiant la désobéissance des Barons & de la ville de Londres, renouvellerent contre eux aux approches de Pâques, les censures qu'ils avoient publiées l'année précédente, & y comprirent les Seigneurs François & leur suite. Le Pape fit en même-temps défense au Prince Louis, d'accepter la Couronne d'Angleterre: mais malgré les menaces du Pape, Louis s'assujettit les Provinces Méridionales & Orientales d'Angleterre, & envoia en même temps des députés à Rome pour y plaider sa cause, & pour y faire valoir les droits qu'il prétendoit avoir sur la Couronne d'Angleterre. Cependant le Roi Jean se défendoit contre Louis & contre les Seigneurs Anglois, & cette guerre civile fut pour l'église & le Roiaume d'Angleterre, la source d'une infinité de malheurs. Le Roi Jean aiant perdu son bagage & son trésor au passage d'une riviere, tomba malade de chagrin, & mourut l'an 1216. après avoir regné dix-huit ans. Il étoit alors dépouillé de presque tous ses Etats, ce qui lui confirma le surnom de Jean *sans Terre*, qui lui avoit été donné dès sa jeunesse, lorsque dans le partage que son pere Henri II. fit de ses Etats entre ses enfans, il n'y eut qu'une très-petite part. Il avoit nommé pour son successeur son fils Henri III. âgé de neuf ans, & l'avoit mis sous la protection du S. Siége.

Regne de Henri III.

Le Pape Honorius le soutient contre Louis fils de Philippe Auguste.

Le Pape Honorius III. qui venoit de succéder à Innocent III. soutint le jeune Henri contre Louis fils de Philippe Auguste. Mais craignant de s'attirer l'indignation du Roi de France, par la protection qu'il donnoit au jeune Roi d'Angleterre, il écrivit à l'Abbé de Citeaux & à celui de Clairvaux, dont il sçavoit que le crédit étoit grand à la Cour de France. Vous irez, leur dit-il, trouver le Roi de nôtre part; & prosternés en terre, vous le prierez avec larmes, & le conjurerez par le sang de Jesus-Christ, tant pour sa propre gloire que pour le respect du S. Siége, de remettre aux jeunes Princes l'offense qu'il peut avoir reçue du Roi leur pere, & de procurer sincérement le retour de son fils Louis, & la réstitution de ce qu'il a pris du Roiaume d'Angleterre, pour nous délivrer lui & nous de la fâcheuse nécessité où son fils nous a mis. Vous irez aussi trouver le Prince Louis; & vous le conjurerez de même au nom de celui qui est au-dessus des Roiaumes de la terre & qui les donne à qui il lui plaît, de cesser de persécuter ces pupilles : de se vaincre lui-même, & de sacrifier à Dieu & au S. Siége la honte qu'il pourroit craindre en cette occasion. Mais ne laissez pas de lui déclarer, que s'il ne se rend à vos exhortations; comme nous ne pouvons abandonner ces pupilles, nous invoquerons contre lui le ciel & la terre, & nous appesantirons sur lui notre main de tout notre pouvoir, selon qu'il nous sera inspiré d'en-haut. Cette lettre qui est de 1216. eut son effet: le Prince Louis abandonna le dessein qu'il avoit de s'emparer de la Couronne d'Angleterre, & retourna en France. Mais le Roi Philippe son pere ne voulut pas communiquer avec lui, ni même lui parler, tant il respectoit

les censures de l'Eglise, dont son fils avoit été frappé. Le Prince Louis irrité, retourna en Angleterre pour secourir la ville de Lincolne que les Anglois assiégeoient. Le Légat étoit avec eux, & les encourageoit contre les François excommuniés. La veille de la bataille le Légat parut à sa tête de l'armée, avec tout le clergé revêtu d'aubes, & excommunia Louis & tous ses complices, promettant au contraire indulgence pleniere à tous ceux qui servoient le Roi Henri en cette occasion. Les François furent défaits & mis en fuite. Alors le Prince Louis fit la paix, fut absous de l'excommunication par le Légat, & retourna en France.

Le Pape demande deux prébendes en chaque église.

Lorsque l'Angleterre commença à respirer, après les troubles dont elle avoit été agitée sous le regne de Jean sans terre, le Cardinal Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi & Légat du Pape, tint un Concile près d'Oxford pour rétablir la discipline. Quelques années après, le Pape Honorius envoia au Roi Henri un Nonce chargé d'une Bulle où le Pape parloit ainsi : Depuis très-long-temps l'église de Rome est décriée & accusée d'avarice, à cause des présens qu'elle reçoit, & des grandes sommes d'argent que l'on y exige pour l'expédition des affaires. La cause de ce scandale est la pauvreté de l'église Romaine, qui ne pourroit soutenir sa dignité, ni même avoir la subsistance nécessaire sans le secours de ses enfans. Or nous avons trouvé par le conseil de nos freres les Cardinaux, un moien de faire cesser ce scandale, & de rendre la justice à Rome gratuitement, si vous y voulez consentir. C'est que vous nous donniez deux prébendes de toutes les églises Cathédrales, & le revenu de deux places dans chaque

monastere. Cette Bulle parut proposer un remede pire que le mal, & on dit au Légat qu'on ne pouvoit lui donner de réponse, sans avoir auparavant consulté tous ceux qui étoient intéressés dans cette affaire.

Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi. Richard est élu pour lui succéder.

Etienne de Langton mourut l'an 1228. après avoir tenu le Siége de Cantorberi dix-huit ans. Il laissa plusieurs Ecrits, principalement des commentaires sur l'Ecriture, que l'on garde manuscrits dans les bibliotheques d'Angleterre. Après sa mort les moines de Cantorberi élurent un d'entre eux nommé Gautier, que le Roi refusa, parce qu'il avoit une assez mauvaise réputation. Gautier alla à Rome pour faire confirmer son élection, & le Roi y envoia des Evêques pour faire connoître au Pape Grégoire IX. l'indignité du sujet que les moines avoient élu. Ces Evêques sollicitoient continuellement le Pape & les Cardinaux, qui se rendoient difficiles à l'ordinaire, afin de vendre plus cher le jugement qu'ils devoient porter. Enfin les députés du Roi voulant à quelque prix que ce fût, faire casser l'élection, promirent au Pape de la part du Roi, la dîme de tous les biens meubles d'Angleterre & d'Irlande, pour l'aider à soutenir sa guerre contre l'Empereur. Le Pape qui n'avoit rien plus à cœur que cette guerre, rendit à ce prix une sentence qui cassoit l'élection que les moines avoient faite, se reservant de mettre par provision un Archevêque dans cette église. Cette réserve mérite d'être remarquée. Alors les Envoiés du Roi & des Evêques suffragans de Cantorberi, aiant montré au Pape leurs pouvoirs, proposerent pour Archevêque le Docteur Richard, chancelier de l'église de Lincolne, assurant que c'étoit un hom-

me très-sçavant & très-vertueux, & capable de rendre de grands services à l'église Romaine & au Roiaume d'Angleterre. Le Pape consentit à le leur donner pour Archevêque, & écrivit aux Evêques de la Province une Bulle, où il leur ordonne de recevoir le Métropolitain qu'il leur a donné, faisant entendre par-là qu'il l'avoit choisi de son propre mouvement.

Pour recueillir la dime que les Envoiés du Roi avoient promise, le Pape envoia un Nonce, qui lut publiquement la lettre par laquelle il demandoit à tous les clercs & aux laiques, la dime de tous leurs biens meubles, pour faire la guerre à l'Empereur Frideric. Si, disoit le Pape dans cette lettre, l'église de Rome succombe, il faut que tous les membres périssent avec leur chef. On voit ici l'équivoque, si commune en ce temps-là, de confondre l'Eglise avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques; car l'Empereur n'attaquoit point leur puissance spirituelle. Toute l'assemblée où cette lettre fut lue, s'attendoit que le Roi y répondroit comme il convenoit, mais il garda le silence. Les Seigneurs & tous les laiques refusérent nettement de donner cette décime, ne voulant pas soumettre à l'église de Rome leurs terres & leurs biens temporels. Mais les Evêques & tout le clergé, après avoir long-temps délibéré & beaucoup murmuré, se [illegible] à cette éxaction de la Cour de R[illegible], [illegible]gnant l'excommunication ou l[illegible] [illegible] s'opposoient aux ordres du Pape. [illegible] convenir d'une somme qui [illegible] trop incommodés; mais le N[illegible] de faire paier la décime sans [illegible]tion. Il montra les pouvoirs qu'il [illegible]

La Cour Rome éxer des éx ctic en Angleter re.

Il [illegible]

communier les oppoſans & d'interdire leurs égliſes. Comme le Pape avoit beſoin d'un prompt ſecours, le Nonce obligea les Prélats de lui avancer au plutôt l'argent, en l'empruntant ou autrement, en leur diſant de ſe faire enſuite rembourſer par les particuliers. Le Nonce comprit même dans cette décime la récolte de l'année, qui étoit encore en herbe; & il l'exigea avec tant de rigueur, que les Evêques furent obligés de vendre ou d'engager les reliquaires, les calices, & les autres vaſes ſacrés. Le Nonce avoit avec lui des uſuriers, qui ſous le nom de marchands, offroient de l'argent à ceux qui étoient preſſés; mais à de ſi gros intérêts, qu'on les chargeoit par-tout de malédictions: & depuis ce temps-là, pluſieurs de ces uſuriers Ultramontains s'établirent en Angleterre. Ce qui conſoloit un peu les Anglois de cette exaction de la Cour de Rome, c'eſt que les autres Roiaumes n'en étoient pas exemts.

Mort de l'Archevêque Richard. Les Romains maltraités en Angleterre.

Deux ans après la levée de cette décime, c'eſt-à-dire l'an 1231. Richard Archevêque de Cantorberi alla à Rome propoſer au Pape pluſieurs ſujets de plaintes contre Henri III. Roi d'Angleterre, & contre quelques Evêques qui négligeoient le ſoin de leur troupeau, & ne s'appliquoient qu'à des affaires temporelles. Le Roi envoia auſſi-tôt des clercs pour le juſtifier auprès du Pape: mais l'Archevêque ſeul fut écouté, & obtint ce qu'il voulut. Sa mort, qui arriva lorſqu'il revenoit en Angleterre, l'empêcha de réformer les abus dont il s'étoit plaint au Pape. Les moines de Cantorberi firent pluſieurs élections, que le Pape caſſa l'une après l'autre. Il ſe forma alors contre les Romains établis en Angleterre une terrible

conjuration. On fit courir par-tout des lettres pour exhorter les Anglois à secouer le joug que la Cour de Rome vouloit imposer, & plusieurs s'associerent pour attaquer les Romains. Ils se couvroient le visage pour n'être point reconnus, & pilloient les greniers des plus riches Romains, vendoient le blé à bon marché, & en donnoient gratuitement aux pauvres. Ces inconnus vuiderent en peu de temps tous les magazins sur lesquels les usuriers Ultramontains avoient compté faire de gros profits, & se retirerent ensuite avec beaucoup d'argent. Ces violences s'étendirent dans toute l'Angleterre. On vendoit presque pour rien les blés des Romains, & on en faisoit aux pauvres de grandes libéralités. Les clercs de Rome se tenoient cachés dans des monasteres, & n'osoient même se plaindre, aimant mieux perdre les biens que la vie. Le Pape Grégoire IX. fut extrémement irrité de cette violence, & écrivit au Roi Henri des lettres fort vives, où il lui faisoit de grands reproches de ce qu'il souffroit ces désordres, sans en punir séverement les auteurs; & le menaçoit d'excommunication, & le Roiaume d'interdit, s'il n'y apportoit un remede prompt & efficace. Le Roi fit faire des informations, qui ne paroissent point avoir eu de suite.

S. Edmond Archevêque de Cantorberi.

Le Siége de Cantorberi aiant été vacant pendant deux ans, le Pape qui avoit déja cassé trois élections faites par les moines, leur permit enfin d'élire pour Archevêque le Docteur Edmond, chanoine & trésorier de Sarisberi, & lui envoia même le pallium, afin qu'il entrât plutôt en exercice de ses fonctions. Edmond étoit né près d'Oxford de parens vertueux. Edouard son pere, qui étoit marchand, se retira dans un

monaftere du confentement de fa femme Mabile qui prit foin de l'éducation de leurs enfans dont Edmond étoit l'aîné. Elle l'accoutuma dès l'enfance à jeûner au pain & à l'eau les vendredis ; & l'envoiant étudier à Paris, elle lui donna deux cilices, pour en ufer deux ou trois fois la femaine : elle lui recommanda auffi de dire le pfeautier tout entier les Dimanches & les fêtes avant que de manger. Par le confeil d'un prêtre, il fit vœu de virginité devant une image de la fainte Vierge, & l'obferva fidelement. Ses fœurs voulant être religieufes, Edmond s'adreffa à une communauté, où on refufa de les recevoir, à moins qu'il ne donnât une certaine fomme d'argent. Edmond choqué de cette propofition fe retira, craignant qu'il n'y eût de la fimonie. Il apprit en même-temps qu'il y avoit un monaftere fort pauvre, où l'on obfervoit une grande régularité : il alla trouver la Prieure, qui reçut fes fœurs fans rien demander. Edmond les y fit entrer, & alla enfuite avec fon frere étudier à Paris. Il fit bien-tôt de grands progrès, & devint profeffeur d'humanités & de philofophie. Il entendoit tous les jours la Meffe & difoit l'Office canonial, chofe rare parmi les profeffeurs de ce temps-là. Après avoir enfeigné pendant fix ans les arts libéraux, il réfolut de s'appliquer à la Théologie. Alors il vacqua encore davantage au faint exercice de la priere, & il affiftoit toutes les nuits à matines dans l'églife de faint Merri, près de laquelle il logeoit. En peu d'années il devint capable d'enfeigner & de prêcher avec fuccès ; & il s'acquitta de ces deux importantes fonctions avec tant de zéle, que plufieurs de fes difciples renoncerent au fiécle & embrafferent la vie monaftique. Quand il eut été ordonné

prêtre il augmenta ses aussérités & ses priéres. Quoiqu'on lui offrît plusieurs bénéfices, il n'en voulut jamais avoir qu'un seul. Enfin pour se décharger des leçons de théologie, & s'appliquer plus librement à la prédication, il accepta la dignité de trésorier dans l'église de Sarisberi, & obtint dispense du Pape, pour ne point assister au jugement des procès. Le Pape le chargea de prêcher la croisade, & lui permit de recevoir sa subsistance des églises où il prêcheroit; mais il voulut toujours prêcher gratuitement. Tel étoit le Docteur Edmond, quand les députés de Cantorberi vinrent lui apprendre, qu'il étoit élu pour remplir ce grand Siége. Il ne vouloit point accepter, quoique l'Evêque de Sarisberi lui commandât sérieusement d'obéir; & il ne se rendit que quand on lui déclara qu'il y étoit obligé sous peine de péché mortel. Il fut donc sacré par l'Evêque de Londres, en présence du Roi Henri & de treize Evêques; & le jour même de son sacre, il célébra la Messe avec le pallium, que le Pape avoit eu la précaution de lui envoier. Ce fut en 1234.

Trois ans après, le Roi Henri pria le Pape Grégoire IX. par une lettre secrete, d'envoier en Angleterre un Légat. Le Pape reçut avec joie la proposition, & envoia Otton Cardinal diacre, dont il étendit la légation sur le païs de Galles, d'Irlande & d'Ecosse. Plusieurs Seigneurs furent indignés de voir le Roi si servilement dévoué à la Cour de Rome. Ce Prince, disoient-ils, renverse tout & ne tient point ses promesses. Il a fait venir à notre insçu ce Légat, qui va changer toute la face du Roiaume. On disoit aussi que l'Archevêque Edmond avoit fait au Roi des reproches sur sa conduite, particuliérement sur la demande du Légat;

Le Pape envoie un Légat en Angleterre.

parce qu'il prévoioit que cet Envoié du Pape nuiroit beaucoup au bien public & à sa dignité. Le Légat fit son entrée en Angleterre avec beaucoup de pompe & d'appareil. Les Evêques & les plus considérables du clergé allerent au-devant de lui jusqu'à la mer ; quelques-uns même s'avancerent dans des barques, & lui firent de très-riches présens. Plusieurs Evêques lui avoient envoié jusqu'à Paris leurs députés, qui lui présenterent des piéces d'écarlate & des vases précieux, en quoi ils furent blâmés de toutes les personnes sensées.

Otton n'accepta pas tout ce qu'on lui offrit à son arrivée ; & ce refus, si contraire à la coutume des Romains, modéra l'indignation qu'on avoit concue contre lui. Mais il s'empara de tous les revenus des bénéfices vacans, & les distribua à ceux qui l'accompagnoient. Le Roi alla le recevoir au bord de la mer, s'inclina jusqu'à ses genoux, & le conduisit avec honneur au-dedans du Roiaume. Les Evêques & les Abbés le reçurent avec un profond respect, en procession & au son des cloches. Malgré ces marques extérieures de vénération, on maudissoit en secret le Roi qui avoit fait venir ce Légat. On l'accusoit d'avoir eu la lâcheté de dire qu'il ne pouvoit disposer de rien dans son Roiaume, sans le consentement du Pape ou de son Légat. Cependant on apportoit toujours à ce Légat de riches présens, de la vaisselle, des habits de prix, des fourrures, de l'argent, des provisions de bouche. Le seul Evêque de Vinchestre, sçachant qu'il devoit passer à Londres, lui envoia cinquante bœufs gras, cent charges de pur froment, & huit muids d'excellent vin.

Le Légat se trouva à une assemblée des Seigneurs que le Roi avoit convoquée à Yorc. Alexandre Roi d'Ecosse y vint aussi, y étant appellé par le Roi d'Angleterre & par le Légat; & les deux Rois terminerent leurs differends. Le Légat voulut ensuite entrer en Ecosse suivant sa commission, pour y regler les affaires ecclesiastiques comme en Angleterre; mais le Roi d'Ecosse lui dit: Je ne me souviens point d'avoir vu de Légat dans mon Roiaume, & sa présence est fort inutile; tout y va bien, graces à Dieu. Je n'ai pas même oüi dire qu'il en soit venu du temps de mes prédécesseurs, & je ne le souffrirai point, tant que je serai dans mon bon sens. C'étoit une vive censure de la conduite du Roi d'Angleterre. Au reste, ajouta le Roi d'Ecosse, comme vous avez la réputation d'être un saint homme, je ne vous empêcherai pas de venir voir mon Roiaume. Mais si vous y entrez, je vous conseille d'être bien sur vos gardes, de peur qu'il ne vous arrive quelque accident; car les habitans sont des hommes cruels & barbares, que je ne pourrois moi-même retenir, s'ils vouloient vous insulter. Ce discours du Roi Alexandre ôta au Légat l'envie d'aller en Ecosse, & il ne quitta plus le Roi d'Angleterre, qui lui étoit soumis en tout.

Le Roi d'Ecosse empêche le Légat de passer dans son Roiaume pour y exercer sa jurisdiction.

Tumulte à Oxford, qui oblige le Legat de s'enfuir.

Il fut reçu très-honorablement à Oxford. Les écoliers de l'Université de cette ville lui envoierent avant le dîner un présent honnête pour sa table, & vinrent ensuite pour le saluer. Mais le portier, qui étoit un Italien, leur refusa l'entrée en les chargeant d'injures. Les écoliers forcerent la porte, & les Romains voulant les repousser, il y eut une espece de combat à coups de poing & de bâton. Le mal-

tre d'hôtel étoit le frere du Légat, qui lui avoit donné cet emploi, parce qu'il craignoit d'être empoisonné. Etant dans la cuisine pour donner ses ordres, il vit un pauvre prêtre Hibernois à la porte, qui attendoit quelques restes de ce qui seroit desservi, & le maitre d'hôtel eut la bassesse & l'inhumanité de lui jetter au visage de l'eau bouillante. Alors un clerc Anglois s'écria : Quelle indignité ! Pouvons-nous le souffrir ? En même-temps il banda un arc, tira une flêche, & en perça le frere du Légat, qui tomba mort. Le Légat effraié se réfugia dans la tour de l'église revêtu d'une chape de chanoine, & ferma les portes sur lui : mais la nuit aiant fait finir le combat, il alla en diligence trouver le Roi son protecteur.

Cependant les écoliers en fureur le cherchoient par-tout en criant : Où est-il cet usurier, ce simoniaque insatiable d'argent, qui séduit le Roi, qui enrichit des étrangers de nos dépouilles ? Ces cris qu'il entendoit en partant, lui firent précipiter sa course. Le Roi touché des plaintes du Légat, envoia des troupes à Oxford pour délivrer les Romains, qui se tenoient cachés, & pour prendre les écoliers, dont trente furent mis en prison. Le Légat mit en même-temps la ville d'Oxford en interdit, & suspendit tous les exercices de l'Université. Il assembla ensuite tous les Evêques d'Angleterre, pour avoir satisfaction de cette insulte ; mais les Evêques lui représenterent que la querelle avoit commencé par ses domestiques ; & qu'au reste les écoliers avoient été les plus maltraités. Ils voulurent bien néanmoins lui faire satisfaction. Ils s'assemblerent pour cet effet à saint Paul, allerent à pied au logis du Légat, qui en étoit

assez éloigné, & se présenterent devant lui sans manteaux, sans ceintures & nuds pieds, lui demandant humblement pardon. Il le leur accorda & rétablit l'Université d'Oxford dont il leva l'interdit. Le Légat voulut ensuite retourner à Rome, & en obtint la permission du Pape; mais le Roi Henri la fit révoquer, parce qu'il croioit ne pouvoir pas vivre sans lui. La Noblesse étoit indignée de cette conduite du Roi. Quelque temps après, il nâquit à ce Prince un fils qu'il fit nommer Edouard. Un Evêque fit sur lui les exorcismes; le Légat Otton le baptisa, quoiqu'il ne fût que diacre, & saint Edmond Archevêque de Cantorberi le confirma. Il est remarquable que l'on ait donné la Confirmation à un enfant que l'on baptisoit, & que l'on ait divisé les cérémonies du Baptême.

L'année suivante, le Légat fit publier en Angleterre un Mandement, par lequel il déclaroit absous de leur vœu ceux qui avoient promis de se croiser, à condition qu'ils lui remetroient la somme qu'ils auroient emploiée pour faire ce voiage. Cette nouvelle exaction causa un grand scandale parmi le peuple. Tous les Evêques, les principaux Abbés, & plusieurs Seigneurs, s'assemblerent pour entendre les ordres du Pape. Le Légat Otton leur fit un long sermon, qu'il conclut en disant, que le Pape pour se défendre contre l'Empereur, avoit besoin de la cinquiéme partie de tous les revenus ecclésiastiques. Toute l'assemblée fut indignée d'une proposition si révoltante; mais personne n'osa résister ouvertement, & l'on se contenta de demander du temps pour y penser. Richard frere du Roi, & plusieurs

Le Pape [...] ge le cinq[...] me des r[...] nus ecclé[...] ftiques d'[...] gleterre.

autres Seigneurs déclarerent qu'ils alloient partir pour la Terre sainte. Les Prélats fondant en larmes dirent au Prince Richard : Pourquoi, Seigneur, nous abandonnez-vous, & nous laissez-vous ainsi en proie aux étrangers ? Ce Prince répondit : Quand je ne serois pas croisé, je m'en irois fort loin, pour n'être pas témoin de la désolation de ce Roiaume, & des maux dont je le vois accablé. S. Edmond fut le premier qui consentit à la levée du cinquiéme des revenus ecclasiastiques : il paia pour sa part huit cens marcs d'argent aux collecteurs du Pape, & les autres Prélats suivirent son exemple. Le saint Archevêque ne s'étoit rendu si facile, que dans l'espérance de procurer à l'église d'Angleterre un grand bien, qui étoit la liberté des élections. Il s'étoit plaint au Pape Grégoire IX. par des lettres touchantes, de ce qu'on y donnoit atteinte. Mais ses justes remontrances furent sans effet. Le Pape peu de temps après lui ordonna, de même qu'aux Evêques de Lincolne & de Sarisberi, de pourvoir 300. Romains des premiers bénéfices vacans, sous peine d'être privés du droit de conférer aucun bénéfice, jusqu'à ce que ce nombre fût rempli. Cet ordre du Pape parut fort étrange, & l'on disoit en Angleterre, que le Pape avoit fait avec les Romains une convention, par laquelle il leur avoit promis pour leurs enfans ou pour leur parens, autant qu'ils voudroient de bénéfices en Angleterre, à condition qu'ils se ligueroient contre l'Empereur.

Les Abbés allerent se plaindre au Roi du Mandement si injuste qui étoit venu de Rome. Seigneur, lui dirent-ils, le Pape nous accable chaque jour de nouvelles impositions, &

nous laisse à peine respirer. Nous vous demandons votre protection contre de pareilles entreprises. Le Roi jetta sur eux un regard d'indignation, leur parla d'un ton menaçant; & adressant la parole au Légat qui étoit présent: Voiez, dit-il, ces misérables, qui murmurent plutôt que de se soumettre à vos volontés. Faites d'eux ce qu'il vous plaira: je vous prête un de mes plus forts châteaux pour les y mettre en prison. Les pauvres Abbés se retirerent confus, & disposés à obéir au Légat. Les Evêques aiant été assemblés à ce sujet en présence du Légat, n'oserent pas le contredire ouvertement, mais ils proposerent leurs raisons avec modestie, & demeurerent fermes à ne rien accorder. Nous ne devons pas, dirent-ils, employer nos revenus à faire répandre le sang des Chrétiens; car le Mandement du Pape porte que c'est pour faire la guerre à l'Empereur. D'ailleurs quand nous avons donné les décimes au Pape, il nous a fait protester qu'on ne feroit plus de semblable exaction, [illegible] moins un impôt aussi exhorbitant que [illegible]. Enfin le Roi est menacé d'avoir à soutenir la guerre, & il seroit fâcheux d'appauvrir davantage le Roiaume, déja [illegible] de la Noblesse, qui en partant pour la croisade a emporté des sommes considérables. Le Légat n'obtenant rien des Evêques [illegible] aux Curés, & leur fit [illegible] messes. Mais ils s'en [illegible] Evéques; & ajouterent que [illegible] Romaine a son patrimoine [illegible] ministration, [illegible] leur qui n'est [illegible] l'église Romaine. La [illegible] délier donnée à S. Pierre, [illegible]

faire des exactions. Les revenus des églises sont destinés à entretenir les bâtimens, à faire subsister ses ministres, à nourrir les pauvres; on ne doit point les appliquer à d'autres usages. Cette contribution, ajoutoient ces curés, donne lieu à de nouveaux murmures contre l'église Romaine. Car on dit publiquement: On a déja fait de pareilles exactions, qui ont épuisé le Clergé; & aussi-tôt que l'argent a été extorqué, le Pape & l'Empereur se sont accordés, sans qu'on ait rendu un denier: au contraire s'il restoit quelque chose à paier, on ne l'exigeoit pas avec moins de rigueur. Le Légat voiant la fermeté de ces Evêques & de ces curés, s'efforça de les diviser. Il leur fit parler par le Roi, qui en gagna plusieurs par l'espérance de plus grandes dignités, ensorte que la plûpart se soumirent à la nouvelle imposition.

Fin de S. Edmond de Cantorberi.

S. Edmond étoit sensiblement touché des maux dont il voioit l'église d'Angleterre affligée de jour en jour. La condescendance dont il avoit usé, en consentant à donner au Pape tout ce qu'il avoit demandé, n'avoit produit que de mauvais effets: l'Eglise n'en étoit que plus opprimée; étant en même-temps dépouillée de ses libertés, & de ses biens temporels. Le saint Archevêque fit au Roi des reproches, d'avoir permis au Legat du Pape d'exercer en Angleterre une espece de tyrannie. Enfin accablé de douleur, il se condamna à un éxil volontaire, passa en France, & se retira dans l'Abbaïe de Pontigni au Diocèse d'Auxerre, à l'exemple de saint Thomas son prédécesseur. Il s'y appliqua à la lecture des saintes Ecritures, & vécut dans les jeûnes & dans la priere. Il copioit des livres, & alloit quelquefois prêcher dans les lieux voisins. Il tomba bien-

tôt dangereusement malade étant épuisé de mortifications, & consumé d'affliction des mauvaises nouvelles qu'il apprenoit d'Angleterre, où le Légat du Pape achevoit de ruiner la discipline. Par le conseil des médecins, il fut transporté à Soissi monastere de chanoines réguliers près de Provins. Sa maladie augmentant, il se fit apporter le Corps de Notre-Seigneur, étendit les mains, & lui dit avec une grande confiance : Seigneur, c'est en vous que j'ai cru, c'est vous que j'ai prêché, & vous sçavez que je n'ai cherché que vous sur la terre. Après avoir reçû le saint Viatique, il parut comblé de joie. Enfin il mourut le seize de Novembre de l'an 1240. On ouvrit son corps : on laissa son cœur & ses entrailles à Soissi, & on porta son corps à Pontigni. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Il est connu dans le païs sous le nom de S. Edme, & sa mémoire y est en une singuliere vénération. Nous avons de lui un Traité de piété intitulé le Miroir de l'Eglise, qu'il composa pour l'édification des moines de Pontigni. Six ans après, il fut canonisé par le Pape Innocent IV. La bulle de sa canonisation contient un abrégé de ses vertus & de ses miracles. Le Roi saint Louis, la Reine sa mere, & une multitude de personnes de distinction assisterent à la levée de son corps.

Le Roi Henri engagea les moines de Cantorberi à élire pour successeur de saint Edmond, Boniface oncle de la Reine Eleonore son épouse. Ils n'étoient pas persuadés de sa science, de sa vertu, & de sa capacité pour remplir ce grand Siége ; mais ils sçavoient que le Roi obtiendroit aisément du Pape la cassation de toute élection qui ne lui seroit

S. Richard Evêque de Chichestre.

pas agréable. Ce Prince qui par ſon dévouement à la Cour de Rome en obtenoit tout ce qu'il vouloit, troubla ſouvent les élections, & perſécuta pluſieurs bons Evêques qui ne lui étoient pas agréables. L'un des plus célébres fut ſaint Richard de Chicheſtre. Il étoit né à la fin du douziéme ſiécle dans le Diocèſe de Vorcheſtre. Il alla d'abord étudier à Oxford, & enſuite à Paris, où vivant dans une grande pauvreté, il fit de grands progrès dans les ſciences. Il paſſa en Italie, où il étudia le Droit canonique pendant ſept ans, & retourna enſuite en Angleterre, où il fut fait Chancelier de l'Univerſité d'Oxford. S. Edmond qui connoiſſoit ſon mérite, voulut l'attacher à ſon égliſe, & le fit Chancelier de Cantorberi. Richard remplit cette charge avec beaucoup d'humilité & de déſintéreſſement. Il ſuivit ſaint Edmond à Pontigni, & fut toujours ſon fidéle diſciple. Aiant été élu canoniquement Evêque de Chicheſtre, & ſacré à Lyon par le Pape Innocent IV. il éprouva en Angleterre les effets de l'injuſtice du Roi Henri. Il trouva que les officiers de ce Prince avoient diſſipé tous les revenus de ſon Evêché, & que le Roi même avoit fait défendre à tout le monde de lui rien prêter. Il fut réduit à ſubſiſter par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Deux ans après, le Pape Innocent obligea le Roi de rendre à Richard les terres de l'égliſe de Chicheſtre. Alors le ſaint Evêque commença à faire des aumônes très-abondantes; & comme ſon frere ſur lequel il s'étoit déchargé de ſon temporel, lui repréſentoit que ſon revenu n'y pouvoit ſuffire, il lui répondit: Eſt-il juſte que nous nous ſervions de vaiſſelle d'argent, tandis que Jeſus-Chriſt

souffre la faim dans la personne des pauvres ! Je n'ai besoin que de vaisselle de terre : qu'on vende jusqu'à mon cheval, pour secourir ceux qui sont dans la misere. Ce saint Prélat menoit une vie très-austere, pratiquoit toutes sortes de bonnes œuvres, & trouvoit ses délices dans l'exercice de la priere. Il ne donnoit point de bénéfices à ses parens. Il résista avec une fermeté invincible à l'Archevêque de Cantorberi, & au Roi même, qui le sollicitoient en faveur d'un curé scandaleux. Il rompoit assiduement à son peuple le pain de la divine parole : il entendoit des confessions, consoloit & encourageoit les pénitens, & donnoit de sages conseils à tous ceux qui s'adressoient à lui. Sa mort arriva lan 1253. à Douvres où le Pape l'avoit chargé d'aller prêcher la croisade. Il avoit voulu être logé dans l'Hôpital de cette ville. Il étoit dans la cinquante sixiéme année de son âge. Son corps fut reporté à Chichestre, & il se fit à son tombeau plusieurs miracles. Neuf ans après, le Pape Urbain IV. le mit dans le catalogue des saints ; & l'Eglise honore sa mémoire le 3. Avril, qui est le jour de sa mort.

Robert Evêque de Lincolne.

Robert Grosse-tête Evêque de Lincolne mourut la même année que saint Richard. Il étoit sçavant, & menoit une vie irréprochable, & avoit un zéle ardent pour la pureté des mœurs & de la discipline : mais quelques personnes, qui ne considéroient point assez les effets que ce zéle peut produire dans un saint Pasteur, l'accusoient de ne point garder assez de modération dans ses discours. Aiant reçu un ordre du Pape Innocent IV. qui ne lui paroissoit pas juste, il écrivit ainsi aux Evêques qui le lui avoient adressé ; Sçachez que j'obéïs avec

reſpect aux Mandemens apoſtoliques, mais je m'oppoſe pour l'honneur du S. Siége à tous les Mandemens qui ne méritent pas ce nom. Un Décret n'eſt point apoſtolique, à moins qu'il ne s'accorde avec la doctrine des Apôtres & de Jeſus-Chriſt. Or le Décret que j'ai reçu y eſt entierement contraire. Il renferme la clauſe, non-obſtant, qui eſt un renverſement de la diſcipline. Cet Evêque veut dire qu'il n'y a plus de regle certaine, s'il eſt permis au Pape d'annuller par cette clauſe toutes les loix ou les conventions particulieres contraires à ſes volontés. De plus, continue-t-il, il n'y a point de plus grand péché que celui de perdre les ames, en les privant des ſervices qu'on leur doit en qualité de Paſteur, & en ne ſongeant qu'à tirer du troupeau les commodités temporelles. Comme la cauſe du mal eſt pire que l'effet, il eſt évident que ceux qui donnent à l'Egliſe de mauvais Paſteurs & des meurtriers des ames, ſont pires qu'eux, & approchent de l'Ante-chriſt; d'autant plus qu'aiant reçu dans l'Egliſe une plus grande puiſſance, ils ſont plus obligés d'en bannir les mauvais Paſteurs. Le S. Siége qui n'a reçu ſa puiſſance de Jeſus-Chriſt que pour l'édification, ne peut donc rien ordonner ni rien faire qui tende à un crime ſi énorme : autrement ce ſeroit abuſer manifeſtement de ſa puiſſance.

Le Pape fut fort irrité de cette lettre, & il vouloit faire punir l'Evêque de Lincolne par le Roi d'Angleterre. Mais les Cardinaux lui aiant repréſenté que ce Prélat étoit très-eſtimé en France & en Angletere, lui parlerent ainſi : Saint Pere, il ne conviendroit point de décerner quelque choſe de fâcheux contre cet Evêque ; car, pour dire la vérité, il n'a-

vance

vance rien que de vrai : nous ne sçaurions le condamner. C'est un Prélat très-Catholique, & même très-saint ; plus religieux que nous, meilleur que nous, & qui méne une vie admirable. Cet aveu est remarquable dans la bouche des Cardinaux, & il fait honneur à leur sincérité. Ils ajouterent : On ne croit pas qu'il y ait parmi les Evêques un plus grand homme, ni même aucun qui puisse lui être comparé. Il passe pour habile philosophe ; il sçait parfaitement bien le latin & le grec, il est zélé pour la justice ; il est grand prédicateur ; c'est un homme fort chaste, & ennemi déclaré des simoniaques. Ils conseillerent donc au Pape de dissimuler la chose, pour ne point exciter de tumulte.

Matthieu Paris rapporte que cet Evêque étant allé à Rome, pour poursuivre l'appellation que des Templiers & Hospitaliers qui se prétendoient exempts, avoient interjettée au Pape des censures qu'il avoit portées contre eux, & dont ils se firent relever à Rome à force d'argent ; il rapporte, dis-je, que ce Prélat sortant de l'appartement du Pape, avoit dit tout haut, & de maniere que le Pape pouvoit l'entendre : O argent, argent ! que ne pouvez-vous pas, sur-tout à la Cour de Rome ? Il avoit composé un discours contre les abus qui étoient dans l'Eglise, & principalement à la Cour de Rome, & il fit présenter ce discours à Innocent IV. qui étoit à Lyon. Il fut lu en présence de ce Pape & des Cardinaux, & il contient des choses très-fortes sur l'état général de l'Eglise ; d'autres qui font beaucoup de honte à la Cour Romaine ; & d'autres enfin où il paroît avoir en vue des temps posterieurs, dont il décrit la désolation d'une ma-

Peinture que fait Robert de Lincolne des maux de l'Eglise.

niere très-surprenante. Après avoir montré que l'Eglise avoit fait autrefois de grands progrès, & s'étoit conservée pure & sans tache par les soins des bons Pasteurs, il ajoute : Mais, ô malheur ! Cette grande étendue de l'Eglise, qui a tant couté de peines & de travaux, est presque resserrée en un espace très-borné. Les infidéles se sont emparé de la plus grande partie de la terre, & l'ont par conséquent séparée de Jesus-Christ. Le schisme a encore ôté une portion considérable de la partie qui est demeurée chrétienne. L'hérésie a fait un nouveau retranchement à la portion que le schisme n'a point emportée : & ce qui est demeuré après toutes ces séparations, est comme incorporé avec le démon & séparé de Jesus-Christ par les sept péchés capitaux. Ces expressions fortes & générales, dont on trouve tant d'éxemples dans les saints Peres, n'attaquent nullement les prérogatives de l'Eglise, qui conserve toujours & en tout temps la vérité & la sainteté dans son sein. Robert de Lincolne étoit très-éloigné de donner la moindre atteinte à un dogme aussi inébranlable.

Ce Prélat continue : C'est ce que Jesus-Christ déploroit par la voix de son Prophéte : *Malheur à moi, parce que je suis réduit à cueillir des raisins après que la vendange a été faite. J'ai desiré en vain quelques bonnes grappes : on ne trouve plus de saints sur la terre, il n'y a personne qui ait le cœur droit.* La cause de ce malheur de l'Eglise, c'est le défaut de bons Pasteurs. De même que c'est par les bons Pasteurs & par la multiplication des justes, que la Foi & la Religion chrétienne se sont étendues dans tout le monde ; de même aussi c'est par les mauvais Pasteurs & par la multiplica-

tion des méchans, que l'on a vu la Foi & la Religion s'éteindre en divers païs; le schisme, l'hérésie & la corruption des mœurs ravager l'univers. Les Pasteurs sont des Antechrists, des voleurs, des meurtriers des ames, & ils font de la maison de priere une caverne de voleurs. Ils ajoutent prévarication sur prévarication; de sorte que le Seigneur ne sçait plus en quelle partie du corps les frapper. Leur ambition, leur cupidité, leur avarice vont toujours croissant. C'est pour cela qu'ils tuent ce qu'il y a de plus gras dans le troupeau; qu'ils emportent la chair & la peau des brebis; qu'ils répandent leur sang & même brisent leurs os. Ils sont horribles aux yeux de Dieu & des Anges, parce qu'ils sont la cause que le saint Nom de Dieu est blasphemé parmi les nations: & comme ce seroit à eux à donner l'exemple aux laïques & à les instruire, il est évident que ce sont eux qui sont la source de tous les maux.

Les Pasteurs, dit toujours Robert de Lincolne, sont par état le soleil qui doit éclairer le monde; mais au lieu de répandre la lumiere, ils introduisent par-tout l'ignorance & les ténébres, & attirent évidemment par-là la ruine du monde entier. Or quelle est la cause premiere, l'origine & la source d'un si grand mal? Je frémis de tous mes membres, & je pâlis en le disant; mais je n'ose pourtant pas le taire, pour ne point éprouver le malheur dont parle le Prophéte: *Malheur à moi, parce que je me suis tu.* La cause, la source & l'origine de ce mal, c'est la Cour de Rome; non-seulement parce qu'elle ne remédie point à ces maux & ne s'éleve point contre ces abominations; mais plus encore parce que par ses dispenses, ses provisions & ses collations de bé-

néfices à charge d'ames, elle met en place des Pasteurs tels que je viens de les dépeindre. Pour quelque avantage temporel, elle livre à la fureur des bêtes féroces & à la mort éternelle, des millions d'ames pour lesquelles le Fils de Dieu a souffert l'opprobre de la Croix. Il faut obéir en toutes choses à ceux qui sont assis sur le S. Siége; mais c'est lorsqu'ils nous parlent comme Jesus-Christ. Que si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, ordonne quelque chose de contraire à la Loi & à la volonté de Jesus-Christ; celui qui lui obéit en ce cas, s'éloigne manifestement du souverain Pasteur, & du Pape lui-méme en tant qu'il représente la personne de Jesus-Christ.

Lorsqu'il arrive que le grand nombre dans l'Eglise lui obéit en cela, c'est alors qu'arrive réellement la révolte & l'apostasie, & que le temps où doit paroître l'homme de péché qui périra misérablement, est pour ainsi dire à la porte. Mais à Dieu ne plaise, à Dieu ne plaise encore une fois, que le S. Siége & ceux qui y président, & aux ordres desquels tout le monde obéit, soient la cause de cette apostasie, en ordonnant quelque chose de contraire à la Loi divine, & à la volonté de Jesus-Christ. A Dieu ne plaise aussi, que se trouvant un jour dans l'Eglise des personnes connues pour être attachées inviolablement à la vérité, & ne voulant rien faire qui la blesse, le S. Siége & ceux qui y présideront alors, en leur commandant quelque chose d'opposé à la volonté de Dieu, soient la cause d'un schisme apparent. *Causa sint discessionis aut schismatis apparentis.* Ainsi parloit des maux de l'Eglise un des plus grands Evêques du treiziéme siécle, & cela dans un discours, qui, comme

nous l'avons dit plus haut, fut présenté au Pape Innocent IV. & lu devant lui, & devant les Cardinaux.

Robert de Lincolne, pendant la maladie dont il mourut, faisoit venir quelques-uns de ses clercs pour s'entretenir avec eux; & il leur disoit en parlant de la perte des ames, causée par l'avarice de la Cour de Rome: Jesus-Christ est venu au monde pour gagner des ames: ainsi celui qui ne craint point de les perdre, mérite le nom d'Ante-Christ. Quoique plusieurs Papes, ajoutoit-il, aient déja fort affligé l'Eglise, celui-ci l'a réduite à une plus grande servitude, principalement par les usuriers qu'il a introduits en Angleterre, & qui sont pires que les Juifs. Il mesure l'indulgence selon l'argent qu'on donne pour la Croisade. Il s'étendoit ensuite sur les vices de la Cour de Rome, particulierement l'avarice & l'impureté; & ajoutoit, que pour tout engloutir, elle s'attribuoit les biens de ceux qui mouroient sans testament; & qu'afin de piller plus librement, elle faisoit part au Roi de ses rapines. L'Evêque de Lincolne se plaignoit encore que le Pape emploioit au recouvrement de ses exactions les religieux mendians, abusant de leur vœu d'obéissance pour les faire rentrer dans le monde qu'ils avoient quitté: Qu'il les envoioit en Angleterre avec de grands pouvoirs comme des Légats travestis, ne pouvant y envoier des Légats en forme & à découvert, si le Roi ne les demandoit. Telles étoient les plaintes de cet Evêque, & il faut avouer qu'elles n'étoient que trop bien fondées, comme il paroît par les Ecrits du temps, & même par les Lettres des Papes. Il mourut en odeur de sainteté, & le bruit se répandit qu'il s'étoit fait des miracles à sa mort.

Seval Archevêque d'Yorc persécuté par le Pape.

Deux ans après en 1255. mourut Vautier Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu ce Siége près de quarante ans. Le Roi Henri retarda autant qu'il put l'élection du successeur, & il disoit : Je n'ai jamais été maître de cet Archevêché ; il faut faire ensorte qu'il ne m'échappe pas sitôt. Enfin les chanoines élurent tout d'une voix le Docteur Seval Doïen de la même église, & homme d'un rare mérite, qui avoit été disciple de saint Edmond de Cantorberi. Peu de temps après son sacre, trois inconnus vinrent installer par l'autorité du Pape Alexandre IV. l'un d'entre eux dans la place de Doïen. Le nouvel Archevêque s'opposa autant qu'il put à cette violence ; & tous les chanoines furent indignés de voir usurper par un inconnu la premiere dignité de cette église. Mais ils furent retenus par la crainte du Pape, auquel le Roi étoit absolument dévoué. Le nouveau Doïen retourna à la Cour de Rome d'où il étoit venu, fit interdire l'Archevêque, & le fatigua par beaucoup de dépenses & de travaux, que le Prélat supporta patiemment. Enfin après bien des contestations, le prétendu Doïen, qui étoit Romain, renonça à son droit moiennant une pension de cent marcs d'argent sur l'église d'Yorc, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un meilleur bénéfice. L'an 1257. le Pape Alexandre choqué de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens, indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre au son des cloches & en faisant éteindre les cierges, pour l'intimider par une censure si infamante. Mais Seval la supporta avec patience, se consolant par l'exemple de saint Edmond son maître. Aussi plus

on prononçoit contre lui de malédictions en public, plus le peuple lui donnoit de bénédictions en secret. L'année suivante cet Archevêque se voiant dangereusement malade, se souleva sur son lit; puis joignant les mains, & tournant vers le Ciel son visage baigné de larmes, il dit: Seigneur Jesus-Christ, juste juge, vous sçavez combien le Pape m'a maltraité, pour n'avoir pas voulu admettre des personnes indignes & qui ne sçavoient pas l'Anglois, pour gouverner des églises que vous m'avez confiées; j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la persécution qu'il m'a fait souffrir est injuste. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Grosse-tête Evêque de Lincolne, le priant de modérer sa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ses saints prédécesseurs; mais le Pape aiant reçu sa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV. de celle de l'Evêque de Lincolne.

L'An 1272. les bourgeois de Norvic aiant eu une querelle avec les moines, brûlerent l'église Cathédrale, & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, jusqu'au ciboire d'or suspendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette insolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'église. Il vouloit retourner à Londres, mais étant arrivé à l'Abbaïe du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du païs vinrent pour assister à sa mort. Il se confessa avec de grands sentimens de pé- Mort du Henri III.

Seval Archevêque d'Yorc persécuté par le Pape.

Deux ans après en 1255. mourut Vautier Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu ce Siége près de quarante ans. Le Roi Henri retarda autant qu'il put l'élection du successeur, & il disoit : Je n'ai jamais été maître de cet Archevêché ; il faut faire ensorte qu'il ne m'échappe pas sitôt. Enfin les chanoines élurent tout d'une voix le Docteur Seval Doïen de la même église, & homme d'un rare mérite, qui avoit été disciple de saint Edmond de Cantorberi. Peu de temps après son sacre, trois inconnus vinrent installer par l'autorité du Pape Alexandre IV. l'un d'entre eux dans la place de Doïen. Le nouvel Archevêque s'opposa autant qu'il put à cette violence ; & tous les chanoines furent indignés de voir usurper par un inconnu la premiere dignité de cette église. Mais ils furent retenus par la crainte du Pape, auquel le Roi étoit absolument dévoué. Le nouveau Doïen retourna à la Cour de Rome d'où il étoit venu, fit interdire l'Archevêque, & le fatigua par beaucoup de dépenses & de travaux, que le Prélat supporta patiemment. Enfin après bien des contestations, le prétendu Doïen, qui étoit Romain, renonça à son droit moiennant une pension de cent marcs d'argent sur l'église d'Yorc, jusqu'à ce qu'il fût pourvu d'un meilleur bénéfice. L'an 1257. le Pape Alexandre choqué de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens, indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre au son des cloches & en faisant éteindre les cierges, pour l'intimider par une censure si infamante. Mais Seval la supporta avec patience, se consolant par l'exemple de saint Edmond son maître. Aussi plus

on prononçoit contre lui de malédictions en public, plus le peuple lui donnoit de bénédictions en secret. L'année suivante cet Archevêque se voiant dangereusement malade, se souleva sur son lit; puis joignant les mains, & tournant vers le Ciel son visage baigné de larmes, il dit: Seigneur Jesus-Christ, juste juge, vous sçavez combien le Pape m'a maltraité, pour n'avoir pas voulu admettre des personnes indignes & qui ne sçavoient pas l'Anglois, pour gouverner des églises que vous m'avez confiées; j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la persécution qu'il m'a fait souffrir est injuste. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Grosse-tête Evêque de Lincolne, le priant de modérer sa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ses saints prédécesseurs; mais le Pape aiant reçu sa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV. de celle de l'Evêque de Lincolne.

L'An 1272. les bourgeois de Norvic aiant eu une querelle avec les moines, brûlerent l'église Cathédrale, & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, jusqu'au ciboire d'or suspendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette insolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'église. Il vouloit retourner à Londres, mais étant arrivé à l'Abbaïe du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du païs vinrent pour assister à sa mort. Il se confessa avec de grands sentimens de pé- *Mort du Henri III.*

nitence, reçut le viatique & l'Extréme-Onction, & mourut âgé de soixante-cinq ans, dont il avoit regné cinquante-six. Son corps fut rapporté à Londres & enterré solemnellement. Les Ecrivains du temps louent la piété de ce Prince, & disent qu'il entendoit tous les jours trois Messes hautes & plusieurs Messes basses; & que S. Louis lui aiant dit à cette occasion, qu'il valoit mieux entendre plus souvent des sermons, il répondit : J'aime mieux voir souvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en dise. On loue la pureté de ses mœurs & sa patience. Mais nous avons vu combien il s'en falloit qu'il n'eût les vertus essentielles à un Roi, la justice & la fermeté. Nous avons vu son lâche dévouement à la Cour de Rome, qui étoit la source d'une infinité de maux dans son Roiaume; les persécutions qu'il fit souffrir à de saints Evêques, & les violences dont il usa pour en faire élire de mauvais ; enfin la foiblesse de son gouvernement, qui lui attira la haine de ses sujets.

S. THOMAS Evêque d'Herford.

Après la mort du Roi Henri, Thomas de Chanteloup son Chancelier quitta la Cour & se retira. Il étoit né en Angleterre d'une famille noble, & dès son enfance il avoit donné des marques d'une grande piété. Il étudia d'abord à Oxford & ensuite à Paris, où il apprit la Philosophie, & reçut le dégré de maître ès-arts. Etant revenu à Oxford, il fut reçu Docteur en Droit canon, & devint Chancelier de cette Université : Ce fut alors que sa réputation étant venue jusqu'au Roi, ce Prince l'engagea à être son Chancelier. Il conserva dans cette place la pureté de mœurs qu'on avoit toujours admirée en lui, & rendit la justice avec une grande intégrité, ne craignant point les Grands à cause

de leur crédit, & ne méprisant point les pauvres à cause de leur foiblesse. A la mort du Roi il retourna à Oxford, & y étudia la Théologie. Cependant il faisoit toujours de nouveaux progrès dans la vertu, menoit une vie très-sobre, & conservoit avec un soin infini la pureté du corps & du cœur. L'Eglise d'Herford le choisit pour Pasteur en 1275. Son Episcopat fut très-court, & il mourut au retour d'un voiage qu'il fit à Rome pour maintenir quelques droits de son église. Il fut canonisé peu de temps après sa mort.

III.

Le successeur du Roi Henri fut son fils Edouard. Ce jeune Prince avoit été engagé à se croiser, par le Roi saint Louis, qui le pria de l'accompagner dans son voiage de la Terre-Sainte, & lui prêta pour les frais trente mille marcs d'argent. Il fit la guerre en Palestine plutôt en barbare qu'en Chrétien. Nous aurons occasion d'en parler dans l'article des Croisades. A son retour il passa par la Sicile, où il apprit la mort du Roi son pere. Il revint aussitôt, & fut reconnu Roi par les Seigneurs & par les Evêques. Il ne tarda point à former des entreprises sur la liberté ecclésiastique, ce qui lui attira de justes reproches de la part du Pape Nicolas IV. Ce Prince, sous prétexte de la Croisade, chargea d'impositions le clergé d'Angleterre, & fit sentir les effets de sa colere à ceux qui n'approuvoient point ses ordres injustes. Comme la plus grande partie de son regne appartient à l'histoire du quatorziéme siécle, nous n'en dirons ici rien davantage. Regne d'Edouard.

ARTICLE II.

Autres églises du Nord.

I.

'glise de ...nie.

LA Religion chrétienne fit au commencement du treiziéme siécle de grands progrès en Livonie, sous Albert troisiéme Evêque de Riga successeur de Bertold. Le Pape Innocent III. aiant appris que les païens, qui étoient encore en très grand nombre dans ce païs, persécutoient ceux qui avoient embrassé le christianisme, écrivit à tous les fidéles de Saxe, de Vestfalie & de Sclavie, d'aller au secours des Chrétiens, qui souffroient persécution en Livonie. Nous vous exhortons, leur dit-il, & nous vous enjoignons pour la rémission de vos péchés, de prendre les armes pour défendre les Chrétiens de Livonie. Nous accordons à tous ceux qui ont fait vœu de venir à Rome, la commutation de leur vœu en ce voiage de Livonie. Le Pape sçachant qu'il y avoit dans la Basse-Saxe plusieurs personnes tant ecclésiastiques que laïques, qui s'étoient croisés pour la Terre-Sainte, & qui par pauvreté ou par infirmité ne pouvoient faire un si grand voiage, les envoia en Livonie, les clercs pour prêcher la foi, les laïques pour combattre contre les infidéles. L'an 1205. Albert Evêque de Riga institua l'Ordre militaire des Freres de Christ, qui portoient sous leurs manteaux une épée & une croix par-dessus, ce qui les fit aussi

nommer les Freres de l'épée. L'objet de leur institution étoit de défendre les nouveaux Chrétiens, & l'Evêque leur donna la troisiéme partie des biens de l'église de Riga. La plupart des peuples de Livonie se convertirent alors à la foi, & le Pape Innocent en reçut la relation de l'Archevêque de Lunden en Dannemarc, qu'il avoit fait son Légat pour travailler à la conversion des infidéles. Et comme il y avoit parmi les missionnaires des moines, des chanoines réguliers, & des religieux de différens Ordres, le Pape leur ordonna de prendre tous le même habit, de peur que les infidéles auxquels ils prêchoient, ne fussent choqués de les voir si diversement habillés.

II.

Mission de Prusse.

Chrétien & Philippe moines de Cîteaux, prêchoient la foi en Prusse avec quelques-uns de leurs confreres, & ils avoient baptisé quelques grands Seigneurs du païs. C'est pourquoi le Pape les recommanda à l'Archevêque de Gnesne, & lui ordonna de prendre soin de ces moines & de ceux qu'ils convertiroient, jusques à ce que le nombre des fidéles fût assez grand en ce païs pour y établir un Evêque. Or quoique la mission de Chrétien & de Philippe produisît de grands fruits, les moines de Cîteaux établis parmi ce peuple, les traitoient d'Acephales, & refusoient de leur donner l'hospitalité & les autres secours necessaires, ce qui avoit obligé quelques-uns de ces missionnaires à se retirer. Le Pape en étant averti, écrivit à l'Archevêque de Gnesne en qui il avoit confiance, d'examiner ces missionnaires, & de recommander par écrit aux Abbés de Cîteaux & aux autres fidéles de Pomeranie & de Pologne, ceux qu'il reconnoîtroit agir par

un vrai motif de charité. En même-temps le Pape écrivit aux Seigneurs de Pologne & de Poméranie, se plaignant de quelques-uns d'eux, qui aussi-tôt qu'ils apprenoient que quelques paiens de Prusse avoient reçu le baptême, leur imposoient des charges serviles, & rendoient leur condition pire que lorsqu'ils étoient paiens, ce qui en empêchoit plusieurs de se convertir. Le Pape exhorte ces Seigneurs à mieux traiter ces néophites encore foibles dans la foi, & ordonne à l'Archevêque de Gnesne de réprimer ces véxations par les censures ecclésiastiques.

Le Pape Honorius III. s'appliqua à soutenir la nouvelle église de Prusse & de Livonie. Il exhorta l'Archevêque de Maïence & ses suffragans, & la plûpart des Evêques d'Allemagne, à seconder le zéle du moine Chrétien, qui sans avoir de Siége fixe, fut ordonné Evêque des Prussiens. On établit des écoles dans ce païs, pour y former des jeunes gens qui pussent travailler ensuite à convertir la nation. Pour défendre ceux qui étoient déja Chrétiens contre la persécution des infidéles, le Pape exhorta les Allemans qui n'étoient pas croisés pour la Terre sainte, ou ceux qui étant croisés n'étoient point en état d'accomplir leur vœu, d'aller dans le Nord au secours des nouveaux Chrétiens. Honorius prit aussi sous sa protection l'Evêque de Livonie, & lui permit d'ériger une Métropole dans la Province. Il écrivit aux Abbés de Cîteaux & aux Supérieurs des autres Ordres religieux, pour les engager à envoier en Livonie les moines que les Evêques missionnaires leur demanderoient. Il écrivit aussi aux Prussiens convertis, les exhortant à être reconnoissans de la grace qu'ils avoient reçue, & à demeurer fermes dans la

foi. Aiant appris en même-temps que les croisés avoient remporté une victoire considérable sur les paiens de Prusse, il exhorta à n'en pas devenir plus fiers, mais à donner les captifs à l'Evêque du païs, afin qu'il pût travailler à les faire Chrétiens; & il chargea l'Evêque de Breslau d'examiner lequel étoit plus utile, ou que le Duc de Pologne allât a la Terre-Sainte, ou qu'il demeurât dans le païs pour faire la guerre aux paiens de Prusse. L'an 1222. il exhorta les Saxons à prendre les armes contre les paiens de Livonie, leur promettant pour cette guerre l'indulgence de la Terre-Sainte. Mais il fit de grands reproches aux Templiers, qui maltraitoient les Livoniens convertis, & ordonna d'abolir absolument à l'égard de ces nouveaux Chrétiens le jugement du fer chaud. Il ordonna aussi de s'opposer à quelques Russes, qui s'efforçoient d'introduire le rit Grec en cette Province. A la fin de l'année 1224. Guillaume Evêque de Modene s'offrit de lui-même pour aller prêcher la foi en Prusse, en Livonie, en Curlande, & dans les païs voisins; & le Pape Honorius l'y envoïa en qualité de Légat, le recommandant aux Evêques & au peuple du païs.

Persécution en Prusse. Etablissement des Chevaliers Teutoniques dans ce païs.

L'Evêque Chrétien travailloit toujours de son côté à la conversion des infidéles, avec le secours de quelques Freres-Prêcheurs. Après que les Prussiens idolâtres eurent été quelque temps en paix avec les nouveaux convertis, ils leur firent une cruelle guerre dans la Province de Masovie, où commandoit le Duc Conrad. Et comme il ne s'opposa pas à leurs premieres violences, ils passerent plus avant, & firent de grands ravages en Pologne. Ils brûloient les maisons, tuoient les hommes, en

emmenoient captifs les femmes & les enfans. Ils détruisirent ainsi par le feu deux cens cinquante paroisses, outre les chapelles & les monasteres d'hommes & de femmes. Ils massacroient les prêtres & les clercs jusques dans le sanctuaire, fouloient aux pieds les saints Mysteres, & emploioient les vases sacrés à des usages profanes. Le Duc Conrad aiant en vain essaié d'appaiser ces barbares par des présens, institua par le conseil de l'Evêque Chrétien, un ordre militaire à l'éxemple des Chevaliers de Christ de Livonie, & leur fit porter un manteau blanc chargé d'une épée rouge & d'une étoile. Le Duc étoit convenu avec ces Chevaliers, de partager également les conquêtes qu'ils feroient sur les infidéles : mais Conrad voiant que ce secours étoit trop foible, résolut d'appeller les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qui étoient en grande réputation pour leur valeur, leur puissance & leurs richesses.

Il communiqua sa pensée à quelques Evêques & aux personnes nobles de sa dépendance, qui l'approuverent unanimement, ajoutant que les Chevaliers Teutoniques étoient fort agréables au Pape, à l'Empereur & aux Princes d'Allemagne : ce qui faisoit esperer que le Pape en leur faveur feroit passer des Croisés au secours de la Prusse. Le Duc Conrad envoia donc une ambassade solemnelle au Maître de l'Ordre Teutonique, qui après plusieurs délibérations, & par le conseil du Pape Grégoire IX. & de l'Empereur Frideric, accorda au Duc de Masovie ce qu'il désiroit. C'est ce qui donna lieu à l'établissement des Chevaliers Teutoniques en Prusse, qui eut des suites considérables. Pour les seconder dans la guerre contre les paiens, le Pape écrivit à tous les fidé-

les des Provinces de Magdebourg & de Bréme, à ceux de Pologne, de Pomeranie, de Moravie & de Gothie, pour les exhorter à prendre les armes contre eux suivant les conseils des Chevaliers Teutoniques. Le Pape écrivit en même-temps aux Freres-Prêcheurs, pour les animer à cette mission : & au Duc de Masovie, pour le louer de les avoir appellés dans ses Etats.

III.

Conversion des Curlandois. Suite de la persécution dans la Prusse.

Les Curlandois furent du nombre de ceux qui se convertirent alors, & leur Roi fit avec le Pénitencier du Légat un Traité conçu en ces termes : Les paiens ont consenti à embrasser la Religion chrétienne, nous ont donné des ôtages, & ont promis d'obéir en tout aux ordres du Pape ; & Nous, agissant de leur part, sommes convenus des conditions suivantes : Ils recevront incessamment des prêtres que nous leur enverrons : ils leur donneront honnêtement les choses nécessaires, écouteront leurs instructions avec soumission, & les défendront des ennemis comme leurs propres personnes. Tous, hommes, femmes & enfans, [illegible] incessamment le baptême, & [illegible] autres cérémonies des Chrétiens. [illegible] est bien éloignée de l'ancienne [illegible] ne permettoit de baptiser [illegible] gues épreuves les Catecumenes [illegible] nation & des mêmes [illegible] son des étrangers & [illegible] tinue : Ils recevront [illegible] comme leur pere [illegible] qui leur sera donné [illegible] ront en tout [illegible] lui paieront [illegible] les peuples de [illegible]

soumis ni au Dannemarc ni à la Suede: car nous leur avons accordé une liberté perpétuelle tant qu'ils n'apostasieront point. Ils marcheront aux entreprises qui se feront contre les paiens, tant pour la défense de la Chrétienté que pour la propagation de la foi. Ils se présenteront au Pape dans deux ans, & se soumettront en tout à ses ordres. Ce traité fut fait le jour des Innocens de l'an 1230. & confirmé par le Pape Grégoire IX. l'an 1232.

Cependant le Pape apprit par les lettres des Evêques de Masovie & de Breslau, que les Prussiens, tant anciens paiens qu'apostats, avoient brûlé plus de dix mille villages de leur frontiere, avec quantité de cloîtres & d'églises, ensorte que les fidéles n'avoient plus d'autres lieux où ils pussent célébrer l'Office divin, que les bois où ils étoient retirés. Ces lettres ajoutoient: Les Prussiens ont tué plus de vingt mille Chrétiens, & en tiennent encore esclaves plus de cinq mille: ils font périr les jeunes hommes qu'ils prennent, par des travaux continuels & excessifs: ils sacrifient les filles aux démons par le feu, après les avoir couronnées de fleurs par dérision. Ils font mourir les vieillards, & tuent aussi les enfans, les uns en les embrochant, d'autres en les écrasant contre des arbres. Or quoique les Chevaliers Teutoniques aient entrepris en Prusse la défense de la foi, néanmoins ils ne suffisent pas seuls pour la soutenir. Sur ces avis le Pape écrivit en ces termes aux Prélats voisins de la Prusse: Nous vous prions & vous enjoignons de commuer les vœux des Croisés du Roiaume de Boheme, & de les envoier contre ces infidéles, afin qu'ils ne puissent se vanter d'avoir impunément attaqué le nom de Jesus-Christ.

L'an 1236. les Chevaliers de Christ & les Croisés furent défaits en Livonie par les infidéles, qui en firent un grand carnage. C'est ce qui engagea le Pape Grégoire IX. à unir l'Ordre des Chevaliers de Christ aux Chevaliers Teutoniques, espérant par cette union soumettre plus facilement les infidéles. Le Pape écrivit en même-temps à son Légat en Livonie, de rendre le Roi de Dannemarc favorable aux Chevaliers Teutoniques, lorsqu'ils viendroient s'établir dans ses Etats. Mais peu d'années après, ces Chevaliers donnerent à l'Evêque de Prusse, un juste sujet de faire au Pape de grandes plaintes contre eux. Ils détournoient les naturels du païs d'embrasser la Foi chrétienne, afin d'exercer sur eux une domination plus dure: ils traitoient si cruellement les nouveaux Chrétiens, que plusieurs retournoient à leur ancienne superstition. Quoique les Chevaliers eussent reçu de l'Evêque de grandes terres & d'autres bienfaits, & qu'ils eussent juré de lui conserver ses droits, ils ne laissoient pas de les lui disputer, & d'usurper ses revenus; & ils avoient tué un noble Prussien qui lui avoit été donné en ôtage, parce qu'il ne vouloit pas leur paier une certaine somme d'argent. C'est ce qui paroît par une Lettre du Pape, qui ordonnoit à ces Chevaliers religieux de faire satisfaction à l'Evêque de Prusse. L'an 1243. le Légat Guillaume étant auprès du Pape Innocent IV. l'instruisit du progrès que la Religion avoit fait, par les conquêtes des Chevaliers Teutoniques dans la Prusse, & le Pape lui donna commission de la partager en plusieurs Diocèses & d'en marquer les bornes. Ce Légat divisa donc tout le païs en quatre Evêchés. Chrétien, qui travailloit

Progrès de la Religion dans la Prusse.

depuis trente ans à la conversion des paiens de cette Province, choisit le Diocèse de Culmis & y mourut peu de temps après. Son successeur fut Henri de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les premiers Evêques de Prusse procurerent la fondation de plusieurs églises & de plusieurs monasteres, qui sont encore célébres. Le Pape ordonna que chaque Evêque reçût le temporel de son église de la main du Légat au nom de l'église de Rome.

IV.

Eglises de Dannemarc & de Norvege.

Le Pape donna l'an 1246. à un religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, la commission de faire des informations contre des Evêques de Dannemarc. Le premier étoit celui de Rofchild, de qui le Roi Erie fit au Pape de grandes plaintes. Il lui disoit, que l'aiant fait son Chancelier & lui aiant donné sa confiance, il n'en avoit reçu que des sujets de mécontentement; & que le Prélat, après avoir pillé le Roiaume & conspiré contre sa vie, s'étoit retiré dans un païs éloigné. Le Pape ordonna donc aux Freres Mineurs de s'informer exactement de ces faits, & d'examiner en même-temps si un autre Evêque qu'il lui nommoit, étoit coupable de plusieurs crimes dont il étoit accusé. Ce pouvoir donné par le Pape à un simple Frere Mineur contre des Evêques, mérite sans doute d'être remarqué.

La même année 1246. Haquin succéda à son pere Roi de Norvege. Mais comme il n'étoit pas né de légitime mariage, il crut devoir demander dispense au Pape, qui lui envoia pour Légat Guillaume ancien Evêque de Modene, emploié alors dans les missions de la Prusse. Sa Légation s'étendoit aussi en Suéde; car le Pape l'avoit chargé d'exciter tous ces

Roiaumes contre l'Empereur Frideric, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre. Le Pape dans la Lettre adressée au Roi Haquin, dit, qu'usant de la plénitude de sa puissance, il lui accorde dispense pour être élevé à la dignité Roiale, & la transmettre à ses enfans légitimes malgré le vice de sa naissance. En effet Haquin fut couronné solemnellement par le Légat l'an 1247. le jour de saint Olaf Roi de Norvege & Martyr. Le Roi donna ensuite au Pape quinze mille marcs de sterlins; & le Légat, outre les riches présens qu'il reçut, leva cinq cens marcs sur les églises du Roiaume. Aussi le Roi Haquin s'étant croisé, obtint du Pape pour les frais de son voiage, le tiers des revenus ecclésiastiques de Norvege. Saint Louis aiant appris que le Roi Haquin s'étoit croisé, lui écrivit une lettre pleine d'amitié, le priant qu'ils fissent ensemble le voiage, afin que ce Prince, qui étoit puissant sur mer, gouvernât toute la flotte. Saint Louis chargea de cette négociation le moine Anglois Matthieu Paris, qui a écrit l'histoire de son tems. Le Roi Haquin aiant lu la lettre de saint Louis, dit à Matthieu, en qui il avoit confiance: *Je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi, mais je connois un peu le naturel des François: mes gens sont impétueux & ne peuvent rien souffrir. S'ils prennent querelle avec une nation hautaine, nous en souffrirons l'un & l'autre un dommage irréparable: c'est pourquoi il vaut mieux que nous allions chacun à part.* Il demanda seulement la permission d'aborder aux ports de France en cas de besoin, & d'y prendre des vivres; ce que S. Louis lui accorda de bonne grace. Ce Roi de Norvege, dit Matthieu Paris, est un homme sage, modeste & bien instruit.

V.

Eglises de ... & de ... manie.

Le Pape Innocent IV. reçut trois ans après, une requête de l'Archevêque d'Upsal, des Evêques ses suffragans, & de tout le clergé de Suéde, portant, que selon un ancien abus qui régnoit dans ce Roiaume, les Evêques n'étoient établis que par la puissance séculiere du Roi & des Seigneurs. La requête ajoutoit, que Guillaume ancien Evêque de Modene, voulant abolir cet abus pendant sa légation, avoit ordonné que dans les églises Cathédrales qui n'avoient point encore de Chapitre, il y auroit au moins cinq Chanoines avec un Chef qui auroit une dignité, lesquels feroient l'élection d'un Evêque pour remplir le Siége vacant. Le Pape confirma cette Ordonnance du Légat, défendant à tout séculier d'y donner aucune atteinte, ni d'éxiger des Evêques de Suéde aucun hommage ou serment de fidélité, attendu que les Evêques soutenoient qu'ils ne tenoient aucun fief du Roi ni des Seigneurs.

L'année suivante 1251. les Chevaliers de Prusse aiant reçu quelques terres de Mindof Prince de Lithuanie, lui conseillerent de prendre le titre de Roi, & pour cet effet de s'adresser au Pape & de se mettre sous sa protection. Mindof envoia donc une ambassade au Pape Innocent, qui lui écrivit en ces termes: Nous avons appris avec beaucoup de joie, que Dieu vous aiant fait la grace de vous éclairer, vous avez reçu le Baptême avec une multitude de paiens, & que vous avez entiérement soumis votre personne, votre Roiaume, & tous vos biens au S. Siége. C'est pourquoi condescendant à vos desirs, nous recevons au droit & à la propriété de saint Pierre, le Roiau-

me de Lithuanie & toutes les terres que vous avez déja retirées d'entre les mains des infidéles, ou que vous en pourrez retirer à l'avenir, & nous vous prenons sous la protection du S. Siége, avec votre femme, vos enfans & votre famille. Le Pape écrivit en même-temps à Henri Evêque de Culme, lui donnant commission de couronner Roi Mindof, & d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie, après que le Roi y auroit fondé & doté suffisamment une église Cathédrale: à condition que le nouvel Evêque ne seroit soumis qu'au Pape, & lui feroit serment aussi-tôt après son ordination. Le Pape écrivit aussi à l'Evêque de Riga & à deux autres du voisinage, d'aider le nouveau Roi à convertir les Lithuaniens. Deux ans se passerent sans que l'Evêché fût érigé; & l'an 1253. le Pape en donna de nouveau la commission à l'Archevêque de Livonie & de Prusse, qui avant que de recevoir la Lettre du Pape, ordonna Evêque de Lithuanie un Prêtre de l'Ordre Teutonique nommé Christien, & reçut de lui le serment de fidélité en son nom & en celui de son église: ce que le Pape trouva fort mauvais. Il déclara nul ce serment, & prétendit que la Lithuanie appartenant à saint Pierre en propriété, son Evêque ne devoit dépendre que du S. Siége.

Le Pape accorda à Mindof Roi de Lithuanie, le pouvoir de faire couronner Roi son fils par tel Evêque Latin qu'il lui plairoit, & lui donna toutes les terres qu'il pourroit conquérir sur les paiens de Russie. Mais Mindof tourna ses armes contre les Chrétiens, brula la ville de Lublin en Pologne, & emmena plusieurs esclaves en Lithuanie. Aussi sa prétendue conversion n'avoit rien de solide,

successeurs demeurerent paiens encore cent trente ans. Comme la Religion chrétienne faisoit du progrès en Livonie, le Pape Innocent avoit permis à l'Archevêque de fixer son Siége en telle Cathédrale de sa dépendance qu'il jugeroit à propos : c'est pourquoi le Siége de Riga étant venu à vacquer, l'Archevêque choisit cette église pour sa Métropole ; & le Pape Alexandre IV. confirma ce choix par une Bulle de l'an 1255. Riga fut donc dès-lors la Métropole de Livonie, d'Estonie & de Prusse. Peu de temps après, le Pape ordonna à cet Archevêque d'établir, s'il le jugeoit à propos, un nouvel Evêché en faveur des peuples du voisinage, que deux freres pleins de zéle & d'une famille noble, avoient attirés à la Religion Chrétienne.

VI.

Croisade dans le Nord. Eglise de Silesie.

Vers le temps dont nous parlons, une grande armée de Croisés vint au secours des Chrétiens de Prusse. Elle étoit conduite par Ottocar Roi de Bohéme, avec le Marquis de Brandebourg & le Duc d'Autriche. L'Archevêque de Cologne & l'Evêque d'Olmuts furent de ce voiage. Le nombre des Croisés de toute l'Allemagne qui marcherent en cette occasion, montoit à soixante mille combattans. Ils brulerent & saccagerent les terres des infidéles. Après un combat où les Prussiens furent défaits, le Roi Ottocar donna la vie à tous ceux qui se firent baptiser, ou qui revinrent à l'église après avoir apostasié : tous les autres furent passés au fil de l'épée. Les deux Chefs des Prussiens s'étoient enfermés dans une ville, où il leur étoit impossible de soutenir un siége, parce qu'ils manquoient de provisions.

Ils demanderent donc conseil aux habitans, qui dirent qu'ils aimoient mieux embrasser la Religion Chrétienne, que de perdre leurs biens & de périr avec leurs enfans. Les deux Chefs y consentirent, & résolurent de se faire aussi eux-mêmes Chrétiens. Ils envoierent aussi-tôt des députés au Roi Ottocar, offrant de se rendre le lendemain à discrétion. Le Roi les reçut, & dès le matin les deux Capitaines des Prussiens furent baptisés par l'Evêque d'Olmuts. On peut juger de la solidité de pareilles conversions, & du changement que produisoit le Baptême dans des hommes qui y apportoient de pareilles dispositions. Mais il faut se souvenir qu'on étoit alors dans le treiziéme siécle. Le Roi fut parrain de l'un des deux Capitaines; le Marquis de Brandebourg le fut de l'autre, & ils leur donnerent chacun leur nom. Le Roi les revêtit l'un & l'autre d'une robe de soie blanche mêlée d'or, & les appella ses amis. Ensuite les paiens de ce lieu & même ceux de toute la Prusse, s'empresserent de recevoir le Baptême. Le Roi aiant poussé ses conquêtes jusqu'à la mer Baltique, donna les ordres nécessaires pour y bâtir une ville. Ses ordres furent éxécutés par les Chevaliers Teutoniques, & la ville fut nommée Conigsberg, c'est-à-dire, Mont-Roial. Brunon Evêque d'Olmuts fonda aussi une ville avec la permission du Roi. Ce Prélat enrichit extrêmement son église, lui acquit plusieurs terres, & fortifia quelques places. Il fit des fondations dans les églises, & érigea plusieurs fiefs. Il marchoit accompagné d'un grand nombre de Chevaliers, au lieu que ses prédécesseurs n'avoient à leur suite qu'un petit nombre d'ecclésiastiques. Voilà ce qu'un goût dépravé faisoit alors louer dans les Evêques.

L'an 1257. Boleſlas-le-Chauve Duc de Siléſie, tenoit en priſon Thomas Evêque de Breſlau. Comme ce Prélat étoit allé au monaſtere de Gorca dans ſon Diocèſe, pour y faire la Dédicace d'une égliſe, Boleſlas accompagné de quelques Allemans entra la nuit dans le monaſtere, prit l'Evêque dans ſon lit, deux eccléſiaſtiques & quelques-uns de ſes domeſtiques, emporta ce qu'ils avoient avec eux, & les enferma dans un château qui lui appartenoit. L'Evêque fut enlevé preſque nud, quoiqu'il fît un très-grand froid, & enſuite on le mit aux fers. Le Chapitre de Breſlau porta ſes plaintes au Pape Alexandre, qui ordonna à l'Archevêque de Gneſne d'admoneſter Boleſlas, & de l'exhorter à mettre en liberté l'Evêque & les autres priſonniers, à reſtituer ce qui leur avoit été pris, & à réparer l'injure qui leur avoit été faite; ajoûtant que s'il n'obéiſſoit pas, il falloit le dénoncer excommunié & mettre en interdit ſon Domaine. L'Archevêque avoit déja fait ce que le Pape lui commandoit: car il avoit aſſemblé ſes ſuffragans & mis en interdit le Diocèſe de Breſlau. Comme Boleſlas ne paroiſſoit point touché des remontrances qu'on lui faiſoit, le Pape ordonna qu'on prêchât la croiſade contre lui. Mais lorſque les Evêques ſe diſpoſoient à cette guerre, l'Evêque de Breſlau racheta ſa liberté avec deux mille marcs d'argent. Ses Confreres l'en blâmerent, l'accuſant d'avoir abandonné par foibleſſe la juſtice de ſa cauſe & les droits de ſon égliſe.

VII.

Violences contre les Evêques en Dannemarc.

Les violences contre les Evêques étoient fréquentes en Dannemarc; comme il paroit par un Concile dont les Décrets furent confirmés

firmés par le Pape Alexandre IV. En voici la préface. L'Eglise de Dannemarc est si cruellement persécutée par ses seigneurs, que quand les Evêques veulent procurer la justice, ils ne craignent pas de les menacer d'une maniere insolente, même en présence du Roi. Le Clergé ne peut résister aucun ennemi de sa puissance séculiere, & il regarde ses seigneurs n'étant point retenus par la crainte du Roi, pour les porter à faire toutes sortes de maux. C'est pourquoi le Concile a ordonné, que si un Evêque est pris ou mutilé de quelques membres, ou si on lui fait en sa personne quelque autre injure atroce dans l'étendue du Roiaume de Dannemarc par l'ordre ou le consentement du Roi, tout le Roiaume sera interdit. La patience eût été peut-être un meilleur remede contre ces violences. Quelque temps après le Roi Eric envoia au Pape Urbain IV une ambassade, avec des lettres par lesquelles il le prioit instamment de délivrer son Roiaume de quelques Evêques dont il faisoit de grandes plaintes. Le Pape envoia en Dannemarc un Légat pour appaiser ces divisions. Ce Légat tint un Concile à Lubec, excommunia le Roi & la Reine sa mere avec leurs adhérans, & passa en Suéde. Mais huit ans après, ce différend fut terminé. Clément IV. écrivit au Roi Eric VI. que s'il continuoit de violer la liberté ecclésiastique, & de persécuter quelques Prélats & d'autres ecclésiastiques, il l'excommunieroit, mettroit son Roiaume en interdit, & dégageroit ses sujets du serment de fidélité ; qu'ainsi il n'avoit d'autre parti à prendre que d'obéir humblement au Légat. Ces menaces appuiées des remontrances du Légat, eurent leur effet. Le Roi écrivit au Pape, qu'il se soumettoit à ses ordres, &

qu'il acceptoit toutes les conditions de l'accommodement qu'il lui propoſoit.

En 1294. on mit en priſon un neveu de l'Archevêque de Lunden, & il avoua dans la queſtion qu'on lui fit ſouffrir, qu'il étoit un des conjurés qui avoient aſſaſſiné le Roi Eric VI. l'an 1286. Après cet aveu, il fut éxécuté à mort, & ſon oncle l'Archevêque de Lunden fut arrété & mis en priſon, comme aiant été d'intelligence avec les Conjurés, & leur aiant donné du ſecours. Le Pape Boniface VIII. envoia en Dannemarc un Archiprétre de Carcaſſone, avec une lettre au Roi, où il lui reproche d'avoir ſuivi de mauvais conſeils, en faiſant empriſonner l'Archevêque de Lunden. Nous voulons, ajoûtoit Boniface, que vous nous envoïiez au plûtôt des Ambaſſadeurs, qui puiſſent nous inſtruire pleinement de l'état de votre Roiaume, afin que nous puiſſions travailler efficacement à y rétablir la paix. Cependant l'Archevêque de Londen étoit gardé dans une tour les fers aux pieds; mais il vint à bout d'en ſortir par le moyen d'une lime & d'une échelle de cordes, qu'on lui porta enfermées dans un pain. Il alla à Rome, où le Roi de Dannemarc envoia des Ambaſſadeurs ſelon la volonté du Pape, qui nomma des Commiſſaires. L'affaire aiant été éxaminée long-temps & à grands frais, Boniface excommunia le Roi, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'Archevêque, & mit le Roiaume en interdit. On envoia pour faire éxécuter cette ſentence, un Nonce, qui écrivit au Roi pour lui apprendre la ſomme qu'il étoit condamné de païer à l'Archevêque, le menaçant, s'il ne ſatisfaiſoit, de perdre ſa Couronne, qui ſeroit donnée à un au-

tre. On tint des conférences à Copenhague, pour concerter un accommodement, mais le Nonce ne leva point l'interdit, quoique le Roi promît de ſatisfaire à l'Archevêque. L'affaire étoit en cet état l'an 1300.

ARTICLE III.

Egliſe de France.

I.

LA derniere année du douziéme ſiécle, le Pape Innocent III. envoia en France des Légats pour engager Philippe Auguſte à ſe réconcilier ſincérement avec la Reine Ingeburge. Le Roi aiant juré qu'il ne quitteroit plus Ingeburge ſans un jugement de l'Egliſe, Octavien Chef de la Légation leva l'interdit qui avoit duré huit mois : on ſonna les cloches, & la joie fut extrême parmi le peuple. Le Roi éloigna de lui Agnès, qui mourut peu de temps après à Poiſſi ; & ſa mort fut regardée comme une punition divine. Cependant le Roi ne pouvant ſe réſoudre à bien traiter Ingeburge, repréſenta au Légat qu'elle ne pouvoit être ſa femme légitime à cauſe de la parenté, & demanda que le mariage fût déclaré nul. Le Légat donna un délai de ſix mois, après leſquels l'affaire fut éxaminée dans un Concile tenu à Soiſſons ; où ſe trouva d'un côté le Roi avec la plûpart des Evêques & des Seigneurs du Roiaume ; & de l'autre, la Reine Ingeburge accompagnée de quelques Evêques & de plu-

Regne de Philippe-Auguſte.

ſieurs perſonnes illuſtres, envoiés par ſon frere Canut Roi de Dannemarc. La cauſe fut plaidée contradictoirement ; & le Roi voiant que les Légats étoient prêts à prononcer définitivement en faveur du mariage, partit ſécrétement de grand matin emmenant Ingeburge, & manda aux Evêques, qu'il la regardoit comme ſa femme, & ne vouloit point en être ſéparé. Les Cardinaux & les Evêques fort ſurpris furent obligés de ſe retirer, & ainſi finit le Concile. Mais le Roi enferma Ingeburge au Château d'Etampes, ſans permettre qu'elle en ſortit, ni que perſonne y entrât pour la voir que rarement. Le Pape ne ceſſa point de la conſoler par ſes lettres & par ceux qu'il envoioit la viſiter, & continua en même-temps d'agir auprès du Roi pour la faire traiter ſelon ſa dignité. Ce Prince fit tous ſes efforts auprès du Pape pour faire déclarer nul ſon mariage, mais il ne put jamais l'obtenir. Dans la derniere lettre que le Pape écrivit au Roi ſur cette affaire, on trouve ces paroles remarquables: Si nous voulions décider quelque choſe ſur ce point ſans la délibération d'un Concile général, outre l'offenſe de Dieu & la mauvaiſe réputation que nous pourrions nous attirer dans le monde, peut-être nous expoſerions-nous au danger de perdre notre dignité. Enfin le Roi ſe rendit, & fit revenir l'an 1213. la Reine Ingeburge, dont il étoit ſéparé depuis 16. ans; & cette réconciliation cauſa une joie univerſelle à tout le Roiaume.

L'année ſuivante le Roi fit la guerre en Flandre au Comte Ferrand, à l'Empereur Otton, & au Comte de Sariſberi frere naturel du Roi d'Angleterre, qui étoit venu au ſecours de Ferrand. Les armées s'étant rencontrées au

pont de Bovines près de Tournai, le Roi Philippe parla ainsi à ses troupes: Toute notre espérance est en Dieu : le Roi Otton & son armée sont excommuniés par le Pape : ce sont les ennemis & les destructeurs de l'Eglise, & l'argent dont on les paie, est le fruit des larmes des pauvres, & du pillage des églises & du Clergé. Pour nous, nous sommes Chrétiens, & nous jouïssons de la communion & de la paix de la sainte Eglise. Quoique pécheurs nous lui sommes unis de sentimens, & nous défendons selon notre pouvoir les libertés du Clergé. C'est pourquoi nous devons attendre avec confiance de la miséricorde de Dieu, qu'il nous fera triompher de nos ennemis. Après que le Roi eut ainsi parlé, les troupes lui demanderent sa bénédiction, & aussi-tôt on sonna la charge. Un peu derriere le Roi étoit le moine Rigord, qui a écrit cette histoire, & avec lui un autre clerc, lesquels aiant oüi sonner les trompettes, chanterent les pseaumes 143. 67. & 20. les interrompant souvent par leurs larmes. La bataille fut donnée le vingt-sept de Juillet de l'an 1214. & la victoire demeura entiere au Roi Philippe. L'Empereur Otton s'enfuit. Le Comte de Flandre & le Comte de Sarisberi furent pris. Dans le même-temps Jean Roi d'Angleterre avoit fait une descente en Poitou, & assiégéoit le château de la Roche-au-Moine en Anjou : mais Louis fils de Philippe l'obligea à lever le siége & à se retirer. Le Roi Philippe pour témoigner à Dieu sa reconnoissance de ces heureux succès, fonda près de Senlis l'Abbaïe de la Victoire, où il mit des Chanoines réguliers de la Congrégation de S. Victor de Paris.

Ce Prince fut attaqué l'an 1222. d'une fiévre

quarte qui lui dura près d'un an, & qui ensuite devint continue. Dès le commencement de sa maladie, il témoigna vouloir mettre ordre à sa conscience ; & fit son testament, par lequel il donnoit pour réparer les torts qu'il pouvoit avoir faits, cinquante mille livres Parisis, & dix mille livres à la Reine Ingeburge, qu'il nomme sa chere épouse. Il faisoit encore quelques autres legs, dont le plus considérable étoit destiné au secours de la Terre-sainte. Il mourut à Mantes au mois de Juillet 1223. Son corps fut porté à Paris, & de-là à Saint-Denys. Il y eut à ses funérailles deux Archevêques & vingt-un Evêques, qui étoient assemblés à Paris pour un Concile. Le Légat du Pape qui s'y trouva, & l'Archevêque de Reims, célébrerent ensemble la Messe des funérailles à deux autels proches l'un de l'autre ; & les autres Evêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondoient comme à un seul officiant.

II.

Guillau-
Archevê-
e de Bour-
.

Saint Guillaume Archevêque de Bourges, fut un des plus grands ornemens de l'Eglise de France pendant le treiziéme siécle. Il étoit de la fami le des Comtes de Nevers. Il fut élevé dans la piété & l'étude des Lettres par un de ses oncles Archidiacre de Soissons, chez qui il passa le temps de sa jeunesse, dans une grande innocence & simplicité de mœurs. Etant entré assez jeune dans l'état ecclésiastique, il fut premiérement Chanoine de l'église de Soissons, & ensuite de celle de Paris. Mais bien-tôt après, il prit la résolution de s'éloigner absolument du monde, & se retira dans la solitude de Grandmont. La division s'étant mise dans cet Ordre, Guillaume passa

on éduca-
n.

retraite.

dans celui de Cîteaux, qui répandoit alors une odeur merveilleuse de sainteté dans toute l'Eglise. Il choisit pour le lieu de sa retraite, l'Abbaïe de Pontigni, ou après avoir donné dans l'état de simple religieux, l'éxemple de toutes les vertus chrétiennes & monastiques, il en fut fait Prieur. Ensuite il fut élu Abbé de Fontaine-Jean au Diocèse de Sens, & enfin Abbé de Chailli dans celui de Senlis. On ne le distinguoit des autres religieux que par sa profonde humilité, son éxacte vigilance sur lui-même, la mortification générale de ses sens & de ses passions, & sur-tout par une douceur & une gaïeté, qui rendoit en lui la vertu aimable au milieu des plus rigoureuses austérités.

Son élect. à l'Arch. ché de Bo ges.

Il s'étoit flatté en venant à Chailli, de l'espérance d'y goûter jusqu'à la mort les douceurs de la retraite & du silence; mais Dieu l'en tira après un séjour de quatorze ans, pour le mettre au nombre des premiers Pasteurs de son Eglise. Henri de Sully Archevêque de Bourges étant mort, le Clergé de cette église, qui se trouva partagé pour l'élection d'un successeur, députa vers Eudes Evêque de Paris frere du dernier Archevêque de Bourges, pour le prier de venir l'aider dans une affaire si importante. Quand il fut arrivé à Bourges, on convint après une longue délibération, de prendre quelque Abbé de l'Ordre de Cîteaux. On en proposa trois, dont étoit Guillaume Abbé de Chailli, & on se rapporta à l'Evêque de Paris du choix de l'un des trois. Comme il étoit tard, il demanda du temps jusqu'au lendemain. Cependant il passa la nuit en prieres, & le lendemain matin étant allé dire la Messe, il mit sous la nappe de l'autel trois billets ca-

chetés, où étoient écrits les noms des trois Abbés. Il étoit assisté de deux hommes éminens en science & en vertu, avec lesquels il se prosterna après la Messe, & pria Dieu avec beaucoup de larmes, de faire connoître celui qu'il avoit choisi. Puis il tira le premier billet qui se présenta, & l'aiant ouvert, il y trouva le nom de l'Abbé Guillaume. Il ne le dit d'abord qu'à ses deux assistans. Comme il alloit au lieu où le Clergé étoit assemblé, le plus grand nombre vint au-devant de lui, en lui demandant instamment l'Abbé Guillaume pour Archevêque. L'Evêque de Paris ne put retenir ses larmes, voiant que c'étoit Dieu lui-même qui faisoit ce choix. Il entra dans le lieu de l'assemblée, & après qu'il eut déclaré celui sur qui le sort étoit tombé, ils allerent tous ensemble à l'église Cathédrale, où Guillaume fut proclamé Archevêque de Bourges. Cette élection se fit vers la fin de l'année 1199.

Son Episcopat.

Cette nouvelle accabla Guillaume de tristesse, & il avoit dessein de prendre la fuite. Mais les députés de l'église de Bourges, qui arriverent dans le temps qu'il vouloit l'éxécuter, l'en empêcherent, & le prierent instamment de consentir à être leur Pasteur. Guillaume n'auroit jamais cédé à leurs instances, sans les ordres formels du Légat du Pape & de l'Abbé de Cîteaux, qu'il reçut en même-temps, & qui ne lui laisserent d'autre parti à prendre que celui d'accepter l'Episcopat. Il quitta donc sa chere solitude avec beaucoup de larmes, & alla à Bourges, où il fut reçu comme un homme envoié du ciel. Il gouverna cette église avec la vigilance, la charité, le zéle, la douceur, la prudence & la fermeté d'un vrai Pasteur du troupeau de Jesus-Christ.

Il eut à combattre non-seulement les difficultés ordinaires de tous les temps, mais encore les préjugés & les coutumes de son siécle, peu conformes à l'esprit de Jesus-Christ & de l'Eglise. C'étoit un usage établi de son temps dans l'église de France, d'obliger les excommuniés de paier une amende quand on leur donnoit l'absolution, après méme qu'ils avoient subi les peines prescrites par les loix de l'Eglise. Le motif étoit de les préserver des rechutes, au moins par une raison d'intérêt. Cette coutume déplaisoit à ce saint Archevéque: & néanmoins il se trouvoit des hommes de grand nom qui lui conseilloient de la suivre, & de donner aux pauvres l'argent qui viendroit de ces amendes, s'il ne vouloit pas en profiter. Il trouva un milieu, pour ne pas suivre cette coutume & pour ne pas condamner ouvertement ceux qui la suivoient. Quand il donnoit l'absolution aux excommuniés, il leur faisoit donner caution de paier l'amende; & pour les retenir dans le devoir, il les menaçoit souvent de l'éxiger; mais il ne l'éxigeoit jamais.

On lui conseilloit encore de poursuivre par les armes, les méchans que la crainte des censures de l'Eglise ne pouvoit arréter: on lui disoit que c'étoit le seul moien de procurer la paix à l'Eglise, & on alléguoit la coutume & l'exemple de ses prédécesseurs. Le saint Evêque prit du temps pour déliberer & pour prier Dieu sur ce sujet: mais il ne put jamais se résoudre à répandre du sang, à ravager des terres & enlever du butin. Il se contentoit de parler en particulier aux pécheurs endurcis, de leur faire de fortes réprimandes, de les effraier par les menaces des supplices de l'en-

fer ; & de son côté il jeûnoit & prioit pour eux. Il en gagna plusieurs par cette conduite ; & ceux qui demeurerent dans leur endurcissement, étoient regardés par les autres avec horreur.

Sa fin. L'Eglise de Bourges ne posséda ce saint Archevêque que huit ans. La veille de l'Epiphanie l'an 1209. Il prêcha pour la derniere fois dans son église Métropolitaine. Il avoit la fiévre alors, & cette action l'augmenta considérablement. Le neuf de Janvier il demanda l'Extrême-Onction. Après l'avoir reçue, il se fit apporter le Viatique. Pour le recevoir avec plus de respect, il se leva de son lit, alla au-devant, se mit à genoux fondant en larmes, pria long temps prosterné, les bras étendus en croix : puis il reçut le corps du Sauveur. La nuit suivante, sentant sa fin approcher, il voulut anticiper les Nocturnes, qu'il avoit coutume de dire à minuit : mais aiant fait le signe de la croix sur ses lévres & sur sa poitrine, & prononcé à peine les deux premiers mots, il ne put continuer. Ceux qui étoient auprès de lui aiant achevé, il fit signe qu'on le mît à terre. On étendit de la cendre & on le coucha dessus, revêtu d'un cilice, qu'il portoit sécrétement. Un moment après il rendit l'esprit. C'étoit le dixiéme de Janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avoit choisi sa sépulture à l'Abbaïe de Chailli d'où il avoit été tiré : mais son Clergé ni son peuple ne voulurent jamais souffrir qu'on transportât son corps. Il fut enterré dans l'église Cathédrale de saint Etienne de Bourges.

Sa canonisation. Geraud son successeur, voiant les fréquens miracles qui se faisoient au tombeau de saint Guillaume, sollicita sa canonisation pendant

plusieurs années. Il envoia plusieurs fois pour cet effet des députés au Pape Innocent III. & après sa mort au Pape Honorius, qui chargea Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre & deux Abbés de l'Ordre de Citeaux, de faire des informations juridiques sur la vie & les miracles de l'Archevêque Guillaume. Le Pape aiant reçu & examiné les informations des trois Commissaires, tint un Consistoire public, où il appella tous les Evêques qui se trouverent à Rome, & y fit lire les informations. Il ordonna ensuite qu'on mît l'Archevêque Guillaume au nombre des Saints, & qu'on célébrât sa fête le jour de sa mort. La Bulle est de l'an 1218. L'Archevêque Geraud qui avoit été à Rome pour suivre cette affaire, étant revenu à Bourges, assembla les Evêques ses suffragans avec les Abbés & le Clergé, leva de terre le corps de saint Guillaume, & le transféra dans une châsse d'or & d'argent. Dans le seiziéme siécle les Calvinistes eurent la fureur de brûler les précieux restes de ce saint corps, & de jetter les cendres au vent.

III.

L'église de France perdit encore au commencement du treiziéme siécle, un de ses plus illustres Evêques en la personne d'Etienne Evêque de Tournai. Il nâquit l'an 1135. à Orléans, où il fit ses premieres études à l'Ecole de la Cathédrale, qu'il continua ensuite dans celle de Chartres. Il devint un des plus sçavans hommes de son temps. Il écrivoit tres-facilement en prose & en vers, suivant le goût de son siécle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embrassa la vie des Chanoines réguliers, selon la réforme de S. Victor, établie à saint Euverte d'Orléans; & S. Tho- Etienne E- que de T- nai.

mas de Cantorberi aiant connu son mérite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ses plus intimes amis. Etienne fut élu Abbé de saint Euverte, & ensuite de sainte Geneviéve de Paris. Outre les écoles extérieures qu'il y trouva, il en établit d'intérieures pour les religieux, afin qu'ils n'eussent point occasions de se dissiper par le commerce avec les écoliers du dehors. L'Abbaïe de sainte Geneviéve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient faits, quand ils assiégerent Paris trois cens ans auparavant: mais Etienne la répara entiérement; il bâtit l'église telle que nous la voions encore, & tous les lieux réguliers; en sorte qu'il est comme le second Fondateur de ce célébre monastere, dont il augmenta considérablament les biens temporels. Le Roi Philippe Auguste avoit une telle estime pour l'Abbé Etienne, qu'il l'envoia au Pape pour négocier une affaire importante, & le prit en 1187. pour un des parrains de Louis son fils & son successeur. Il fut élu Evêque de Tournai l'an 1192. & gouverna cette église 11. ans.

Il est élu Abbé de Ste. Genevieve.

Son Episcopat.

Dès le commencement de son Episcopat, il apprit que le Docteur Bertier, Archidiacre de Cambrai son ancien ami, disoit qu'il ne sçavoit pas soutenir la dignité Episcopale. Pour s'en justifier, il lui écrivit une lettre, où il expose ainsi sa maniere de vivre. Je sors rarement de la ville: j'assiste autant que je puis à l'Office divin avec les autres: j'annonce à mes diocésains la parole de Dieu, selon le talent qu'il m'a donné, & je combats autant que je puis par mes discours, la nouvelle hérésie & les autres erreurs semblables. C'est le Manichéisme, qui étoit répandu en Flandre com-

Sa conduite.

me ailleurs. Il continue : Je donne gratuitement les Sacremens que j'ai reçus gratuitement; & je déteste la simonie. Je donne conseil à ceux qui viennent se confesser à moi : je rémédie à leurs maux par la pénitence, & je console les affligés autant que Dieu le permet. A mes heures de loisir, je lis & médite l'Ecriture-sainte. J'exerce volontiers l'hospitalité envers les gens de bien. Je ne mange ni seul ni en secret, mais j'évite la superfluité & la curiosité. Je ne donne point le patrimoine de Jesus-Christ aux mondains & aux bouffons. Telle est ma conduite extérieure : pour le reste, c'est à Dieu à en juger.

L'Evêque Etienne eut beaucoup à souffrir à l'occasion de l'interdit qu'il jetta sur son Diocèse, par un excès de déférence pour le Légat du Pape qui le lui avoit commandé. Etienne en fit voir les horribles inconvéniens : mais on ne répondit à ses raisons, qu'en l'accusant de foiblesse & de pusillanimité. Dans une Lettre qu'il écrivit au Pape Innocent III. il se plaint ainsi des études de son temps. L'étude des saintes Lettres est tombée chez nous. On compose de nouvelles Sommes & de nouveaux Traités de Théologie, comme si les Ouvrages des saints Peres ne suffisoient pas. On introduit la mauvaise coutume de disputer publiquement sur tous les Mysteres. A l'égard du Droit Canonique, on débite un recueil immense de Décrétales sous le nom du Pape Alexandre, & on rejette les anciens Canons. Ce volume nouveau est lû publiquement dans les Ecoles, & exposé en vente dans les boutiques. Quant aux arts libéraux, de jeunes gens qui ne sçavent pas encore les apprendre, s'attribuent impudemment le titre de maîtres pour les ensei-

Ses plaintes contre les études de son temps.

Sa fin.

gner; & laissant les régles & les livres authentiques, ils ne s'occupent qu'à des sophismes & des disputes de mots, qui sont comme des toiles d'araignées pour prendre des mouches. C'est à vous, saint Pere, à corriger ces abus. Etienne mourut l'an 1203. Il a laissé plusieurs Ecrits, dont les principaux sont ses Lettres au nombre de 287.

IV.

Le bienheureux Etienne Evêque de Die.

Cinq ans après la mort d'Etienne de Tournai, le Bienheureux Etienne de Châtillon fut sacré Evêque de Die en Dauphiné. Il étoit né à Lyon de parens nobles, vers le milieu du douziéme siécle. Dès son enfance il montra d'heureuses dispositions à la piété & à l'étude; & dès sa jeunesse il renonça absolument à l'usage de la viande, & s'appliqua aux bonnes œuvres. A l'âge de vingt-six ans il entra dans la Chartreuse des Portes; & y aiant fait profession, il ne se contenta pas des austérités prescrites par les constitutions; mais au lieu que les autres ne jeûnoient au pain & à l'eau que trois fois la semaine, il observoit cette abstinence presque tous les jours, mettant sur sa table un pain d'un côté, & de l'autre un livre, sur lequel il jettoit les yeux de temps en temps. Plusieurs années après, sa réputation étant déja grande, même au dehors, il fut élu malgré lui Prieur de sa communauté, qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse; & il convertit plusieurs personnes entre les hôtes qui venoient en grand nombre à cette maison.

Il se fait Chartreux.

Il est élu Evêque.

Cependant le Siége de Die vint à vaquer; & après que l'on eut proposé plusieurs autres sujets, quelques Chanoines en petit nombre proposerent le Prieur de la Chartreuse des Portes. Tous convinrent de l'élire; mais sçachant com-

bien il seroit difficile de le tirer de son désert, ils envoierent à Rome pour obtenir la confirmation du Pape Innocent III. qui l'accorda volontiers, & ordonna à Etienne d'accepter. Les Chanoines allerent ensuite trouver le Prieur de la grande Chartreuse, qui aiant vû les Lettres du Pape, fit chercher Etienne qui s'étoit caché, & l'obligea à se charger du pesant fardeau qui lui étoit imposé. Il fut donc mené à Vienne Métropole de Die, & sacré Evêque en 1208. Il remplit éxactement tous les devoirs d'un saint Pasteur, & de temps en temps, pour se reposer de ses travaux, il alloit s'enfermer dans la Chartreuse des Portes, & y vivoit comme un simple moine, sans aucune autre distinction que l'anneau pastoral. Il mourut l'an 1213. étant âgé de 58. ans; & l'on dit qu'il fit plusieurs miracles après sa mort, comme il en avoit fait pendant sa vie.

V.

La bienheureuse Marie d'Oignies.

La même année mourut la Bienheureuse Marie d'Oignies, qui avoit donné à l'Eglise de grands exemples de vertu. Elle étoit née à Nivelle, qui étoit alors du Diocèse de Liége, & qui est maintenant de celui de Namur. Elle fut mariée très-jeune, & dès-lors elle préféra à tout, le saint exercice de la priere, & pratiquoit des mortifications excessives. Elle persuada à son mari tout jeune qu'il étoit, de tendre avec elle à la perfection, & de vivre dans la continence. Ils se consacrerent même pendant quelque temps au service des lépreux, en un lieu nommé Villembroc près de Nivelle, ce qui leur attira le mépris de leurs parens. Marie observoit un jeûne presque continuel, & passa une fois sans manger, les dix jours de l'Ascension [illegible] ... Pentecôte, sans qu'elle s'en trouvât plus

foible pour le travail des mains, auquel elle s'appliquoit assidûment. Car elle sçavoit que c'est la pénitence imposée à nos premiers parens, & que l'Apôtre a dit : Celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas non plus manger. Aïant donc quitté tous ses biens, elle travailloit pour abattre son corps par la pénitence, pour se procurer la nourriture & le vêtement, & pour faire l'aumône. Après avoir demeuré long-temps à Villembroc, ne pouvant plus souffrir le concours de ceux qui venoient à Nivelle la visiter, elle passa à Oignies sur la Sambre, où étoit un monastere de Chanoines réguliers fondé depuis peu. Le fameux Jacques de Vitri vint l'y trouver peu de temps après qu'elle s'y fut établie, & elle lui prédit qu'il seroit Evêque dans la Terre-sainte.

Foulques Evêque de Toulouse, chassé de son Diocèse par les hérétiques, vint au Diocèse de Liége, attiré par la réputation des personnes qui y servoient Dieu, & par les exemples de vertu qu'il avoit vus dans les croisés de ce païs-là, qui portoient les armes en Languedoc. Il admiroit sur-tout de saintes femmes, dont la piété l'édifia tellement, qu'il s'imaginoit avoir quitté l'Egypte & être venu dans la Terre-promise. Il voioit en divers lieux des troupes de vierges qui vivoient dans la pureté & l'humilité, subsistant du travail de leurs mains, quoique leurs parens fussent très-riches. Il voioit des femmes consacrées à Dieu, qui s'appliquoient avec un grand zéle à instruire ces vierges & à les soutenir dans leur sainte résolution. Il admiroit plusieurs veuves, plus occupées du soin de plaire à Dieu, qu'elles ne l'avoient été de plaire à leurs maris ; qui vivoient dans les jeûnes, les veilles, les prie-

res, [illegible] il benissoit Dieu [illegible] riées, [illegible] de Dieu. [illegible] barras [illegible] l'Evangile & [illegible]

Ces femmes [illegible] patiemment [illegible] calomnies [illegible] pus ; [illegible] s'en [illegible] particuliers. [illegible] ve [illegible] fait [illegible] celles qui [illegible] se [illegible] pour [illegible] qu'à [illegible] nombre. [illegible] saintes femmes. [illegible] unes [illegible], & [illegible] d'autres [illegible]. Jacques de [illegible] tes ces [illegible] vêque de [illegible] Prêtre [illegible] la plus illustre [illegible] de sa mort, [illegible] de son âge. [illegible] fait [illegible] est honorée depuis [illegible] dans le pais comme bienheureuse.

[illegible] I.

Après la mort du Roi Philippe Auguste, son fils aîné, Louis VIII. lui succeda âgé de 36. ans. Il fut sacré à Reims avec la Reine Blanche Regne de Louis VIII. pere de S. Louis.

son épouse l'an 1223. & régna trois ans & quatre mois. Le Pape Honorius III. lui écrivit d'abord une lettre de condoléance sur la mort de son pere, dont il l'exhorte à imiter les vertus, particuliérement son attachement au Saint Siége. Ensuite il lui en écrivit une autre qui porte en substance : Comme les Princes Chrétiens sont obligés de rendre compte à Dieu de la défense de l'Eglise leur mere, vous devez être sensiblement affligé de voir les hérétiques attaquer insolemment la Religion dans l'Albigeois qui est de l'étendue de votre Roiaume ; & s'il est de votre devoir de poursuivre les voleurs, à plus forte raison de purger votre Etat de ceux qui veulent ravir les ames. Nous voions avec douleur, que les efforts que l'on a faits jusques-ici pour détruire cette héréfie, sont devenus presque inutiles ; qu'elle s'étend de plus en plus, & qu'il est à craindre qu'elle n'infecte votre Roiaume fondé & affermi dans la foi plus que les autres, par une bénédiction particuliere de Dieu ; & qu'ainsi la principale partie de l'Eglise étant ébranlée, une nouvelle persécution ne s'excite contre l'Eglise entiere.

Croisade en France.

Le Pape Honorius écrivit encore au Roi l'année suivante, pour lui faire des reproches de ce qu'il faisoit marcher ses troupes sur les terres qui restoient au Roi d'Angleterre en Poitou. Le Roi dans sa réponse au Pape, suppose que le Roiaume d'Angleterre est un fief de l'église Romaine, & il se plaint de ce qu'il vient des troupes d'un Roiaume qui releve du Pape pour attaquer celui de France. Malgré les remontrances & les prieres du Pape Honorius, le Roi Louis entra en Poitou, prit Niort & saint Jean d'Angeli, & assiégea la Rochelle. Cependant à Paris on fit pour l'heu-

reux succès de ses armes, des processions solemnelles depuis l'église de Notre-Dame jusqu'à l'Abbaïe de saint Antoine des Champs. A une de ces processions assisterent trois Reines, Ingeburge veuve du Roi Philippe Auguste, Blanche femme du Roi, & Berengere Reine de Jérusalem mere de Blanche. Le Pape voulant arrêter les progrès du Roi Louis en Poitou, lui envoia un Légat qui vint à bout de faire tourner ses armes contre les Albigeois, en lui promettant toutes les terres de Raimond Comte de Toulouse, qui avoit été excommunié. Le Roi reçut donc la croix de la main du Légat, & presque tous les Evêques & les Barons de son Roiaume se croiserent avec lui pour aller exterminer les Albigeois. Le Légat touché de ce zéle du Roi & des Seigneurs, envoia des Prédicateurs dans les Provinces du Roiaume, pour exhorter à la croisade contre ces hérétiques, avec indulgence pleniere, & dispense de toutes sortes de vœux, hors celui du voiage de Jérusalem. Il ajouta, du consentement de quelques Evêques, qu'en faveur de cette entreprise, il promettoit au Roi cent mille livres par an cinq ans durant, de la décime qui se levoit sur le Clergé, & que si elle n'y suffisoit pas, on y supplééroit du trésor de l'Eglise. C'est que la décime se levoit au nom du Pape, qui l'appliquoit comme il jugeoit à propos.

Le Roi marcha donc contre les Albigeois, étant accompagné du Légat du Pape, qui ne le quittoit point. Les Consuls des villes & des villages qui étoient au Comte de Toulouse, alloient au-devant du Roi pour lui rendre les forteresses, & lui donnoient des ôtages. Il ne fut arrêté que par Avignon; & comme elle é-

toit très-fortifiée & bien défendue, le siége dura plus de deux mois. Cette croisade contre les Albigeois, donna l'allarme à Henri Roi d'Angleterre. En effet on disoit chez lui, que les Prélats & les Seigneurs de France l'avoient fait plûtôt par la crainte du Roi, & par complaisance pour le Légat, que par zéle pour la justice. Que c'étoit un abus criant, d'attaquer un Seigneur Chrétien, c'est-à-dire, le Comte Raimond, puisqu'il étoit notoire qu'au Concile tenu depuis peu à Bourges, il avoit instamment prié le Légat de venir dans toutes les villes de ses Etats s'informer de leur foi, promettant de punir ceux de ses sujets qui se trouveroient infectés de l'hérésie : & ce Comte, disoit-on, tout Catholique qu'il est, n'a pu trouver grace, qu'en renonçant pour lui & pour les siens, à l'héritage de ses peres. Telles étoient les plaintes des Anglois. L'entreprise du Roi Louis fut suspecte aussi à l'Empereur Frideric, qui craignoit que sous prétexte d'exterminer les hérétiques, le Roi de France ne se rendît maître des terres qui relevoient de l'Empire en Provence & ailleurs, à cause de l'ancien Roiaume d'Arles.

Pendant le siége d'Avignon, la mortalité fut grande dans la ville,& dans l'armée des croisés il mourut environ deux mille hommes, tant de blessure que de maladies. Enfin les assiégés voiant la persévérance du Roi, & la résolution où il étoit de ne se point retirer qu'il n'eût pris la ville, se rendirent à composition. Par ordre du Roi & du Légat, on abattit dans la ville trois cens maisons qui avoient des tours : on combla les fossés, & on rasa les murailles. Le Roi s'avança dans le Languedoc où toutes les villes, les châteaux & les forteresses jus-

qu'à quatre lieues de Toulouse, se rendirent à lui. A son retour en France, il fut attaqué d'une maladie qui l'obligea de s'arrêter à Montpensier en Auvergne, & il y mourut le huitiéme de Novembre 1226. âgé de trente-neuf ans. Entre les vertus de ce Prince, on remarque la chasteté conjugale. Il eut onze enfans de la Reine Blanche, qu'il avoit épousée l'an 1200. Il y en eut six qui lui survécurent, sçavoir, Louis, Robert, Jean, Alfonse, Charles, & une fille nommée Isabelle. Le corps de Louis VIII. fut porté à saint Denys, & enterré auprès du Roi Philippe son pere. Il avoit fait l'année précédente son testament, dans lequel après avoir réglé l'apanage de trois de ses fils, il ordonne que le quatriéme soit clerc. Il fait quantité de legs pieux, & nomme pour exécuteurs de son testament les Evêques de Chartres, de Paris & de Senlis, & l'Abbé de saint Victor. Louis IX. son fils aîné, distingué par le titre de Saint, lui succéda & régna près de 44. ans. Nous en parlerons dans un article particulier.

VII.

Etablissement des universités.

Un des moiens dont Dieu s'est servi dans les derniers temps pour conserver la saine doctrine dans son Eglise, a été l'institution des Universités, qui ne prirent ce nom qu'au commencement du treiziéme siécle, quoique quelques-unes fussent déja presque formées, sous le simple nom d'Ecoles. Celle de Paris étoit célébre dès la fin du dixiéme siécle; & sans doute le séjour de nos Rois, qui en firent alors leur capitale, ne contribua pas peu à y attirer de bons Maîtres. La réputation de cette Ecole augmenta considérablement au commencement du douziéme siécle, sous Guillau-

me de Champeaux & sous ses disciples, qui enseignerent à saint Victor. Mais la grande lumiere de l'Ecole de Paris fut, comme nous l'avons vu, Pierre Lombard si connu par son Livre des Sentences. Le fameux Gratien rendit aussi illustre l'Ecole de Bologne, que Pierre Lombard celle de Paris. Aussi les deux plus anciennes Universités que nous connoissions, sont celles de Paris & de Bologne; on les nomma Universités d'études, pour montrer qu'elles les renfermoient toutes, & qu'en une même ville on enseignoit tous les arts libéraux & toutes les sciences, qu'il falloit auparavant aller apprendre en divers lieux. Cet établissement fut très-utile à l'Eglise. Les Docteurs assurés de trouver dans une certaine ville, de l'occupation avec la récompense de leurs travaux, venoient volontiers s'y établir; & les Etudians assurés d'y trouver de bons Maîtres avec toutes les commodités de la vie, s'y rendoient en foule de toutes parts, même des païs éloignés: ainsi on venoit à Paris d'Angleterre, d'Allemagne, de tout le Nord, d'Italie, & d'Espagne.

L'émulation faisoit étudier à l'envi les Maîtres & les disciples; & le plus grand bien que produisoit cette émulation dans les études, c'est que la doctrine se conservoit mieux dans sa pureté; car entre plusieurs docteurs enseignant à la vue les uns des autres, la moindre nouveauté étoit bien-tôt relevée. On conservoit aussi plus facilement l'uniformité; soit pour le fond de la doctrine, soit pour la maniere d'enseigner. Tant d'écoliers de divers païs, y répandoient ensuite ce qu'ils avoient puisé dans les mêmes sources; & devenus maîtres à leur tour, ils enseignoient cha-

cun chez eux, ce qu'ils avoient appris à Paris. La police des Universités avoit encore ses avantages. Il ne dépendoit plus comme auparavant de chaque particulier, d'enseigner quand il s'en croioit capable : il falloit être reçu Maître ès-arts où Docteur dans les Facultés supérieures ; & ces titres ne s'accordoient que par dégrés, après des examens rigoureux & de longues épreuves. Tout le corps étoit garant de la capacité des Maîtres, & avoit droit de corriger celui d'entre eux qui s'écartoit de son devoir. L'an 1215. le Légat Robert de Courçon fit un reglement, suivant lequel il falloit pour enseigner les arts à Paris, être âgé de vingt & un ans, & les avoir étudiés au moins six ans : pour enseigner la Théologie, il falloit l'avoir étudiée huit ans & en avoir trente-cinq.

VIII.

Etablissement des Colleges.

L'institution des Colleges commença vers le milieu du treiziéme siécle. Ce fut un bon moien pour contenir dans le devoir les écoliers qui y étoient renfermés. Les religieux furent les premiers qui fonderent de ces maisons, pour loger ensemble leurs confreres étudians, & les séparer du commerce des séculiers. Ainsi outre les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, dont les premieres maisons à Paris sont les Colleges de tout leur Ordre, on y fonda pour les moines ceux des Bernardins, de Cluni & de Marmoutier. Celui de Sorbonne fut un des premiers destiné à des clercs séculiers ; & ensuite la plûpart des Evêques en fonderent pour les pauvres étudians de leurs Diocèses. Par-là ils s'acquittoient en quelque maniere de l'obligation d'instruire & de former leur clergé, qui est un de leurs principaux devoirs : sur-tout ne pouvant espérer de leur donner chez eux

d'aussi bons maîtres que dans les Ecoles publiques. La discipline des Colleges tendoit non-seulement à l'instruction des écoliers qu'on y entretenoit, & que nous appellons boursiers, mais à regler leurs mœurs & à les former à la vie clericale. Ils vivoient en commun, célébroient l'Office divin, avoient leurs heures réglées d'études & de récréations, & plusieurs précepteurs ou régens, veilloient sur eux pour les conduire & les contenir dans le devoir: c'étoit comme de petits seminaires. Enfin cette institution, & tout le reste de la police des Universités fut si généralement approuvé, que dans tous les païs qu'occupoit l'Eglise latine, on suivit l'exemple de la France & de l'Italie; & depuis le treiziéme siécle on vit paroître de jour en jour de nouvelles Universités.

Etudes. Mais en augmentant le nombre des étudians & des maîtres, on ne perfectionna pas les études que l'on embrassoit avec tant d'ardeur.

Au lieu de se renfermer uniquement dans l'étude des vérités révelées, de rappeller sans cesse les esprits au goût primitif, qui consistoit à bien connoître le dépôt sacré, à se persuader qu'on ne doit jamais rien chercher au-de-là, que ce sacré dépôt est renfermé dans l'Ecriture & dans la Tradition, que la science ecclesiastique consiste par conséquent à bien étudier ces deux sources, & à bien connoître ce qu'elles renferment; au lieu, dis-je, de faire revivre dans toute sa force ce goût si excellent, on traitoit les questions théologiques selon la méthode des Philosophes. Les principes d'Aristote furent regardés comme d'une si grande importance, qu'on les citoit & on les faisoit valoir sans cesse. Une infinité de questions abstraites, inutiles,

tiles, dangereuses même, occupoient les esprits; & la méthode séche & pointilleuse des argumentations ôtoit à la doctrine de l'Eglise cette noblesse, cette majesté, cette onction qui doivent l'accompagner par-tout. On supposoit qu'avant de s'appliquer à la Théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux, c'est-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique, & toutes les autres parties de la philosophie; & delà nous est venu ce cours réglé d'études qui subsiste encore. L'on ne peut douter qu'il ne soit très-utile, quand il est bien fait: ce que nous remarquons seulement, c'est que cette étude des sciences humaines n'est pas absolument nécessaire, pour être vraîment habile dans la science ecclésiastique. On ne les demandoit pas aux Evêques mêmes dans les plus beaux siécles de l'Eglise. La méditation continuelle de l'Ecriture-sainte & la lecture des Auteurs Ecclésiastiques suffisoient pour former un bon Pasteur.

Les mœurs des étudians étoient encore bien moins réglées que les études. Ils étoient tous les jours aux mains entre eux & avec les bourgeois de la ville: leurs premiers priviléges eurent pour objet d'ôter aux Juges séculiers la connoissance de leurs crimes. Le Pape fut obligé d'accorder à l'Abbé de saint Victor, le pouvoir de les absoudre de l'excommunication prononcée contre ceux qui frappent les clercs. Leurs querelles commençoient ordinairement à l'occasion du vin & de la débauche, & alloient jusques aux meurtres & aux dernieres violences. Nous n'osons rapporter la peinture que fait Jacques de Vitri, témoin oculaire des mœurs de ces étudians. Cependant ils étoient tous clercs, & destinés à servir ou à gouverner

Mœurs des Etudians.

les églises. Il faut avouer que la constitution des Universités contribua à ces désordres : car quoiqu'elle eût les avantages que nous avons marqués, elle avoit aussi ses inconveniens. Il étoit difficile de contenir par une exacte discipline, cette multitude de jeunes gens dans l'âge le plus bouillant ; car alors ce n'étoient pas des enfans qui étudioient. D'ailleurs ils étoient rassemblés de divers païs, & déja divisés par la diversité des nations, des langues, des inclinations, éloignés de leurs parens, de leurs Evêques, de leurs Seigneurs. Ils n'avoient pas le même respect pour des maitres étrangers à qui ils donnoient une récompense, & qui souvent étoient de basse naissance. Enfin les maîtres mêmes étoient divisés, & par la diversité de leurs opinions, & par la jalousie de ceux qui étoient moins suivis contre ceux qui l'étoient plus ; & ces divisions passoient aux disciples. Nous allons rapporter l'histoire de la plus vive querelle qui ait été entre les écoliers de Paris & les bourgeois pendant le treiziéme siécle.

L'an 1229. le lundi & le mardi de la Quinquagésime, quelques écoliers clercs allerent se promener au faubourg saint Marceau, alors séparé de la ville. Après avoir joué quelque temps, ils s'arrêterent dans une hôtellerie, où ils eurent une dispute fort vive sur le prix du vin. Ils maltraiterent l'hôte, que les gens du quartier délivrerent d entre leurs mains. Comme les clercs qui avoient le plus résisté, furent blessés & mis en sang, leurs compagnons résolurent d'en tirer vengeance, & le lendemain ils allerent au fauboūrg saint Marceau exercer toutes sortes de violences. Le Doïen du Chapitre de saint Marcel en porta sa plain-

te au Légat du Pape & à l'Evêque de Paris, qui allerent ensemble trouver la Reine Blanche alors Régente, la priant de réprimer ce désordre. Elle commanda au Prevôt de Paris & à quelques-uns de ses gens d'aller promptement punir les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Etant sortis, ils trouverent hors des murs de la ville quantité de clercs qui se divertissoient, mais qui n'avoient point eu de part à la querelle ni aux désordres qui l'avoient suivie. Les archers du Prévôt se jetterent sur eux, quoiqu'ils fussent sans armes, en blesserent, en dépouillerent & en tuerent quelques-uns : les autres s'enfuirent & se cacherent dans les vignes & dans les carrieres.

L'Université sort de Paris.

Alors les Professeurs de l'Université suspendirent toutes les leçons & les disputes, & vinrent en corps trouver la Reine & le Légat, demandant justice, & représentant qu'il n'étoit pas raisonnable que la faute de quelques écoliers méprisables, portât préjudice à toute l'Université, mais qu'il falloit se contenter de punir les coupables. L'Université n'aiant pas eu satisfaction de la Reine, ni du Légat, ni de l'Evêque de Paris, tous les maîtres & les écoliers se disperserent; ensorte qu'il ne demeura pas à Paris un seul Docteur considérable. La plus grande partie se retira à Angers, quelques-uns à Orléans ; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux Universités. D'autres allerent à Reims, plusieurs à Toulouse, quelques-uns en Espagne, en Italie, & en d'autres païs étrangers : d'autres enfin en Angleterre, où le Roi Henri III. les invita à venir tous, leur offrant telle ville qu'ils voudroient choisir, & toute liberté & sûreté.

Aussi-tôt que le Pape Grégoire IX. fut in-

Le Pape travaille au rétablissement de l'Université.

formé du désorde arrivé à Paris, & de la retraite des étudians, il chargea les Evêques du Mans & de Senlis, & l'Archidiacre de Châlons, d'exhorter le jeune Roi, Louis à faire rendre justice à l'Université, & à la rappeller à Paris. Il écrivit en même-temps au Roi & à la Reine Blanche sa mere, pour les prier d'écouter favorablement les trois commissaires qu'il avoit nommés, & de suivre leurs conseils. Le Pape écrivit aussi à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, le reprenant vivement de ce qu'il avoit abandonné l'Université, au lieu de la protéger. En effet l'Evêque, le Chancelier, & le Chapitre de Paris souffroient avec peine les bornes que l'Université vouloit mettre à leur jurisdiction, & n'auroient point été fâchés qu'elle fût transférée ailleurs : aussi s'opposerent-ils long-temps à son rétablissement. Le Pape voiant que l'affaire n'avançoit point, écrivit l'année suivante 1230. aux Docteurs de Paris de lui en envoier quelques-uns d'entre eux, pour y travailler efficacement.

Cependant le Cardinal Romain Légat & l'Evêque de Paris publioient des censures contre les absens, & le Roi donnoit aussi contre eux des Déclarations, pour les engager à revenir. Les Docteurs que l'Université envoia suivant l'ordre du Pape, furent Geofroi de Poitiers & Guillaume d'Auxerre, qui lui demanderent un reglement pour leur servir de loi après leur rétablissement, & de préservatif contre des inconvéniens pareils à ceux qui les avoient obligés de se retirer. Ils soutinrent si bien les intérêts de l'Université, qu'ils obtinrent du Pape un Bulle telle qu'ils la souhaitoient. Elle contient le réglement qu'ils avoient demandé. Elle porte entre autres choses, que

si on faisoit aux maîtres ou aux écoliers quelque tort considérable, & que dans quinze jours on ne leur donnât point satisfaction, il leur seroit permis de suspendre les leçons, jusqu'à ce qu'ils l'eussent obtenue.

Le Pape à la fin de cette Bulle défendit qu'on se servît de la physique d'Aristote. Trois ans auparavant il avoit écrit aux professeurs de Paris, pour leur faire des reproches de ce que quelque-uns d'entre eux, enflés de leur vaine science, introduisoient une méthode nouvelle & toute profane, expliquant l'Ecriture-sainte par la doctrine des philosophes, au lieu de ne suivre dans leurs explications que la Tradition des saints Peres. Il leur ordonnoit de rejetter cette science mondaine, & d'enseigner la Théologie dans sa pureté; sans altérer la parole de Dieu par les inventions des philosophes. La lettre qui contient cette regle importante, est de 1228 La Bulle de 1231. qui renferme le reglement que l'Université avoit demandé, rappelle la même regle en ces termes: Les maîtres & les écoliers de Théologie ne se piqueront point d'être philosophes, & ne traiteront dans les écoles que les questions qui peuvent être décidées par les livres théologiques & les Ecrits des saints Peres. Le Pape Grégoire IX. après avoir donné la Bulle favorable à l'Université, écrivit au jeune Roi Louis une lettre où il dit: Il est important pour votre honneur & pour votre salut, que les études soient rétablies à Paris comme auparavant, & que vous favorisiez l'éxécution de notre reglement. C'est pourquoi nous vous prions de proteger les étudians à l'exemple de vos ancétres. L'Université étant satisfaite du reglement que le Pape

Regle importante que donne le Pape Grégoire aux Professeurs de l'Université.

avoit donné en sa faveur, rentra à Paris & y recommença ses leçons.

Différend entre l'Université & les Freres Prêcheurs.

Pendant qu'elles avoient été interrompues, les Freres Prêcheurs voulant profiter de l'occasion, qui leur paroissoit favorable, s'adresserent à l'Evêque de Paris & au Chancelier de l'Université, pour se faire recevoir Docteurs, & se mirent en possession d'une chaire de Théologie. Ils s'y maintinrent après que l'Université fut rétablie, & même ils en érigerent chez eux une seconde quelque temps après. L'Université défendit à tous les réguliers d'avoir plus d'une chaire de Théologie. Les Dominicains ne voulurent point obéir à ce décret. L'Université aiant encore cessé ses leçons en 1253. jusqu'à ce qu'on lui eût fait raison de nouvelles violences commises envers ses écoliers, ce fut une occasion aux Dominicains de demander que l'Université leur accordât deux chaires de Théologie. L'Université le refusa, & quand elle fut tranquille, elle fit une conclusion par laquelle elle obligeoit tous ceux qui prendroient le bonnet de Docteur, de jurer qu'ils observeroient le Statut qu'elle avoit fait. Les Dominicains refuserent de prêter ce serment, si on ne leur accordoit deux chaires. L'Université pour les punir, les retrancha de son corps, par un décret solemnel, qui fut publié dans tous les Colleges. Aussi-tôt les Dominicains eurent recours au Pape Innocent IV. & obtinrent de lui une commission adressée à l'Evêque d'Evreux pour les [illegible] dans l'Université. L'Evêque d'E[illegible] un chanoine de Paris nomm[illegible] cette commiss[illegible] Ce ch[illegible] l'U[illegible] les membr[illegible] L'Uni[illegible] l'an 1[illegible]

tre circulaire à tous les Evéques du Roiaume, pour les engager à la secourir dans l'oppression où elle étoit.

L'an 1254. le Pape Innocent IV. aiant par une Décrétale restraint la prétention des réguliers, en leur défendant de recevoir les Dimanches & les Fêtes des paroissiens dans leurs églises, de leur administrer le Sacrement de Pénitence sans la permission des curés, de prêcher dans leurs églises pendant le temps de l'office paroissial, ni d'aller prêcher dans les paroisses s'ils n'y étoient appellés par les curés, ni de faire aucune fonction hiérarchique malgré les ordinaires, quoiqu'il n'eût rien prononcé touchant l'affaire de l'Université de Paris, ce Décret rendit les Dominicains plus modérés à poursuivre leurs prétentions. Mais Innocent IV. étant mort le treize Décembre de cette année 1254. son successeur Alexandre IV. révoqua la Décrétale d'Innocent, & donna une Bulle qui commence par ces mots: *Quasi lignum vitæ*, par laquelle il ordonne aux Académiciens de Paris de recevoir les Dominicains. Il donna commission aux Evêques d'Orléans & d'Auxerre de faire éxécuter cette Bulle. Ces deux Evêques procéderent contre les séculiers de l'Université, qui sortirent des Colleges, & se plaignirent au Pape de l'injustice qu'on leur faisoit. Les Dominicains obtinrent de nouvelles Bulles pour l'éxécution de la premiere. Malgré ces Bulles, les Docteurs séculiers ne voulurent point admettre les Freres Prêcheurs, ni même les Freres Mineurs, avec qui ils avoient eu un grand différend dont nous parlerons ailleurs. Alexandre IV. fulmina de nouvelles Bulles, & fit tant par ses menaces & ses censures, qu'il obligea

la plûpart des membres de l'Université de se réconcilier avec les religieux mendians, qui furent admis dans le corps de l'Université par un Décret du 21. Février 1259. à condition qu'ils auroient toujours le dernier rang dans les actes & dans les assemblées. Ce Pape mourut le 24. de Juin de l'an 1261. après avoir donné plus de quarante Bulles pour les Freres Précheurs contre l'Université de Paris, ou contre ses membres. Après sa mort la tranquillité y fut rétablie.

IX.

S. Guillaume Pinchon. Avant que de terminer cet article, qui a pour objet les principaux événemens de l'église de France, nous dirons un mot d'un saint Prélat, que la Province de Tours possédoit en la personne de Guillaume Pinchon Evêque de saint Brieuc. Il étoit d'une naissance distinguée par sa noblesse, & avoit toutes les qualités extérieures qui exposent aux plus grandes tentations. Il vécut toujours néanmoins dans une grande pureté, & garda la virginité malgré les violentes attaques qui furent livrées à sa vertu. Ses aumônes étoient abondantes; & dans une année de disette, après avoir donné tout son blé, il emprunta encore celui des chanoines, afin de mettre les pauvres en état d'attendre la moisson. Outre l'Office canonial, il disoit tous les jours le pseautier, mortifioit son corps, & couchoit souvent sur la terre nue. Pendant la guerre entre les François & les Bretons, la ville de saint Brieuc étant attaquée, le saint Evêque alloit dans les rues pour consoler les habitans; il se jetta même souvent au milieu des ennemis, pour arrêter le pillage & les meurtres au péril de sa vie. Si quelquefois il se croioit obligé d'excommunier les pé-



chéurs, il le faisoit avec une extrême douleur, & en répandant beaucoup de larmes. Il s'opposa avec une grande fermeté aux entreprises de la Noblesse de Bretagne sur les droits & la liberté de l'Eglise : ensorte qu'il fut obligé de sortir de la Province, & de se retirer auprès de l'Evêque de Poitiers, qui à cause de ses infirmités continuelles ne pouvoit exercer ses fonctions. L'Evêque de saint Brieuc lui servit de vicaire, ou plutôt de suffragant, pendant quelques années : faisant les ordinations, les dédicaces d'églises, les consécrations d'autels, donnant la Confirmation, & remplissant tous les devoirs du ministere Episcopal, d'une maniere qui lui attiroit l'estime & l'affection de tout le monde. L'orage étant passé, il retourna à son Diocèse & y mourut l'an 1234.

ARTICLE VI.

Saint Louis Roi de France.

LOuis neuviéme du nom & le quarante-troisiéme Roi de France, nâquit le vingt-cinquiéme d'Avril de l'an 1213. Il fut baptisé à Poissi comme tous les historiens en conviennent; mais il y a lieu de croire qu'il nâquit à la Neuville en-Hez, village du Beauvoisis, dans un vieux château qui ne subsiste plus. Il étoit fils de Louis huitiéme, comme nous l'avons dit, & de Blanche de Castille, Princesse d'un grand courage, d'un grand esprit, & ca-

Sa naissance. Son éducation.

pable de bien conduire un Etat. Elle en donna des preuves lorſque Louis VIII. étant mort l'an 1226. elle fut obligée de prendre pendant la minorité du Roi ſon fils la conduite du Roiaume, que ce jeune Prince n'étoit pas encore en état de gouverner. Dès l'enfance elle lui inſpira le goût de la piété & l'amour de la vertu, & elle lui répétoit ſouvent ces belles paroles, ſi dignes d'une mere chrétienne : J'aimerois mieux, mon fils, vous voir privé du trône & de la vie, que ſouillé d'aucun péché mortel. Le jeune Louis prenoit plaiſir à écouter les inſtructions de ſa mere, & ce fut ainſi qu'il apprit d'elle à regner non-ſeulement en grand Roi, mais auſſi en Roi vraîment Chrétien. Il fut ſacré à Reims le premier Dimanche de l'Avent 1226. par l'Evêque de Soiſſons, parce que le Siége de Reims étoit vacant depuis trois ſemaines par la mort de Guillaume de Joinville. Le Chapitre avoit élu Pierre Pont Evêque de Liége, qui avoit perſévéramment refuſé d'accepter. Les Hiſtoriens de ce temps-là remarquent, qu'il étoit inouï que quelqu'un eut refuſé l'Arche êché de Reims.

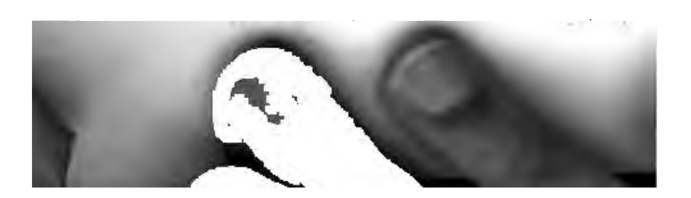
La Reine Blanche ne pouvant ſuffire ſeule à l'éducation du jeune Roi, mit auprès de lui des hommes d'une ſageſſe conſommée, & inſenſibles à l'ambition. Louis formé par des maîtres ſolidement vertueux, apprit de bonne heure que tout eſt grand dans le Chriſtianiſme, & infiniment au-deſſus de tout ce qu'on eſtime le plus dans le monde. Réduiſant cette ſcience divine en pratique, on le vit dès l'âge de vingt-ans, auſſi ſérieux & auſſi appliqué à ſes devoirs, que s'il n'eût point eu de paſſions; auſſi pieux & auſſi vertueux, que ſi la piété & la vertu fuſſent nées avec lui. Simple dans

ses habits, il ne chercha pas à éblouïr son peuple par un dehors fastueux, mais à s'en faire aimer. Ami de la vérité, il ne connoissoit point ces ruses & ces déguisemens qu'on nomme politique à la Cour; & il aimoit mieux perdre quelque chose pour ne point blesser la vérité, que de gagner beaucoup par le moindre mensonge. C'est ainsi qu'on forma le cœur de ce jeune Prince. A l'égard de son esprit, on le cultiva autant qu'on le put, dans un siécle où le goût des bonnes études étoit perdu. Il possédoit assez la langue latine pour entendre l'Ecriture-sainte & les Ecrits des Peres de l'Eglise, qu'il lisoit avec goût, & qu'il aimoit à faire lire à ceux qui l'approchoient.

Son mari[age]

Comme le bien de l'Etat exigeoit qu'il se mariât, il fit demander Marguerite fille aînée de Raimond Berenger Comte de Provence; & comme ils étoient parens au quatriéme dégré, il envoia prier le Pape d'accorder une dispense, parce que ce mariage étoit utile pour conserver en Provence la paix & la Religion Catholique. Car ce Prince avoit en vue dans tout ce qu'il faisoit, la gloire de Dieu & les avantages de la Religion. Le Pape donna la dispense, & le mariage fut célébré à Sens l'an 1234. Quelque-tems auparavant, un religieux aiant entendu dire, sur de faux rapports, que le Roi n'étoit pas chaste, & que la Reine Blanche ne l'ignoroit pas, en parla à cette Princesse & lui en témoigna sa surprise. La pieuse Reine ne s'emporta point contre ceux qui répandoient ces calomnies, ni contre la crédulité du religieux: mais elle lui dit simplement, qu'on l'avoit trompé, & que tout ce qu'on lui avoit dit étoit absolument faux. Elle ajouta: Il n'y a aucune créature que j'ai-

me plus que le Roi mon fils : si néanmoins il étoit malade à la mort, & qu'on m'assurât qu'il guériroit en péchant une seule fois avec une femme, j'aimerois mieux le laisser mourir. Le Roi depuis son mariage, garda la continence pendant tout l'Avent & tout le Carême, certains jours de la semaine, les vigiles, & les jours de grandes fêtes, & il la gardoit aussi plusieurs jours avant & après la communion. Aussi Dieu bénit ce mariage si chrétien par une heureuse fécondité, & il en sortit six fils & cinq filles. La Reine Marguerite étoit très-vertueuse, & marchoit sur les traces du saint Roi son époux. Elle étoit de tous les exercices de piété ausquels Louis s'appliquoit, & entroit volontiers dans toutes ses vues. Elle avoit toujours eu une si grande modestie, qu'elle n'avoit jamais pu souffrir la moindre parole malhonnéte. Un gentilhomme aiant osé lui présenter un poëme, où il étoit parlé d'intrigues pareilles à celles qui sont la matiere de la plûpart des romans, elle le fit reléguer aux Isles d'Ieres, & ne consentit à la révocation de l'ordre, que quand elle le crut assez puni. Ce n'est pas qu'elle fût d'un caractere dur, mais elle vouloit montrer combien on doit se trouver offensé de tout ce qui blesse la pudeur. Quelle leçon pour ceux qui ont en main l'autorité publique ! Quelle doit être leur vigilance, pour arrêter le cours de tant de misérables livres, capables de corrompre l'esprit & le cœur ! Leur sévérité sur ce point capital, doit égaler le zéle avec lequel ils sont obligés de faciliter tous les moiens de répandre les Ouvrages propres à inspirer une haute estime de la pureté des mœurs, une grande idée de la vertu, & un profond ref-



pect pour la Religion. Si ce doit être là l'objet de la vigilance des Magistrats, combien doit-il être encore davantage celui du zéle & l'attention des Pasteurs ?

Il refus l'Empire le Pape l offre pour de ses fre

Cinq ou six ans après le mariage de saint Louis, le Pape Grégoire IX. lui écrivit une Lettre, qu'il le pria de faire lire devant tous les Seigneurs de France, & qui portoit en substance : Sçachez que nous avons condamné & déposé de la dignité Impériale Fridéric qui prend le titre d'Empereur ; & que nous avons choisi pour mettre à sa place, le Comte Robert votre frere, à qui non-seulement l'Eglise Romaine, mais l'Eglise Universelle a résolu de donner toutes sortes de secours pour l'établir & le maintenir. Recevez donc avec empressement une si haute dignité qui vous est offerte. Le Roi par le conseil des Seigneurs fit cette réponse : Comment le Pape a-t-il pu oser déposer un si grand Prince, qui n'a point été convaincu des crimes qu'on lui reproche ? S'il avoit mérité d'être déposé, il ne le devroit être que par un Concile général. Ces paroles font voir combien les Rois les plus éclairés, étoient alors peu instruits de l'indépendance absolue de leurs Couronnes, puisqu'ils s'imaginoient que l'Eglise Universelle avoit le droit de les en priver. Elles prouvent aussi que quelque grande que fut alors la puissance des Papes, personne ne doutoit de la supériorité des Conciles généraux au-dessus d'eux.

Saint Louis continue : On reproche à l'Empeur de grands crimes ; mais on ne doit pas s'en rapporter aux accusations de ses ennemis, dont on sçait que le Pape est le plus ardent. Il ne nous a jamais fait aucun tort ; il s'est tou-

jours conduit à notre égard comme un bon voisin. Nous ne le croions coupable d'aucune des fautes qu'on lui reproche : il gouverne bien l'Empire, & il est attaché à la Foi Catholique. Nous sçavons encore qu'il a fidélement fait le service de Jesus-Christ dans la Terre-sainte, s'exposant aux dangers de la mer & de la guerre; & que le Pape, au lieu de le protéger, s'est efforcé de le dépouiller en son absence. Nous ne voulons pas nous exposer à de grands périls, en faisant la guerre à Frideric, Prince si puissant, & qui sera toujours soutenu contre nous par tant de Roiaumes & par la justice de sa cause. Qu'importe aux Romains que nous prodiguions notre sang, pourvu que nous contentions leurs passions? Si le Pape par nous ou par d'autres soumet Frideric, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les Princes. Il est constant que les offres qu'il nous fait, viennent plutôt de sa haine contre l'Empereur, que de l'affection qu'il a pour nous. Nous enverrons néanmoins à l'Empereur des Ambassadeurs, qui s'informeront exactement de ses sentimens touchant la Foi Catholique, & nous en feront le rapport. S'ils le trouvent orthodoxe, pourquoi l'attaquerions-nous? S'il est dans l'erreur, nous le poursuivrons avec zéle, comme nous ferons à l'égard de tout autre & du Pape lui même.

Les Ambassadeurs de France allerent donc trouver l'Empereur Fridéric, & lui dirent ce que contenoit la Lettre du Pape. Il en fut étonné, & répondit qu'il étoit Chrétien & Catholique, & croioit tous les articles de foi. Il ajouta : A Dieu ne plaise, que je m'écarte de la foi de mes peres & de mes illustres prédé-

cesseurs : mais je prie Dieu de me rendre justice de celui qui me calomnie ainsi par toute la terre. L'Empereur en parlant de la sorte, étendoit les mains au ciel & versoit des larmes. Puis se tournant vers les Ambassadeurs, il leur dit : Mes amis & mes chers voisins, quoique dise mon ennemi, j'ai la même croiance que les autres Chrétiens ; & si vous me faites la guerre, ne vous étonnez pas si je me défends. J'espere en Dieu protecteur des innocens. Il sçait que le Pape ne s'éleve contre moi, que pour favoriser mes sujets rebelles. Mais je vous rends graces, de ce qu'avant que d'accepter ses offres, vous avez voulu vous assurer de la vérité par ma réponse. Les Ambassadeurs répondirent : Dieu nous garde d'attaquer aucun Prince Chrétien sans cause légitime. Ce n'est point l'ambition qui nous touche : nous estimons le Roi notre maître, qui parvient à la Couronne par sa naissance, au-dessus de tout Prince électif : il suffit au Comte Robert d'être frere d'un si grand Roi. Ainsi ils se retirerent avec les bonnes graces de l'Empereur. Robert étoit l'aîné des trois freres de S. Louis, qui lui avoit donné pour partage le Comté d'Artois.

L'an 1242. le Comte de la Marche fit une ligue avec le Roi d'Angleterre contre le Roi de France, pour recouvrer le Poitou, & le Comte de Toulouse y entra. Mais le Roi saint Louis eut tout l'avantage en cette guerre. Il fit paroître sa valeur au combat de Taillebourg & à la bataille de Saintes, mit en fuite le Roi Henri, & pardonna généreusement au Comte de la Marche, quoique la Comtesse eût voulu le faire empoisonner. Le Comte de Toulouse étonné des succès du Roi, lui fit des pro-

Sa vale[ur à] Taillebo[urg] & à Saint[es]

positions de paix, qui fut conclue l'année suivante à Lorris en Gatinois. Deux ans après le Roi saint Louis tomba malade à Pontoise, d'une grosse fiévre accompagnée d'une violente dysenterie, & on jugea qu'il étoit en grand danger. La nouvelle s'en étant bientôt répandue, jetta les François dans une extrème affliction : car ce Prince, quoi qu'il n'eut pas encore trente-ans, étoit déja regardé comme le pere du peuple & le défenseur de la Religion. Plusieurs Prélats & plusieurs Seigneurs accoururent à Pontoise : & après avoir attendu deux jours, voiant que la maladie du Roi augmentoit, ils envoierent à toutes les églises Cathédrales, afin que l'on fit pour lui des aumônes, des prieres & des processions. Comme les médecins désespéroient de sa vie, le Roi & la Reine sa mere prierent Eudes Abbé de saint Denys, de tirer les corps des saints Martyrs de leur caveau, & de les exposer: car le Roi avoit grande confiance en leur intercession. L'Abbé alla donc la veille de Noël faire orner l'église comme aux fêtes les plus solemnelles ; & le peuple de Paris l'aiant appris, s'y rendit en foule. L'exposition des corps saints se fit le lendemain, en présence des Evêques de Noyon & de Meaux. On mit les châsses sur l'autel ; ensuite on les porta en procession dans l'église & le cloître, marchant nuds pieds, en répandant beaucoup de larmes : & dès ce même jour le Roi commença à se mieux porter.

Il tombe dangereusement malade.

Il avoit été à l'extrémité ; & même une des Dames qui le gardoient, le croiant mort, lui voulut couvrir le visage d'un drap : mais une autre Dame qui étoit de l'autre côté du lit, ne voulut point souffrir qu'on l'ensevelit, disant qu'il étoit encore en vie : & dans ce mo-

Il se croise pour la Terre-Sainte.

ment la parole lui revint. On l'avoit cru mort jusques à Lyon. Le Pape Innocent IV. qui y étoit alors, en fut sensiblement affligé. La connoissance étant revenue au Roi, il fit venir l'Evêque de Paris, & le pria de lui mettre sur l'épaule la croix de pélerin pour le voiage d'outre-mer. Les deux Reines sa mere & sa femme, le prioient d'attendre qu'il fût entierement rétabli, & qu'alors il feroit ce qu'il lui plairoit : mais il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture, qu'on ne lui eût donné la croix; & l'Evêque de Paris n'osant le refuser, la lui attacha fondant en larmes, aussi-bien que l'Evêque de Meaux & tous les autres qui étoient présens. Il remit à deux ans l'accomplissement de son vœu; mais aussitôt qu'il fut guéri, il écrivit aux Chrétiens d'outre mer pour les encourager, leur mandant qu'il étoit croisé, & qu'ils défendîssent vigoureusement leurs villes & leurs forteresses, jusqu'à ce qu'il allât à leurs secours.

Il entrepr de récon lier Innoc IV. avec F deric.

L'année suivante 1245. Saint Louis qui n'approuvoit pas la sentence de déposition que le Pape venoit de prononcer contre Frideric dans un Concile tenu à Lyon, entreprit de les réconcilier; & dans cette vue, il pria le Pape de venir à Cluni, ne voulant pas qu'il entrât plus avant en France. Innocent IV. s'y rendit à la mi-Novembre, & le Roi quinze jours après. Le jour de S. André le Pape célébra la Messe au grand autel de la grande église de Cluni, avec douze Cardinaux, les deux Patriarches Latins d'Antioche & de Constantinople, & plusieurs Evêques. Saint Louis étoit accompagné de la Reine Blanche sa mere, Isabelle sa sœur, & des trois Princes ses freres, Robert Comte

d'Artois, Alfonse de Poitiers & Charles d'Anjou. Baudouin Empereur de Constantinople s'y trouva aussi, de même que l'Infant d'Arragon & l'Infant de Castille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu, & plusieurs autres Seigneurs. Ils logerent la plûpart dans l'enceinte du monastere, sans que les moines en reçussent aucune incommodité, tant il contenoit de bâtimens. Les conférences entre le Pape & le Roi furent très sécretes, & tout se passa entre eux deux & la Reine Blanche: mais personne ne doutoit qu'ils ne traitassent de la paix entre le Pape & l'Empereur. Car le Roi aiant résolu d'aller à la Croisade, ses troupes sans cette paix ne pouvoient passer en sureté, ni par mer, ni par les terres de l'Empereur; & quand le passage eût été libre, il ne convenoit pas d'aller faire la guerre dans la Terre-sainte, laissant dans la Chrétienté une division si dangereuse.

Avant que le Pape retournât à Lyon, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permission de lever une décime sur tout l'Ordre pendant une année, pour se dédommager, tant des grands présens qu'il lui avoit faits à son arrivée à Lyon, que de l'hospitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le défraiant magnifiquement lui & toute sa suite. Mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette décime. Le Roi saint Louis revint à Paris vers la fête de Noël. Et comme les Princes avoient coutume aux grandes fêtes de donner à leurs officiers des habits que l'on appelloit les robes neuves; le Roi fit faire des chapes, qui étoiēt les manteaux de ce temps-là, d'un drap très-fin: mais il fit coudre pendant la nuit sur les épaules, des croix d'une

broderie délicate d'or & de soie, & ordonna que les Gentils-hommes revêtus de ces chapes, vinssent à la Messe avec lui avant le jour. Quand le jour fut venu, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin; & ils ne crurent pas devoir se défendre de la Croisade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

Quelques mois, après saint Louis retourna à Cluni conférer avec le Pape, comme ils en étoient convenus. L'Empereur Frideric, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie, donna pouvoir au saint Roi de traiter sa paix avec le Pape, comme médiateur, aux conditions qu'il lui marquoit: saint Louis faisant valoir auprès du Pape la soumission & les promesses de l'Empereur, & le Pape Innocent IV. ne voulant rien écouter: Ne faut-il pas, dit le Roi, tendre toujours les bras à celui qui nous demande miséricorde, comme nous l'ordonne l'Evangile? Recevez un Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous étes le vicaire sur la terre. Le Pape persista dans son refus, & le Roi se retira indigné de sa dureté. Il paroît néanmoins que ce fut dans cette entrevue, qu'Innnocent IV. accorda à saint Louis pour les frais de son voiage dans la Terre-sainte, la dixiéme partie de tous les revenus ecclesiastiques de son Roiaume; & il obtint plusieurs décimes semblables pendant son regne.

Son dép[art] pour la Te[r]re Sainte. Modestie [de] ses habits.

On étoit fort affligé en France de voir le Roi déterminé à éxécuter le vœu qu'il avoit fait d'aller dans la Terre-Sainte. La Reine Blanche sa mere & les Seigneurs François, emploioient les plus puissans motifs, pour l'engager à commuer un vœu, qu'il avoit fait

d'Artois, Alfonse de Poitiers & Charles d'Anjou. Baudoüin Empereur de Constantinople s'y trouva aussi, de même que l'Infant d'Arragon & l'Infant de Castille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu, & plusieurs autres Seigneurs. Ils logerent la plûpart dans l'enceinte du monastere, sans que les moines en reçussent aucune incommodité, tant il contenoit de bâtimens. Les conférences entre le Pape & le Roi furent très sécretes, & tout se passa entre eux deux & la Reine Blanche : mais personne ne doutoit qu'ils ne traitassent de la paix entre le Pape & l'Empereur. Car le Roi aiant résolu d'aller à la Croisade, ses troupes sans cette paix ne pouvoient passer en sûreté, ni par mer, ni par les terres de l'Empereur ; & quand le passage eût été libre, il ne convenoit pas d'aller faire la guerre dans la Terre-sainte, laissant dans la Chrétienté une division si dangereuse.

Avant que le Pape retournât à Lyon, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permission de lever une décime sur tout l'Ordre pendant une année, pour se dédommager, tant des grands présens qu'il lui avoit faits à son arrivée à Lyon, que de l'hospitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le défraiant magnifiquement lui & toute sa suite. Mais il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette décime. Le Roi saint Louis revint à Paris vers la fête de Noël. Et comme les Princes avoient coutume aux grandes fêtes de donner à leurs officiers des habits que l'on appelloit les robes neuves ; le Roi fit faire des chapes, qui étoiēt les manteaux de ce temps-là, d'un drap très-fin : mais il fit coudre pendant la nuit sur les épaules, des croix d'une

broderie délicate d'or & de soie, & ordonna que les Gentils-hommes revêtus de ces chapes, vinssent à la Messe avec lui avant le jour. Quand le jour fut venu, chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin ; & ils ne crurent pas devoir se défendre de la Croisade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

Quelques mois, après saint Louis retourna à Cluni conférer avec le Pape, comme ils en étoient convenus. L'Empereur Frideric, humilié par les conjurations formées contre lui en Allemagne & en Italie, donna pouvoir au saint Roi de traiter sa paix avec le Pape, comme médiateur, aux conditions qu'il lui marquoit : saint Louis faisant valoir auprès du Pape la soumission & les promesses de l'Empereur, & le Pape Innocent IV. ne voulant rien écouter : Ne faut-il pas, dit le Roi, tendre toujours les bras à celui qui nous demande miséricorde, comme nous l'ordonne l'Evangile ? Recevez un Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre. Le Pape persista dans son refus, & le Roi se retira indigné de sa dureté. Il paroît néanmoins que ce fut dans cette entrevue, qu'Innnocent IV. accorda à saint Louis pour les frais de son voiage dans la Terre-sainte, la dixiéme partie de tous les revenus ecclesiastiques de son Roiaume ; & il obtint plusieurs décimes semblables pendant son regne.

On étoit fort affligé en France de voir le Roi déterminé à éxécuter le vœu qu'il avoit fait d'aller dans la Terre-Sainte. La Reine Blanche sa mere & les Seigneurs François, emploioient les plus puissans motifs, pour l'engager à commuer un vœu, qu'il avoit fait

Son dé[...] pour la T[...] re Sainte. Modesti[e] [de] ses habits.

dans un temps où il ne jouïssoit pas d'une entiere liberté. Mais il persista à vouloir l'accomplir, & le jour du départ fut fixé au douziéme de Juin 1248. Ce jour-là il alla à Saint-Denys prendre l'Oriflamme, qui étoit la banniere de l'Abbaïe, la gibeciere & le bourdon, qui étoient les marques de pélerin : ensuite il prit congé de la communauté dans le chapitre. Il revint à Paris, où plusieurs processions de la ville l'accompagnerent jusqu'à l'Abbaïe Saint-Antoine, & de-là il partit pour la Terre-Sainte, suivi du Légat du Pape, de deux de ses freres, & d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs. Le troisiéme frere du Roi étoit aussi croisé, mais il demeura encore cette année en France avec la Reine Blanche pour garder le Roiaume : La Reine Marguerite suivit le Roi son époux. Depuis ce temps-là S. Louis ne porta plus que des habits très-modestes. Il renonça aux couleurs brillantes, aux étoffes & aux fourrures précieuses : il ne porta plus ni verd ni écarlatte ; ses habits étoient de camelot noir ou bleu. Il ne voulut plus de dorure à ses éperons, ni aux brides de ses chevaux, dont les selles furent aussi sans ornement. Comme les pauvres avoient coutume de profiter des restes de sa garde-robe, il fixa à son aumônier une somme pour les dédommager de cette diminution, ne voulant pas que sa modestie leur fût préjudiciable.

Il fait de nouvelles instances auprès du Pape en faveur de Frideric.

Aiant traversé la Bourgogne il vint à Lyon, où il vit encore le Pape, & le pria instamment d'écouter favorablement Frideric, que les mauvais succès avoient humilié, & qui demandoit pardon. Recevez-le donc, ajoutoit le Roi, avec une bonté paternelle, quand ce ne seroit que pour me procurer plus de sûreté en

mon voiage. Le Roi voiant sur le visage du Pape un air négatif, se retira triste, & dit: Je crains que votre dureté n'attire, bien-tôt après mon départ au Roiaume de France, les attaques des ennemis. Si l'affaire de la Terre-Sainte est retardée, ce sera sur votre compte; pour moi, je conserverai mon Roiaume comme la prunelle de l'œil, puisque de sa conservation dépend la vôtre & celle de toute la Chrétienté. Le Pape répondit: Je défendrai la France tant que je vivrai contre le schismatique Frideric, contre le Roi d Angleterre mon vassal, & contre tous ses autres ennemis. Le Roi un peu appaisé repliqua: Sur cette promesse, je vous laisse donc le soin de mon Roiaume. En effet le Pape envoia exprès deux Nonces en Angleterre, pour défendre au Roi Henri III. d'attaquer aucune des dépendances de la France. Avant que de quitter le Pape, le Roi lui fit sa confession après s'y être bien disposé, & aiant reçu l'absolution & sa bénédiction, il continua son voiage.

Quand le Roi approcha d'Avignon, les François insulterent les habitans, les appellant Albigeois, traîtres & empoisonneurs. Ceux-ci surprirent dans des défilés quelques François, qu'ils tuerent après les avoir dépouillés. Quelques Seigneurs proposerent au Roi d'assiéger la ville, ou de leur permettre de le faire pour venger la mort de son pere qui y avoit été empoisonné. Le Roi répondit, qu'il n'alloit venger ni les injures de son pere ni les siennes, mais celles de Jesus-Christ, & passa outre. Le temps du passage presse, disoit-il: ne nous laissons pas tromper par le démon, qui y veut mettre des obstacles. Il arriva à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquiéme

Il arrive dans l'Isle de Chypre.

d'Août. La navigation fut heureuſe ; il arriva ſuivant ſon deſſein à l'Isle de Chypre le dix-ſeptiéme de Septembre, & prit terre au port de Limeſſon.

Il y fut reçu par Henri de Luſignan Roi du païs, auquel le Pape Innocent avoit auſſi donné le Roiaume de Jeruſalem, le regardant comme vaquant par la condamnation de Frideric & de Conrad ſon fils. S. Louis par le conſeil de ſes Barons & de ceux du Roiaume de Chypre, réſolut de paſſer l'hyver dans cette Isle, ne pouvant arriver aſſez-tôt en Egypte, parce que ſes vaiſſeaux & ſes galeres n'étoient pas encore arrivés. Il avoit réſolu de porter la guerre en Egypte, pour attaquer dans ſon propre païs le Sultan, qui étoit maître de la Terre-Sainte, comme on avoit fait trente ans auparavant. Le Roi de Chypre avec preſque toute la Nobleſſe & les Prélats de ce Roiaume ſe croiſerent, & le terme du départ de toute l'armée fut fixé au printemps de l'année ſuivante. Le Roi pendant ſon ſéjour en Chypre, termina pluſieurs différends entre les Seigneurs croiſés, qu'il étoit toujours difficile de contenir, étant indépendans les uns des autres & peu ſoumis à leur Souverain. L'Archevêque Latin de Nicoſie capitale de l'Isle, avoit un différend avec les Gentilshommes du païs, pour lequel ils étoient preſque tous excommuniés. Le Légat ſe rendit médiateur entre les parties, les accommoda, & fit abſoudre les gentilshommes. L'Archevêque Grec étoit banni depuis long-temps, comme ſchiſmatique & déſobéiſſant à l'Archevêque Latin ; mais il revint alors, & ſe ſoumit avec les autres Grecs qui avoient été excommuniés, & le Légat leur donna l'abſolution.

Saint Louis s'embarqua le treiziéme de Mai de l'an 1249. pour aller attaquer Damiette, & après avoir été retenu quelque temps par les vents contraires, il arriva devant cette ville le quatriéme de Juin. Dès qu'on l'eut apperçu, tous les Seigneurs se rassemblerent auprès du Roi, qui commença à les encourager en ces termes: Mes amis, nous serons invincibles, si la charité nous rend inséparables. Ce n'est pas sans une providence singuliere que nous nous trouvons ici. Abordons hardiment, quelque grande que soit la résistance de nos ennemis. Ne considérez point ici ma personne. Je ne suis qu'un homme, dont Dieu quand il lui plaira emportera la vie d'un soufle comme celle d'un autre. Tout événement nous est favorable. Si nous succombons, nous sommes Martyrs: Si nous sommes vainqueurs, Dieu en sera glorifié, & la réputation de la France & de toute la Chrétienté en deviendra plus éclatante. Il y auroit de l'extravagance à penser que Dieu qui prévoit tout, m'eût envoié ici en vain. Il a quelque grand dessein: Combattons pour lui & il triomphera pour nous, non pour notre gloire, mais pour la sienne. Louis étoit alors dans sa trente-cinquiéme année; d'une taille si avantageuse, qu'il paroissoit au-dessus des autres depuis les épaules. Il avoit très-bonne mine, sur-tout étant armé, & néanmoins le visage doux & affable, les cheveux blonds, la barbe rasée, suivant l'usage du temps.

Son arrivée à Damiette.

Son portrait.

La déscente fut résolue; mais comme la mer n'est pas profonde en ce rivage, il fallut quitter les grands vaisseaux & entrer dans les galeres & les barques. Le Légat, avec sa croix à découvert, étoit dans la même barque que le Roi, & cette barque étoit précédée de celle

Il prend Damiette.

qui portoit l'Oriflame. Comme on ne trouva pas encore assez d'eau pour arriver jusqu'à terre, même dans ces bâtimens plats, le Roi sauta le premier dans la mer tout armé, & marcha dans l'eau jusqu'aux épaules, quoique le rivage fût bordé d'ennemis qui ne cessoient de tirer. L'Armée chrétienne, qui se jetta dans la mer après le Roi, les repoussa & les obligea de se retirer. Ils abandonnerent même Damiette pendant la nuit; & le lendemain les Chrétiens la trouverent vuide & en prirent possession. Le Légat avec le Patriarche de Jerusalem, les Evéques qui étoient présens & un nombreux clergé, le Roi S. Louis avec ses officiers, y entrerent en procession nuds pieds, en présence du Roi de Chypre, & de quantité de Seigneurs & d'autres personnes. Le Légat commença par purifier la mosquée, où il célébra ensuite solemnellement la Messe.

Mort de Raimond dernier Comte de Toulouse.

Alfonse Comte de Poitiers frere du Roi qui l'avoit laissé en France, se préparoit à lui amener du secours. Il se mit en chemin avec Jeanne son épouse, & se rendit à Aigues-mortes, où Raimond Comte de Toulouse pere de cette Princesse vint les trouver peu de temps après. A son retour d'Aigues-mortes, Raimond fut attaqué de la fiévre à Millau en Rouergue, & s'avança jusqu'à un village près de Rodés. Durand Evêque d'Albi vint le voir aussi-tôt, & lui donna la communion, qu'il reçut avec de grands témoignages d'humilité. Lorsque le Saint Sacrement entra dans la maison, il se leva de son lit, quoiqu'il fût très-foible, alla au-devant jusqu'au milieu du logis, & communia à genoux. Quatre autres Evêques se rendirent auprès de lui, avec des Seigneurs. Il se fit reporter à Millau, & y fit son testament,

par

par lequel il choisit sa sépulture à Fontevraud. Il ordonna la réstitution de tous les biens qu'il avoit mal acquis, & laissa de grands legs à divers monasteres. Après avoir reçu l'extrême onction, il mourut le vingt-sept Septembre 1249. âgé de cinquante ans. En lui finit la race des Comtes de Toulouse; & le Comté passa au frere du Roi, Alfonse Comte de Poitiers. L'extinction de cette puissante famille, fut regardée comme une punition divine de la protection qu'elle avoit donnée à l'hérésie des Albigeois.

Après que le Comte de Poitiers fut arrivé à Damiette, le Roi S. Louis en partit le 20. de Novembre 1249. pour aller attaquer le Caire, & marcha contre l'armée des Musulmans campée au lieu nommé la Massoure. Les François y vinrent; mais ils ne purent en approcher à cause d'un canal tiré du Nil, qui séparoit les deux armées. Comme il n'étoit pas guéable, les François commencerent à faire une chaussée pour le traverser; mais les Musulmans leur résisterent vigoureusement, ruinant leurs travaux & brûlant leurs machines. Enfin un Arabe aiant enseigné un gué aux François, ils passerent le bras du Nil, entrerent dans le camp des ennemis, & en tuerent plusieurs. Robert Comte d'Artois passa plus avant, contre l'ordre formel du Roi son frere, & voulut sans délai attaquer la Massoure. Comme le Maître du Temple, plus expérimenté, s'efforçoit de le retenir, le jeune Prince lui dit en colere: Voilà l'esprit séditieux, & la trahison des Templiers & des Hospitaliers. On a bien raison de dire que tout l'Orient seroit conquis il y a long-temps, si ces prétendus religieux ne nous en empêchoient par leurs arti-

S. Louis est pris par les Sarrasins.

fices. Ils craignent de voir finir leur domination, si ce païs étoit soumis aux Chrétiens. Le Maître du Temple & celui de l'Hôpital, indignés de ces reproches, suivirent le Comte d'Artois & entrerent dans la Massoure, qu'ils trouverent ouverte. Mais les Musulmans s'étant apperçus du petit nombre des François, revinrent sur leurs pas & les envelopperent dans cette place, ensorte que la plûpart y périrent, entre autres le Comte d'Artois, avec plusieurs Chevaliers des Ordres militaires.

Quelques jours après, le Sultan Moadam, qui venoit d'être reconnu par toute l'Egypte, arriva à la Massoure, & sa présence releva le courage des Musulmans. Au contraire, l'armée des Chrétiens dépérissoit de jour en jour, par les maladies que la disette des vivres & l'abstinence du Carême augmentoit encore. Ne pouvant donc plus subsister dans leur camp, ils reprirent le chemin de Damiette. Comme ils étoient en marche, les Musulmans les attaquerent de toutes leurs forces, & les François malgré leur petit nombre, & la foiblesse à laquelle la maladie les avoit réduits, ne laisserent pas de faire une vigoureuse résistance. L'Evêque de Soissons alla se jetter au milieu des ennemis, qui le tuerent sur le champ. Le Roi saint Louis malade comme les autres, étoit sans armes monté sur un petit cheval, & il ne lui restoit qu'un seul Chevalier, qui après l'avoir défendu long-temps, l'engagea à s'arrêter à une petite ville nommée Charmasac, où on le trouva si mal, qu'on ne croioit pas qu'il pût passer la journée. Les ennemis y étant entrés, il se rendit prisonnier avec les François qui s'y trouverent, & ensuite ses deux freres, Alfonse Comte de Poitiers & Charles

Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui restoit de l'armée. Le Légat se sauva par le Nil à Damiette, où il porta la nouvelle de cette défaite à la Reine.

Sa patience & sa pieté dans sa captivité.

Le Roi saint Louis qui étoit toujours malade, fut mené à la Massoure, & mis aux fers; mais les Arabes le guérirent promptement par une boisson propre à sa maladie. Il demeura un mois en prison, pendant lequel il ne cessa point de réciter tous les jours l'Office divin, selon l'usage de Paris, avec deux freres Prêcheurs. Ils disoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge, & la Messe entiere mais sans consacrer; ce qu'ils faisoient même en présence des Musulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris, ils lui avoient apporté comme en présent son breviaire & son missel. Ils admirerent sa patience à souffrir les incommodités de sa prison & leurs insultes; son égalité d'ame, & sa fermeté à refuser ce qu'il ne croioit pas raisonnable, & ils disoient: Nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave, & tu nous traites étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers.

Quelques jours après qu'il fut pris, le Sultan lui fit proposer une tréve, demandant instamment avec des menaces & des paroles dures, qu'il lui fît rendre au plûtôt Damiette, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre, à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi sçachant que Damiette n'étoit point en état de se défendre, y consentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens possédoient encore en Palestine, & dont on lui demandoit aussi la restitution, il déclara qu'elle ne dépendoit pas de lui; puisque ces

places appartenoient à divers Seigneurs, ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles, tourment cruel, où un homme attaché entre deux piéces de bois, avoit tous les os brisés. Il se contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace, qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que plusieurs Seigneurs prisonniers comme lui, traitoient de leur rançon; & craignant que quelques-uns ne pussent la donner assez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous, comme en effet il l'exécuta.

Traité pour sa liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoia lui demander quelle somme d'argent il vouloit donner, outre la restitution de Damiette. Le Roi répondit, que si le Sultan vouloit fixer une rançon raisonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volontiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ses gens, & rendroit Damiette pour sa personne, dont la liberté ne devoit pas être mise à prix d'argent. Le Sultan aiant sçu la réponse du Roi, dit: Par ma loi, le François est franc & libéral, de n'avoir point marchandé sur une si grande somme: allez lui dire que je lui donne sur sa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit treve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis son arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils possédoient

dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aïoubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eut vécu? Le Roi ne répondit rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

Mais il y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats,

Il refuse faire un ser ment qu'il

fices. Ils craignent de voir finir leur domination, si ce païs étoit soumis aux Chrétiens. Le Maitre du Temple & celui de l'Hôpital, indignés de ces reproches, suivirent le Comte d'Artois & entrerent dans la Massoure, qu'ils trouverent ouverte. Mais les Musulmans s'étant apperçus du petit nombre des François, revinrent sur leurs pas & les envelopperent dans cette place, ensorte que la plûpart y périrent, entre autres le Comte d'Artois, avec plusieurs Chevaliers des Ordres militaires.

Quelques jours après, le Sultan Moadam, qui venoit d'être reconnu par toute l'Egypte, arriva à la Massoure, & sa présence releva le courage des Musulmans. Au contraire, l'armée des Chrétiens dépérissoit de jour en jour, par les maladies que la disette des vivres & l'abstinence du Carême augmentoit encore. Ne pouvant donc plus subsister dans leur camp, ils reprirent le chemin de Damiette. Comme ils étoient en marche, les Musulmans les attaquerent de toutes leurs forces, & les François malgré leur petit nombre, & la foiblesse à laquelle la maladie les avoit réduits, ne laisserent pas de faire une vigoureuse résistance. L'Evêque de Soissons alla se jetter au milieu des ennemis, qui le tuerent sur le champ. Le Roi saint Louis malade comme les autres, étoit sans armes monté sur un petit cheval, & il ne lui restoit qu'un seul Chevalier, qui après l'avoir défendu long-temps, l'engagea à s'arrêter à une petite ville nommée Charmasac, où on le trouva si mal, qu'on ne croioit pas qu'il pût passer la journée. Les ennemis y étant entrés, il se rendit prisonnier avec les François qui s'y trouverent, & ensuite ses deux freres, Alfonse Comte de Poitiers & Charles

Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui restoit de l'armée. Le Légat se sauva par le Nil à Damiette, où il porta la nouvelle de cette défaite à la Reine.

Le Roi saint Louis qui étoit toujours malade, fut mené à la Massoure, & mis aux fers ; mais les Arabes le guérirent promptement par une boisson propre à sa maladie. Il demeura un mois en prison, pendant lequel il ne cessa point de réciter tous les jours l'Office divin, selon l'usage de Paris, avec deux freres Prêcheurs. Ils disoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge, & la Messe entiere mais sans consacrer ; ce qu'ils faisoient même en présence des Musulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris, ils lui avoient apporté comme en présent son breviaire & son missel. Ils admirerent sa patience à souffrir les incommodités de sa prison & leurs insultes ; son égalité d'ame, & sa fermeté à refuser ce qu'il ne croioit pas raisonnable, & ils disoient : Nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave, & tu nous traites étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers. Sa patience & sa piété dans sa captivité.

Quelques jours après qu'il fut pris, le Sultan lui fit proposer une tréve, demandant instamment avec des menaces & des paroles dures, qu'il lui fit rendre au plûtôt Damiette, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre, à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi sçachant que Damiette n'étoit point en état de se défendre, y consentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens possédoient encore en Palestine, & dont on lui demandoit aussi la restitution, il déclara qu'elle ne dépendoit pas de lui ; puisque ces

[illegible]

[illegible] S. Louis, [illegible] Egypte [illegible] les Clercs [illegible] possédoient

dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aïoubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eut vécu? Le Roi ne répondit rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

Mais il y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats,

Il refuse de faire un serment qu'il ne

places appartenoient à divers Seigneurs, ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles, tourment cruel, où un homme attaché entre deux piéces de bois, avoit tous les os brisés. Il se contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace, qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que plusieurs Seigneurs prisonniers comme lui, traitoient de leur rançon; & craignant que quelques-uns ne pussent la donner assez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous, comme en effet il l'exécuta.

Traité pour sa liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoia lui demander quelle somme d'argent il vouloit donner, outre la restitution de Damiette. Le Roi répondit, que si le Sultan vouloit fixer une rançon raisonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volontiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ses gens, & rendroit Damiette pour sa personne, dont la liberté ne devoit pas être mise à prix d'argent. Le Sultan aiant sçu la réponse du Roi, dit: Par ma loi, le François est franc & libéral, de n'avoir point marchandé sur une si grande somme: allez lui dire que je lui donne sur sa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit treve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis son arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils possédoient

dans le Roiaume de Jérusalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de son côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une somme pour son dédommagement. Il devoit aussi mettre en liberté tous les Sarrasins pris en Egypte par les Chrétiens depuis son arrivée.

Ce Traité aiant été ainsi conclu & juré de part & d'autre, le Sultan Moadam marcha avec ses troupes vers Damiette, pour en prendre possession; mais les principaux Emirs ou Seigneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Traité sans eux, le tuerent comme il sortoit de table après son dîné. En lui finit la race des Sultans Aïoubites, dont Saladin fut le premier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans. Alors commença le régne des Mammelucs, qui originairement étoient des esclaves Turcs. Aussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs vinrent à la tente de saint Louis comme des furieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-tu pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eut vécu? Le Roi ne répondit rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répondit, que jamais il ne feroit Chevalier un infidéle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui dépend de vous suivant les conventions, & vous serez bien-tôt délivré.

Mais il y eut de la difficulté sur les sermens pour la confirmation du Traité. Les Emirs, par le conseil de quelques Chrétiens apostats,

Il refuse de faire un serment qu'il n...

croioit pas permis.

proposerent cette formule de serment: qu'en cas qu'il ne tînt pas les conventions, il seroit réputé parjure, comme celui qui renonce à Dieu & à son Baptême, & qui par mépris crache sur la Croix & la foule aux pieds. Louis rejetta cette formule de serment; & comme on lui dit que les Emirs lui feroient couper la tête & à ses gens, le saint Roi répondit: Ils feront ce qu'ils voudront; mais j'aime mieux mourir bon Chrétien, que d'encourir l'indignation de Dieu & de ses Saints. Les Emirs étant ensuite entrés, un d'eux dit que c'étoit le Patriarche de Jérusalem qui donnoit ce conseil au Roi: que si on le vouloit croire, il feroit bien jurer le Roi, en coupant la tête au Patriarche, & la faisant voler sur les genoux du Roi. Ce Prélat étoit Robert, auparavant Evêque de Nantes, & depuis dix ans Patriarche de Jérusalem. Il étoit venu pour aider le Roi à faire le Traité, & c'étoit un vieillard de quatre-vingts ans. Les Emirs le prirent & le lierent devant le Roi à un poteau, les mains derriere le dos, si serrées qu'elles devinrent grosses comme la tête, & que le sang en sortoit. Il crioit: Jurez, Sire, je me charge de ce péché, puisque vous êtes disposé à accomplir votre promesse. Je ne sçai, ajoute Joinville, si le serment fut fait, mais enfin les Emirs furent contens.

Le Roi exécuta la convention: il rendit Damiette le jour marqué, & paia les deux cens mille livres du premier paiement. Comme il manquoit trente mille livres pour achever la somme, il la demanda à emprunter au Commandeur du Temple, qui d'abord la refusa, sous prétexte qu'il ne pouvoit disposer des deniers de l'Ordre sans violer son vœu. Mais

Joinville par ordre du Roi rompit à coups de coignée le coffre qu'on ne lui vouloit pas ouvrir, & on tira l'argent nécessaire. Le Roi fut ensuite averti que les Musulmans s'étoient trompés à leur désavantage, d'une somme de dix mille livres; il s'en fâcha sérieusement & les fit paier avant que de partir. Il quitta ainsi l'Egypte avec ses deux freres Alfonse & Charles, & plusieurs autres Seigneurs & Chevaliers, laissant des Commissaires pour retirer le reste des prisonniers & paier les autres deux cens mille livres.

Le Roi arriva au port d'Acre, où il fut reçu avec de grandes réjouissances par les habitans de la ville, & les processions vinrent au-devant de lui jusqu'à la mer. De-là il envoia encore des Ambassadeurs & des vaisseaux en Egypte, pour ramener les prisonniers, les machines, les armes, les tentes, les chevaux, & tout ce qu'ils y avoient laissé. Les Emirs retinrent long-temps au Caire ces Ambassadeurs, leur donnant de belles espérances: mais de plus de douze mille prisonniers, ils n'en rendirent que quatre cens, & rien de tous les meubles. Dès leur entrée à Damiette, ils avoient égorgé tous les malades & brulé toutes les machines. Ils choisirent entre les prisonniers les jeunes gens les mieux faits, & leur mettant sur le coû le tranchant de leurs épées, ils s'efforçoient de leur faire professer la religion de Mahomet: plusieurs apostâsiérent, les autres souffrirent le martyre. Saint Louis avoit résolu de revenir en France, supposant que les prisonniers seroient délivrés; mais la mauvaise foi des Emirs lui fit changer de résolution. Ils lui renvoioient de temps en temps quelques prisonniers, mais il en délivra un

grand nombre de son argent; tantôt six cens, tantôt sept cens à la fois: enfin il retira tous ceux qui avoient été faits captifs en Egypte depuis vingt ans. Il fit réparer & fortifier à ses dépens les places que les Chrétiens tenoient dans le païs, entre autres Césarée, Acre, Joppé & Sidon.

a piété. La veille de l'Annonciation 24. de Mars 1251. le Roi alla à Nazareth. De si loin qu'il apperçut ce saint Lieu, il descendit de cheval & se mit à genoux; ensuite il fit à pied le reste du chemin, quoiqu'il fût très-fatigué & qu'il eût ce jour-là jeûné au pain & à l'eau. Il y fit chanter solemnellement Vêpres, Matines & la Messe. Le Légat Eudes de Château Roux la célébra, & fit un Sermon édifiant. Le Roi avoit toujours des ornemens précieux de diverses couleurs se'on les solemnités, & en prenoit un soin particulier. De Nazareth il alla à Césarée, où il demeura le reste de l'année 1251. & une partie de la suivante, occupé principalement à la faire fortifier.

laintes en ance con- le Pape. De Césarée saint Louis écrivit à la Reine Blanche sa mere, à ses freres qu il avoit renvoiés en France, & à tous ses sujets, leur demandant un prompt secours d'hommes, de vivres & d'argent. La Reine aiant reçu la lettre, assembla tous les nobles du Roiaume pour les consulter sur cela. Ils se plaignirent hautement de la conduite du Pape Innocent IV. qui faisoit prêcher en France une Croisade contre Conrad fils de l'Empereur Frideric, avec une indulgence plus grande que celle de la Terre-sainte; car elle devoit s'étendre au pere & à la mere du Croisé. Les François disoient donc à cette occasion : Le Pape fait prêcher une nouvelle Croisade contre des Chrétiens, pour

livré de tant de périls : mais en même-temps je suis pénétré de douleur d'être obligé de quitter votre bonne & sainte compagnie, pour retourner à la Cour de Rome avec des gens qui ne vous ressemblent pas. Le dessein du départ du Roi étant devenu public, le Patriarche de Jérusalem & les Barons du païs, vinrent le remercier de tous les biens qu'il avoit faits à la Terre sainte.

Son zéle pour la conversion des Infidéles.

Ce saint Roi eut la consolation d'avoir procuré pendant son séjour dans la Palestine, la conversion de plusieurs Sarrasins. Ils étoient touchés de sa merveilleuse patience dans l'adversité, & de sa constance à éxécuter ses résolutions. Ils voioient la fermeté de sa foi, & l'amour qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qui lui avoit fait quitter les délices de son Roiaume, pour s'exposer à tant de périls. Ils s'adressoient donc à lui, & il les recevoit à bras ouverts, & les faisoit instruire avec soin par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, qui leur montroient le foible de la religion de Mahomet, & la vérité du Christianisme. Ils recevoient le Baptême, & le Roi leur donnoit de quoi subsister; il en emmena plusieurs en France avec leurs femmes & leurs enfans : il en envoia quelques-uns devant, & leur assigna à tous des pensions pendant leur vie. Il fit aussi acheter plusieurs esclaves tant Mahométans que paiens, & en prit le même soin. De-là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarrasin.

Son retour en France.

Louis partit enfin du port d'Acre le vendredi 24. d'Avril 1254. chargé des bénédictions de tout le peuple, de la Noblesse & des Prélats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisseau. Il laissa le Légat avec un secours consi-

sa mort on la revêtit des habits roiaux par-dessus celui de religieuse, & on lui mit la couronne sur la tête par-dessus son voile : on la porta ainsi à Maubuisson, où elle avoit choisi sa sépulture, & elle fut extrêmement regretée de toute la France. La nouvelle en étant venue en Palestine, le Légat Eudes de Châteauroux qui la reçut le premier, prit avec lui Gilles Archevéque de Tyr, Garde du sceau du Roi, & Géoffroi de Beaulieu son Confesseur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Le Légat dit au Roi qu'il vouloit lui parler en secret dans sa chambre en présence des deux autres, & le Roi comprit à son visage sérieux qu'il lui apportoit quelque triste nouvelle.

Il les fit passer de sa chambre dans sa Chapelle, où il s'assit devant l'autel & eux avec lui. Alors le Légat représenta au Roi les graces que Dieu lui avoit faites depuis son enfance, entre autres de lui avoir donné une mere qui l'avoit élevé si chrétiennement, & qui avoit gouverné son Roiaume avec tant de sagesse. Enfin il ajouta qu'elle étoit morte, ne pouvant plus retenir ses sanglots & ses pleurs. Alors le Roi jetta un grand cri ; & fondant en larmes, il se mit à genoux devant l'autel, & joignant les mains, il dit avec de grands sentimens de piété : Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir prété une si bonne mere : vous l'avez retirée quand il vous a plû. Il est vrai que je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritoit bien : mais puisque c'est votre bon plaisir, que votre nom soit béni à jamais. Ensuite le Légat aiant fait une courte priere pour la Reine, le Roi dit qu'il vouloit demeurer seul dans sa chapelle, & retint seulement son Confesseur, qui lui représenta

modestement qu'il avoit assez donné à la nature, & qu'il étoit temps d'écouter la raison éclairée par la foi. Aussi-tôt le Roi se leva & passa dans son oratoire, où il avoit coutume de dire ses heures : là il récita avec son Confesseur tout l'Office des Morts, c'est-à-dire, les Vêpres & le Vigiles à neuf leçons ; & le Confesseur admira que malgré la douleur dont il étoit pénétré, il ne fit pas la moindre faute en récitant un si long Office. Il fit dire pour la Reine sa mere un grand nombre de Messes, ordonna des prieres dans les monasteres ; & il entendoit tous les jours une Messe particuliere à son intention. Il garda la chambre deux jours, sans parler à personne. Outre les prieres qu'il fit faire en Palestine, pour sa mere, il envoia en France la charge d'un cheval de pierreries pour distribuer aux églises, demandant des prieres pour elle & pour lui.

Six mois avant la mort de cette Princesse, le Pape Innocent IV. écrivit aux Evêques, aux Abbés & à tous les ecclésiastiques du Roiaume, pour abolir une coutume ancienne mais barbare, d'obliger les ecclésiastiques de prouver par le duel, le droit qu'ils avoient sur les serfs des églises, quand ces serfs vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Le Pape défendit d'en user ainsi à l'avenir. Il confirma aussi l'excommunication que le Légat Eudes de Châteauroux avoit prononcée contre les Chrétiens qui faisoient battre monnoie à Acre & à Tripoli, & y faisoient graver le nom de Mahomet & l'année depuis l'Hegire. C'est une abomination, disoit le Pape, de perpetuer la memoire d'un nom si odieux. Néanmoins depuis près de mille ans, les Chrétiens Orientaux comptoient les années depuis le régne de Dio-

[illegible]

clétien ; & dans les livres des Machabées, les années sont comptées depuis la conquête d'Alexandre. Car enfin les légendes des monnoies doivent être entendues des peuples avec lesquels on commerce.

Charité avec laque le S. Louis fait enterrer les morts.

Saint Louis aiant achevé les fortifications de Jaffe, résolut de fortifier aussi Saiette, c'est-à-dire Sidon. En y arrivant, il apprit que les corps d'environ trois mille Chrétiens, tués par les Sarrasins depuis trois ou quatre jours, étoient demeurés dans la plaine sans sépulture. Il y alla avant que de manger, & fit bénir par le Légat Eudes de Châteauroux un cimetiere sur le lieu, & y fit porter ces corps, travaillant lui-même de ses mains à les mettre dans des sacs, sans être rebuté par l'horrible infection qui en sortoit. Le Roi continua ce travail pendant cinq jours, sans témoigner la moindre répugnance. Le matin après la Messe il alloit sur le lieu, & disoit à ses Chevaliers : Venez, enterrons les Martyrs de Jesus-Christ, qui ont plus souffert que nous pour lui. Il leur fit faire des funérailles solemnelles.

Il se dispose à retourner en France.

Il demeura le reste de l'année occupé à fortifier Sidon ; & cependant il lui vint de France divers avis, que depuis la mort de la Reine sa mere, le Roiaume étoit en grand danger : c'est ce qui le fit penser sérieusement à son retour. Il appella le Légat qui étoit avec lui, & après l'avoir engagé à ordonner des prieres pour connoître la volonté de Dieu, il résolut de faire les préparatifs de son voiage. La résolution étant prise, le Légat pria un jour le Sire de Joinville de venir avec lui à son logis ; & l'aiant fait entrer dans sa garde-robe, il lui prit les mains & lui dit en versant des larmes : Je rends graces à Dieu de ce qu'il vous a dé-

livré de tant de périls : mais en même-temps je suis pénétré de douleur d'être obligé de quitter votre bonne & sainte compagnie, pour retourner à la Cour de Rome avec des gens qui ne vous ressemblent pas. Le dessein du départ du Roi étant devenu public, le Patriarche de Jérusalem & les Barons du païs, vinrent le remercier de tous les biens qu'il avoit faits à la Terre sainte.

Son zé[le] pour la co[n]version d[es] Infidéles.

Ce saint Roi eut la consolation d'avoir procuré pendant son séjour dans la Palestine, la conversion de plusieurs Sarrasins. Ils étoient touchés de sa merveilleuse patience dans l'adversité, & de sa constance à éxécuter ses résolutions. Ils voioient la fermeté de sa foi, & l'amour qu'il avoit pour la Religion Chrétienne, qui lui avoit fait quitter les délices de son Roiaume, pour s'exposer à tant de périls. Ils s'adressoient donc à lui, & il les recevoit à bras ouverts, & les faisoit instruire avec soin par les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, qui leur montroient le foible de la religion de Mahomet ; & la vérité du Christianisme. Ils recevoient le Baptême, & le Roi leur donnoit de quoi subsister ; il en emmena plusieurs en France avec leurs femmes & leurs enfans : il en envoia quelques-uns devant, & leur assigna à tous des pensions pendant leur vie. Il fit aussi acheter plusieurs esclaves tant Mahométans que paiens, & en prit le même soin. De-là viennent apparemment tant de familles qui portent le nom de Sarrasin.

Son ret[our] en France.

Louis partit enfin du port d'Acre le vendredi 24. d'Avril 1254. chargé des bénédictions de tout le peuple, de la Noblesse & des Prélats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisseau. Il laissa le Légat avec un secours consi-

compli son vœu, & qu'il en avoit seulement suspendu l'éxécution pour un temps.

S. Louis fait de nouveaux progres dans la piété. Son zéle pour répandre la lumiere dans son Roiaume.

Saint Louis depuis son retour en France, remplit tous ses devoirs avec une nouvelle ferveur, & fit paroître dans toutes ses actions, une piété encore plus éminente que celle que l'on avoit admirée en lui auparavant; ensorte que la conduite de ce grand Roi étoit une preuve sensible, que les plus parfaits peuvent faire toujours de nouveaux progrès dans la vertu. Il devint plus humble & plus modeste en tout ce qui regardoit sa personne; il rendit plus éxactement la justice à ses sujets, & fut plus charitable envers tous les affligés. Dans son voiage d'Outre-mer, il avoit oui dire qu'un grand Sultan faisoit rechercher avec soin tous les livres qui pourroient être nécessaires aux Philosophes Musulmans, les faisoit écrire à ses dépens & serrer dans sa Bibliothéque, afin que tous les hommes de Lettres pussent en prendre communication quand ils en auroient besoin. Le saint Roi fut touché de voir que les infidéles avoient plus de zéle pour leurs erreurs, que les Chrétiens pour la vraie Religion. Il résolut donc à son retour en France, de faire transcrire à ses dépens tous les livres ecclésiastiques authentiques & utiles, qu'il pourroit trouver dans les Bibliothéques de diverses Abbaïes, afin que lui tout le premier, les gens de Lettres, & les religieux qui avoient accès auprès de lui, y pussent étudier, tant pour leur utilité propre que pour l'édification du prochain.

Il éxécuta fidélement cette résolution, & fit bâtir exprès un lieu commode & sûr au trésor de sa chapelle à Paris, où il amassa avec soin plusieurs éxemplaires de S. Augustin, de S.

Ambroise, de S. Jérôme, de S. Grégoire & des autres Docteurs Catholiques, dans lesquels il étudioit volontiers quand il en avoit le loisir, & qu'il prêtoit facilement aux autres pour s'en servir. Il aimoit mieux faire écrire les livres de nouveau, que de les acheter tout écrits; parce que, disoit-il, c'est le moien d'en augmenter le nombre. Des livres qu'il avoit ainsi amassés dans sa Bibliothéque à Paris, il en laissa par son testament une partie aux freres Mineurs, une autre aux freres Prêcheurs, & le reste aux moines de Roiaumont. Quand il étudioit en présence de ceux qui n'entendoient point les livres qu'il lisoit, il les leur expliquoit, les traduisant de latin en François avec beaucoup d'éxactitude & de justesse. Il lisoit plus volontiers les Ouvrages des saints Peres, que ceux des nouveaux Docteurs.

Saint Louis avoit une affection singuliere pour les deux Ordres mendians des Freres Prêcheurs & des Freres Mineurs, & disoit que s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit une partie de sa personne à chacun de ces deux Ordres. Il avoit résolu, quand son fils aîné seroit en âge, de lui céder la Couronne, & d'embrasser l'un de ces deux Instituts, après avoir obtenu le consentement de la Reine son épouse. Il lui découvrit sécrétement sa pensée, lui faisant promettre de n'en parler à personne: mais elle ne voulut y consentir en aucune maniere, & lui allégua des raisons très-solides pour l'en détourner. Il demeura donc dans le monde; mais il travailla de plus en plus à s'en détacher, & à faire sans cesse de nouveaux progrès dans l'humilité & la crainte de Dieu. Il exhortoit toujours ses enfans à mépriser le monde, & il auroit désiré qu'ils se fus-

Son affect[ion] pour les r[eli]gieux.

ſent conſacrés à Dieu dans la retraite ; mais Dieu en diſpoſa autrement, & ils furent tous mariés.

L'an 1258. la paix entre la France & l'Angleterre fut conclue à Paris. Par ce Traité le Roi Henri III. renonça à ſes prétentions ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou & la Touraine. Saint Louis de ſon côté lui laiſſa tout le Duché d'Aquitaine, à condition que le Roi d'Angleterre lui en feroit hommage. Le Conſeil de S. Louis s'oppoſoit fortement au Traité, & lui diſoit : Sire, nous ſommes très-étonnés que vous vouliez laiſſer au Roi d'Angleterre une ſi grande partie de votre Roiaume, que vous & vos prédéceſſeurs avez acquiſe ſur lui par ſa faute, & dont il ne vous ſçaura point de gré. Le ſaint Roi répondit : Je ſçais bien que le Roi d'Angleterre & ſon prédéceſſeur ont juſtement perdu les terres que je tiens, & que je ne ſuis point obligé a cette reſtitution. Je ne la fais que pour le bien de la paix, & pour entretenir l'amitié & l'union entre nous & nos enfans qui ſont couſins-germains : enfin je rendrai ce Prince mon vaſſal, & il me rendra hommage, ce qu'il n'a jamais fait. S. Louis avoit la conſcience très-délicate ſur l'article du bien d'autrui. Il recherchoit avec ſoin ce qui pouvoit avoir été uſurpé par ſes prédéceſſeurs, & il avoit établi pour cet effet des Commiſſaires dans les Provinces.

Son amour pour la paix.

Il y avoit auſſi entre la France & l'Arragon d'anciennes conteſtations que S. Louis termina cette même année 1258. La Catalogne étoit originairement un fief de la Couronne de Frances, & les Rois d'Arragon avoient acquis des droits ſur pluſieurs terres en-deçà des Pyrénées. Pour finir ces conteſtations, les deux Rois

Il tranſige avec le Roi d'Arragon ſur leurs prétentions réciproques.

oüir les parties à Amiens, où le Roi Henri se rendit en personne avec plusieurs Seigneurs. Saint Louis écouta & examina avec soin ce qui fut proposé de part & d'autre, principalement touchant un réglement fait à Oxford cinq ans auparavant. Il trouva qu'on y avoit beaucoup dérogé au droit & à la dignité Roiale, & que cette convention avoit eu de fâcheuses suites, & pouvoit en avoir encore de plus funestes à l'avenir. Aiant donc pris conseil des personnes les plus éclairées & les plus équitables, il rendit sa sentence arbitrale, par laquelle il cassa le réglement d'Oxford: déclarant le Roi & les Barons d'Angleterre quittes & déchargés de tout ce qu'ils avoient promis par cet acte, & ordonnant que toutes choses seroient rétablies en l'état où elles étoient auparavant. Cette sentence fut prononcée le vingt-troisiéme de Janvier 1264. & l'on voit ici un illustre exemple de la haute réputation de justice & de sagesse que le saint Roi avoit chez les étrangers.

Il avoit grand soin de faire administrer la justice à son peuple; & outre les Jurisdictions ordinaires, il faisoit tenir près de lui celle que l'on appelloit les Plais de la porte, d'où sont venues les Requêtes du Palais. C'étoit trois ou quatre Seigneurs qui faisoient cette fonction par son ordre, & ils lui en rendoient compte ensuite. Souvent en été après avoir entendu la Messe, il alloit se promener au bois de Vincennes, s'asséioit au pied d'un chêne, & faisoit asseoir ces Seigneurs auprès de lui: alors tous ceux qui avoient affaire à lui venoient lui parler, sans que personne les en empêchât. Le Roi demandoit tout haut, si quelqu'un avoit partie; & il appelloit quelques Seigneurs pour [illegible] : mais s'il trouvoit quelque chose

gent de vous dire que vous laissez perdre la Religion. Le Roi effraié d'une telle proposition, fit le signe de la croix, & dit : Evêque, dites-moi comment cela se fait. Sire, reprit l'Evêque, c'est qu'on méprise les excommunications. Nous vous prions tout d'une voix pour l'amour de Dieu, & parce que c'est votre devoir, de commander à tous vos Officiers de Justice, de contraindre par saisie de ses biens celui qui aura été excommunié, à se faire absoudre. Le Roi répondit, que très-volontiers il donneroit cet ordre à l'égard de ceux que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Eglise ou à leur prochain. Mais, reprit l'Evêque, il ne leur appartient pas de connoître de nos affaires. Le Roi répliqua, qu'il ne le feroit que de la maniere qu'il venoit de leur dire. Car, ajouta-t-il, il seroit contre la raison que je contraignisse à se faire absoudre, ceux à qui les ecclésiastiques eux-mêmes feroient tort. Je m'exposerois à offenser Dieu & mes sujets. Les Prélats n'eurent rien à répliquer à cette réponse du Roi. C'est ainsi que ce saint Roi prenoit la défense de ses sujets contre les excommunications injustes, étant persuadé que la Puissance temporelle a droit de s'opposer à l'abus que les Pasteurs peuvent faire de la Puissance spirituelle.

pacifie leterre. Urbain IV. écrivit la même année 1263. à saint Louis, afin de l'engager à emploier sa médiation pour appaiser la guerre civile qui affligeoit l'Angleterre. S. Louis s'y emploia si efficacement, que le Roi Henri de son côté, & les Seigneurs du leur, le choisirent pour arbitre. Le compromis portoit, que le Roi Louis prononceroit la sentence cinq mois après; mais il n'attendit pas ce terme. Il fit ve-

à redire aux plaidoiers des Avocats, lui-même les reprenoit avec bonté. Il tenoit quelquefois ces audiences au jardin de son Palais à Paris, où est à présent la place Dauphine. Joinville qui rapporte tout ceci, étoit souvent de ces Juges de la Porte.

Il se croise pour la seconde fois.

Saint Louis résolut d'entreprendre à la fin de sa vie quelque chose de grand pour le service de Dieu, & d'aller encore au secours de la Terre-sainte. Dès-lors il commença à retrancher tout ce qu'il pouvoit des dépenses de sa maison. Tout le monde en étoit surpris, parce que le Roi ne faisoit part à personne de son dessein. Il ne voulut néanmoins rien faire sans conseil, & il consulta sécrétement le Pape Clément IV. qui ne le décida qu'après y avoir long-temps pensé. Il convoqua un Parlement à Paris pour la Mi-Carême de l'an 1267. & y appella tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume, sans que personne en sçut le sujet. Le Parlement étant assemblé & le Legat présent, le Roi exhorta à la Croisade avec beaucoup de zéle : & après son discours, le Roi prit la croix ; & ses trois fils, Philippe, Jean Tristan & Pierre, suivirent son éxemple : le quatriéme nommé Robert n'avoit guéres que dix ans. Les principaux Seigneurs qui se croiserent, furent Alfonse frere du Roi, Comte de Poitiers & de Toulouse ; Thibault, Roi de Navarre & Comte de Champagne, gendre du Roi ; Robert Comte d'Artois ; Gui Comte de Flandre ; Jean, fils du Comte de Bretagne.

Plaintes du Clergé de France contre le Pape.

Plusieurs blâmerent ceux qui avoient conseillé à saint Louis de se croiser, considérant sur-tout qu'il étoit si foible, qu'il ne pouvoit porter d'armure ni être long-temps à cheval.

Mais le Pape Clément aiant appris qu'il s'étoit croisé, lui écrivit pour l'en féliciter; & en même-temps il donna la Légation pour la Croisade à Simon de Brie, Cardinal de sainte Cecile, & le chargea de lever la décime qu'il avoit accordé au Roi pour trois ans sur tous les revenus ecclésiastiques. Le Clergé de France s'opposa fortement à cette décime, & se plaignit hautement des diverses éxactions par lesquelles l'église Gallicane étoit réduite en servitude. Il attribuoit la perte de Jérusalem à la malédiction attachée aux décimes, & le schisme des Grecs aux éxactions de la Cour de Rome : enfin il trouvoit mauvais qu'on emploiât avec tant de rigueur les censures ecclésiastiques pour faire paier ce nouveau tribut. Les députés ajoûterent de vive voix, que le Clergé de France aimoit mieux souffrir les excommunications, que d'obéir à cet ordre du Pape : étant fermement persuadé que les exactions ne cesseroient que quand on cesseroit de s'y soumettre. Le Pape répondit par une lettre, où il dit : C'est une grande témérité d'attribuer à la levée des décimes, les mauvais succès des armes chrétiennes contre les infidéles, puisque Dieu permet souvent en cette vie que les justes souffrent des afflictions, seulement pour exercer leur vertu, sans qu'ils les aient méritées. (Le Pape Clement IV. n'avoit pas puisé cette doctrine dans les Ouvrages de S. Augustin.) Quant au schisme des Grecs, le Pape l'attribue à Photius, qui en est effectivement regardé comme le premier auteur, & qui vivoit dans un temps où on ne se plaignoit pas encore des exactions de la Cour de Rome. Mais vers le milieu du douziéme siécle, Nechitès Archevêque de Nicomédie alléguoit pour

une des causes du schisme, la hauteur & l'esprit de domination des Romains ; & Germain Patriarche de Constantinople dans sa lettre au Pape Grégoire IX. dit expressément : Plusieurs personnes puissantes vous obéiroient, s'ils ne craignoient les exactions & les redevances qui ne vous sont point dues. Le Pape Clement continue : Vous ne devez pas croire que nous manquions de moiens pour punir la désobéissance de ceux qui méprisent insolemment les censures : nous pouvons les priver de leurs bénéfices, & les rendre incapables d'en avoir d'autres, les déposer, les dégrader, & faire exécuter nos ordres en implorant le bras séculier. Mais vous devriez mourir de honte, de retarder par votre opposition le secours de la Terre Sainte dans l'extrémité où elle est réduite, tandis que votre Roi & tant de Seigneurs François s'y préparent si généreusement : vous qui auriez dû les prévenir & leur montrer l'éxemple. Il conclut en leur ordonnant de paier la décime, sans avoir aucun égard à leurs oppositions.

Exercices de piété de S. Louis.

Cependant le Roi S. Louis alla à l'Abbaïe de Vezelai au diocèse d'Autun, où il assista à la translation des Reliques de Ste Marie Magdeleine, que l'on croioit y avoir depuis plusieurs siécles : ce qui prouve qu'il n'étoit pas persuadé qu'elles fussent à la sainte Baume en Provence, quoiqu il y eût été treize ans auparavant. Au voiage de Vezelai, il fut accompagné par le Légat Simon de Brie : ils assisterent ensemble à la translation des Reliques, qui furent mises dans une châsse d'argent ; ils retinrent l'un & l'autre quelques parties de ces Reliques, & donnerent des attestations authentiques de cette

tran-

translatiō. Le saint Roi se préparoit à son voiage en continuant ses exercices ordinaires de piété, que nous croions devoir rapporter ici, suivant le récit de son confesseur Geoffroi de Beaulieu, & de son chapelain Guillaume de Chartres, tous deux de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il entendoit tous les jours tout l'office canonial, même les heures de la Vierge avec le chant ; & lorsqu'il étoit en voiage à cheval, il se contentoit de le réciter avec son chapelain. Il disoit aussi tous les jours l'office des morts à neuf leçons, même aux fêtes les plus solemnelles. Il ne manquoit gueres à entendre deux messes chaque jour, & souvent il assistoit à trois ou quatre. Il aimoit à entendre des sermons, & quand ils lui plaisoient, ils les retenoit & sçavoit bien les répéter aux autres. Aiant appris que quelques Seigneurs murmuroient de ce qu'il entendoit tant de messes & de sermons, il dit ces paroles remarquables : Si je passois deux fois autant de temps au jeu ou à la chasse, personne n'en parleroit.

Pendant quelque temps il se leva à minuit, pour assister aux matines que l'on chantoit dans sa chapelle, & avoir ensuite le loisir de prier en repos devant son lit. Car, disoit-il, si Dieu daigne me donner alors quelques bonnes pensées, je ne crains point d'être interrompu. Il demeuroit ainsi en prieres autant de temps que les matines avoient duré dans l'église. Mais comme les affaires l'obligeoient de se lever assez matin, & que ces veilles pouvoient l'affoiblir beaucoup ; il se rendit aux conseils & aux prieres des personnes sages, & remit les matines & ses autres prieres de la nuit au matin. Pendant que l'on chantoit l'office, il ne vouloit point qu'on lui parlât, à moins que

ce ne fût pour quelque chose de fort pressé & qui pouvoit se dire en peu de mots. Tous les jours après son souper, il faisoit chanter solemnellement complies dans sa chapelle, & à la fin l'antienne particuliere de la Vierge. Il se retiroit ensuite dans sa chambre, où un prêtre venoit faire l'aspersion de l'eau-benîte tout au tour, & particulierement sur le lit. Aiant vu chez quelques religieux, qu'à la Messe à ces paroles du Symbole ET IL S'EST FAIT HOMME, le chœur s'inclinoit profondément, cet usage lui plut tellement, qu'il l'introduisit dans sa chapelle & dans plusieurs autres églises, avec la genuflexion au lieu de la simple inclination. Il imita de même ce qui se pratiquoit en quelques monasteres à la lecture de la Passion pendant la Semaine-sainte, de se prosterner & demeurer quelque temps en prieres, lorsqu'on lit que Jesus-Christ expira ; & de-là nous viennent ces deux pieuses coutumes. Il rappella l'usage de benir les images des saints, avant que de les exposer à la vénération publique.

Ses mortifications.

Son abstinence étoit grande. Toute l'année il jeûnoit le vendredi, & ne mangeoit point de viande le mercredi ; il s'en abstint aussi le Lundi pendant quelque-temps : mais on lui conseilla de cesser à cause de la foiblesse de sa santé. Les vendredis du Carême & de l'Avent, il ne mangeoit ni fruit ni poisson. Il mettoit beaucoup d'eau dans son vin. Il jeûnoit au pain & à l'eau le vendredi saint & plusieurs autres jours de l'année. Il se confessoit tous les vendredis dans un lieu très-secret disposé exprès en chacune de ses maisons. Quand il étoit assis pour se confesser, suivant l'usage du temps, s'il vouloit qu'une porte

ou une fenêtre fût fermée, il se levoit promptement & la fermoit, pour en épargner la peine à son confesseur, disant : Vous êtes le pere & moi le fils. Après sa confession, il recevoit toujours la discipline de la main de son confesseur, avec cinq chainettes de fer attachées au fond d'une petite boëte d'ivoire, qu'il portoit dans une bourse à sa ceinture ; & il donnoit quelquefois de semblables boëtes à ses enfans & à ses amis particuliers. Il avoit deux confesseurs, un de l'Ordre des Freres Mineurs, & l'autre des Freres Prêcheurs, afin d'en avoir toujours un de prêt. Outre ses confesseurs, il choisissoit encore quelques personnes qu'il prioit de lui rapporter fidelement sans l'épargner, ce qu'ils entendroient dire, ou ce qu'ils verroient en lui de répréhensible, & il recevoit leurs avis avec beaucoup de douceur & de patience. Il portoit le cilice les vendredis en Avent & en Carême & aux vigiles de la Vierge; mais il le quitta enfin par le conseil de son confesseur, avouant qu'il l'incommodoit notablement.

Voici comme il passoit tous les ans le vendredi saint. Après avoir assisté aux matines commencées à minuit, il revenoit à sa chambre, où seul avec un chapelain il récitoit tout le pseautier. Ensuite sans se recoucher ni dormir, il sortoit vers le lever du soleil, nuds pieds & humblement vêtu : il alloit par les rues de la ville où il se rencontroit, marchant sur les pierres & dans la boue : il entroit dans les églises & y prioit, suivi d'un aumônier qui donnoit à tous les pauvres. Il revenoit à son logis très-fatigué, & un peu après il entendoit le sermon de la Passion. Ensuite il assistoit à l'office, qu'il faisoit célébrer solemnellement;

& quand le moment d'adorer la Croix étoit venu, il se levoit de sa place nuë tête & nuds pieds, pauvrement vétu, & venoit de loin à genoux suivi de ses enfans, avec des marques d'une telle humilité, que les assistans en étoient touchés jusqu'aux larmes. Le service étant fini, il se mettoit à table & faisoit son petit repas de pain & d'eau. C'est ainsi qu'il passoit ce saint jour.

Sa charité & ses aumônes. Il lavoit les pieds aux pauvres le Jeudi saint, & exhortoit les autres à le faire, comme Joinville le témoigne de lui-même. Mais de plus, le saint Roi lavoit les pieds à trois pauvres vieillards tous les samedis, leur donnoit de l'argent, & leur servoit lui-même à manger. Si son peu de santé ne lui permettoit pas de s'en acquitter, il le faisoit faire par son confesseur en présence de l'aumônier. Ses aumônes étoient immenses : tous les jours en quelque endroit qu'il fût, plus de six-vingts pauvres étoient nourris chez lui, de pain, de vin & de viande. On en augmentoit le nombre en Carême, en Avent, & aux autres jours consacrés à la pénitence. Le Roi les servoit souvent de sa main, & à quelques vigiles solemnelles il en servoit ainsi deux cens avant que de manger. Tous les jours à dîner & à souper il faisoit manger près de lui trois pauvres viellards, & leur envoioit des mets de sa table. Il donnoit abondamment aux pauvres maisons religieuses d'hommes & de filles, & aux Hôpitaux. Tous les ans au commencement de l'hiver, il envoioit une certaine somme aux Freres Mineurs & aux Freres Prêcheurs de Paris, & disoit : O que cette aumône est bien emploiée pour tant de freres qui viennent de tout leur cœur à ces couvents pour étudier les saintes lettres, & répandre ensuite ce qu'ils ont appris,

par tout le monde pour la gloire de Dieu & le salut des ames !

Il fonda un grand nombre de monasteres, comme Roiaumont de l'Ordre de Cisteaux ; plusieurs maisons de freres Prêcheurs & de freres Mineurs en divers lieux du Roiaume. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda ceux de Pontoise, de Compiégne & de Vernon. Il fonda aussi les Quinze-vingts de Paris, où il assembla plus de trois cens cinquante aveugles ; il retira aux Filles-Dieu plusieurs femmes de mauvaise vie, ou en danger de se perdre. Sçachant que quelques personnes de sa maison murmuroient de ses abondantes aumônes, il leur disoit : Puisqu'il faut quelquefois faire trop de dépense, j'aime mieux la faire pour Dieu que pour le monde & la vanité ; & compenser les dépenses excessives qu'on ne peut éviter pour les choses temporelles. Il ne laissoit pas d'être magnifique, soit dans l'état ordinaire de sa maison, soit dans les occasions extraordinaires des Cours Roiales, des Parlemens & des autres assemblées : ensorte qu'il étoit servi avec plus d'abondance & de dignité qu'aucun de ses prédecesseurs.

Pragmatique de S. Louis.

Saint Louis se préparant à son voiage, voulut pourvoir à la tranquillité de l'église de son Roiaume pendant son absence, & attirer sur lui la protection de Dieu. C'est pourquoi il fit une Ordonnance très-célébre, connue sous le nom de Pragmatique-Sanction, & divisée en six articles, qui portent: I. Les églises, les prélats, les patrons & les collateurs ordinaires des bénéfices, joüiront pleinement de leur droit, & on conservera à chacun sa jurisdiction. II. Les églises Cathédrales & autres auront la liberté entie-

re des élections. III. Nous voulons que la simonie, ce crime si pernicieux à l'Eglise, soit entierement bannie de notre Roiaume. IV. Les promotions, collations, provisions & dispositions des prélatures, dignités, & autres bénéfices ou offices ecclésiastiques, quels qu'ils soient, se feront suivant la disposition du Droit commun, des Conciles & des institutions des anciens Peres. V. Nous renouvellons & approuvons les libertés, franchises, prérogatives & privileges accordés par les Rois nos prédécesseurs & par Nous aux églises, monasteres, & autres lieux de piété, aussi-bien qu'aux personnes ecclésiastiques. VI. Nous ne voulons aucunement qu'on leve ou qu'on recueille les exactions pécuniaires & les charges très-pesantes, que la Cour de Rome a imposées ou pourroit imposer à l'église de notre Roiaume, & par lesquelles il est misérablement appauvri, si ce n'est pour une cause raisonnable & très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, & du consentement libre & exprès de Nous & de l'église. Cette Ordonnance est de l'an 1269. avant Pâques.

La bienheureuse Isabelle de France.

Avant que de partir pour la Terre-sainte, le saint Roi assista aux funérailles d'Isabelle de France sa sœur unique, qui étoit digne d'un tel frere. Elle résolut dès sa jeunesse de se consacrer à Dieu, & refusa le mariage avec Conrad fils de l'Empereur Frideric II. qui lui fut proposé & conseillé par le Roi son frere, & même par le Pape Innocent IV. Elle donnoit la plus grande partie de son temps à la priere & à la lecture de l'Ecriture-sainte, qu'elle lisoit en latin : car elle l'entendoit si bien, que souvent elle corrigeoit les lettres que ses chapelains avoient écrites en

[illegible]

mit de l'honorer à Longchamp comme bienheureuse.

Teſtament de S. Louis.

Dans le même mois de Février 1270. saint Louis fit son testament, qui ne contient presque que des legs pieux. Il donne ses livres aux Freres Prêcheurs & aux Freres Mineurs de Paris, à l'Abbaïe de Roiaumont, & aux Freres Prêcheurs de Compiégne. Il donne de certaines sommes d'argent à un très-grand nombre de monasteres & d'hôpitaux, & entre les Couvents de Paris il nomme les Carmes, & les Ermites de saint Augustin. Il donne aussi aux pauvres écoliers de saint Thomas du Louvre, de saint Honoré & des Bons-enfans. Il laisse de quoi acheter des calices & des ornemens aux pauvres églises de ses domaines. Il ordonne la continuation des pensions aux infidéles dont il avoit procuré la conversion. Il nomma pour Régens du Roiaume, Matthieu Abbé de saint Denys & Simon de Clermont Seigneur de Néelle.

Son départ pour l'Afrique.

Au mois de Mars suivant saint Louis se rendit à saint Denys, où il reçut la gibbeciere & le bourdon de pélerin, de la main du Légat Raoul Evêque d'Albane. Il y prit aussi l'oriflamme de dessus l'autel; ensuite il entra au chapitre du monastere, s'assit sur le dernier des six dégrés du siége abbatial, & se recommanda lui & ses enfans aux prieres de la communauté. Le lendemain il alla nuds pieds de son Palais à Notre-Dame, prendre congé de l'église de Paris. S'étant mis en chemin il passa à Cluni la fête de Pâques: ensuite par Lyon, Vienne & Beaucaire, il vint au port d'Aigues-mortes, où étoit le rendez-vous des Croisés. Il célébra à saint Gilles la Pentecôte, qui fut le premier de Juin, & attendit jusqu'à la fin du mois les vaisseaux des Genois,

qui devoient le transporter. Avant que de partir il écrivit à l'Abbé de saint Denys & au Seigneur de Néelle, pour leur recommander d'arrêter le cours des péchés scandaleux, de tâcher de découvrir & de détruire tous les lieux de débauche, & de punir severement les blasphémateurs. Il avoit donné contre eux des Edits rigoureux, les condamnant à avoir la langue percée d'un fer chaud, & il disoit à cette occasion: Je souffrirois moi-même ce supplice avec joie, si je pouvois par ce moien bannir les juremens & les blasphêmes de mon Roiaume. Le mardi 1. de Juillet, après avoir entendu la messe, il s'embarqua dès la pointe du jour à Aigues-mortes. Le lendemain on mit à la voile; & la navigation fut d'abord heureuse: mais ensuite il s'éleva une furieuse tempête. C'est pourquoi le jour étant venu on chanta quatre Messes sans consécration. Le mardi suivant ils vinrent à la vue de Cagliari en Sardaigne, où ils se fournirent d'eau douce qui leur manquoit, & de vivres; mais avec beaucoup de peine & très-cherement, parce que la ville appartenoit aux Pisans ennemis des Genois. Les François exciterent le Roi à les punir en ruinant la place: mais il dit qu'il n'étoit pas venu faire la guerre aux Chrétiens.

Au port de Cagliari se rassembla la flotte des Croisés. L'armée chrétienne en partit le 15. Juillet, & arriva deux jours après au port de Tunis près des ruines de l'ancienne Carthage. Saint Louis esperoit que le Roi de Tunis se convertiroit, & il avoit un extrême desir de voir le Christianisme rétabli dans cette côte d'Afrique, où il avoit été autrefois si florissant. Il étoit persuadé aussi que la conquête de Tu-

Il va d'a[bord] à Tunis.

nis faciliteroit le recouvrement de la Terre-ſainte;& c'eſt ce qui le détermina à aller d'abord à Tunis. La deſcente ſe fit ſans réſiſtance, & l'armée du Roi étant campée, il y eut pluſieurs eſcarmouches avec les Sarrazins.

Sa maladie. Cependant les maladies qui avoient commencé dans l'armée françoiſe avant le débarquement, augmentoient de jour en jour. C'étoit principalement des fiévres aiguës, & des dyſenteries cauſées par la mauvaiſe nourriture, le manque d'eau douce, l'intemperie de l'air, la chaleur du climat & de la ſaiſon. Jean Triſtan Comte de Nevers, un des fils du Roi, mourut le troiſiéme d'Août, & le Légat Raoul quatre jours après. Philippe fils aîné du Roi avoit la fiévre quarte: le Roi lui-même fut attaqué de la dyſenterie & d'une fiévre continue. Il étoit déja très-mal, quand il reçut des Ambaſſadeurs de l'Empereur de Conſtantinople, qui le prioient de détourner le Roi de Sicile ſon frere de faire la guerre aux Grecs. Louis leur témoigna ſon inclination pour la paix, & promit, s'il vivoit, d'y concourir de tout ſon pouvoir, les priant cependant d'attendre en repos: mais il mourut le lendemain, & les Ambaſſadeurs s'en retournerent ſans rien faire.

Inſtruction de S. Louis à ſon fils. Saint Louis ſe voiant à l'extrémité, donna à Philippe ſon fils aîné, une inſtruction écrite de ſa main où il parloit ainſi: Mon cher fils, la premiere choſe que je vous recommande, c'eſt d'aimer Dieu de tout votre cœur: car ſans cet amour perſonne ne peut être ſauvé. Gardez-vous bien de rien faire qui lui déplaiſe; vous devriez plutôt ſouffrir toutes ſortes de tourmens, que de commettre un ſeul péché mortel. Si Dieu vous envoie quelque adverſité, ſouffrez-la avec patience & action

de graces ; & pensez que vous l'avez bien méritée, & qu'elle tournera à votre avantage. S'il vous envoie de la prospérité, aiez soin de lui en rendre de publiques actions de graces, & faites ensorte qu'elle ne vous enfle point le cœur, & ne tourne point à votre perte ; car on ne doit pas emploier les dons de Dieu contre lui. Choisissez des confesseurs sçavans & vertueux, qui sçachent vous instrüire de ce que vous devez faire ou éviter, & donnez à vos confesseurs & à vos amis la liberté de vous reprendre & de vous avertir. Assistez avec piété aux Offices de l'Eglise, sans causer ni regarder de côté & d'autre : mais priez Dieu de bouche & de cœur, particulierement à la Messe après la consécration.

Soiez la consolation des pauvres & des affligés : aiez un grand fonds de douceur & un cœur compatissant. Prenez bien garde de n'avoir en votre compagnie, que des gens de bien, soit ecclésiastiques soit séculiers. Aimez à entendre la parole de Dieu en public & en particulier. Attachez-vous à tout bien, détestez tout mal en qui que ce soit. Que personne ne soit assez hardi pour dire en votre présence aucune parole qui porte au péché, ou pour médire du prochain. Ne souffrez pas qu'on blasphême contre Dieu ou ses saints, sans en faire aussi-tôt justice. Remerciez Dieu souvent des bienfaits que vous avez reçus de lui, afin qu'il vous en accorde de nouveaux. Soiez infléxible pour la justice, & rendez-la à vos sujets sans vous en écarter ni à droite ni à gauche. Soutenez le parti du pauvre ; & si quelqu'un a des intérêts contraires aux vôtres, déclarez-vous pour lui contre vous-même jusqu'à ce que vous connoissiez la vérité : car vos

conseillers en deviendront plus hardis à rendre justice.

Appliquez-vous sérieusement à faire vivre en paix vos sujets. Aimez les ecclésiastiques, & gardez la paix avec eux autant que vous pourrez. Faites du bien aux religieux selon votre pouvoir, sur-tout à ceux qui sont plus vertueux & plus utiles à l'Eglise. Donnez les bénéfices à ceux qui en sont les plus dignes & qui n'en ont point déja, & consultez les gens de bien sur cette dispensation. N'entreprenez jamais la guerre sans une grande délibération, principalement contre des Chrétiens. Aiez soin d'avoir de bons officiers de justice, & informez-vous souvent de quelle maniere ils se conduisent, eux & les gens de votre maison. Travaillez à arrêter le cours des désordres: opposez-vous sur-tout au péché contraire à la pureté, & aux faux sermens, & détruisez les hérésies de tout votre pouvoir. Veillez afin que la dépense de votre maison soit renfermée dans des bornes convenables. Je vous prie, mon cher fils, de faire prier pour mon ame après ma mort dans tout le Roiaume de France, & de m'accorder une part spéciale dans tout le bien que vous ferez. Enfin je vous donne toutes les bénédictions qu'un pere peut donner à son fils. Que Dieu vous préserve de tout mal, & vous fasse la grace d'accomplir toujours sa sainte volonté, afin que nous puissions après cette vie le louer ensemble pendant l'éternité. *Amen.*

Le Roi donna une pareille instruction à sa fille Isabelle Reine de Navarre. Il y répete les mêmes préceptes, insistant particulierement sur la nécessité de l'amour de Dieu. Il lui recommande d'obéir à son mari, de n'avoir point

›p d'habits à la fois, ni de joiaux & de pierre-
›s, mais de faire des aumônes au lieu de ces
›penses : de n'emploier pas trop de temps ni
› soin à se parer, de ne point donner dans l'ex-
›s des ornemens ; mais plutôt d'en retrancher
›us les jours quelque chose.

La maladie continuant d'augmenter, Louis
çut les sacremens avec de grands sentimens
› piété. Son confesseur le trouva à genoux,
›rsqu'il lui apporta le saint Viatique. Son
›attement ne lui permit pas de faire autre
›ose, dans le désir qu'il auroit eu d'aller
›r ses genoux jusqu'à la porte au-devant de
›n Sauveur ; se souvenant de la coûtume
›'il avoit toujours eue en santé, de traverser
›ut le chœur de l'église sur ses genoux, lorsque
› la nef où étoit sa place, il alloit à la sainte
›mmunion. Il avoit encore une liberté d'esprit
› entiere, que lorsqu'on lui donna l'Extrê-
›e-Onction, il disoit les versets des pseaumes
› les noms des Saints aux litanies. Dans ses
›rniers momens, il n'étoit plus occupé que
› la propagation de la foi. Ne pouvant plus
›rler que très-bas & avec peine, il disoit à
›ux qui approchoient leur oreille de sa bou-
›e : Pour l'amour de Dieu cherchons com-
›ent on pourroit prêcher la foi à Tunis. O
›i pourroit-on y envoier ? Et il nommoit un
›re Prêcheur qui y avoit été autrefois, & qui
›it connu du Roi de Tunis. Quoique les for-
› lui manquassent peu à peu, il ne cessoit
›int de nommer autant qu'il pouvoit les Saints
› qui il avoit plus de confiance, principale-
›ent saint Denys & sainte Geneviéve ; & quand
›e sentit près de sa fin, il se fit mettre sur un
›it lit couvert de cendre, où les bras croisés
› la poitrine & les yeux élevés au ciel, il

Mort de S. Louis.

rendit l'esprit sur les trois heures après midi, le lundi vingt-cinquiéme d'Août 1270. aiant vécu cinquante-cinq ans & régné près de quarante-quatre.

Ses funérailles.

A peine avoit-il expiré, que Charles Roi de Sicile son frere, arriva au camp, & rassura par sa présence & sa fermeté l'armée désolée. Le corps du saint Roi fut démembré pour le faire bouillir, séparer les chairs & conserver les os, suivant l'usage du temps. Le Roi Charles demanda le cœur, les entrailles & les chairs, qu'il fit depuis enterrer dans l'Abbaïe de Montréal près de Palerme. Les os furent mis dans une caisse pour être reportés en France. Tous les Seigneurs firent serment au nouveau Roi de France Philippe, à qui on donna depuis le surnom de Hardi: il avoit vingt-cinq ans, & en regna quinze.

Le Roi Philippe étant arrivé à Paris, fit porter à Notre-Dame les cercueils qu'il avoit apportés avec lui, qui renfermoient les os du Roi son pere, du Comte de Nevers son frere & de la Reine Isabelle sa femme, morte à Cosence en Calabre. On passa toute la nuit à chanter l'Office pour eux à plusieurs chœurs successivement, avec un grand luminaire. Le lendemain vendredi d'avant la Pentecôte, vingt-deuxiéme de Mai 1271. on porta les cercueils à saint Denys. Les processions de tous les religieux de Paris marchoient devant, ensuite le Roi avec grand nombre de Seigneurs & de Prélats, & une grande foule de peuple. Ils marchoient tous à pied, & le Roi portoit sur ses épaules les os de son pere. Les moines de saint-Denys vinrent au-devant jusqu'à mille pas en chantant, revêtus de chappes de soie & chacun un cierge à la main. Mais quand on

arriva à l'églife, on trouva les portes fermées à caufe de l'Archevêque de Sens & de l'Evêque de Paris, qui étoient préfens, revétus pontificalement : car les moines craignoient que fi les Prélats entroient avec leurs habits Pontificaux, ils n'en tiraffent des conféquences au préjudice de leur entiere exemption. Il fallut donc qu'ils allaffent hors les bornes de la jurifdiction de l'Abbaïe quitter ces ornemens : le Roi cependant attendoit dehors avec tous les Barons & les Prélats. Il eft bon de fe fouvenir que Matthieu Abbé de faint-Denys, venoit d'être Régent du Roiaume. Enfin on ouvrit les portes, le convoi entra dans l'églife, on célébra l'Office des morts, enfuite la Meffe folemnelle. L'on mit les os du Roi faint Louis près de Louis fon pere, & de Philippe-Augufte fon aieul. On les mit d'abord dans un tombeau de pierre; mais on les couvrit depuis d'une tombe richement ornée d'or & d'argent. Il fe fit auffi-tôt au tombeau du faint Roi plufieurs miracles, qui furent écrits fidélement par ordre de l'Abbé de S. Denys.

Trois ans après fa mort, Grégoire X. chargea le Légat Simon de Brie, de s'informer fécretement des miracles du faint Roi. Cette information n'arriva à Rome qu'après la mort du Pape Grégoire, & l'affaire demeura en fufpens par le peu de durée des quatre Papes fuivans. Elle fut reprife par le Cardinal Simon de Brie qui devint Pape fous le nom de Martin IV. & qui étant Légat en France avoit été chargé de faire l'information des miracles du faint Roi. Comme la plûpart des Evêques de France lui demandoient la canonifation de S. Louis, [illegible] l'Archevêque de Rouen, l'E-[illegible] & celui de Spolete, d'infor-

Sa canonifation.

mer de nouveau de ſa vie & de ſes miracles. Les commiſſaires furent long-temps à faire leurs informations. Entre autres témoins, ils manderent le Sire de Joinville, & le retinrent deux jours pour apprendre de lui ce qu'il ſçavoit de la vie du ſaint Roi. Ils vérifierent juſqu'à ſoixante-trois miracles, & en envoierent les preuves à Rome, où pendant cinq ans il y eut toujours quelques perſonnes chargées de ſolliciter cette affaire de la part du Roi, des Prélats & des Seigneurs de France.

Le Pape Martin donna l'affaire à éxaminer à trois Cardinaux : mais il mourut avant qu'ils en euſſent fait leur rapport ; & Honorius IV. ſon ſucceſſeur mourut auſſi avant qu'on eut achevé de la diſcuter. Nicolas IV. nomma trois nouveaux commiſſaires pour cet examen, parce que les premiers étoient morts. Enfin Boniface VIII. aiant chargé ces mêmes commiſſaires & pluſieurs autres Cardinaux, d'examiner de nouveau pluſieurs miracles, & leur aiant fait donner à chacun leurs avis par écrit afin qu'ils opinaſſent plus librement, il décida que le Roi Louis devoit être mis au nombre des Saints. Il prononça ſur ce ſujet deux ſermons, où il fit un abregé de l'hiſtoire des procédures faites depuis vingt-quatre ans. L'affaire, dit-il, a été examinée tant de fois, qu'il ſe trouve ſur elle ſeule plus d'écritures, qu'un âne n'en pourroit porter. La Bulle de canoniſation eſt du onziéme d'Août 1297. & elle fut publiée le même jour. Elle eſt adreſſée à tous les Evêques de France, & contient en abregé la vie du ſaint Roi & pluſieurs de ſes miracles, il y eſt ordonné que ſa fête ſera célébrée le vingt-cinquiéme d'Août jour de ſa mort.

Regne de Philippe le hardi fils de S. Louis.

Après la mort de ce saint Roi, tous les Seigneurs, comme nous l'avons dit, firent serment à son fils Philippe, à qui on donna depuis le surnom de Hardi. Il avoit vint-cinq ans & en régna quinze. Il y eut encore quelques combats entre les François & les infidéles, où les François eurent l'evantage; & ils auroient pu prendre Tunis. Mais ils jugerent plus à propos de faire une tréve de dix ans, qui fut conclue le trentiéme d'Octobre Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, qui arriva en même-temps avec Edmond son frere & quantité de Noblesse, fut fort mécontent lorsqu'il apprit le Traité que venoient de faire les François; & il fit tous ses efforts pour les engager à aller dans la Palestine. Mais les François répondirent, qu'ils ne pouvoient contrevenir à leur Traité. Philippe partit avec sa flotte pour retourner en France, parce que son armée étoit trop affoiblie par les maladies pour former une nouvelle entreprise considérable, & qu'il n'y avoit plus de Légat pour conduire la Croisade; mais ce qui contribua encore davantage à lui faire prendre cette résolution furent les lettres des deux Régens du Roiaume qui le pressoient de revenir. La flotte des François arriva à Trapani le vingt-uniéme de Novembre, & y fut battue d'une furieuse tempête qui fit périr plusieurs vaisseaux & environ quatre mille personnes. Les Anglois regarderent cet accident comme une punition divine, de n'avoir pas continué leur voiage vers la Terre-sainte. Le Roi Philippe fut obligé de demeurer quinze jours à Trapani, à cause de la maladie de Thibaud Roi de Navarre son beau-frere, qui y mourut le quatriéme de Dé-

cembre. Le Roi continua ſon voiage par terre, paſſa le Fare de Meſſine & traverſa l'Italie. Etant à Rome, il fit ſes prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où réſidoit la Cour de Rome, c'eſt-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siége. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit viſite, & leur donna avec reſpect le baiſer de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile ſon oncle & de pluſieurs Seigneurs, & tous prierent inſtamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Egliſe, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de ſon Roiaume. Il partit de Rome & paſſa par la Toſcane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureuſement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit auſſi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps, & comme il croioit que c'étoit par le conſeil d'Henri, que ſon pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le ſurprit donc dans une égliſe, lorſqu'il entendoit la Meſſe, & le tua à coups de couteau ſans reſpect ni pour la ſainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pélerin qu'il portoit. Le meurtrier ſe ſauva chez le Comte de Toſcane ſon beau-pere; mais cette affaire eut des ſuites.

Le Pape donne au Roi de France le Roiaume d'Arragon.

Le Pape Martin IV. aiant dépoſé Pierre Roi d'Arragon, ſe crut en droit de donner ſa Couronne à qui il voudroit. Il choiſit Philippe Roi de France, & envoia le Cardinal Jean Cho-

let pour en faire un Traité avec ce Prince. Voici la substance du Traité. Le Roi de France Philippe choisira un de ses fils, autre que celui qui lui succédera au Roiaume de France, & le Légat au nom du Pape, conférera au Prince le Roiaume d'Arragon, pour en prendre possession, & en jouïr pleinement, lui & ses descendans à perpétuité. La Bulle exprime dans un grand détail, comment la succession du Roiaume devoit être réglée entre les enfans du nouveau Roi, mâles ou femelles, & à qui elle devoit passer en cas que sa postérité vint à manquer. Il est dit que le Roiaume d'Arragon ne sera jamais soumis à un autre Roiaume, ni uni en la même personne avec ceux de France, de Castille, de Léon ou d'Angleterre : que les droits & les libertés de l'Eglise seront conservés dans le Roiaume d'Arragon, particuliérement pour les élections & les provisions aux bénéfices. Le Roi de France & son fils ni leurs successeurs, ne feront jamais aucun Traité pour la restitution de l'Arragon sans le consentement du Pape. Enfin le nouveau Roi & ses successeurs se reconnoîtront vassaux du Pape, lui prêteront serment de fidélité, & lui paieront tous les ans à la saint Pierre une certaine somme d'argent. La Bulle qui contient cette commission du Légat, est de 1283. Il est étonnant que les Rois & leur Conseil ne vissent pas qu'en acceptant ainsi des Roiaumes de la main du Pape, ils autorisoient sa prétention de pouvoir les déposer eux-mêmes. Deux ans après [illegible] la Pentecôte, le Roi Philippe assembla [illegible] Toulouse une grande armée pour mar- [illegible]quête du Roiaume d'Arragon, aiant [illegible] Cardinal Jean Cholet Légat du S.

[illegible] de France, le Pape [illegible] Roi en faveur de cette [illegible] celles des Diocèses de Liége, de [illegible] Verdun, & de Basle. L'armée de [illegible] en Catalogne le vingtiéme de [illegible] & les croisés dont elle étoit composée [illegible] commettoient pas moins de désordres que d'autres troupes. Ils profanoient les églises par l'effusion du sang & par les plus grandes impuretés. Ils brisoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'est ainsi qu'ils se conduisirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croisade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de fleches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & disoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Le Roi Philippe assiégea Gironne la veille de saint Pierre, & se logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce siége les François ruinerent hors de la ville l'église de saint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de plusieurs Saints, entre autres le corps de saint Narcisse regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoise fut affligée. Premiérement une multitude innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piqûures vénimeuses en firent périr un grand nombre: leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, causerent une infection insupportable, & ensuite des maladies, dont moururent plusieurs Sei-

gneurs & une grande partie des troupes. C'est pourquoi après la prise de Gironne qui se rendit le septiéme de Septembre, le Roi ne songea plus qu'à se retirer : mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ses troupes, & devint si foible, que ne pouvant plus se tenir à cheval, on le portoit à bras sur un lit. Il arriva ainsi à Perpignan, où il mourut le 23. de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné 15. Son fils aîné Philippe IV. surnommé le Bel, lui succéda à l'âge de dix-sept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'histoire du quatorziéme siécle.

ARTICLE V.

Eglise d'Italie. Suite des Papes.

Eglise d'Italie.

Pontificat d'Innocent III.

INnocent III. qui fut élevé sur le S. Siége à la fin du douziéme siécle l'an 1198. l'occupa pendant les seize premieres années du treiziéme. Son Pontificat est important, & mérite d'être considéré avec soin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-sept ans lorsqu'il fut élu Pape : mais on le choisit en considération de ses bonnes mœurs & de ses talens, & malgré sa résistance & ses larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, ensuite à Bologne, & s'étoit distingué en Philosophie & en Théologie, des jeunes gens de son âge. Dès le lende in de son élection il

Son élection. Son sacre.

Evêques, pour leur

Siége. Outre les décimes de France, le Pape Martin avoit accordé au Roi en faveur de cette entreprise, celles des Diocèses de Liége, de Metz, de Verdun, & de Basle. L'armée de France entra en Catalogne le vingtiéme de Juin, & les croisés dont elle étoit composée ne commettoient pas moins de désordres que d'autres troupes. Ils profanoient les églises par l'effusion du sang & par les plus grandes impuretés. Ils brisoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'est ainsi qu'ils se conduisirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croisade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de fleches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & disoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Le Roi Philippe assiégea Gironne la veille de saint Pierre, & se logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce siége les François ruinerent hors de la ville l'église de saint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de plusieurs Saints, entre autres le corps de saint Narcisse regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoise fut affligée. Premiérement une multitude innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piqûures vénimeuses en firent périr un grand nombre: leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, causerent une infection insupportable, & ensuite des maladies, dont moururent plusieurs Sei-

gneurs & une grande partie des troupes. C'eſt pourquoi après la priſe de Gironne qui ſe rendit le ſeptiéme de Septembre, le Roi ne ſongea plus qu'à ſe retirer: mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ſes troupes, & devint ſi foible, que ne pouvant plus ſe tenir à cheval, on le portoit à bras ſur un lit. Il arriva ainſi à Perpignan, où il mourut le 23. de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné 15. Son fils aîné Philippe IV. ſurnommé le Bel, lui ſuccéda à l'âge de dix-ſept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'hiſtoire du quatorziéme ſiécle.

ARTICLE V.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes.

INnocent III. qui fut élevé ſur le S. Siége à la fin du douziéme ſiécle l'an 1198. l'occupa pendant les ſeize premieres années du treiziéme. Son Pontificat eſt important, & mérite d'être conſidéré avec ſoin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-ſept ans lorſqu'il fut élu Pape: mais on le choiſit en conſidération de ſes bonnes mœurs & de ſes talens, & malgré ſa réſiſtance & ſes larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, enſuite à Bologne, & s'étoit diſtingué en Philoſophie & en Théologie, des jeunes gens de ſon âge. Dès le lendemain de ſon élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur

Egliſe d'Italie.

Pontificat d'Innocent III.

Son élection: Son ſacre.

en faire part & leur demander le secours de leurs prieres. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné prêtre, & ensuite sacré Evêque dans l'église de saint Pierre de Rome. Le lendemain de son sacre, il reçut le serment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'investiture de sa charge: au lieu que jusques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faisoit serment de fidélité.

Ses premiers soins.

Le premier soin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'église de Rome avoit eus en Italie, & d'en chasser ceux qui les avoient usurpés. Pour cet effet le Pape envoia plusieurs Nonces dans les Provinces, & visita en personne le Duché de Spolete & la Toscane: ce voiage dura depuis la saint Pierre jusqu'à la Toussaint. Il emploia même les armes contre quelques villes rebelles: mais il témoignoit ne pas aimer ces sortes d'affaires si dissipantes. Entre tous les désordres qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haïssoit principalement la vénalité, & il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour si odieuse. Trois fois la semaine, il tenoit le Consistoire public, dont l'usage étoit presque aboli: il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la sagesse & la pénétration avec laquelle il faisoit cet examen; & les plus sçavans Jurisconsultes venoient à Rome seulement pour l'entendre, afin de se former dans ses Consistoires. Dans ses jugemens il n'avoit aucun égard aux personnes, & il ne les prononçoit qu'après une

même délibération. C'est ce qui lui attira tant & de si grandes causes; & l'on n'avoit rien vû à Rome de semblable depuis très-long-temps.

Innocent III. désiroit ardemment de procurer du secours a la Terre-sainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faisoit à l'église de Rome, d'imposer aux autres des fardeaux ausquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'est pourquoi il choisit deux Cardinaux à qui il donna la croix, afin qu'ils invitassent les autres à la Croisade par leur éxemple, aussi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en méme-temps que tout le Clergé paieroit le quarantiéme de ses revenus, mais il se taxa lui & les Cardinaux au dixiéme. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Messine, sous la conduite d'un Templier, d'un Hospitalier & d'un moine. Il publia aussi une Lettre circulaire adressée à tous les Eveques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croisade, ordonne qu'on se tienne prêt pour un temps qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

Il excite à la Croisade.

Il n'est pas possible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il s'est mêlé de toutes les affaires de son temps, & que nous avons occasion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux ressemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'esprit, un grand courage, d'autres qualités estimables. Il étoit ennemi des désordres, & se proposoit pour fin dans ses actions la réformation de l'Eglise universelle. En un mot il avoit les vertus de Grégoire VII. mais il avoit aussi ses défauts[illegible] au-delà de toutes bornes son

Il ressemble à Grégoire VII.

cembre. Le Roi continua ſon voiage par terre, paſſa le Fare de Meſſine & traverſa l'Italie. Etant à Rome, il fit ſes prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où réſidoit la Cour de Rome, c'eſt-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siége. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit viſite, & leur donna avec reſpect le baiſer de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile ſon oncle & de pluſieurs Seigneurs, & tous prierent inſtamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Egliſe, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de ſon Roiaume. Il partit de Rome & paſſa par la Toſcane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureuſement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit auſſi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps, & comme il croioit que c'étoit par le conſeil d'Henri, que ſon pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le ſurprit donc dans une égliſe, lorſqu'il entendoit la Meſſe, & le tua à coups de couteau ſans reſpect ni pour la ſainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pélerin qu'il portoit. Le meurtrier ſe ſauva chez le Comte de Toſcane ſon beau-pere; mais cette affaire eut des ſuites.

Le Pape donne au Roi de France le Roiaume d'Arragon.

Le Pape Martin IV. aiant dépoſé Pierre Roi d'Arragon, ſe crut en droit de donner ſa Couronne à qui il voudroit. Il choiſit Philippe Roi de France, & envoia le Cardinal Jean Cho-

let pour en faire un Traité avec ce Prince. Voici la substance du Traité. Le Roi de France Philippe choisira un de ses fils, autre que celui qui lui succédera au Roiaume de France, & le Légat au nom du Pape, conférera au Prince le Roiaume d'Arragon, pour en prendre possession, & en jouïr pleinement, lui & ses descendans à perpétuité. La Bulle exprime dans un grand détail, comment la succession du Roiaume devoit étre réglée entre les enfans du nouveau Roi, mâles ou femelles, & à qui elle devoit passer en cas que sa postérité vint à manquer. Il est dit que le Roiaume d'Arragon ne sera jamais soumis à un autre Roiaume, ni uni en la méme personne avec ceux de France, de Castille, de Léon ou d'Angleterre: que les droits & les libertés de l'Eglise seront conservés dans le Roiaume d'Arragon, particuliérement pour les élections & les provisions aux bénéfices. Le Roi de France & son fils ni leurs successeurs, ne feront jamais aucun Traité pour la restitution de l'Arragon sans le consentement du Pape. Enfin le nouveau Roi & ses successeurs se reconnoitront vassaux du Pape, lui préteront serment de fidélité, & lui paieront tous les ans à la saint Pierre une certaine somme d'argent. La Bulle qui contient cette commission du Légat, est de 1283. Il est étonnant que les Rois & leur Conseil ne vissent pas qu'en acceptant ainsi des Roiaumes de la main du Pape, ils autorisoient sa prétention de pouvoir les déposer eux-mêmes. Deux ans aprés vers la Pentecôte, le Roi Philippe assembla près de Toulouse une grande armée pour marcher à la conquête du Roiaume d'Arragon, aiant avec lui le Cardinal Jean Cholet Légat du S.

Siége. Outre les décimes de France, le Pape Martin avoit accordé au Roi en faveur de cette entreprise, celles des Diocèses de Liége, de Metz, de Verdun, & de Basle. L'armée de France entra en Catalogne le vingtiéme de Juin, & les croisés dont elle étoit composée ne commettoient pas moins de désordres que d'autres troupes. Ils profanoient les églises par l'effusion du sang & par les plus grandes impuretés. Ils brisoient même les cloches pour en vendre la matiere. C'est ainsi qu'ils se conduisirent pendant toute la campagne, prétendant toutefois gagner l'indulgence de la Croisade, pour laquelle ils avoient une telle dévotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de fleches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & disoient: Je jette cette pierre contre Pierre d'Arragon pour gagner l'indulgence.

Le Roi Philippe assiégea Gironne la veille de saint Pierre, & se logea chez les Freres Mineurs avec le Légat Jean Cholet. Pendant ce siége les François ruinerent hors de la ville l'église de saint Félix, & couperent en petites parties les Reliques de plusieurs Saints, entre autres le corps de saint Narcisse regardé comme Patron de Gironne. Les Catalans attribuerent à une punition divine de ces profanations & de ces crimes, les maux dont l'armée Françoise fut affligée. Premiérement une multitude innombrable de mouches attaquerent leurs chevaux, & par leurs piqûures vénimeuses en firent périr un grand nombre: leurs corps avec ceux des hommes tués par les ennemis, étant promptement corrompus par les chaleurs, causerent une infection insupportable, & ensuite des maladies, dont moururent plusieurs Sei-

gneurs & une grande partie des troupes. C'est pourquoi après la prise de Gironne qui se rendit le septiéme de Septembre, le Roi ne songea plus qu'à se retirer: mais dans cette marche, il fut attaqué de la même maladie que ses troupes, & devint si foible, que ne pouvant plus se tenir à cheval, on le portoit à bras sur un lit. Il arriva ainsi à Perpignan, où il mourut le 23. de Septembre, âgé de quarante ans, après en avoir régné 15. Son fils ainé Philippe IV. surnommé le Bel, lui succéda à l'âge de dix-sept ans, & en régna vingt-neuf. Nous parlerons de ce Prince dans l'histoire du quatorziéme siécle.

ARTICLE V.

Eglise d'Italie. Suite des Papes.

INnocent III. qui fut élevé sur le S. Siége à la fin du douziéme siécle l'an 1198. l'occupa pendant les seize premieres années du treiziéme. Son Pontificat est important, & mérite d'être considéré avec soin. Il s'appelloit auparavant le Cardinal Lothaire, & n'avoit que trente-sept ans lorsqu'il fut élu Pape: mais on le choisit en considération de ses bonnes mœurs & de ses talens, & malgré sa résistance & ses larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, ensuite à Bologne, & s'étoit distingué en Philosophie & en Théologie, des jeunes gens de son âge. Dès le lendemain de son élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur

Eglise [d'Ita]lie.

Pont[ificat] d'Inno[cent] III.

Son él[ection]

Son [...]

en faire part & leur demander le secours de leurs prieres. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné prêtre, & ensuite sacré Evêque dans l'église de saint Pierre de Rome. Le lendemain de son sacre, il reçut le serment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'investiture de sa charge: au lieu que jusques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faisoit serment de fidélité.

Ses premiers soins.

Le premier soin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'église de Rome avoit eus en Italie, & d'en chasser ceux qui les avoient usurpés. Pour cet effet le Pape envoia plusieurs Nonces dans les Provinces, & visita en personne le Duché de Spolete & la Toscane: ce voiage dura depuis la saint Pierre jusqu'à la Toussaint. Il emploia même les armes contre quelques villes rebelles: mais il témoignoit ne pas aimer ces sortes d'affaires si dissipantes. Entre tous les désordres qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haïssoit principalement la vénalité, & il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour si odieuse. Trois fois la semaine, il tenoit le Consistoire public, dont l'usage étoit presque aboli: il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & éxaminoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la sagesse & la pénétration avec laquelle il faisoit cet éxamen; & les plus sçavans Jurisconsultes venoient à Rome seulement pour l'entendre, afin de se former dans ses Consistoires. Dans ses jugemens il n'avoit aucun égard aux personnes, & il ne les prononçoit qu'après une

mûre délibération. C'est ce qui lui attira tant & de si grandes causes; & l'on n'avoit rien vû à Rome de semblable depuis très-long-temps.

Innocent III. désiroit ardemment de procurer du secours à la Terre-sainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faisoit à l'église de Rome, d'imposer aux autres des fardeaux ausquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'est pourquoi il choisit deux Cardinaux à qui il donna la croix, afin qu'ils invitassent les autres à la Croisade par leur éxemple, aussi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même-temps que tout le Clergé paieroit le quarantiéme de ses revenus, mais il se taxa lui & les Cardinaux au dixiéme. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Messine, sous la conduite d'un Templier, d'un Hospitalier & d'un moine. Il publia aussi une Lettre circulaire adressée à tous les Evêques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croisade, ordonne qu'on se tienne prêt pour un temps qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

Il excite à la Croisade.

Il n'est pas possible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il s'est mêlé de toutes les affaires de son temps, & que nous avons occasion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux ressemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'esprit, un grand courage, d'autres qualités estimables. Il étoit ennemi des désordres, & se proposoit pour fin dans ses actions la réformation de l'Eglise universelle. En un mot il avoit les vertus de Grégoire VII. mais il avoit aussi ses défauts. Il a étendu au-delà de toutes bornes son

Il ressemble à Grégoire VII.

autorité ; il s'est conduit en Monarque souverain dans l'Eglise : il a mis en pratique toutes les nouvelles maximes des fausses Décrétales & de Gratien, & n'a été effraié ni des suites ni des conséquences de ces maximes, qu'il suivoit à la rigueur. Il se faisoit, pour ainsi dire, un jeu de prononcer des excommunications, de mettre tout un païs en interdit : en sorte que pour le crime d'un particulier, les Catholiques d'un Roiaume entier étoient privés de tout éxercice de Religion. Il traitoit tous les Evêques comme ses vicaires, & éxigeoit d'eux une obéissance aveugle. Sous prétexte que toute paix entre les Princes Chrétiens est confirmée par serment, & que toute guerre injuste est un grand péché, de même que le violement du serment, il s'imaginoit devoir juger des intérêts des Couronnes, parce que dans leurs démêlés, il y avoit des torts & des péchés, qui de droit sont soumis à la Jurisdiction ecclésiastique.

Sa fin. Ses Ecrits.

Il avoit un zéle ardent pour la Croisade, & la prescrivoit à tout le monde sans distinction. Il imposoit les pénitences les plus singulieres, comme d'aller mendier pendant plusieurs années, d'aller nuds pieds en caleçon, & de se faire donner la discipline par tout le monde, de réciter chaque jour des centaines de *Pater*. Comme ce Pape avoit extrêmement à cœur le secours de la Terre-sainte, il vouloit faire la paix entre les Pisans, les Genois & les Lombards. Aiant appris le passage du Prince Louis en Angleterre, il en fut inconsolable, & il fit un Sermon où il prit pour texte ces paroles du Prophête Ezéchiel : Glaive, Glaive, sors du fourreau & aiguises-toi pour tuer. Dans ce Sermon

le convenable de ce qui ne l'est pas; & une vertu compréhensible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui est licite & convenable. Toute la lettre, qui est assez longue, est de ce style singulier, & le Pape s'y étend beaucoup sur les significations mystérieuses des ornemens impériaux. Il n'est pas facile d'entendre les prétendus mysteres que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet exemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainsi alors les affaires les plus sérieuses.

L'Empereur Frideric étant tombé malade, ne put passer à la Terre-sainte dans le tems qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX. crut que cette maladie étoit feinte, & en conséquence excommunia ce Prince. Telle fut la source du différend si fameux qui fut entre Grégoire IX. & Frideric II. qui attira la ruine de cet Empereur & de sa maison, réduisit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'est jamais bien relevée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'église d'Allemagne, où par conséquent il sera beaucoup question de Grégoire IX. Ce Pape ayant appris le triste état de la Terre-sainte, demanda instamment du secours à toute la Chrétienté, autorisa la rupture de la tréve avec les Sarrasins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Frideric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui sortit de Rome, & qui voyoit bien qu'il n'y seroit pas en sûreté.

Son différend avec l'Empereur Frideric.

III. elle l'avoit vu environné d'une grande flamme ; & que lui aiant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il répondit : C'est pour trois causes qui m'auroient même fait condamner au feu éternel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité de ma vie par l'intercession de la Mere de Dieu, à laquelle j'ai fondé un monastere ; mais je serai cruellement tourmenté jusqu'au jour du Jugement. Thomas de Cantinpré qui raconte ce fait, ajoûte qu'il avoit appris de Lutgarde les trois causes des souffrances de ce Pape, mais que par respect pour lui, il n'avoit pas voulu les rapporter. Quoi qu'il en soit de cette vision, ce récit montre que des personnes très pieuses étoient persuadées qu'Innocent III. avoit fait de grandes fautes.

Pontificat d'Honorius III.

Le S. Siége ne vaqua qu'un jour, & le dix-huitiéme de Juillet les Cardinaux s'étant assemblés, élurent Pape Cencio Savelli Romain, qui étoit Cardinal Prêtre. Il avoit été Camerier de l'église de Rome ; & comme en cette qualité il avoit l'intendance des revenus de cette église, il entreprit d'en faire sur les anciens mémoires un regître plus éxact que l'on n'en avoit fait jusqu'alors. Il intitula cet Ouvrage : Le livre des cens de l'église de Rome. Il composa aussi un Ordre ou Cérémonial Romain, qui est imprimé. Cencio prit le nom d'Honorius III. & tint le S. Siége près d'onze ans. Dès le lendemain de son sacre il écrivit au Roi de Jérusalem une lettre, où il lui apprend la mort du Pape son prédécesseur, & son élection. Il ajoûte : Que cette perte ne vous décourage pas : je lui suis inférieur en mérite, mais je ne lui céde pas en zéle pour délivrer la Terre-sainte. Honorius marcha sur les tra-

même infidéles. Grégoire IX. se brouilla de nouveau avec l'Empereur, & l'excommunia. Cette funeste division troubla toute l'Eglise : le Pape emploiant tout ce qu'il avoit de crédit pour perdre l'Empereur, & l'Empereur faisant de son côté les derniers efforts pour se venger du Pape. Grégoire IX. écrivit au Roi saint Louis encore fort jeune, pour lui offrir la Couronne Impériale. Nous avons vû comment fut accueillie en France une proposition qui paroissoit si flatteuse. Le Pape se tourna vers les Princes d'Allemagne, leur enjoignant d'élire un autre Empereur, mais il n'y gagna rien. Cependant Frideric poussoit la guerre en Italie, & il chassa de ses Etats tous les Freres Prêcheurs & Mineurs. Le Pape n'avoit plus d'espérance que dans le Concile qu'il convoquoit, lorsqu'il mourut le vingtiéme d'Août âgé de près de cent ans.

Célestin IV. Longue vacance du S. Siége.

Les Cardinaux divisés d'intérêts trouverent de grandes difficultés à lui donner un successeur. Ils convinrent enfin du Cardinal Geoffroi qui prit le nom de Célestin IV. Il étoit de bonnes mœurs & sçavant, mais vieux & infirme, & il mourut environ quinze jours après à saint Pierre de Rome. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné. Il fut enterré à Saint Pierre, & aussi-tôt quelques Cardinaux s'enfuirent à Anagni. Ensuite le S. Siége vaqua un an & près de huit mois, par la division qui étoit entre eux, & qui les exposoit aux insultes des autres. Il en restoit six ou sept à Rome : quelques-uns étoient morts, d'autres malades, d'autres demeuroient cachés dans leurs païs avec leurs amis & leurs parens ; & il y avoit entre [illegible] de sentimens. La [illegible] tombée dans un

cheval richement caparaçonné, environné des Cardinaux vêtus de pourpre, & d'un Clergé nombreux. Les rues étoient tendues des plus riches tapisseries, & parfumées de divers aromates: le peuple chantoit à haute voix, *Kyrie eleison*, & des cantiques de joie accompagnés du son des trompettes. Les Juges & les Officiers avoient des habits couverts d'or & des chappes de soie: les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun dans leur langue: un peuple innombrable marchoit devant, portant des palmes & des fleurs: le premier Sénateur & le Préfet de Rome étoient à pied aux côtés du Pape, tenant les rénes de son cheval; & c'est ainsi qu'il fut conduit au Palais de Latran.

Son goût & son style.

Grégoire IX. tint le S. Siége quatorze ans. Aussi-tôt après son élection, il en fit part selon la coutume à tous les Evêques, & se recommanda à leurs prieres. Dans la même lettre il leur ordonne de presser les Croisés de marcher à la Terre-sainte, en les menaçant des censures ecclésiastiques. Il donna aux Freres Prêcheurs de grands privileges, par une Bulle adressée à tous les Evêques. Il écrivit à l'Empereur Frideric, pour l'exhorter à s'embarquer pour la Croisade, comme ce Prince s'y étoit engagé. Sa lettre commence ainsi: Le Seigneur vous a mis en ce monde comme un Chérubin armé d'un glaive tournoiant, pour montrer à ceux qui s'égarent le chemin de l'arbre de vie. Car considérant en vous la raison illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la compréhension des choses sensibles, on voit manifestement en vous une vertu motrice, pour distinguer

le convenable de ce qui ne l'est pas; & une vertu compréhensible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui est licite & convenable. Toute la lettre, qui est assez longue, est de ce style singulier, & le Pape s'y étend beaucoup sur les significations mystérieuses des ornemens impériaux. Il n'est pas facile d'entendre les prétendus mysteres que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet éxemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainsi alors les affaires les plus sérieuses.

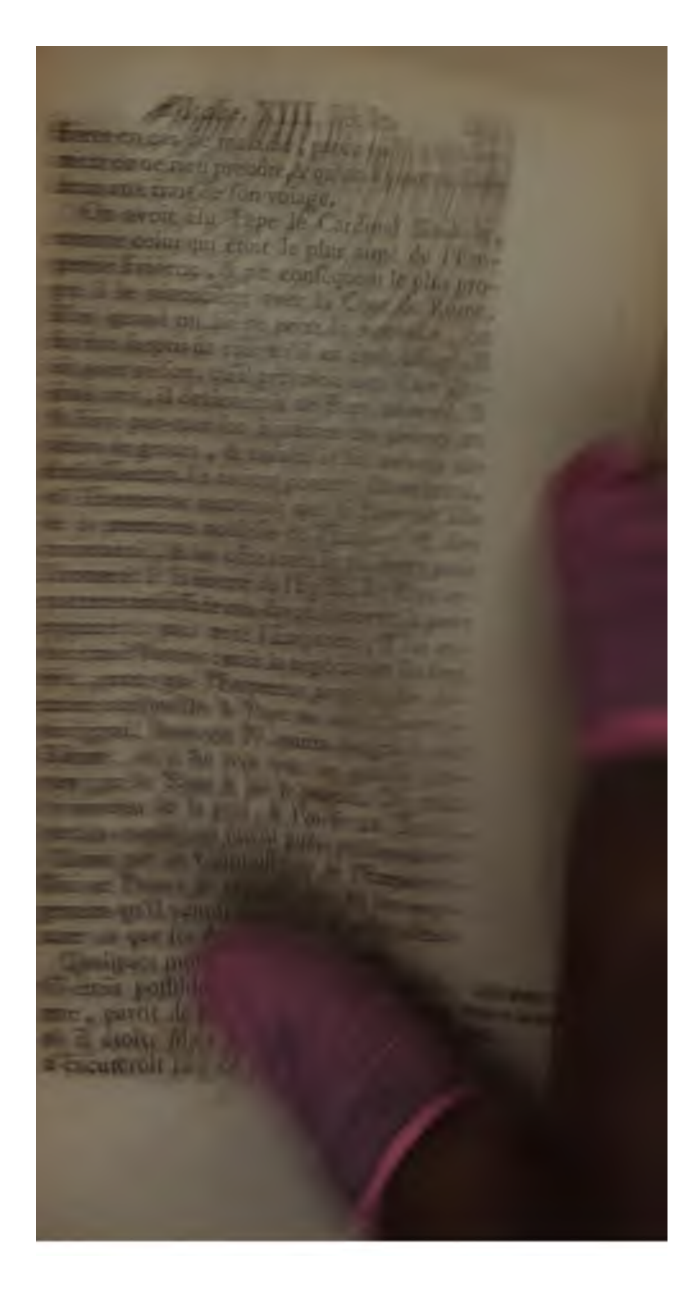
L'Empereur Frideric étant tombé malade, ne put passer à la Terre-sainte dans le temps qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX. crut que cette maladie étoit feinte, & en conséquence excommunia ce Prince. Telle fut la source du différend si fameux qui fut entre Grégoire IX. & Frideric II. qui attira la ruine de cet Empereur & de sa maison, réduisit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'est jamais bien relevée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'église d'Allemagne, où par conséquent il sera beaucoup question de Grégoire IX. Ce Pape aiant appris le triste état de la Terre-sainte, demanda instamment du secours à toute la Chrétienté, autorisa la rupture de la tréve avec les Sarrasins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Frideric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui sortit de Rome, sûr ce qu'il voioit bien qu'il n'y seroit pas en sûreté.

Son différend avec l'Empereur Frideric.

Grégoire voiant que le glaive spirituel n'avançoit point assez ses affaires, eut recours au matériel, & leva des troupes contre l'Empereur. Nous avons vû combien ce Pape fit d'éxactions en Angleterre, & comment son Légat accompagné d'usuriers ultramontains, s'attira la malédiction publique. Ce Pape dans toutes ses Bulles emploioit l'équivoque, si commune alors, de confondre l'Eglise avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques. Les autres Roiaumes ne furent pas éxempts de ces éxactions, & Grégoire IX. vouloit même que les Evêques allassent à son secours en personne. Il ne se contenta pas d'excommunier l'Empereur, il alla jusqu'à absoudre tous ses sujets du serment de fidélité, parce que, disoit-il, personne ne doit fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints. Maxime nouvelle & erronée, qui autorisoit les révoltes les plus criminelles.

Diverses actions de ce Pape.

Dans le temps que la guerre étoit plus animée entre le Pape & l'Empereur, ils firent la paix ensemble. Mais cette paix n'empêcha pas Frideric de fomenter par des largesses, l'indisposition des Romains contre le Pape, qui aiant été forcé de sortir encore de Rome, fut dans la nécessité d'implorer le secours de Frideric lui-même & de tous les Evêques. Il écrivit aussi aux Grecs, pour les engager à se soumettre à lui & à se réunir. Il envoia aux Princes Musulmans de longues instructions sur la Religion Chrétienne, dans lesquelles il les menaçoit, s'ils ne se convertissoient, de soustraire à leur autorité les Chrétiens qui étoient dans leurs Etats. Cette menace ne s'accorde guéres avec la doctrine des Apôtres, qui ordonnent aux Chrétiens d'obéir aux Princes,



grand mépris. L'Empereur Frideric y envoia l'Archevêque de Bari pour négocier la paix; mais ce fut inutilement; & peu de temps après, il vint lui-même contre Rome avec une grande armée. Il ravagea les environs, & retourna ensuite dans son Roiaume.

L'Empereur écrivit à peu près dans le même temps aux Cardinaux pour leur reprocher leur division, & le retardement de l'élection d'un Pape. Vous n'avez point, leur dit-il, d'attention aux choses spirituelles, mais seulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun de vous désire ardemment le Pontificat, & ne suit que sa passion, sans avoir égard au mérite. Vous poussez la jalousie jusqu'à souhaiter la mort l'un de l'autre, bien loin de contribuer à le faire Pape. Faites donc cesser entre vous les factions, accordez-vous pour donner un Chef à l'Eglise, & un meilleur éxemple à vos inférieurs. La vacance du Siége continuant, l'Empereur écrivit aux Cardinaux une lettre plus véhémente, où il leur fait beaucoup de reproches, & parle ainsi: Tout le monde dit, que ce n'est point Jesus-Christ auteur de la paix, qui est au milieu de vous; mais Satan pere du mensonge & de la division: que chacun aspirant à la Chaire, ne peut consentir qu'un autre y monte: ainsi elle demeure vuide & méprisée, & on ne vous apporte plus de présens, quoique vous soyiez toujours prêts à les recevoir. On trouve aussi une lettre du Roi de France aux Cardinaux, où il leur fait des reproches semblables: & les exhorte à ne point craindre la violence de l'Empereur, qui par une entreprise illicite, semble vouloir joindre le Sacerdoce à l'Empire.

Le S. Siége étoit toujours vacant, & l'Em-

pereur sçavoit que les Cardinaux en rejettoient la faute sur lui, & lui demandoient instamment la liberté de leurs confreres & des autres Prélats qu'il retenoit prisonniers. C'est ce qui l'obligea de les délivrer pour la plûpart en 1242. Mais voiant que l'élection du Pape n'avançoit pas davantage, il résolut de la presser par la terreur de ses armes. Il se mit donc en campagne avec une grande armée au commencement de 1243. Et quittant la Pouille, il entra dans la terre de Labour, marcha vers Rome, fit le dégât tout à l'entour, & assiégea même une grande partie de la ville. Les Romains s'en plaignirent, & représenterent à l'Empereur, qu'ils étoient innocens de la longue vacance du S. Siége, & qu'il ne devoit s'en prendre qu'aux Cardinaux, qui non-seulement étoient divisés d'intérêts & de sentimens, mais encore dispersés en divers lieux & cachés en plusieurs villes. L'Empereur aiant égard à cette remontrance, retira ses troupes du siége, & leur ordonna de ravager les terres de l'église & des Cardinaux, & non les autres. Suivant cet ordre, les Sarrasins qu'il avoit à sa solde, & les mauvais Chrétiens de son armée, attaquerent la ville d'Albane & la pillerent cruellement, sans épargner les églises, qui étoient au nombre de cent cinquante. Ils emportoient les ornemens, les calices, les livres, & tout ce dont ils croioient pouvoir profiter: & ils réduisoient les habitans à la derniere misere.

Les Cardinaux voiant les autres terres de l'Eglise menacées d'une pareille désolation, prierent l'Empereur de faire cesser ces ravages, promettant d'élire un Pape au plûtôt. Frideric leur accorda ce qu'ils demandoient. Il

délivra même le Cardinal Jacques Evêque de Palestrine, qu'il tenoit en prison, & le renvoia à ses confreres avec honneur : enfin il retira ses troupes & retourna à son Roiaume. Les François pressoient aussi l'élection du Pape, & ils envoierent une ambassade à la Cour de Rome, exhortant les Cardinaux à la faire sans délai : autrement, ajoutoient-ils, nous chercherons les moiens de suppléer à votre négligence, & de nous donner un Pape en-deçà les monts, à qui nous obéirons. Matthieu Paris qui rapporte ce fait, ajoûte que les François faisoient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient en leur ancien privilege accordé par saint Clément à saint Denys, en lui donnant l'Apostolat sur les peuples d'Occident. Nous n'avons point vû ailleurs ce prétendu privilege.

Pontificat d Innocent IV.

Enfin les Cardinaux s'accorderent à élire un Pape le jour de la saint Jean vingt-quatriéme de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fiesque Génois, de la maison des Comtes de Lavagne, Cardinal Prêtre. Il fut élu à Anagni d'un commun consentement, nommé Innocent IV. & sacré le vingt-neuviéme du même mois fête de saint Pierre & saint Paul. Le S Siége avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent le tint onze ans & demi. D'abord il donna part aux Evêques de son élection suivant la coutume, se recommandant à leurs prieres : comme il paroît par la lettre adressée à l'Archevêque de Reims & à ses suffragans, & datée du deuxiéme de Juillet. Elle finit par cette clause remarquable : Au reste parce que les porteurs de ces sortes de lettres font quelquefois des exactions, nous vous défendons de rien donner à celui-ci, sinon la nourriture & les secours néces-

faires en cas de maladie, parce qu'il a fait serment de ne rien prendre,& qu'on a pourvû d'ailleurs aux frais de son voiage.

On avoit élu Pape le Cardinal Sinibale, comme celui qui étoit le plus aimé de l'Empereur Frideric, & par conséquent le plus propre à le réconcilier avec la Cour de Rome. Mais quand on lui en porta la nouvelle, on fut fort surpris de voir qu'il en étoit affligé. Il dit pour raison, qu'il prévoioit que d'un Cardinal ami, il deviendroit un Pape ennemi. Il fit faire par-tout son Roiaume des prieres en action de graces, & ensuite il lui envoia des Ambassadeurs. Ils étoient porteurs d'une lettre, où l'Empereur reconnoît que le Pape est issu de la premiere noblesse de l'Empire & son ancien ami, & lui offre toute sa puissance pour l'honneur & la liberté de l'Eglise. Le Pape reçut cette ambassade très-favorablement; & pour négocier la paix avec l'Empereur, il lui envoia trois Nonces: mais la négociation fut sans effet, parce que l'Empereur proposa des demandes ausquelles le Pape ne voulut point avoir égard. Innocent IV. quitta Anagni & vint à Rome, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Sénat & par le peuple. On traita de nouveau de la paix, & l'on fit un Traité, dont les conditions furent jurées publiquement à Rome par les Commissaires de l'Empereur. Mais ce Prince se repentit bien-tôt des engagemens qu'il venoit de prendre;& refusa d'éxécuter ce que ses Agens avoient promis.

Quelques mois après, le Pape qui vouloit, s'il étoit possible, faire la paix avec l'Empereur, partit de Rome pour s'approcher du lieu où il étoit. Mais ce Prince lui manda qu'il n'éxécuteroit rien de tout ce dont on étoit con- Le Pape se retire à Gênes.

venu, s'il ne recevoit auparavant les lettres de son absolution. Le Pape répondit que cette proposition n'étoit pas raisonnable : ainsi ils rompirent ensemble. Le Pape résolut de se retirer sécrétement, & il ne communiqua son dessein à personne, de peur que l'Empereur n'y mît des obstacles. La veille de saint Pierre, il apprit que trois cens Chevaliers Toscans devoient venir la nuit suivante pour le prendre. Il en parut fort allarmé; & vers le milieu de la nuit, il quitta les marques de sa dignité, s'arma légérement, monta sur un excellent coureur, & partit sans que personne s'en apperçût. Il poussa si vivement son cheval, qu'avant six heures du matin il avoit déja fait onze lieues. Vingt-trois galeres étoient venues de Genes au-devant du Pape à Civita-Vecchia, ce qui faisoit juger qu'il avoit formé de loin ce projet. Ces galeres étoient commandées par l'Amiral de Genes & par les premiers de la ville, qui tous se vantoient d'être parens ou alliés du Pape. Après une navigation de quelques jours assez pénible, ils arriverent à Genes pleins de joie, & y furent reçus au son des cloches & des instrumens de musique. Le Pape se trouvoit ainsi à quinze journées de Rome; dans la ville de sa naissance, au milieu de ses parens & de ses amis.

Il demande de l'argent aux Anglois; & fait demander du secours au Roi S. Louis pendant qu'il est à Cîteaux.

L'Empereur Frideric aiant appris sa fuite, en fut extrémement irrité contre ceux qu'il avoit mis à la garde des ports & des villes de son obéissance; & il fit garder étroitement les avenues de Genes, sur-tout du côté de la France, de peur qu'on n'apportât de l'argent au Pape. En effet Innocent IV. avoit déja envoié en Angleterre un homme de confiance, avec un grand nombre de Bulles qui avoient pour but

de tirer [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'Ordre de Citeaux [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] aiant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aller, [illegible] Citeaux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avec [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les Abbés [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Roi a genoux & à mains [illegible]. [illegible] [illegible] l'ancienne [illegible] de France [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du Pape [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] fils de Satan [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] çût le Pape [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Saint Louis [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] teaux se recommander aux [illegible] [illegible] [illegible]nes. Il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sa mere, à qui le Pape avoit [illegible] [illegible] [illegible]mission [illegible] avec [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] maisons [illegible] l'Ordre de Citeaux, [illegible] [illegible] ses prieres. Le Roi [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de ses freres, avec [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]gneurs de France. Quand ils [illegible] [illegible] [illegible] l'église de Citeaux, ils descendirent de cheval [illegible] [illegible], & marcherent [illegible] l'église en ordre & [illegible] Dieu. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] vinrent au-devant en procession [illegible] [illegible]voir plus [illegible] le Roi, qui [illegible] [illegible] la premiere fois à leur [illegible]. Le Roi [illegible] dans le Chapitre au milieu des [illegible] & des Seigneurs, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au-dessus de [illegible] : & [illegible] [illegible] les Abbés & [illegible] [illegible]nes a genoux. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aux yeux, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que le Pape leur avoit [illegible]. Le Roi [illegible] [illegible] [illegible] à genoux devant eux, & leur [illegible] [illegible] [illegible] que son [illegible]neur le [illegible] [illegible] [illegible] l'Eglise contre les [illegible] de l'Empereur Frederic, & recevroit volontiers le Pape pendant son exil,

si les Barons le lui conseilloient : parce qu'un Roi de France ne pouvoit se dispenser de suivre leur avis. Les Abbés rendirent au Roi de grandes actions de graces ; & lui accorderent une participation spéciale à leurs bonnes œuvres. Or l'Empereur Frideric avoit aussi à ce Chapitre ses Ambassadeurs, pour s'opposer à la demande du Pape.

On refuse de recevoir le Pape en France, en Arragon & en Angleterre.

Saint Louis assembla donc les Seigneurs de son Roiaume pour prendre leur avis sur ce sujet. Pendant qu'ils étoient assemblés, le Pape envoia demander permission de venir à Reims, dont le Siége étoit alors vacant. Sur la proposition du Pape, les Barons de France répondirent, qu'ils ne souffriroient point qu'il vînt s'établir dans le Roiaume. Ils craignoient que sa présence ne nuisît à la dignité Roiale, & trouvoient trop de différence entre leur jeune Roi & un homme consommé dans les affaires : enfin ils sçavoient que la Cour de Rome étoit à charge à ses hôtes. Le Roi répondit donc au Pape conformément à l'avis des Seigneurs : mais dans les termes les plus honnêtes. Le Pape envoia aussi au Roi d'Arragon demander la permission de venir dans ses Etats, & il fut refusé de même.

Quant au Roi d'Angleterre, le Pape se contenta de lui faire écrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement, en ces termes : Nous vous donnons en amis, un conseil utile & honorable. C'est d'envoier au Pape une ambassade, pour le prier de vouloir bien honorer de sa présence le Roiaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier, & nous ferons notre possible pour le faire condescendre à votre priere. Ce seroit pour vous une gloire immortelle, que le sou-

[illegible]

[illegible] Comme [illegible]

[illegible] l'Empereur [illegible]

cause : mais je sçais qu'il y a un grand différend entre le Pape & lui. Je ne sçais qui a tort ni qui a raison : mais autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui des deux qui fait le tort, & j'absous celui qui le souffre. Cette raillerie vint jusqu'aux oreilles de l'Empereur, qui envoia des présens au Curé : mais le Pape punit son indiscrétion.

Il reçoit de grands présens.

Le Pape se plaignoit à ses confidens que l'église Romaine étoit accablée de dettes, & il faisoit entendre qu'il avoit besoin de beaucoup d'argent. Cette plainte s'étant répandue dans le public, plusieurs riches Prélats vinrent le trouver, lui témoignerent qu'ils compatissoient à ses peines & à ses périls, & le féliciterent d'avoir évité le piége de l'Empereur, & de s'être approché de ses enfans qui lui étoient dévoués. En même-temps ils lui offrirent des présens considérables, des chevaux, de la vaisselle, des habits, des meubles précieux, de l'or & de l'argent. Hugues Abbé de Cluni lui donna une grande somme d'argent, qu'il tira de son monastere & des Prieurés qui en dépendent ; & le Pape de son côté lui donna l'Evêché de Langres, qui vaquoit depuis plusieurs années. L'Archevêque de Rouen voulant faire aussi de grands présens au Pape, s'endetta considérablement lui & son église ; & le Pape le fit aussi-tôt Cardinal Evêque d'Albane, & donna l'Archevêché de Rouen à Eudes Clément Abbé de saint Denys en France, qui lui avoit fait aussi de riches présens. Le Pape procura vers le même temps l'Archevêché de Lyon à Philippe de Savoye déja élu Evêque de Valence, mais avec une dispense singuliere. Car quoi Philippe n'eût pas même reçu les Ordres sacrés, il lui conserva les revenus de l'Evêché de Valence.

avec ceux de l'Archevêché de Lyon, la Prévôté de Bruges, & plusieurs autres riches bénéfices qu'il avoit en Flandre & en Angleterre. Ce Prince qui étoit très-bienfait & fort instruit dans l'art de la guerre, commandoit des troupes du Pape, & il fut chargé de la garde du Concile de Lyon.

Après que le Pape Innocent eut déposé l'Empereur, il s'efforça d'indisposer tous les Souverains contre lui. Il écrivit même au Sultan d'Egypte, pour lui persuader de renoncer à l'alliance qu'il avoit avec Frideric. Le Sultan lui répondit ainsi: Nous avons reçu vos lettres & écouté votre Envoié. Il nous a parlé de Jesus-Christ, que nous connoissons mieux que vous, & que nous honorons plus que vous ne faites. Quant à ce que vous dites que vous désirez procurer la paix entre tous les peuples, nous ne le souhaitons pas moins de notre côté; mais vous sçavez qu'entre nous & l'Empereur, il y a une alliance & une amitié réciproque dès le temps du Sultan notre pere, à qui je prie Dieu de donner sa gloire. C'est pourquoi il ne nous est pas permis de faire aucun traité avec les Chrétiens sans le consentement de ce Prince. L'Envoié que nous avons à sa Cour, ira vous trouver & conférera avec vous: nous agirons en conséquence de ce qu'il nous marquera, aiant en vue l'utilité publique, & ce qui peut nous acquérir du mérite devant Dieu.

Il écrit par tout contre l'Empereur.

On prit à Lyon l'an 1247. quelques Chevaliers Italiens, qui assûrerent qu'environ quarante autres très-braves, avoient résolu de tuer le Pape; & que quand même Frideric seroit mort, rien ne seroit capable de les empêcher de mettre le Pape en piéces, croiant en cela faire une œuvre agréable à Dieu & aux hommes. Depuis ce tems-là le Pape se tint caché

Craintes & allarmes du Pape.

flatteurs. Ses premiers soins furent d'arrêter les progrès de Mainfroi fils naturel de Frideric, & qui avoit donné de l'exercice à Innocent IV. son prédécesseur. Alexandre fut très-favorable aux religieux mendians ; & dès les premiers jours de son Pontificat, il révoqua la Bulle par laquelle Innocent IV. avoit restraint leurs privileges. Il accorda à saint Louis quelques graces qu'il lui avoit demandées, comme il paroît par deux Bulles, dans lesquelles il fait son éloge. Quoique, dit-il, le Roiaume de France soit au-dessus des autres par sa noblesse, Louis le releve encore davantage par l'éclat de ses vertus. Quoiqu'il s'applique avec soin au gouvernement de son Roiaume, il regarde l'affaire de son salut comme la principale, & méprise ce qui ne sert qu'au corps, pour ne songer qu'à orner & embellir son ame. Le Pape lui accorde que ni lui ni les Rois ses successeurs, ne pourront être excommuniés sans un ordre particulier du S. Siége. Il accorde aussi dix jours d'indulgence à tous ceux qui prieront Dieu pour le Roi pendant sa vie, & qui continueront de prier pour lui pendant dix ans après sa mort. La facilité avec laquelle on prononçoit les censures, obligeoit de prendre des précautions pour s'en garantir.

Embarras que lui causent les affaires temporelles.

Alexandre IV. étoit principalement occupé de sa guerre contre Mainfroi, dont les affaires prosperoient de jour en jour. Il envoia offrir la Couronne de Sicile à Henri Roi d'Angleterre pour Edmond son second fils. Il chargea son chapelain de lever une décime en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, & lui ordonna ensuite de prêcher la Croisade contre Mainfroi, en accordant l'indulgence que l'on donnoit à ceux qui se croisoient pour la Terre-

Sainte. Les Evêques d'Angleterre s'assemblerent à l'occasion de cette entreprise, pour laquelle le Pape demandoit des sommes immenses. Nous avons vu avec quelle injustice fut excommunié par ce Pape, Seval Archevêque d'Yorc, qui refusoit de conférer les meilleurs bénéfices de son église à des Italiens inconnus & indignes. Le Pape étoit accablé de soins & d'affaires temporelles. L'an 1275. il fut obligé de quitter Rome pour se garantir de la violence du peuple. Les séditieux se mocquerent de ses excommunications, & menaçoient de le poursuivre avec ses Cardinaux jusqu'à leur ruine entiere.

Sa lettre contre les désordres du Clergé.

L'incontinence étoit devenue si commune & si publique dans le Clergé, que le Pape Alexandre crut y devoir chercher quelque remede; & pour cet effet il écrivit une lettre circulaire adressée aux Archevêques & à leurs suffragans, aux Abbés & aux Supérieurs ecclésiastiques. D'abord il leur parle fortement du compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite: ensuite il représente vivement la grandeur du scandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines au mépris des canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions sacrées de leur ministere. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des hérétiques, l'oppression de l'Eglise par les Seigneurs, & le mépris des peuples Il exhorte les Prélats à faire cesser ce désordre par leur vie exemplaire & en procédant contre les coupables: & il déclare que leurs poursuites ne seront point retardées par l'appel, & que les lettres Apostoliques obtenues par les coupables

au préjudice de ces poursuites, seront nulles.
Cette Lettre est belle, mais de tels maux demandent des remedes plus efficaces que des exhortations.

Flagellans en Italie.

Il arriva en Italie vers l'an 1259. un événement fort singulier & tout-à-fait extraordinaire. Les nobles & le peuple, les vieillards & les jeunes gens jusqu'aux enfans de cinq ans, paroissant pénétrés de douleur à la vue des crimes dont l'Italie étoit inondée, alloient dans les villes par les rues étant nuds jusqu'à la ceinture Ils marchoient deux à deux en procession, tenant à la main chacun un fouet de courroies, & versant beaucoup de larmes. Ils s'en frappoient si rudement les épaules, qu'ils se mettoient tout en sang, implorant la miséricorde de Dieu & le secours de la sainte Vierge. Ils marchoient même la nuit tenant des cierges allumés & par un hiver très-rude : on en voioit des centaines, des milliers & jusqu'à dix mille, précédés par des prêtres avec les croix & les bannieres ; ils accouroient aux églises & se prosternoient devant les autels. Ils faisoient la même chose dans les bourgs & les villages, ensorte que les montagnes & les plaines retentissoient de leurs cris. On n'entendoit plus que ces tristes voix, au lieu des instrumens de musique & des chansons déshonnêtes. Les femmes, & même les Dames de qualité & les filles les plus délicates, prirent part à cette dévotion.

Alors la plûpart des ennemis se réconcilierent : les usuriers & les voleurs s'empressoient de restituer les biens mal acquis : tous les autres pécheurs confessoient leurs crimes & s'en corrigeoient. On ouvroit les prisons, on délivroit les captifs, on rappelloit les exilés : on

faisoit autant de bonnes œuvres [illegible] on [illegible] craint de voir tomber le feu [illegible] la terre s'ouvrir, ou quelque autre effet [illegible] ble de la justice divine. On ne [illegible] étoit la cause de ce mouvement [illegible] de pénitence. Car ce n'étoit ni [illegible] prédicateur, ni l'autorité d'aucune [illegible] qui l'eût excité : les simples [illegible] cé, & les autres les avoient [illegible] pénitence s'étendit en Allemagne [illegible] en plusieurs autres païs. [illegible] la tête & le visage [illegible] connus depuis la ceinture [illegible] ment qui [illegible] Ils se flagelloient deux fois le jour [illegible] jours, en l'honneur des années que [illegible] Jesus-Christ a vécu sur la terre [illegible] certains cantiques sur la mort & sur la passion. Cette étrange dévotion [illegible] perstition.

Ces flagellans devinrent suspects [illegible] même avant qu'on les accusât d'aucune erreur. Il craignit que cette multitude de gens [illegible] pés, ne fît quelque entreprise [illegible] rité, & défendit [illegible] ce de pénitence [illegible] Roiaume, dans la [illegible] cane. A son imitation le [illegible] la même défense [illegible] lan, & par tout [illegible] Henri Duc de Ba[illegible] d'Allemagne [illegible] méprisé : l'Evêque de [illegible] les menaçant de prison [illegible] promptement. L'Archevêque [illegible] les autres Evêques de [illegible] leurs erreurs, firent défense [illegible]

secte : ainsi elle fut bientôt dissipée.

Mort du Pape Aléxandre IV.

Le Pape Alexandre se retira à Viterbe l'an 1257. n'osant plus demeurer à Rome. Il passa ensuite à Anagni, & enfin retourna à Viterbe où il mourut l'an 1261. après un Pontificat de six ans & demi, dont il en avoit passé quatre hors de Rome. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Viterbe, & le S. Siége vaqua trois mois. Il n'y avoit à Viterbe que huit Cardinaux, qui se trouverent tellement divisés, qu'ils ne purent convenir de nommer aucun de leur corps, & s'accorderent enfin à élire Pape Jacques Pantaleon Patriarche de Jerusalem, qui se trouvoit à Viterbe pour solliciter une affaire de son église. Il étoit de Troies en Champagne, & fils d'un Savetier. Etant venu fort jeune étudier à Paris, il s'appliqua au Droit canon & ensuite à la Théologie. Il devint fameux prédicateur, fut pourvu de l'Archidiaconé de Liége, & ensuite de l'Evêché de Verdun. Il s'étoit distingué dans plusieurs Légations du Nord. Aiant été élu Pape à Viterbe, il prit le nom d'Urbain IV. Aussi-tôt après sa promotion il écrivit aux Evêques pour leur en faire part & se recommander à leurs prieres. Il écrivit en particulier à S. Louis dont il étoit né sujet, & à Philippe son fils aîné, & il leur donna des indulgences. Comme les Cardinaux étoient réduits à un petit nombre, Urbain IV. en fit quatorze, dont deux furent depuis Papes. De cette promotion étoit aussi Henri de Suse Archevêque d'Embrun, qui devint Cardinal Evêque d'Ostie. Il étoit grand jurisconsulte & canoniste, & avoit composé par ordre d'Alexandre IV. une Somme ou Recueil de l'un & de l'autre Droit. Il est fameux dans les Ecoles, où il est connu sous le nom de Cardinal d'Ostie.

Pontificat d'Urbain IV.

Urbain

Urbain IV. avoit demeuré deux ans à Orviete, d'où la plûpart de ses lettres sont datées : mais les habitans s'étant declarés contre lui, il se fit porter en litiere à Perouse où il mourut le deuxiéme d'Octobre 1264. n'aïant été Pape que trois ans. On remarque qu'il pardonna avec bonté, une injure qui lui avoit été faite par des gentils-hommes lorsqu'il étoit Archidiacre de Liége.

Après la mort d'Urbain IV. le S. Siége vaqua quatre mois. Le Cardinal Evêque de Sabine qu'Urbain avoit envoïé Legat en Angleterre, n'aïant pu y entrer à cause de la revolte des Barons & des Evêques contre leur Roi, se mit en chemin pour retourner à la Cour de Rome. Mais pendant le voïage il apprit qu'il avoit été élu Pape à Perouse. & il s'y rendit déguisé en frere mendiant, pour éviter les embuscades de Mainfroi. Etant arrivé il fit tous ses efforts pour éviter le Pontificat ; mais enfin il l'accepta, & prit le nom de Clement IV. parce qu'il étoit né le jour de saint Clement & avoit reçu de Dieu plusieurs graces singulieres ce même jour. On voit ses sentimens sur sa nouvelle dignité, dans les [illegible] qu'il [illegible] aux Princes qui [illegible] & [illegible] mieux dans la lettre à Pierre le Gros son neveu, où il parle ainsi :

Plusieurs se rejouissent de notre promotion [illegible] mais nous [illegible] qu'un sujet de crainte & de larmes, parce que nous [illegible] immense [illegible] tion ne [illegible] ble. Nous [illegible] votre frere [illegible] nous trouver [illegible] trement ils s'en [illegible]

Pontificat de Clement IV.

ſtrés de leurs eſpérances. Ne cherchez pas à marier votre ſœur plus avantageuſemeut à cauſe de nous : car nous ne pourrions l'approuver, ni rien faire en ſa faveur. Néanmoins ſi elle épouſe le fils d'un ſimple chevalier, nous donnerons trois cens tournois d'argent. C'étoit environ cent cinquante livres de notre monnoie. Le Pape continue : Si vous voulez monter plus haut, n'eſperez pas un denier de nous. Nous ne voulons point que notre élévation porte aucun de nos parens à s'enfler d'orgueil : il faut que Mabile & Cecile prennent les maris qu'elles auroient, ſi nous étions dans la ſimple cléricature. Dites à Gilie, qu'elle ne change point de ſituation, mais qu'elle demeure à Suſe, qu'elle garde toute la modeſtie poſſible dans ſes habits, & qu'elle ne ſe charge de recommandations pour perſonne : elles ſeroient inutiles à celui pour qui on les feroit, & nuiſibles à elle-méme. Si on lui offre des préſens à ce ſujet, qu'elle les refuſe, ſi elle veut avoir nos bonnes graces. Donné à Perouſe le jour de ſainte Perpetue & de ſainte Félicité.

Le Pape Clement donna ſes premiers ſoins à l'affaire du Roiaume de Sicile, comme la plus preſſante pour la Cour de Rome, & il diſpoſa de cette Couronne en faveur de Charles Comte d'Anjou & de Provence frere de ſaint Louis, qui reçut à Rome l'inveſtiture de ce Roiaume. Clément IV. mourut à Viterbe l'an 1268. après avoir tenu le S. Siége près de quatre ans. Il étoit fort prudent, excellent Juriſconſulte, habile prédicateur, & prêchoit ſouvent à Viterbe même étant Pape, pour fortifier le peuple dans la foi Catholique. Pendant long-temps il ne mangea point de viande, coucha ſur un lit très-dur, & ne porta point de

nV. Il étoit déja [illegible] & [illegible]
venu faire [illegible]
dit: J'aimerois mieux [illegible]
oir un Cardinal [illegible]
l. Aiant passé de Rome [illegible]
mois après son élection. [illegible]
Évêque ni même [illegible]
é à Viterbe dans l'eglise [illegible]
, où l'on voit encore [illegible]
vaqua un mois.

voulοit obliger les Cardinaux [illegible] Jean XX.
n Conclave, comme Gregoire X. [illegible]
rdonné par une Constitution. [illegible]
naux disoient que cette Constitution [illegible]
ave avoit été [illegible] par le Pape A-
Les citoiens de Viterbe [illegible]
à cette raison les Cardinaux, & les [illegible]
de s'enfermer en Conclave, & de pro-
à l'élection. Le [illegible]
, Cardinal Evêque de [illegible]
e nom de Jean XXI. [illegible]
er que le vingtiéme [illegible]
oient pour Pape Jean [illegible]
sans etre sacré [illegible]
ierre Julien étoit né à [illegible], & [illegible]
toutes sortes de sciences, [illegible]
ommer clerc universel selon le stile du
. Il passoit sur-tout pour fort habile dans
lecine, & il en a laissé un Traité sous le
e Trésor des pauvres, qui est imprimé.
orisoit les pauvres étudians, & leur don-
s bénéfices. Ce Pape ne faisoit pas diffi-
e dire, qu'il comptoit vivre fort long-
; cependant comme il étoit dans une
[illegible] qu'il avoit fait faire pour lui pres
[illegible] Viterbe, le bâtiment tomba, & [illegible]
[illegible] des blessures dont il

Grégoire fut sacré à Rome le vingt-septiéme de Mars 1272. Il écrivit aussi-tôt aprés à tous les Evêques pour la convocation d'un Concile général. Il en marquoit principalement trois causes, le schisme des Grecs; le mauvais état de la Terre-Sainte, dont il avoit été témoin oculaire; les vices & les erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. Il vint à Lyon l'an 1273. accompagné de S. Bonaventure qu'il avoit élevé à la dignité de Cardinal. Nous parlerons ailleurs du Concile qu'il y tint. Aprés son retour en Italie, il fit différens voiages. On remarque qu'en passant à côté de Florence, il ne voulut point entrer dans cette ville, parce qu'il l'avoit interdite & en avoit excommunié tous les habitans. Comme la riviere enflée par les pluies ne se pouvoit passer à gué, il se trouva dans la nécessité de traverser un pont de la ville. Alors il leva les censures, & en passant donna au peuple des bénédictions. Mais quand il fut hors de la ville, il l'interdit de nouveau & en excommunia les habitans. Il alla à Arezze & y passa les fêtes de Noël: mais il y tomba malade & mourut le douziéme de Janvier 1276. aiant tenu le S. Siége quatre ans & quelques mois. Il fut enterré dans la Cathedrale d'Arezze, & on l'honore comme saint dans le païs. On donna son nom à la nouvelle Cathédrale qui fut bâtie dans le siécle suivant.

Innocent V. Adrien V. Le S. Siége ne vaqua que dix jours, & les Cardinaux élurent Pierre de Tarantaise de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent V. Il passa aussi-tôt d'Arezze à Rome où il fut couronné, & alla loger au Palais de Latran. Mais il y tomba malade aussi-tôt, & mourut aprés cinq mois de Pontificat. Son successeur fut

Adrien V. Il étoit déja malade; & ses parens lui étant venu faire compliment sur son élection, il leur dit: J'aimerois mieux que vous fussiez venus voir un Cardinal en santé qu'un Pape moribond. Aiant passé de Rome à Viterbe, il y mourut un mois après son élection, sans avoir été sacré Evêque ni même ordonné prêtre. Il fut enterré à Viterbe dans l'église des Freres Mineurs, où l'on voit encore son tombeau : le S. Siége vaqua un mois.

On vouloit obliger les Cardinaux de s'enfermer en Conclave, comme Gregoire X. l'avoit ordonné par une Constitution. Mais les Cardinaux disoient que cette Constitution du Conclave avoit été suspendue par le Pape Adrien. Les citoiens de Viterbe n'eurent aucun égard à cette raison des Cardinaux, & les forcerent de s'enfermer en Conclave, & de procéder à l'élection. Ils élurent Pierre Julien Portugais, Cardinal Evêque de Tusculum, qui prit le nom de Jean XXI. On ne devoit le compter que le vingtiéme; mais quelques-uns comptoient pour Pape Jean fils de Robert, qui fut élu sans être sacré à la fin du dixiéme siécle. Pierre Julien étoit né à Lisbonne, & avoit étudié toutes sortes de sciences, ce qui le faisoit nommer clerc universel selon le style du temps. Il passoit sur-tout pour fort habile dans la médecine, & il en a laissé un Traité sous le titre de Trésor des pauvres, qui est imprimé. Il favorisoit les pauvres étudians, & leur donnoit des bénéfices. Ce Pape ne faisoit pas difficulté de dire, qu'il comptoit vivre fort longtemps : cependant comme il étoit dans une chambre neuve qu'il avoit fait faire pour lui près du Palais de Viterbe, le bâtiment tomba, & il mourut six jours après des blessures dont il

Jean XXI.

fut couvert. C'étoit le seizième de Mai jour de la Pentecôte 1277. Il avoit tenu huit mois le S. Siége, qui en vaqua six. On l'accuse d'avoir été très-peu discret dans ses paroles.

Nicolas III. Le vingt-cinquiéme de Novembre, on nomma Pape, Jean Gaetan Romain de la famille des Ursins, qui prit le nom de Nicolas III. On dit que saint François à qui on l'avoit présenté étant enfant, prédit qu'il seroit un jour Pape. Il eut des bénéfices dans les églises d'Yorc, de Laon & de Soissons. Il étoit fort bien-fait, & on admiroit en méme-temps sa grande modestie. On louoit aussi sa prudence & la sagesse de ses réponses. Mais on le blâmoit d'aimer trop ses parens, & d'avoir méme emploié des moiens peu légitimes pour les enrichir, & leur procurer des alliances honorables. Ce Pape forma de grands projets, dont le principal étoit de partager tout l'Empire en quatre Roiaumes, mais la mort les fit avorter. Il paroissoit devoir vivre long-temps, aiant un excellent tempérament & gardant un régime très-exact. Néanmoins il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie le vingt-deuxiéme d'Août 1280. aiant tenu le S. Siége près de trois ans; & après sa mort le S. Siége vaqua six mois, par la mésintelligence des Cardinaux assemblés à Viterbe.

Martin IV. Ils s'accorderent enfin à élire Simon Cardinal de sainte Cecile. Il étoit François, & avoit été chanoine & trésorier de l'église de saint Martin de Tours, & deux fois Légat en France. Il résista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le revêtir de celui de Pape. Aiant enfin accepté, il prit le nom de Martin, en l'honneur du saint Evêque de Tours: mais quoiqu'il fût le second Pape de ce nom, on le nomme Martin IV. en

confondant apparemment les deux Marins avec les deux Martins. Il se fit nommer Senateur de Rome, c'est-à-dire, premier Magistrat, & le peuple lui donna plein pouvoir de gouverner par lui ou par un autre, & de disposer des revenus appartenans à la ville ou à la communauté du peuple Romain. Comme les Papes, depuis deux siécles au moins, se prétendoient Seigneurs temporels de Rome, il est étonnant que Martin IV. se soit soumis à cette élection: car il n'y a point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ses sujets une simple Magistrature dans sa ville capitale. Une des premieres actions de Martin IV. fut d'excommunier l'Empereur Michel Paléologue, qui s'étoit donné beaucoup de peine pour la réunion des Grecs & des Latins. Ce fut à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape prononça cette étrange excommunication.

L'an 1281. on vit éclater en Sicile une terrible conjuration contre le Roi Charles d'Anjou frere de saint Louis, à qui le Pape Clement IV. avoit donné le Roiaume de Sicile. Tous les Seigneurs & les chefs du complot s'étant rendus à Palerme pour y célébrer la fête de Pâques, tout d'un coup les Siciliens coururent aux armes, en criant: Meurent les Francois. Tous ceux qui se trouverent à Palerme furent tués dans les maisons & dans les églises: on ouvrit même le ventre des femmes enceintes, pour faire périr leur fruit. Après cette éxécution, les Seigneurs partirent de Palerme, & en firent faire de semblables chacun dans leurs terres, ensorte que par toute la Sicile on égorgea les Francois. On appelle ce massacre les Vêpres Siciliennes, parce que, selon quelques auteurs,

Vêpres Siciliennes.

le signal qu'on avoit donné étoit quand on sonneroit les vêpres. Le Roi Charles en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, qui l'exhorterent à travailler incessamment à regagner la Sicile, soit par la douceur, soit par la force. Le Pape en même-temps publia une Bulle, par laquelle il ordonne aux révoltés de rentrer dans leur devoir & de se soumettre au Roi Charles.

Le Pape Martin entreprend de déposer le Roi d'Arragon.

Cependant Pierre Roi d'Arragon vint en Sicile se faire couronner Roi. Le Pape Martin publia aussi-tôt contre lui une grande Bulle, par laquelle il le dénonce excommunié, étendant les censures sur l'Empereur Michel Paléologue, comme suspect d'avoir aidé le Roi Pierre à envahir la Sicile. Il menace même le Roi Pierre, s'il ne se retire, de le priver du Roiaume d'Arragon, & d'absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il éxécuta quelque temps après cette menace par une Bulle terrible, dans laquelle on mit toutes les clauses que la subtilité des canonistes Romains pu inventer, pour fortifier la sentence de dépos tion : mais la difficulté fut de la faire éxécut Les censures furent méprisées, non-seulem par le Roi, les Seigneurs, & les autres laïq mais par les Evêques, le clergé & les gieux de tous les Ordres, qui ne se c point excommuniés & ne garderent poin terdit. Le Roi Pierre en appella à un Pap suspect ; & pour ... de la lui avoit été ... d'Arragon ... nois, per... Le Pape ... comme ... il

le signal qu'on avoit donné étoit quand on sonneroit les vêpres. Le Roi Charles en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, qui l'exhorterent à travailler incessamment à regagner la Sicile, soit par la douceur, soit par la force. Le Pape en même-temps publia une Bulle, par laquelle il ordonne aux révoltés de rentrer dans leur devoir & de se soumettre au Roi Charles.

Le Pape Martin entreprend de déposer le Roi d'Arragon.

Cependant Pierre Roi d'Arragon vint en Sicile se faire couronner Roi. Le Pape Martin publia aussi-tôt contre lui une grande Bulle, par laquelle il le dénonce excommunié, étendant les censures sur l'Empereur Michel Paléologue, comme suspect d'avoir aidé le Roi Pierre à envahir la Sicile. Il menace même le Roi Pierre, s'il ne se retire, de le priver du Roiaume d'Arragon, & d'absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il éxécuta quelque temps après cette menace par une Bulle terrible, dans laquelle on mit toutes les clauses que la subtilité des canonistes Romains put inventer, pour fortifier la sentence de déposition : mais la difficulté fut de la faire éxécuter. Les censures furent méprisées, non-seulement par le Roi, les Seigneurs, & les autres laïques, mais par les Evêques, le clergé & les religieux de tous les Ordres, qui ne se crurent point excommuniés & ne garderent point l'interdit. Le Roi Pierre en appella à un Pape non suspect ; & pour se mocquer de la défense qui lui avoit été faite de prendre le titre de Roi d'Arragon, il se qualifioit Chevalier Arragonois, pere de deux Rois & maître de la mer. Le Pape l'aiant appris en fut indigné : mais comme les peines spirituelles étoient épuisées, il ne restoit plus que la force des armes à em-

ploïer. C'est aussi de ce moien que le Pape fit usage, à la sollicitation du Cardinal Cholet son Légat en France, qui avoit été d'abord chanoine de Beauvais; & qui fonda depuis le College qui porte son nom à Paris. Le Pape donna le Roiaume d'Arragon à Philippe le Hardi Roi de France, qui eut la simplicité de l'accepter pour son second fils. Pour en faciliter la conquête, le Pape fit prêcher une croisade, mais tous ces mouvemens furent sans effet.

Charles Roi de Sicile qui avoit été long-temps la terreur des Grecs, menoit une vie triste & languissante, sur-tout depuis qu'il eut appris que son fils aîné Charles le Boiteux, avoit été fait prisonnier du Roi d'Arragon. Il mourut au commencement de l'an 1285. En recevant le Viatique il témoigna de grands sentimens de pénitence, & dit à Jesus-Christ: Sire Dieu, comme je crois fermement que vous êtes mon Sauveur, je vous prie d'avoir pitié de mon ame. Pardonnez-moi mes péchés, puisque je n'ai entrepris la conquête du Roiaume de Sicile, que dans la vue de servir la sainte Eglise. Il avoit vécu soixante-cinq ans, & en avoit regné dix-neuf. Il fut enterré à Naples; & quelques années après, son fils Charles fut délivré de prison & devint Roi de Sicile. Le Pape Martin IV. mourut quelques mois après le Roi Charles, aiant tenu le S. Siége quatre ans.

Les Cardinaux élurent aussi-tôt Jacques Savelli noble Romain, qui prit le nom d'Honorius IV. Il avoit étudié plusieurs années dans l'Université de Paris, avoit été chanoine de Châlons-sur-Marne, & fait Cardinal diacre par le Pape Urbain IV. Il étoit si incommodé de la goutte aux pieds & aux

Honorius IV.
Nicolas IV.

mains, qu'il ne pouvoit célébrer la Messe qu'avec certains instrumens. Il ne tint le S. Siége que deux ans, & mourut à Rome dans le Palais qu'il avoit fait bâtir près de sainte Sabine. Les Cardinaux s'y étant enfermés pour l'élection, l'air s'y trouva si mal-sain, que plusieurs tomberent malade, & il en mourut six ou sept. Tous les autres se retirerent. Ils se rassemblerent l'hiver suivant, & élurent tout d'une voix l'Evêque de Palestrine; mais il renonça deux fois à son élection. Il y consentit enfin, & prit le nom de Nicolas IV. par reconnoissance pour Nicolas III. qui l'avoit fait Cardinal. Il étoit né à Ascoli dans la Marche d'Ancone, & avoit été Général de l'Ordre des Freres Mineurs, à qui il accorda depuis plusieurs priviléges. Il se donna de grands mouvemens pour le recouvrement de la Terre-sainte; mais tous les projets de Croisade furent arrêtés par sa mort, qui arriva l'an 1292. Il avoit tenu quatre ans le S. Siége, qui vaqua deux ans & trois mois après sa mort, par la division qui étoit entre les Cardinaux. Il y eut alors à Rome une violente sédition à l'occasion des Sénateurs, qu'il fallut renouveller au commencement de l'année 1293. Il n'y en eut point à Rome pendant six mois, & les citoiens se firent une cruelle guerre.

Celestin V. La vue des maux qu'une longue vacance du Saint Siége occasionnoit, porta enfin les plus sages d'entre les Cardinaux, à exhorter les autres à procéder à une élection. Le Cardinal Latin Evêque d'Ostie leur déclara qu'il avoit été révélé à un saint homme, que s'ils ne se hâtoient d'élire un Pape, Dieu feroit éclatter les effets de sa juste colere. Benoît Caietan dit en souriant: N'est-ce point

frere Pierre de Mouron, à qui cette révélation a été faite? Latin répondit: C'est lui-même. Il m'a écrit qu'étant la nuit en priere, Dieu lui avoit ordonné de nous en avertir. Alors quelques autres Cardinaux releverent l'austérité, les vertus & les miracles de Pierre de Mouron. Quelqu'un proposa de le faire Pape, & on raisonna beaucoup sur cette proposition, qui d'abord paroissoit ridicule. Le Cardinal Latin voiant les esprits bien disposés, donna le premier sa voix à Pierre de Mour on, & six autres le suivirent. Enfin tous les suffrages des onze Cardinaux concoururent à cette élection qui se fit à Pérouse.

Pierre étoit né l'an 1215. dans la Pouille. Son pere se nommoit Angelier; sa mere Marie, gens obscurs selon le monde, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils souhaitoient que quelqu'un se consacrât au service de Dieu. Pierre témoigna dès l'enfance tant d'inclination pour la vertu, que sa mere demeurée veuve, le fit étudier: & comme il avoit un grand attrait pour la solitude, il se retira d'abord à une église de saint Nicolas près du château de Sangre, ensuite à un ermitage de la montagne voisine, & enfin à une grotte d'une autre montagne, où il trouva une grande roche sous laquelle il creusa un peu, ensorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout, ou s'étendre pour se coucher: & cependant il y demeura trois ans. Comme tout le monde lui conseilloit de se faire prêtre, par un excès de simplicité & par ignorance des regles de l'Eglise, il alla à Rome, & y reçut la prêtrise, ensuite il vint au mont de Mouron près de Sulmone, ville épiscopale de l'Abruzze ultérieure; & y aiant trouvé une grotte

Ses comm cemens.

Sa retra

à son gré, il s'y arrêta & y demeura cinq ans.

Comme il ne trouva pas ce lieu assez solitaire, parce qu'on avoit défriché les bois d'alentour, il passa au mont de Magelle près de la même ville de Sùlmone, où il trouva une grande grotte qui lui plût beaucoup, mais non pas à deux compagnons qu'il avoit, ni à ses amis: c'est pourquoi il demeura seul. Ses compagnons néanmoins qui l'aimoient, vinrent y demeurer quelques jours après, & il lui vint ensuite plusieurs autres disciples. Il refusoit autant qu'il pouvoit de les recevoir, disant qu'il étoit un homme simple, & que son inclination étoit de demeurer toujours seul; mais quelquefois vaincu par la charité, il se rendoit à leur desir. On bâtit ensuite en ce lieu de Magelle, un bel oratoire en l'honneur du S. Esprit, & on y venoit avec un grand empressement, même des païs éloignés. C'est ainsi que Pierre raconte lui-même les commencemens de sa vie, mais avec plusieurs autres circonstances, qui font voir qu'il étoit en effet très-simple, & qu'il prenoit aisément ses pensées pour des inspirations, ses songes pour des révélations, & tout ce qui lui paroissoit extraordinaire pour des miracles.

Origine de [l'O]rdre des [Cé]lestins.

Ses disciples ensuite embrasserent la regle de saint Benoît, comme le prouve la confirmation de leur Institut, accordée par le Pape Urbain IV. en 1263. en faveur des freres du desert du Saint-Esprit de Magelle. Mais Pierre leur Instituteur ajoutoit aux observances de la regle plusieurs austérités. Il étoit réclus dans une cellule particuliere si bien fermée, que celui qui lui répondoit à la Messe, le servoit par la fenêtre. Pendant certain temps il gardoit absolument le silence: il couchoit sur la terre nue,

ou sur des planches, avec une pierre ou un billot de bois pour chevet; il portoit une ceinture chargée de chaîne de fer & une chemise de mailles sur la chair. Il jeûnoit tous les jours, excepté le Dimanche; & les mardis & vendredis, il ne prenoit qu'un peu de pain & d'eau. Il passoit souvent les nuits à réciter des pseaumes sans dormir; & pour éviter l'oisiveté il faisoit de ses mains des cilices qu'il donnoit. Aiant appris qu'au Concile de Lyon on devoit supprimer les nouveaux Ordres religieux, il prit avec lui deux de ses freres, & se mit en chemin au mois de Novembre. Etant arrivé à Lyon, il logea dans une maison où sont à présent les religieux de son Ordre, & qui étoit alors aux Templiers. Le Pape Grégoire X. le reçut avec honneur, quoiqu'il fût mal vêtu, & que tout son extérieur n'eût rien que de méprisable; & lui accorda la confirmation de son Institut par une Bulle de 1274. adressée au Prieur & aux freres du Saint-Esprit de Magelle. Le Pape les prend sous sa protection, & ordonne que l'observance qui y est établie selon la regle de saint Benoît, y sera gardée inviolablement à perpétuité. Il leur confirme la possession de tous leurs biens, dont il fait le dénombrement, & leur donne plusieurs privileges.

Election de Pierre Mouron qui prit le nom de Celestin V.

Pierre de Mouron leur Instituteur étoit sur une montagne haute & escarpée près de Sulmone, enfermé dans une petite cellule, lorsque les Cardinaux lui écrivirent pour le prier d'accepter le Pontificat. Il lui envoierent cinq députés qui monterent par un chemin très-rude, & arriverent enfin à la cellule du bon ermite, qui ne parloit que par une fenêtre grillée. Ce fut ainsi qu'il leur donna audience. A travers

cette grille ils virent un vieillard d'environ soixante & douze ans, pâle & desséché par les jeûnes & les austérités. Sa barbe étoit hérissée, & ses yeux enflés des larmes qu'il avoit répandues à cette surprenante nouvelle, dont il étoit encore tout effraié. Les députés se prosternerent devant Pierre de Mourron, qui se prosterna de son côté. L'Archevêque de Lyon l'un des députés lui apprit les circonstances de son élection, & le conjura d'accepter, & de faire cesser les troubles dont l'Eglise étoit agitée. Pierre répondit: Une si étonnante nouvelle me met dans un grand embarras. Il faut consulter Dieu: Priez-le aussi de votre côté.

Alors il prit par sa fenêtre le Décret d'élection; & s'étant encore prosterné, il pria quelque temps. Il dit ensuite: J'accepte le Pontificat, & je consens à l'élection: Je me soumets, craignant de résister à la volonté de Dieu, & de laisser plus long-temps l'Eglise dans le triste état où elle se trouve. Aussi-tôt les députés lui baiserent les pieds & rendirent graces à Dieu. La nouvelle de cet événement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape. Il y vint des Evêques, des ecclésiastiques, des religieux, des Seigneurs: tous s'empresserent de voir Pierre de Mouron. Charles-Martel Roi titulaire de Hongrie vint à ce spectacle comme les autres, & son pere Charles le Boiteux Roi de Sicile, vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'Abbaïe du Saint-Esprit, où il s'étoit rendu pendant la nuit.

Pierre de Mouron aiant renoncé dès sa jeunesse à toutes les espérances du siécle, n'avoit étudié ni le Droit, ni les autres sciences; & il avoit formé dans le même esprit les moines de sa nouvelle congrégation, qui étoient de

bonnes gens rustiques & sans étude. Il se défioit des Cardinaux & de tout le Clergé séculier, & il se livra à des Jurisconsultes laïques, qui étoient habiles dans les affaires civiles, mais peu instruits des matieres ecclésiastiques, qui leur étoient nouvelles. Il écrivit aux Cardinaux à Perouse, qu'il lui étoit impossible de les y aller trouver, & de faire un si grand voiage dans les chaleurs de l'été, lui qui étoit avancé en âge & accoutumé au froid des montagnes.

Il étoit environ à vingt lieues de Pérouse. Il prioit donc les Cardinaux de venir jusques à la ville de l'Aquila, où il se rendit aussi-tôt. Cette ville étoit encore peu habitée, n'aiant été fondée qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Frideric II. Le Pape y entra monté sur un âne, dont la bride étoit tenue à droite & à gauche par les deux Rois Charles le pere & le fils. Il reçut une lettre des Cardinaux, qui le prioient de venir les trouver; mais le Pape persista à vouloir être sacré à l'Aquila, & il prit le nom de Célestin. Quoiqu'il eût assez de discernement & de bon sens, son défaut d'expérience le rendoit timide & plein d'incertitudes. Il parloit peu & toujours en Italien. Il fit peu de temps après son sacre, une promotion de douze Cardinaux, sept François & cinq Italiens. Il fit faire dans son Palais une petite cellule de bois, où il se retiroit de temps en temps pour méditer & prier avec plus de recueillement. La promotion qu'il venoit de faire déplut à la plûpart des Cardinaux. Ils étoient choqués qu'on leur donnât des confreres inconnus, comme étoient la plûpart des François, & ils étoient persuadés qu'il ne l'avoit fait qu'à la persuasion du Roi Charles

Son sa
Son c
élection.

de Sicile. Il eut encore pour ce Prince la complaisance d'aller s'établir à Naples, où Charles faisoit sa résidence. Il sembloit que ce bon Pape ne comprit pas qu'étant Evêque de Rome, il étoit obligé d'en prendre soin par lui-même.

Son défaut de conduite.

Etant encore à l'Aquila, il donna une Bulle en faveur de la nouvelle Congrégation de moines qu'il avoit formée, & il accumula en leur faveur toutes sortes de privileges, qui ont été depuis restraints par diverses Constitutions des Papes. C'est cette Congrégation qui a pris le nom de Célestins, à cause de son fondateur. Il vouloit y réduire tout l'Ordre de saint Benoît, & avoit fait quitter aux religieux du Mont-Cassin l'habit noir qu'il portoient, pour prendre celui de son nouvel Institut, qui étoit gris & d'une étoffe très-grossiere. Mais cette espece de réforme ne dura pas plus que son Pontificat. Célestin avoit des intentions pures; mais la simplicité dans laquelle il avoit passé sa vie, le défaut d'expérience, la foiblesse de l'âge, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ses officiers & des autres ausquels il s'étoit livré. On trouvoit quelquefois les mêmes graces accordées à trois ou quatre personnes, & les Bulles scellées en blanc: on trouvoit aussi des bénéfices donnés avant qu'ils fussent vacans. Enfin les Cardinaux furent indignés de ce qu'il renouvella l'ordonnance du Conclave, publiée vingt ans auparavant par Grégoire X. On trouvoit l'église & la ville de Rome en danger sous un tel gouvernement, & on lui insinua qu'il devoit renoncer à sa dignité, & qu'il ne pouvoit demeurer Pape en sûreté de conscience.

Celestin fut touché de ce conseil: il s'enfer-

ma dans sa cellule ; & considérant combien il étoit déchu de la perfection dont il croioit approcher auparavant, il disoit en versant des larmes: On dit que j'ai tout pouvoir en ce monde sur les ames : pourquoi ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne ? Dieu ne m'a-t-il élevé que pour me précipiter ? Je vois les Cardinaux divisés contre moi de tous côtés: Ne vaut-il pas mieux rompre mes liens, & laisser le S. Siége à quelqu'un qui ait l'esprit de gouvernement ? Il étoit seulement en peine de sçavoir, s'il lui étoit permis de quitter sa place pour retourner en solitude. Dans ce doute il eut recours à un petit livre qu'il consultoit dans son désert, pour suppléer à la science qui lui manquoit, & qui contenoit en abrégé les maximes du Droit. Ce livre le confirma dans la résolution de quitter, de même que le conseil de quelques personnes ausquelles il s'adressa. Les moines de sa nouvelle Congrégation qui étoient toujours auprès de lui, aiant sçu qu'il vouloit renoncer au Pontificat, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette résolution.

Celestin se demet du Pontificat.

Mais il assembla les Cardinaux, & leur représenta comment il avoit passé sa vie dans le repos & la pauvreté, & les douceurs qu'il avoit goutées dans la retraite. Il ajouta ensuite avec larmes: Mon âge, mes manieres, la grossiéreté de mon langage, mon peu d'esprit, le défaut de prudence & d'expérience, me font craindre le danger auquel je suis exposé sur le S. Siége. C'est pourquoi je vous prie de me dire s'il ne sera pas utile à l'Eglise, que je renonce à un métier que je ne sçais pas. Les Cardinaux après y avoir bien pensé, lui conseillerent d'éprouver encore pendant quelque temps,

en évitant les mauvais conseils qui nuisoient aux affaires & à sa réputation. Ils lui conseillerent en même-temps d'ordonner des prieres publiques & des processions, pour demander à Dieu qu'il fît connoître ce qui seroit le plus utile à son Eglise. On fit donc une procession depuis la grande église de Naples jusqu'au château du Roi Charles. Tout le monde le supplia à haute voix de ne point renoncer à sa dignité ; mais quelques jours après, il tint un Consistoire, où étant assis avec les Cardinaux, revêtu de la chape d'écarlate & des autres ornemens de Pape, il tira un papier fermé, & après avoir défendu aux Cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit & le lut. Voici ce qu'il contenoit : Moi Celestin Pape, cinquiéme du nom, pour causes légitimes, d'humilité, de desir d'une meilleure vie, de la crainte de blesser ma conscience, de la foiblesse de mon corps, du défaut de science, & de la malignité du peuple ; & pour retrouver le repos & la consolation de ma vie passée, je quitte volontairement & librement la Papauté, & je renonce expressément à cette charge & à cette dignité : donnant dès-à-présent au sacré Collége des Cardinaux, la pleine & libre faculté d'élire canoniquement un Pasteur à l'Eglise Universelle.

A cette lettre les Cardinaux ne purent retenir leurs soupirs & leurs larmes, & Matthieu Rossi le plus ancien diacre, par ordre de tous, dit à Celestin : Saint Pere, s'il n'est pas possible de vous faire changer de résolution, faites une Constitution, qui porte expressément que tout Pape peut renoncer à sa dignité, & que le College des Cardinaux peut accepter sa démission. Celestin l'accorda : Rossi dicta la

Constitution, & elle fut depuis insérée au sexte des Décrétales. Alors Celestin sortit du Consistoire ; & les Cardinaux, après en avoir délibéré, admirerent sa résignation ; & l'aiant fait rentrer, l'exhorterent à demeurer tranquille & à prier pour le peuple qu'il laissoit sans Pasteur. Mais l'état où ils le virent, leur fit de nouveau répandre des larmes ; car il avoit quitté toutes les marques de sa dignité, & avoit repris l'habit de simple moine. Il avoit tenu le S. Siége cinq mois depuis son élection, & depuis son sacre trois mois & demi.

Les Cardinaux élurent ensuite à la pluralité des voix le Cardinal Benoît Caïetan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il étoit né à Anagni, & s'étoit appliqué dès sa jeunesse à l'étude du Droit civil & canonique. Il fut chanoine de Paris & de Lyon, & exerça à Rome la fonction de Notaire du Pape. Il commença son Pontificat par la révocation des graces accordées par Celestin, de la simplicité duquel on avoit abusé. Ensuite il se mit en chemin pour aller à Rome, malgré la rigueur de la saison : car c'étoit au commencement de Janvier 1295. Il fut sacré solemnellement, & ensuite couronné à la porte de l'église de saint Pierre, de la couronne que l'on croioit alors avoir été donnée à saint Silvestre par Constantin. Ensuite le Pape alla à cheval à saint Jean de Latran, accompagné des Rois de Sicile & de Hongrie, qui tenoient chacun la bride de son cheval, l'un à droite & l'autre à gauche. Les mêmes Princes le servirent à table au festin solemnel, aiant la couronne sur la tête. Boniface avant son sacre fit serment sur l'autel de saint Pierre, de conserver la

Boniface VIII.

foi & la discipline de l'Eglise, & particuliérement de défendre les huit Conciles généraux.

Cependant Boniface veilloit avec une attention particuliere sur la conduite de Pierre de Mouron son prédécesseur, craignant qu'on n'abusât de sa simplicité, pour lui persuader de reprendre la dignité qu'il avoit quittée, ou qu'on ne le reconnût Pape malgré lui. Boniface voulut donc le mener avec lui à Rome. Il l'avoit envoié devant avec quelques personnes pour l'accompagner & l'observer. Mais il apprit ensuite avec étonnement, que Pierre de Mouron s'étoit échappé pendant la nuit. Il fit courir après lui, & on le trouva quoiqu'il se fût déguisé. En l'arrêtant, on le traita avec beaucoup de respect; car le peuple le regardoit comme un saint, coupoit des morceaux de son habit, & arrachoit même le poil de son âne comme si c'eût été des reliques. Le Pape Boniface le reçut avec beaucoup d'honnêteté, & le fit convenir de demeurer au château de Fumone en Campanie. Mais bientôt après il le fit enfermer dans une tour très-forte de ce château, & donna ordre qu'il fût gardé jour & nuit par six chevaliers & trente soldats. On lui fournissoit abondamment les choses nécessaires, dont il usoit très-sobrement, gardant son ancienne abstinence; mais on ne le laissoit voir à personne. Il demanda deux freres de son Ordre pour célébrer avec eux l'Office divin; & on les lui accorda: mais ils ne pouvoient souffrir plus long-temps cette prison qui étoit très-étroite: on les en tiroit malades, & d'autres leur succédoient.

Il souffroit toutes les incommodités de sa prison & les mauvais traitemens de ses gardes,

[Margin notes, partly cut off: "…e de Cé-… …n & sa …n." ; "…a mort."]

des autres places qui appartenoient à cette puiſſante famille, il fit prêcher la Croiſade contre eux, avec la même indulgence que pour la Terre-ſainte. Le Pape aſſembla ainſi une armée, & força les Colonnes de traiter d'accommodement. Ils vinrent ſe jetter à ſes pieds, & lui demanderent miſéricorde. Il leur pardonna & leva l'excommunication : mais il voulut qu'ils lui rendiſſent la ville de Paleſtrine ; & quand il en fut le maître, il la fit abattre & ruiner entierement. Cette deſtruction de Paleſtrine ſe fit contre le traité qu'il avoit fait avec les Colonnes, qui ſe voiant trompés, ſe révolterent de nouveau. Le Pape ſon côté recommença à les excommunier & à procéder contre eux : c'eſt pourquoi craignant pour leur vie ou leur liberté, ils quitterent le voiſinage de Rome, & ſe retirerent les uns en Sicile, les autres en France, ou en d'autres lieux, ſe cachant & changeant ſouvent de demeure, principalement les deux Cardinaux ; & ils demeurerent ainſi en éxil tant que Boniface vécut.

Inſtitution Jubilé au commencement de chaque ſiécle.

L'an 1299. il ſe répandit un bruit à Rome que l'année ſuivante 1300. tous les Romains qui viſiteroient l'égliſe de ſaint Pierre, gagneroient une indulgence pléniere de tous leurs péchés, & que chaque centiéme année avoit ce privilége. Le Pape Boniface VIII. fit examiner ſi cette prétention étoit fondée ; mais on ne trouva rien de clair pour l'autoriſer. Le premier jour de Janvier ſe paſſa preſque entier ſans qu'on vît rien d'extraordinaire : mais le ſoir, juſques à minuit, il ſe fit à ſaint Pierre un concours prodigieux de peuple, qui s'empreſſoit d'y venir, comme ſi l'indulgence devoit finir avec cette journée. Ce concours dura près de deux mois : les uns diſant que le

[illegible]

dix ans y venoient, & les infirmes s'y faisoient porter. On remarqua entre autres un Savoiard âgé de plus de cent ans, que ses parens portoient, & qui prétendoit se souvenir d'avoir assisté à la cérémonie de l'autre centiéme année. L'historien Florentin Jean Villani dit que la plus grande merveille qu'on ait jamais vue, fut que pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cens mille pelerins, sans compter ceux qui étoient en chemin. Il ajoute que leurs offrandes procurerent à l'église un trésor considérable, & que les Romains s'enrichirent tous par le débit de leurs denrées.

Nous aurons occasion de parler encore du Pape Boniface VIII. dans l'histoire du quatorziéme siécle.

ARTICLE VI.

Eglise d'Allemagne.

Eglise d'Allemagne.

A La fin du douziéme siécle, l'Allemagne étoit divisée entre les deux Princes qui prétendoient à l'Empire, Philippe de Suaube & Otton de Saxe. Le Pape Innocent III. se déclara l'an 1200. en faveur d'Otton. Il écrivit sur ce sujet plusieurs lettres fort remarquables. Dans une réponse qu'il donna en plein Consistoire aux Ambassadeurs de Philippe, il entreprit de montrer l'excellence du Sacerdoce au-dessus de la Roiauté, par plusieurs autorités de l'Ecriture, mais sans distinguer la Puissance temporelle de la spirituelle. Au contraire il attribue au Sacerdoce la Puissance temporelle

Lettres du Pape Innocent III. au sujet de l'élection de Philippe de Suaube.

temporelle en disant : Chaque Roi a son Roiaume ; mais Pierre a la prééminence sur tous, étant le Vicaire de celui à qui appartient tout le monde & ceux qui l'habitent. Dans le peuple de Dieu le Sacerdoce a été établi par l'ordonnance divine, mais la Roiauté a été extorquée par les hommes. Il conclut en disant que dans la question présente, on auroit dû d'abord recourir au S. Siége, auquel cette affaire appartient principalement & finalement : principalement, parce qu'il a transféré l'Empire d'Orient en Occident ; finalement, parce qu'il donne la Couronne Impériale. On voit ici la suite des nouvelles maximes de Grégoire VII.

Le Pape dit dans la réponse décisive qu'il donna, qu'il y a trois Rois élus ; le jeune Frideric, Philippe, & Otton. Il éxamine le droit de chacun en suivant la méthode des scholastiques : mais la substance de son discours est, que l'élection de Fridéric est nulle par l'incapacité de la personne ; c'étoit un enfant de deux ans, & qui n'étoit point encore baptisé. Philippe de Suaube a été élu par le plus grand nombre des Princes de l'Empire ; mais son élection est nulle, dit le Pape, parce qu'il étoit excommunié. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce seroit armer contre l'Eglise cette famille de Suaube accoutumée à la persécuter. Il décide donc en faveur d'Otton de Saxe, & dit qu'il faut le reconnoître pour Roi, & l'appeller à la Couronne Impériale. Le Pape écrivit quelques mois après à Otton une lettre qu'il conclut ainsi : Par l'autorité que le Dieu Tout-puissant nous a donnée dans la personne de saint Pierre, nous vous recevons pour Roi, & nous ordonnons que désormais on vous en rende tous les honneurs.

Innocent III. se déclare pour Otton de Saxe.

En même-temps le Pape envoia en Allemagne un Légat, qui déclara publiquement Otton Roi des Romains, excommuniant tous ceux qui refuseroient de le reconnoître. Ce Légat se nommoit Guiparé, étoit François de nation, avoit été Abbé de Cisteaux, & étoit alors Cardinal Evêque de Palestrine. Ce fut à Cologne qu'il déclara Otton Roi des Romains. Pendant son séjour en cette ville, il ordonna que quand on leve la sainte Hostie à la Messe, on sonneroit une clochette pour avertir tout le peuple de se prosterner jusqu'après la consécration du calice. Il ordonna encore que quand on porteroit le saint Viatique aux malades, quelqu'un marcheroit devant le prêtre, & sonneroit une clochette pour avertir le peuple d'adorer Jesus-Christ dans les rues & dans les maisons. De-là sont venues ces deux pieuses coutumes. Le même Légat étant à Liége, fit un reglement pour obliger les chanoines à résider, à assister assidûment à l'office, à manger au réfectoire, & à ne jamais coucher hors du dortoir sans la permission du Doïen.

aintes des gneurs & Evêques llemagne tre le Pa-

Les Princes du parti de Philippe de Suaube écrivirent au Pape une lettre, qui porte le nom des deux Archevêques de Magdebourg & de Brême, de onze Evêques, de trois Abbés, du Roi de Bohême, & de deux autres Seigneurs. Nous ne pouvons comprendre, disent-ils, que le renversement de la justice vienne de Rome, où par institution divine est le chef de la Religion. Il est incroiable que l'Evêque de Palestrine, qui se dit votre Légat, ait agi par votre ordre, & du consentement des Cardinaux, en ce qui regarde l'élection du Roi des Romains. En effet, qui a jamais oui par-

ler d'une pareille audace? Où avez-vous lu que vos prédécesseurs se soient mêlés de l'election des Rois des Romains, soit comme Electeurs, soit comme juges de la validité de l'élection? Jesus-Christ a distingué les fonctions des deux Puissances; ensorte que celui qui est au service de Dieu, ne s'engage point dans les affaires temporelles; & que celui qui est chargé de ces affaires, ne préside point aux choses divines. Nous vous déclarons que nous avons donné nos suffrages au Seigneur Philippe pour l'élire Roi des Romains, après avoir fait promettre qu'il se rendra agréable à Dieu & à vous par son respect filial & sa protection.

Répon[se du] Pape.

Le Pape Innocent répondit aux Princes d'Allemagne par une grande lettre, dont voici les principaux traits: Nous reconnoissons que vous avez droit d'élire Roi celui qui doit être Empereur: mais ce droit vous est venu du S. Siége, qui a transféré l'Empire Romain des Grecs aux Germains dans la personne de Charlemagne. Les Princes Electeurs doivent reconnoître que nous avons droit d'examiner la personne de celui qui est élu pour Roi; puisque c'est nous qui le sacrons & couronnons Empereur. Car c'est une regle générale, que l'examen de la personne appartienne à celui qui lui impose les mains. Ici le Pape semble confondre l'imposition des mains Sacramentelle, essentielle au Sacerdoce, avec le sacre des Rois, qui n'est qu'une simple cérémonie introduite par le Roi Pepin au milieu du huitiéme siécle, & dont le pouvoir des Souverains est absolument indépendant. Le Pape Innocent termine sa lettre en exhortant à abandonner le Duc de Suabe, & à reconnoître le Roi

Otton. Le Roi de France Philippe-Auguste se plaignit aussi de la protection que le Pape donnoit à Otton, qui avoit toujours été ennemi de la France lui & toute sa famille. Le Pape dans sa réponse s'efforça de justifier sa conduite, & exhorta le Roi à faire alliance avec Otton.

ites funestes de cette [scis]sion.

Malgré les efforts du Pape Innocent III. Philippe de Suaube l'emportoit sur Otton. Il attira à son parti Adolphe Archevêque de Cologne, par qui Otton avoit été couronné. Il tint une assemblée générale à Aix-la-Chapelle le jour de l'Epiphanie 1205. & pour montrer qu'il laissoit aux Princes de l'Empire la liberté de l'élection, il ôta sa couronne; mais ils l'élurent de nouveau Roi des Romains, & l'Archevêque de Cologne le sacra avec la Reine Marie son épouse. Dès que le Pape eut appris cette nouvelle, il fit dénoncer Adolphe excommunié. L'Archevêque de Maïence & l'Evêque de Cambrai furent chargés de cette commission, & s'en acquitterent en présence de tout le Clergé & du peuple, dans l'église Métropolitaine de S. Pierre de Cologne. Les commissaires du Pape déposerent ensuite Adolphe de l'Episcopat, en présence du Roi Otton, de plusieurs Seigneurs, du Clergé & du peuple dans l'église de Cologne, & en même-temps ils firent élire un autre Archevêque. Ce fut Brunon Prevôt de Bonn. Cette élection excita une guerre violente en plusieurs endroits du Diocèse entre les deux Archevêques & leurs partisans. Ce n'étoit que pillages & incendies. Le Roi Philippe de Suaube vint avec une grande armée attaquer la ville de Cologne. N'aiant pu la prendre, il se retira, & assiégea Nuis, qu'il prit par composition pour Adolphe. Le Pape fit pu-

blier à Cologne des lettres d'excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Mais ils n'en furent que plus irrités contre le Clergé, dont ils pillerent les terres & saisirent pendant deux ans tous les revenus. L'on fut réduit à vendre le trésor & l'argenterie des églises.

L'an 1206. le Roi Philippe fit des courses dans tout le Diocèse de Cologne, qui se soumit à lui. Otton de Saxe lui livra bataille, accompagné de Brunon qui venoit d'être sacré Archevêque ; mais il fut battu & réduit à s'enfuir, & l'Archevêque Brunon pris & présenté au Roi Philippe, qui le fit charger de chaînes & l'emmena avec lui. La ville de Cologne se rendit à Philippe, & Otton s'étant embarqué passa en Angleterre auprès du Roi Jean son oncle. Quelque temps après il retourna en Allemagne, où les Légats du Pape travaillerent à faire la paix entre lui & Philippe. La négociation étoit fort avancée, lorsque Philippe fut tué dans son lit par le Comte Palatin de Baviere. Alors Otton de Saxe n'aiant plus de compétiteur, fut reconnu de tout le monde pour Roi des Romains dans une diéte, ou assemblée des Seigneurs de l'Empire, qui se tint à Francfort la même année 1208. & qui fut la plus nombreuse qu'on eût vue depuis long-temps. Il songea ensuite à se faire couronner Empereur, & envoia des députés au Pape, pour traiter avec lui des conditions de son couronnnement. Après que l'on fut convenu de tout, Otton vint à Rome où il fut sacré & couronné par le Pape, après avoir promis avec serment d'être le défenseur des églises, & principalement du patrimoine de saint Pierre. Il y eut en cette occasion une querelle

Mort de [Phi]lippe de S[ua]be.

Otton [cou]ronné Em[pe]reur.

fort vive entre les Allemans & les Romains : on en vint aux mains, plusieurs Allemans furent tués, & l'Empereur prétendit avoir perdu onze cens chevaux.

Le Pape entreprend de déposer l'Empereur Otton.

En même-temps les Magistrats des villes d'Italie firent entendre à l'Empereur, qu'on avoit usé de surprise quand on lui avoit fait promettre de rendre les terres de la Comtesse Mathilde, & que le Pape Grégoire VII. & ses successeurs avoient abusé de la foiblesse & du grand âge de cette Princesse, pour se faire donner ses domaines. Ainsi Otton refusa de les rendre, comme il l'avoit promis, & attaqua les terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouille appartenoit à l'Empire. Le Pape Innocent III. le fit avertir de tenir sa parole ; mais ses avertissemens furent inutiles. Les affaires s'aigrirent à un tel point, que le Pape excommunia l'Empereur dès l'année 1210. Comme Otton n'en étoit que plus animé contre le Pape, & arrêtoit ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût, le Pape déclara tous ses sujets absous du serment de fidélité, défendant sous peine d'excommunication de le reconnoître pour Empereur. Tel fut le fruit de tant de mouvemens, que le Pape s'étoit donnés pendant dix ans pour faire arriver ce Prince à l'Empire. Otton ne se contentant pas d'être Empereur, vouloit encore ôter le Roiaume de Sicile au jeune Frideric fils de l'Empereur Henri VI. Le Pape voulant s'opposer efficacement aux desseins de l'Empereur, fit solliciter les Seigneurs d'Allemagne de l'abandonner, & d'élire Empereur Frideric Roi de Sicile. Sigefroi Archevêque de Maience & Légat du Pape excommunia de nouveau l'Empereur Otton, & envoia des lettres à tous



les Evêques, leur ordonnant d'en faire autant. C'est ce qui engagea le frere de l'Empereur, le Duc de Brabant & d'autres Seigneurs, à brûler & à piller tout le plat païs du Diocèse de Maience.

Le Duc de Brabant irrité d'ailleurs contre l'Evêque de Liége, prit le même prétexte pour piller la ville. De concert avec l'Empereur Otton il vint à Liége avec des troupes, & déclara que si le Clergé & le peuple ne prêtoient serment de fidélité à ce Prince, il abandonneroit la ville au pillage. L'Evêque aiant refusé de reconnoître Otton, sous prétexte que le Pape l'avoit excommunié, les Brabançons entrerent dans la ville le jour de l'Ascension troisiéme de Mai 1212. Ils briserent le trésor de la Cathédrale, prirent les vases sacrés, profanerent les hosties & les saintes huiles, dépouillerent les prêtres, les femmes & les enfans réfugiés dans l'église, qui demeura interdite plus d'un an. Le Duc vouloit brûler la ville, mais il se contenta du serment qu'il éxigea des Chanoines & des bourgeois pour l'Empereur Otton. L'Evêque de Liége excommunia ensuite dans un Synode le Duc de Brabant & ses complices : mais des Abbés sujets de ce Prince, dirent à l'Evêque, qu'il falloit, pour le réduire, d'autres armes que des cierges qu'on éteignoit en cette cérémonie. L'Evêque assembla donc des troupes, & il gagna une bataille sur le Duc de Brabant, qui fut obligé de venir à Liége se jetter aux pieds de l'Evêque pour obtenir l'absolution, & relever de ses propres mains les Reliques qui avoient été mises à terre pendant l'interdit de l'église.

Suites fu stes de cet entreprise Pape. Fin de l'E pereur Ott

L'Empereur Otton apprit vers le même

temps que les Allemans s'étoient révoltés contre lui, & avoient élu pour Empereur, Frideric Roi de Sicile, à qui ils avoient envoié des députés. Quand il eut appris ces tristes nouvelles, il quitta l'Italie & repassa en Allemagne. Frideric s'y rendit aussi, passa ensuite à Rome, où il fut très-bien reçu par le Pape, qui avoit procuré son élection. Il retourna aussi-tôt en Allemagne, où Otton vint avec des troupes pour s'opposer à son progrès. Mais Otton se trouvant le plus foible, retourna en Saxe, où il mourut l'an 1218. Pour témoigner combien il se repentoit de ses péchés, il obligeoit ses serviteurs de lui mettre les pieds sur la gorge; & pendant sa maladie, qui fut longue, il se faisoit donner tous les jours la discipline. Il reçut l'absolution de l'Evêque d'Hildesheim, & le Pape Honorius la confirma.

Frideric couronné Empereur.

Le Pape Grégoire IX. l'excommunie.

Frideric n'aiant plus de compétiteurs, alla à Rome pour recevoir la Couronne Impériale. Il la reçut du Pape Honorius III. & renouvella publiquement le vœu qu'il avoit déja fait d'aller à la Terre-sainte: mais il différa toujours de l'accomplir sous différens prétextes. Grégoire IX. successeur immédiat d'Honorius III. l'excommunia, croiant que toutes les raisons que ce Prince alléguoit pour différer son voiage, n'avoient aucune solidité; & il le menaça en même-temps de le déposer de l'Empire. Frideric écrivit aussi-tôt à tous les Rois & à tous les Princes Chrétiens, soutenant que ses excuses n'étoient point frivoles, comme le Pape le prétendoit faussement; mais qu'il avoit été retenu par une maladie très-sérieuse, & qui étoit de notoriété publique: ajoûtant qu'aussi-tôt qu'il auroit recouvré la santé,

il accompliroit son vœu d'une maniere convenable à la dignité Impériale.

Voici comme il parloit dans sa lettre au Roi d'Angleterre : L'église Romaine brûle d'une telle avarice, que les biens ecclésiastiques ne lui suffisant plus, elle ne rougit pas de dépouiller les Princes souverains, & de se les rendre tributaires. Vous en avez un éxemple bien sensible en votre pere le Roi Jean. Vous avez celui du Comte de Toulouse, & de tant d'autres Princes, dont elle tient les terres en interdit, jusqu'à ce qu'elle les réduise à une pareille servitude. Je ne parle point des simonies, des éxactions inouïes qu'elle éxerce sur le Clergé, des usures manifestes ou palliées, dont elle infecte tout le monde. Cependant ces sangsues insatiables tiennent des discours tout de miel, disant que la Cour de Rome est l'Eglise notre mere, au lieu que c'est une marâtre & la source de tous les maux. On la connoît par ses fruits : elle envoie de tous côtés des Légats avec pouvoir de punir, de suspendre, d'excommunier ; non pour annoncer la parole de Dieu, mais pour amasser de l'argent & moissonner ce qu'ils n'ont pas semé. Ils pillent ainsi les églises, les monasteres & les autres lieux de piété, que nos peres ont fondés pour la nourriture des pélerins & des pauvres. Ces Romains sans noblesse & sans courage, enflés de leur littérature, aspirent aux Roiaumes & aux Empires. L'Eglise a été fondée sur la pauvreté & la simplicité, & personne ne peut poser d'autre fondement que celui que Jesus-Christ y a mis.

Lettre [de] l'Empere[ur] Frideric [à] tous les P[rin]ces Chrét[iens] contre la Cour de [Ro]me. *Fleuri liv.* [...] n. 38.

Le Pape Grégoire renouvella le Jeudi-Saint de l'an 1228 l'excommunication de l'Empereur. Dans une lettre qu'il écrivit à tous les

Suite [de la] division [en]tre le P[ape] Gregoire

& l'Empereur Frideric.

Evêques de Pouille, il dit : Si Frideric continue de mépriser l'excommunication, nous absoudrons de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, parce que suivant le Décret du Pape Urbain II. on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un Prince Chrétien, quand il méprise les commandemens de Dieu. Nous n'avons point vu ailleurs ce Décret d'Urbain II. L'Empereur Frideric ne fit aucun cas des excommunications du Pape. Il se disposa à faire le voiage d'Outremer, quoique Grégoire IX. lui eût défendu de partir avant que de s'être fait absoudre des censures prononcées contre lui. Mais avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolete, de traiter de la paix avec lui. Le Pape aiant refusé de traiter avec Rainald, celui-ci commença à attaquer le patrimoine de saint Pierre, aiant dans ses troupes des Sarrasins de Sicile, sujets de l'Empereur son maître ; & dans cette guerre il y eut des prêtres & d'autres clercs, pris, mutilés, aveuglés & pendus. Rainald attaqua ensuite la Marche d'Ancone & le Duché de Spolete, & ses troupes y commirent encore de grands excès de cruauté. Le Pape emploia d'abord l'excommunication contre Rainald & ses gens : mais voiant qu'on s'en mocquoit, il eut recours au glaive matériel.

Il envoia donc contre Rainald de la cavalerie & de l'infanterie, sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jérusalem, & lui associa le Cardinal Jean Colonne. Ces troupes se nommoient l'armée de l'Eglise, quoiqu'elles n'eussent pour objet que de défendre les biens temporels de l'église de Rome, & elles prétendoient servir la Religion comme les Croisés ;

mais au lieu de croix, ils portoient des clefs sur leurs habits. Le Pape voulant faire ensuite diversion, assembla une autre armée, & l'envoia attaquer les terres de l'Empereur. Cette armée du Pape brûla les villages, enleva les bestiaux, fit des prisonniers, qu'on obligeoit par les tourmens à se racheter à grand prix. Le Gouverneur de Sicile en écrivant à l'Empereur tous ces malheurs, ajoûtoit : Le Clergé de l'Empire ne comprend pas en quelle conscience un Pape peut tenir cette conduite, & faire la guerre à des Chrétiens, sur-tout en considérant, que quand saint Pierre voulut frapper du glaive matériel, notre Seigneur lui dit de le remettre dans le fourreau, & que quiconque frapperoit de l'épée, périroit par l'épée. On ne conçoit point encore comment celui qui excommunie presque tous les jours les voleurs, les incendiaires & ceux qui tourmentent les Chrétiens, peut autoriser ces violences.

L'Empereur Frideric étant arrivé en Palestine, deux freres Mineurs apporterent au Patriarche de Jérusalem des lettres du Pape, qui ordonnoit de dénoncer l'Empereur excommunié & parjure. Il défendoit aussi qu'on lui obéît & qu'on eût aucun égard pour lui. L'Empereur aiant appris que le Sultan d'Egypte étoit campé près de Gaza, envoia deux Seigneurs avec des présens, & lui fit dire que s'il vouloit rendre Jérusalem, il seroit inutile de faire la guerre. Le Sultan bien informé de la division qui étoit entre les Chrétiens, lui répondit, que les Musulmans ne pouvoient pas céder aisément Jérusalem, à cause du respect qu'ils avoient pour le temple, où ils venoient de toutes parts avec autant de dévotion que les Chré-

Traité de Frideric & du Sultan d'Egypte.

tiens au Sépulcre de Jesus-Christ. Ce que l'on appelloit alors le temple de Jérusalem, étoit la mosquée bâtie à la même place, depuis que le Calife Omar eut pris Jérusalem en 636. Cette mosquée fut changée en église à la conquéte de Godefroi de Bouillon, & on faisoit croire aux pélerins que c'étoit le Temple de Salomon rebâti par les Chrétiens après avoir été ruiné par les Romains. C'étoit l'église patriarchale : mais Saladin aiant pris Jérusalem la rétablit en mosquée.

Après une négociation très-secrete, l'Empereur fit un traité avec le Sultan. Jérusalem devoit être livrée à l'Empereur, à condition qu'il ne toucheroit point à l'enceinte où étoit la mosquée des Musulmans, qui y viendroient librement faire leurs prieres. Par ce traité le Sultan rendoit aux Chrétiens Béthléem, à condition qu'on n'empêcheroit aucun Musulman d'y aller en pélerinage. Le Patriarche de Jérusalem, les Templiers & les Hospitaliers, ne voulurent prendre aucune part à ce traité. Le Patriarche alla même jusqu'à défendre de célébrer l'Office divin à Jérusalem. Il refusa aussi à tous les pélerins la permission d'y entrer & de visiter le saint Sépulcre, & écrivit deux lettres très-vives contre l'Empereur. Ce Prince, après avoir fait son entrée à Jérusalem & avoir visité l'église du saint Sépulcre, se hâta de partir pour l'Allemagne, sçachant que le Pape lui faisoit la guerre avec succès. Il n'étoit pas même en sûreté en Palestine; car Matthieu Paris dit que les Templiers & les Hospitaliers voiant le Pape déclaré si hautement contre l'Empereur, écrivirent au Sultan d'Egypte, que l'Empereur avoit résolu d'aller à pied & avec peu de gens au fleuve du Jour-

lain, & qu'ainsi le Sultan pourroit le prendre ou le tuer. Le Sultan aiant reçu la lettre dont il connoissoit le sceau, détesta la perfidie des Chrétiens, & particuliérement de ces religieux; & de l'avis de son Conseil, il envoia la lettre à l'Empereur, qui avoit été déja averti de la trahison sans avoir voulu la croire. Elle fut la source de sa haine contre ces deux Ordres militaires. On chargeoit plus les Templiers de cette trahison que les Hospitaliers.

Paix entre le Pape Grégoire IX. & l'Empereur.

L'armée du Pape avoit conquis un grand nombre de places dans toutes les Provinces d'Italie qui dépendoient du Roiaume de Sicile. Mais l'Empereur à son retour recouvra en peu de temps tout ce qu'il avoit perdu. Le Pape en étant outré de douleur, éxécuta la menace qu'il avoit faite, de dégager les sujets de Frideric de leur serment de fidélité. L'Empereur envoia faire au Pape des propositions de paix, & fit venir en Italie plusieurs Seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ses différens avec le Pape. La paix se fit l'an 1230. L'Empereur alla trouver Grégoire IX. à Anagni. Lorsqu'il fut devant lui, il ôta son manteau, se mit à ses pieds, & reçut le baiser de paix. Ils mangerent ensemble à une même table, & eurent après le repas une longue conversation particuliere. Cette paix qui ne fut jamais bien affermie, fut rompue huit ans après.

Rupture de la paix.

Henri ou Hents, fils naturel de l'Empereur Frideric, passa en Sardaigne en 1238. & épousa Adelasie veuve d'Ubalde, & Dame de la moitié septentrionale de l'Isle. Elle en avoit prêté serment de fidélité avec son mari au Pape Grégoire IX. qui prétendoit que toute la Sardaigne lui appartenoit, comme toutes les isles de la mer. Au contraire, l'Empereur soute-

noit que l'Isle de Sardaigne avoit autrefois appartenu à l'Empire, & qu'il avoit fait serment de retirer tout ce qui en avoit été démembré. Il envoia donc son fils Hents, qui s'empara de la plus grande partie de l'Isle, & en fut déclaré Roi. Le Pape en fut très-irrité: & il fit à l'Empereur plusieurs monitions dans les formes, en sorte que Frideric vit bien qu'il vouloit le pousser à bout. Pour le prévenir, il écrivit ainsi aux Cardinaux: Puisque vous êtes les successeurs des Apôtres & les lumieres de l'Eglise, qui entrez dans tous les conseils du Pape, il est étonnant que vous n'empêchiez point qu'il s'emporte jusqu'à vouloir tirer le glaive spirituel contre l'Empereur Romain & le protecteur de l'Eglise. Nous vous prions de retenir ces mouvemens du Pape, qui viennent plus de passion que de justice, afin de prévenir les scandales qui en seroient les suites.

e Pape excommu ie l'mpereur absout ses ets du serment de fidé-é.

Cette Lettre ne produisit aucun effet. Le Pape Grégoire IX. publia solemnellement à Rome le Dimanche des Rameaux & le Jeudi-Saint 1239. l'excommunication contre Frideric, déclara ses sujets absous du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & leur défendit étroitement de l'observer. L'Empereur aiant appris cette nouvelle en fut transporté de colere, & écrivit sur le champ aux Romains, pour leur faire de grands reproches d'avoir souffert que le Pape lui fît une telle injure. En même-temps le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques de la Chrétienté, pour leur ordonner de publier tous les Dimanches & les Fêtes au son des cloches la sentence contre l'Empereur. Cette lettre fut aussi adressée aux Rois, aux Ducs & aux principaux Seig-

gneurs, avec les changemens convenables selon la qualité des personnes. Frideric de son côté écrivit aux Rois & aux Princes une lettre, où il expose tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre Grégoire IX. depuis le commencement de son Pontificat. Il la termine ainsi : Quoique pour notre intérêt particulier & la honte du Pape, il nous soit avantageux qu'il ait violé toutes les régles à notre égard, nous en sommes néanmoins sensiblement affligés pour l'honneur de l'Eglise universelle. Au reste nous ne le reconnoissons point pour notre Juge, puisqu'il s'est toujours déclaré notre ennemi capital, en favorisant publiquement nos sujets rebelles & les ennemis de l'Empire. Si nous craignons peu la sentence d'un tel Juge, ce n'est point par mépris de la dignité Papale, à laquelle tout fidéle doit être soumis, mais à cause de la personne qui s'est rendue indigne d'une place si éminente. Et afin que tous les Princes Chrétiens connoissent la droiture de notre intention, & que ce n'est point la passion qui nous anime contre le Pape, nous conjurons les Cardinaux de la sainte église Romaine par le sang de Jesus-Christ & le jugement de Dieu, de convoquer un Concile général, y appellant nos Ambassadeurs & ceux des autres Princes, en présence desquels nous sommes prêts de prouver ce que nous avons avancé. Rois & Princes de la terre, regardez l'injure qui nous est faite, comme la vôtre : apportez de l'eau pour éteindre le feu allumé dans votre voisinage. Un pareil danger vous menace. On croira pouvoir abaisser aisément les autres Princes, si on écrase l'Empereur.

Lettre [de] l'Empere[ur] à ce sujet

Quand le Pape eut vu cette lettre, il en

Réponse du Pape. publia auſſi une de ſon côté, adreſſée à tous les Princes & à tous les Prélats, qui eſt très-longue & commence ainſi : Une bête pleine de noms de blaſphême s'eſt élevée de la mer; & le reſte de la deſcription de cette bête tirée de l'Apocalypſe. Cette bête eſt Frideric, ſelon Grégoire IX. Dans ſa lettre, il prétend détruire tout ce que ce Prince avoit avancé contre lui, comme étant des menſonges & des calomnies. Il l'accuſe enſuite d'avoir proféré des blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt, & d'eſtimer la Religion de Mahomet plus que la Religion Chrétienne. L'Empereur aiant vu cette lettre, ne demeura pas ſans réplique. Il en fit écrire une adreſſée aux Cardinaux, où d'abord il établit l'allégorie des deux grands luminaires, pour ſignifier le Sacerdoce & l'Empire: ce qui fait voir que c'étoit alors un principe dont on convenoit de part & d'autre. Enſuite il rend au Pape injures pour injures, emploiant de même des figures tirées des Livres ſacrés. C'eſt, dit-il, le grand dragon qui ſéduit l'univers, l'Antechriſt, un autre Balaam, & un Prince de ténébres. Pour ſe juſtifier touchant le reproche de favoriſer la religion de Mahomet, il fait ſa profeſſion de foi, exacte & catholique, ſur la divinité de Jeſus-Chriſt & le Myſtere de l'Incarnation; & parle de Mahomet comme doit faire un Chrétien. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape, qu'il attribue à la jalouſie de ſes bons ſuccès contre les Lombards. Il ſoutient que le Pape a perdu ſa puiſſance en perdant la vertu; il regarde ſes cenſures comme nulles, & comme des injures dont il doit tirer vengeance même par le fer, ſi les Cardinaux ne raménent le Pape à la raiſon, & n'arrê-

tent le cours d'un procédé si violent. L'Empereur fit chasser ensuite du Roiaume de Lombardie les Freres Prêcheurs & Mineurs, leva un subside sur tous les biens ecclésiastiques, ordonna à tous ceux qui étoient à la Cour de Rome d'en revenir, défendit à toute personne sous peine d'être pendu, d'apporter des lettres du Pape contre l'Empereur.

Suites de la déposition de l'Empereur.

Cependant le Pape Grégoire IX. envoia l'Evêque de Palestrine, qui avoit été moine de Cisteaux, publier par toute la France l'excommunication de l'Empereur Frideric. Le Pape dans sa lettre à saint Louis, disoit qu'il y avoit plus de mérite à combattre contre l'Empereur, qu'à retirer la Terre-sainte des mains des infidéles. L'Evêque Légat se déguisa en changeant d'habit, de peur d'être arrêté par les Gardes de l'Empereur. Le Pape écrivit en même-temps en Allemagne deux lettres contre Frideric, menaçant d'excommunier tous les Prélats, les Seigneurs & les fidéles, qui donneroient le moindre secours à Frideric. Mais les Prélats d'Allemagne furent peu touchés de ces menaces : ils prierent le Pape de ne les point contraindre à publier ses censures contre l'Empereur, & de songer au contraire à faire la paix avec lui, pour ôter le scandale excité dans l'Eglise. Les Chevaliers Teutoniques prirent aussi le parti de Frideric ; & le Pape les menaça, s'ils y persistoient, de révoquer tous leurs privileges. Nous avons vû comment saint Louis répondit aux instances que le Pape lui faisoit d'attaquer Frideric. Le Pape voiant que ce Prince faisoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, résolut de convoquer un Concile, & écrivit par-tout des lettres par lesquelles il ordonnoit aux Evêques

& aux Princes d'y envoier des députés. L'Empereur qui avoit auparavant demandé un Concile, crut devoir s'oppoſer à celui-ci. Il ſeroit, dit-il, dans une lettre aux Rois de France & d'Angleterre, très-indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de ſoumettre au Tribunal de l'Egliſe ou au jugement d'un Concile, une cauſe où il s'agit de notre Puiſſance temporelle. L'Empereur fit en même-temps répandre par-tout une lettre anonyme, où étoient repréſentés tous les dangers auſquels s'expoſeroient ceux qui auroient l'imprudence d'aller au Concile que le Pape convoquoit à Rome. Les Evêques de France s'y rendirent néanmoins, & s'aſſemblerent à Genes où ils devoient s'embarquer avec les Prélats Anglois & pluſieurs Eſpagnols. L'Empereur les envoia prier de ne point s'embarquer; mais encouragés par les promeſſes du Pape & de ſes Légats, ils ſe mirent ſur la flotte des Génois, qui témoignoient une grande confiance en leurs forces & beaucoup de mépris pour les ennemis. Mais l'armée navale de l'Empereur aiant attaqué la flotte, les Génois furent défaits après un rude combat, & la plûpart des Prélats furent arrêtés.

S. Louis fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur tenoit priſonniers.

Ils eurent beaucoup à ſouffrir: on les enchaîna & on les maltraita tellement, que la priſon où on les mit enſuite, leur parut un ſoulagement. Les plus délicats néanmoins tomberent malades & quelques-uns y moururent. Le Pape écrivit à ces Evêques priſonniers des lettres de conſolation, & les exhorta à la patience par l'éxemple des anciens Martyrs: mais en même-temps il promettoit de ne rien omettre, pour les délivrer par la force, & pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu. Le Roi S.

Louis écrivit à l'Empereur, pour demander la liberté des Prélats François. L'Empereur l'aiant refusée, saint Louis lui écrivit de nouveau pour lui représenter l'union qui avoit toujours été entre la France & l'Empire. C'est vous, ajoûte-t-il, qui avez rompu cette union, en faisant prendre les Prélats de notre Roiaume qui alloient à Rome, ne pouvant résister aux ordres du S. Siége. On voit ici qu'on croioit alors en France, que les Evêques mandés par le Pape, ne pouvoient se dispenser de l'aller trouver. Nous avons appris, continue saint Louis, par leurs lettres, qu'ils n'avoient aucun dessein de vous nuire, quand même le Pape auroit voulu faire quelque chose contre les régles. C'est pourquoi vous devez les mettre en liberté. Pensez-y sérieusement: car le Roiaume de France n'est pas tellement affoibli, qu'il souffrît davantage vos coups d'éperon. Cette lettre eut son effet: & l'Empereur délivra, quoique malgré lui, tous les François. Il continuoit cependant ses conquêtes en Italie, faisant le dégât autour des villes qui ne vouloient pas le recevoir. Pour fournir aux frais de la guerre, il obligea les Evêques de donner à titre de prêt, les trésors de leurs églises, c'est-a-dire, l'argenterie, les ornemens de soie, & les pierreries.

Les troubles recommencent sous Innocent IV.

On espéroit que la mort de Grégoire IX. feroit enfin cesser une si funeste division, surtout quand on vit sur le S. Siége le Cardinal Sinibale qui prit le nom d'Innocent IV. Mais on vit bien-tôt que l'Empereur avoit raison de craindre, que d'un Cardinal ami, il ne devînt un Pape ennemi. On fit néanmoins l'an 1244. un traité dont les conditions étoient fort favorables au Pape. Mais il est remarquable

qu'il n'y est fait aucune mention de réhabiliter Frideric à la dignité Impériale, dont Grégoire IX. l'avoit déposé, ni de faire rentrer ses sujets sous son obéissance, mais seulement de l'absoudre des censures. Aussi malgré cette déposition, il n'étoit pas moins reconnu pour Empereur & pour Roi de Sicile, non-seulement par ses sujets, mais par saint Louis, par Henri Roi d'Angleterre, & par les autres Princes étrangers. Frideric se repentit bien-tôt de s'être abaissé devant le Pape; & il refusa de ratifier ce que ses Agens avoient solemnellement promis. Le Pape pour se fortifier créa dix Cardinaux, qui tous, excepté un Anglois moine de Cisteaux, n'avoient d'autre mérite que celui de leur naissance. Ils s'enfuirent aussitôt après à Genes, d'où ils auroient voulu se retirer en France ou en Angleterre, ou en Espagne; mais on trouva, comme nous l'avons vû, que la Cour de Rome étoit trop à charge à ses hôtes; & ainsi le Pape se retira à Lyon qui appartenoit alors à son Archevêque.

Convocation du Concile de Lyon.

Dès que le Pape fut dans cette ville, il écrivit une lettre circulaire aux Archevêques pour la convocation d'un Concile général. Voulant, dit-il, rétablir dans sa premiere splendeur l'Eglise agitée par une horrible tempête, délivrer la Terre-sainte du danger où elle est, réprimer les Tartares & les autres infidéles, & terminer le différend qui est entre l'Eglise & l'Empereur: Nous avons résolu d'appeller les Rois, les Prélats & les autres Princes. C'est pourquoi nous vous mandons de venir en personne, afin que l'Eglise reçoive de vous un conseil utile. Vous devez sçavoir que nous avons cité publiquement Frideric pour comparoître dans le Concile. Vous ordonnerez aussi

de notre part à vos suffragans, de venir dans le même terme; & à leurs Chapitres, d'envoier des députés. Il est remarquable que le Pape ne demande aux Evêques que leur conseil, comme s'ils ne devoient pas être Juges avec lui dans le Concile. A la saint Jean, qui étoit le temps marqué pour la tenue du Concile, se trouverent à Lyon deux Princes séculiers, Baudouin Empereur de Constantinople & Raimond Comte de Toulouse, & environ cent quarante tant Archevêques qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins, de Constantinople, d'Antioche, & d'Aquilée ou de Venise. Il y avoit plusieurs procureurs des Prélats absens, chargés de leurs excuses, & les députés des Chapitres. L'Abbé de saint Alban en Angleterre y envoia un de ses moines accompagné d'un clerc; & ce fut sans doute par eux que Matthieu Paris moine du même monastere, apprit tout le détail de ce Concile qu'il rapporte dans son Histoire. Il ne vint personne du Roiaume de Hongrie, qui étoit désolé par les Tartares; & peu de Prélats d'Allemagne, la guerre entre le Pape & l'Empereur ne leur en laissant pas la liberté. Ceux de la Terre-sainte ne purent même être appellés, à cause de l'incursion des barbares. L'Evêque de Beryte fut le seul qui s'y trouva par occasion, aiant apporté cette triste nouvelle: il étoit chargé de procuration comme Syndic de tous les Chrétiens du païs.

Dans la congrégation préliminaire, que le Pape tint dans le réfectoire des religieux de saint Just, chez lesquels il étoit logé, Thadée de Suesse au nom de l'Empereur Frideric son maître, offrit au Pape, pour rétablir la paix & recouvrer son amitié, de s'opposer aux Tar-

Congrégation préliminaire.

Le Pape rejette les offres de l'Empereur.

tares & aux autres ennemis de l'Egliſe, d'aller en perſonne à ſes dépens à la Terre-ſainte pour la délivrer du péril où elle étoit, & la rétablir ſelon ſon pouvoir ; enfin de rendre à l'égliſe Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & réparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria : O les grandes promeſſes! mais elles n'ont jamais été accomplies, & ne le ſeront jamais. On voit bien qu'elles ſe font pour éviter le coup qui menace, & ſe mocquer enſuite du Concile : votre maître a juré la paix depuis peu ; qu'il l'obſerve ſelon la forme de ſon ſerment, & j'acquieſce. Mais ſi j'acceptois ſes offres, & qu'il voulût s'en dédire, comme je m'y attends, qui ſeroit ſa caution, & qui le contraindroit à tenir ſa parole ? Le Roi de France & le Roi d'Angleterre, répondit Thadée. Le Pape reprit : Nous n'en voulons point. Car s'il manquoit à ſes promeſſes, comme nous n'en doutons point par les éxemples du paſſé, nous ſerions obligés de nous en prendre à ces Princes, & l'Egliſe auroit pour ennemis les trois plus puiſſans Princes ſéculiers.

Premiere Seſſion.

La premiere ſeſſion ſolemnelle ſe tint deux jours après, le mercredi vingt-huitiéme de Juin veille de ſaint Pierre. Le Pape & tous les autres Prélats revêtus pontificalement, ſe rendirent à l'égliſe Métropolitaine de ſaint Jean, où le Pape aiant célébré la Meſſe, monta à un lieu élevé : l'Empereur de Conſtantinople s'aſſit à ſa droite, & quelques autres Princes ſéculiers à ſa gauche. Les Patriarches étoient aſſis plus bas. Dans la nef de l'égliſe aux premieres places s'aſſirent les Cardinaux Evêques, & après eux les Archevêques & Evêques, les Envoiés de Frideric & pluſieurs autres. Quand chacun eut pris ſa place, le Pape entonna le

Veni Creator, & après que tous l'eurent chanté, un Cardinal dit, *Flectamus genua*, un autre répondit, *Levate* : le Pape dit l'Oraison : un Chapelain commença les Litanies, & le Pape dit l'oraison du Saint-Esprit. Ensuite il prononça son Sermon, dont il prit pour sujet les cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La premiere étoit le déréglement des Prélats & de leurs peuples : la seconde, l'insolence des Sarrasins : la troisiéme, le schisme des Grecs : la quatriéme, la cruauté des Tartares : la cinquiéme, la persécution de l'Empereur Frideric. Il s'étendit sur ce dernier point, & représenta les maux que ce Prince avoit faits à l'Eglise & au Pape Grégoire son prédécesseur. Le Pape finit son Sermon par les reproches personnels contre Frideric, qu'il accusoit d'hérésie & de sacrilege.

L'Envoié l'Empereur parle pour son maître

Alors Thadée de Suesse se leva, & entreprit de montrer que le Pape avoit manqué de parole à l'Empereur, & en conclut que ce Prince n'étoit plus obligé de tenir ses promesses. A l'égard du reproche d'hérésie, il dit : Personne ne peut être éclairci sur cet article si important, à moins que l'Empereur mon maître ne soit présent, & ne déclare de sa bouche ce qu'il a dans le cœur. Mais je donne un argument probable qu'il n'est point hérétique ; c'est qu'il ne souffre point d'usuriers dans ses Etats. Parlà Thadée accusoit indirectement la Cour de Rome d'être infectée de ce vice. Ensuite Thadée supplia le Concile de lui accorder un petit délai pour écrire à l'Empereur, & lui persuader s'il pouvoit de venir en personne au Concile, ou de lui envoier un pouvoir plus ample. A quoi le Pape répondit ; A Dieu ne plai-

se. S'il venoit, je me retirerois aussi-tôt. Je ne me sens pas encore préparé au Martyre, ni à la prison. Ainsi se termina la premiere session.

Sessions suivantes.

La seconde se tint huit jours après, & on y observa les mêmes prieres & les mêmes cérémonies. Quelques Evêques parlerent avec vivacité contre l'Empereur : mais Thadée repoussa leurs accusations avec beaucoup de force, & soutint hardiment les intérêts de son maître. Dans la troisiéme, le Pape ordonna avec l'approbation du Concile, que désormais on célébreroit l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge. Ensuite il fit lire dix-sept articles de réglemens, dont la plûpart regardent la procédure judiciaire. On y voit l'esprit de chicane qui régnoit alors entre les ecclésiastiques, occupés pour la plûpart à poursuivre ou à juger des procès; & c'est ce qui obligeoit les Conciles d'entrer si avant dans ces matieres, qui dans de meilleurs temps auroient paru indignes de l'attention des Evêques. On trouve dans le Sexte des Décrétales & ailleurs, plusieurs constitutions attribuées au Concile de Lyon. Le Pape, car c'est toujours lui qui parle en ces Décrets, ordonna qu'on procureroit du secours à l'Empire de Constantinople, & qu'on y emploieroit la moitié des revenus de tous les bénéfices, où les Titulaires ne résident pas au moins pendant six mois. Le Pape exhorta aussi les Prélats à conseiller aux peuples dans leurs Sermons & au Tribunal de la pénitence, de laisser par leurs testamens quelques sommes d'argent pour le secours de la Terre-sainte ou de l'Empire de Constantinople. A cette occasion quelques-uns se plaignirent que la Cour de Rome avoit souvent détourné ces contributions.

Après

Après la lecture de ces Décrets, le Pape dit qu'il avoit fait faire des copies de tous les privileges accordés à l'église Romaine, par les Empereurs, les Rois & les autres Princes, & qu'il y avoit fait mettre les sceaux de tous les Prélats qui étoient présens, voulant que ces copies eussent la même autorité que les originaux. Alors les Envoiés du Roi d'Angleterre se leverent pour empêcher qu'on n'autorisât quelques concessions faites à l'église Romaine, soutenant que les Seigneurs n'y avoient point consenti. C'étoit apparemment la donation du Roi Jean. Ces Envoiés se plaignirent aussi des exactions de la Cour de Rome, & firent lire une lettre adressée au Pape au nom de tout le Roiaume d'Angleterre, qui portoit en substance. Nous avons accordé depuis long-temps à l'église Romaine notre mere, un subside honnéte, appellé le denier de saint Pierre; mais elle ne s'en est pas contentée, & nous a demandé dans la suite, tant par ses Légats que par ses Nonces, d'autres secours qui lui ont été libéralement accordés. Vous n'ignorez pas que nos ancêtres ont fondé des monasteres qu'ils ont richement dotés, & leur ont même donné le patronage de quelques églises paroissiales. Mais vos prédécesseurs voulant enrichir les Italiens, dont le nombre est devenu excessif, leur ont donné ces cures qu'ils négligent entiérement, ne prenant aucun soin de la conduite des ames. Ils n'exercent point l'hospitalité, ne font point d'aumônes, ne songent qu'à prendre les revenus, pour les emporter hors du Roiaume: ces Italiens tirent de l'Angleterre tous les ans plus de soixante mille marcs d'argent, qui est plus qu'il n'en revient au Roi même. Nous espérions qu'à votre promotion

Plaintes des Anglois.

vous réformeriez cet abus; mais au contraire, il est encore devenu plus criant. Le Docteur Martin votre prétendu Légat, dispose en faveur des Italiens, des plus riches bénéfices vacans, à l'insçu & contre le droit des Patrons; il extorque des religieux des sommes excessives, & jette des excommunications & des interdits sur ceux qui s'opposent à ces entreprises. Nous ne pouvons croire qu'il agisse ainsi par votre ordre; & nous vous prions d'y remédier promptement: autrement nous ne pourrions souffrir plus long-temps de telles vexations. Après la lecture de cette lettre on garda un grand silence; & le Pape, quelque instance que fissent les Envoiés d'Angleterre, ne répondit autre chose, sinon qu'une affaire de cette importance demandoit une mûre délibération.

Appel de l'Envoié de l'Empereur.

Alors Thadée de Suesse vit bien que le Pape alloit prononcer une sentence contre l'Empereur son maître. Il se leva donc, & déclara que si le Pape vouloit procéder contre l'Empereur, il en appelloit au Pape futur & à un Concile général. Le Pape lui répondit: Ce Concile est général, puisque tous les Princes y ont été invités tant séculiers qu'ecclésiastiques: mais l'Empereur n'a pas permis à ceux qui sont sous son obéissance, de s'y trouver; c'est pourquoi je n'admets point votre appel.

Déposition de Frideric.

Ensuite le Pape prononça de vive voix la sentence de déposition contre Frideric, & la fit lire dans le Concile. Ne pouvant plus, dit le Pape, sans nous rendre nous-mêmes coupables, tolerer les iniquités de Frideric, nous sommes obligés en conscience de le punir. Il réduit ensuite les crimes de ce Prince à quatre principaux, qu'il soutient être de no-

toriété publique: parjure, sacrilege, hérésie & félonie. Sur tous ces excès, continue le Pape, & plusieurs autres, après en avoir mûrement délibéré avec nos confreres & avec le Concile, en vertu du pouvoir de lier & de délier que Jesus-Christ nous a donné en la personne de saint Pierre, nous dénonçons ce Prince privé de tout honneur & dignité, dont il s'est rendu indigne par ses crimes, & l'en privons par cette sentence: absolvant pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, défendant expressément que personne désormais lui obéisse comme Empereur ou comme Roi, ni le regarde comme tel; & voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Au reste ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un successeur dans l'Empire: & quant au Roiaume de Sicile, nous y pourvoirons avec le conseil de nos freres, ainsi que nous jugerons à propos. Donné à Lyon le 17. Juillet 1245.

Comment l'Empereur reçoit la nouvelle de sa déposition.

Après que cette sentence eut été lue, le Pape se leva & entonna le *Te Deum*; & quand il eut été chanté le Concile se sépara. Pendant la lecture de la sentence, le Pape & les Prélats tenoient des cierges allumés, & tous les assistans étoient saisis de crainte, comme s'ils avoient vu la foudre tomber du ciel. Les Envoiés de l'Empereur frappoient leur poitrine en poussant de profonds soupirs. Thadée dit ces paroles de l'Ecriture: C'est ici un jour de colere, de calamité, & de misere. Il est important de remarquer que dans le titre de la sentence, le Pape dit seulement qu'il la prononce en présence du Concile, mais non pas avec son approbation, comme dans les autres Décrets.

Car il seroit injuste d'attribuer à ce Concile une telle entreprise sur l'autorité temporelle. Le Pape aiant déclaré l'Empire vacant, écrivit aux Princes d'Allemagne qui étoient alors reconnus pour Electeurs, de choisir un autre Empereur, leur promettant son secours & celui de toute l'Eglise, & les assûrant d'abord de quinze mille marcs d'argent. L'Empereur fut transporté de colere en apprenant la nouvelle de sa déposition. Quoi, dit-il, ce Pape a eu l'audace de me déposer dans son Concile, & de m'ôter ma Couronne! Qu'on m'apporte mes cassettes. Quand on les eut ouvertes, il dit : Voiez si mes couronnes sont perdues. Il en mit une sur sa tête, & se redressant il dit avec des yeux menaçans & une voix terrible : Je n'ai pas encore perdu ma Couronne : & le Pape ni le Concile ne me l'ôteront pas, sans qu'il y ait beaucoup de sang répandu. Un homme du commun a l'insolence de vouloir m'ôter la dignité Impériale, à moi qui suis au-dessus de tous les Princes! Ma condition au reste en devient meilleure; j'étois obligé de le respecter, & maintenant je ne lui dois plus rien. Il étoit alors à Turin, & aussi-tôt il retourna à Crémone, où il régla les affaires de l'Empire. Il passa ensuite en Pouille, & envoia promptement son fils Conrad en Allemagne.

Lettres de l'Empereur aux Princes Souverains.

Pour se rendre les Princes favorables, il leur écrivit deux lettres. Dans la premiere, il les exhorte à profiter de son exemple, & dit : Que ne devez-vous point craindre d'un tel Pape chacun en particulier, puisqu'il entreprend de me déposer, moi qui suis couronné Empereur de la part de Dieu après l'élection solemnelle des Princes? Il n'a aucun droit de

nous juger quant au temporel, en ſuppoſant qu'il y eût des accuſations graves & bien fondées contre nous. Mais je ne ſuis pas le premier que le Clergé a ainſi attaqué en abuſant de ſa puiſſance, & je ne ſerai pas le dernier. Vous en êtes vous-même cauſe, en vous ſoumettant à ces hypocrites dont l'ambition n'a point de bornes. Si vous vouliez y faire attention, combien découvririez-vous dans la Cour de Rome d'infamies dont la pudeur ne permet pas de parler ? Ce ſont les grands revenus dont ils ſe ſont enrichis aux dépens de pluſieurs Roiaumes, qui les rendent inſenſés. Quelle reconnoiſſance vous témoignent-ils pour les dîmes & les aumônes dont vous les nourriſſez ? Ne croiez pas que la ſentence du Pape m'ait abattu. La pureté de ma conſcience dont Dieu m'eſt témoin, m'aſſûre qu'il eſt avec moi. Mon intention a toujours été de réduire les eccléſiaſtiques, ſur-tout les plus grands, à l'état où ils étoient dans la primitive Egliſe, menant une vie apoſtolique, & imitant l'humilité de Notre-Seigneur. Ils guériſſoient les malades, reſſuſcitoient les morts, & ſoumettoient les Rois & les Princes, non par les armes, mais par leur vertu. Ceux-ci, livrés au ſiécle, enivrés de délices, n'ont aucune crainte de Dieu. Leurs grandes richeſſes leur ôtent toute religion. Il faut donc leur ôter ces richeſſes, qui leur ſont ſi pernicieuſes; c'eſt à quoi vous devez travailler avec moi.

Cette lettre ne ſervit qu'à rendre Frideric odieux, parce qu'il paroiſſoit vouloir diminuer la liberté & la dignité de l'Egliſe, que l'on croioit alors inſéparable des richeſſes & de la grandeur temporelle. Mais celle qu'il écrivit à ſaint Louis, fit un effet contraire, & aliéna

du Pape plusieurs Princes, qui craignoient la hauteur de la Cour de Rome, si Frideric venoit à succomber. Cette seconde lettre a pour objet principal de montrer les nullités de la sentence du Pape. La premiere est l'incompétence du Juge. Aucune loi, dit-il, divine ou humain, en'a accordé au Pape le pouvoir de transferer l'Empire à son gré, ou de juger les Rois & les Princes pour le temporel, ou de les punir par la privation de leurs Etats. La lettre expose ensuite tous les vices de la procédure. Nous recevons, ajoûte-t-il, avec respect, & nous observons avec soin les peines spirituelles, c'est-à-dire, les pénitences qui nous sont imposées pour nos péchés, non-seulement par le Pape que nous reconnoissons, par rapport au spirituel, pour notre pere & notre maître, mais encore par quelque prêtre que ce soit. On ne peut sans injustice nous rendre suspects touchant la foi. Nous la croions fermement & la professons simplement, telle que l'enseigne l'Eglise Catholique & Romaine: Dieu en est témoin. Considerez donc si nous devons obéir à cette sentence, si préjudiciable, non-seulement à nous, mais à tous les Rois, les Princes & les Seigneurs temporels. Considerez les suites d'une telle entreprise. On se vante publiquement, qu'on n'a plus rien à craindre, après avoir abbattu notre puissance. Défendez donc votre droit avec le nôtre, & songez aux intérêts de vos successeurs. Soiez persuadé qu'avec le secours du Roi des Rois qui protege la justice, nous nous opposerons si efficacement à ces commencemens, que vous n'aurez pas sujet d'en craindre les suites. Dieu fera rendre compte de ces troubles qui causent tant de maux dans toute l'Eglise,

à celui qui en est le véritable auteur. Telle est la lettre de l'Empereur à S. Louis. Elle fut aussi envoiée au Roi d'Angleterre, & vraisemblablement à d'autres Princes.

Frideric envoia en France Pierre des Vignes son sécrétaire & son confident, avec une lettre où il disoit : Le Pape & quelques-uns de ses prédécesseurs nous ont donné de justes sujets de plaintes, à nous & à plusieurs autres Princes, en s'attribuant l'autorité d'établir & de déposer de leurs Etats, les Empereurs, les Rois & tous les Seigneurs temporels ; & d'absoudre les vassaux du serment de fidélité, pourvu qu'il y ait seulement une sentence d'excommunication prononcée contre les Seigneurs. C'est pour montrer ces entreprises par des preuves évidentes & pour y remédier, que nous envoions Pierre des Vignes au Roi de France notre très-cher ami : le priant instamment d'assembler en sa présence les Pairs laïques & les autres nobles de son Roiaume, pour écouter nos raisons sur ce sujet. S'il ne veut pas se charger de cette affaire, nous le prions de nous la laisser poursuivre sans s'opposer à nous, ni permettre qu'aucun de ses sujets s'y oppose, & de ne donner aucun secours contre nous durant la présente contestation. Mais si le Roi juge à propos, comme il est digne de lui, d'emploier sa médiation, d'engager le Pape à réparer ses torts, & en particulier à révoquer ce qu'il vient de prononcer contre nous au Concile de Lyon, nous voulons bien pour l'honneur de Dieu & l'affection singuliere que nous portons au Roi de France, remettre [illegible] tre ses mains notre différend avec le P[illegible] étant prêt de donner à l'Eglise telle sati[illegible] tion qu'il jugera convenable par le [illegible]

Ambassade de Frideric à S. Louis.

ſa Nobleſſe. L'Empereur offre enſuite au Roi ſon ſecours pour la Croiſade, quand même ſon accommodement avec le Pape ne réuſſiroit pas. Cette lettre eſt adreſſée à tous les François, & datée de Crémone le vingt-deuxiéme de Septembre 1245. Nous avons vu que ſaint Louis n'approuvoit point la dépoſition de Frideric, & qu'il entreprit de faire ſa paix avec le Pape, dont la dureté affligea beaucoup le ſaint Roi & excita ſon indignation.

Le Pape fait nommer un autre Empereur.

Suite de cette entrepriſe.

Innocent IV. regardant l'Empire comme vaquant, preſſa les Princes d'Allemagne d'élire pour Roi des Romains, Henri Lantgrave de Thuringe. Il envoia un Légat, à qui il donna l'autorité de contraindre par des peines temporelles, les Seigneurs laïques qui refuſeroient d'obéir au Roi qui ſeroit élu. Le Pape chargea en même-temps les freres Précheurs & les freres Mineurs, qui avoient beaucoup de crédit parmi le peuple, de prêcher en faveur du nouveau Roi, & de promettre des indulgences à ceux qui s'attacheroient à lui. Enfin le Lantgrave fut élu, & auſſi-tôt on prêcha la Croiſade contre tous les infidéles, entre leſquels on comptoit Frideric. Ce Prince découvrit vers le même-temps une conſpiration qu'il y eut contre ſa vie dans le Roiaume de Sicile. Il en fit part aux Rois & aux Princes. Nous cacherions volontiers, dit-il, l'auteur de cette conjuration, ſi la voix publique & l'évidence des faits ne le découvroit. Les coupables ſont accompagnés de freres Mineurs qui les ont croiſés; & montrant des lettres du Pape, ils diſent hautement qu'ils ſoutiennent les intérêts de l'égliſe Romaine. Nous n'aurions jamais cru des Evêques capables d'un ſi noir deſſein. Frideric voulant écarter de lui tout ſoup-

çon d'hérésie, se fit éxaminer par des Evêques & des Abbés qui l'interrogerent sur les articles du Symbole & les autres points de la foi Catholique. Il déclara & jura qu'il les croioit fermement, & il en fit dresser un acte qu'il envoia au Pape à Lyon.

Le Pape se préparoit à couronner le Lantgrave Henri avec beaucoup de solemnité : mais Conrad aiant assemblé une armée nombreuse au lieu où se devoit faire le couronnement, on donna un grand combat où Henri eut d'abord l'avantage ; mais à la fin il fut défait, & obligé à s'enfuir : il en mourut de chagrin l'année 1247. Le Pape sensiblement affligé de cette mort, envoia des Légats en différens endroits de la Chrétienté, pour animer tout le monde contre Frideric & Conrad, & lever des deniers pour les frais de cette guerre. Peu de temps après, le Pape fit prêcher contre Frideric une croisade qui excita de grands mouvemens, & fut en partie cause de la guerre civile qui s'alluma dans la Boheme. Plusieurs Seigneurs mécontens du Roi Vinceslas IV. qui soutenoit le parti du Pape, se déclarerent pour Frideric, & engagerent dans leur révolte Primislas fils aîné du Roi. A Ratisbone le peuple se souleva contre l'Evêque, qui éxécutant les ordres du Pape, les avoit excommuniés, & interdit leur ville. Ils continuerent d'enterrer leurs morts dans le cimetiere. Le Pape manda a l'Evêque de Ratisbone de déclarer, qu'outre l'excommunication & l'interdit, les rébelles étoient privés des fiefs qu'ils tenoient de l'Eglise, & que leurs enfans seroient privés de bénéfices jusqu'à la quatriéme génération.

Défaite du nouvel Empereur.

Le Pape fait prêcher une Croisade contre Frideric & son fils Conrad.

Le mépris des censures ecclésiastiques fit

Mépris ...

censures en Allemagne.

porté en Allemagne jusqu'à l'héréſie manifeſte : & ceux qui la ſoutenoient, la prêcherent publiquement l'an 1248. dans la ville de Hall en Souabe, où ils aſſemblerent les Seigneurs du païs au ſon des cloches. Ils diſoient que le Pape étoit hérétique, les Evêques ſimoniaques, & les prêtres privés de l'autorité de lier & de délier à cauſe de leurs péchés. Enfin ils faiſoient entendre clairement, qu'on ne devoit s'attacher qu'à eux ſeuls, & qu'il falloit rompre avec le corps des Paſteurs. Ils exhortoient à prier pour Frideric & ſon fils Conrad auſquels ils donnoient de grandes louanges. Frideric de ſon côté ſe rendoit odieux & mépriſable. Il aſſiégeoit Parme depuis long-temps, & ſe croioit ſûr de la prendre, quand tout d'un coup les aſſiégés par un mouvement de déſeſpoir, firent une ſortie & prirent ſon camp, c'eſt-à-dire, ſa nouvelle ville nommée Victoire. Il fut réduit à ſe retirer à Crémone & perdit ſon bagage & ſon tréſor. Thadée de Sueſſe à qui il en avoit laiſſé la garde, fut mis en piéces par les Parmeſans.

Guillaume de Hollande Roi des Romains.

Le Pape avoit fait nommer Roi des Romains Guillaume frere du Comte de Hollande. Ce jeune Seigneur voulut ſe faire couronner à Aix-la-Chapelle ſuivant la coutume : mais Conrad fils de l'Empereur empêcha qu'il n'y entrât. Le Légat du Pape, l'Archevêque de Cologne & quelques autres, exhorterent Conrad à ne pas ſuivre le parti de Frideric; mais il répondit: Des traîtres comme vous ne me feront jamais manquer à ce que je dois à mon pere. La ville d'Aix-la-Chapelle fut donc aſſiégée par le parti de Guillaume, & il y eut une guerre ſanglante dans tout le païs. Cologne, Mayence & Straſbourg étoient pour

Guillaume : Mets, Vorms, Spire, & les autres villes de Souabe & de Baviere étoient pour Frideric. Mais le parti de Guillaume se fortifioit par les prédications des freres Prêcheurs & des freres Mineurs, & par l'argent qu'en voioit le Pape. Le siége d'Aix-la-Chapelle dura longtemps ; mais enfin pressée par la famine & par les troupes des assiégeans qui croissoient toujours, elle fut obligée de se rendre, & le Roi Guillaume y fut couronné le jour de la Toussaint 1248.

Mort de l'Empereur Frideric.

Deux ans après l'Empereur Frideric tomba malade ; & se trouvant en danger de mort, il fit son principal héritier le Roi Conrad son fils, & lui ordonna d'emploier une somme très-considérable pour recouvrer la Terre-sainte. Il le chargea aussi de rendre à l'église de Rome tout ce qu'il lui avoit pris, pourvû que de son côté elle en usât envers lui comme une bonne mere. Il laissa les Duchés d'Autriche & de Souabe à Frideric son petit-fils, & le Roiaume de Sicile à son fils Henri qu'il avoit eu d'Isabelle d'Angleterre : réservant le Comté de Catane pour son petit-fils Conradin qui venoit de naître à Conrad, & la Principauté de Tarente qu'il avoit donnée à Mainfroi son fils naturel. Il reçut l'absolution de l'Archevêque de Palerme, & il mourut le 13. de Décembre 1250. âgé de cinquante-deux ans, dont il fut cinquante & un Roi de Sicile, trente-huit Roi de Jérusalem, & trente-trois Empereur. Mainfroi lui fit faire à Mont-réal des funérailles magnifiques.

Mort de Conrad. Démêlés du Pape avec Mainfroi.

Le Pape, dans une lettre qu'il écrivit en Sicile peu de temps après, invite le ciel & la terre à se réjouir de la mort de Frideric, & exhorte les Siciliens à se soumettre à l'Eglise,

c'est-à-dire à lui. Dans une autre lettre écrite à l'Archevêque de Palerme, il traite ce Prélat de vieux pécheur endurci; parce qu'il avoit donné l'absolution à l'Empereur, & célébré ses funérailles. En méme-temps le Pape s'appliqua à empêcher que les Allemans ne se soumissent à Conrad. Il fit publier contre lui la croisade en Allemagne, en promettant l'indulgence de la Terre-sainte. Conrad étant entré en Italie au mois de Mai 1251. pour prendre possession du Roiaume de Sicile, le Pape fit prêcher contre lui une nouvelle croisade, avec une indulgence encore plus grande que celle de la Terre-sainte : ce qui excita de grandes plaintes en France de la part de la Reine Blanche & de toute la Noblesse. Tous ces efforts n'empêcherent point Conrad de s'avancer dans la Pouille; & il y faisoit tous les jours de nouveaux progrès, lorsque sa mort en arrêta le cours. Ce Prince mourut l'an 1254. âgé d'environ vingt-six ans, laissant un fils nommé aussi Conrad ou Conradin, encore enfant. Mainfroi étant devenu son tuteur, crut devoir se soumettre à tout ce que le Pape éxigeroit. Mais ne pouvant supporter l'indignité avec laquelle le traitoit le Légat du Pape en Sicile, il en sortit, assembla une armée, & remporta de grands avantages sur les troupes du Pape. Après la mort d'Innocent IV. il y eut des propositions de paix entre Alexandre IV. & Mainfroi, mais qui n'eurent point d'effet : la guerre continua, le Pape fit prêcher la croisade contre lui, & fit demander des sommes immenses aux Anglois pour fournir aux frais de cette guerre. Mainfroi fit de grands progrès malgré les efforts du Pape, & se rendit maître de presque toute la Pouille & la Sicile.

L'an 1256. Guillaume de Hollande Roi des Romains périt malheureusement en faisant la guerre aux Frisons. Le Pape Alexandre IV. en fut fort affligé, & regretta beaucoup les grandes sommes qu'il avoit emploiées pour le soutenir. Il craignoit qu'on ne voulût élire Empereur le jeune Conradin, sçachant que plusieurs Seigneurs Allemans étoient attachés à la maison de Suaube qui régnoit depuis près de six-vingts ans. Il défendit donc sous peine d'excommunication, d'élire ce jeune Prince. Les Electeurs furent long-temps partagés, & ne purent se rassembler tous à Francfort. L'Archevêque de Cologne qui avoit pouvoir de l'Archevêque de Mayence, & le Comte Palatin, élurent Richard Comte de Cornouailles, frere du Roi d'Angleterre. L'Archevêque de Treves & le Duc de Saxe, qui avoient pouvoir du Marquis de Brandebourg, déclarerent que cette élection étoit nulle. Les Procureurs du Roi de Bohême se joignirent à eux. Le Roi d'Angleterre conseilloit à Richard d'accepter l'Empire: mais il hésitoit; craignant un sort semblable à celui des deux derniers élus. On lui représenta qu'il n'étoit point intrus comme les deux autres. Le Pape, ajouta-t-on, les a soutenus en dépouillant les églises, & un pareil secours ne pouvoit qu'attirer la colere de Dieu.

Doub[l]e [él]ection pou[r] l'Empire

Richard se rendit, & protesta avec serment qu'il n'acceptoit ce Roiaume ni par a[...] ni par avarice, mais pour le mettre [...] leur état & y faire régner la justice. [...] vêque de Cologne vint ensuite à Lon[...] quelques Seigneurs Allemans, i[...] à venir prendre possession du [...] ils se garderent bien de dire q[...] Seigneurs vouloient élire Roi. [...]

Ric[h]ard Cornouai[lles] [...]

fonse Roi de Castille. En effet il fut nommé par quatre Electeurs & accepta l'Empire. Il ne vint point en Allemagne; mais le Comte Richard y passa promptement, & fut couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascension l'an 1257. Le Pape reconnut Richard pour Roi des Romains, ce qui fit que plusieurs Seigneurs d'Italie lui promirent fidélité. Ce Prince mourut l'an 1271. sans avoir pu se faire couronner Empereur. Quelques mois après, le Pape Grégoire X. déclara à Alfonse Roi de Castille, qu'il ne trouvoit point recevables ses prétentions sur l'Empire. Les Electeurs s'assemblerent à Francfort l'an 1273. & se plaignirent entre eux des maux que causoit la longue vacance de l'Empire, qui avoit duré vingt-huit ans, depuis la déposition de Frideric. L'Archevêque de Mayence proposa Rodolphe Comte de Habsbourg, louant sa sagesse & son courage, & représentant que ces qualités étoient préférables aux richesses & au crédit de ceux qu'on proposoit. Son avis fut goûté, & Rodolphe fut élu tout d'une voix, & couronné à Aix-la-Chapelle un mois après son élection.

Etat de l'Eglise d'Allemagne.

Grégoire X. en convoquant le Concile général de Lyon, avoit ordonné aux Evêques de lui envoier des mémoires touchant les abus qui étoient à réformer dans leurs Provinces. Brunon Evêque d'Olmuts, qui gouvernoit cette église depuis vingt-six ans avec beaucoup de sagesse, & qui s'étoit acquis une grande réputation, envoia le sien, qui fait connoître le triste état de l'église d'Allemagne. Il y parle ainsi: Le nombre de ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique, est si grand, qu'il n'est pas possible de leur donner à tous

des bénéfices. Ils sont donc réduits à mendier à la honte du Clergé ; ou bien, ne voulant pas travailler à la terre, & ne sçachant pas de métier, ils s'abandonnent à toutes sortes de déréglemens. Les églises paroissiales perdent tous les jours de leurs biens & de leurs droits. Le peuple ne les fréquente plus, il méprise la prédication des Curés, & ne se confesse plus à eux, sur-tout dans les villes où les freres Prêcheurs & Mineurs ont des maisons. Car ces freres disent sans cesse des Messes depuis la pointe du jour jusqu'à Tierces, & outre la Messe conventuelle qu'ils disent solemnellement, ils continuent encore d'en dire plusieurs basses. Comme on aime aujourd'hui les Messes courtes, le peuple recherche plûtôt celles-ci, que les Messes des autres églises. Les Freres attirent le peuple par leurs Sermons, & ils donnent à leurs Fétes & pendant leurs Octaves des Indulgences. L'Evêque d'Olmuts se plaint de plusieurs autres abus, qu'il prie le Pape d'abolir.

Le Pape Grégoire X. se déclara pour Rodolphe, & le soutint contre Alphonse, qui prétendoit avoir été élu selon les régles. Il prenoit en Espagne les ornemens Impériaux, & écrivoit avec le sceau de l'Empire aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans son parti. Le Pape lui fit ordonner de se désister de ses prétentions, sous peine des censures ecclésiastiques. Alphonse céda à cette menace, & renonça à l'Empire. Alors le Pape lui accorda une décime pour les frais de la guerre contre les Musulmans qui l'attaquoient vivement ; & c'est ce qui le rendit plus traitable au sujet de la dignité Impériale. Mainfroi ne fut pas aussi soumis aux ordres d'Urbain

Rodolphe Empereur. Mort de Mainfroi & de Conrad

IV. qui ne pouvant le réduire par les censures, résolut de lui faire la guerre, & de donner le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence, & frere de S. Louis. Clément IV. éxécuta cette grande entreprise, comme je l'ai dit ailleurs. Il y eut entre l'armée de Charles & celle de Mainfroi, une grande bataille, où les François remporterent une victoire complette. Mainfroi demeura sur la place, & fut privé de la sépulture ecclésiastique, parce que le Pape l'avoit excommunié. Charles le fit enterrer sous un monceau de pierres le long du grand chemin.

Après la défaite de Mainfroi, Conradin prit le titre de Roi de Sicile, y étant excité par les Princes Allemans ses parens, ou amis de sa famille. Le Pape Clément défendit à qui que ce fût de le reconnoître, & déclara excommunié ce jeune Prince, aussi-bien que tous ceux qui le favorisoient. Les censures n'empécherent pas Conradin de faire de grands progrès. Il s'avança jusqu'à Rome, où il fut reçu avec une extrême joie, comme s'il eût été Empereur. Il passa ensuite en Pouille, où le Roi Charles vint pour s'opposer à lui, & lui livra une bataille sanglante, où Conradin fut défait, pris & conduit à Naples en prison. Il fut condamné à mort avec le Duc d'Autriche son parent, & quelques autres Seigneurs : mais avant que de les éxécuter, on les mena dans une chapelle, où on leur fit entendre une Messe des Morts pour le repos de leurs ames, & on leur donna le temps de se confesser. Ensuite on les conduisit au Marché de Naples, où ils eurent la tête tranchée. La mort de Conradin rendit odieux le Roi Charles, qui en fut repris

par le Pape & les Cardinaux. En ce jeune Prince finit la maison de Suaube.

Rodolphe mourut l'an 1291. sans avoir été couronné à Rome. On élut l'année suivante à Francfort pour Roi des Romains, Adolphe Comte de Nassau, qui fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle. Après avoir régné six ans, trois Electeurs mécontens de son gouvernement, le déposerent & élurent en sa place Albert Duc d'Autriche fils de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince s'avança avec une armée pour se faire reconnoître. Adolphe alla audevant de lui avec de plus grandes forces ; & s'étant rencontrés près de Spire, il y eut un combat où Adolphe fut tué le 2. Juillet 1298. & ensuite Albert se rendit à Francfort, où il fut élu Roi des Romains par tous les Electeurs, & aussi-tôt après couronné à Aix-la-Chapelle.

Mort de Rodolphe.
Adolphe Empereur.
Sa déposition.
Election d'Albert Duc d'Autriche.

ARTICLE VII.

Saint Dominique Instituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Instituteur des Freres Mineurs.

I.

Dominique naquit l'an 1170. au bourg de Calarvega en Castille au Diocèse d'Osma, de parens nobles & vertueux. Son pere fut Félix de Gusman, sa mere Jeanne d'Aza, qui avoit un frere Archiprêtre à qui [illegible]

[illegible]

que fut confié dès son enfance, afin qu'en apprenant les lettres, il fût en même-temps formé à la vertu. A quatorze ans ses parens l'envoierent à Palencia, où étoit alors la plus célébre Ecole de Castille. Le Roi Alfonse IX. y avoit assemblé des sçavans de France & d'Italie, & établi des Professeurs de toutes les Facultés, à qui il donnoit des appointemens considérables. Dominique y étudia la Philosophie & la Théologie pendant quatre ans. Il menoit une vie sérieuse & retirée, & avoit un grand amour pour la pureté. Il prioit & veilloit beaucoup, & il passa dix ans sans boire de vin. Sa charité pour le prochain étoit telle, que pendant une grande famine il vendit jusqu'à ses livres pour assister les pauvres.

Son zéle pour le salut des ames.

L'Evêque d'Osma aiant ouï parler de Dominique qui étudioit encore à Palencia, & s'étant exactement informé de son mérite, l'appella à Osma & le fit chanoine régulier de son église. Dominique voulant avancer dans la perfection, s'appliqua à la lecture des Conférences de Cassien, & sa vertu devint si éclatante, qu'il fut fait Soûprieur du Chapitre: c'étoit la premiere dignité après l'Evêque, qui en étoit le Prieur, aiant aussi embrassé la vie réguliere. Le principal attrait de Dominique, étoit de s'emploier tout entier à la conversion des pécheurs. Il commença à y travailler pendant le voiage qu'il fit en France pour accompagner l'Evêque d'Osma. Etant arrivé à Toulouse, ils trouverent cette ville infectée de l'hérésie des Albigeois. Leur hôte même l'étoit; mais Dominique fit si bien, tant par ses manieres douces & insinuantes, que par ses raisons, que la même nuit il le ramena au sein de l'Eglise.

Il y avoit dans cette Province [illegible] bles, qui pressés par la pauvreté [illegible] leurs filles à des [illegible] les instruire. Dominique [illegible] pour les retirer [illegible] établit un monastere à Prouille [illegible] & Mont-real [illegible] priant & travaillant en silence avec une grande édification. Foulques Evêque de Toulouse allant au Concile de Latran [illegible] Dominique, avec lequel il [illegible] voiant le zèle ardent qu'il avoit pour le salut des ames. Ils [illegible] favorable, pour exposer au Pape Innocent III. le dessein qu'ils avoient formé d'instituer un Ordre de Prédicateurs. Peu de temps auparavant, lorsque les Evêques commençoient à se mettre en chemin pour aller au Concile, deux citoiens de Toulouse vinrent se présenter à S. Dominique : c'étoient deux hommes de mérite, l'un nommé Pierre Cellan, l'autre Thomas. Pierre donna au saint homme & à ses compagnons, des maisons qu'il avoit à Toulouse, & ce fut leur premiere habitation. L'Evêque Foulques leur donna, du consentement de son Chapitre, la sixiéme partie des décimes de son diocèse, tant pour avoir des livres que pour subsister. Le Pape conseilla à Dominique d'aller retrouver les freres qu'il avoit déja assemblés, & de choisir avec eux une regle approuvée ; après quoi il reviendroit trouver le Pape, & obtiendroit la confirmation de son Ordre. Dominique suivit ce conseil du Pape, qui étoit conforme au Décret que venoit d'établir le Concile de Latran au sujet de l'institution des nouveaux Ordres Religieux.

Le Pape Honorius III. qui succéda à Inno- Approbati[illegible]

l'Ordre des Freres Prêcheurs. Regle de S. Dominique.

cent, approuva dès le commencement de son Pontificat l'Ordre des Freres Prêcheurs. Après le Concile de Latran, saint Dominique retourna vers ses compagnons, & leur dit que le Pape Innocent lui avoit ordonné de choisir avec eux une regle déja approuvée qu'ils pûssent suivre. Aiant donc invoqué le Saint-Esprit, ils prirent la regle de saint Augustin, à laquelle ils ajouterent quelques pratiques plus austeres. L'an 1216. l'Evêque Foulques leur donna leur premiere église, fondée en l'honneur de saint Romain dans la ville de Toulouse. On leur bâtit aussi-tôt près de cette église, un cloître avec des cellules au-dessus, pour y étudier le jour & s'y reposer la nuit. Ils étoient environ seize. Ensuite Dominique retourna à Rome, & se présenta au Pape & aux Cardinaux. Quoiqu'il fût seul, pauvre & sans secours humain, il obtint la confirmation de son Ordre, & tout ce qu'il demanda. On voit par une Bulle que le Pape fit expédier en sa faveur, que les Freres Prêcheurs, dans leur premiere institution, n'étoient ni mendians ni exempts de la jurisdiction des Ordinaires, mais Chanoines réguliers. Ainsi le Pape Honorius en approuvant leur institut, ne faisoit rien contre le Décret du Concile de Latran.

Progrès de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

Après que saint Dominique eut obtenu la confirmation de son Ordre, il revint à Toulouse, & choisit sept d'entre ses disciples qu'il envoia à Paris en 1217. Ils y louerent une maison entre l'Evêché & l'Hôtel-Dieu, & y demeurerent quelque temps. Mais l'année suivante 1218. la maison de S. Jacques leur fut donnée par le Docteur Jean Doien de S. Quentin, & par l'Université de Paris. De cette maison leur est venu le nom de Jacobins par tout

de la France. S. Dominique vint lui-même à Paris l'année suivante, & trouva trente freres au Couvent de saint Jacques. Il demeura peu de temps avec eux, retourna en Italie, & arriva pendant l'été à Bologne, où il trouva une grande communauté à S. Nicolas, sous la conduite du frere Renaud. Un nommé Oderic vouloit donner à Dominique ses héritages, qui étoient très-considérables; mais le serviteur de Dieu les refusa absolument, & fit casser l'acte de donation, qui en avoit été passé devant l'Evêque de Bologne. Car il vouloit que ses freres fussent pauvrement vêtus, & pauvrement logés dans de petits bâtimens. En son absence, le procureur de la maison de Bologne avoit commencé à relever les cellules qui étoient fort petites. Dominique l'aiant vu, en fit une forte réprimande au procureur & aux autres, & dit avec larmes: Quoi, voulez-vous déja renoncer à la pauvreté & bâtir des Palais? L'ouvrage demeura imparfait tant qu'il vécut.

Pendant que saint Dominique étoit à Rome, il obtint du Pape Honorius en faveur de son Ordre, une lettre circulaire adressée à tous les Evêques, par laquelle il leur ordonnoit de confier aux Freres Prêcheurs le ministere de la prédication, & de pourvoir à tous leurs besoins, puisque c'étoit le zéle du salut des ames qui leur avoit fait embrasser la pauvreté volontaire. Par une autre lettre le Pape accorda à Dominique & aux freres de son Ordre, l'église de S. Sixte à Rome, mais ils n'y demeurerent pas long-temps. Car la connoissance que le Pape avoit des talens de Dominique, le lui fit choisir pour une œuvre qui lui paroissoit très-difficile; c'étoit de rassembler

S. Dominique rassemble les Religieuses à Rome.

en une maiſon toutes les religieuſes diſperſées des différens quartiers de Rome ; afin qu'il fût plus facile de veiller ſur elles & de les gouverner. Il vouloit les mettre à S. Sixte, & transférer ailleurs les Freres Prêcheurs. Dominique n'oſa réſiſter à la volonté du Pape, mais il lui repréſenta modeſtement qu'il ne pouvoit exécuter ſeul une ſi grande entrepriſe ; & le Pape lui donna trois Cardinaux pour travailler avec lui. Ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part de toutes ces religieuſes, qui vivoient depuis long-temps dans une grande liberté. Dominique néanmoins vint à bout de perſuader à l'Abbeſſe & à preſque toutes les religieuſes du monaſtere de ſainte Marie au-delà du Tibre, d'obéir au Pape, & de quitter leur maiſon, pourvû qu'on leur permît d'emporter avec elles l'image de la Vierge que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc, à laquelle non-ſeulement ces religieuſes, mais tous les Romains avoient une grande dévotion. Dominique accepta la condition ; mais il ajouta que déſormais les religieuſes ne ſortiroient plus pour voir leurs parens, ou faire d'autres viſites. Quand leurs parens & leurs amis eurent appris qu'elles avoient fait ces promeſſes, ils entrerent en fureur & vinrent leur faire de grands reproches, de ce qu'elles s'étoient laiſſé perſuader par un inconnu, de quitter un lieu ſi célèbre ; & ils s'emporterent contre le ſaint homme, le traitant de charlatan & d'impoſteur. Enfin ils intimiderent tellement ces religieuſes, que pluſieurs ſe repentirent de leur bonne réſolution. Mais Dominique leur parla de nouveau, & leur fit promettre à toutes d'obéir. Il choiſit quelques freres convers prudens & & vertueux, pour garder le monaſtere &

fournir aux sœurs toutes les choses nécessaires. Puis il ôta aux religieuses les clefs, & ne permit plus qu'elles parlassent sans témoin à personne, même à leurs plus proches parens.

Miracles de S. Dominique.

Pendant qu'on travailloit aux réparations de la maison de S. Sixte pour y mettre les religieuses, Dominique prêchoit un jour à saint Marc; & une Dame Romaine nommée Gouttadone, qui avoit une grande confiance en ce saint homme, quitta pour entendre le sermon un enfant malade qu'elle avoit. A son retour elle le trouva mort; & sans faire éclater sa douleur, elle prit avec elle ses servantes, & porta son fils à S. Sixte où Dominique demeuroit encore. La maison étant ouverte à cause des ouvriers qui y travailloient, la mere affligée trouva le saint homme à la porte du Chapitre, comme s'il attendoit quelqu'un; & aiant mis l'enfant à ses pieds, elle se prosterna devant lui fondant en larmes, & le priant de lui rendre son fils. Dominique touché de compassion, se retira un peu, se jetta à terre, & après une courte priere s'approcha de l'enfant, fit sur lui le signe de la croix, & l'aiant pris par la main, le releva plein de vie & le rendit à sa mere, lui défendant d'en parler à personne: mais dans l'excès de sa joie, elle ne put s'empêcher de publier le miracle.

Il vint à la connoissance du Pape, qui pénétré de joie de ce que Dieu avoit opéré une si grande merveille sous son Pontificat, résolut de le faire publier en chaire devant tout le peuple. Dominique s'y opposa, & protesta que si on le faisoit, il passeroit les mers & ne paroîtroit plus jamais dans le païs. L'ordre fut donc révoqué; mais le Pape & les Cardinaux conçurent pour Dominique une nouvelle estime & un nouveau respect; & à leur exem-

ple tout le monde. Les grands & les petits le regardoient comme un Ange, le ſuivoient par-tout, s'eſtimoient heureux de le toucher, & encore plus d'avoir quelque choſe qui lui eût ſervi. On coupa tant de piéces de ſa chape & de ſon capuce, qu'à peine avoit-il les genoux couverts. Pendant qu'on travailloit au bâtiment de S. Sixte, il reſſuſcita encore un maçon, qui avoit été accablé dans une cave par la chûte de la voute. Vers le même-temps un jeune homme nommé Napoléon, neveu d'un des trois Cardinaux que le Pape avoit aſſociés à Dominique pour la réformation des religieuſes, étant mort d'une chûte de cheval, Dominique fit emporter ſécrétement le corps dans une chambre, où par la force de ſes prieres il lui rendit la vie & l'amena devant tout le monde.

Après que les Freres Prêcheurs eurent paſſé de ſaint Sixte à ſainte Sabine où ils ſont encore, Dominique marqua le jour où les religieuſes devoient venir à S. Sixte : c'étoit le premier Dimanche de Caréme 1220. En entrant dans l'égliſe, elles reçurent toutes le nouvel habit de la main de Dominique. Ces religieuſes étoient au nombre de quarante-quatre. Les Romains ne vouloient point ſouffrir que l'on ôtât de leur ancienne égliſe au-delà du Tibre l'image de la ſainte Vierge, que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc : mais ſaint Dominique l'alla prendre la nuit ſuivante, & l'apporta ſur ſes épaules, marchant nuds pieds avec deux Cardinaux & une ſuite nombreuſe. Ainſi cette image fut transférée ſolemnellement à S. Sixte où elle eſt encore. Huit jours après, Dominique prêchant dans cette égliſe, fut interrompu par une poſſédée dont il chaſſa ſept

démons

démons, & qui depuis se consacra à Dieu sous le nom de sœur Aimée.

La même année 1220. S. Dominique résolut de tenir tous les ans un Chapitre général pour le bien de son Ordre. Il tint le premier à Bologne aux fêtes de la Pentecôte. Il y fut réglé que les Freres Prêcheurs embrasseroient la pauvreté parfaite, renonçant pour toujours aux fonds de terre & aux revenus, même à ceux qu'ils avoient à Toulouse, & dont le Pape leur avoit confirmé la possession par sa premiere Bulle. Dans ce Chapitre, saint Dominique voulut se démettre de la supériorité comme en étant incapable. Mais les freres ne voulurent pas recevoir sa démission; & de leur consentement, il fut arrêté qu'à l'avenir on établiroit des Définiteurs, qui pendant le Chapitre auroient tout pouvoir, même sur le Général, sans préjudice de son autorité après la fin du Chapitre. Jusques-là S. Dominique avoit gouverné son Ordre par l'autorité du Pape: mais les Peres du Chapitre de Bologne voulurent qu'il les gouvernât désormais en qualité de Maître général. Cette dignité ne lui fit rien changer dans sa conduite, & il ne se distinguoit de ses freres, que par son austérité, ses veilles, & ses autres mortifications, étant toujours le premier à toutes les observances. Il corrigeoit ses disciples avec une extrême disdiscrétion. S'il en voioit un tomber dans quelque faute, il la dissimuloit pour lors, & prenoit un temps favorable pour le reprendre avec douceur, & lui faire avouer sa faute; ensuite il le consoloit avec beaucoup de tendresse & d'affection. Il n'y avoit presque point de qu'il ne fît à ses freres une conférence, parloit avec tant d'onction, qu'il les faisoi dre en larmes.

S. Domi que assemb le premier Chapitre d son Ordre. Sa conduit

Second Chapitre général de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

S. Dominique tint à Bologne son second Chapitre général aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1221. Il y fit élire huit Provinciaux fort recommandables par leur vertu, pour gouverner les freres déja répandus en autant de Provinces, sçavoir l'Espagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie, & l'Angleterre. En ce même Chapitre il fit Prieur de la Province de Lombardie frere Jourdain, qui étoit alors à Paris sous le Prieur Matthieu, à qui cette même année l'Université donna pour lui & pour son Ordre, tout le droit qu'elle avoit sur la maison de S. Jacques, où ils étoient établis. Les conditions de la donation furent, que les Freres-Prêcheurs reconnoîtroient tenir ce lieu de l'Université de Paris, & feroient part de leurs prieres & de leurs bonnes œuvres aux maîtres & aux écoliers dont elle étoit composée. Vers le même temps Evrard Archidiacre de Langres, homme d'une grande vertu & qui avoit beaucoup d'autorité, embrassa à Paris l'Institut des Freres Prêcheurs, & son exemple procura plusieurs conversions. Il aimoit tendrement le Frere Jourdain, & il le suivit en Lombardie par le désir de voir S. Dominique. Comme Evrard étoit fort connu en France & en Bourgogne, on admiroit par-tout où il passoit sa pauvreté évangelique. Il tomba malade à Lausane, dont il avoit refusé l'Evéché, & il mourut en peu de jours. Comme on lui cachoit que les médecins désespéroient de lui, il dit au Provincial : C'est à ceux à qui le nom de la mort est amer, qu'il faut la cacher ; pour moi je ne crains point d'être dépouillé de cette misérable chair, dans l'espérance de la demeure céleste.

Après le chapitre S. Dominique demeura quelque temps à Boulogne ; & étant allé voir quelques-uns de ſes amis du clergé, il leur parla du mépris du monde & de la vanité de la vie préſente, & il leur dit en prenant congé d'eux : Vous me voiez en ſanté, mais j'irai à Dieu avant l'Aſſomption de Notre-Dame. Il alla voir le Cardinal Hugolin Légat en Lombardie, pour lui parler des affaires de ſon Ordre, & revint à Bologne ſur la fin du mois de Juillet, fort fatigué du voiage & de la chaleur qui étoit exceſſive. Les freres le prierent inſtamment de prendre le repos dont il avoit tant de beſoin, & de ne point venir à Matines. Mais il alla à l'égliſe ; y paſſa toute la nuit en prieres à ſon ordinaire, & aſſiſta à Matines. Quand elles furent finies, il dit au Prieur qu'il avoit mal à la tête ; & il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut, qui étoit une fiévre accompagnée de dyſenterie. Sa patience étoit ſi grande, que ſes douleurs ne l'empêchoient pas de paroître toujours gai. Il ne voulut point être couché dans un lit, mais ſeulement ſur un ſac ſelon ſa coutume. Sçachant que ſa fin étoit proche, il fit venir les novices, & leur recommanda l'amour de Dieu & la pratique exacte de leur Regle. Enſuite aiant appellé le Prieur & pluſieurs prêtres, il leur fit une confeſſion générale de tous ſes péchés & leur dit : Juſqu'à préſent Dieu m'a conſervé dans la virginité : afin de la garde[illegible] évitez tout commerce avec les fem[illegible] vertu & la pauvreté vous rendront [illegible] Dieu, & utiles au prochain par le [illegible] de votre réputation. Serve[illegible] veur, & travaillez à la pro[illegible] dre. Il leur recommanda [illegible]

Dernie[illegible] maladie d[illegible] Dominiq[illegible]

évangelique, la regardant comme le fondement de leur Institut ; & de peur que la prudence de la chair ne la leur fît perdre, il défendit très-sévérement sous peine de la malédiction de Dieu & de la sienne, d'introduire dans l'Ordre la possession des biens temporels.

Sa mort. Son portrait. S. Dominique mourut étendu sur la cendre le vendredi sixiéme d'Août 1221. On trouva sur son corps une ceinture de fer. Il fut enterré à Bologne auprès de ses confreres par le Cardinal Hugolin, qui avoit eu pour lui une estime & une amitié singuliere, & qui avoit été présent quand il ressuscita Napoleon. Avec lui se trouverent à ces funérailles le Patriarche d'Aquilée, plusieurs Evêques, plusieurs Abbés & un prodigieux concours de peuple. Il se fit plusieurs miracles au tombeau de ce grand serviteur de Dieu. S. Dominique étoit d'une taille médiocre, mais fine, le visage beau, le teint incarnat, la barbe & les cheveux d'un blond ardent, les yeux brillans, qui lui attiroient l'amour & le respect de tout le monde. Il paroissoit toujours gai, excepté quand il étoit touché de compassion pour le prochain. Sa voix étoit belle, douce, mais sonore comme une trompette. Il mourut dans sa cinquante-uniéme année.

Sa canonisation. Douze ans après sa mort, ses disciples n'avoient encore rien fait pour honorer sa mémoire. Quelques-uns même demeurant dans leur simplicité, disoient qu'il suffisoit que sa sainteté fût connue de Dieu, sans se mettre en peine qu'elle vînt à la connoissance des hommes. Le peuple néanmoins invoquoit ce grand Saint, pour obtenir la guérison de diverses maladies ; & plusieurs qui passoient les jours & les nuits à son tombeau, disoient qu'ils avoient

été guéris, & par reconnoissance suspendoient des images en cire, de pieds, de mains & d'autres membres dont ils avoient obtenu le rétablissement. Plusieurs des Freres Prêcheurs ôtoient ces images, & refusoient de reconnoître ces miracles, de peur qu'on ne les soupçonnât d'agir par intérêt. Mais le nombre des Freres se multipliant de jour en jour à Bologne, il fallut augmenter les logemens & l'église; & en démolissant l'ancien bâtiment, on laissa à découvert le tombeau de S. Dominique : ce qui fit penser à transférer le corps dans un lieu plus décent. Les Freres cependant n'oserent le faire sans consulter le Pape Grégoire IX. Il les reprit séverement d'avoir si long-temps négligé de rendre à leur Pere l'honneur convenable, & écrivit à l'Archevêque de Ravenne, métropolitain de Bologne, de s'y rendre avec ses suffragans pour assister à cette translation.

Le jour étant venu, il s'y assembla une multitude innombrable de peuple; & les Bolonnois prirent les armes, pour empêcher qu'on ne leur enlevât ce précieux trésor. Les Freres Prêcheurs craignoient que le cercueil aiant été long-temps exposé au soleil & à la pluie, le corps ne fût corrompu : mais au contraire quand on eut levé la pierre qui le couvroit, il en sortit une odeur excellente, ce qui étonna beaucoup les assistans; & cette odeur se communiquoit à tout ce qui touchoit le saint corps. Cette translation fut faite le vingt-quatriéme de Mai 1233. On commença ensuite à procéder à la canonisation de S. Dominique. Dès la même année le Pape Grégoire IX. nomma Commissaires l'Archidiacre de Bologne & deux autres, pour faire l'information de sa vie & de ses miracles, & nous avons les dépositions au-

tentiques de neuf témoins, qui furent oüis & qui parlerent sur ce qu'ils avoient vû & entendu de sa bouche. Enfin l'année suivante 1234. le Pape le canonisa solemnellement, & l'Eglise fait sa fête le quatriéme d'Août parce que le 6. elle célébre le mystere de la Transfiguration de Notre Seigneur.

Renaud de S. Gilles.

Renaud de saint Gilles Docteur célébre, qui avoit enseigné le Droit Canon à Paris pendant cinq ans, aiant accompagné à Rome Manassés de Seignelai Evêque d'Orléans, fit part à un Cardinal du dessein qu'il avoit formé, d'aller par tout le monde prêchant Jesus-Christ & imitant sa pauvreté. Le Cardinal lui dit: Vous trouverez ce que vous cherchez, dans un nouvel Ordre qui s'éleve, & qui fait profession de prêcher en pratiquant la pauvreté volontaire, & son fondateur est ici occupé à la prédication. Renaud plein de joie fit venir S. Dominique, & charmé de la douceur & de la solidité de ses discours, il entra aussi-tôt dans cet Ordre. Après avoir fait profession il obtint la permission de faire le voiage d'Outremer à la suite de l'Eveque d'Orléans. Après son retour il vint à Bologne, où il commenca à se donner tout entier à la prédication. Il s'en acquittoit avec un si grand zéle, qu'il faisoit impression sur les cœurs les plus durs, & qu'il renouvella toute la ville de Bologne. Il alla ensuite à Paris par ordre de S. Dominique, & y prêcha avec le même zéle. Il gagna Jourdain, qui fut un des plus grands ornemens de l'Ordre des Freres-Prêcheurs. Il étoit né en Saxe dans le Diocése de Paderborn, avoit fait ses études à Paris, & étoit déja bachelier en Théologie, quand il embrassa l'Ordre de S. Dominique. Frere Renaud mourut à Paris peu de temps après en 1218.

L'an 1222. les Freres Prêcheurs tinrent à Paris leur troisiéme Chapitre général. Pour remplir la place vacante par la mort de S. Dominique, on y élut Maître général de l'Ordre, Frere Jourdain, quoiqu'il n'y eût pas deux ans & demi qu'il y étoit entré. Il s'appliquoit tout entier à attirer des sujets dans son Ordre. C'est pourquoi il demeuroit presque toujours dans les villes où étoient les Ecoles les plus célébres, & passoit ordinairement le Carême, une année à Paris, & l'autre à Bologne. C'étoit comme deux seminaires, d'où il envoioit des religieux dans les diverses Provinces; & quand il arrivoit à ces deux maisons, il faisoit faire un grand nombre de tuniques, dans la confiance que Dieu lui enverroit des Freres; & souvent il en venoit tant, qu'elles ne suffisoient pas. Plusieurs fois il mit sa Bible en gage, pour paier les dettes des écoliers qui entroient dans l'Ordre. Ses discours avoient tant de force & de grace, que les écoliers ne pouvoient se lasser de l'entendre. C'est pourquoi quand il étoit à Paris, c'étoit toujours lui qui instruisoit les Freres; & quand un autre prêchoit, si les écoliers sçavoient qu'il y fût, ils avoient peine à se retirer, qu'il ne leur eût dit aussi quelque chose après les autres. Le B. Jourdain.

Jourdain attira ainsi à l'Ordre plusieurs personnes distinguées par leur noblesse & leurs dignités, plusieurs riches bénéficiers, plusieurs Docteurs de diverses facultés, & une infinité de jeunes étudians élevés délicatement. Ces conversions étoient sinceres, & les nouveaux religieux faisoient tous leurs efforts pour arriver à une parfaite pureté de cœur. Ils sondoient tous les replis de leur conscience, pour expier jusqu'aux moindres fautes. Ils étoient toujours Ferveur des premiers disciples de S. Dominique.

en garde contre les tentations, & allarmés des moindres mouvemens de ſenſualité. Il n'étoit point queſtion chez eux des affaires qui les avoient occupés, ou des plaiſirs qu'ils avoient goutés dans le monde. Ils ne ſongeoient qu'à pleurer leurs péchés, qu'à ſoumettre leur corps à l'eſprit & à s'attacher uniquement à Dieu; & quand ils conſidéroient la pureté & la beauté de leur Inſtitut, tout leur regret étoit de l'avoir embraſſé ſi tard.

On inſtruiſoit les Novices avec beaucoup de ſoin, & on ménageoit extrêmement leur ſanté; car leur zéle avoit beſoin d'être modéré. Bien loin de les éveiller pour l'office, il falloit le ſoir les aller chercher en divers coins, où ils étoient en prieres, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Le ſilence étoit exact, & s'obſervoit depuis Complies juſqu'à Tierce: après Matines la plûpart paſſoient le reſte de la nuit en prieres. Quoique leur table fût très-frugale, quelques-uns y ajoutoient des abſtinences particulieres, comme d'être huit jours ſans boire, ou de verſer de l'eau froide ſur leurs portions. Pluſieurs ſous leurs habits, déja aſſez rudes, portoient des cilices ou des ceintures de fer. Ils s'empreſſoient avec une charité merveilleuſe à ſe rendre les uns aux autres toutes ſortes de ſervices. Leur innocence étoit telle, qu'un de leurs prêtres rendoit témoignage, qu'en peu de temps il avoit entendu les confeſſions générales de cent Freres, qui avoient gardé la virginité: auſſi avoient-ils une dévotion particuliere à la ſainte Vierge. Ils regardoient la prédication de la parole de Dieu comme l'eſſentiel de leur Inſtitut. Leurs diſcours étoient ſimples, mais pleins d'onction; & Dieu ſuppléoit au défaut

de leur science, en rendant leurs prédications efficaces par le grand nombre de conversions qu'elles opéroient. Quand ils alloient prêcher, ils ne portoient avec eux que l'Evangile de S. Matthieu & les sept Epîtres canoniques, comme S. Dominique l'avoit ordonné. Lorsque dans un Chapitre général on se proposoit d'envoier des Freres au-delà de la mer ou chez les barbares, il y en avoit toujours un grand nombre, qui prosternés & fondant en larmes, s'offroient pour ces missions par le zéle qu'ils avoient pour le salut des ames & par le desir du martyre.

Tels étoient alors les Freres Prêcheurs, au rapport de Thieri d'Apolde qui écrivoit environ soixante ans aprés, & qui se plaignoit que cette premiere ferveur étoit déja fort rallentie. Mais Jacques de Vitri, qui vivoit du temps même de S. Dominique & du bienheureux Jourdain, parle ainsi de leurs disciples sous le nom de Chanoines de Bologne : Ils se sont dégagés de tout soin des choses temporelles, & ne reçoivent d'aumônes que ce qui suffit chaque jour pour la nécessité d'une vie frugale. Ils usent de viande trois fois la semaine si on leur en sert ; mangeant dans le réfectoire, couchant au dortoir, & chantant l'office canonial dans l'église. Ils sont du nombre des étudians de Bologne : Un d'eux leur fait tous les jours une leçon des saintes Ecritures, & ils prêchent tous les jours de fête, par l'autorité du Pape, joignant la prédication à la vie canoniale. Ils ont un grand zéle pour le salut des ames, & cette sainte Congrégation s'augmente de jour en jour.

L'an 1236. le bienheureux Jourdain tint à Paris un Chapitre général de son Ordre. Ensui- Fin du [illegible] heureux [illegible]

te il passa en Palestine pour visiter les saints lieux, & les couvents de son Ordre dans cette Province. Mais étant sur les côtes de Galilée, une tempête le fit périr avec deux Freres & plusieurs autres personnes. Jourdain & ses deux compagnons furent d'abord enterrés sur le lieu: mais ensuite les Freres Prêcheurs d'Acre vinrent avec une barque & les transférerent dans leur église. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession du Bienheureux Jourdain, & on rapporte de lui plusieurs paroles remarquables. Il vint un jour trouver l'Empereur Frideric, & après qu'ils eurent été long-temps assis ensemble en silence, Jourdain lui dit: Seigneur, je vais en diverses Provinces pour le devoir de ma charge: c'est pourquoi je m'étonne que vous ne me demandiez pas ce qu'on dit de vous. J'ai mes Envoiés, répondit l'Empereur, dans toutes les Cours & les Provinces, & je sçai tout ce qui se fait dans le monde. Vous n'êtes qu'un homme, reprit Jourdain, & vous ignorez beaucoup de choses que l'on dit de vous, & qu'il seroit fort à propos que vous sçussiez. On dit que vous opprimez les églises, que vous méprisez les censures ecclésiastiques, que vous croiez aux augures. Assurément tout cela n'est pas digne de vous. On lui demandoit un jour pourquoi ceux qui cultivent les arts, entroient plutôt dans son Ordre que les Théologiens. Il répondit: Les païsans accoutumés à boire de l'eau, s'enivrent plus aisément quand ils trouvent de bon vin, que les nobles ou les bourgeois qui y sont accoutumés. Ceux qui cultivent les arts, boivent pendant toute la semaine de l'eau d'Aristote & des autres philosophes: c'est pourquoi quand un Dimanche ou une fête ils viennent au sermon, & entendent

les paroles de Jeſus-Chriſt & de ſes ſerviteurs, ils y ſont aiſément pris : au lieu que les Théologiens ont ſouvent oüi de ſemblables diſcours ; & ils reſſemblent à un ſacriſtain, ſi accoutumé à paſſer devant l'autel, qu'il ne le ſalue plus.

Se trouvant dans une aſſemblée d'Evéques, ils lui demanderent pourquoi les Evéques tirés de ces deux Ordres ſi parfaits des Prêcheurs & des Mineurs, ne réuſſiſſoient pas dans l'Epiſcopat. Vous devez, dit-il, vous en prendre à vous-mémes, puiſque ce relâchement ne leur arrive qu'aprés qu'ils ont paſſé dans votre Ordre : Car tant qu'ils ont été dans le nôtre, nous les avons bien corrigés. De plus il y a long-temps que je ſuis dans cet Ordre, & je ne me ſouviens point que ni le Pape ni aucun Prélat ou Chapitre de Cathedrale, m'ait demandé, ou a quelqu'autre Supérieur, un bon ſujet pour être Evéque. Ils les choiſiſſent eux-mêmes, ou par affection pour leurs parens, ou par quelqu'autre raiſon peu ſolide. Il dit dans une autre occaſion : Il n'eſt pas étonnant que nos Freres ne ſe conduiſent pas ſi bien dans l'Epiſcopat, que les autres religieux : ils ſont plus éloignés de leur profeſſion qui leur défend de rien poſſéder, même en commun. On parloit un jour devant lui d'un grand homme de l'Ordre, & on diſoit qu'on devroit le faire Evêque. J'aimerois mieux, dit-il, le voir porter au tombeau, que ſur une chaire Epiſcopale.

Jourdain nous a laiſſé une courte relation des commencemens de l'Ordre des Freres Prêcheurs. A la fin de cet Ecrit il marque à quelle occaſion on inſtitua dans l'Ordre aprés Complies l'antienne *Salve Regina*. [illegible] de Bologne étoit un Frere [illegible] qui pour

l'expiation de ses péchés passés, demanda à Dieu quelque pénitence extraordinaire; & après en avoir beaucoup délibéré, il consentit enfin d'être obsédé du démon, comme il le fut en effet. Cette affliction de frere Bernard fut la premiere occasion de chanter *Salve Regina* dans la maison de Bologne, d'où cet usage s'étendit à toute la Province de Lombardie, & ensuite à tout l'Ordre. Le B. Jourdain avoit gouverné les Freres Prêcheurs près de seize ans. Pour élire un nouveau General on assembla le Chapitre à Bologne; & comme on ne s'accordoit pas sur le choix, on ordonna des prieres au tombeau de S. Dominique, après lesquelles étant revenus à l'élection, ils élurent tout d'une voix Raimond de Pegnafort, quoiqu'absent.

Raimond Pegnafort. Il étoit né à Barcelone d'une famille noble, & avoit si bien étudié, que dès l'âge de vingt ans il enseignoit les arts libéraux dans la même ville: ce qu'il faisoit gratuitement. Ensuite il passa à Bologne, où il étudia le Droit canonique & le Droit civil avec tant de succès, qu'il devint lui-même professeur du Droit canonique. Il avoit exercé cette fonction pendant quelques années, & sa réputation s'étoit déja répandue dans l'Italie, lorsque Bérenger Evêque de Barcelone, qui connoissoit le mérite de Raimond, le pressa de retourner à Barcelone, où il lui donna peu après un canonicat & un archidiaconé dans son église. Sa piété, sa modestie, & ses autres vertus lui avoient attiré l'estime de tout le monde, particulierement des Prélats & des Seigneurs. Mais s'étant lié avec les Freres Prêcheurs nouvellement établis à Barcelone, il quitta tout pour embrasser leur Institut, & en prit l'habit le Vendredi-

Saint de l'an 1222. à l'âge d'environ quarante-cinq ans. Son exemple y attira plusieurs personnes distinguées par leur science & par leur naissance. Ce fut Raimond qui composa les Constitutions de l'Ordre de la Merci, dont nous parlerons. Ce fut aussi lui qui fit une collection de Décrétales dont nous parlerons aussi.

Raimond ne voulut garder que deux ans la charge de Général des Freres Prêcheurs, & il s'en fit décharger dans le vingtiéme Chapitre tenu à Bologne l'an 1240. Il retourna ensuite à Barcelone, où il vécut encore trente-quatre ans, occupé de l'étude & des exercices de piété. Il mit en ordre les Constitutions des Freres Prêcheurs, & composa une Somme de cas de conscience à l'usage des Confesseurs, qui est le premier Ouvrage de cette nature. On lui attribue aussi l'Institution de l'Inquisition d'Arragon, la premiere de toute l'Espagne. Il étoit consulté de toutes parts, & avoit un grand talent pour gagner les cœurs de ceux qui conversoient avec lui. Il mourut âgé de près de cent ans, le jour de l'Epiphanie 1275 Les deux Rois Alfonse de Castille & Jacques d'Arragon assisterent à ses funérailles avec plusieurs Prélats; & comme on rapportoit de lui plusieurs miracles faits de son vivant & après sa mort, le Roi d'Arragon commença dès-lors à solliciter sa canonisation, qui néanmoins ne fut faite que plus de trois cens ans après par le Pape Clément VIII.

Saint Hyacinthe qui avoit été chanoine de Cracovie, fit aussi beaucoup d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, & fut formé à la vertu par ce grand serviteur de Dieu. Nous aurons occasion de faire connoitre ailleurs plusieurs

S. Hyacinthe.

grands hommes de ce saint Ordre. Nous avons parlé dans l'article de l'église de France, des démélés que les Freres Précheurs eurent avec l'Université de Paris. Ainsi nous n'en dirons rien ici.

II.

S. François. Sa naissance. François nâquit à Assise en Ombrie l'an 1182. Son pere Pierre Bernardon étoit marchand, comme la plûpart des citoyens des villes d'Italie. L'enfant fut nommé Jean au baptême, mais depuis on lui donna le surnom de François, à cause de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue françoise, nécessaire alors aux Italiens pour le commerce. Pierre Bernardon y appliqua son fils dès la premiere jeunesse, après lui avoir donné une légere teinture des Lettres. François avoit dès son enfance une tendresse particuliere pour les pauvres, & n'en refusoit aucun. S'étant fait faire un bel habit après une grande maladie, il rencontra un gentilhomme pauvre & mal vêtu : il se dépouilla de son habit, & l'en revêtit. Il prioit Dieu ardemment de lui faire connoître l'état auquel il l'appelloit Comme il alloit un jour à cheval dans la campagne, il rencontra un lépreux qui lui fit horreur : mais faisant réflexion que pour servir Jesus Christ, il faut commencer par se vaincre soi-même, il descendit de cheval, & en donnant l'aumône au lépreux il le baisa. Il cherchoit la solitude, & étoit sensiblement touché du souvenir de la Passion & de la Croix de Jesus-Christ. Etant un jour entré dans l'église de S. Damien située hors de la ville d'Assise, & qui tomboit en ruine, il se prosterna pour faire sa priere devant le crucifix ; & comme il le regardoit les yeux baignés de larmes, il crut entendre une voix qui

Sa charité pour les pauvres dès son enfance.

Commencement de sa pénitence.

lui ordonnoit de [illegible]. Il se [illegible] aussi-tôt, fit le signe [illegible] prendre des étoffes, [illegible] une ville voisine où il les vendit. [illegible] Ensuite il revint à l'[illegible] trouva un pauvre p[illegible] avoit pris soin; & l'[illegible] il lui offrit son argent [illegible] l'église & pour le [illegible] pauvre. le priant de consentir [illegible] temps avec lui. Le [illegible] François, mais non [illegible] l'indignation de ses [illegible] argent dans une fenetre, comme [illegible] l'ordure.

Après qu'il eut demeuré [illegible] ce Prêtre, Bernardon son pere [illegible] ce qui s'étoit passé, accourut [illegible] saint Damien avec quelques-uns [illegible] rens: mais François voulant [illegible] miers mouvemens de leur indignation [illegible] cha dans une fosse, où il passa quelque [illegible] en priere. Se reprochant enfin [illegible] té, il sortit plein de joie & [illegible] retourna à Assise. Les citoyens [illegible] défiguré, crurent qu'il avoit perdu [illegible] couroient après lui [illegible] des pierres; & il passoit [illegible] s'émouvoir. Mais son pere [illegible] le traina chez lui [illegible] ches, l'enferma & [illegible] Peu de temps après [illegible] pendant lequel la mere de François [illegible] prouvoit pas la conduite [illegible] désespéroit de vaincre la constance [illegible] le laissa aller: & il retourna à S. [illegible] pere étant revenu, fit de grands [illegible]

femme, & alla en colere chercher son fils, pour le chasser au moins du païs s'il ne pouvoit pas le ramener.

Il renonce à tout.

François alla au-devant de lui & lui déclara qu'il comptoit pour rien ses coups & ses biens, & qu'il souffriroit tout pour l'amour de Jesus-Christ. Le pere voiant la fermeté de son fils, lui dit de venir devant l'Evêque, pour y renoncer à tout ce qu'il espéroit de lui. François témoigna qu'il l'y suivroit volontiers; & étant venu devant l'Evêque, il n'attendit pas que son pere parlât. Sans rien dire, il se dépouilla de tous ses habits & les rendit à son pere: alors on vit qu'il portoit un cilice sous ses habits. Le Prélat voiant la ferveur de ce jeune homme, se leva, le prit entre ses bras & le couvrit de son manteau, ordonnant à ses domestiques d'apporter de quoi le vêtir. On lui donna un méchant manteau d'un païsan qui étoit au service de l'Evêque. François le reçut avec plaisir & s'en couvrit. En rendant ses habits à son pere, il lui dit: Jusqu'ici je vous ai appellai mon pere sur la terre; désormais je dirai avec plus de confiance: Notre Pere qui êtes aux Cieux. Tel fut le commencement de la pénitence de saint François, qui étoit alors dans sa vingt cinquiéme année, l'an 1206.

Il rétablit plusieurs églises & commence à prêcher.

Après qu'il eut renoncé à tout en présence de l'Evêque d'Assise, il sortit de la ville & s'en alla dans les bois, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Il vint à un monastere voisin où il demanda l'aumône; & on la lui donna avec mépris comme à un inconnu. Il alla ensuite à Eugubio, où un de ses anciens amis l'aiant reconnu, le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appliqua à servir les lépreux; il leur lavoit les

pieds, b aisoit & bandoit leurs ulceres, s'exerçant ainsi à l'humilité. Mais se souvenant de l'ordre qu'il croioit avoir reçu de Notre-Seigneur, pour réparer l'église de saint Damien, il revint à Assise & entreprit de faire ce bâtiment avec le secours des aumônes, n'aiant point de honte de demander à ceux qui l'avoient vu riche auparavant. Il y contribuoit aussi par son travail, & quoique affoibli par les jeûnes, il portoit les pierres. Après avoir réparé l'église de saint Damien, il entreprit encore la réparation de celle de S. Pierre plus éloignée de la ville, par la dévotion qu'il avoit à ce saint Apôtre. Il entreprit d'en réparer une troisiéme dédiée à la sainte Vierge, située à six cens pas d'Assise au pied d'une montagne, & nommée de la Portioncule, du lieu où elle étoit bâtie, appartenant à des moines Bénédictins: on la nommoit aussi Notre-Dame des Anges. Cette église étoit entiérement abandonnée; mais François l'aiant rétablie s'y logea & la préféra à tout autre lieu.

Un jour il entendit lire à la Messe l'endroit de l'Evangile où Notre-Seigneur dit à ses Apôtres : Ne portez ni or, ni argent, ni deux tuniques, &c. Aussi-tôt plein d'une grande joie, il dit : Voilà ce que je cherche, voilà ce que je désire de tout mon cœur. Alors il ôte ses souliers, son bâton, sa besace, renonce à l'argent ; & ne gardant qu'une tunique, il quitte sa ceinture de cuir & s'en fait une d·
cherchant tous les moiens d'accom
lettre ce qu'il venoit d'entendre, &
former en tout à la régle des Apôtr
mença dès lors à prêcher la pén
discours simples, mais solides
étonnoient les auditeurs & le

femme, & alla en colere chercher son fils, pour le chasser au moins du païs s'il ne pouvoit pas le ramener.

renonce à it.

François alla au-devant de lui & lui déclara qu'il comptoit pour rien ses coups & ses biens, & qu'il souffriroit tout pour l'amour de Jesus-Christ. Le pere voiant la fermeté de son fils lui dit de venir devant l'Evêque, pour y renoncer à tout ce qu'il espéroit de lui. François témoigna qu'il l'y suivroit volontiers; & étant venu devant l'Evêque, il n'attendit pas que son pere parlât. Sans rien dire, il se dépouilla de tous ses habits & les rendit à son pere. Alors on vit qu'il portoit un cilice sous ses habits. Le Prélat voiant la ferveur de ce jeune homme, se leva, le prit entre ses bras & le couvrit de son manteau, ordonnant à ses domestiques d'apporter de quoi le vétir. On lui donna un méchant manteau d'un païsan qui étoit au service de l'Evêque. François le reçut avec plaisir & s'en couvrit. En rendant ses habits à son pere, il lui dit: Jusqu'ici je vous ai appellai mon pere sur la terre; désormais je dirai avec plus de confiance: Notre Pere qui êtes aux Cieux. Tel fut le commencement de la pénitence de saint François, qui étoit alors dans sa vingt cinquiéme année, l'an 1206.

Il rétablit plusieurs églises & commence à prêcher.

Après qu'il eut renoncé à tout en présence de l'Evêque d'Assise, il sortit de la ville & s'en alla dans les bois, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Il vint à un monastere voisin où il demanda l'aumône; & on la lui donna avec mépris comme à un inconnu. Il alla ensuite à Eugubio, où un de ses anciens amis l'aiant reconnu, le reçut chez lui & le revêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appliqua à servir les lépreux; il leur lavoit les

lui-même dans la Marche d'Ancone avec le frere Gilles. Ils louoient Dieu par tout & faisoient considerer sa bonté ; ils se réjouissoient lorsque quelque chose leur manquoit, aiant tout donné pour la pauvreté évangélique. Quelques-uns les recevoient volontiers & éxerçoient envers eux la charité. Mais la plûpart étoient choqués de leur habit extraordinaire, & de l'austérité singuliére de leur vie. En quelques villes on se mocquoit d'eux, en d'autres on les chargeoit d'injures & de coups, & on les appelloit vagabonds & fainéans. Les jeunes gens insolens leur jettoient de la boue & des pierres, & les traînoient dans les rues par leur capuce. Ils souffroient ces affronts avec une extrême patience, sçachant combien ils leur étoient utiles.

Lorsque François eut sept disciples, il les assembla ; & après leur avoir beaucoup parlé du Roiaume de Dieu, du mépris du monde, du renoncement à la propre volonté & de la mortification du corps, il leur déclara le dessein qu'il avoit de les envoier dans toutes les parties du monde prêcher la pénitence. Considérons, mes chers freres, leur dit-il, que Dieu nous a appellés non-seulement pour notre salut, mais po[illegible] ieurs autres : afin que nous al[illegible] de, exhortant tous les hom[illegible] xemple que par nos parol[illegible] [illegible] pé-chés, & à c[illegible]

Instru[illegible] qu'il d[illegible] à ses [illegible]ples.

me des Cieux pour quelque petit intérêt ; & si nous trouvons en quelque lieu de l'argent, n'en faisons pas plus de cas que de la poussiere sur laquelle nous marchons. Ne jugeons ni ne méprisons point ceux qui vivent délicatement. Dieu est leur maître comme le nôtre, & peut les appeller à lui. Ils sont nos freres, puisqu'ils sont ses créatures, & nos maîtres en ce qu'ils aident les serviteurs de Dieu à faire pénitence, en leur procurant les besoins de la vie. Vous trouverez des hommes fidéles & doux qui vous recevront avec joie, & d'autres au contraire, qui vous maltraiteront : apprenez à souffrir tout avec patience & humilité. Mais ne craignez point ; dans peu de temps plusieurs sages & plusieurs nobles se joindront à vous pour prêcher aux Rois, aux Princes & aux peuples.

Il dresse sa [règle].

Les disciples de saint François encouragés par ce discours, alloient annoncer la parole de Dieu, exhortant tous ceux qu'ils rencontroient à craindre & à aimer le Créateur du ciel & de la terre, & à garder ses commandemens. Leur figure extraordinaire, & leurs discours si différens de ceux des gens du siécle, ne plaisoient pas à tout le monde. On leur demandoit de quelle nation ils étoient ; & ils répondoient qu'ils étoient des pénitens venus d'Assise. Quelques-uns les recevoient volontiers dans leurs maisons ; d'autres craignoient de les loger, les soupçonnant d'être des vagabonds & des voleurs Souvent ils étoient obligés de passer la nuit aux portes des églises ou sous des portiques. Ils ne dissiperent les soupçons que l'on avoit contre eux, que par leur désintéressement, leur douceur & leur patience. Le saint homme voioit augmenter peu à


s, à avoir un re-
res, & à s'attacher
glise Romaine. Il
& voiant que plu-
ndre à lui & qu'il
demanda aux Bé-
ortioncule qu'il a-
plus pauvre qui fût
une, il s'y établit :
t l'origine de l'Or-

êcher par les villes
s n'étoient pas ins-
tion du Saint-Esprit.
t comme un homme
oujours le visage au
les autres. Il

egle de S.
nçois
r les Fre-
Mineurs.

veau & d'extraordinaire. Alors l'Evêque de Sabine dit au Pape & aux autres Cardinaux : Si vous rejettez la demande de ce pauvre homme, prenez garde que vous ne rejettiez l'Evangile, puisque la régle dont il demande la confirmation n'en est que la pratique. Car ce seroit blasphemer contre Jesus-Christ, Auteur de l'Evangile, de dire que le désir de l'accomplir, est quelque chose de déraisonnable & d'impossible. Le Pape touché de cette raison, se tourna vers François, & lui dit : Priez Dieu, mon fils, qu'il nous fasse connoître sa volonté. Le saint homme pria, & après avoir encore entretenu le Pape, il lui persuada d'approuver sa Regle. Ce fut l'an 1210. qu'Innocent III. approuva de vive voix la Régle de S. François.

Progrès de son Ordre. Sa réputation.

Cette approbation fut pour lui un motif de confiance que son entreprise venoit de l'Esprit de Dieu. Il ne s'occupa plus avec ses compagnons que des moiens d'observer éxactement sa Régle, d'avancer dans la perfection, & de gagner des ames à Jesus-Christ. Etant dans la vallée de Spolete, ils examinerent s'ils devoient converser avec les hommes, ou chercher la solitude. François adressa à Dieu de ferventes prieres, le conjurant de lui faire connoître sa volonté ; & il comprit que Dieu vouloit qu'il se consacrât au salut des ames. Il se retira donc avec ses compagnons dans une cabane abandonnée près d'Assise, où ils s'appliquoient continuellement à la priere. Elle étoit plus intérieure que vocale, parce qu'ils n'avoient pas encore de livres pour dire l'office canonial, tant leur pauvreté étoit grande. Leur livre étoit une croix autour de laquelle ils prioient. François apprit à ses freres à louer

Dieu dans toutes ses créatures, à avoir un respect particulier pour les prêtres, & à s'attacher fermement à la foi de l'Eglise Romaine. Il avoit déja douze disciples, & voiant que plusieurs autres vouloient se joindre à lui & qu'il n'avoit pas où les loger, il demanda aux Bénédictins l'église de la Portioncule qu'il avoit autrefois réparée, la plus pauvre qui fût dans le païs. L'aiant obtenue, il s'y établit : ce fut la premiere maison & l'origine de l'Ordre des freres Mineurs.

De-là François alloit prêcher par les villes & les villages ; ses discours n'étoient pas étudiés, mais pleins de l'onction du Saint-Esprit. Tout le monde le regardoit comme un homme extraordinaire. Il avoit toujours le visage au Ciel, où il vouloit attirer les autres. Il assembla bien-tôt douze nouveaux disciples d'une éminente vertu, qui furent suivis de plusieurs autres ; & pendant l'année 1211. il fonda plusieurs couvents, dont les plus considérables furent ceux de Cortone, de Pise & de Bologne. Après avoir parcouru la Toscane, il revint à Assise au commencement du Carême de l'an 1212. L'on avoit pour lui un si profond respect, que quand il entroit dans une ville on sonnoit les cloches ; le Clergé & le peuple venoit le recevoir avec des cantiques de joie & des rameaux. On s'estimoit heureux de toucher ses habits & de baiser ses mains ou ses pieds. Le frere qui l'accompagnoit, étonné de ce qu'il souffroit ces honneurs, lui en demanda la raison. Le serviteur de Dieu répondit : Sçachez, mon frere, que je renvoie à Dieu tous ces respects sans m'en rien attribuer ; comme une image renvoie tout l'honneur qu'on lui rend, à son original ; & les autres y gagnent, en ho-

norant Dieu dans la plus vile de ses créatures. Il prêcha à Assise pendant ce Carême, & fit plusieurs conversions, dont la plus remarquable fut celle de sainte Claire.

Il consulte Dieu sur son œuvre. Avis qu'il donne à ses disciples.

On rapporte que saint François alla au Concile de Latran, qui se tint l'an 1215. & que le Pape Innocent III. y déclara publiquement, qu'il avoit approuvé sa Régle. Ce fut peut-être en cette occasion qu'il délibera pour la seconde fois, s'il s'appliqueroit à la prédication ou a la priere. Après avoir long-temps consulté ses freres sur cette difficulté, ne pouvant connoitre certainement ce qui seroit plus agréable à Dieu, il dit au frere Silvestre Prêtre, qui étoit sur la montagne près d'Assise, continuellement occupé à la priere, de demander à Dieu de lui faire connoître sa volonté à ce sujet. Il manda aussi a Ste Claire de consulter Dieu, soit par elle-même, soit par quelqu'une de ses religieuses, la plus simple & la plus pure. Frere Silvestre & Ste Claire s'accorderent dans leurs réponses, & déciderent que la volonté de Dieu étoit que François s'appliquât à la prédication. Il obéit aussi-tôt, & parut avoir reçu de nouvelles graces pour remplir ce ministere. Voici l'instruction qu'il donnoit à ses freres, en les envoiant prêcher: Au nom du Seigneur. marchez deux à deux avec humilité & modestie : gardez sur-tout un silence très-éxact depuis le matin jusqu'après Tierce, offrant à Dieu sans cesse les gémissemens de votre cœur. Qu'il ne soit jamais question parmi vous de paroles inutiles; & quoique vous soyiez en voiage, que votre conduite soit aussi humble & aussi honnête, que si vous étiez dans un hermitage ou dans votre cellule. Conduisez-vous dans le monde de telle sorte,

sorte, que tous ceux qui vous verront ou vous entendront, soient portés à louer le Pere céleste. Annoncez la paix à tous : mais aiez-la dans le cœur encore plus que dans la bouche. Ne donnez jamais à personne la moindre occasion de scandale : mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix & à l'union. Nous sommes appellés à guérir ceux qui sont blessés, & à rapeller dans la voie ceux qui sont égarés. Car plusieurs vous paroissent être les membres du démon, qui un jour deviendront disciples de Jesus-Christ.

On croit que saint François donna ces avis à ses confreres en les envoiant en diverses Provinces l'an 1216. Il envoia en Espagne frere Bernard de Quintevalle son premier disciple, avec plusieurs autres : en Provence, frere Jean Bonelle, & trente-trois autres : en Allemagne, Jean de Penna avec soixante freres. En Lombardie il établit Ministre Jean de Strachia, qu'il révoqua depuis, aiant trouvé qu'il se conduisoit trop suivant la prudence du siécle : dans la Marche-d'Ancone, frere Benoît d'Arrezze, qu'il aimoit beaucoup : en Toscane, frere Elie de Cortone depuis Général de tout l'Ordre. Saint François avoit résolu d'aller lui-même à Paris, & dans ce qu'on appelloit proprement France, & jusqu'aux Païs-Bas. Il avoit choisi Paris à cause du respect qu'on y avoit pour le Saint-Sacrement. Mais le Cardinal Hugolin qui favorisoit François en tout, l'engagea à rester en Italie pourquoi il envoia en France à sa pla Pacifique, qui avoit été un faiseur de si fameux, que l'Empereur l'avoi & que depuis on le nommoit Aiant été converti par un di

Il envoie de ses disciples dans tous les Roiaumes.

çois, il renonça au monde & s'attacha à ce grand ſerviteur de Dieu, qui le voiant parfaitement tranquille, le nomma Pacifique. Ce fut lui qu'il envoia en France quatre ou cinq ans après ſa converſion, & qui le premier y fut Miniſtre des freres Mineurs.

La miſſion d'Allemagne ne réuſſit pas, parce que les freres qu'on y avoit envoiés, ne ſçavoient point la langue; & que venant d'Italie, on les ſoupçonnoit d'être du nombre des Flagellans, qui y étoient alors pourſuivis & qui ſe retiroient en d'autres païs. Leur habit pauvre & ſingulier augmentoit le ſoupçon, & ils ne pouvoient répondre aux queſtions qu'on leur faiſoit. Ils furent donc honteuſement chaſſés, après avoir ſouffert divers mauvais traitemens. François aiant enſuite appris que ſes confreres étoient traités durement par pluſieurs Prélats, prit la réſolution de demander au Pape un protecteur pour ſon Ordre. Etant venu à Rome, il découvrit ſon deſſein au Cardinal Hugolin, qui de ſon côté lui déclara le déſir qu'il avoit de le voir prêcher devant le Pape & les Cardinaux. Le ſaint homme s'en excuſa le plus qu'il put: mais le Cardinal le preſſa ſi vivement, qu'il compoſa avec ſoin un Sermon & l'apprit par cœur. Quand il fut devant le Pape, il oublia tellement ſon Sermon, qu'il ne put en dire un mot. Mais après avoir invoqué le ſecours du Saint-Eſprit, il parla avec tant de force & d'efficace, que le Pape & les Cardinaux en furent très-touchés. Aiant été enſuite admis à l'audience du Pape en préſence du Cardinal Hugolin, il lui dit: Saint Pere, je ſuis confus de vous importuner pour les intérêts de nos pauvres freres, vous voiant accablé de tant d'affaires importantes. Donnez-

nous ce Cardinal pour avoir recours à lui dans nos befoins fous votre autorité. Le Pape le lui accorda ; & le Cardinal Hugolin fut ainfi le premier protecteur des freres Mineurs.

Premier Chapitre général des Freres Mineurs.

Leur multiplication étonnante.

Quelque temps après, S. Dominique vint à Peroufe pour voir faint François & le Cardinal Hugolin leur ami commun, qui y étoit Légat. Comme ils s'y entretenoient férieufement des affaires de l'Eglife, le Cardinal leur demanda s'ils trouveroient bon que quelques-uns de leurs difciples fuffent élevés aux dignités eccléfiaftiques. Car, ajouta-t-il, je fuis perfuadé qu'ils gouverneroient leurs troupeaux avec la même application que ces Evêques des premiers fiécles, qui vivoient dans la pauvreté, avoient une charité fincere & ne fongeoient qu'à inftruire & édifier leurs peuples. S. Dominique répondit que c'étoit affez d'honneur pour fes freres, d'être appellés à inftruire les autres & à défendre la Foi contre les hérétiques. Saint François dit que les fiens ne feroient plus freres Mineurs, s'ils devenoient grands, & que fi l'on vouloit qu'ils fiffent du fruit, il falloit les laiffer dans leur état. Ils conclurent donc l'un & l'autre à refufer les Prélatures. Le Cardinal fut très-édifié de leur humilité ; mais il ne changea pas d'avis, & crut que de tels Miniftres feroient utiles à l'Eglife, fur-tout dans l'état déplorable où elle étoit. Saint Dominique propofa à faint François d'unir leurs deux Congrégations pour n'en faire qu'[illegible] Mais S. François répondit : Mon che[illegible] volonté de Dieu qu'elles [illegible] afin que ceux qui trou[illegible] puiffent embraffer l'a[illegible] grand défir que l'[illegible] eux, fut auffi entr[illegible]

minique assista au Chapitre général que tin
François près d'Assise à la Pentecôte de l
1219. Il s'y trouva plus de cinq mille fr
Mineurs, tant l'Ordre étoit déja multiplié
neuf ou dix ans; & ils camperent comm
purent dans la campagne, couchant sur
nattes & sous de pauvres huttes. Ils n'avoi
point fait de provisions, & néanmoins rien
leur manqua. Les villes voisines, Assise, P
rouse, Foligni, Spolete, & même d'au
plus éloignées, leur fournirent les choses
cessaires. On y voioit accourir de tout le p
les ecclésiastiques, les laïques, la noblesse,
peuple; & chacun s'empressoit de les servir
ses propres mains, tant ils étoient touchés
voir la paix & la joie de ces nouveaux re
gieux, qui menoient une vie si dure & si p
nitente. Voilà, disoient-ils, la voie étroi
de l'Evangile : voilà pourquoi il est si di
cile aux riches d'entrer dans le Roiaume d
Cieux.

Humilité de S. François. Sa fermeté.

Le Cardinal Hugolin assista au Chapitre,
donna beaucoup de louanges aux freres da
un discours qu'il leur fit. François craigna
qu'ils n'en tirassent vanité, parla à son tou
leur représenta les persécutions & les tent
tions ausquelles ils devoient s'attendre, & p
dit le relâchement de leurs successeurs & la d
cadence future de l'Ordre. Il leur reproch
eux-mêmes leur lâcheté, & leur peu de fid
lité à correspondre aux graces singulieres qu'i
avoient reçues de Dieu; & il parla avec tant
force, que non-seulement il réprima en eu
les sentimens de complaisance, mais les cou
vrit encore de confusion. Le Cardinal en fu
un peu mortifié, & s'en plaignit à François
qui lui dit : Seigneur, je l'ai fait pour

ter la matiere de vos louanges, & soutenir ceux en qui l'humilité n'a pas encore jetté d'assez profondes racines.

Le lendemain frere Elie Ministre de Toscane, frere Jean Ministre de Bologne, & plusieurs autres vinrent trouver le Cardinal Hugolin, le priant de dire à François comme de lui-même, qu'il devoit écouter les conseils de ses freres, dont plusieurs étoient sçavans & capables de gouverner; au lieu qu'il étoit homme simple & sans Lettres, & que la foiblesse de sa santé ne lui permettoit pas de faire toutes les affaires de l'Ordre. Ils ajouterent qu'on devoit respecter l'autorité des anciennes Régles, de saint Benoît, de saint Augustin, de saint Basile, & ne pas tant s'en éloigner par une Régle nouvelle & d'une rigueur excessive, comme si nous voulions être meilleurs que nos peres. Le Cardinal dans une conversation particuliere, proposa ces objections à François, comme des maximes de bon gouvernement dont il étoit convaincu. Mais François reconnut bien-tôt l'artifice; & se levant de la place où il étoit assis avec le Cardinal, il le mena aux freres assemblés en Chapitre, & leur dit: Mes freres, Dieu m'a appellé pour suivre la folie de la croix par la voie de la simplicité & de l'humilité. Ne me parlez donc point d'aucune autre régle que de celle que le Seigneur a bien voulu me prescrire. Je crains que ceux qui s'en éloignent & en détournent les autres, n'éprou[illegible] de la vengeance divine. Ap[illegible] ré, le Cardinal [illegible] en tout à cet [illegible] croioit voir d'[illegible] de l'Esprit de [illegible]

Sa soumission à l'égard des Evêques.

Il ne veut point de privilèges.

Plusieurs freres vinrent des Provinces éloignées, pour se plaindre au Chapitre des mauvais traitemens qu'ils avoient eu à souffrir en divers lieux, faute d'avoir des Lettres autentiques, pour montrer que leur institut étoit approuvé de l'Eglise. Ils se plaignoient encore qu'on ne leur permettoit pas de prêcher, & prioient François d'obtenir du Pape un privilege en vertu duquel ils pussent prêcher par-tout où il leur plairoit, même sans permission des Evêques. Le saint homme répondit avec indignation : Quoi, mes freres ! Vous ne connoissez pas la volonté de Dieu ? Il veut que nous gagnions les Supérieurs par l'humilité & le respect, & les peuples par la parole & les bons éxemples. Quand les Evêques verront que vous vivez saintement, & que vous ne voulez point entreprendre sur leur autorité, ils vous prieront d'eux-mêmes de travailler avec eux au salut des ames, dont ils sont chargés, & vous appelleront pour vous entendre & pour vous imiter. Votre privilege singulier doit donc être de n'avoir point de privileges. Ils ne serviroient qu'à vous enfler, à vous donner trop de confiance & à exciter des contestations.

Quelques-uns représentoient qu'ils avoient trouvé plusieurs Curés si durs, qu'ils n'avoient pu les fléchir ni par priere, ni par industrie, ni par soumission, ni par leur vie éxemplaire, pour obtenir la permission de prêcher à leurs Paroissiens, ou d'en recevoir quelque assistance corporelle. François répondit : Mes freres, nous sommes envoiés au secours des Prêtres, pour suppléer à leur défaut. Ce qui est plus agréable à Dieu, c'est le salut des ames ; & nous les gagnerons plûtôt en vivant bien avec

Regle de
François
pour les Fr
rez Mineu

nal Hugolin lui parla du gouvernement de la maison de saint Damien, & des autres monasteres de filles de son Institut qui commençoient à se multiplier. Il répondit : Excepté celui-là où j'ai enfermé Claire, je n'en ai fondé ni fait fonder aucun autre ; & je ne me suis chargé du soin que de celui-là seul, soit pour la discipline réguliere, soit pour la subsistance. Car rien ne me déplaît tant que l'empressement qu'ont eu les freres d'établir ailleurs des maisons de filles & de les gouverner, sur-tout de leur avoir donné le nom de Mineures. C'est pourquoi il pria instamment le Cardinal de décharger ses freres, autant qu'il seroit possible, du soin des religieuses, s'il vouloit conserver leur réputation, & ne point arrêter leur progrès dans la vertu : le Cardinal se chargea d'en parler au Pape : Le saint homme disoit souvent avec émotion : Je crains qu'en même-temps que Dieu nous a ôté les femmes, le démon ne nous ait procuré des sœurs.

Freres Mineurs Martyrs à Maroc.

Pendant que saint François se disposoit à aller annoncer la foi aux Musulmans du Levant, il envoia six de ses disciples à ceux de l'Occident, c'est-àdire, à Maroc. Etant arrivés en Arragon, leur supérieur tomba malade ; mais les cinq autres continuerent leur voiage jusqu'à Conimbre. Ils y furent favorablement reçus par Urraque Reine de Portugal, épouse d'Alfonse II. qui avoit le plus contribué à l'établissement des freres Mineurs à Conimbre. Les cinq Missionnaires aiant pris des habits particuliers par-dessus les leurs, entrerent sur les terres des Musulmans, arriverent à Séville, & demeurerent huit jours dans la maison d'un Chrétien. Après cela ils vinrent à la grande mosquée, & voulurent y entrer ; mais ils fu-

sent repoussés avec de grands cris & chargés de coups : car les Musulmans ne permettent l'entrée des mosquées qu'à ceux de leur Religion. Les Missionnaires allerent ensuite à la porte du Palais, & dirent qu'ils étoient des Ambassadeurs envoiés au Roi, de la part de Jesus-Christ le Roi des Rois. Ils lui expliquerent la doctrine chrétienne, & l'exhorterent à se convertir & à recevoir le Baptême. Mais ils ajouterent plusieurs reproches contre Mahomet & contre sa loi. Le Roi en étant irrité, commanda qu'on leur coupât la tête. Néanmoins à la priere de son fils, il se contenta de les faire enfermer dans une tour, d'où ensuite il les renvoia à Maroc avec quelques Chrétiens. Ils trouverent à Maroc Dom Pedro, Infant de Portugal & frere du Roi Alfonse, qui les reçut avec beaucoup de charité, & leur fit donner les choses nécessaires pour leur subsistance.

Les Missionnaires prêchoient aux Musulmans avec un grand zéle, par-tout où ils en rencontroient. C'est ce qui engagea le Roi à les faire chasser ; & l'Infant Dom Pedro leur donna de ses serviteurs pour les conduire au lieu où ils devoient s'embarquer. Mais ils se dé[illegible]berent en [illegible]n à leurs conducteurs &
[illegible]rent [illegible] où ils commencerent
[illegible] place publique. Le
[illegible]ettre en prison, &
[illegible] boire [illegible] man-
[illegible]

des gardes pour les empêcher de paroître en public. Cependant ils sortirent sécrétement un vendredi & se présenterent au Roi, comme il passoit pour aller visiter les tombeaux de ses prédécesseurs : un des Missionnaires commença même à prêcher. Le Roi en fut irrité & les condamna à mort : il se les fit amener ; & après avoir essaié de les ébranler par les promesses & les tourmens, il leur coupa la tête de sa propre main le 16. Janvier 1220. Leurs corps aiant été traînés hors de la ville & mis en piéces par les infidéles, furent recueillis par les Chrétiens, & l'Infant Dom Pedro les envoia en Portugal. Ils furent mis dans le monastere de sainte Croix de Conimbre, où ils sont encore aujourd'hui. Il s'y fit un grand nombre de miracles ; & deux cens soixante ans après, ces cinq Martyrs furent canonisés par le Pape Sixte IV. qui permit aux freres Mineurs d'en faire l'Office publiquement. Leur histoire fut écrite vers le même temps sur les anciens Mémoires, par frere Jean Tisserand religieux du même Ordre & célébre Prédicateur à Paris.

Freres Mineurs en Afrique. Vertu de frere Gilles.

Frere Gilles le troisiéme disciple de saint François, fut un de ceux qu'il envoia en Afrique. Il étoit d'Assise, homme simple & sans lettres. Il quitta tout pour s'attacher à saint François. Il avoit une si grande ardeur pour le travail des mains, qu'il prit la résolution de ne vivre que de ce qu'il gagneroit, & l'éxécuta. Etant à Rome l'an 1212. tous les jours après avoir entendu la Messe, il alloit à une forêt éloignée de cinq quarts de lieues, d'où il apportoit sur ses épaules une charge de bois, qu'il vendoit pour en tirer sa subsistance. Une femme aiant fait marché avec lui pour avoir du bois, il lui parut si homme de bien,

qu'elle voulut lui [illegible]
promis : mais il dit : [illegible]
vaincre par l'avarice. [illegible]
du prix. Il [illegible]
stoit de gain [illegible]
jours du temps [illegible]
Gilles, que [illegible]
ques autres [illegible]
frique. [illegible]
voulant [illegible]
mis, un des [illegible]
mans. [illegible]
ces [illegible]
[illegible]
[illegible]
Gilles. [illegible]
Voici [illegible]

[illegible]

tage. Si je le dis, je passerai pour un fou! Si je ne le dis pas, ma conscience en sera chargée: que vous en semble? Son compagnon répondit: Mon frere, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on vous regarde comme un insensé: délivrez votre conscience, & craignez Dieu plus que le monde. François alla aussi-tôt déclarer sa révélation, qui fut prise pour une réverie: on donna le combat, les Chrétiens furent battus, & perdirent environ six mille hommes.

8. François se fait respecter du Sultan d'Egypte.

Les deux armées étoient en présence, & on ne pouvoit passer d'un camp à l'autre sans un grand péril; parce que le Sultan avoit promis une somme considérable à quiconque lui apporteroit la tête d'un Chrétien. Mais François après s'être fortifié par la priere, ne laissa pas de marcher au camp des infidéles avec son compagnon. Ils rencontrerent des Sarrasins qui accoururent vers eux, les chargerent d'injures & de coups, & les lierent. François leur dit: Je suis Chrétien, menez-moi à votre maître. C'étoit le Sultan d'Egypte, nommé Méledin par les auteurs Latins. Il demanda aux deux religieux: qui les avoit envoiés? François répondit: C'est le Dieu Très-haut, qui m'a envoié pour vous montrer à vous & à votre peuple la voie du salut. Le Sultan voiant son courage, l'écouta tranquillement pendant quelques jours, & l'invita à demeurer auprès de lui. François répondit: Si vous voulez vous convertir avec votre peuple, je demeurerai volontiers avec vous pour l'amour de Jesus-Christ: que si vous hésitez à embrasser sa Loi, en quittant celle de Mahomet, faites allumer un grand feu, & j'entrerai dedans avec vos

prêtres, afin que vous voïez quelle est la foi qu'il faut suivre. Saint François nommoit prêtres, ceux que les Musulmans appelloient Imans, qui commencent la priere publique, & prêchent dans les mosquées. Le Sultan répondit : Je ne crois pas qu'aucun de nos Imans voulût entrer dans le feu pour sa religion ; & en effet il en avoit vu un des plus anciens disparoître à la proposition du saint homme, qui repliqua : Si vous voulez me promettre pour vous & pour votre peuple d'embrasser la Religion Chrétienne en cas que je sorte du feu sain & entier, j'y entrerai seul : si je suis brûlé, on l'imputera à mes péchés ; mais si Dieu me conserve, vous reconnoîtrez Jesus-Christ pour vrai Dieu & Sauveur de tous les hommes. Le Sultan dit, que s'il acceptoit ce défi, il craignoit une sédition : mais il offrit à François de riches présens, qu'il méprisa comme de la boue ; & le Sultan en conçut encore plus de vénération pour lui. Enfin craignant que quelques-uns des siens touchés des discours du saint homme, ne passassent à l'armée des Chrétiens, il le congédia en disant : Priez pour moi, afin que Dieu me fasse connoître la Religion qui lui est la plus agréable.

Ce récit est tiré de saint Bonaventure, [illegible] ture, dans la vie de saint François [illegible] tie de Jacques de Vitri [illegible] que d'Acre & présent [illegible] fait l'éloge des freres Mineurs [illegible] toire Occidentale [illegible] cent d'accompagner [illegible] tes, mais [illegible] ne leur est pas permis de [illegible] ni monasteres, ni églises [illegible] tiaux. Leur prédication [illegible]

da s'il trouvoit bon que les hommes de Lettres déja reçus dans l'Ordre, étudiassent l'Ecriture-sainte. Je l'approuve très-fort, dit-il, pourvû qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la priere; qu'ils n'étudient pas seulement pour sçavoir comment ils doivent parler, mais pour pratiquer ce qu'ils ont appris, & le faire ensuite pratiquer aux autres. Il disoit encore: Je ne veux pas que mes freres soient curieux de science & de livres; mais qu'ils s'appliquent à la pratique de l'humilité, de la simplicité, de la priere & de la pauvreté. Plusieurs freres, ajoûtoit-il, mettent tout leur soin à acquérir de la science, & négligent l'humilité & la priere. Quand ils ont prêché, & qu'ils sçavent que quelques-uns ont été édifiés & touchés, ce succès les enfle; & ils ne sçavent pas que Dieu l'a accordé aux prieres & aux larmes de quelques freres, qui vivent dans l'humilité & dans la simplicité. François s'entretenant un jour avec un de ses freres sur ce qui devoit faire la vraie joie des religieux, lui disoit: Quand les freres Mineurs donneroient par toute la terre de grands éxemples de vertu; quand ils chasseroient les démons, guériroient les sourds & les aveugles, ressusciteroient les morts; quand ils sçauroient toutes les langues & toutes les sciences; quand ils auroient le don de prophétie, & connoîtroient le secret des consciences; quand ils prêcheroient si efficacement, qu'ils convertiroient tous les infidéles: tous ces grands avantages devroient leur donner moins de joie, que le bonheur de souffrir les opprobres, les outrages, & les plus indignes traitemens.

Tiers-Ordre de S. François.

Il envoia l'an 1221. plusieurs de ses fréres en Allemagne; & quelques-uns vers le même

temps allerent à Ceuta ville d'Afrique, où ils souffrirent le martyre. La même année S. François prêcha la pénitence dans les villes voisines d'Assise, entre autres à Canarie, dont les habitans charmés de ses discours, quittoient tout pour le suivre. Il en vint aussi un grand nombre de la campagne, qui le prierent de leur apprendre les moiens de mener plus facilement une vie chrétienne. Ils vouloient tout quitter, & s'enfermer dans des monasteres. Mais François leur conseilla de rester dans leurs maisons & d'y servir Dieu fidélement; & promit de leur donner une Regle propre à les rendre aussi parfaits que des religieux, sans les obliger à la même austérité. Ce fut là l'origine du Tiers-Ordre de saint François, dont on ne trouve point les Constitutions telles qu'il les écrivit lui-même, mais telles que le Pape Nicolas IV. les fit rédiger soixante-huit ans après. On donna à ceux qui entrerent dans le Tiers-Ordre, le nom de freres de la pénitence. Leur habit étoit gris & modeste, avec une ceinture pleine de nœuds.

Regle de S. François pour les Freres Mineurs.

Le Pape Honorius III. confirma autentiquement l'an 1223. la Regle de saint François. Voici comme elle commence. La regle & la vie des Freres Mineurs est d'observer l'Evangile, pratiquant l'obéissance, la pauvreté & la chasteté. Frere François promet obéissance & respect au Pape Honorius & à ses successeurs. On voit ici que saint François étoit toujours reconnu pour vrai Supérieur de l'Ordre, & que Frere Elie qui avoit été choisi de nouveau après la mort de Pierre de Catane, étoit seulement son vicaire. La regle dit ensuite qu'il n'y a que le ministre provincial qui puisse recevoir les freres; & qu'après les avoir examinés, s'il

les trouve propres à l'Institut, il doit leur dire qu'ils aillent vendre tous leurs biens & les distribuer aux pauvres : mais les freres ne doivent point se mêler de cette distribution du temporel des Postulans. Après l'année d'épreuve, ils promettront de garder toujours cette Regle, & dès-lors il porteront une tunique & un capuce : en cas de nécessité ils pourront même porter des souliers. Tous seront vêtus pauvrement, & ne mépriseront point ceux qui portent des habits de couleur, ou qui vivent délicatement. Les clercs feront l'Office divin selon l'usage de l'église de Rome: les laïques diront vingt-quatre *Pater* pour Matines, cinq pour Laudes, sept pour chacune des petites heures, douze pour Vêpres, sept pour Complies, & prieront pour les morts. Tous les freres jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à Noël. Ceux qui voudront, jeûneront une premiere quarantaine depuis l'Epiphanie jusqu'au Carême ; le reste du temps ils ne seront obligés à aucun jeûne particulier, si ce n'est le vendredi. Les freres n'auront rien en propre : mais ils se regarderont comme étrangers en ce monde, & ils iront avec confiance demander l'aumône.

Aucun des freres ne prêchera au peuple, que le Ministre général ne le lui ait permis, après l'avoir éxaminé. Ils ne prêcheront point dans un Diocèse, si l'Evêque s'y oppose : leurs discours seront simples, tendant à l'édification. Si un frere commet un péché mortel de ceux pour lesquels on sera convenu de recourir au ministre provincial, on ira le trouver au plutôt ; & le ministre lui imposera la pénitence, s'il est prêtre ; s'il ne l'est pas, il la fera imposer par un prêtre de l'Ordre. Il falloit qu'il y eût peu de prêtres chez les freres Mineurs,

puisque tous les Provinciaux ne l'étoient pas. La regle ajoute: Les ministres qui sont les serviteurs des autres freres, les visiteront souvent, les avertiront, & les corrigeront avec humilité & charité. Les freres leur obéiront en tout ce qui n'est point contraire à leur conscience & à notre Regle. Les ministres leur doivent donner toute liberté de leur parler, les considérant comme leurs maîtres. J'exhorte mes freres à se garder de l'orgueil, de la vaine gloire & de l'envie. Que ceux qui sont sans lettres, ne se mettent pas en peine de les apprendre: mais qu'ils s'appliquent à la priere, & s'exercent à l'humilité & à la patience. C'est ce qui nous paroît de plus remarquable dans la Regle de saint François.

Saint Francois avoit coutume de partager tout son temps entre l'action pour l'utilité du prochain, & le repos pour la contemplation. Deux ans avant sa mort, l'an 1224. il se retira sur le mont Alverne pour y passer les 40. jours qu'il avoit coutume de jeûner depuis l'Assomption jusqu'à la fin de Septembre. Cette montagne est aux confins de la Toscane & fait partie de l'Apennin, située entre l'Arne & le Tibre, assez près de Camaldoli & de Vallombreuse. Le saint homme s'étant retiré sur un côté de la montagne pour prier, il eut une vision, après laquelle ses pieds & ses mains parurent percés de cloux dans le milieu: les têtes des cloux se voioient au-dedans des mains & au-dessus des pieds, & les pointes repliées de l'autre côté & enfoncées dans la chair. A son côté droit, paroissoit une cicatrice rouge comme d'un coup de lance; & souvent elle jettoit du sang, dont sa tunique étoit teinte. Stigmã S. Fran Ses sou ces.

Le serviteur de Dieu voiant que ces plaies

qu'on a nomées ſtigmates, ne pouvoient demeurer cachées à ſes compagnons les plus familiers, & craignant d'ailleurs de publier cette merveille, ſe trouva dans un grand embarras. Il en appella quelques-uns, leur propoſa ſa difficulté en termes généraux, & leur demanda conſeil. Un des freres lui dit que ſi Dieu lui accordoit quelque grace extraordinaire, ce n'étoit pas ſeulement pour lui, mais encore pour les autres; & qu'il devoit craindre d'être repris d'avoir caché le talent. Francois touché de ces paroles, rapporta en tremblant la ſuite de ſa viſion; ajoutant que celui qui lui avoit apparu, lui avoit dit des choſes qu'il ne découvriroit à perſonne. Après qu'il eut paſſé ſa quarantaine dans la ſolitude, & qu'il fut deſcendu de la montagne, Dieu confirma l'impreſſion miraculeuſe de ſes ſtigmates par pluſieurs autres miracles.

Quelque ſoin qu'il prît de les cacher, il ne put empêcher que l'on ne vît les plaies des mains & des pieds: quoique depuis ce temps-là il marchât chauſſé & tînt preſque toujours ſes mains couvertes. Pluſieurs confreres de ſaint Francois, très-dignes de foi par leur ſainteté, aſſurerent dans la ſuite par ſerment qu'ils avoient vu les ſtigmates. Quelques Cardinaux les virent, à cauſe de la familiarité qu'ils avoient avec le ſaint homme, & ils les ont relevés dans les proſes, les hymnes & les antiennes qu'ils ont publiées en ſon honneur; & ont rendu témoignage à cette vérité de vive voix & par écrit. Enfin le Pape Alexandre IV. prêchant au peuple en préſence de pluſieurs freres, & de moi-même, dit ſaint Bonaventure dont tout ce recit eſt tiré, aſſura que pendant la vie de ſaint Francois, il avoit vu ces

Le Pape Grégoire IX. aiant appris cette heureuse nouvelle, écrivit aux Evêques d'Espagne d'encourager le Roi Ferdinand à continuer ses conquêtes sur les infidéles, & d'exhorter les peuples de leurs Diocèses, à l'aider de tout leur pouvoir, leur promettant l'indulgence de la Terre-Sainte. Le Pape à la priere du Roi écrivit aussi à l'Archevêque de Tolede & aux Evêques de Burgos & d'Osma, de faire paier à ce Prince pendant trois ans sur les revenus des églises & des monasteres, un subside annuel de mille piéces d'or monnoie du païs pour les frais de cette guerre. Vers le même temps le Roi Ferdinand aiant découvert des hérétiques à Palencia, ordonna qu'ils fussent marqués au visage d'un fer chaud; ce qui les fit rentrer en eux-mêmes, & demander à être reçus dans le sein de l'Eglise; & le Pape donna à l'Evêque du lieu la commission de les absoudre. La même année les Juifs furent maltraités en plusieurs Provinces de la Chrétienté, mais particulierement en Espagne, où on en fit un grand carnage.

Jacques I d'Arragon fait la conquête de l'Isle de Majorque & du Roiaume Valence. Le Christianisme y est rétabli.

L'an 1237. le Pape Grégoire IX. fit établir un Evêque dans l'Isle de Majorque. Sept ans auparavant Jacques Roi d'Arragon âgé seulement de vingt ans, en avoit fait la conquête sur les Musulmans. Ce Prince avoit prié le Pape d'y ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pu obtenir alors. L'Evêque de Majorque a depuis été soumis à l'Evêque de Valence, comme il est encore à présent. Le Pape donna aussi un Evêque à la ville de Maroc en Afrique, où il y avoit un grand nombre de Chrétiens au milieu des infidéles. Après la conquête de l'Isle de Majorque, Jacques Roi d'Arragon entreprit celle du Roiaume de Valence. Il prit

l'un se contente d'entendre la Messe de l'autre. Toute la suite de la lettre fait bien voir qu'il n'avoit d'autre vue dans ce reglement, que d'attirer plus de respect au saint Sacrifice. C'étoit aussi la pratique des Chartreux : ils ne disoient la Messe que rarement ; & les Dimanches mémes, ils n'avoient guéres que la Messe conventuelle. En même-temps saint Francois fit son testament, dans lequel il recommande particulierement le respect à l'égard des prêtres, parce que ce sont eux qui consacrent le Corps & le Sang du Fils de Dieu & les administrent aux autres. Nous devons aussi, ajoute-t-il, honorer tous les Théologiens, qui nous instruisent de la sainte Parole de Dieu, qui est Esprit & Vie. Ce saint homme veut absolument que ses disciples s'appliquent au travail, & que ceux qui ne sçavent pas travailler l'apprennent ; pour donner le bon exemple & fuir l'oisiveté. Et si, dit-il, on ne nous paie pas notre travail, aions recours à la table de Notre-Seigneur, en demandant l'aumône. Je défends expressément à tous nos freres, ajoute-t-il, de jamais demander en Cour de Rome aucun privilége, soit pour une église, soit pour un autre lieu, soit même pour la prédication : Que si on ne les reçoit pas dans un lieu, qu'ils passent dans un autre, pour y faire pénitence avec la bénédiction de Dieu. *Il* finit en conjurant tous les freres de l'Ordre, de ne donner aucune interprétation à sa Regle & à son testament, & de les suivre littéralement. Cependant la même année quelques freres Mineurs allant prêcher l'Evangile sur les terres du Roi de Maroc, demanderent & obtinrent du Pape la dispense de leur Regle sur certains articles ; comme de porter un autre habit, de

[illegible]

[illegible]
re, [illegible]
[illegible]
& [illegible]
[illegible]
à ses [illegible]
tre-Seigneur [illegible]
vez [illegible]
l'un [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
le [illegible]
[illegible]
loit a [illegible]
appe[illegible]
là, & les [illegible]
la patience, [illegible]
Romaine : [illegible]
en forme de [illegible]
aux absens [illegible]
gile de [illegible]
ainsi : [illegible]
comme il [illegible]
voir achevé il [illegible]
samedi au D[illegible]
la quarante-[illegible]
vingtiéme de [illegible]
de l'institution de [illegible]

Après sa mort on vit [illegible]
tes, qui étoient, [illegible]
cloux formés de [illegible]
me du fer ; mais la [illegible]
& retirée en rond comme une [illegible]

Le peuple aiant appris la mort du serviteur
Dieu, accourut en foule pour les voir, c
voulant s'en assurer par soi-même. On per
à plusieurs citoïens d'Assise de les voir &
les baiser. Un d'entre eux nommé Jérôme
homme de Lettres, aiant peine à croire
merveille, l'éxamina sérieusement; il to
de ses mains les pieds, les mains & le côté,
il en demeura si convaincu, qu'il fut un
témoins qui déposa en faveur de la vérité
stigmates de saint François. En portant le co
à Assise, le convoi passa à l'église de saint D
mien, où étoit sainte Claire avec ses com
gnes, on s'y arrêta un peu, pour leur do
la consolation de voir & de baiser le corps
saint avec ses stigmates. Enfin on l'enterra
la ville à l'église de saint Georges. Dieu c
mença dès-lors à faire éclater sa sainteté
plusieurs miracles.

Sa canonisation. Deux ans après la mort de S. François, le
Gregoire IX. alla à Assise prier Dieu
beau de ce saint, & lui recommander l'égl
agitée de tant de troubles. Ensuite il tint
seil avec les Cardinaux qui l'accompagno
pour sçavoir ce qu'il falloit faire pour le c
niser. On fit une information exacte des mi
cles du Saint: les témoins furent ouïs,
dépositions rédigées par écrit; & l'inform
fut examinée par ceux des Cardinaux qui par
soient les moins favorables à la canonisati
Le Pape retourna à Pérouse, où il fit e
en plein consistoire la validité de la pro
re. La canonisation étant résolue d'un com
consentement, il revint avec toute
Assise, où il s'assembla une gran
de Prélats, de Seigneurs & de pe
verses Provinces. Enfin le 16 Ju

laisser croître leur barbe & leurs cheveux, & de recevoir de l'argent, afin de converser plus facilement avec les infidéles.

Sa mort. Francois sentant approcher sa derniere heure, se coucha tout nud sur la terre nuë, pour rendre plus sensible son parfait dépouillement; & levant les yeux au Ciel, il couvrit de sa main gauche la plaie de son côté droit, & dit à ses freres: J'ai fait ce qui me regarde; Notre-Seigneur vous apprendra ce que vous devez faire. Ils fondoient tous en larmes; & l'un d'eux qu'il nommoit son gardien, devinant son intention, prit une tunique & une corde, les lui présenta, & lui dit: Je vous prête cet habit comme à un pauvre, prenez-le par obéissance. Le saint homme leva les mains au Ciel, & loua Dieu de ce qu'il alloit à lui dépouillé de tout. Ensuite il fit appeller tous les freres qui étoient en ce lieu là, & les exhorta à conserver l'amour de Dieu, la patience, la pauvreté & la foi de l'Eglise Romaine: puis étendant sur eux ses bras mis en forme de croix, il donna sa bénédiction tant aux absens qu'aux présens. Il se fit lire l'Evangile de saint Jean à l'endroit qui commence ainsi: Avant la fête de Pâques. Enfin il récita comme il put le pseaume CXLI. & après l'avoir achevé il rendit l'esprit. C'étoit la nuit du samedi au Dimanche quatriéme d'Octobre 1226. la quarante-cinquiéme année de son âge, la vingtiéme de sa pénitence, & la dix-huitiéme de l'institution de son Ordre.

Après sa mort on vit librement ses stigmates, qui étoient, dit saint Bonaventure, des cloux formés de sa chair. Ils étoient noirs comme du fer; mais la plaie du côté étoit rouge & retirée en rond comme une espece de rose.

Le peuple aiant appris la mort du serviteur de Dieu, accourut en foule pour les voir, chacun voulant s'en assurer par soi-même. On permit à plusieurs citoïens d'Assise de les voir & de les baiser. Un d'entre eux nommé Jérôme, homme de Lettres, aiant peine à croire cette merveille, l'éxamina sérieusement; il toucha de ses mains les pieds, les mains & le côté, & il en demeura si convaincu, qu'il fut un des témoins qui déposa en faveur de la vérité des stigmates de saint François. En portant le corps à Assise, le convoi passa à l'église de saint Damien, où étoit sainte Claire avec ses compagnes, on s'y arrêta un peu, pour leur donner la consolation de voir & de baiser le corps du saint avec ses stigmates. Enfin on l'enterra dans la ville à l'église de saint Georges. Dieu commença dès-lors à faire éclater sa sainteté par plusieurs miracles.

Sa canonisation.

Deux ans après la mort de S. François, le Pape Gregoire IX. alla à Assise prier Dieu au tombeau de ce saint, & lui recommander l'Eglise agitée de tant de troubles. Ensuite il tint Conseil avec les Cardinaux qui l'accompagnoient, pour sçavoir ce qu'il falloit faire pour le canoniser. On fit une information exacte des miracles du Saint: les témoins furent ouïs, & leurs dépositions rédigées par écrit; & l'information fut examinée par ceux des Cardinaux qui paroissoient les moins favorables à la canonisation. Le Pape retourna à Pérouse, où il fit examiner en plein consistoire la validité de la procédure. La canonisation étant résolue d'un commun consentement, il revint avec toute sa Cour à Assise, où il s'assembla une grande multitude de Prélats, de Seigneurs & de peuple de diverses Provinces. Enfin le 16 Juillet 1228. dans

dans l'église de saint Georges où le Saint étoit enterré, le Pape étant sur un trône élevé, fit un sermon à la louange de saint François. Ensuite un Cardinal lut publiquement la relation des miracles, & un autre prononça un discours pour appuier cette relation. Après cela le Pape se leva & dit à haute voix : A la gloire de Dieu, de la sainte Vierge Marie, des Apôtres saint Pierre & saint Paul, & à l'honneur de l'Eglise Romaine, nous avons résolu par le conseil de nos freres, de mettre au catalogue des Saints le bienheureux pere François, que Dieu a glorifié dans le Ciel ; & sa fête sera célébrée le jour de sa mort. Aussi-tôt les Cardinaux entonnerent le *Te Deum*, & le peuple répondit avec de grandes acclamations de joie. La Bulle de canonisation fut expédiée trois jours après : elle porte que la fête sera solemnisée le quatriéme d'Octobre.

Au mois de Mai 1230. les freres Mineurs tinrent à Assise leur Chapitre général pendant lequel on fit la translation du corps de saint François. Le Pape Grégoire IX. accorda des indulgences à ceux qui y assisteroient, & des priviléges à la nouvelle église où le corps du Saint devoit être mis. La translation se fit solemnellement la veille de la Pentecôte. Le corps fut tiré de l'église de saint Georges, où il avoit d'abord été placé, & porté dans la nouvelle du nom de saint François. On donna l'église de saint Georges à sainte Claire & à ses filles, pour les mettre dans la ville, & plus au large qu'à saint Damien. Le Magistrat & les citoiens d'Assise, craignant que cette translation ne fût un prétexte pour leur enlever le corps de saint François, s'en saisirent par force, & ne souffrirent point qu'il fût porté par d'au-

Translation de ses Reliques.

tres que par eux ; ce qui troubla un peu la joie de cette solemnité. Elie qui étoit alors Ministre général des freres Mineurs, avoit pris soin du bâtiment de la nouvelle église, qui étoit magnifique ; & pour subvenir aux frais, il avoit exigé de l'argent de toutes les Provinces de l'Ordre. Mais ce qui choqua le plus ceux qui avoient conservé l'esprit de saint François, c'est qu'il mit à l'entrée de l'église une conque de marbre pour servir de tronc : c'étoit une transgression publique de la Regle, qui leur défendoit absolument de toucher de l'argent. On porta donc de grandes plaintes contre frere Elie au Chapitre de l'an 1230. De l'argent qu'il avoit amassé pour le bâtiment de l'église, il en avoit détourné une partie pour ses commodités particulieres. Il s'étoit donné un bon cheval & des valets : il mangeoit en particulier dans sa chambre & faisoit bonne chere. Il avoit cherché à se rendre favorable la multitude des freres, en obtenant du Pape plusieurs priviléges contre l'observance exacte de la Regle, & soutenoit que la maniere de vivre de saint François n'étoit pas pratiquable à la lettre.

Relâchement de Frere Elie Général.

Sa déposition.

Elie avoit attiré à son parti le plus grand nombre des freres ; les uns, en abusant de leur simplicité & de leur ignorance ; les autres, en les intimidant ; car il exerçoit une autorité despotique. Il n'y en eut que deux qui oserent lui résister en face, saint Antoine de Pade, & un Anglois : encore ne le firent-ils pas impunément. Ils furent chargés d'injures & maltraités rudement, comme des schismatiques qui mettoient la division dans l'Ordre. On rendit contre eux quelques sentences, dont ils appellerent au S. Siége : mais ils n'auroient pas évi-

té la prison qu'Elie leur destinoit, sans le secours d'un Génois confesseur du Pape, qui les garantit de ce péril, & les conduisit auprès du Pape en sûreté. Le Pape Grégoire IX. qui connoissoit leur mérite, les reçut à bras ouverts; & aiant entendu leurs plaintes, il gémit de voir leur Institut ébranlé aussi-tôt après la mort de leur saint fondateur. Il envoia donc un courier pour citer Elie & tous les capitulans. Quand ils furent venus devant le Pape, Antoine & le frere Adam Anglois, reprocherent à Elie son cheval, ses serviteurs, sa table particuliere, & sur-tout les priviléges obtenus subrepticement au préjudice de l'éxacte observance de la Regle. Elie répondit: J'ai été élu, saint Pere, malgré moi après la mort de notre Instituteur: & les freres me dirent que s'il étoit nécessaire pour l'éxercice de ma charge, je pourrois avoir un cheval, un homme pour le panser, & un autre pour différentes commissions. Il faut de l'argent pour les nourrir; & quoique je fusse suffisamment autorisé par la nécessité & le consentement des freres, pour plus grande sûreté de ma conscience, j'ai prié Votre Sainteté de m'en donner la permission. Quant au bâtiment de l'église dont on m'a donné le soin, j'ai déclaré la volonté de saint Francois qu'il m'avoit découverte en secret, & que V. S. connoissoit en partie: outre qu'on ne pouvoit bâtir une église digne des Reliques d'un si saint homme, sans une grande somme d'argent. Ainsi se défendoit le frere Elie, avec tant d'art, que les assistans le trouvoient injustement condamné. Il ajoutoit même que ses freres lui avoient dit qu'il pourroit manger de l'or, pourvu qu'il travaillât au bien de l'Ordre.

Antoine de Pade répondit : Si on lui a permis, par une maniere de parler, de manger de l'or, on ne lui a pas permis d'en amasser : s'il a dû pourvoir en particulier à ses besoins, il ne s'ensuit pas qu'il dût vivre en Prince ; & par son mauvais exemple, porter tout l'Ordre au relâchement. Elie plein de colere ne put s'empêcher de lui donner un démenti, sans penser au respect qu'il devoit au Souverain Pontife. Le Pape après y avoir fait une sérieuse attention, déclara Elie déchargé du Généralat, & ordonna de procéder en sa présence à une nouvelle élection. Les freres n'eurent pas de peine à s'accorder ; & d'un commun consentement, ils élurent pour Ministre général, Jean Parent alors Ministre provincial d'Espagne, homme d'une grande vertu ; & le Pape confirma l'élection.

Nous aurons encore occasion de parler des freres Mineurs dans l'Article de saint Bonaventure.

ARTICLE VIII.

Eglise d'Espagne.

Alfonse IX. Roi de Castille.

AU commencement du treiziéme siécle, Alfonse IX. Roi de Castille rompit la tréve qu'il avoit faite avec les Mores ou Musulmans, qui regnoient en Afrique & dans plusieurs Provinces d'Espagne. La guerre aiant été déclarée, les infidéles firent en peu de temps de grands

I' demande du secours

progrès. Le Roi Alfonse demanda alors du secours à tous les Princes Chrétiens, & en-


Les Lat
ſent Co
ntinop'
portent
utes ſo
ncés.

tre du Roi Alfonse, contenant la relation de la victoire qu'il avoit remportée sur les Musulmans le 16. de Juillet 1212. On dit qu'on y prit cent quatre-vingts-cinq mille cavaliers, & une multitude infinie de gens de pied : qu'il y en eut plus de cent mille qui furent tués, & seulement trente Chrétiens. A cette bataille se trouverent le Roi d'Arragon & de Navarre, l'Archevêque de Tolede qui faisoit porter sa croix devant lui, l'Archevêque de Narbonne, & plusieurs autres, avec un grand nombre de clercs qui chanterent le *Te Deum* sur le champ en action de graces de la victoire. Le Roi de Castille avec sa lettre envoia au Pape des présens de son butin, sçavoir une tente de soie, & un étendard tissu d'or qui fut suspendu dans l'église de saint Pierre. Le Pape aiant reçu cette heureuse nouvelle, assembla le clergé & le peuple de Rome, rendit graces à Dieu, & fit lire la lettre du Roi de Castille, qu'il expliqua lui-même la traduisant de latin en italien ; & y ajouta un discours convenable au sujet.

Regne de S. Ferdinand.

Alfonse IX. mourut l'an 1214. & son fils Henri trois ans après. Berengere sa fille sœur de Henri succéda à la Couronne de Castille, & en fit reconnoître Roi Ferdinand son fils âgé de dix-huit ans, qu'elle avoit eu d'Alfonse Roi de Leon. Mais comme Berengere étoit parente de ce Roi au troisiéme dégré, le Pape Innocent III. les obligea de se séparer. Il confirma néanmoins le traité fait ensuite entre les deux Rois de Castille & de Leon, par lequel ce dernier reconnoissoit Ferdinand pour son fils légitime. Le Pape Honorius III. le confirma de nouveau par une Bulle qu'il donna le dixiéme de Juillet 1218. & mit le Roi Fer-

dinand & son Roiaume sous la protection spe-
ciale du S. Siége : ordonnant aux [illegible]
réprimer par les censures [illegible]
qui prendroient les armes contre [illegible]
ce. Car il avoit appris que quelques [illegible]
Castillans refusoient de [illegible]
Roi ; & méme Alfonse de [illegible] mal-
gré son serment [illegible]
de Castille. Cependant [illegible]
en possession, [illegible]
rita par ses vertus [illegible]
ce ne souffroit pas [illegible]
malgré lui. Ai[illegible]
été élu sans [illegible]
ction eut [illegible]
de l'Evéché & [illegible]
que de Tolede [illegible]
vince s'en [illegible]
écrivit au Roi [illegible]
rence que [illegible]
vons vous [illegible]
reüssir notre [illegible]
ment a cause [illegible]
élu, mais par [illegible]
élections, que les Rois [illegible]
tiére.

L'an [illegible]
prit l'ancienne [illegible]
remporté [illegible]
il assiégea [illegible]
Musulmans [illegible]
ces, que [illegible]
repa[illegible]
chez [illegible]
gloire [illegible]
ques [illegible]
[illegible]

battant contre les infidéles. Alfonse se préparoit à continuer la guerre ; mais allant en pélerinage à saint Jacques, il tomba malade à Villa nueva de Lemos en Galice ; & aiant reçu de la main des Evéques la pénitence & le Viatique, il mourut la méme année 1230. aiant régné quarante-deux ans. Il fut enterré auprès de son pere à Compostelle dans l'église de saint Jacques. Son fils Ferdinand déja Roi de Castille, lui succéda, & réunit ainsi les deux Roiaumes de Castille & de Leon.

Martyrs en Espagne.

Peu de temps après en 1231. deux freres Mineurs, Jean prétre & Pierre simple laïque souffrirent le martyre en Espagne. Dès l'année 1220. étant partis de Sarragoce pour aller à Valence précher la foi aux Musulmans, ils arriverent à la petite ville de Teruel. Ils y bâtirent deux pauvres cellules près de l'église de saint Barthelemi, où ils demeurerent dix ans. Ensuite ils passerent à Valence, où ils se cacherent dans l'église du saint Sépulcre, & se lierent d'amitié avec deux Seigneurs Castillans qui étoient charmés de leur vertu. Comme ils préchoient la Foi de Jesus-Christ, ils furent menés devant le Roi, qui leur demanda pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent qu'ils n'avoient eu d'autre dessein que de le tirer de l'erreur lui & son peuple. Le Roi leur commanda de renoncer à leur Religion pour embrasser la sienne; & comme ils le refuserent constamment, il leur fit couper la tête dans le jardin même où il se promenoit. Avant l'exécution ils se mirent à genoux, & demanderent à Dieu la conversion de ce Prince, pour récompense de l'avantage qu'il leur procuroit; & leur priere fut exaucée, car il se fit Chrétien quelques années après. Ils souffrirent la

ment le vingt-neuviéme d'Août fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

Conquêtes du Roi Ferdinand.

La Religion faisoit toujours du progrès en Espagne par les conquêtes de Ferdinand Roi de Castille, qui avoit pris en Andalousie plusieurs places sur les Musulmans. L'an 1234. il prit Ubeda, & l'Infant Alfonse son frere gagna sur les infidéles une grande bataille près de Xerès : ce qui ouvrit au Roi le chemin pour s'avancer jusqu'à Cordoue. Le Pape Gregoire IX. aiant appris ces heureux succès, écrivit à Rodrigue Archevêque de Tolede d'établir par l'autorité du S. Siege des Evêques dans les villes qui en avoient eu autrefois, & qui pourroient alors avoir besoin d'un Siege Episcopal. Quatre ou cinq ans après, le Roi Ferdinand transfera à Salamanque l'école de Palencia fondée par son pere Alfonse Roi de Leon. Salamanque est dans le Roiaume de Leon, mais dans une situation plus agréable & plus commode. Aussi devint-elle dans la suite la plus celebre Université d'Espagne.

Prise de Cordoue par Ferdinand.

Il y rétablit le Christianisme.

Au mois de Janvier 1236. les troupes de Ferdinand s'emparerent pendant la nuit d'un faubourg de Cordoue fermé de murailles & de tours ; & ce Prince en étant averti vint en personne devant la ville, & en commença le siege quoiqu'avec peu de monde. Le Roi des Musulmans auroit pu donner du secours à la ville : mais il en fut détourné par un chevalier Chrétien en qui il se fioit, & qui le trompa de concert avec Ferdinand. Ensuite comme ce Roi alloit au secours de Valence attaquée par Jacques Roi d'Arragon, il fut tué en trahison par un des siens ; & après sa mort les Musulmans de ces quartiers se diviserent, ne voulant plus obéir à un seul maître. Cependant [illegible]

Ferdinand croissoit de jour en jour, & il pressoit le Siége de Cordoue, dont les habitans se voiant abandonnés & reduits à la famine, demanderent a capituler. Ferdinand ne leur accorda point d'autres conditions, que de sortir la vie sauve sans rien emporter. Ainsi Cordoue lui fut rendue la veille de la Saint-Pierre 1236. après avoir été sous la puissance des Musulmans 523. ans, depuis l'an 713. qu'ils en firent leur capitale en Espagne. Le Roi Ferdinand fit d'abord mettre une croix au haut de la tour, d'où on appelloit les Musulmans à la priere; & cinq Evêques qui l'accompagnoient entrerent dans la principale mosquée, la plus grande & la plus ornée de toutes celles des Musulmans. L'Evêque d'Osma aiant fait purifier cette mosquée, y dressa un autel en l'honneur de la sainte Vierge, y célébra solemnellement la Messe le jour des saints Apôtres, & y fit un discours qui édifia beaucoup toute l'assemblée. Le Roi Almansor avoit autrefois enlevé de Compostelle les cloches de saint Jacques, & les avoit apportées dans la grande mosquée, où elles étoient suspendues à la renverse & servoient de lampes. Mais le Roi Ferdinand les fit reporter à saint Jacques sur les épaules des Musulmans. Comme la ville de Cordoue est située dans un païs très-abondant & très-agréable. dès que la nouvelle fut répandue qu'elle avoit été prise, il y accourut des habitans de toutes parts, qui la préferoient au lieu de leur naissance : ensorte qu'il s'y ttouva bientôt plus d'hommes, que de maisons pour les loger. On rétablit le Siége Episcopal sous la métropole de Tolede; & on la comptoit pour une des plus grandes villes du monde, après Rome, Constantinople & Séville.

Le Pape Jean XXI. né sujet de ce Prince, lui donna encore inutilement des avis semblables. Enfin Alfonse se voiant à l'article de la mort l'an 1279. promit par serment d'obéir purement & simplement aux ordres de l'église Romaine, de restituer tous les biens qu'il avoit usurpés, tant sur les ecclésiastiques que sur les Templiers, & ordonna de réparer les torts qu'il leur avoit faits. Cet acte fut fait à Lisbone en présence & du consentement de Denys, fils & successeur d'Alfonse; & le Roi reçut ensuite l'absolution, & fit son Testament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de son ame & de son corps, & à qui il faisoit un legs de cent marcs d'argent.

Mort de ce Prince.

Les différens qu'Alfonse avoit eus avec le Clergé, continuerent après sa mort. Le Roiaume demeura interdit, & le Roi Denys excommunié. La dixiéme année de son régne 1289. le Pape Nicolas IV. nomma trois Cardinaux pour examiner cette affaire, & les parties comparurent devant eux. On lut les plaintes du Clergé, & les envoiés du Roi répondirent à tout, article par article. Et sur la plûpart ils soutinrent, que le Roi n'avoit jamais fait ce dont on l'accusoit, & promirent qu'il ne le feroit jamais: sur les autres ils déclarerent qu'il se conformeroit au droit commun, & donneroit satisfaction à l'Eglise. Ainsi les parties étant d'accord, les trois Cardinaux commis par le Pape en firent dresser un acte, en conséquence duquel le Pape Nicolas donna pouvoir aux Ordinaires de lever les censures [illegible] par Grégoire X. sur le Roiaume de [illegible] Il confirma ensuite le concordat, a- [illegible] en cas de contraven-

Accommodement entre le Roi de Portugal & le Clergé.

plusieurs places, & s'avança jusques à la capitale, qu'il assiégea au commencement de 1238. Il avoit d'abord peu de troupes, mais il lui en vint ensuite, non-seulement d'Arragon & de Catalogne, mais aussi de Provence, de France & d'Angleterre. Après six mois de siége, le Roi des Musulmans fut réduit à rendre Valence, à condition que les habitans sortiroient en sureté & se retireroient avec ce qu'ils pourroient emporter sur eux. Ainsi Jacques d'Arragon y entra victorieux le vingt-huitiéme de Septembre de la même année 1238. veille de S. Michel. Entre autres loix que fit ce Prince, il défendit aux Musulmans & aux Juifs d'avoir des esclaves, ou d'autres serviteurs Chrétiens, ni des nourrices Chrétiennes pour leurs enfans: de tenir leurs boutiques ouvertes, ni de travailler les Dimanches & les Fêtes: mais il permit aux Musulmans de travailler à leurs terres tous les jours indifféremment, excepté les quatre plus grandes fêtes de l'année. Par égard pour la foiblesse & les préjugés de ces infidéles, il défendit de tailler en public les images de Pierre de Jesus-Christ & des Saints, afin qu'on ne les vît point ébauchées & difformes; ni de les vendre dans les rues, non plus que les images en peinture. Aussi-tôt qu'il eut changé en église la grande mosquée, il y établit un Evêque, des chanoines, des dignités & un clergé.

[...]cques [...]rragon [...]mmunié [...]uelle oc-[...]on.

On tint un Concile à Lerida l'an 1246. pour réconcilier Jacques d'Arragon qui avoit été excommunié par le Pape à cette occasion. Il avoit eu dans sa jeunesse une liaison scandaleuse avec une Dame nommée Therese Vidaure, qui le voiant ensuite marié avec Yolande, le poursuivit en Cour de Rome, préten-

lant qu'il lui avoit promis de l'épouser. Mais comme cette promesse avoit été secrete, Therese ne put la prouver, & fut déboutee de sa poursuite. Elle eut recours à Berenger Evéque de Girone, sçachant qu'il étoit bien informe de la vérité : & elle l'engagea à écrire secretement au Pape Innocent IV. [illegible] le bruit commença à se répandre [illegible] mariage de Therese seroit examiné de nouveau. Le Roi en fut averti, & jugea que cet avis n'avoit pu être donné au Pape que par l'Evéque de Girone, à qui il avoit [illegible] confession. Il en fut outré de colere [illegible] l'Evéque, il le fit [illegible] & lui fit couper la langue [illegible] Le Pape l'aiant appris, [illegible] mit son Roiaume en interdit [illegible] mençant à [illegible] diminuer, écrivit au Pape que cet Evéque [illegible] avoir été fort avant dans sa [illegible] avoit formé des desseins contre [illegible] velé sa confession. C'est pourquoi [illegible] doit l'absolution des censures [illegible] sortit de son Roiaume. Le Pape repondit [illegible] n'avez pas dû croire legerement [illegible] difficile à prouver, que celui d'avoir violé le secret de la confession ; & quand [illegible] que en seroit coupable, il [illegible] permis de vous en venger : il [illegible] der justice à celui qui est son [illegible] Ne trouvant donc pas [illegible] de pénitence, nous ne pouvons vous [illegible] l'absolution que vous demandez [illegible] vous envoions notre pénitencier [illegible] représenter la grandeur de votre faute [illegible] donner des conseils salutaires.

Le Roi envoia au Pape qui étoit alors à [illegible]

l'Evêque de Valence avec des Lettres où il témoignoit une entiere soumission; & le Pape lui envoia l'Evêque de Camerino pour terminer l'affaire avec son pénitencier. On assembla donc un Concile à Lerida, où se trouverent des Abbés & des Seigneurs. Là en présence d'un peuple nombreux, le Roi confessa le crime qu'il avoit commis, en témoigna un repentir sincere, suivant la formule prescrite par les Légats; & pour réparation, il promit d'achever le monastere qu'il avoit commencé de bâtir dans les montagnes de Tortose, d'y mettre des moines de Cîteaux, & de lui donner deux cens marcs d'argent de revenu. Il promit aussi d'achever l'hôpital de Valence, & de lui donner un revenu de six cens marcs: enfin de fonder une chapellenie dans l'église cathédrale de Girone. A ces conditions le Pape fit expédier une Bulle, portant pouvoir aux Légats de donner au Roi l'absolution: ce qui fut solemnellement executé à Lerida.

Nouvelles conquêtes de Ferdinand.

Dès l'année précédente 1245. Ferdinand Roi de Castille continuant ses conquêtes sur les Musulmans, assiégeoit la ville de Jaën en Andalousie. Le Roi de Grenade voiant qu'il ne pouvoit secourir Jaën, vint trouver Ferdinand, se soumit à lui, baisa sa main en signe d'obéissance, & pour gage de sa fidélité, lui remit la place assiégée. Ferdinand y entra avec tout le Clergé en procession, & marcha à la grande mosquée, qu'il fit consacrer en église sous l'invocation de la sainte Vierge par l'Evêque de Cordoue, qui en cette guerre avoit conduit des troupes avec l'approbation du Pape. Cette église fut la cathédrale de Jaën, où le Roi établit un nouvel Evêché, lui donnant des villes, des châteaux & des terres suffisantes.

la Castille; mais ce fut toujours inutilement. En 1279. le Pape Nicolas III. reçut de grandes plaintes de la part du Clergé du Roiaume de Castille contre le Roi Alfonse; & en 1283. ce Prince se vit abandonné de la plûpart de ses sujets ligués contre lui, aiant à leur tête son fils Sanche. Alfonse eut alors recours au Pape Martin IV. & lui représenta que la révolte donneroit occasion aux Musulmans, de faire des progrès en Espagne au préjudice de la Religion: mais c'étoit lui-même qui les appelloit, & il fit venir deux fois le Roi de Maroc à son secours. Il prioit donc le Pape d'envoier un Légat en Castille pour faire cesser la persécution qu'il souffroit. Le Pape répondit au Roi Alfonse, qu'il ne jugeoit pas à propos d'envoier un Légat en Castille, parce qu'il avoit déja mandé aux Prélats & aux Maîtres des Ordres militaires, d'apporter le remede convenable aux troubles du Roiaume, & n'en avoit pas encore reçu de réponse.

Révolte de Sanche de Castille contre le Roi Alfonse son pere.

Quelques jours auparavant il avoit écrit à Dom Sanche de Castille, pour le reprendre du mariage illégitime qu'il avoit contracté avec Marie, sa parente au troisiéme dégré. Il lui ordonnoit de la quitter incessamment, le menaçoit de l'excommunier, & d'interdire tous les lieux où ils se trouveroient l'un ou l'autre: se réservant d'user, s'il étoit besoin, de plus grandes peines spirituelles & temporelles. Mais Dom Sanche garda sa femme & en eut plusieurs enfans, entre autres Ferdinand qui lui succéda à la Couronne. Le Pape écrivit ensuite aux Evêques, aux Abbés, aux autres Supérieurs ecclésiastiques, & aux Maîtres des Ordres militaires, aux Seigneurs, & à tous les sujets des Roiaumes de Castille, de Léon &

donnent les biens à leurs enfans, qui ne sont pas légitimes, & logent dans les lieux réguliers, dans les cloitres & les réfectoires, des personnes indignes, & jusqu'à leurs chevaux. On enleve impunément des femmes, même des religieuses : on fait souffrir de cruels tourmens à des laboureurs & à des marchands pour en tirer de l'argent. Le Roi laisse dépérir les terres de son domaine, & souffre que les Musulmans de la frontiere empiétent sur les terres des Chrétiens. Sur ces plaintes le Pape Innocent écrivit encore une lettre d'avertissement au Roi de Portugal, marquant qu'il a chargé l'Evêque de Porto en Galice & celui de Conimbre, & le Prieur des freres Prêcheurs du même lieu, de lui rendre compte de sa conduite au Concile de Lyon qui alloit se tenir.

Ces plaintes se faisoient à la sollicitation d'Alfonse frere du Roi de Portugal, Comte de Boulogne-sur-Mer par sa femme Mathilde, & héritier présomptif de la Couronne : car le Roi Sanche n'avoit point d'enfans. Alfonse alla lui-même à Lyon, & négocia si bien avec le Pape, qu'après le Concile il fit expédier une Bulle adressée aux Barons & à tous les peuples de Portugal, dans laquelle le Pape de son autorité le déclare Régent du Roiaume. De cette étonnante entreprise du Pape, il arriva ce qu'on devoit en attendre naturellement, c'est-à-dire, une guerre civile. Quelque mépris que l'on eût pour le Roi Sanche, il ne laissa pas de trouver des Seigneurs qui lui furent fidéles; & Alfonse ne put réduire à son obéissance plusieurs villes que par la force. Enfin il demeura maitre du Portugal; & Sanche fut obligé de se réfugier à Tolede près de Ferdinand Roi de Castille.

[illegible]ns hors de l'église avec les prieres & les cé-
[illegible]monies prescrites. L'Archiprêtre les présen-
[illegible] l'Evêque le Jeudi-Saint de chaque année,
[illegible]'à ce que leur pénitence soit accomplie ;
[illegible]rs ils rentrent dans l'église & sont ré-
[illegible]nciliés. La pénitence publique est imposée en face d'Eglise, mais par un prêtre & avec moins de solemnité. On ordonne au pénitent d'aller en pélerinage avec un bourdon, un scapulaire, ou quelque autre habit singulier ; ou de porter un carcan de fer au bras ou au coû : ou bien on l'enferme dans un monastere toute sa vie. Chaque paroissien se doit confesser à son curé. En danger de mort, on peut se confesser même à un laïc ; & quoiqu'il ne puisse pas donner l'absolution, la confession ne laisse pas d'être utile. Les Evêques donnent des indulgences pour la construction d'une église, d'un pont, ou pour d'autres bonnes œuvres. Le Prêtre peut en certains cas dire deux Messes en un jour ; mais il faut toujours qu'il soit à jeun, sans avoir pris l'ablution. Si un Juif ou un Musulman rencontre le Saint-Sacrement que l'on porte à un malade, il doit se mettre à genoux comme les Chrétiens, sous peine de trois jours de prison. (Les prérogatives du Pape, qui sont exposées ici fort au long, sont tirées pour la plûpart des fausses décrétales).

En Espagne, quand un Evêque est mort, le Doien du Chapitre le doit faire sçavoir au Roi, & lui demander la permission de procéder à l'élection, lui recommandant les biens de l'é-
[illegible] vacante. Il envoie des gens pour les gar-
[illegible] les fait remettre à l'Evêque élu, a-
[illegible] a été présenté. La Loi dit que
[illegible] des Rois d'Espagne, pour

de défendre à d'autres d'y passer. Mais quel droit avoit le Pape de donner de pareils ordres, à des Chrétiens dont il n'étoit point Seigneur temporel ?

Ferdinand prend Seville & y rétablit le Christianisme.

Le Roi Ferdinand & son fils Alfonse continuoient toujours leurs conquêtes sur les Musulmans. Ferdinand assiégea long-temps Séville capitale de l'Andalousie, aiant fait vœu de ne la point quitter qu'il ne l'eût prise. Son camp étoit comme une grande ville bien policée, où chaque métier avoit sa rue, & les denrées leurs marchés séparés : les soldats en faisoient leur demeure fixe, avec leurs femmes & leurs enfans. Les assiégés se voiant pressés, demanderent à capituler ; & après plusieurs propositions que le Roi refusa, ils consentirent à lui abandonner la ville & à se retirer ailleurs. Ils se réduisirent à demander qu'il leur fût permis d'abattre la grande mosquée, ou du moins sa tour d'où l'on annonçoit la priere : prévoiant que ces bâtimens seroient emploiés à l'usage de la Religion Chrétienne. Le Roi s'en rapporta à son fils Alfonse, qui ne voulut pas souffrir qu'on en ôtât une seule tuile. Enfin la ville fut rendue le 23. de Novembre 1248. après avoir été cinq cens trente-quatre ans au pouvoir des Musulmans. Ils en sortirent au nombre de trois cens mille, & se retirerent les uns en Afrique, les autres dans le Roiaume de Grenade & dans les terres qu'ils tenoient encore en Espagne. Le Roi Ferdinand n'entra dans Seville qu'un mois après, le 22. de Décembre jour de la translation de S. Isidore Evêque de la même ville. Il y fut reçu en procession par les Evêques & le Clergé, & entra dans l'église de sainte Marie, où la Messe fut célébrée par Gontier élu Archevêque de

dans les choses spirituelles. Ces paroles font clairement entendre, qu'il n'est point obligé de lui obéir pour le temporel.

L'An 1223. commença en Espagne un nouvel Ordre religieux, sçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Instituteur fut Pierre Nolasque, gentilhomme de Languedoc né près de Castelnaudari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassone après la bataille de Murret, où son pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoié chez lui l'année suivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après; & comme depuis long-temps il avoit un grand zéle pour retirer les Chrétiens captifs chez les Musulmans, il persuada au jeune Roi de favoriser l'établissement d'un Ordre religieux destiné à cette bonne œuvre: car Pierre avoit déja rassemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où se trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolasque fut fortifié dans son dessein par Raimond de Pegnafort, qui étoit à Barcelone, & qu'il avoit choisi pour son confesseur. L'Ordre fut solemnellement établi l'an 1223. à Barcelone dans l'église cathédrale dédiée à la sainte Croix, en présence du Roi & d'un peuple nombreu[illegible]. L'Evéque célébra la Messe: Raimond de P[illegible]afort fit un sermon où [illegible]el Institut: après [illegible]umier des mains [illegible]lanc, & qui [illegible]ire & une [illegible]des ar-

Ordre de la Merci établi en Espagne par S. Pierre Nolasque.

tant pour en garantir son Roiaume, que pour secourir Alfonse Roi de Castille son gendre. Il manda donc au Pape Clément IV. le dessein qu'il avoit de se croiser ; & le Pape écrivit à ce sujet à l'Archevêque de Tarragone & à l'Evêque de Valence, les chargeant de prêcher la Croisade dans les Roiaumes d'Arragon, de Valence & de Majorque, dans la Province de Tarragone, & dans toutes les terres du Roi d'Arragon, avec les indulgences & les privileges ordinaires pour les Croisés. Pour subvenir aux frais de cette guerre, le Roi d'Arragon demandoit au Pape une levée de deniers sur les églises, qui se plaignoient en même-temps de ses véxations. Le Pape lui répondit en ces termes : Si nous voulions observer l'ordre du Droit à la rigueur, les églises de vos Etats ne devroient vous fournir aucun secours jusqu'à ce que vous leur eussiez fait justice. Mais considérant qu'un cœur généreux se gagne par la condescendance, nous croions vous engager davantage à aimer ces églises, si elles vous accordent le secours dont il s'agit, dans un temps où elles avoient une cause si légitime de s'en dispenser. Laissez-les donc jouir de la liberté que le droit leur donne, & que vous & vos prédécesseurs leur avez conservée par le passé. Autrement nous aurions plus d'égard à ce qui seroit utile à votre ame, qu'à ce qui flatteroit votre passion. Le Clergé de Castille se plaignoit aussi du Roi Alfonse, qui ne se contentoit pas du centiéme des revenus ecclésiastiques que le Pape lui avoit accordé pour cette guerre ; mais qui prenoit encore le tiers destiné aux réparations des églises. Le Pape chargea l'Archevêque de Séville de lui en faire des reproches ; & de lui répréſenter qu'il n'étoit pas

çès. Vous n'ignorez pas les ravages que le
d'Allemagne Frideric a faits sur mes ter-
près les sermens les plus solemnels d'y
aisiblement. Comment pouvois-je ai-
ens si mal intentionnés pour mes Etats,
r avec eux ? Tournez donc vos ré-
contre ceux qui faisant semblant de
our Jesus-Christ, agissent contre
onté de Dieu. A l'égard de la réunion
e l'Eglise, l'Empereur dit qu'elle seroit très-facile, si les esprits étoient réunis, & si les Prélats renonçoient à la prudence de la chair: Et pour y parvenir, il exhorte le Pape à assembler un Concile, auquel il promet que l'Eglise Grecque ne manquera pas de se trouver.

Le Patriarche de Constantinople écrit au Pape.

Le Patriarche de Constantinople étoit Jean Camatere, qui avoit succédé à Xiphilin l'année précédente 1198. Ce Patriarche répondant à la Lettre du Pape, loue d'abord son zéle pour l'union des églises, & ensuite lui propose ses objections par maniere de doute avec beaucoup de politesse. Il demande comment l'église Romaine peut être universelle, puisqu'il y en a d'autres particulieres; & comment elle peut être la mere de toutes les églises, puisque toutes sont sorties de celle de Jerusalem. Quant au reproche que le Pape faisoit aux Grecs d'avoir divisé l'Eglise, le Patriarche soutient qu'en disant que le Saint-Es-
procéde du Pere, ils s'attachent aux paro-
Jesus-Christ, au symbole de Nicée, &
autres Conciles reçus par les
se tacitement les Latins
vision. Le Pape repli-
e, où il s'étend d'a-
nauté du S. Siége
e ; & dit en

Réponse du Pape au Patriarche.

gés de voir en même temps, que celui qui est vainqueur de si puissans ennemis, soit en même-temps esclave de sa passion, & méne scandaleusement à sa suite une femme, avec laquelle il continue de commettre un adultere mêlé d'inceste. Considerez que vous approchez de la mort, qui est inévitable ; & que si vous ne vous convertissez auparavant, vous n'arriverez point au Roiaume du Ciel, où il ne peut rien entrer d'impur & de souillé. Ce Prince étoit Roi d'Arragon depuis cinquante-trois ans, & en avoit soixante-deux. Par une autre Lettre le Pape l'exhorte à chasser les Musulmans de son Roiaume, lui représentant combien leur séjour est dangereux pour le temporel & pour le spirituel. C'est, lui dit-il, nourrir un serpent dans son sein, que de garder chez soi de tels ennemis. Quelque temps après, le Roi d'Arragon manda au Pape qu'il se proposoit d'aller au secours de la Terre-sainte. Sur quoi le Pape lui répondit : Vous devez sçavoir que Jesus-Christ ne peut agréer le sacrifice de celui qui le crucifie de nouveau par une vie scandaleuse. Quittez donc Berengere, & éloignez-la de vous absolument : autrement nous vous y contraindrons par les censures ecclésiastiques.

Avertissement du Pape Grégoire X. à ce Prince au sujet du scandale qu'il continuoit de donner.

Ce Prince à l'âge de soixante & onze ans continuant de scandaliser son Roiaume, par la liaison criminelle qu'il entretenoit avec une Dame qu'il avoit ôtée à son mari, Grégoire X. l'en avertit comme avoit fait Clément IV. Ne considerez-vous pas, lui dit il, qu'a l'âge où vous êtes, vous devriez quitter cette passion avant qu'elle vous quitte ; que la fidélité doit être réciproque entre le Seigneur & le sujet, & que c'est la violer indignement que de lui

[illegible] la femme [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
se [illegible]
[illegible]
eminente [illegible]
horte à [illegible]
à quitter incessamment [illegible]
dre à son mari [illegible]
pourroit me dispenser [illegible]
voir Le Roi d'Arragon [illegible]
mande, & [illegible] Pape [illegible]
nier le fait, il s'efforçoit [illegible]
consciences. L[illegible]
levée de force, & [illegible]
volontairement [illegible]
n'étoit pas son mari [illegible]
pouvoit retourner avec [illegible]
en péril. Le Pape [illegible]
ses, & pria le Roi de quitter [illegible]
te femme huit jours après [illegible]
Lettres; sinon qu'il l'excommunieroit [illegible]
troit en interdit tous les lieux [illegible]
femme se trouveroient. Nous ne voions [illegible]
ces menaces aient fait beaucoup d'impression [illegible]
ce Prince.

Il mourut à Valence l'an 1276. [illegible] Roiaume d'Arragon à Pierre son fils aîné [illegible] Jacques son second fils les Isles de Majorque & de Minorque à titre de Roiaume. [illegible] régné soixante-trois ans depuis la mort de Pierre II. tué en 1213. à la bataille de M[illegible]. Il avoit livré trente-trois batailles aux Musulmans, & toujours avec avantage. On dit qu'il avoit bâti jusqu'à mille églises, c'est-à-dire,

[illegible]

qu'il avoit fait consacrer un grand nombre de mosquées. Lorsqu'il s'étoit vû dangereusement malade, il s'étoit fait revêtir de l'habit de Cisteaux, déterminé à passer le reste de ses jours au monastere de Poblet où il vouloit être enterré: mais la mort ne lui en donna pas le temps.

Pierre d'Arragon. Alfonse son fils.

Nous avons vu dans l'article d'Italie, les démélés qu'eût son fils Pierre avec les Papes au sujet du Roiaume de Sicile, & comment fut reçue en Espagne la sentence par laquelle le Pape Martin IV. prétendoit lui ôter sa Couronne. Ce Prince mourut l'an 1285. âgé de quarante-six ans, dont il en avoit régné neuf. Il fut réconcilié avant sa mort, & reçut les Sacremens des mains de l'Archevêque de Tarragone. Alfonse son fils aîné, lui succéda au Roiaume d'Arragon & de Valence, & au Comté de Barcelone; & Jacques son second fils au Roiaume de Sicile, comme il l'avoit réglé par son testament. Alfonse craignant les effets des censures que les Papes prononcerent contre lui, conclut un Traité avec la France au sujet de la Sicile. Les conditions étoient, qu'Alfonse enverroit à Rome demander pardon de sa désobéissance; qu'il paieroit à l'église Romaine un tribut considérable que son bisaieul avoit promis; qu'il passeroit avec une bonne flotte au secours de la Terre-sainte; & qu'il obligeroit son frere Jacques à renoncer au Roiaume de Sicile. On convenoit en même-temps que Charles de Valois renonceroit au droit que le Pape lui avoit donné sur l'Arragon; que le Pape rendroit ses bonnes graces à Alfonse, & enverroit un Prélat pour lever l'interdit jetté sur l'Arragon. Ce Traité fut conclu sans la participation du Roi Jacques & des

des Siciliens, qui en furent très-mécontens.

Alfonse Roi d'Arragon se disposoit à épouser Eléonore fille d'Edouard Roi d'Angleterre, quand il mourut à Barcelone l'an 1291. Le Pape Nicolas IV. aiant appris cette mort, écrivit à Jacques son frere pour lui ordonner de renoncer absolument à la Sicile, & pour lui défendre de se mêler en aucune maniere du gouvernement de quelque Roiaume que ce fût, particuliérement de celui d'Arragon & de ses dépendances. Le Pape écrivit aussi aux Evêques & aux Abbés du Roiaume, leur défendant sous les peines les plus rigoureuses, de reconnoître Jacques pour leur Roi. Mais ces défenses & ces menaces furent sans effet. Car aussi-tôt que Jacques eut appris la mort d'Alfonse son frere, il partit de Sicile, dont il laissa le gouvernement à Frideric son autre frere; & étant débarqué à Barcelone, il passa à Sarragosse où il se fit couronner solennellement Roi d'Arragon. L'an 1297. il alla à Rome, & le Pape Boniface VIII. lui donna en fief pour lui & pour toute sa postérité, le Roiaume de Sardaigne & de Corse; à condition de fournir à l'église Romaine un certain nombre de troupes, & de lui paier tous les ans deux mille marcs d'argent. Le Pape lui donna l'investiture par une coupe d'or, & reçut son serment de fidélité.

Jacques frere d'Alfonse lui succede. Le Pape ne lui veut la Couronne, mais inutilement.

Boniface avoit fait tous ses efforts l'année précédente, pour persuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon, de remettre le Roiaume de Sicile au pouvoir de l'église Romaine: mais tous ses efforts furent inutiles. Frideric & les Siciliens avoient renvoié avec mépris & menaces les Nonces du Pape, & n'avoient pas même voulu leur donner audience: au

Frideri d'Arrago est élu R de Sicil malgré l pe Bonif.

contraire ils avoient élu Roi de Sicile Frideric, qui se fit sacrer & couronner solemnellement à Palerme le jour de Pâques. Le Pape l'aiant appris, publia une Bulle terrible le jour de l'Ascension. Mais Frideric & les Siciliens ne furent point effraiés de ces censures. Boniface les renouvella quelque temps après; & ce fut avec aussi peu d'effet.

Alfonse Roi de Portugal excommunié par le Pape.

L'an 1275. le Pape Grégoire X. publia une Bulle pleine de menaces contre Alfonse III. Roi de Portugal. On s'est souvent plaint, dit-il, à nos prédécesseurs & à nous, des oppressions des églises dans le Roiaume de Portugal, qui néanmoins est particuliérement soumis à l'église Romaine dont il est tributaire. Nous ordonnons que ce Prince s'obligera solemnellement par serment, à l'observation de ce qui est contenu dans les Bulles des Papes Honorius III. & Grégoire IX. Il fera faire le même serment à ses deux fils Denys & Alfonse, à ses Officiers & à ceux ausquels il donnera des charges à l'avenir. Si dans les trois mois que cette Ordonnance sera venue à la connoissance du Roi, il n'accomplit son serment, tous les lieux où il se trouvera seront en interdit; & un mois après, il encourra l'excommunication que nous prononçons dès-à-présent contre lui: un mois après, l'interdit s'étendra à tout son Roiaume de Portugal & d'Algarve; & trois autres mois après, tous ses sujets seront absous du serment de fidélité & dispensés de lui obéir. Mais la mort du Pape arrivée cinq mois après cette Bulle, en arrêta l'éxécution. Il n'y avoit pas lieu d'en attendre beaucoup d'effet: les sermens sont de foibles remédes pour les parjures; & les censures ecclésiastiques, pour ceux qui les méprisent.

Le Pape Jean XXI. né sujet de ce Prince, lui donna encore inutilement des avis semblables. Enfin Alfonse se voiant à l'article de la mort l'an 1279. promit par serment d'obéir purement & simplement aux ordres de l'église Romaine, de restituer tous les biens qu'il avoit usurpés, tant sur les ecclésiastiques que sur les Templiers, & ordonna de réparer les torts qu'il leur avoit faits. Cet acte fut fait à Lisbone en présence & du consentement de Denys, fils & successeur d'Alfonse ; & le Roi reçut ensuite l'absolution, & fit son Testament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de son ame & de son corps, & à qui il faisoit un legs de cent marcs d'argent.

Mort de ce Prince.

Les différens qu'Alfonse avoit eus avec le Clergé, continuerent après sa mort. Le Roiaume demeura interdit, & le Roi Denys excommunié. La dixiéme année de son régne 1289. le Pape Nicolas IV. nomma trois Cardinaux pour examiner cette affaire, & les parties comparurent devant eux. On lut les plaintes du Clergé, & les envoiés du Roi répondirent à tout, article par article. Et sur la plûpart ils soutinrent, que le Roi n'avoit jamais fait ce dont on l'accusoit, & promirent qu'il ne le feroit jamais: sur les autres ils déclarerent qu'il se conformeroit au droit commun, & donneroit satisfaction à l'Eglise. Ainsi les parties étant d'accord, les trois Cardinaux commis par le Pape en firent dresser un acte, en conséquence duquel le Pape Nicolas donna pouvoir aux Ordinaires de lever les censures jettées par Grégoire X. sur le Roiaume de Portugal. Il confirma ensuite le concordat, avec les peines suivantes en cas de contraven-

Accommodement entre le Roi de Portugal & le Clergé.

tion. Si le Roi averti par l'Ordinaire n'y remédie dans deux mois, sa chapelle sera interdite : après les deux mois & une seconde monition, l'interdit s'étendra à tous les lieux où le Roi se trouvera : quatre mois après, il encourra l'excommunication. Ensuite on le menace d'interdire tout son Roiaume, & d'absoudre ses sujets du serment de fidélité.

Alfonse Roi de Castille.

Nous avons vû qu'Alfonse Roi de Castille avoit été nommé à l'Empire, & comment il fut obligé d'y renoncer. Il eut à soutenir contre les Musulmans une guerre considérable l'an 1275. L'Archevêque de Tolede fils naturel du Roi d'Arragon, se signala en cette guerre ; assembla des troupes de croisés, se mit à leur tête & marcha contre les infidéles. Le Pape Grégoire X. l'aiant appris, lui écrivit pour louer son zéle. Mais l'Archevêque fut tué dans un combat, & les infidéles lui couperent la tête & la main gauche, où il portoit son anneau pastoral.

Alfonse de Castille eut avec le Roi de France un démêlé, qui fut cause d'une longue guerre & dont voici le sujet. Ce Prince eut deux fils, Ferdinand & Sanche : Ferdinand nommé de la Cerda qui étoit l'aîné, épousa Blanche fille de saint Louis, & en eut deux fils, Alfonse & Ferdinand, qu'il laissa en bas âge. Quoique le Roi Alfonse vécût encore, l'Infant Sanche son second fils s'étoit attribué toute l'autorité ; & il fit assembler des Etats à Segovie, où il fut déclaré successeur à la Couronne au préjudice de ses neveux. C'est ce que ne pouvoit souffrir le Roi de France leur oncle maternel ; & il crut devoir soutenir leur droit par les armes. Les Papes travaillerent souvent à procurer la paix entre la France &

la Castille: mais [illegible]
En 1275. le Pape [illegible]
des plaintes [illegible]
de Castille [illegible]
ce Prince [illegible]
ses sujets [illegible]
son fils [illegible]
Pape [illegible]
voire [illegible]
faire [illegible]
la R[illegible]
pei[illegible]
roc [illegible]
voier [illegible]
persecution [illegible]
au Roi Alfonse [illegible]
d'envoier un Legat [illegible]
avoit [illegible]
des Ordres militaires [illegible]
convenable [illegible]
avoit [illegible]

Quelques [illegible]
Dom Sanche [illegible]
du mariage [illegible]
vec Marie [illegible]
lui ordonnant [illegible]
mem[illegible]
les lieux [illegible]
se réservant [illegible]
grandes [illegible]
Dom Sanche [illegible]
sieurs [illegible]
succéda [illegible]
te aux [illegible]
rieurs [illegible]
dres [illegible]
sujets des [illegible]

des autres Etats du Roi Alfonse, leur ordonnant de lui laisser la jouissance paisible de toutes ses villes, châteaux, terres & autres droits, de lui prêter les sermens de fidélité, & de lui rendre tous les autres devoirs comme à leur Roi, sous peine d'excommunication. En conséquence de cet ordre du Pape, les Commissaires qu'il avoit nommés, excommunierent tous ceux qui suivoient le parti de Dom Sanche, & mirent en interdit toutes les villes & les autres lieux qui lui obéissoient. Dom Sanche, loin de se soumettre à ces censures, menaçoit de mort les Commissaires du Pape, s'ils tomboient entre ses mains: mais la crainte des censures fit impression sur plusieurs villes & sur plusieurs Seigneurs, qui retournerent à l'obéissance du Roi Alfonse: ce qui ne fit qu'allumer davantage la guerre civile; car le parti de Dom Sanche étoit toujours le plus fort.

Mort du Roi Alfonse de Castille.

Loix de ce Prince.

Alfonse de Castille mourut à Seville l'an 1284. après avoir régné trente-deux ans. Ce fut le premier Roi d'Espagne qui ordonna d'écrire les contrats & les autres actes publics en langue Espagnole, & il ordonna aussi que l'on traduisit l'Ecriture-sainte en la même langue. Il fit écrire de même, c'est-à-dire, en Espagnol de ce temps-là, un corps de Loix qu'il fit composer suivant l'intention du Roi Ferdinand son pere & l'ordre qu'il en avoit reçu de lui. Il est divisé en sept parties. Ce sont plûtôt des leçons que des loix; & la premiere partie qui contient les matieres de Religion, est un abrégé de Théologie & de Droit canonique. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable par rapport à l'histoire de l'Eglise.

L'Evêque impose la pénitence solemnelle le mercredi des cendres, en mettant les péni-

railles magnifiques : mais la vérité ne put demeurer cachée.

Sur cet événement les Barons croiſés s'aſſemblerent avec le Duc de Veniſe, les Evêques, le clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croiſés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoiſſoient étoient ſes complices ; d'autant plus qu'ils s'étoient ſouſtraits de l'obéiſſance des Romains. C'eſt pourquoi nous vous diſons, ajouterent-ils, que la guerre eſt juſte ; & ſi vous avez une intention droite de ſoumettre le païs à l'obéiſſance du S. Siége, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce diſcours encouragea les Croiſés : ils attaquerent Conſtantinople du côté de la mer, & la prirent par eſcalade le 12 Avril 1204. Mourchoufle s'enfuit la nuit ſuivante, après avoir régné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de réſiſtance, commencerent à piller la ville, & partagerent enſuite également le butin : la part des François fut eſtimé quatre cens mille marcs d'argent, ſans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les déſordres qui ſont les ſuites ordinaires de la fureur & de l'avidité que rien ne retient. Les égliſes ne furent pas épargnées ;

[illegible] aux pieds les ſaintes images, on jet-
[illegible] en des lieux immondes, on ré-
[illegible] le corps & le ſang de Notre-
[illegible] ploia les vaſes ſacrés à des
[illegible] la table ſacrée de ſainte So-
[illegible] matieres les plus précieu-
[illegible] 'elle étoit l'admiration
[illegible] miſe en piéces & parta-

Les La[illegible] pillent C[illegible] ſtantino[illegible] ſe porte[illegible] toutes ſ[illegible] d'excès.

avoir conquis le païs sur les Musulmans, & fondé ou doté les églises : mais nous avons vû que les Rois de France étoient en possession de ces droits dès le temps de la seconde race, sans avoir fait de pareilles conquêtes : d'ailleurs ce droit étoit contesté par le Pape au Roi de Castille. Les franchises & les privileges du Clergé rapportés fort au long dans ces loix, se réduisent principalement à la sûreté pour leurs personnes, & à l'éxemption des tributs & des charges locales, ausquelles les habitans des villes & des châteaux sont sujets. Les Rois & les autres Princes séculiers doivent user de leur puissance, pour réprimer les entreprises des ecclésiastiques préjudiciables à la Religion. Les religieux, dont il est beaucoup parlé dans cette premiere partie, sont seulement les moines & les chanoines reguliers : il n'y est point fait mention des freres mendians, apparemment parce qu'ils étoient encore trop nouveaux, & qu'il ne s'en trouvoit rien dans les Canons & les Décretales dont ces loix furent tirées.

Dans le prologue de la seconde partie, il est dit que la Religion doit être soutenue, non-seulement par la Puissance spirituelle, mais encore par la temporelle, tant contre les ennemis déclarés, qui sont les infidéles, que contre les mauvais Chrétiens. Pour montrer que ces deux Puissances sont établies de Dieu, on rapporte l'allégorie des deux glaives dont il est parlé dans l'Evangile ; & on y ajoute que ces deux Puissances doivent être toujours d'accord pour s'aider mutuellement : sans quoi la foi ni la justice ne pourroient durer long-temps sur la terre. Il est dit ensuite que l'Empereur n'est tenu d'obéir à personne, sinon au Pape

dans les choses spirituelles. Ces paroles font clairement entendre, qu'il n'est point obligé de lui obéir pour le temporel.

Ordre de Merci établi en Espagne par S. Pierre Nolasque.

L'An 1223. commença en Espagne un nouvel Ordre religieux, sçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Instituteur fut Pierre Nolasque, gentilhomme de Languedoc né près de Castelnaudari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassone après la bataille de Muret, où son pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoié chez lui l'année suivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après; & comme depuis long-temps il avoit un grand zéle pour retirer les Chrétiens captifs chez les Musulmans, il persuada au jeune Roi de favoriser l'établissement d'un Ordre religieux destiné à cette bonne oeuvre: car Pierre avoit déja rassemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où se trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolasque fut [illegible] dans son dessein par Raimond de Pegnafort, [illegible] à Barcelone, & qu'il avoit [illegible] pour confesseur. L'Ordre fut solemnellement [illegible] l'an 1223. à Barcelone dans l'église [illegible] dédiée à la sainte Croix, en présence du Roi & d'un peuple nombreux. L'Evêque [illegible] la Messe: Raimond de Pegnafort [illegible] il rendit [illegible] l'offertoire. [illegible] de l'Evêque [illegible] consistoit en une tunique, un [illegible] chape; & sur le scapulaire [illegible]

[illegible]

mes d'Arragon avec une croix en chef. Raimond leur dressa des Constitutions qui furent approuvées par le Pape Grégoire IX. douze ans après.

ARTICLE IX.

Eglise Grecque.

Regne d'Alexis l'Ange. Il écrit au Pape qui lui répond.

NOus avons vu dans l'histoire du douziéme siécle, comment Alexis l'Ange parvint à l'Empire de Constantinople. Ce Prince aiant appris la promotion du Pape Innocent III. lui envoïa des Ambassadeurs avec de riches présens, le priant de le visiter par ses Légats. Le Pape lui envoia Albert soûdiacre & Albertin notaire de sa chambre, avec une Lettre où il l'exhorte à secourir la Terre-Sainte, & à procurer la réunion des Grecs. Autrement, ajoute le Pape, quelque fâcheux qu'il nous fût de vous faire de la peine, nous ne pourrions nous dispenser de faire notre devoir. Le Pape écrivit en même-temps sur le même sujet au Patriarche de Constantinople, insistant fortement sur l'unité de l'Eglise & sur la primauté de S. Pierre. L'Empereur Alexis répondit au Pape par une Lettre qui est de l'année 1199. Il témoigne qu'il n'est pas insensible au reproche de peu de zéle pour le recouvrement de la Terre-Sainte ; mais il dit que le temps n'en est pas venu, & qu'il craint de s'opposer à la volonté de Dieu encore irrité par les péchés des Chrétiens. Car, ajoute-t-il, nous sommes trop divisés entre nous pour avoir d'heureux

ſuccès. Vous n'ignorez pas les ravages que le Roi d'Allemagne Frideric a faits ſur mes terres, après les ſermens les plus ſolemnels d'y paſſer paiſiblement. Comment pouvois-je aider des gens ſi mal intentionnés pour mes Etats, & marcher avec eux ? Tournez donc vos réprimandes contre ceux qui faiſant ſemblant de travailler pour Jeſus-Chriſt, agiſſent contre la volonté de Dieu. A l'égard de la réunion de l'Egliſe, l'Empereur dit qu'elle ſeroit très-facile, ſi les eſprits [illegible] les Prélats renonçoient à [illegible] Et pour y parvenir, [illegible] aſſembler un Concile, auquel [illegible] l'Egliſe Grecque ne manqueroit [illegible]

Le Patriarche de [illegible] Camatere, qui [illegible] née [illegible] dant à la Lettre [illegible] le pour [illegible] poſe ſes [illegible] beaucoup [illegible] l'égliſe R[illegible] qu'il [illegible] ment [illegible] ſes, [illegible] ſoit [illegible] triarche [illegible] les [illegible] aux [illegible] Pape. [illegible] d'être [illegible] que [illegible] bord [illegible] établie [illegible]

passant, que S. Pierre seul peut remettre, non-seulement tous les péchés, mais ceux de tous les hommes, c'est-à-dire, pour l'expliquer favorablement, que lui seul a jurisdiction sur toute l'Eglise. Répondant ensuite aux questions du Patriarche, il dit que l'église Romaine est universelle, en ce qu'elle tient sous elle toutes les églises; que Jerusalem est la mere de toutes les églises, à raison du temps; Rome, à raison de la dignité. Le Pape ajoute qu'il a résolu de tenir un Concile général, auquel il invite le Patriarche de venir suivant la promesse de l'Empereur, ou en personne ou par quelques-uns des plus grands Prélats: autrement, qu'il sera obligé de procéder contre l'Empereur, contre lui Patriarche, & contre l'Eglise Grecque. Le Pape répondit aussi à l'Empereur Alexis. Après avoir réfuté le prétexte qu'alléguoit ce Prince, pour ne pas secourir la Terre-Sainte, le Pape ajoute touchant le Concile ce qu'il avoit écrit au Patriarche, avec la même menace.

Autres lettres de l'Empereur au Pape, & du Pape à l'Empereur.

L'Empereur & le Patriarche aiant reçu ces lettres, & se les étant fait expliquer, se repentirent de ce qu'ils avoient écrit: L'Empereur, parce qu'il s'étoit engagé à envoier les Grecs au Concile que convoqueroit le Pape, & à leur en faire observer les Décrets: le Patriarche, parce qu'il se trouvoit convaincu par ses propres lettres de l'obéissance qu'il devoit au Pape. L'Empereur après une longue délibération écrivit au Pape, que s'il faisoit tenir un Concile en Grece, où les quatre premiers Conciles avoient été tenus, l'Eglise Grecque y enverroit ses députés. Ensuite allant plus loin, il s'efforce de prouver que l'Empire étoit au-dessus du Sacerdoce. Le Pape dans sa réponse al-

Avant la priſe de Conſtantinople, un Chapelain que le Pape avoit envoié en Bulgarie l'année précédente, revint à Rome accompagné d'un Evêque Bulgare; avec une Patente du Roi Joannice, par laquelle il reconnoît que quelques-uns de ſes prédéceſſeurs ont reçu du S. Siége de Rome la Couronne Impériale, & les Patriarches leur dignité; & en conſéquence il déclare qu'il veut recevoir ſa Couronne du Pape Innocent III. & qu'il accordera la liberté d'exercer les fonctions patriarcales, à celui que le Pape aura établi Patriarche en ſa ville de Trinove. Il promet d'être toujours ſoumis à l'egliſe Romaine, & d'y ſoumettre toutes les terres qu'il pourra conquérir, ſoit ſur les Chrétiens, ſoit ſur les paiens. Le Pape écouta favorablement les demandes que lui fit l'Evêque Bulgare au nom du Roi ſon maître; & après une mûre délibération, il réſolut de lui donner le titre & les ornemens de la Roiauté. Il lui envoia le Cardinal Léon, pour le ſacrer en ſon nom, & le chargea d'une Bulle, où après avoir relevé la dignité & l'autorité du S. Siége, il dit: Voulant pourvoir aux Bulgares & aux Valaques tant pour le ſpirituel que pour le temporel, nous vous envoions le Sceptre & la Couronne par Léon notre Légat, qui vous les donnera de notre part, en vous faiſant faire ſerment, que vous & vos ſujets demeurerez dans l'obéiſſance de l'egliſe Romaine. Nous vous donnons auſſi pouvoir de battre monnoie, à la priere de l'Evêque que vous nous avez envoié. Comme les Bulgares ſuivoient le Rit des Grecs, ils n'uſoient point d'onction non plus qu'eux, dans l'ordination des Prêtres ni des Evêques. C'eſt pourquoi le Pape Innocent voulant les ſoumettre au Rit

Le Roi des Bulgares envoie une ambaſſade au Pape.

le trône : ensuite ils le manderent aux Croisés, qui députerent vers l'Empereur Isaac, & lui firent ratifier le traité fait avec son fils. Ainsi ils entrerent à Constantinople, & y amenerent le jeune Alexis, qui fut couronné Empereur le jour de saint Pierre aux liens 1203. dans l'église de sainte Sophie. Son oncle Alexis avoit régné huit ans & quelques mois. Les Croisés écrivirent au Pape Innocent, pour lui faire sçavoir tout ce qui s'étoit passé. Le jeune Alexis écrivit aussi au Pape une lettre où il dit : Nous avouons que le principal motif qui a engagé les pélerins à nous secourir, c'est que nous avons promis volontairement & avec serment, que nous reconnoîtrions humblement le Pontife Romain pour chef ecclésiastique de toute la Chrétienté & pour successeur de S. Pierre ; & que nous lui attacherions de tout notre pouvoir l'Eglise Orientale, si Dieu par sa miséricorde nous rendoit la Couronne : comprenant bien que cette réunion seroit très-utile à l'Empire & très-glorieuse pour nous. Nous vous réitérons la même promesse par ces Présentes, & nous vous demandons votre conseil pour travailler à ce grand Ouvrage.

Le Roi des Bulgares veut se réunir avec le Pape.

Quelque temps après, le jeune Empereur Alexis sortit de Constantinople accompagné d'une grande partie des Barons François, pour se faire reconnoître par tout son Empire. Tous les Grecs tant d'Europe que d'Asie se soumirent, & lui jurerent fidélité. Mais Jean Roi des Bulgares & des Valaques ne voulut point le reconnoître. Les Bulgares après avoir été soumis aux Grecs pendant cent cinquante ans, s'étoient révoltés contre l'Empereur Isaac l'Ange, & son frere Alexis s'efforça inutile-

il l'exhorte à faire la paix avec les Latins, & à donner la liberté à l'Empereur Baudouin. Joannice lui répondit: Qu'aiant été attaqué par les Latins il avoit été obligé de se défendre, & que Dieu qui resiste aux superbes, lui avoit accordé la victoire par l'intercession de saint Pierre; que quant à Baudouin, il ne pouvoit le délivrer, puisqu'il étoit mort en prison.

Fin malheureuse de Baudouin.

En effet Joannice aiant pris l'Empereur Baudouin près d'Andrinople, l'amena chargé de chaînes à Trinove sa capitale, & le garda plus d'un an. Mais étant irrité de ce qu'un Seigneur Grec l'avoit quitté pour se joindre aux Latins, il entra en fureur, tira Baudouin de prison, & lui fit couper les bras & les jambes. On dit même que Joannice lui fit couper la tête; & qu'aiant nettoié & orné le crâne, elle lui servit de coupe pour boire, suivant l'ancienne coutume des Scythes. Baudouin est fort loué, même par les Grecs, sur-tout pour sa justice & sa chasteté. Lorsque les Seigneurs François furent assurés de sa mort, ils allerent à Constantinople, & couronnerent Empereur Henri son frere.

Théodore Lascaris. Jean Vatace Empereurs Grecs.

Le Patriarche Grec alla faire sa résidence à Nicée en Natolie, où s'établit un nouvel Empereur. Ce fut Théodore Lascaris, qui avoit épousé Anne fille de l'Empereur Alexis l'Ange, & qui par-là croioit avoir droit à l'Empire. Il fut couronné l'an 1206. & regna dix-huit ans. Il écrivit au Pape une grande Lettre contenant plusieurs plaintes contre les Latins qu'il traitoit de sacrileges, pour avoir pillé des églises & tué des Chrétiens; & de parjures pour avoir souvent violé les tréves qu'ils avoient faites avec lui. Le Pape répondit qu'il ne prétendoit pas excuser les Latins, & qu'il

Le Pape Innocent III. approuve la prise de Constantinople.

néanmoins pris jufqu'aux vafes facrés & aux ornemens des églifes pour les paier : ce qui le rendit très-odieux aux Grecs. Enfin les Croifés ennuiés de fes délais & de fa mauvaife foi, lui déclarerent la guerre, & l'envoierent défier lui & Ifaac fon pere, jufques dans leur Palais. Les défordres qu'attira cette guerre, irriterent encore davantage les Grecs contre Alexis ; & un autre Alexis de la famille Ducas, voulut profiter de cette occafion pour fe faire couronner Empereur. On l'avoit furnommé Mourchoufle, à caufe de fes fourcils épais. La révolte éclatta au commencement de Janvier de l'an 1204. Le peuple accourut en foule dans l'églife de fainte Sophie, & obligea le Sénat, les Evéques, & les principaux du clergé à s'y affembler, pour élire un Empereur. On en propofa plufieurs, & enfin au bout de trois jours, un jeune homme nommé Nicolas Canabe fut élu & couronné. L'Empereur Ifaac étoit alors à l'agonie ; & fon fils Alexis aiant appris la révolte, envoia chercher le Marquis Boniface, & réfolut avec lui de faire venir les troupes des Latins, pour chaffer ce nouvel Empereur. Alors Mourchoufle profitant de l'occafion, mena Alexis dans fa chambre comme pour le fauver. Mais auffi-tôt il lui mit les fers aux pieds & le jetta dans une prifon affreufe. Enfuite il fe fit reconnoître Empereur, & fit mettre en prifon Nicolas Canabe, que le peuple avoit abandonné. Mourchoufle effaia plufieurs fois d'empoifonner le jeune Alexis ; & n'aiant pu y réuffir, il étrangla ce malheureux Prince, qui n'avoit regné que fix mois. Le nouvel Empereur Mourchoufle publia qu'Alexis étoit mort naturellement, affectant d'en paroître fort affligé ; & il lui fit faire des funé-

railles magnifiques : mais la vérité ne put demeurer cachée.

Sur cet événement les Barons croisés s'assemblerent avec le Duc de Venise, les Evêques, le clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croisés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoissoient étoient ses complices ; d'autant plus qu'ils s'étoient soustraits de l'obéissance des Romains. C'est pourquoi nous vous disons, ajouterent-ils, que la guerre est juste ; & si vous avez une intention droite de soumettre le païs à l'obéissance du S. Siége, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce discours encouragea les Croisés : ils attaquerent Constantinople du côté de la mer, & la prirent par escalade le 12 Avril 1204. Mourchoufle s'enfuit la nuit suivante, après avoir régné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de résistance, commencerent à piller la ville, & partagerent ensuite également le butin : la part des François fut estimé quatre cens mille marcs d'argent, sans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les désordres qui sont les suites ordinaires de la fureur & de l'avidité que rien ne retient. Les églises ne furent pas épargnées ; on foula aux pieds les saintes images, on jetta les Reliques en des lieux immondes, on répandit par terre le corps & le sang de Nôtre-Seigneur, on emploïa les vases sacrés à des usages profanes. La table sacrée de sainte Sophie, composée des matieres les plus précieuses, avec un tel art, qu'elle étoit l'admiration de tous les peuples, fut mise en piéces & parta-

Les Latins pillent Constantinople & se portent à toutes sortes d'excès.

gée comme le reste du butin ; & pour enlever les portes & les balustres d'argent, on fit entrer des mulets jusques dans le sanctuaire, qu'ils profanerent de leurs ordures. Une femme insolente vint y danser, & s'asseoir dans les siéges des prêtres.

Plaintes de Nicetas à ce sujet.

Ces désordres sont rapportés par Nicetas Auteur Grec, qui étoit alors à Constantinople ; & il ajoute : Voilà ce que vous avez fait, vous qui prétendez être sçavans, sages, fidéles à vos sermens, amateurs de la vérité, ennemis des méchans, plus religieux & plus justes que nous autres Grecs, & plus exacts observateurs des préceptes de Jesus-Christ. Je dis plus : vous qui portez la croix sur vos épaules, & qui avez souvent promis avec serment de passer par les terres des Chrétiens sans y répandre de sang, comme n'aiant pris les armes que contre les Sarrasins ; & de garder la continence pendant tout le temps que vous portez la croix, comme étant consacrés a Dieu. Vous cherchez à venger le saint Sépulcre, & vous exercez votre fureur contre Jesus-Christ. Vous qui portez la croix sur l'épaule, vous ne craignez pas de la mettre sous vos pieds, pour prendre un peu d'or ou d'argent. Les Sarrasins n'en ont pas usé de même : ils ont traité vos compatriotes avec toute sorte d'humanité à la prise de Jerusalem. Ils n'ont point insulté aux femmes des Latins, ni rempli le saint Sépulcre de corps morts ; mais ils leur ont permis de se retirer librement, moiennant un léger tribut par téte, laissant à chacun les biens dont il étoit en possession. C'est ainsi que les ennemis de Jesus-Christ ont traité des gens qui avoient une Religion toute différente de la leur ; & c'est ainsi que vous avez traité

tre les Grecs & les Latins, & ils furent favorablement écoutés. On avoit fait quelques démarches pour cette réunion à la fin du douziéme siécle, mais la prise de Constantinople avoit fort aliené les esprits. Le Patriarche Germain fit part de la proposition des Freres Mineurs à l'Empereur Jean Vatace, qui avoit alors intérêt de se rendre le Pape favorable, pour détourner l'orage qui le menaçoit de la part de Jean de Brienne nouvel Empereur Latin de Constantinople. Il permit donc au Patriarche d'écrire au Pape pour la réunion, & il lui écrivit aussi lui-même.

Lettre du Patriarche Grec de Constantinople au Pape.

La Lettre du Patriarche commence par une priere à Jesus-Christ, qu'il invoque en qualité de pierre angulaire, qui a réuni les diverses nations en une même Eglise. S'adressant ensuite au Pape, il reconnoît qu'il a la primauté du Siége Apostolique, & le prie de descendre un peu de son élevation pour l'écouter favorablement. Il répéte encore ensuite qu'il ne prétend point donner atteinte à la primauté du Pape; & entrant en matiere, il ajoute : Cherchons avec toute l'application possible qui sont les auteurs de la division. Si c'est nous, montreznous le mal, & appliquez-y le remede : si ce sont les Latins, nous ne croions pas que vous vouliez par une obstination criminelle, demeurer exclus de l'heritage du Seigneur. Tout le monde sçait que le sujet de la division, est la diversité de sentimens sur des points qui appartiennent au dogme, l'abolition des canons, & le changement des cérémonies que nous avons reçues de nos peres. Tout le monde aussi est témoin que nous demandons à mains jointes de nous réunir, après que la vérité aura été examinée à fond, afin que de part & d'autre

Latin, fit ſacrer en ſa préſence cet Evêque Bulgare que Joannice avoit envoié. Le Pape écrivit ſur ce ſujet au nouveau Primat de Bulgarie une grande Lettre, où il dit, que l'onction ſacerdotale eſt d'inſtitution divine. Cependant on ne trouve point dans l'égliſe Romaine de veſtiges de l'onction des Evêques avant ſaint Leon ; & l'onction des prêtres y étoit encore inconnue du temps de Nicolas I.

Priſe de l'Empereur Baudouin.

Les Grecs ſe ſentant les plus foibles, eurent recours à Joannice Roi des Bulgares, qui juſqu'alors avoit été leur plus grand ennemi, & firent un traité ſecret avec lui, par lequel ils promettoient de le reconnoître pour Empereur, s'il les délivroit des Francs. Alors les Grecs ſe révolterent de toutes parts, & entre autres places, ſe rendirent maîtres d'Andrinople, que l'Empereur Baudouin vint aſſiéger avec peu de troupes. Joannice vint au ſecours, il y eut un rude combat ; le Comte Louis de Blois y fut tué avec pluſieurs autres Seigneurs, & l'Empereur Baudouin fut pris. Cette défaite arriva le jeudi de Pâques quatorziéme d'Avril de l'an 1205. Henri frere de l'Empereur Baudouin venoit cependant de Natolie au ſecours d'Andrinople ; mais il arriva trop tard, & fut élu Regent de l'Empire pendant la priſon de Baudouin. Par le conſeil des Barons il envoia au Pape, en France, en Flandre & autres païs demander du ſecours ; & le chef de la députation fut l'Evêque de Soiſſons. Quelque temps après Henri écrivit encore au Pape, pour lui donner avis que les François avoient encore été battus depuis peu, & le preſſa de nouveau de lui envoier du ſecours. Le Pape écrivit donc à Joannice Roi de Bulgarie une Lettre, où après l'avoir aſſuré de ſa ſinguliere affection,

il

& de l'argent, & de vous rendre les Roiaumes tributaires. Pluſieurs nations nombreuſes nous ſont unies, & ſont parfaitement d'accord avec nous : les Ethyopiens, les Syriens, les Ibériens, les Lazes, les Alains, les Goths, les Chazares, les Bulgares, & le peuple innombrable de Ruſſie.

Réponſe du Pape.

Le Pape Grégoire IX. répondit au Patriarche Germain par une longue Lettre, où il promet de lui envoier des religieux pour lui expliquer ſes intentions & celles desCardinaux. A l'égard de l'éxemple de ſaint Pierre repris par ſaint Paul, il répond avec quelques anciens,que l'un & l'autre en uſerent ainſi de concert, & par un artifice charitable pour gagner les Juifs & les Gentils. Mais nous avons vû combien ſaint Auguſtin a réfuté ſolidement cette explication donnée par S. Jérôme. Le Pape dit enſuite,qu'auſſi-tôt que l'Egliſe Grecque s'eſt ſéparée de laLatine,elle a perdu la liberté, & eſt devenue eſclave de la Puiſſance ſéculiere, & s'eſt écartée peu à peu de la pureté de la foi & de la diſcipline. Le fondement de ce reproche, dit M. Fleuri, eſt que les Evêques & tout le Clergé étoient bien plus ſoumis aux Princes & aux Magiſtrats chez les Grecs que chez les Latins, & contenoient mieux dans ſes anciennes bornes l'immunité eccléſiaſtique.

Pour tenir ſa promeſſe, le Pape envoia l'année ſuivante à Natolie quatre religieux mendians, deux freres Prêcheurs & deux freres Mineurs, & les chargea d'une Lettre au Patriarche Germain, où il compare le ſchiſme des Grecs à celui de Samarie; & dit que Dieu n'a pas laiſſé de ſuſciter chez eux de grands Docteurs, tels que ſaint Chryſoſtome, ſaint Grégoire de Nazianze, S. Baſile-le-Grand, & S.

les avoit souvent repris de leurs excès : mais qu'ils avoient toujours eu intention de ramener les schismatiques & de secourir la Terre-Sainte. Quoiqu'ils ne soient point innocens, ajoute le Pape, nous croions néanmoins que Dieu s'est servi d'eux par un juste jugement, pour punir les Grecs schismatiques. Puis donc que Dieu qui est le maître des Empires, a transferé celui-ci aux Latins, nous vous conseillons de vous soumettre à notre cher fils l'Empereur Henri, & à nous, qui tout indignes que nous en sommes, tenons la place de S. Pierre. Cette Lettre du Pape étoit peu propre à satisfaire l'Empereur Grec de Constantinople. Il mourut l'an 1222. sans laisser d'enfans mâles, & eut pour successeur Jean Ducas Vatace son gendre, qui avoit épousé sa fille Irene. Jean étoit âgé de vingt-sept ans, & en regna trente-trois. Ce Prince avoit de grandes qualités. Aussi la puissance des Latins dans l'Empire de Constantinople, alla toujours en diminuant sous son regne.

Négociation pour la réunion.

Grégoire IX. reçut l'an 1232. un Envoié de Germain Patriarche Grec de Constantinople avec une Lettre pour la réunion des églises. Voici quelle fut l'occasion de cette ambassade. Cinq freres Mineurs qui étoient allés en Natolie travailler à la conversion des ames, furent pris par les Turcs & retenus en prison. Quand ils en furent sortis, ils allerent à Nicée où Germain faisoit sa résidence, aussi-bien que l'Empereur Jean Vatace. Le Patriarche les reçut avec bonté, & fut édifié de leur pauvreté & de leur zéle. Ils s'entretinrent de diverses choses, & principalement du schisme qui divisoit l'Eglise depuis long-temps. Ils lui proposerent de travailler à la paix & à la réunion en-

on ne se traite plus de schismatiques. Et, pour toucher jusqu'au vif, nous croions devoir vous dire que plusieurs personnes considérables vous obéiroient, si elles ne craignoient les oppressions, les exactions odieuses, & tout ce que vous exigez de ceux qui vous sont soumis. Voilà la source de tant de guerres cruelles : c'est la raison pour laquelle les villes sont dépeuplées, les églises fermées, le service divin interrompu : il ne nous manque que le martyre ; mais nous croions n'en être pas éloignés; l'Isle de Chypre doit entendre ce que je veux dire. Le Patriarche veut parler des moines Grecs qui après trois ans de prison furent brûlés, & il ajoute : Est-ce là ce qu'enseigne S. Pierre, quand il recommande aux Pasteurs de s'éloigner de l'esprit de domination ? Je sçai que de part & d'autre nous croions avoir raison, & ne n[illegible] tromper en rien ; mais rapportons-nous-en à l'Ecriture & aux Ecrits des saints Peres.

Lettre du même Patriarche aux Cardinaux.

Germain écrivit aussi aux Cardinaux, pour les exhorter à procurer la paix, comme étant du Conseil du Pape. Permettez-nous, dit-il, de dire la vérité ; notre division est venue de la tyrannie que vous éxercez & des éxactions de l'église Romaine, qui de mere est devenue une marâtre, & foule aux pieds les autres églises à proportion qu'elles s'abaissent devant elle. Il propose ensuite l'éxemple de S. Pierre qui prit en bonne part la réprimande de saint Paul, en sorte qu'elle ne produisit point de division, mais un plus grand éxamen de la question touchant les cérémonies légales. Il ajoûte : Nous sommes scandalisés de vous voir uniquement attachés aux biens de la terre, & occupés du soin d'amasser de tous [illegible] de l'or

Conci'e de Nymphée.

Lorſque les Nonces eurent demeuré quelque temps à Conſtantinople, le Patriarche Germain leur écrivit de Nicée, pour les prier de ſe rendre à Leſcare, maiſon de campagne de l'Empereur Vatace, où il promettoit d'aſſembler un Concile. Les Nonces furent ſurpris de cette propoſition : mais le mauvais état où ils voioient les affaires des Latins à Conſtantinople, les engagea à ſe rendre à Leſcare, & de-là à Nymphée où ſe tint le Concile. Les Grecs ne chercherent qu'à amuſer les Nonces, & à les embarraſſer par toutes ſortes de chicanes. Toute la controverſe entre les Grecs & les Latins, fut réduite à la queſtion de la Proceſſion du Saint-Eſprit & à celle des Azymes. Comme la premiere avoit été fort agitée dans les conférences de Nicée, les Nonces refuſerent d'y entrer de nouveau, & voulurent qu'on paſſât à l'éxamen de la ſeconde. Les Grecs firent d'abord de vifs reproches ſur ce qui s'étoit paſſé à Conſtantinople, lorſque les Latins s'en étoient rendus maîtres. Comme la diſpute s'échauffoit, les Nonces voulurent ſe retirer; mais l'Empereur les engagea à reſter.

Ils propoſerent nettement la queſtion des Azymes, & demanderent aux Grecs, s'ils croioient que les Latins conſacroient véritablement avec du pain ſans levain. Les Grecs forcés de donner une réponſe préciſe, dirent qu'ils croioient que les Latins ne pouvoient conſacrer. Les Nonces croioient d'abord que les Grecs vouloient dire que les Latins feroient mieux de conſacrer avec du pain levé, & non pas qu'ils ne puſſent conſacrer abſolument : mais les Grecs s'étant expliqués conformément à ce dernier ſens, les Nonces dirent que

mes, disant que le pain l
sente le corps de Jesus-
vant sa Résurrection,
des Latins son corps glo
Les quatre freres m
le Pape Grégoire à l'E
ce & au Patriarche G
Natolie au commencem
verent à Nicée un Dima
avant que d'y entrer, i
sieurs Grecs envoiés les
les autres par le Patriar
menter; & enfin les Ch
église, qui vinrent au
la ville, & les y amer
Les quatre Nonces dema
nât à la grande église po
mais on les mena dans c
le premier Concile génér
tra sur les murailles le
y avoient assisté. En

ceux-ci ſe tinrent ſur leurs gardes, & ne donnerent dans aucun des piéges qui leur furent tendus. Leurs dernieres paroles furent celles-ci : Vous nous déclarez que vous ne croiez pas que le Saint-Eſprit procede du Fils : vous dites auſſi qu'on ne peut conſacrer le corps de Jeſus-Chriſt avec des azymes. Ces aveux vous convainquent d'héréſie. Vous trouvant donc hérétiques & excommuniés, nous vous laiſſons tels. Après avoir ainſi parlé, ils ſortirent du Concile, les Grecs criant après eux : C'eſt vous-mêmes qui êtes hérétiques. Ils preſſerent l'Empereur de les renvoier ; & quand ils furent en route, on fit courir après eux, pour retirer un Ecrit que les Grecs leur avoient donné ſur les azymes : on le leur enleva de force ; mais ils en avoient fait une traduction qu'ils porterent au Pape. On leur donna au lieu de l'Ecrit ſur les azymes, une Lettre pour le Pape, qui eſt une très-longue explication de la doctrine des Grecs ſur le Saint-Eſprit. Ce procédé eſt une preuve qu'ils ſe croioient plus forts ſur cet article que ſur celui des azymes. On voit auſſi par cette négociation, que l'Empereur ſouhaitoit plus l'union que le Patriarche & le Clergé : mais c'eſt qu'il eſpéroit par ce moien détourner le Pape de procurer du ſecours aux Latins de Conſtantinople.

Environ vingt ans après l'événement que nous venons de rapporter, l'Empereur Jean Vatace mourut d'apopléxie l'an 1254. près de Nymphée, étant âgé de ſoixante & deux ans, dont il en avoit régné 33. Son fils Théodore Laſcaris lui ſuccéda âgé de trente-trois ans : car il étoit né en même temps que le Pere fut reconnu Empereur. Le Siége Patriarchal étoit vacant par la mort de Manuel, qui étoit le ſe-

Théodore Laſcaris Empereur.

d'oratoire, nous prions le Seigneur Patriarche de nous en assigner un. Il leur donna une église assez commode près de leur logis; & le lendemain mercredi, comme ils y faisoient le service, plusieurs Latins, François, Anglois & d'autres nations, vinrent l'entendre.

On tint ensuite des conférences dans lesquelles les Grecs donnerent des preuves du goût qu'ils avoient pour la chicane & pour les vaines subtilités. On éxamina d'abord la question de la Procession du Saint-Esprit. Les Grecs reconnurent que les Latins avoient la même foi qu'eux sur la Trinité; & n'aiant aucun reproche à leur faire sur la foi de ce Mystere, ils se plaignirent de l'addition faite au Symbole. Les Nonces du Pape firent voir que ces mots *Filioque*, étoient plûtôt une explication qu'une addition, en prouvant par l'Ecriture & par les Peres Grecs & Latins, que le Saint-Esprit procéde du Fils comme du Pere. Les Grecs furent même pressés si vivement, qu'ils n'oserent dire que les Latins fussent dans l'erreur sur ce point de la Procession du Saint-Esprit. Ils ne pouvoient donc se plaindre que de l'addition; à quoi les Nonces répondoient: Il est permis aux Latins de confesser publiquement & de chanter à haute voix ce qu'il leur est permis de croire. On remit à un autre temps l'éxamen de la question de l'Eucharistie. Les Nonces allant prendre congé de l'Empereur pour aller à Constantinople, la conversation tomba sur les conditions que le Pape éxigeroit pour la réunion. Les Nonces dirent, que si l'on étoit véritablement d'accord sur la Foi, ils ne croioient pas que le Pape éxigeât d'eux autre chose, ni qu'il les obligeât de chanter l'addition ou l'explication que les Latins avoient cru devoir faire au Symbole.

à elle particuliérement dans les disputes qui s'éléveroient sur la Foi : qu'ils obéiroient au Pape & seroient soumis à ses Décrets, pourvû qu'ils ne fussent contraires ni aux maximes de l'Evangile, ni aux Canons des Conciles. Les Grecs de leur côté demandoient la restitution de la ville de Constantinople pour leur Empereur, & que les Patriarches Grecs fussent rétablis dans leurs Siéges. Le Pape Innocent avoit accepté ces propositions de l'avis des Cardinaux ; mais néanmoins avec cette clause : Qu'il ne pouvoit rien décider sur la restitution de l'Empire, sans appeller l'Empereur Latin, & qu'il tâcheroit de l'engager à convenir amiablement avec Théodore. Et à l'égard des Patriarches : qu'ils devoient demeurer dans l'état où ils étoient, jusqu'à ce que le Concile en eût décidé. Il offroit cependant de reconnoître dès-lors le Patriarche Grec de Constantinople, & de lui faire rendre son Siége dès que l'Empereur seroit devenu maître de la ville ; à condition que le Patriarche Latin y demeureroit aussi pour gouverner les Latins. Le Pape Aléxandre donna pouvoir à l'Evêque d'Orviete son Légat, d'accepter ces propositions des Grecs déja approuvées par son prédécesseur, a moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses. Le Légat partit en effet, & arriva avec ceux de sa suite à Berée en Macédoine, où ils séjournerent quelque temps : mais George Acropolite, que l'Empereur Théodore avoit laissé dans la Province en qualité de Gouverneur, les renvoia suivant l'ordre de ce Prince ; & on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

Michel Paléologue Empereur.

L'an 1259. l'Empereur Théodore Lascaris fut attaqué d'une maladie à laquelle les Méde-

c'étoit une véritable hérésie. Ils demanderent à l'Empereur la permission de se retirer, & l'Empereur leur dit alors : Quand les Rois ou les Princes ont quelque différend sur une place ou sur une Province, c'est l'usage que chacun relâche quelque chose de ses prétentions, pour parvenir à la paix. Il me semble que c'est ce que doivent faire votre Eglise & la nôtre. Il y a deux questions, celle de la Procession du Saint-Esprit, & celle de l'Eucharistie ; si vous voulez la paix, relâchez-vous sur l'une des deux. Nous approuverons la maniere dont vous consacrez ; & vous de votre côté, retranchez de votre Symbole l'addition qui nous scandalise. Ils répondirent : Sçachez que l'Eglise Latine ne retranchera pas un iota de ce que nous disons dans notre Symbole. Et comment donc, reprit l'Empereur, pourrons-nous faire la paix? Les Nonces répliquerent : Si vous en voulez sçavoir la maniere, la voici : Vous devez croire fermement & enseigner aux autres, qu'on peut consacrer le corps de Notre-Seigneur avec des azymes comme avec du pain levé ; & condamner tout ce que les Grecs ont écrit de contraire à cette vérité. Quand au Saint-Esprit, vous devez croire qu'il procéde du Fils comme du Pere, & il est nécessaire de l'enseigner au peuple : mais le Pape ne vous obligera point à le chanter dans votre Symbole, si vous ne le voulez pas; il faudra néanmoins que tous les livres qui enseignent le contraire, soient condamnés & brûlés.

Retour des Nonces.

L'Empereur fut fort choqué de cette réponse, & dit qu'il n'y avoit pas moien de faire la paix à de telles conditions. Dans la derniere séance du Concile, les Grecs s'efforcerent de surprendre les Nonces par divers artifices ; mais

valoit mieux les engager par les ſermens les plus terribles, à ne point attenter ſur la vie de cet enfant, & à ne lui faire aucun mal. Le Patriarche même couronna devant l'autel à Nicée Michel Paléologue comme Empereur, mais ſeulement pour un temps, juſqu'à ce que Jean Laſcaris fût en état de gouverner : & à condition qu'il quitteroit alors de lui-même le trône & toutes les marques de l'Empire, ce qu'il lui fit promettre par des ſermens encore plus grands que les précédens.

Mais bien-tôt après Arſene fut ſenſiblement affligé, de voir avec quel mépris le jeune Empereur Jean Laſcaris étoit traité par Michel Paléologue, qui s'étoit rendu maître abſolu de toutes les affaires. Arſene ſe reprochoit ſa négligence & ſa foibleſſe dans une occaſion ſi importante ; & il prit le parti de ſe retirer dans un petit monaſtere à quelques lieues de Nicée, où il vivoit en repos ſans ſe mêler d'aucune affaire. On fit quelques démarches pour engager Arſene à reprendre ſa dignité ; mais comme il demeura ferme à vouloir reſter dans ſa retraite, on nomma Patriarche de Conſtantinople, Nicéphore Métropolitain d'Epheſe, qui mourut l'année ſuivante 1261. L'Empereur Michel envoia au commencement de Juillet de cette même année, quelques troupes contre le Gouverneur d'Epire ; & comme elles devoient paſſer près de Conſtantinople, il chargea le Céſar Alexis qui les commandoit, de la menacer & de donner quelque allarme aux Latins, ſans faire néanmoins aucune entrepriſe. Alexis conféra avec les chefs de certains volontaires, qui tenoient la campagne pour piller indifféremment les François & les Grecs ; & il apprit deux que les Fran-

Conſtantinople repriſe par les Grecs.

çois enfermés dans la ville, étoient réduits à la derniere extrémité, manquant d'argent & de vivres; & qu'ils venoient d'envoier le peu qu'ils avoient de troupes, assiéger Daphnusie place sur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante lieues de Constantinople. Les volontaires qui étoient Grecs, firent entendre au César Alexis, qu'il étoit facile de surprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ses troupes, & le servirent si-bien, qu'il s'en rendit en effet le maître la nuit du vingt-cinquiéme de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin fut réduit à se sauver dans une barque; il passa dans l'Isle de Negrepont, & de-là en Italie. Justinien Patriarche Latin, s'enfuit de même. C'est ainsi que les François perdirent Constantinople, après l'avoir possédée cinquante-sept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Asie cette nouvelle si surprenante, passa promptement en Europe, & vint à Constantinople où il fit son entrée le quatorziéme d'Août. Il marchoit à pied sans ornemens Impériaux, & faisoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par saint Luc. Etant ensuite monté à cheval, il alla à sainte Sophie rendre graces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit son logement.

Un de ses premiers soins fut de remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il assembla les Evêques, dont les sentimens furent partagés au sujet d'Arsene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, se détermina enfin à rappeller ce Patriarche, qui d'un côté, n'étoit pas fâché de voir Constantinople, & de remonter sur son Siége, mais qui craignoit aussi de retomber dans les

mêmes inconvéniens qui l'avoient obligé de ſe retirer. Il vint à la priere des Evêques & de l'Empereur, qui lui fit des excuſes de ce qui s'étoit paſſé, lui rendit de grands honneurs, le mena à ſainte Sophie accompagné des Grands & de tout le peuple ; & le prenant enſuite par la main, il lui dit : Voilà votre chaire, Seigneur, jouiſſez-en maintenant après en avoir été privé ſi long-temps. Il le mit en poſſeſſion des revenus du Patriarcat, & fit rétablir l'égliſe de ſainte Sophie dans l'état où elle étoit autrefois. Enfin il pourvut à la ſubſiſtance des chantres & des miniſtres ſacrés, & à tout ce qui contribuoit à la décence du ſervice divin. Le Patriarche en ſçut ſi bon gré à l'Empereur, qu'il ſe rendit plus facile à le couronner une ſeconde fois, comme ce Prince le déſiroit. Dans cette cérémonie il ne fut point fait mention du jeune Empereur Jean Laſcaris : au contraire Michel Paléologue éxécuta peu après ce qu'il méditoit contre lui depuis long-temps, de le mettre hors d'état de régner, malgré les ſermens qu'il avoit faits quand il fut aſſocié à l'Empire. Il lui fit donc créver les yeux le jour même de la naiſſance de Notre-Seigneur ; & enſuite il le fit enfermer dans un château ſur le bord de la mer, lui donnant ſuffiſamment de quoi ſubſiſter : le jeune Prince avoit environ dix-ſept ans. Ainſi Michel demeura ſeul maître de l'Empire.

L'Empere Michel Paléologue excommunié par le Patriarche de Conſtantinople.

Urbain IV. aiant appris que les Grecs s'étoient remis en poſſeſſion de la ville de Conſtantinople, & la fuite honteuſe de l'Empereur Baudouin & du Patriarche Latin, écrivit à ſaint Louis contre Michel Paléologue, & fit prêcher contre lui la croiſade en France, avec la même indulgence que celle de la Terre-

çois enfermés dans la ville, étoient réduits à la derniere extrémité, manquant d'argent & de vivres; & qu'ils venoient d'envoier le peu qu'ils avoient de troupes, assiéger Daphnusie place sur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante lieues de Constantinople. Les volontaires qui étoient Grecs, firent entendre au César Alexis, qu'il étoit facile de surprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ses troupes, & le servirent si-bien, qu'il s'en rendit en effet le maître la nuit du vingt-cinquiéme de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin fut réduit à se sauver dans une barque; il passa dans l'Isle de Negrepont, & de-là en Italie. Justinien Patriarche Latin, s'enfuit de même. C'est ainsi que les François perdirent Constantinople, après l'avoir possédée cinquante-sept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Asie cette nouvelle si surprenante, passa promptement en Europe, & vint à Constantinople où il fit son entrée le quatorziéme d'Août. Il marchoit à pied sans ornemens Impériaux, & faisoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par saint Luc. Etant ensuite monté à cheval, il alla à sainte Sophie rendre graces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit son logement.

Un de ses premiers soins fut de remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il assembla les Evêques, dont les sentimens furent partagés au sujet d'Arsene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, se détermina enfin à rappeller ce Patriarche, qui d'un côté, n'étoit pas fâché de voir Constantinople, & de remonter sur son Siége, mais qui craignoit aussi de retomber dans les

& témoignoit enſuite du repentir, il obtiendroit bien-tôt l'abſolution. Ainſi pendant pluſieurs jours il porta des habits modeſtes comme un pénitent, & fit parler au Patriarche par des perſonnes de piété & amies du Prélat, le priant inſtamment de l'abſoudre, puiſqu'il ſe repentoit de ſa faute; & de lui impoſer telle ſatisfaction qu'il voudroit. Les médiateurs n'aiant pu rien obtenir, l'Empereur crut qu'il réuſſiroit mieux en parlant lui-même au Patriarche: il le vit donc pluſieurs fois, le priant d'apporter à ſon mal le remede convenable. Le Patriarche lui répondoit en termes généraux, de faire ce qu'il falloit, diſant que les grands péchés demandoient une grande réparation. L'Empereur après l'avoir preſſé de s'expliquer lui dit: Quoi donc m'ordonnez-vous de quitter l'Empire? En même-temps il détacha ſon épée, & la lui préſenta pour le ſonder. Le Patriarche étendit promptement la main pour prendre l'épée; mais l'Empereur la retint, & lui reprocha qu'il en vouloit donc à ſa vie. Néanmoins il ſe découvrit la tête, & ſe jetta aux pieds du Patriarche en préſence de pluſieurs perſonnes. Le Prélat perſiſta conſtamment dans ſon refus;& comme l'Empereur continuoit de le preſſer, il ſe retira dans ſa chambre & lui ferma la porte. Enfin l'Empereur par pluſieurs inſtances réitérées pendant deux ans, ne put jamais fléchir le Patriarche Arſene.

L'Empereur écrit au Pape pour la réunion.

Cependant Paléologue envoia pluſieurs Ambaſſades au Pape, craignant toujours de la part des Latins, & ſçachant qu'ils ne demeureroient pas tranquilles à ſon égard. Il envoioit en même-temps des préſens tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & pour ceux qui avoient du crédit auprès de lui. Dans une

sainte. Pendant que le Pape excitoit les Princes Latins contre Michel Paléologue, cet Empereur n'étoit pas tranquille à Constantinople. Quand Arsene apprit qu'il avoit fait crever les yeux au jeune Empereur Jean Lascaris, il en fut pénétré de douleur : & ne se possédant plus, il montoit & descendoit par toute sa maison, jettant de grands cris, se frappant la poitrine, prenant à témoins le ciel & la terre, & appellant à son secours toute la nature. Ensuite aiant assemblé les Prélats qui se trouverent auprès de lui, il leur représenta que Paléologue s'étoit moqué de Dieu & de lui, en violant ses sermens ; & leur demanda ce qu'il falloit faire afin que son crime ne demeurât pas impuni & qu'il n'en profitât point. Nous ne pouvons pas, ajoûta-t-il, nous dispenser d'agir, quand ce ne seroit que pour ne paroître pas l'autoriser par notre silence. Les Prélats témoignerent l'horreur qu'ils avoient de ce qui s'étoit passé, & la disposition où ils étoient de suivre en tout la conduite du Patriarche. Il résolut donc d'user de toute son autorité contre l'Empereur Michel ; & les autres Prélats n'oserent s'y opposer, quoiqu'ils en craignissent les suites. Le Patriarche Arsene prononça donc l'excommunication contre Michel Paléologue, en lui reprochant son crime ; mais afin de ne le point pousser à bout, & de ne pas attirer de plus grands maux, il permit au clergé de chanter des prieres pour lui ; & lui-méme continua de le nommer dans la liturgie.

Paléologue souffrit patiemment la censure, & se soumit, du moins en apparence : il ne se plaignit point, & se contenta de s'excuser comme il put, espérant que s'il cédoit pour quelque temps à la juste indignation du Patriarche

tes quatre freres Mineurs. Mais il ne put les faire partir auſſi-tôt qu'il auroit voulu, parce qu'ils étoient alors en des païs éloignés, & que d'ailleurs le Pape craignoit que Paléologue n'eût changé de diſpoſition, voiant que les Grecs faiſoient la guerre aux Latins qui étoient dans l'Achaïe. Enfin il les envoia au mois d'Août 1263. avec une Lettre à l'Empereur, où il témoigne une grande joie des avances qu'il fait pour la paix & l'union, & un grand déſir de la conclure. En ce cas, ajoûte-t-il, nous vous ferons voir combien la puiſſance du S. Siége eſt utile aux Princes qui ſont dans ſa communion & dans ſes bonnes graces. S'il leur arrive quelque guerre ou quelque diviſion, l'Egliſe Romaine, comme une bonne mere, ſe jette au milieu d'eux, leur ôte les armes des mains, & par ſon autorité les oblige à faire la paix. Elle ſert auſſi de mere aux Princes qui ne ſont pas encore en âge de régner : elle les gouverne, les protege & les défend quand il eſt néceſſaire, même à ſes dépens, contre les uſurpateurs. Voilà en quoi on faiſoit alors conſiſter la grandeur de l'Egliſe, ou plûtôt de la Cour de Rome. La Lettre ajoûte : Si donc vous rentrez dans ſon ſein, elle attirera pour appuier votre Trône, non-ſeulement le ſecours des Génois & des autres Latins, mais s'il eſt beſoin, les forces de tous les Rois & de tous les Princes Catholiques du monde entier. Mais tant que vous ne ſerez point ſoumis au S. Siége, nous ne pouvons ſouffrir en conſcience, que ni les Génois, ni quelques autres Latins que ce ſoit, vous donnent du ſecours. Quant aux pillages des égliſes & aux autres déſordres ſemblables, aucun homme ſenſé ne peut les imputer à tous les

des Lettres que Michel Paléologue écrivit au Pape, il qualifioit Urbain IV. Pape de l'ancienne Rome, successeur du Trône apostolique, & pere spirituel de l'Empereur. Il témoignoit ensuite un grand désir pour la paix & l'union, & marquoit qu'il avoit déja écrit au Pape pour ce sujet, aussi-tôt après la prise de Constantinople. Mais, ajoûtoit-t-il, j'ai été sensiblement affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Génois, pour avoir fait alliance avec moi, & que vous les pressez de la rompre. Je m'étonne que vous qui tenez le premier rang entre les Evêques, préfériez la guerre à la paix & à l'amitié entre les Chrétiens. Il décrivoit les maux arrivés à la Chrétienté depuis les conquêtes des Latins sur les Grecs: la profanation des églises, la cessation des divins offices, les sacrileges. Puisqu'on ne peut faire que le passé ne soit pas, il faut du moins pour l'avenir faire cesser les inimitiés & les scandales; & comme je le désire de tout mon cœur, si vous y voulez penser sincérement, rien ne peut empêcher un si grand bien. C'étoit à vous qui êtes notre pere, à nous prévenir; & néanmoins j'ai bien voulu vous offrir la paix le premier: protestant devant Dieu & ses Anges, que si vous la refusez, je n'aurai rien à me reprocher. Je ne parles quant à présent, ni des dogmes ni des cérémonies de la Religion. S'il y a quelques différends sur ce sujet, il sera plus facile de les terminer quand la paix sera faite. Enfin je vous prie de m'envoier des Nonces, qui aient véritablement l'esprit de paix; & j'attends par eux votre réponse.

Réponse du Pape.

Quand le Pape eut reçu cette Lettre de Paléologue, il résolut de lui envoier pour Non-

une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils résolurent donc de secourir l'Empereur, qui envoia encore au Patriarche Arsene plusieurs intercesseurs l'un après l'autre; mais le Patriarche demeura infléxible. Quelque temps après, on présenta à l'Empereur un libelle contenant plusieurs chefs d'accusation contre Arsene. L'Empereur assembla aussi-tôt les Evêques qui se trouvoient à Constantinople & leur demanda conseil. Le Patriarche Arsene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, se justifia en répondant en peu de mots, mais solidement sur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponses d'Arsene suffisantes; & il voulut assembler un Concile de tous les Evêques, où se trouvassent même les Patriarches d'Aléxandrie & d'Antioche. Ce Concile se tint dans son Palais. Il y occupoit la premiere place, étant accompagné de toutes les personnes constituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evèques, on y voioit des Abbés de tous les monasteres, & les principaux d'entre les moines. Arsene aiant refusé de comparoître, fut condamné, déposé, & envoié en éxil dans l'Isle de Proconese près de la côte de Natolie.

Mais sa déposition causa un schisme parmi les Grecs, & plusieurs le reconnoissoient toûjours pour Patriarche. L'Empereur laissa aux Evéques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-temps pris Germain en affection. Germain dès le commencement de son Pontificat, donna toute sa confiance aux personnes les plus recommandables par leur scien-

Latins ; mais aux voleurs particuliers, ou plûtôt à ceux qui par leur schisme ont attiré ces malheurs. Comme la paix ne seroit point ferme, si elle n'avoit la Foi pour fondement, vous n'avez pas dû la mettre avant les dogmes & les cérémonies de la Religion : toute paix & toute concorde n est qu'un adjectif, qui doit suivre ce substantif. Ainsi parloit-on alors dans les affaires les plus sérieuses. Mais ce qu'il est plus important de remarquer, c'est que suivant ce raisonnement du Pape, les Chrétiens ne pourroient jamais faire de paix solide avec des gens de différente Religion : ce qui vient de l'équivoque du mot de foi, pris tantôt pour la créance des vérités révélées, tantôt pour la fidélité dans les traités.

Déposition du Patriarche Arsene.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié depuis deux ans par le Patriarche Arsene, ne se pouvoit plus souffrir en cet état. Aiant tenté toutes sortes de voies pour obtenir son absolution par la douceur, & désespérant de fléchir Arsene, il résolut de s'en venger. Il assembla donc les Prélats & leur dit : Le Patriarche, au lieu de m'attirer charitablement à la pénitence, n'a point d'égard à ma soumission, & ne cherche qu'à me jetter dans le désespoir. Il me fait entendre indirectement, que je dois quitter l'Empire, & me réduire à la condition d'un particulier : mais je ne vois pas à qui ma renonciation pourroit être utile. L'Eglise a des régles certaines pour la pénitence, suivant lesquelles vous traitez les particuliers: en a-t-elle d'autres pour les Empereurs ? Si vous n'avez point de loix sur ce sujet, d'autres églises en ont ; j'y aurai recours, & j'y trouverai le remede que je cherche. Il vouloit dire qu'il s'adresseroit au Pape ; & c'étoit

une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils résolurent donc de secourir l'Empereur, qui envoia encore au Patriarche Arsene plusieurs intercesseurs l'un après l'autre; mais le Patriarche demeura infléxible. Quelque temps après, on présenta à l'Empereur un libelle contenant plusieurs chefs d'accusation contre Arsene. L'Empereur assembla aussi-tôt les Evêques qui se trouvoient à Constantinople & leur demanda conseil. Le Patriarche Arsene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, se justifia en répondant en peu de mots, mais solidement sur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponses d'Arsene suffisantes; & il voulut assembler un Concile de tous les Evêques, où se trouvassent même les Patriarches d'Aléxandrie & d'Antioche. Ce Concile se tint dans son Palais. Il y occupoit la premiere place, étant accompagné de toutes les personnes constituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evêques, on y voioit des Abbés de tous les monasteres, & les principaux d'entre les moines. Arsene aiant refusé de comparoître, fut condamné, déposé, & envoié en éxil dans l'Isle de Proconese près de la côte de Natolie.

Mais sa déposition causa un schisme parmi les Grecs, & plusieurs le reconnoissoient toûjours pour Patriarche. L'Empereur laissa aux Evêques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-temps pris Germain en affection. Germain dès le commencement de son Pontificat, donna toute sa confiance aux personnes les plus recommandables par leur scien-

ce ou par leur vertu. Il étoit parfaitement désintéressé, & avoit d'excellentes qualités ; mais il avoit un grand nombre d'ennemis, comme aiant usurpé le Siége du Patriarche Arsene, & comme aiant été transféré contre les régles, du Siége d'Andrinople à celui de Constantinople. Le plus ardent de ses ennemis étoit Joseph Abbé d'un monastere, qui persuada à l'Empereur d'engager Germain à se retirer. Ce Prince en étant venu à bout par différens artifices, fit élire cet Abbé Joseph, qui avoit plusieurs qualités très-estimables.

L'Empereur reçoit l'absolution.

Comme Michel n'avoit rien plus à cœur que de se faire absoudre de l'excommunication, il donna au Patriarche un mois entier pour en déliberer avec les Evêques : accordant au Prélat de son côté tout ce qu'il lui demandoit, jusqu'à écrire par-tout l'Empire, que les ordres du Patriarche fussent exécutés comme les siens mêmes. Il ouvrit aussi les prisons, donna la grace à plusieurs criminels, rappella les éxilés, & rendit ses bonnes graces à ceux qu'il avoit pris en aversion ; le tout à la priere du nouveau Patriarche. Le second jour de Février 1267. fête de la Purification, le Patriarche Joseph avec tous les Evêques aiant veillé toute la nuit, & fait l'Office solemnellement dans l'église magnifiquement éclairée, célébra la liturgie ; & quand elle fut achevée, l'Empereur accompagné de ses gardes, du Sénat & des Magistrats, se présenta aux portes du sanctuaire, au-dedans duquel étoient les Evêques. Aiant ôté son bonnet Impérial, il se prosterna tête nue aux pieds du Patriarche, & demandant humblement pardon, confessa son crime à haute voix. Pendant qu'il étoit ainsi sur le pavé, le Patriarche prit entre ses mains la formule d'absolution, où le

le crime commis contre le jeune Empereur Jean Lascaris étoit exprimé nommément. Le Patriarche la lut distinctement, ensuite tous les Evêques l'un après l'autre; donnant chacun à l'Empereur leur absolution, à mesure qu'il la demandoit. Les assistans fondoient en larmes, particuliérement le Sénat. Enfin l'Empereur se leva, reçut la sainte Communion, fit son action de graces, salua la compagnie, & retourna au Palais. Il donna ordre ensuite que le jeune Prince dans sa prison reçût abondamment tout ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance & sa consolation.

Divisi[on] [en]tre les Gr[ecs]

L'Empe[reur] travaille [à la] réunion [avec] les Latin[s]

Mais un grand nombre de personnes refusoit de reconnoître le Patriarche Joseph; & le schisme augmenta tellement, que dans les familles, les peres & les meres se séparoient de leurs enfans. Joseph désespérant de ramener par la douceur ceux qui ne vouloient pas le reconnoître, eut recours à l'autorité du Prince, qui les fit punir avec rigueur. Ce schisme, que la violence n'arrêtoit pas, causoit beaucoup d'inquiétude à l'Empereur Michel; mais cette division intestine l'allarmoit encore moins que la prétention que Charles d'Anjou Roi de Sicile avoit sur Constantinople. Il se sentoit inférieur aux forces que Charles avoit par mer & par terre; & c'est ce qui l'engageoit à s'adresser souvent au Pape, & à le conjurer de ne pas permettre à Charles de faire la guerre aux Grecs, qui étoient Chrétiens comme les Latins, & reconnoissoient comme eux le Pape comme le premier des Evêques. Il promettoit de faire cesser le schisme, & de rétablir dans l'Eglise l'ancienne union. Il envoioit de l'argent aux Cardinaux, & à tous ceux qui pouvoient lui rendre le Pape favorable. Il

écrivit aussi à saint Louis sur le même sujet. Comme les Papes changeoient souvent, l'Empereur Michel ne cessoit point d'envoier par mer de nouvelles ambassades à la Cour de Rome. Il s'efforçoit d'y faire concourir le Patriarche & les Evêques, mais ils ne s'y prêtoient que par complaisance. Ils n'osoient lui résister ni le contredire ouvertement ; & néanmoins ils étoient persuadés que leur église demeureroit toujours dans l'indépendance : ils étoient fort éloignés de vouloir être sous la jurisdiction des Latins, qu'ils regardoient comme des gens fort méprisables.

Quand le Pape Grégoire X. fut élu, l'Empereur Michel conçut de grandes espérances, aiant appris que Grégoire avoit du zéle pour l'union des églises. Son espérance augmenta quand il vit que Gregoire lui apprenoit son élection, & l'assuroit que s'il souhaitoit la paix & l'union, il n'en auroit jamais une plus belle occasion que sous son Pontificat. L'Empereur crut donc devoir suivre sérieusement cette importante affaire. Il en parla au Patriarche Joseph & aux Evêques, leur représentant que l'on pouvoit traiter avec les Latins sans aucun danger, & leur rappellant les négociations qui avoient été commencées sous le regne de Jean Vatace. Les circonstances présentes, ajoutoit-il, sont beaucoup plus favorables. Nous communiquons avec les Latins dans les plus grands sacremens : nous ne les accusons d'aucune hérésie : nous voudrions seulement qu'ils ôtassent du Symbole l'addition *Filioque*, consentant qu'ils la laissent dans leurs autres Ecrits. Est-il donc contraire aux Canons de nommer le Pape dans les prieres, & de lui donner le titre de Premier ? En accordant les

appellations, s'empressera t-on de traverser la mer pour aller si loin ? L'Empereur aiant ainsi parlé, le Patriarche s'attendoit que Jean Veccus, qui tenoit dans l'assemblée la place de celui que nous appellerions Promoteur, le refuteroit aussi-tôt. Mais voiant que la crainte le retenoit, il lui commanda sous peine d'excommunication, de déclarer quel étoit son sentiment par rapport aux Latins. Veccus pressé des deux côtés, avoua franchement qu'il aimoit mieux s'exposer à la peine temporelle, qu'à la spirituelle ; & s'expliquant sur le fonds, il dit ; que quelques-uns ont le nom d'hérétiques sans l'être, d'autres le sont sans en avoir le nom ; & que les Latins étoient de ce dernier genre. Ce discours rassura fort le Patriarche & irrita au contraire l'Empereur, qui ne pouvant le souffrir, rompit aussi-tôt l'assemblée.

Quelques jours après il fit accuser Veccus devant le Concile d'avoir prévariqué dans une ambassade. Veccus soutint que l'accusation étoit surannée, & que sa véritable partie étoit l'Empereur, contre lequel il ne pouvoit se défendre. Les Evêques s'excuserent de prendre connoissance de l'affaire, disant qu'un clerc du Patriarche ne pouvoit être jugé sans sa permission : mais le Patriarche n'avoit garde de le permettre. Ainsi cette tentative de l'Empereur fut inutile. Cependant Veccus l'alla trouver, & le supplia de n'avoir point de ressentiment contre lui, puisqu'il n'étoit point coupable. Il offrit même de quitter sa place & ses revenus, plutôt que de faire un schisme dans l'Eglise, ou de perdre les bones graces de l'Empereur : enfin il se soumettoit à l'exil. L'Empereur le renvoia chez lui sans rien dire. Veccus ne s'attendant

qu'à être éxilé, se réfugia dans la grande église: mais l'Empereur voiant qu'il ne pouvoit venir à bout de son dessein, lui envoia un ordre de le venir trouver, le traitant avec toute sorte d'honneur; & quand il se fut mis en chemin, il le fit mettre en prison. Ensuite l'Empereur fit composer par des sçavans qu'il avoit auprès de lui, un Ecrit où l'on prouvoit que la doctrine des Latins étoit exacte; & il l'envoia au Patriarche avec ordre d'y répondre incessamment, mais seulement par des passages de l'Ecriture. L'Empereur parloit avec cette confiance, ne croiant pas que personne entreprît de lui répondre, après qu'il s'étoit assuré de Veccus.

Conversion de Veccus.

Mais le Patriarche avec son Concile aiant délibéré sur cet Ecrit, assembla ceux qui étoient dans ses sentimens. Il y en avoit parmi eux quelques-uns qui avoient fait schisme avec lui; mais ils se réunissoient pour ce qu'ils croioient être la cause commune de l'Eglise. La sœur de l'Empereur se trouva aussi à cette assemblée, & tout ce qu'il y avoit de savans & de moines opposés aux Latins. On lut l'Ecrit de l'Empereur, & un moine se chargea d'y répondre avec le secours de quelques autres, entre lesquels étoit l'Historien George Pachymere. La réponse fut lue dans l'assemblée; on y corrigea les expressions qui paroissoient trop dures pour l'Empereur, & on la lui envoia. L'Empereur l'aiant lue exactement, se trouva frustré de son espérance; & faisant semblant de la mépriser il différa de la faire lire publiquement; enfin voiant son entreprise manquée de ce côté là, il résolut de gagner Veccus. Pour cet effet il lui fit donner dans sa prison tous les passages de l'Ecriture & des Peres

ge pour poursuivre ses droits; & enfin, quel inconvénient y a-t-il de faire mention du Pape dans la grande église, quand le Patriarche célébre la liturgie ? Combien de fois nos peres ont-ils usé de pareilles condescendances ? Ensuite l'Empereur reprocha aux Evêques leur opposition à la réunion, & leur éloignement pour ceux qui entroient dans les vues de conciliation qu'il proposoit. Il les accusa même de lui donner des malédictions, comme s'il vouloit changer tous les usages des Grecs, & les forcer de parler en tout comme les Latins. Les Evêques nierent absolument d'avoir donné des malédictions à l'Empereur ; mais ils ne disconvinrent pas qu'ils ne fussent partagés de sentimens, parce que chacun est libre de suivre l'avis qui lui semble le plus raisonnable, & même d'en changer. Ils ajouterent qu'il ne leur étoit pas permis de dire leur avis en commun sans le Patriarche auquel ils étoient soumis ; mais qu'ils le diroient chacun en particulier, s'ils étoient interrogés. L'Empereur les interrogea donc, & il y en eut quelqu'un qui rejetta les trois articles, disant : qu'il falloit conserver à la postérité la tradition qu'ils avoient reçue : Que si l'Etat étoit menacé de quelque péril, ce n'étoit pas à eux à y remédier autrement que par la priere, mais que c'étoit à l'Empereur à pourvoir à la sûreté publique par d'autres moiens. Quelques-uns accordoient la primauté & l'appellation, parce qu'on pouvoit le faire de parole sans venir à l'éxécution : mais à l'égard du troisiéme article qui étoit de nommer le Pape à la priere, ils disoient que c'étoit communiquer avec ceux qui avoient altéré le symbole de la foi. Xiphilin grand Œconome, usant de la

confiance que lui donnoit son grand âge & sa familiarité avec l'Empereur, lui prit les genoux, & le conjura de prendre garde qu'en voulant détourner une guerre étrangere, il n'en excitât au-dedans une plus dangereuse. L'Empereur ne réussissant pas par la douceur, emploia la violence & les menaces, & déclara en méme temps sous des malédictions & des sermens terribles, qu'il ne demandoit autre chose que la souscription des trois articles, la primauté, l'appellation, & la nomination du Pape aux prieres. Alors tous les Ecclésiastiques se rendirent, excepté quelques-uns qui souscrivirent peu de temps après; ensorte qu'il n'y eut personne dans le Clergé, qui n'obéït à l'Empereur.

Les Ambassadeurs de l'Empereur Michel arrivent au Concile de Lyon.

Les Ambassadeurs que l'Empereur avoit envoiés au Concile de Lyon, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1274. firent naufrage le soir du jeudi saint. La tempéte sépara les deux galeres, & la nuit les empéchoit de se voir. Celle qui portoit le Patriarche Germain & les autres Prélats prit le large, l'autre fut brisée contre la côte; ensorte qu'il ne s'en sauva qu'un seul homme, & que les riches présens que l'Empereur envoioit au Pape furent perdus. La galere du Patriarche, après avoir pensé périr, se trouva le lendemain à Modon, où les Prélats apprirent la perte de l'autre. Ils continuerent leur voiage & arriverent à Lyon le jour de la saint Jean vingt quatriéme de Juin. Tous les Prélats du Concile allerent au-devant d'eux avec leurs domestiques; les Cameriers avec toute la maison du Pape & toutes les familles des Cardinaux. Ils conduisirent les Ambassadeurs Grecs avec honneur jusqu'au Palais du Pape, qui

les reçut dans la salle, debout, accompagné de tous les Cardinaux & de plusieurs Prélats, & leur donna le baiser de paix. Ils lui présenterent les lettres de l'Empereur scellées en or & les Lettres des Prélats ; & dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à la sainte église Romaine & reconnoître la foi qu'elle tient : ensuite ils allerent à leur logis. Le jour de la fête de S. Pierre & S. Paul, le Pape célébra la Messe à S. Jean de Lyon, en présence de tous les Prélats du Concile. On lut l'Epître en latin & en grec : l'Evangile fut chanté en latin par le Cardinal Ottobon de Fiesque, & ensuite un diacre Grec le chanta en grec. Après l'Evangile saint Bonaventure prêcha : on chanta le Symbole en latin, qui fut entonné par les Cardinaux, & continué par les chanoines de saint Jean. Ensuite le même Symbole fut chanté en grec solemnellement par le Patriarche Germain, avec tous les Archevêques Grecs de Calabre. Ils chanterent trois fois l'article : Qui procéde du Pere & du Fils. Après le Symbole, le Patriarche & les autres Grecs chanterent en Grec un cantique de louange en l'honneur du Pape, qui continua la Messe, à laquelle ils assisterent debout près de l'Autel.

Réunion des Grecs.

Le jour de l'octave de la saint Pierre, on tint la quatriéme session. Les Ambassadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape après les Cardinaux, & on y observa les mêmes cérémonies qu'à la premiere session. Après la Messe, le Pape parlant à tout le Concile, dit : Que contre l'opinion de presque tout le monde, les Grecs venoient librement se soumettre à l'église Romaine. Il fit ensuite lire la lettre de l'Empereur & celle des Prélats. La lettre de l'Empereur donnoit à Gregoire le titre de

Premier & de Souverain Pontife, de Pape œcumenique, & de pere commun de tous les Chrétiens. Elle contenoit aussi une profession de foi que Clement IV. avoit envoïée à Michel en 1267. & l'Empereur ajoutoit : Nous reconnoissons cette foi pour vraie, sainte, catholique, & orthodoxe. Nous reconnoissons la primauté de l'église Romaine, comme elle est exprimée dans ce texte : nous vous prions seulement que notre Eglise dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & que nous demeurions dans nos usages que nous suivions avant la division, & qui ne sont contraires ni à la profession de foi que nous venons de présenter, ni à l'Ecriture-sainte, ni aux Conciles généraux, ni à la tradition des Peres approuvée par l'église Romaine. La lettre des Prélats ne qualifie le Pape Grégoire, que grand & excellent Pontife du Siége Apostolique, & ne désigne ceux qui l'écrivent que par leur Siéges, sans nommer les personnes. Dans le corps de la lettre, les Prélats marquent l'empressement de l'Empereur pour la réunion des églises, malgré la résistance de quelques-uns d'entre eux ; ensuite ils disent : Nous avons prié notre Patriarche d'y consentir ; mais il est extrêmement attaché à sa primauté, & toutes nos instances n'ont pu lui faire changer de sentiment. Nous lui avons donc ordonné & l'Empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un monastere de Constantinople jusqu'à ce que les Ambassadeurs nous rapportent votre réponse ; & si vous le jugez à propos, vous enverrez des Nonces avec les nôtres. Si nous pouvons engager le Patriarche à rendre au S. Siége l'honneur qui lui a été rendu autrefois, nous le reconnoîtrons pour Patriarche

comme auparavant; s'il demeure inflexible, nous le déposerons, & en établirons un autre qui reconnoisse votre primauté. Après que ces lettres eurent été lues, George Acropolite fit au nom de l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le schisme, acceptoit la profession de foi de l'église Romaine, & reconnoissoit sa primauté, promettant de ne s'en jamais écarter. Alors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il demeura debout & sans mître, répandant beaucoup de larmes. Après les prieres ordinaires, il s'assit dans son fauteuil, & parla au Concile en peu de mots sur la joie que devoit causer cette réunion : ensuite le Patriarche Germain & Théophane Métropolitain de Nicée, descendirent dans la nef de l'église, & s'assirent sur des siéges élevés. Le Pape commença le Symbole en latin; & après qu'il fut achevé, le Patriarche le commença en grec, & on y chanta deux fois: Qui procede du Pere & du Fils.

Dépos. du Patria Joseph.

Après le Concile de Lyon les Ambassadeurs Grecs s'en retournerent très-contens des honneurs qu'ils y avoient reçus, & des marques d'amitié que le Pape leur avoit données, particulierement aux Prélats, qui reçurent de lui des mîtres & des anneaux, suivant l'usage de l'Eglise latine. Ils arriverent à Constantinople sur la fin de l'automne de la même année 1274. amenant avec eux les Nonces du Pape. Il fut alors question de déposer le Patriarche Joseph, comme on en étoit convenu; ce qui n'étoit pas sans difficulté, parce qu'il ne renonçoit pas de lui-même. On entendit donc des témoins sur la promesse qu'il avoit faite à l'Empereur de se retirer, si la réunion réussissoit; & cette promesse, jointe au serment de ne jamais

consentir à l'union, fut jugée par les Evêques équivalente à une renonciation ; c'est pourquoi ils déclarerent le Siége vacant. Le 9. de Janvier 1275. on cessa de nommer Joseph à la priere publique, & le seiziéme du même mois, jour auquel les Grecs honorent les chaines de saint Pierre, on commença à y nommer le Pape Gregoire, après avoir chanté l'Evangile en grec & en latin. Cependant la retraite du Patriarche Joseph causa un nouveau schisme dans l'Eglise Grecque, déja divisée par celle d'Arsene. Les deux partis se regardoient réciproquement comme excommuniés, jusqu'à ne vouloir ni boire ni manger ensemble, ni même se parler. On proposa plusieurs sujets pour remplir le Siége de Constantinople ; mais on crut que personne n'étoit plus digne de l'occuper que Jean Veccus, homme d'une grande réputation, & qui avoit déja une dignité considerable dans l'eglise de Constantinople.

Jean Veccus est élevé sur le Siége de Constantinople.

Il fut donc élu Patriarche dans l'assemblée des Evêques à sainte Sophie, le Dimanche vingt-sixiéme de Mai, jour auquel les Grecs faisoient la fête des Peres du Concile de Nicée, qu'ils font à présent le seiziéme de Juillet. Veccus fut ordonné le Dimanche suivant, qui étoit celui de la Pentecôte, second jour de Juin 1275. L'Empereur crut pouvoir se décharger sur lui des affaires ecclésiastiques. Il lui donna la liberté de lui recommander ceux qu'il jugeroit à propos, persuadé qu'il n'en abuseroit pas ; mais il y fut trompé : Veccus trop ardent dans ses sollicitations, vouloit absolument obtenir tout ce qu'il demandoit. Un jour entre autres, l'Empereur à la fin de la Messe se présentant à la communion, & étendant déja les mains pour la recevoir, le Patriarche

tes les préroga[illegible]
qui avant le [illegible]
ſtantinople, & [illegible]
accordés les E[illegible]
primauté de l[illegible]
noiſſons que le [illegible]
ce ; & que com[illegible]
tres à défendre l[illegible]
doivent être déc[illegible]
qui ſe trouvent l[illegible]
partiennent à la j[illegible]
vent appeller à l'[illegible]
égliſes lui ſont ſo[illegible]
doivent le reſpect [illegible]
met enſuite ſa prof[illegible]
tholique. L'article
Eſprit y eſt néanm[illegible]
grand nombre de p[illegible]
né occaſion aux Gre[illegible]
Il parle du Purgatoir[illegible]
morts ; & il reconnoît [illegible]

L'Empereur & le Patriarche travaillent à affer[illegible]

Quelque tems apre[illegible]
publia une Bulle, où il [illegible]
voir que dans le Concil[illegible]

Pape Nicolas III. à l'égard des Grecs.

partis, le Pape envoia de son côté à Constantinople quatre nouveaux Nonces, qui étoient tous quatre de l'Ordre des freres Mineurs. Au lieu d'être occupé principalement du grand objet de la réunion, il s'étendit dans ses Lettres à l'Empereur sur les intérêts temporels, & fit par rapport à la réunion des difficultés qui ne devoient plus avoir lieu. Il montra par toute sa conduite combien Grégoire X. avoit raison d'exhorter l'Empereur Michel à profiter de son Pontificat, l'assurant qu'il ne trouveroit certainement point de Pape aussi favorable que lui à la réunion. Nicolas III. plus touché de ses intérêts que de ceux de Dieu, voulut user de la fine politique de la Cour de Rome pour tirer des Grecs le plus qu'il pourroit, & exercer sur eux une autorité absolue; & par une si étrange conduite, il contribua à renverser entierement une union déja assez mal affermie de la part du plus grand nombre des Grecs. L'Instruction qu'il donna à ses Légats est tout-à-fait remarquable, & montre bien le génie de la Cour de Rome. Nous la rapporterons toute entiere, telle que nous la trouvons dans l'Histoire ecclésiastique de M. Fleuri, sans même y changer aucune expression.

Liv. 87. n. 23.

Instruction du Pape Nicolas à ses Légats pour la Grece.

A votre arrivée, dit le Pape à ses Légats, vous donnerez la bénédiction de notre part à l'Empereur Michel & à son fils Andronic, & vous leur témoignerez quelle a été notre joie à la réception de leurs Lettres, & quelle est celle de tous les Latins, dans l'espérance de la parfaite réunion avec les Grecs. Ensuite vous présenterez à l'Empereur la lettre qui regarde le spirituel, c'est-à-dire la premiere, puis à Andronic & au Patriarche celles qui leur sont adressées. Quant aux affaires tempo-

relles, pour vous insinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de son fils, vous direz d'abord que l'église Romaine les regardant comme rentrés dans son sein, prétend les favoriser entre tous les Princes catholiques, autant que la justice le permettra. C'est pourquoi dès le temps du Pape Jean, elle n'a rien dissimulé à l'Empereur, mais lui a donné le conseil salutaire de faire la paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort, & ont grande confiance en leur bon droit & en leur puissance. Vous pouvez sur cet article vous instruire amplement par la lettre du Pape Jean au même Empereur, & par la nôtre concernant le temporel: c'est-à-dire, la seconde que vous lui rendrez, après avoir touché ce qui vient d'être dit.

Mais avant que d'insister sur l'article du temporel, il faut demander à l'Empereur un duplicata de ses lettres qu'il a envoiées par les Ambassadeurs retournés depuis peu, touchant la profession de foi & la reconnoissance de la primauté, avec ce seul changement d'y mettre notre nom au lieu de celui de Grégoire; sur quoi même il ne faut pas trop insister. Il faut demander un pareil duplicata au Prince Andronic, & prendre garde que ces secondes lettres soient en bon parchemin & scellées en bulle d'or, comme les premieres. Il faut aussi représenter à l'Empereur que le Patriarche & les autres Prélats n'ont pas encore fait leur profession de foi, suivant le formulaire donné par l'église Romaine. C'est pourquoi lui qui assure que toute l'affaire dépend de lui, & qu'elle est absolument en sa puissance, doit faire en sorte que les Prélats y satisfassent effectivement, & qu'ils accomplissent tout ce qui peut servir à affermir l'union.

Quant à ce que l'Empereur a demandé dans ses lettres, que l'église Grecque dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & qu'elle garde ses rits, il faut répondre, que l'unité de créance ne permet pas que les professions de foi soient différentes, principalement quant au Symbole qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus souvent. C'est pourquoi l'église Romaine a résolu que les Latins & les Grecs chantent uniformément avec l'addition *Filioque*, parce qu'il a été particulierement traité de cette addition, & que la reconnoissance de la vraie foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard des autres rits des Grecs, il faut répondre que l'église Romaine veut bien les tolérer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la foi ni aux canons. Au reste comme pendant cette négociation, il est à propos de s'abstenir entierement des insultes & des violences qui pourroient aigrir les choses, il faut traiter d'abord d'une trêve, & convenir avec l'Empereur Michel du temps nécessaire pour avoir le consentement de l'Empereur Philippe & du Roi de Sicile.

Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres Prélats & au Clergé de chaque ville, bourg ou village : Que chacun d'eux en particulier fasse sa profession de foi, suivant le formulaire contenu dans la lettre de Grégoire X. dont vous êtes porteurs, qui leur sera lu & expliqué fidélement : qu'ils la fassent sans aucune condition ou addition, & la confirment par serment. La forme en est rapportée, puis l'Instruction continue : Or ils ne doivent alléguer aucune coutume pour se dispenser de ce serment. C'est ici un cas nou-

veau ; & on ne doit point observer ces coutumes contraires aux droits des supérieurs, principalement de l'eglise Romaine : ce sont plutôt des abus que des usages. Nous voulons aussi que la promesse des Prélats & du clergé porte, qu'ils n'enseigneront rien en public ni en particulier contraire à leur profession de foi, & que même ceux qui exercent le ministere de la prédication, expliqueront fidélement au peuple ces vérités. Vous ajouterez toutefois à ces reconnoissances les autres précautions que vous jugerez à propos, selon votre prudence & les circonstances particulieres.

Au reste pour l'éxécution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expédient de vous transporter en personne à tous les lieux considérables du païs où vous aurez un libre accès, pour recevoir ces professions de foi & ces sermens ; & l'on en fera des actes publics, dont on délivrera plusieurs expéditions scellées de sceaux authentiques, afin que vous puissiez en garder les unes par devers vous, & mettre les autres en dépôt, & en envoier d'autres au S. Siége par divers courriers, pour être gardées dans ses archives. Vous aurez encore soin que ces actes soient enregîtrés dans les livres authentiques des cathédrales, des autres églises considérables & des monasteres des lieux.

En travaillant à ces reconnoissances, vous représenterez aux Grecs que l'eglise Romaine s'étonne qu'ils n'aient pas encore eu soin d'assurer leur état pour le passé, c'est-à-dire, de se faire absoudre des censures qu'ils ont encourues à cause de leur schisme ; & que le Patriarche & les autres Prélats, après leur retour à l'église Romaine, n'aient point demandé d'être confirmés dans leurs dignités. De-là vous

pourrez prendre occasion d
pereur & aux autres, de d
nal Légat, comme nous a
envoier un, pour y rétabli
plus de solidité. Vous aur
nuer discrétement dans vo
la présence d'un Cardinal
pleine autorité, seroit très
tiers-là; & après avoir trai
res, quand vous serez pr
vous proposerez à l'Emper
Légat de lui-même. Mais
siez le lui persuader ou
formerez avec soin, comm
roit entrer sûrement dans le
Pour vous en instruire, p
mieux d'abord interroger,
demander s'ils n'ont poi
écrit ou autrement, com
S. Siége y ont été reçus &
neurs & quelle obéissance
quelle jurisdiction ils ont
leur famille & leur suit
l'Empereur est conforme à
Légat, il faut faire ensorte
Sinon vous lui expliquer
chez les Latins à l'égard de
tant par le droit que par l
faut pas tout dire à la fois,
paroisse à charge: mais m
mesure, pour attirer plut
Vous pouvez joindre quelques
Légat représente la personne
peut remédier à beaucoup de
spirituel qu'au temporel; & que
à la priere de l'Empereur, c
plus évident de la sincérité

Vous devez aussi prendre garde, que par une lettre que nous vous adressons, nous vous donnons pouvoir d'excommunier tous ceux qui dans ces quartiers-là, troubleront l'affaire de l'union, de quelque dignité qu'ils soient, de mettre leurs terres en interdit, & de procéder contre eux spirituellement & corporellement, comme vous jugerez à propos. Or le S. Siége aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques de Férentine & de Turin, envoiés depuis peu pour la même affaire, Paléologue les pressa fortement d'emploier les censures contre quelques Seigneurs Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Constantinople & le Roi de Sicile, comme perturbateurs de l'union. Mais les Evêques après s'être informés du fait, ne procéderent point contre ces Grecs: sçachant que nos prédécesseurs Grégoire & Innocent ne voulurent point écouter la même priere de Paléologue, contre tous ceux qui se retiroient de son obéissance, comme il se voit par leurs lettres que vous avez. C'est pourquoi si l'on vous demandoit la même chose, vous devez bien vous garder de procéder contre les Grecs, comme alliés à l'Empereur Philippe & au Roi Charles & ennemis de Paléologue, mais seulement s'ils empêchent directement l'union.

Au reste quoiqu'en éxécutant votre commission, vous deviez éviter de donner quelque occasion de rupture, nous voulons toute-fois que vous ne traitiez point l'affaire superficiellement, comme quelques-uns l'ont fait jusqu'à présent, mais en sorte que vous pénétriez à fond les intentions des Grecs; & que sur chaque article, vous tiriez une réponse affirmative ou négative, ou un refus exprès de ré-

pondre; afin qu'à votre retour le S. Siége puisse être informé clairement de ce qui reste à faire. Telle est l'instruction du Pape Nicolas à ses Légats. Elle prouve combien il connoissoit peu les dispositions des Grecs. La plûpart étoient résolus de ne pas même écouter les propositions les plus justes & les plus raisonnables. Comment auroient-ils pu accepter toutes les conditions contenues dans l'acte que nous venons de rapporter? La seule proposition de leur envoier un Légat, étoit capable de les mettre en fureur. En étoit-il question avant le schisme? Comment donc le Pape pouvoit-il se flatter que cet article passeroit?

Retraite du Patriarche Veccus.

Les mouvemens que l'Empereur se donnoit pour affermir la réunion avec les Latins, exciterent des révoltes qu'il eut beaucoup de peine à dissiper. On l'appelloit hérétique, lui, le Patriarche de Constantinople, & tous ceux qui se soumettoient au Pape. Sa niéce Reine de Bulgarie s'efforça de soulever contre lui jusqu'au Sultan d'Egypte. En même-temps arriva la retraite de Jean Veccus, qui paroissoit être le principal appui de la réunion. Il y avoit quatre ans qu'il étoit Patriarche de Constantinople, lorsque quelques-uns de son clergé proposerent contre lui plusieurs accusations. Quoiqu'elles fussent fausses & frivoles, elles ne déplurent pas à l'Empereur, qui désiroit humilier ce Prélat, & modérer la vivacité de ses sollicitations. Les accusateurs étoient excités par Isaac Evêque d'Ephése, qui étoit alors le pere spirituel de l'Empereur.

Il ne pouvoit souffrir que le Patriarche étendît sa jurisdiction immédiate sur quelques lieux de Natolie, croiant qu'elle devoit être bornée à la seule ville de Constantinople, & que ce

qui étoit dehors devoit être soumis aux Evêques Diocésains. Il saisit donc l'occasion où l'Empereur étoit mécontent du Patriarche, & obtint de lui une Commission, qui entre autres réglemens, porte que les églises & les monasteres dépendans du Patriarche, seroient soumis à l'Evêque diocésain, en quelques lieux qu'ils fussent situés. C'étoit, dit Pachymere, ôter au Patriarche le titre d'Œcumenique, & le bornant à la ville de Constantinople, sans lui laisser même un territoire, comme au moindre des Evêques. Les poursuites contre Veccus durerent deux mois entiers, pendant lesquels l'Empereur jouoit deux personnages. Tantôt il souffroit qu'on l'accusât & qu'on lui fît en sa présence divers reproches: tantôt il prenoit sa défense, & traitoit ses adversaires de calomniateurs. Enfin le Patriarche Veccus fatigué de ces insultes, résolut vers le milieu du Carême de l'an 1279. de renoncer à sa dignité. Il en fit écrire l'acte par Pachymere, & le présenta à l'Empereur, qui fit semblant de ne vouloir pas le recevoir. Veccus se retira dans un monastere, & le Siége de Constantinople demeura vacant.

Dans ces circonstances arriverent les Légats du Pape Nicolas. Ils rencontrerent l'Empereur comme il revenoit d'Andrinople. Ce Prince voulant leur cacher la retraite du Patriarche, leur dit qu'étant fatigué des travaux inséparables de sa dignité, & voulant prendre quelque repos, il étoit sorti pour quelque temps du Palais Patriarcal: mais qu'ils le verroient & conféreroient avec lui dans quelqu'un des monasteres de Constantinople. Cependant il envoia prier le Patriarche de ne conserver aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé, de

Arrivée des Légats du Pape à Constantinople.

n'en rien témoigner aux Légats, & de se rendre au monastere des Manganes pour y conférer avec eux. Aussi-tôt que les Légats furent à Constantinople, les schismatiques s'empresserent de leur dire que la réunion étoit une chimere, qu'il n'y avoit que l'Empereur & Veccus qui la souhaitoient; que pour tous les autres, ils n'y entroient que par feinte.

Précautions que prend l'Empereur pour prévenir les mauvais effets de l'instruction du Pape Nicolas.

L'Empereur de son côté sçachant tout ce que renfermoit l'instruction que le Pape Nicolas avoit donnée à ses Légats, ne doutoit point qu'elle ne révoltât les plus modérés d'entre les Grecs, s'il n'avoit soin de les y préparer. C'est pourquoi il assembla les Evêques & le Clergé, & leur dit: Vous sçavez avec quelle difficulté les affaires de l'Eglise ont été amenées au point où elles sont; & je sçais tout ce qu'il m'en a couté. J'ai abandonné le Patriarche Joseph, que j'aimois comme mon pere; j'ai maltraité plusieurs personnes, sans épargner mes parens & mes amis: j'en tiens encore en prison plusieurs, qui n'ont attiré mon indignation qu'à cause de ces traités avec les Italiens. Je croiois donc l'affaire entiérement finie, quand j'ai appris que quelques-uns d'entre vous, qui aiment la division & qui veulent me chagriner, ont pris plaisir à publier que cette paix n'étoit qu'une illusion, & ont excité les Latins à demander des assûrances plus solides. Je suis bien aise de vous prévenir au sujet des propositions que font les Latins, afin que vous ne soiez point trop affligés de la conduite que je tiendrai à leur égard. Je vous promets devant Dieu, que je ne souffrirai aucun changement dans nos usages, ni la moindre addition au Symbole de nos peres, & que je ferai la guerre non-seulement aux Italiens, mais à toute

nation

nation qui voudroit nous inquiéter sur cet article. Je vous en donne une entiere assûrance. Mais vous ne devez pas trouver mauvais que j'use de ménagement avec les Légats, & que je les renvoie en paix. Je crois donc qu'il faut leur faire amitié & les caresser, pour ne pas, comme on dit, effaroucher le gibier : d'autant plus que nous avons affaire à un nouveau Pape, qui ne nous est point favorable comme Grégoire. Au reste j'aurai soin de répondre aux Légats sans m'écarter du plan dont je viens de vous faire part.

Après que l'Empereur eut ainsi parlé, le Patriarche Veccus vint au monastere des Manganes, & ne laissa entrevoir aux Légats rien de ce qui s'étoit passé. Il les reçut en présence de plusieurs Evêques & des principaux du clergé. Quand les Légats se furent expliqués sur la commission dont ils étoient chargés, on vit bien que l'Empereur avoit eu raison de prévenir les Grecs, & de les exhorter à faire bonne contenance. Cette précaution de l'Empereur fut cause que les Grecs écouterent tranquillement des propositions, que sans cela ils auroient rejettées avec indignation. Afin de mieux persuader aux Légats que la paix de l'Eglise étoit sérieuse, l'Empereur envoia avec eux Isaac Evêque d'Ephese, qui leur montra ses parens dans les prisons. C'étoit Andronic Paléologue premier Ecuier, Raoul Manuel Echanson, son frere Isaac, & Jean Paléologue neveu d'Andronic. Ils étoient tous quatre dans une prison quarrée, chargés de grosses chaînes chacun dans un coin. C'est ainsi que l'Empereur Michel sauva les apparences avec les Légats.

la plus sérieusement le rappel de

Rappel du

Patriarche
Veccus.

Veccus. Il fut prié par un commun consentement de reprendre le gouvernement de son église ; & le sixiéme d'Août de la même année 1279. il rentra dans son Palais, accompagné d'un grand nombre de Sénateurs & d'ecclésiastiques. Alors on écrivit au Pape une Lettre, où l'on mit une multitude de souscriptions d'Evêques qui n'existoient point, toutes écrites de la même main. Je ne sçai, dit Pachymere, si c'étoit de l'avis du Patriarche : mais l'Empereur vouloit égaler les nombreuses souscriptions des Latins, qui comptent jusqu'à plusieurs centaines d'Evêques dans leurs Conciles. Dans cette même Lettre on eut soin d'obscurcir l'article de la Procession du Saint-Esprit. Les Grecs dans cet Ecrit artificieux emploioient la flaterie à l'égard des Latins, tandis que plusieurs d'entre eux regardoient le Pape & ceux qui lui étoient soumis, comme des hérétiques & des excommuniés. L'Empereur écrivit aussi au Pape Nicolas sur la réception de l'Evêque de Grosseto & des trois freres Mineurs qui l'accompagnoient : mais il ne fait dans sa Lettre que répéter la profession de foi & le serment fait en son nom au Concile de Lyon, sans même faire mention des nouvelles demandes des Légats. Il fit écrire la même chose par Andronic, dont la Lettre n'est qu'une adhésion à celle de son pere.

Cependant les schismatiques ne cessoient de répandre des Ecrits, où ils traitoient d'apostasie la réunion avec les Latins, éxagérant ce prétendu crime, & reprochant à leurs adversaires les maux où on les avoit engagés. Veccus crut devoir leur répondre, quoiqu'il eut résolu de garder le silence, quelque chose que pussent dire les schismatiques. Il écrivit donc

[illegible]

pour montrer [illegible]
paix, [illegible]
l'Empereur [illegible]
ce de [illegible]
que nous [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
de [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
pour [illegible]
de [illegible]
L'Empereur [illegible]
de [illegible]
formellement [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Empereur.

[illegible]

on les jugeoit à la rigueur. Mais le Patriarche Veccus montroit par l'Ecriture & les Peres, que ceux qui étoient dans cette disposition se trompoient dangereusement, & que la réunion avec l'Eglise Latine, bien loin d'être une faute dont on dût s'humilier, étoit une action juste en soi & très-agréable à Dieu. Il assembla même pour ce sujet plusieurs Conciles. Ce zéle de Veccus irritoit de plus en plus les schismatiques.

Cruautés de l'Empereur Michel.

L'Empereur les mettoit au désespoir par les violences qu'il éxerçoit contre eux. Il étoit indigné qu'on l'accusât de renverser la foi, lorsqu'il travailloit le plus à la rétablir dans sa pureté. Etant donc en Natolie l'an 1280. il se fit amener les Princes qu'il tenoit en prison à Constantinople; & après les avoir interrogés pendant quelques jours les chargeant d'injures & de reproches, il fit crever les yeux à Manuel & à Isaac fils de Raoul, qui demeurerent infléxibles: Jean Catecuzene se rendit, & Andronic étoit mort en prison. Le Patriarche Veccus étoit alors auprès de l'Empereur, en présence duquel les deux freres lui reprocherent qu'ils souffroient ce supplice, pour défendre la même foi dont Veccus lui-même avoit fait profession, & pour laquelle il avoit été dans les fers, avant que de parvenir à sa dignité. L'Empereur fit encore aveugler & mettre à la question plusieurs autres personnes, sur des soupçons d'aspirer à l'Empire au préjudice de ses enfans; & l'affection qu'il avoit pour eux, lui fit commettre beaucoup de crimes. Comme la crainte des supplices ôtoit la liberté de parler, on répandoit la nuit des libelles contre l'Empereur; & ce Prince ne pouvant en découvrir les auteurs, fit une Or-

donnance portant peine [illegible]
que ce seroit [illegible]
lui qui auroit découvert [illegible]
leux, le brûler aussi-tôt, [illegible]
trer à personne.

L'Empereur [illegible]
motion du Pape [illegible]
Métropolitain d'[illegible]
Nicée : mais ils ne [illegible]
ils l'avoient esperé. Le Pape [illegible]
sçavoient ce qui se passoit [illegible]
qu'excepté l'Empereur, [illegible]
ques-uns de ceux qui [illegible]
tous étoient [illegible]
palement à cause des violences [illegible]
res que l'Empereur avoit [illegible]
cher de l'affermir. Les Ambassadeurs [illegible]
furent donc traités avec mépris [illegible]
beaucoup de peine à obtenir [illegible]
Bien plus, ce qui parut [illegible]
excommunia publiquement l'Empereur [illegible]
à Orviete dans la place [illegible]
L'excommunication [illegible]
mes : Nous dénonçons excommunié [illegible]
Paléologue, que l'on nomme Empereur des
Grecs, comme fauteur de leur ancien schisme
& de leur hérésie, & nous défendons [illegible]
sément à tous les Rois, Princes, [illegible]
& autres de quelque condition [illegible]
aux villes & communautés, [illegible]
tant qu'il demeurera excommunié [illegible]
liance, sous peine d'excommunication [illegible]
encourue par le seul fait, [illegible]
tres peines, selon que nous [illegible]
Le Pape pouvoit blâmer les [illegible]
pereur emploioit pour engager [illegible]

réunir avec les Latins ; mais étoit-ce le cas d'excommunier ce Prince ? Il faut se souvenir que depuis plusieurs siécles, l'excommunication sembloit être l'unique reméde de tous les maux.

Ce fut à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape Martin prononça cette sentence contre Michel Paléologue. On soupçonnoit cet Empereur d'avoir favorisé le Roi d'Arragon dans la conquête de la Sicile. Les Ambassadeurs furent renvoiés sans avoir reçu les honneurs accoutumés. Le Métropolitain d'Héraclée mourut en ce voiage, & celui de Nicée étant de retour, rapporta le succès de l'Ambassade à l'Empereur, qui en fut fort indigné. Comme dans la Liturgie le diacre alloit nommer le Pape selon la coutume, l'Empereur qui étoit présent, le lui défendit, disant qu'il avoit beaucoup gagné à faire la paix avec les Latins, puisqu'après avoir fait la guerre à ses proches à cause d'eux, au lieu de lui en sçavoir gré, ils avoient la dureté de l'excommunier. Le jour de l'Ascension de l'année suivante 1282. le Pape Martin renouvella à Viterbe dans la place de la grande église, l'excommunication contre l'Empereur Michel, avec la défense à tous Princes ou communautés, de contracter avec lui aucune alliance, ni de lui fournir armes, chevaux, vaisseaux ou autres moiens de faire la guerre.

Mort de l'Empereur Michel.

Le Prince de Thessalie aiant rompu la tréve faite avec lui, Michel appella pour le soumettre les Tartares d'au-delà du Danude: & on le blâma fort d'avoir attiré des infidéles pour faire la guerre à des Chrétiens. L'Empereur Michel se mit en campagne pour cette expé-

dition. Il étoit déja incommodé, & le voiage aiant beaucoup augmenté son mal, les Médecins le jugerent en très-grand danger. Mais personne n'osoit le lui dire : on en avertit le Prince Andronic son fils aîné qui devoit être son successeur ; & qui craignant lui-même d'annoncer à l'Empereur son pere une si fâcheuse nouvelle, s'avisa de faire apporter l'Eucharistie par un prêtre du Palais revêtu des ornemens convenables. L'Empereur étoit couché & regardoit vers la muraille, pensant attentivement à quelque chose, & le prêtre étoit debout de l'autre côté du lit, tenant entre ses mains les saints Mysteres, & attendant seulement que le malade se retournât. Il demeura ainsi assez long-temps en silence; & enfin l'Empereur, soit qu'il se doutât de quelque chose ou autrement, se tourna vers lui, & s'étant apperçu de l'artifice, demanda ce que c'étoit. Le prêtre répondit : Après avoir prié pour vous, nous apportons encore les dons sacrés, qui serviront à votre santé. L'Empereur l'interrompit, se leva de son lit, prit une ceinture, & récita le Symbole : ensuite il dit ces paroles de l'Evangile : Seigneur, sauvez-moi de cette heure ; & aiant témoigné le respect convenable, il reçut la sainte Communion. Il se recoucha, & expira peu de temps après. La vie peu chrétienne qu'avoit menée ce Prince, demandoit, ce semble, une plus grande préparation pour lui donner le saint Viatique. Il avoit vécu cinquante-huit ans, & en avoit régné vingt-quatre. Son corps fut enlevé pendant la nuit du camp où il étoit mort, & porté à un monastere où il fut enterré sans aucune cérémonie.

Regne d'Andronic. Il renonce à l'union avec les Latins.

Andronic ennemi de l'union avec les Latins, crut que son pere qui l'avoit procurée, ne méritoit pas la sépulture ecclésiastique. Ce Prince avoit vingt-quatre ans quand il succéda à son pere, qui l'avoit fait couronner Empereur, & il en régna près de cinquante. Quand il fut de retour à Constantinople, ses premiers soins furent de faire cesser le schisme que la réunion avec les Latins avoit causé entre les Grecs. Il entreprit de se justifier auprès des schismatiques, comme étant entré malgré lui dans tout ce qu'avoit fait son pere pour la réunion : il déclara qu'il s'en repentoit, & qu'il étoit prêt à recevoir la pénitence qu'on voudroit lui imposer pour cette faute ; assûrant que les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, & les sermens qu'elles contenoient, n'étoient que l'effet de l'autorité de son pere. Il résolut ensuite de rétablir le Patriarche Joseph, qui n'avoit plus qu'un soufle de vie, & d'éloigner Veccus. Il écrivit à celui-ci pour se justifier de ce qu'il méditoit contre lui, l'assûrant que ce n'étoit point par mépris pour sa personne, mais par nécessité. Il faut, lui disoit-il, que je travaille dès le commencement de mon régne, à arrêter l'orage qui s'éleve. Plusieurs personnes considérables prennent pour prétexte de leur schisme la retraite de Joseph. Je suis si persuadé de votre amitié, que je compte que pour affermir ma Couronne, vous ne balancerez pas de quitter la dignité de Patriarche. Jean Veccus qui n'aimoit pas cette dignité, & qui espéroit que le retour de Joseph pourroit arrêter la fureur des schismatiques, se retira dans un monastere, croiant que les circonstances critiques où il se trouvoit, exi-

geoient de lui cette démarche, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme aux régles communes de l'Eglise.

On porta au Palais Patriarcal sur un brancard Joseph, qui à peine respiroit encore. Les schismatiques se servirent de son nom & de son autorité pour s'abandonner aux excès les plus crians. Ils firent les cérémonies de la réconciliation de la grande église, par l'aspersion de l'eau-benite sur les galeries extérieures & sur celles du vestibule, sur les tribunes & les colonnes; & au dedans de l'église sur les saintes images, qu'ils croioient profanées. Tout le monde se mit en pénitence, comme si la réunion eût été un crime des plus énormes. On lut publiquement dans l'église un Décret fait au nom du Patriarche, qui déclaroit suspens pour trois mois les Prêtres & les Evêques. Ceux qui avoient été envoiés à Rome furent déposés, parce qu'ils avoient assisté à la Messe que célébroit le Pape. L'Empereur Andronic souffroit & autorisoit tous ces excès. On tint ensuite un Concile à Constantinople, où Veccus fut condamné. Pendant les quinze ans qu'il survécut à sa condamnation, il fut toujours en éxil & en diverses prisons. Il persévera dans l'union avec l'Eglise Latine, & mourut à la fin du mois de Mars 1298. C'étoit là plus grande lumiere qu'eût alors l'Eglise Grecque. Il fit un testament où il dit: Plusieurs mourant en éxil & en prison, & n'aiant rien dont ils puissent disposer, ne laissent pas de faire un testament pour se justifier des crimes dont on les accuse. Je fais le mien au contraire pour confesser le crime pour lequel je suis persécuté, qui est de soutenir que le Saint-

Fureur des schismatiques. Exil de Jean Veccus. Sa fin.

Esprit procede du Pere par le Fils. Il s'étend ensuite sur la preuve de ce dogme, & ajoûte à la fin : Je n'ai ni argent ni héritages dont je puisse disposer ; on m'a tout ôté avec mon Siége ; mais le peu qui me reste dans ma pauvreté, je le laisse à partager à ceux qui sont demeurés avec moi dans ma prison, dont l'un me tient lieu de fils & l'autre de domestique. Il fut enterré sans cérémonie au lieu même où il étoit enfermé. Il a laissé un nombre considérable d'Ecrits, la plûpart sur la Procession du Saint-Esprit & sur l'union des églises.

Le Lecteur sent à combien de réflexions peut donner lieu la grande affaire que nous venons d'exposer : mais nous croions devoir les renvoier au dernier Article. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'en faire ici une, qui se présente tout naturellement à l'esprit. Qui n'auroit cru que tant de démarches de la part de l'Empereur Michel, du Patriarche Veccus, de plusieurs Papes, & des plus grands hommes de l'Eglise, ne dussent avoir les suites les plus heureuses pour la réunion des Grecs avec les Latins ? Cependant tous ces mouvemens aboutirent à la derniere consommation du schisme des Grecs, & ne servirent qu'à montrer que le mal étoit incurable. A ne juger que par les dehors, rien de plus beau que le zéle de l'Empereur : mais ce n'étoit de sa part qu'intérêt temporel & politique. D'un autre côté la plûpart des Papes qui entrerent dans cette affaire, n'avoient pas à beaucoup près des vues assez pures : il paroît que leur grand objet étoit d'étendre leur domination sur l'Eglise Grecque, comme sur toutes les é-

glises d'Occident. Est-il étonnant que Dieu n'ait pas béni une entreprise, dont le motif principal n'étoit, ni sa gloire, ni l'intérêt de la Religion ?

Fin du neuviéme Article du treiziéme siécle & du cinquiéme Volume.



TABLE DES MATIERES.

Contenues dans le cinquiéme Volume.

A.

B.

D.

E.

F.

G.

Gg ij

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

Fin de la Table des Matieres.

